LI
B.
42

LI
B
42

HISTOIRE ROMAINE.

TOME ONZIÈME.

HISTOIRE ROMAINE,

DEPUIS LA FONDATION DE ROME

JUSQU'A LA BATAILLE D'ACTIUM,

C'eſt-à-dire, juſqu'à la fin de la République.

TOME ONZIEME.

Par M. CREVIER, *Profeſſeur de Rhétorique au Collége de Beauvais, pour ſervir de continuation à l'Ouvrage de M.* ROLLIN.

A PARIS,

Chez { La Veuve ESTIENNE & Fils, Libraires, rue Saint Jacques, à la Vertu;
ET
JEAN DESAINT, rue Saint Jean de Beauvais, vis-à-vis le Collége.

M. DCC. XLV.

Avec Approbation & Privilége du Roi.

AVIS.

IL m'eſt échapé à la page 479 du Tome précédent une faute d'inadvertence, dont m'a fait appercevoir un de mes amis & ſavans Confréres. En parlant de l'âge de Céſar au commencement de ſes intrigues avec Servilie, je dis qu'il n'avoit que dix-huit ans lorſque le mari de cette Dame fut tué. Cette date ne s'accorde point avec les autres que j'ai données touchant l'âge de Céſar, & elle n'eſt point exacte en ſoi. Car s'il étoit dans ſa cinquante-ſixiéme année l'an 708 de Rome lorſqu'il périt, comme le témoigne Suétone, il couroit donc la vingt-troiſiéme en 675, lorſque le mari de Servilie fut tué par ordre de Pompée. Ainſi au lieu de cette phraſe de

AVIS.

la pag. 479 du Tom. X. „ Il s'y „ étoit pris de bonne heure, puiſ- „ qu'il étoit en intrigue avec Ser- „ vilie ſœur de Caton & mére „ de Brutus, du vivant même „ de ſon mari, qui fut tué lorſ- „ que Céſar n'avoit que dix-huit „ ans;„ il faut ſubſtituer celle- ci: „ Dès ſa premiére jeuneſſe „ il étoit déja en intrigue avec „ Servilie ſœur de Caton & mére „ de Brutus: & l'âge ne le cor- „ rigea pas.„

LISTE

Des noms des Conſuls & des années que comprend ce Volume.

L. Licinius Lucullus. M. Aurelius Cotta.	An.R. 678. Av.J.C.74.
M. Terentius Varro Lucullus. C. Cassius Varus.	An.R. 679. Av.J.C.73.
L. Gellius Poplicola. Cn. Cornelius Lentulus Clodianus.	An.R. 680. Av.J.C.72.
Cn. Aufidius Orestes. P. Cornelius Lentulus Sura.	An.R. 681. Av.J.C.71.
Cn. Pompeius Magnus. M. Licinius Crassus.	An.R. 682. Av.J.C.70.
Q. Hortensius. Q. Cæcilius Metellus, qui fut depuis ſurnommé Creticus.	An.R. 683. Av.J.C.69.
L. Cæcilius Metellus. Q. Marcius Rex.	An.R. 684. Av.J.C.68.
C. Calpurnius Piso. M'. Acilius Glabrio.	An.R. 685. Av.J.C.67.
M. Æmilius Lepidus. L. Volcatius Tullus.	An.R. 686. Av.J.C.66.

LISTE DES CONSULS

An. R. 687. L. Aurelius Cotta.
Av. J. C. 65. L. Manlius Torquatus.

An. R. 688. L. Julius Cæsar.
Av. J. C. 64. C. Marcius Figulus.

An. R. 689. M. Tullius Cicero.
Av. J. C. 63. C. Antonius.

An. R. 690. D. Junius Silanus.
Av. J. C. 62. L. Licinius Muræna.

APPROBATION.

J'Ai lû par l'ordre de Monſeigneur le Chancelier, le onziéme volume de l'*Hiſtoire Romaine*, par M. Crevier, & je n'y ai rien trouvé qui en puiſſe empêcher l'Impreſſion. A Paris ce 6. Avril 1745.

SECOUSSE.

HISTOIRE

HISTOIRE ROMAINE.

LIVRE TRENTE-CINQUIEME.

EXPLOITS de Lucullus contre Mithridate & contre Tigrane. Affaires de la ville juſqu'au commandement de la guerre contre Mithridate donné à Pompée. Ans de Rome 678 — 686.

§. I.

Diſpoſitions de Mithridate & des Romains pour la guerre. Mithridate ſe tient en haleine par diverſes expéditions. Tigrane, de concert avec lui, envahit la Cappadoce. Mithridate ſe déclare ouvertement, à l'occaſion du teſtament de Nicoméde, qui donnoit la Bithynie

aux Romains. Préparatifs de Mithridate, mieux entendus que dans les guerres précédentes. Commencemens de Lucullus. Ses pére & mére. Son habileté dans les Arts & dans toutes les belles connoiſſances. Science militaire de Lucullus. Qualités du cœur. Il réprime un Tribun inquiet. Il ſe fait donner le commandement de la guerre contre Mithridate. Cotta ſon Collégue eſt envoyé en Bithynie. Lucullus corrige la mutinerie de ſes troupes. Il ſoulage les villes d'Aſie, vexées par les Financiers Romains. Cotta ſe fait battre par Mithridate. Lucullus marche au ſecours de ſon Collégue. Il évite le combat, & entreprend de miner l'ennemi. Mithridate décampe, & va aſſiéger Cyzique. Lucullus le ſuit. Siége de Cyzique. Famine dans l'armée de Mithridate. Fuite de ce Prince. Déſaſtre de ſon armée. Toute la Bithynie reconquiſe, hors Nicomédie où ſe renferme Mithridate. Lucullus détruit en deux combats une flote que Mithridate envoyoit en Italie. Mithridate ſe retire dans ſon Royaume. Il ſe rend maître, en paſſant, d'Héraclée. Lucullus le pourſuit, & porte la guerre dans ſes Etats. Il fait bloquer Amiſus & Eupatorie. Mur-

mures

mures de ſes ſoldats. Raiſons pour leſquelles il laiſſoit le tems à Mithridate de raſſembler une nouvelle armée. Noble fierté d'un Officier Romain priſonnier, & généroſité de Mithridate à ſon égard. Combat fortuit, où Mithridate a quelque avantage. Danger que court Lucullus d'être aſſaſſiné par un transfuge. Deux combats où les Romains ſont vainqueurs. Conſternation des troupes de Mithridate, & fuite de ce Prince. Il s'échape à grande peine, & ſe ſauve en Arménie. Forts & châteaux de Mithridate livrés à Lucullus. Priſonniers d'Etat mis en liberté. Mort de Roxane & de Statira, ſœurs de Mithridate. Mort de Bérénice, l'une des femmes de ce Prince. Mort de Monime. Lucullus revient aux ſiéges d'Eupatorie & d'Amiſus. Priſe de ces deux villes. Généroſité de Lucullus par rapport à la ville & aux habitans d'Amiſus. Le Grammairien Tyrannion fait priſonnier, & affranchi par Muréna.

TROISIEME GUERRE de Mithridate.

Dispositions de Mithridate & des Romains pour la guerre.

MITHRIDATE [a] avoit déja fait deux fois la paix avec les Romains, mais sans renoncer jamais au dessein de leur faire la guerre. Les Romains de leur côté n'avoient pas des intentions plus pacifiques. De part & d'autre les Traités de paix étoient, à proprement parler, des intervalles & des momens de repos donnés au besoin de leurs affaires, jusqu'à ce qu'ils se trouvassent en occasion & en force pour recommencer.

Appian. Mithrid. Cependant après la guerre de Muréna, Mithridate fit des démarches qui auroient semblé marquer un dessein de cimenter la paix & de la rendre durable. Il n'avoit point de Traité par écrit, ni avec Sylla, ni avec Muréna. Il envoya donc des Ambassadeurs à Rome, pour demander un Décret du Sénat qui autorisât ce qui avoit été réglé entre lui & les Généraux Romains, & qui fixât d'une maniére authentique les conditions de la paix. Mais Ariobarzane avoit

[a] Mithridates omne tempus, non ad oblivionem veteris belli, sed ad comparationem novi contulit *Cicero pro Lege Manil. num. 9.*

avoit auſſi envoyé des Ambaſſadeurs pour ſe plaindre que la Cappadoce ne lui eût point été reſtituée en entier, & que Mithridate en tînt encore la plus grande partie. Sylla, qui étoit alors Dictateur, ayant entendu les Ambaſſadeurs des deux Rois, ordonna qu'avant tout Mithridate feroit la reſtitution pleine & entiére de la Cappadoce, ſelon qu'il en étoit convenu. Le Roi de Pont obéit, & renvoya une nouvelle Ambaſſade pour conclure enfin l'affaire des Traités. Sylla étoit mort : & les Romains étoient ſi occupés de leurs troubles & de leurs diviſions inteſtines, que les Ambaſſadeurs de Mithridate ne purent avoir audience du Sénat. Ils revinrent donc ſans réponſe trouver leur maître, qui ne fut pas fâché d'avoir ce prétexte pour accuſer les Romains de ne vouloir point finir, & de chercher l'occaſion de renouveller la guerre.

Il avoit eu ſoin de ſe tenir en haleine, en faiſant la guerre à divers peuples autour du Phaſe & du Caucaſe, & encore à ceux du Boſphore Cimmérien, qu'il ſubjugua, & auxquels il donna pour Roi ſon fils Macharès. Il ſe crut donc en état de profiter de l'embarras où la guerre de Lépidus, puis celle de Ser-

Mithridate ſe tient en haleine par diverſes expéditions.

Tigrane, de concert avec

lui, envahit la Cappadoce.

Sertorius, jettoient la République. Mais il eut ſoin d'abord de ne point paroître lui-même ; & il fit agir Tigrane, qui étant entré en Cappadoce la prit toute entiére comme d'un ſeul coup de filet, y ruina douze villes Grecques, & en enleva les habitans au nombre de trois cens mille pour peupler ſa ville favorite de Tigranocerte.

Mithridate ſe déclare ouvertement, à l'occaſion du teſtament de Nicomé de, qui donnoit la Bithynie aux Romains. *Liv. Epit. XCIII.*

Vers ce même tems mourut Nicoméde Roi de Bithynie, qui par ſon teſtament fit le peuple Romain ſon héritier : nouveau ſujet de querelle avec Mithridate, dont l'ambition dévoroit depuis long-tems ce Royaume, & qui devoit trouver ſurtout très-mauvais que les Romains s'en emparaſſent. Ils le firent néanmoins : & M. Junius Silanus, ce Proconſul d'Aſie, dont j'ai parlé à l'occaſion des pirates pris par Céſar, eut ordre de ſe tranſporter en Bithynie, & de la réduire en province Romaine.

Préparatifs de Mithridate, mieux entendus que dans les guerres

Ce fut alors que Mithridate éclata ; & qu'ayant envoyé à Sertorius cette célébre Ambaſſade dont j'ai rendu compte ailleurs, il entreprit ſa troiſiéme guerre contre les Romains, avec plus de confiance encore que les précédentes, parce que ſes préparatifs étoient, ſinon plus grands, du moins bien mieux enten-

entendus. Car dans la premiére guerre il avoit eu plus de faſte que de force réelle : ſes troupes étoient belles à l'œil, mais hors ce vain éclat tout en étoit mépriſable. Le mauvais ſuccès l'inſtruiſit; & dans l'occaſion préſente il s'en tint à l'eſſentiel & au ſolide. Au lieu de cette multitude innombrable de Barbares de différentes nations & de différentes langues, dont les cris confus & les fanfaronades ne pouvoient épouvanter tout au plus que des Aſiatiques; au lieu d'armes toutes brillantes d'or & de pierres précieuſes, qui ſont de riches dépouilles pour les vainqueurs plutôt qu'une défenſe pour ceux qui les portent, il mit ſur pied ſix vingts mille hommes de bonnes troupes formées en légions à la Romaine, & leur donna des épées ſemblables à celles des Romains, & des boucliers fermes & épais. A ces troupes de pied il joignit ſeize mille hommes de cavalerie, dont les chevaux étoient forts & bien exercés, plutôt qu'ornés ſuperbement; & cent chariots armés de faux. Ajoutez un nombre prodigieux de valets, de pionniers, de vivandiers, & autres ſortes de gens néceſſaires pour le ſervice d'une ſi grande armée. Le tout enſemble ſe montoit à

précédentes. *Plut. in Luc. Appian. Memnon. apud Phot.*

plus de trois cens mille hommes. Il équippa auſſi une flote de quatre cens voiles dans le même goût: c'eſt-à-dire que ſes bâtimens n'étoient plus ornés de tentes dorées, ni de chambres & de bains magnifiques pour ſes femmes & ſes concubines, mais remplis d'armes offenſives & défenſives, & montés par de braves guerriers. Il fit enfin d'abondantes proviſions de vivres, & diſtribua en différens magaſins le long des côtes plus de neuf millions de boiſſeaux de bled. Ce fut avec cet appareil qu'il attaqua la Bithynie par terre & par mer en même tems, après avoir tâché de ſe rendre les Dieux favorables, en offrant un ſacrifice à Jupiter arbitre de la guerre, ſelon le rit accoutumé; & en faiſant jetter dans la mer, pour honorer Neptune, un attelage de chevaux blancs. Les Romains envoyérent contre lui les deux Conſuls M. Cotta & L. Lucullus, chargeant l'un de défendre la Bithynie, l'autre de pouſſer Mithridate & de porter la guerre dans ſon Royaume. Mais avant que d'entrer dans le détail de ce qu'ils firent, je croi qu'il eſt bon de faire connoître plus particuliérement Lucullus, qui va figurer d'une façon bien éclatante.

Cet

Cet illuſtre Romain ne dut point aux exemples domeſtiques les vertus qui l'ont rendu recommandable. Son pére, qui avoit été Préteur en Sicile, fut accuſé & condamné pour crime de concuſſion : & la premiére action d'éclat qui fit connoître Lucullus, & d'une façon très-honorable, ce fut qu'étant encore très-jeune, il accuſa à ſon tour Servilius l'accuſateur de ſon pére. Sa mére, qui étoit une Métella, & ſœur de Métellus Numidicus, ne répondit pas par la ſageſſe de ſa conduite au ſang dont elle ſortoit. Lucullus n'en eſt que plus louable d'avoir pû ſe préſerver de la contagion du vice, qui s'offroit à lui de ſi près & avec une ſorte d'autorité.

Commencemens de Lucullus. Ses pére & mére. *Plut.*

Il joignit, comme la plupart des grands perſonnages de ſon tems, la guerre & les lettres, la ſcience militaire & l'étude des beaux Arts. Et pour commencer par ce dernier article, Cicéron [a] relève par les expreſſions les plus fortes la grandeur de ſon génie, ſon zéle pour l'étude, l'étendue de ſes connoiſſances : & il atteſte que non-ſeulement dans ſes premiéres années, &

Son habileté dans les Arts & dans toutes les belles connoiſſances.

[a] Magnum ingenium L. Lucul i, magnumque optimarum Artium ſtudium, tum omnis liberalis & digna homine nobili ab eo percepta doctrina. *Cic. Acad. l. IV. n. 1.*

lorſqu'il étoit à Rome, mais dans ſa Queſture en Gréce & en Aſie, & lors même qu'il fut chargé de la guerre contre Mithridate, dans un tems où les occupations militaires ſemblent ne pas laiſſer à un Général le moment de reſpirer, il étudioit beaucoup, ſinguliérement la Philoſophie, & avoit auprès de ſa perſonne un Philoſophe célébre, qui ſe nommoit Antiochus, & dans la converſation duquel il ſe délaſſoit des fatigues des combats. Avec cette ardeur il avoit l'avantage d'une mémoire excellente, plus encore pour les choſes que pour les mots : ce qui fait que Cicéron préfére avec raiſon ſa mémoire à celle d'Hortenſius, qui étoit plus heureuſe pour les mots que pour les choſes. Ainſi Lucullus comprenant avec facilité, & retenant tout ce qu'il avoit appris une fois, ſe trouva avoir l'eſprit fort orné, quoiqu'il ne fût pas rompu dans ces matiéres comme un ſavant de profeſſion. Plutarque ajoute que la Philoſophie, qui avoit fait le délaſſement de Lucullus dans le tumulte des affaires, devint ſa conſolation & ſa reſſource, lorſque la vieilleſſe & encore plus le dégoût l'eurent obligé de renoncer à l'adminiſtration de la République. Mais

de

de plus cet Hiſtorien nous donne ſur les talens littéraires de Lucullus un détail qui mérite de n'être pas omis.

Il ne lui attribue pas ſeulement une éloquence propre aux actions publiques: il le loue encore comme capable de parler & d'écrire également bien dans les deux langues, la Grecque & la Latine. Sylla, qui s'y connoiſſoit, faiſoit une ſi grande eſtime du mérite de Lucullus en ce genre, qu'il lui adreſſa ſes Mémoires, comme des matériaux qui en paſſant par ſes mains recevroient une meilleure forme qu'il n'auroit pû leur donner lui-même. Lucullus avoit auſſi compoſé en Grec l'Hiſtoire de la guerre des Marſes: & cet ouvrage étoit le fruit d'une gageûre, dont il ſeroit à ſouhaiter que notre Nobleſſe nous fournît bien des exemples. Etant encore jeune, en plaiſantant avec l'Orateur Hortenſus, & l'Hiſtorien Siſenna, il s'engagea à écrire cette Hiſtoire, ſoit en vers, ſoit en proſe Grecque ou Latine, ſelon que le ſort en décideroit. De pareils jeux ne ruinent pas la fortune, & décorent la réputation.

Quant à ce qui appartient à la ſcience militaire, Cicéron aſſûre qu'on n'attendoit pas beaucoup de Lucullus ſur ce point

Science militaire de Lucullus.

point avant ſon Conſulat : il prétend même que les occaſions de l'acquérir lui avoient manqué. Enfin il ne craint point d'avancer que Lucullus [a] ayant employé tout le tems du trajet de Rome en Aſie à lire les Hiſtoires, & à s'inſtruire en interrogeant les gens du métier, il arriva en Aſie Général tout formé, quoiqu'il fût parti de Rome avec très-peu d'expérience dans la guerre. Mais que l'on me pardonne, ſi je mets ici quelque reſtriction aux expreſſions trop fortes de Cicéron. Qui croira qu'un homme puiſſe, uniquement par la lecture & par la converſation, devenir Général, & un Général digne de l'admiration de Mithridate, qui déclaroit que dans tout ce qu'il avoit jamais lu il n'avoit point trouvé de guerrier comparable à Lucullus ? Dans le fait il eſt conſtant que Lucullus après avoir ſervi dans la guerre des Alliés avec beaucoup de diſtinction, fit ſon apprentiſſage du commandement ſous un grand maître, lorſqu'il fut Queſteur de Sylla. Encore revétu de cet emploi, il commanPlut.

a Incredibilis quædam ingenii magnitudo non defideravit.... uſûs diſciplinam. Itaque quum totum iter & navigationem conſumpſiſſet, partim in percunctando à peritis partim in rebus geſtis legendis, in Aſiam factus imperator venit, quum eſſet Româ profectus rei militaris rudis. *Cic. ib. n.2.*

manda même en chef la flote qu'il avoit eu charge de raſſembler, & il livra pluſieurs combats, dont il ſortit toujours victorieux. On peut dire néanmoins que Lucullus n'avoit pas eu aſſez d'occaſions de ſe ſignaler par les armes, pour que l'on attendît de lui d'auſſi grandes choſes qu'il en a faites, ſi par le talent naturel, joint à l'étude, il n'eût ſuppléé à ce qui pouvoit encore lui manquer du côté de l'expérience.

Qualités du cœur.

Le portrait de Lucullus ſeroit imparfait, ſi nous ne parlions point des qualités de ſon cœur. Il l'avoit très-noble & très-généreux, & par une conſéquence néceſſaire tout-à-fait porté à la douceur. L'amitié conſtante & parfaite, qui régna toujours, comme je l'ai dit ailleurs, entre ſon frére & lui, fait l'éloge de l'un & de l'autre. Sa fidélité pour Sylla, & pour le parti de l'Ariſtocratie, prouve un caractére ſolide & élevé. Et pour ce qui regarde l'argent, il effaça la tache paternelle par une intégrité au-deſſus de tout ſoupçon. Il eſt vrai qu'il s'enrichit beaucoup à la guerre : mais ce fut aux dépens des ennemis de la République. Les Alliés n'eurent jamais qu'à ſe louer de ſon gouvernement. L'Aſie, & pendant ſa Queſture, & enſuite

enſuite lorſqu'il y eut le ſuprême commandement en qualité de Proconſul, le vit ſi éloigné d'exercer aucune rapine, qu'il vengeoit même avec ſévérité les injuſtices de l'avide financier: & il gouverna de même l'Afrique après ſa Préture avec beaucoup de juſtice. Avant tout cela, il avoit déja fait preuve de déſintéreſſement, lorſque chargé par Sylla de lui former une flote, il alla en Egypte demander des vaiſſeaux à Ptolémée Lathurus. Ce Prince le reçut avec une extrême magnificence, & lui aſſigna pour ſa dépenſe le quadruple de ce qu'on avoit coutume de donner aux Miniſtres étrangers. Lucullus n'accepta que le ſimple néceſſaire. Il refuſa les préſens que le Roi lui offroit, & dont la valeur étoit de quatre-vingts * talens. Enfin, lorſqu'il partoit, Ptolémée lui ayant préſenté une émeraude montée en or, il vouloit ſe diſpenſer de la recevoir; & il ne ſe rendit que parce que ce Prince lui fit obſerver que c'étoit ſon portrait qui étoit gravé ſur cette pierre: de ſorte que Lucullus, qui n'avoit point obtenu le ſecours qu'il demandoit, craignit de paroître mécontent, & d'être en conſéquence traité comme ennemi.

* *Deux cens quarante mille livres.*

Voilà

Voilà ce que nous ſavons de plus important touchant Lucullus juſqu'à ſon Conſulat.

L. LICINIUS LUCULLUS. AN. R. 678. Av. J.C. 74.
M. AURELIUS COTTA.

Lucullus ne fit rien de conſidérable dans la ville, ſi ce n'eſt qu'il réprima le Tribun L. Quintius, qui avoit entrepris de relever le Tribunat de l'humiliation à laquelle Sylla l'avoit réduit. Le Conſul s'éleva contre lui publiquement: il lui fit même en particulier des remontrances: & enfin il engagea ce Tribun ſéditieux à ſe calmer, & à laiſſer jouir la République de quelque tranquillité.

Lucullus réprime un Tribun inquiet.

Tout étant ainſi paiſible au dedans, il n'eut à penſer qu'à ſe faire donner le commandement de la guerre contre Mithridate. Les départemens des Conſuls étoient déja déterminés: & la Gaule Ciſalpine lui étoit échue, province où il n'avoit nulle gloire à acquérir. Dans ces circonſtances la nouvelle vint à Rome, que le gouvernement de Cilicie étoit vacant par la mort de L. Octavius, qui y avoit ſuccédé à Servilius Iſauricus. C'étoit une belle occaſion pour Lucullus; car comme la Cappadoce eſt voiſine de la Cilicie, s'il obtenoit ce dé-

Il ſe fait donner le commandement de la guerre contre Mithridate.

AN. R. 678. AV. J. C. 74. département, la guerre contre Mithridate en devenoit une ſuite naturelle. Mais il avoit un grand obſtacle à vaincre.

Un certain Céthégus, qui n'eſt guéres connu d'ailleurs dans l'Hiſtoire, ſi ce n'eſt qu'il paroît être le même que ce déſerteur du parti de Marius, dont il a été parlé plus haut, s'étoit rendu tout-puiſſant dans Rome en flattant la multitude & en étudiant tout ce qui pouvoit lui plaire. Lucullus n'avoit point du tout ménagé cet homme, qu'il mépriſoit & haïſſoit également, comme factieux, inſolent, & dérangé dans ſes mœurs. Il falut pourtant qu'il eût recours à ſon crédit dans le deſſein qu'il avoit d'obtenir la Cilicie : & pour ajouter baſſeſſe ſur baſſeſſe, il força ſon généreux courage à aller faire ſa cour à la maîtreſſe de Céthégus : tant l'ambition avilit & dégrade les ames mêmes les plus hautes & les plus vertueuſes. Cette femme, qui ſe nommoit Précia, dominoit alors abſolument dans la ville, parce que rien ne s'y faiſoit que par Céthégus, & l'on n'avoit accès auprès de Céthégus que par Précia. Lucullus lui fit des préſens, & c'étoit déja par ſoi-même quelque choſe de bien flat-

T. X. p. 228.

teur

teur pour une femme vaine & arrogante, de voir un Conſul, & un homme tel que Lucullus, dépendre d'elle & implorer ſa protection. Elle ſe fit donc un plaiſir & un honneur de le ſervir. La province de Cilicie fut donnée par le peuple à Lucullus: & comme il l'avoit prévû, il fut chargé en conſéquence de la guerre contre Mithridate. Son Collégue néantmoins voulut partager avec lui cet emploi, & ſe fit envoyer par le Sénat avec une flote pour garder la Propontide & défendre la Bithynie. AN. R. 678. AV. J.C. 74.

Cotta ſon Collégue eſt envoyé en Bithynie.

Lucullus n'emmena d'Italie qu'une ſeule légion. Il en trouva quatre en Aſie: ce qui lui fit une armée de trente mille hommes de pied, & de ſeize cens chevaux. Ce nombre de troupes n'étoit pas conſidérable. Mais de plus entre les quatre légions qui étoient ſur les lieux avant lui, il y en eut deux qui lui donnérent bien de la peine. C'étoient celles de Fimbria, qui autrefois avoient tué Flaccus leur Général, qui enſuite avoient trahi Fimbria lui-même: toutes compoſées de braves ſoldats, ſachant la guerre & endurcis aux fatigues; mais indociles, ſéditieux, & accoutumés non à obéir à leurs Commandans, mais à en être flattés. Lucullus leur fit ſentir pour la pre-

Lucullus corrige la mutinerie de ſes troupes.

miére

AN. R. 678. AV. J.C. 74.

miére fois ce que c'étoit que d'avoir un Général : il les réduiſit au devoir, & ſçut les rendre ſouples & obéiſſantes. Nous verrons néantmoins dans la ſuite que ces mêmes troupes lui arrachérent par leur mutinerie le fruit de ſes victoires.

Il ſoulage les villes d'Aſie, vexées par les Financiers Romains.

Un autre ſoin qui l'occupa encore beaucoup dans les commencemens, ce fut d'empêcher les révoltes des villes de l'Aſie. Cette province condamnée par Sylla à payer des ſommes exceſſives, tourmentée par les Publicains & les uſuriers, trouvoit le joug Romain inſupportable : & à l'arrivée de Mithridate tous les eſprits s'étoient tournés de nouveau vers lui, comme vers un libérateur. Lucullus commença, autant que le lui permirent les beſoins de la guerre qui l'appelloient ailleurs, à remédier au mal. Il modéra les injuſtices des gens d'affaires, en attendant qu'il pût chaſſer entiérement ces harpyes, comme les appelle Plutarque : ce qu'il fit quelque tems après. Il s'attira l'amour des peuples par ſa douceur & par ſon équité. L'Aſie demeura tranquille, & lui laiſſa la liberté de marcher ſans crainte au ſecours de ſon Collégue.

Cotta ſe fait

Cotta étoit dans un très-grand danger,

ger, où il s'étoit jetté par ſon imprudence. Etant venu en Bithynie, & ſe trouvant vis-à-vis de Mithridate, qui avoit auſſi fait entrer ſon armée dans ce Royaume, il voulut avoir ſeul la gloire de vaincre l'ennemi. Il crut que les occupations qui retenoient Lucullus dans la province d'Aſie, étoient une circonſtance favorable dont il devoit profiter pour s'aſſurer le triomphe. Mais auſſi lâche dans l'exécution que téméraire dans le projet, il ſe fit battre auprès de Chalcédoine par mer & par terre en un même jour, & perdit dans ces deux malheureuſes actions quatre mille Romains & plus de ſoixante vaiſſeaux. Obligé donc de ſe renfermer dans les murs de Chalcédoine, il n'avoit plus de reſſource qu'en celui à qui il avoit voulu enlever l'honneur de la victoire.

AN. R. 678. AV. J. C. 74. battre par Mithridate. *Appian. Memnon. Plut.*

Bien des gens diſſuadoient Lucullus de marcher de ce côté là, & vouloient l'engager à tourner vers le Pont, qu'il trouveroit, diſoient-ils, dégarni & ſans défenſe. Mais Mithridate y avoit laiſſé des troupes ſous la conduite de Diophante, en cas d'inſulte. Ce ne fut pourtant pas ce motif qui détermina Lucullus. Sachant que ſes ſoldats murmuroient beaucoup, & trouvoient tout-

Lucullus marche au ſecours de ſon Collégue.

à-

AN. R. 678. AV. J.C. 74. à-fait indigne que Cotta non-seulement se fût perdu lui-même par sa témérité, mais qu'il les privât de l'avantage de vaincre sans coup férir : Lucullus les assembla, & leur déclara *qu'il aimeroit mieux sauver du péril un seul citoyen Romain, que de conquérir tous les Etats de Mithridate.* Parole bien digne d'une grande ame, & qui exprime le vrai goût de la solide gloire ! Archélaüs, qui avoit passé, comme je l'ai dit, dans le parti des Romains du tems de la guerre de Muréna, insista dans le particulier auprès de Lucullus, l'assurant que dès qu'il paroîtroit dans le Pont, tout plieroit devant lui. Mais le Consul lui répondit: „ qu'il ne prétendoit pas être plus timi- „ de que les chasseurs, ni laisser la bête „ pour courir à la taniére demeurée „ vuide. „ Il s'avança donc vers la Bithynie : cette marche eut son effet. Mithridate laissa Chalcédoine & Cotta, & vint à la rencontre de Lucullus, qu'il joignit auprès d'Otryes ville de Phrygie.

Il évite le combat, & entreprend de miner l'ennemi.

Le Romain considérant la multitude des ennemis, crut devoir éviter le combat & traîner la guerre en longueur. Cependant M. Marius, que Sertorius avoit envoyé d'Espagne à Mithri

thridate avec la qualité de Proconſul, s'étant avancé près du camp de Lucullus pour engager une action, il ne voulut pas refuſer le défi. Mais lorſqu'ils étoient près d'en venir aux mains, un phénoméne ſurprenant les arrêta. Tout d'un coup le ciel parut s'ouvrir, & il en tomba entre les deux armées une groſſe maſſe de feu, ſemblable pour la figure à un tonneau, & pour la couleur à de l'argent qui ſeroit enflammé. Ce phénoméne qui fut pris pour un prodige, effraya les deux armées: & elles ſe ſéparérent comme de concert. AN. R. 678. AV. J.C. 74.

Du reſte Lucullus ſuivit conſtamment ſon ſyſtême, perſuadé qu'il n'y avoit ni magaſins, ni richeſſes, qui puſſent ſuffire à nourrir pendant long-tems près de trois cens mille hommes qu'avoit Mithridate, en préſence d'une armée ennemie. Pour agir plus ſûrement, il ſe fit amener un priſonnier, & lui demanda combien il avoit de camarades avec qui il fit chambrée, & combien il avoit laiſſé de bled dans ſa tente. Il en interrogea pareillement un ſecond, puis un troiſiéme: & comparant enſemble leurs réponſes, il reconnut que dans trois ou quatre jours les vivres manqueroient à Mithridate. Il ſe fortifia donc de plus

en

AN. R. 678. AV. J. C. 74. en plus dans la réſolution qu'il avoit priſe de gagner du tems, & eut ſoin de faire amener de toutes parts des proviſions dans ſon camp, afin de pouvoir attendre tranquillement dans l'abondance le moment où la diſette obligeroit l'ennemi de ſe retirer.

Mithridate décampe, & va aſſiéger Cyzique. Lucullus le ſuit.

Ce moment ne tarda pas: & bientôt Mithridate forcé de décamper, ſe rabattit ſur Cyzique, ville importante, & qui étoit une des clefs de l'Aſie. Il comptoit l'emporter aiſément, parce que les Cyzicéniens avoient reçu un échec conſidérable dans la bataille navale de Chalcédoine, où ils avoient perdu trois mille hommes & dix vaiſſeaux. Le Roi de Pont déroba habilement ſa marche à Lucullus, étant parti pendant une nuit obſcure & pluvieuſe. Il arriva devant Cyzique ſans obſtacle : & tout ce que put faire le Romain, ce fut de venir ſe camper à peu de diſtance ſur une hauteur, qui le mettoit & à l'abri d'inſulte de la part de l'ennemi, & en même tems à portée de lui couper les vivres.

Siége de Cyzique. *Strab. l.* XII. *p.* 575.

La ville de Cyzique, comparable aux plus belles & aux plus importantes de l'Aſie, étoit ſituée dans une iſle de la Propontide d'environ vingt lieues de tour. Cette iſle eſt ſi voiſine de la terre ferme

ferme de l'Asie, qu'elle y étoit jointe par deux ponts. Les Cyzicéniens, colonie de Milet, étoient un peuple courageux & industrieux. Strabon les compare pour la vigilance, pour l'activité, pour le bon gouvernement, à ceux de Rhodes, de Marseille, & de Carthage. Leur ville n'étoit pas seulement ornée de beaux édifices, ils avoient eu soin de la fortifier; & une police sage étoit attentive à la tenir toujours pourvûe de tout ce qui est nécessaire pour une bonne défense. Deux arcenaux remplis, l'un d'armes, & l'autre de machines de guerre, de grands magasins où l'on gardoit en tout tems d'amples provisions de bled, mettoient Cyzique en état de faire une longue résistance, quelque ennemi qui vînt l'attaquer. Ce n'étoit donc pas une petite entrepriſe pour Mithridate, que d'assiéger cette ville: & la double circonstance de l'approche de l'hiver, & de la présence d'une armée ennemie, en augmentoit encore étrangement la difficulté. Mais le Roi de Pont se fiant sur la grandeur de ses forces de terre & de mer, crut que rien ne pourroit lui résister. Il forma par terre dix camps autour de la ville: & par mer il fit environner de sa flote les deux issues du dé-

AN. R. 678. AV. J.C. 74.

AN. R. 678. AV. J.C. 74. détroit qui ſéparoit l'iſle du continent.

Plut. Appian. Lucullus ne s'effraya point de ces immenſes préparatifs : & ſe fondant ſur l'impoſſibilité de faire ſubſiſter une ſi grande armée, il ſe regarda comme ſûr de vaincre ſans tirer l'épée, & oſa même le promettre à ſes ſoldats. Les Cyzicéniens le ſecondérent au mieux par le courage avec lequel ils ſoutinrent le ſiége. Une ſeule choſe les allarmoit : c'eſt qu'ils n'avoient point de nouvelles du Général Romain. Ils voyoient ſon camp, qui étoit, comme je l'ai dit, placé ſur une hauteur. Mais les ennemis leur faiſoient croire que c'étoient des troupes d'Arméniens & de Médes, que Tigrane avoit envoyés au ſecours de Mithridate. Lucullus ne laiſſa pas long-tems les Cyzicéniens dans cette inquiétude, & leur fit porter de ſes nouvelles par un ſoldat adroit & courageux, qui ſe ſervit pour paſſer le bras de mer d'une invention ſinguliére. Il fit une eſpéce de petit radeau, compoſé d'une planche légére & de deux outres pleins de vent qui la ſoutenoient. Ces deux outres étoient aſſujettis par deux régles, qui alloient de l'un à l'autre, & les empêchoient de ſe rapprocher. Le courier aſſis ſur ce radeau, & le gouvernant avec

avec ſes pieds, avoit de loin plutôt l'air d'un monſtre de la mer que d'un homme. Sa figure trompa en effet les vaiſſeaux ennemis, dont il eut grand ſoin de ne pas trop s'approcher: & il fit ainſi heureuſement un trajet de deux lieues. AN. R. 678. AV. J.C. 74.

Sa préſence & les lettres mêmes de Lucullus ne raſſurérent pas entiérement les aſſiégés. Ils craignoient qu'on n'eût voulu les conſoler par un menſonge. Dans le moment arriva un jeune enfant, qui avoit été fait priſonnier par les troupes de Mithridate, & qui enſuite s'étoit ſauvé. Ils lui demandérent où étoit Lucullus. D'abord l'enfant ſe mit à rire, croyant qu'ils ſe moquoient. Mais lorſqu'il vit qu'ils parloient ſérieuſement, il leur montra du doigt le camp des Romains. Les Cyzicéniens alors ſûrs d'un ſecours voiſin redoublérent de courage: & bientôt Lucullus fit même paſſer quelques troupes dans la ville pour les renforcer.

Cependant Mithridate battoit vigoureuſement la place. Il étoit ſervi par un fameux ingénieur, Nicoméde Theſſalien, qui lui avoit fait des machines de toute eſpéce & en très-grand nombre, tortues, béliers, tours de différentes grandeurs, & une en particulier appel-

AN. R. 678. AV. J.C. 74. lée Hélépole *, haute de cent coudées, & de laquelle s'élevoit encore une autre tour, qui lançoit des pierres, des feux, & des nuées de traits. Du côté de la mer deux galéres à cinq rangs de rames, unies enſemble, ſoutenoient une tour, de laquelle partoit un pont volant, prêt à être jetté ſur la muraille, lorſque l'on en ſeroit à peu de diſtance.

Mais avant que de faire jouer ces batteries, le Roi de Pont voulut eſſayer une voie plus courte. Dans la bataille de Chalcédoine il avoit fait un grand nombre de Cyzicéniens priſonniers. Il les fit approcher des murailles, vers leſquelles ils tendoient les bras, priant leurs concitoyens d'avoir pitié d'eux. Cette tentative fut ſans fruit, & Piſiſtrate, Magiſtrat de la ville, leur déclara que tout ce qu'il pouvoit faire pour eux, c'étoit de les plaindre & de les exhorter à prendre leur ſort en patience.

Alors Mithridate, voyant qu'il n'y avoit que la force qui pût réduire ces courages obſtinés, ordonna que l'on commençât l'attaque du côté de la mer. La machine fit ſon effet: le pont fut jetté ſur la muraille; & quatre hommes ſortirent

* *C'eſt un mot Grec, qui, ſelon la force de l'étymologie, ſignifie* machine pour prendre des villes.

tirent fiérement de la tour l'épée à la main. Les aſſiégés furent d'abord effrayés de voir tout d'un coup l'ennemi ſur leurs murs: mais les quatre premiers n'ayant point été aſſez promptement ſoutenus, les Cyzicéniens reprirent cœur, repouſſérent les aſſaillans, & lançant ſur les vaiſſeaux des feux & de la poix fondue, ils les forcérent de ſe retirer. AN. R. 678. AV. J.C. 74.

Ils n'étoient pas encore remis d'une ſi chaude allarme, lorſque les machines deſtinées à l'attaque de terre commencérent leur jeu. Il n'eſt point d'effort que ne fiſſent les aſſiégés, ni de moyens qu'ils ne tentaſſent pour y réſiſter. Ils jettoient de groſſes pierres pour briſer le toît des tortues qui couvroient les béliers; puis ils tâchoient avec des laqs & des nœuds coulans de ſaiſir le bélier même, & de l'élever en l'air, ou bien ils y oppoſoient des ſacs de laine à l'endroit du coup pour le rompre. Pour ce qui eſt des pots à feu, ils faiſoient enſorte de les éteindre avec de l'eau & du vinaigre, & ils étendoient des piéces d'étoffes & des toiles pour amortir les traits qu'on leur lançoit. Avec tous ces efforts ils ne pûrent empêcher que ſur le ſoir une partie de leurs murailles ne fût brûlée & ne tombât, ouvrant une

AN. R. 678. AV. J.C. 74. bréche conſidérable. Heureuſement pour eux le feu étoit ſi violent, que les ennemis n'oſérent s'y jetter. Ainſi les Cyzicéniens eurent le tems pendant la nuit de reconſtruire un nouveau mur.

Le ſuccès de cette premiére journée, quoique dans le total favorable aux aſſiégés, avoit néantmoins de quoi leur faire craindre extrémement ces furieuſes machines, qui avoient déja entamé leurs murailles. Un événement imprévû les en délivra. On étoit dans l'hiver : il ſurvint tout d'un coup un ouragan d'une ſi horrible violence, que d'abord toutes les machines commencérent à craqueter, & enfin furent briſées & renverſées, juſqu'à la grande Hélépole, qui avoit coûté tant de frais & tant de travaux. On a dit que cette tempête avoit été annoncée aux Cyzicéniens, par un ſonge qu'eut Ariſtagoras l'un des premiers Magiſtrats de la ville. Cet homme, dit-on, rapporta qu'il avoit vû pendant la nuit Proſerpine, protectrice de Cyzique, qui lui déclaroit *qu'aux trompettes du Pont elle alloit oppoſer le joueur de flute de Libye.* Ce joueur de flute étoit le vent de Midi, qui excita l'orage. Nous aurions plus d'obligation aux anciens Hiſtoriens, ſi au lieu de nous entretenir de ſonges, qui

qui peuvent aiſément avoir été forgés après coup, ils nous euſſent donné plus de détail ſur les événemens du ſiége. Ils ont même négligé de nous apprendre combien il dura. Nous ſavons néantmoins par Appien & par Strabon, que Mithridate, après que ſes machines eurent été fracaſſées, fit creuſer des mines, qui furent éventées par les aſſiégés; & qu'il s'y donna même quelques combats ſous terre, dans l'un deſquels le Roi, qui étoit entré dans la mine, penſa être fait priſonnier. AN. R. 678. AV. J.C. 74.

Rien ne réuſſiſſoit à Mithridate, & les Cizycéniens avoient tout lieu de bien eſpérer. Leur confiance s'augmentoit de plus en plus par la perſuaſion où ils étoient que les Dieux ſe déclaroient pour eux. Outre le ſonge d'Ariſtagoras, voici encore un événement du même genre, que je donne tel que je le trouve dans mes Auteurs. J'ai dit que Proſerpine étoit la divinité tutélaire de Cyzique. Le jour de ſa fête approchoit, où on devoit lui immoler une géniſſe noire : & comme les beſtiaux avoient coutume de paître dans la terre ferme, la victime deſtinée à la Déeſſe y étoit actuellement, & manquoit aux Cyzicéniens. Pour y ſuppléer, ils en firent

AN. R. 678. AV. J. C. 74. une repréſentation avec de la farine. Mais au jour préfix, la géniſſe noire ſe détache du troupeau, traverſe ſeule le détroit à la nage, & vient ſe préſenter elle-même pour être ſacrifiée. Ce fut le ſujet d'une très-grande joie parmi les aſſiégés, qui ne doutérent plus de la protection des Dieux.

Famine dans l'armée de Mithridate.

Un avantage plus réel pour eux étoit la diſette que ſouffroit l'armée de Mithridate. Ce Prince l'ignora pendant un tems, trompé par ceux qui l'approchoient. Mais enfin le mal devint ſi preſſant, qu'il fallut de néceſſité l'en avertir. Alors tombérent ces fiéres bravades, qui lui faiſoient traiter d'inſolence la réſiſtance des Cyzicéens : il fut effrayé, voyant qu'il avoit affaire à un Général, qui ne cherchoit point l'éclat & le brillant dans ſa façon de faire la guerre, mais qui alloit au ſolide, en lui coupant les vivres & l'attaquant par la famine.

Il ne voulut pas néantmoins encore abandonner ſon entrepriſe, & ſe contenta de chercher quelque ſoulagement à la diſette, en renvoyant en Bithynie preſque toute ſa cavalerie, les bêtes de charge, & la partie de ſon infanterie qui avoit le plus ſouffert, & étoit le moins en état de faire le ſervice. Il choiſit pour

pour faire partir ce détachement le moment de l'abſence de Lucullus, qui étoit allé attaquer un fort dans le voiſinage. Mais le Romain ayant été promptement averti de ce qui ſe paſſoit, revint dès la nuit même dans ſon camp: & au point du jour ayant pris dix cohortes avec toute ſa cavalerie, malgré la neige & les frimats, il ſe mit à la pourſuite de ce corps d'ennemis. Il les atteignit auprès du fleuve Rhyndacus, les tailla en piéces, & les diſſipa tellement, que les femmes d'une ville voiſine en ſortirent pour enlever les bagages & dépouiller les morts. Il en reſta beaucoup ſur la place: quinze mille furent faits priſonniers, avec ſix mille chevaux, & une multitude innombrable de bêtes de ſomme. Lucullus ramena le tout dans ſon camp, paſſant comme en triomphe à la vûe des aſſiégeans. AN. R. 678. AV. J.C. 74.

La famine augmentoit toujours parmi eux: & pour comble de malheurs, la mer, qui juſqu'alors leur avoit fourni quelques proviſions, devenoit impraticable à cauſe des mauvais tems. Ainſi pluſieurs mouroient de faim; quelques-uns ſe nourriſſoient de chair humaine; & les autres, qui avoient horreur de cette barbarie, réduits à manger des

AN. R. 678. AV. J.C. 74. herbes, tomboient de foibleſſe : enfin la multitude des morts que l'on laiſſoit ſans ſépulture, amena la peſte dans le camp. Mithridate s'acharnoit cependant encore à continuer le ſiége, & attendoit le ſuccès des batteries qu'il avoit dreſſées ſur une montagne qui dominoit la ville. Mais les Cyzicéniens, qui ſavoient le mauvais état de ſes troupes, ayant fait une ſortie vigoureuſe, eurent bon marché de gens à demi morts de maladie & de miſére, détruiſirent les ouvrages, & brûlérent ce qui reſtoit de machines. Ainſi ce fut une néceſſité pour le Roi de Pont, de prendre enfin le parti de la fuite.

Elle étoit bien difficile en préſence d'une armée victorieuſe. Mithridate, pour donner le change à Lucullus & l'occuper ailleurs, fit préparer une eſcadre, qui devoit aller vers la mer Egée ſous le commandement de l'Amiral Ariſtonicus. Ce même Amiral portoit avec lui dix mille piéces d'or, pour tâcher de corrompre les légions de Fimbria, que Mithridate eſpéroit depuis long-tems attirer à ſon parti. En effet elles étoient mutines & ſéditieuſes, comme je l'ai dit, & de plus attachées originairement à la faction de Marius. Comme le Roi avoit

avoit auprès de lui des Romains de cette même faction, c'eſt-à-dire, ceux qui lui avoient été envoyés par Sertorius, ſon eſpérance n'étoit pas ſans quelque fondement. Mais on s'expoſe toujours à être dupe, quand on ſe fie à des perfides. Les ſoldats de Fimbria feignirent de prêter l'oreille aux propoſitions d'Ariſtonicus, & l'ayant attiré dans un lieu où ils étoient les maîtres, ils le prirent avec ſon or, & tuérent ceux qui l'accompagnoient. AN. R. 678. AV. J.C. 74.

Fuite de Mithridate. Déſaſtre de ſon armée.

Cependant Mithridate prenoit ſes derniers arrangemens pour partir de devant Cyzique. Il chargea deux de ſes Généraux de conduire à Lampſaque ſes troupes de terre, au nombre encore d'environ trente mille hommes. Pour lui il réſolut d'aller par mer à Parium. L'embarquement ſe fit avec tout le tumulte & tout le déſordre d'une fuite précipitée. Mais le trajet, qui étoit fort court, fut tranquille & heureux. Ceux qui étoient reſtés ſur terre n'eurent pas le même ſort. Premiérement les malades demeurés dans le camp furent égorgés par les Cyzicéniens, qui ſortirent en armes dès qu'ils eurent appris la fuite de Mithridate. Lucullus de ſon côté pourſuivit ceux qui ſe retiroient à Lampſaque,

AN. R. 678. AV. J.C. 74. saque, & les ayant atteints auprès du Granique*, d'autres disent l'Esépe, il les tailla en piéces, en tua près de vingt mille, & en fit plusieurs prisonniers. Les débris de cette déplorable armée s'enfermérent dans Lampsaque: mais ils n'auroient pû échaper à Lucullus, qui vint se poster devant la ville, si Mithridate n'eût envoyé des vaisseaux pour les emmener avec tous les habitans. Delà Lucullus revint à Cyzique jouïr des applaudissemens d'une si belle victoire. Il fut reçû au milieu des acclamations des Cyzicéniens, qui éternisérent même leur reconnoissance en instituant en son honneur des fêtes qu'ils appellérent de son nom *Lucullea*. On prétend que Mithridate ne perdit guéres moins de trois cens mille hommes dans cette malheureuse entrepriſe, tant soldats que gens néceſſaires à la suite d'une armée.

Ce grand événement tomba sous le Consulat de M. Lucullus & de C. Cassius. Le siége paroît avoir commencé sur la fin de l'année où L. Lucullus étoit Consul: & il fut levé dans les commencemens de l'année suivante.

M. TE-

* *Le Granique est célébre par la victoire qu'Alexandre remporta sur ses bords. L'Esépe est une riviére voisine.*

M. TERENTIUS VARRO LUCULLUS. AN. R. 679.
C. CASSIUS VARUS. AV. J.C. 73.

Lucullus ſans perdre de tems ſe mit en devoir de profiter de ſa victoire, & de chaſſer entiérement Mithridate de la Bithynie. Mais il avoit beſoin d'une flote contre un ennemi, qui étoit maître de la mer. Pour en équiper une, le Sénat lui offroit trois * mille talens. Il les refuſa généreuſement, & répondit que ſans être à charge au tréſor public, il trouveroit des reſſources ſuffiſantes dans le zéle & la fidélité des Alliés de l'Empire. En effet il raſſembla des villes d'Aſie un grand nombre de vaiſſeaux, & ſe vit ainſi en état de pouſſer Mithridate par mer & par terre en même tems. Ses Lieutenans Généraux, Voconius Barba & Valerius Triarius, prirent les principales villes de Bithynie, Apamée, Pruſa *, Pruſias †, Nicée: & Mithridate, après un naufrage, qui lui avoit fait perdre un grand nombre de vaiſſeaux près de Parium, fut obligé de ſe renfermer dans Nicomédie, où Cotta, qui vouloit réparer l'affront qu'il avoit reçu auprès de Chalcédoine, & enſuite Triarius, vinrent l'aſſiéger.

Toute la Bithynie reconquiſe, hors Nicomédie, où ſe renferme Mithridate. *Plut. Appian.*

* *Neuf millions.*

* *Bourſe*
† *Anciennement* Cius.

AN. R. 679. AV. J. C. 73.

Ce Prince craignoit peu leurs efforts, & bien loin d'être découragé par tant de mauvais succès, & de se tenir sur la défensive, il faisoit partir actuellement une flote pour aller exciter ou entretenir la révolte dans l'Italie, qui étoit en ce même tems-ci désolée par Spartacus. Il avoit donné le commandement de cette flote à deux de ses Généraux, & à M. Marius, que Sertorius lui avoit envoyé avec le titre de Proconsul. Lucullus, sans doute pour s'opposer à l'exécution de ce dessein, étoit resté sur les côtes de l'Hellespont. Lorsqu'il étoit dans la Troade, ayant passé la nuit dans un temple de Vénus, il crut voir en songe cette Déesse, qui lui disoit : *Pourquoi dors-tu, lion magnanime ? Voilà de timides faons près de toi ?* Lucullus avoit peut-être appris de Sylla à ajouter foi aux songes. Lorsqu'il rendoit compte de celui-ci à ses amis, il reçut avis que l'on avoit vû passer treize vaisseaux qui faisoient route vers l'isle de Lemnos. Sur le champ il part, les joint près de Ténédos, les prend, tue leur commandant Isidore, & de là fait voile vers Lemnos où étoit la grande flote.

Lucullus détruit en deux combats une flote que Mithridate envoyoit en Italie.

Il trouva les ennemis à la rade, & si près de terre, qu'il ne pouvoit ni les tour-

tourner, ni les attaquer de front avec avantage, parce que ſes vaiſſeaux obéiſſant aux mouvemens de la mer étoient vacillans, & ne portoient que de foibles coups à ceux de Mithridate, qui étoient appuyés d'une maniére ſtable contre le rivage, & de plus défendus par de braves gens. Enfin Lucullus ayant remarqué un endroit de l'iſle d'un abord aiſé, y débarqua une partie de ſes ſoldats qui vinrent prendre les ennemis par derriére. Ceux-ci ſe voyant en même tems attaqués par mer & par terre, ne firent point une longue réſiſtance. S'ils s'éloignoient de la terre, ils ſe heurtoient ſouvent les uns les autres, ou rencontroient les éperons des vaiſſeaux de Lucullus. S'ils demeuroient en place, ils étoient en priſe aux Romains débarqués. Tout périt: trente-deux vaiſſeaux de guerre avec pluſieurs bâtimens de charge furent pris ou coulés à fond. Les trois Généraux furent faits priſonniers. Lucullus ne fit aucun quartier à Marius, qu'il regardoit comme traître à la patrie. Il le fit mourir dans les tourmens. Craignant même qu'il n'évitât le ſupplice en mourant les armes à la main, il avoit pris la précaution de recommander à ſes ſoldats avant le combat, de ne tuer aucun

AN. R. 679. AV. J.C. 73.

AN. R. 679. AV. J.C. 73. aucun des ennemis qui manquât d'un œil. Car ce Marius étoit dans le cas.

Cette victoire fut regardée comme importante pour la tranquilité de l'Italie : & Cicéron loue en plus d'un endroit Lucullus, de l'avoir préfervée par ſon courage & par ſa bonne fortune de l'invaſion des amis & partiſans de Sertorius.

Cic. pro L. Manil. n. 21. pro Mur. n. 33.

Mithridate ſe retire dans ſon Royaume.

L'évacuation entiére de la Bithynie par Mithridate fut auſſi une ſuite de cette même victoire. Car ce Prince, qui étoit dans Nicomédie, ayant appris que Lucullus venoit à lui en toute diligence, ne jugea pas à propos de l'attendre, & ſe mit en mer pour regagner ſon Royaume. Il ne l'auroit pû faire ſi les ordres de Lucullus euſſent été exécutés. Car il avoit chargé Voconius Barba de fermer le port de Nicomédie avec l'eſcadre qu'il commandoit, pendant que Cotta & Triarius bloquoient la ville du côté de la terre. Mais Voconius, par une ſuperſtition tout-à-fait déplacée, étoit allé en Samothrace ſe faire initier aux myſtéres des grands Dieux. Mithridate partit donc ſans obſtacle : mais lorſqu'il approchoit d'Heraclée *, il fut aſſailli d'une ſi furieuſe tempête, qu'un grand nombre de ſes vaiſſeaux furent diſperſés & écartés, d'au-

Plut. Appian.

* *Aujourd'hui* Eragri *ou* Penderaghi.

d'autres coulérent bas, & pendant plu- AN. R. 679. AV. J.C. 73.
ſieurs jours toute la côte fut couverte des débris de ce naufrage, qui acheva de ruiner ſes forces maritimes. Lui-même montoit un vaiſſeau, trop grand pour approcher ſûrement des côtes pendant que la mer étoit agitée, & qui de plus commençoit à faire eau de toutes parts. Il fut donc réduit à paſſer dans un brigantin de Pirate, & trop heureux de ſe ſauver ainſi à Héraclée.

Il ſe rend maître, en paſſant, d'Héraclée. *Memnon.*

Cette ville n'étoit pas même à lui. C'étoit une petite République Grecque, qui mécontente des exactions des Romains, & craignant d'un autre côté leur puiſſance, demeuroit comme flottante & incertaine entre les deux partis. Ce ne fut donc qu'à l'aide d'une intelligence avec l'un des principaux citoyens que Mithridate y entra: & lorſqu'il y fut une fois, il détermina aiſément les Héracléotes à ſe déclarer en ſa faveur: après quoi il paſſa outre, & mit dans la ville, ſous prétexte de la défendre contre les Romains, une garniſon de quatre mille hommes, & Connacorix pour la commander. Il pourſuivit enſuite ſa route, & alla à Sinope, puis à Amiſus.

Lucullus pourſuit Mithri-

Lucullus avoit reconquis toute la Bithynie, & pluſieurs lui conſeilloient de

ſe

AN. R. 679. AV. J.C. 73. date, & porte la guerre dans ses Etats. *Plut. Appian. Memnon.*

se repoſer au moins quelque tems ſur ſes lauriers. Il ne les écouta pas : & ayant conféré avec Cotta, il lui laiſſa le ſoin de mettre le ſiége devant Héraclée, donna à Triarius le commandement de ſa flote ; & pour lui il réſolut de pourſuivre Mithridate par terre, & de porter la guerre dans ſes Etats.

Ce Prince ne s'oublia pas dans un ſi preſſant danger. Il envoya & des Ambaſſadeurs & des lettres pour demander du ſecours aux Rois des Scythes, à Tigrane, au Roi des Parthes. Mais outre que toutes ces reſſources étoient bien éloignées, la plupart lui manquérent. Celui qui étoit chargé d'aller en Scythie, trahit ſon maître, & paſſa avec l'or & les préſens dont il étoit porteur, dans le camp de Lucullus. Le Roi des Parthes ne voulut point prendre part à une querelle qui lui paroiſſoit étrangére. Tigrane ſeul, ſollicité par la fille de Mithridate, qui étoit l'une de ſes femmes, fit des promeſſes, mais ne ſe hâta pas beaucoup de les effectuer. Ainſi le Roi de Pont, réduit à mettre toutes ſes eſpérances en ſoi-même, entreprit de traverſer la marche de Lucullus, envoyant des troupes légéres qui le harceloient & enlevoient des convois. Il

paroît

paroît même qu'il avoit fait faire le dégât dans le pays par où les Romains devoient paſſer. Car Lucullus, pour avoir des vivres, fut obligé de faire marcher avec ſon armée, trente mille Gallogrecs, qui portoient chacun ſur leurs épaules un Médimne * de bled. Mais cette diſette dura peu. Bientôt l'armée Romaine ſe trouva dans un pays riche, & qui depuis long-tems n'ayant point éprouvé les maux de la guerre, mit ſes vainqueurs dans une telle abondance, qu'un bœuf ſe vendoit une dragme *, un eſclave quatre dragmes, & que le reſte du butin étoit compté pour rien, parce qu'on n'avoit point occaſion de s'en défaire, tous étant dans l'opulence.

AN. R. 679. AV. J.C. 73.

* *Le Médimne valoit près de cinq de nos boiſſeaux.*

* *Dix ſols de notre monnoye.*

Il fait bloquer Amiſus & Eupatorie.

Lucullus ne trouvant aucune réſiſtance dans les campagnes, mit le ſiége devant deux villes voiſines, Amiſus & Eupatorie. Amiſus étoit une des villes Royales de Mithridate, qui y avoit un palais. Eupatorie avoit été fondée par lui, & portoit même ſon nom. Car le premier des ſurnoms de Mithridate, étoit Eupator. Le Général Romain ne s'attacha pas néantmoins à preſſer ces villes; & ſe contentant de les bloquer, il avança toujours dans le pays, & vint juſ-

AN. R. 679. AV. J.C. 73. jusqu'à Thémiscyre auprès du Thermodon, ce fleuve que les Amazones ont rendu si célébre.

Murmures de ses soldats. Ses soldats avides de pillage étoient forts mécontens de sa façon de faire la guerre. Plusieurs places s'étoient rendues à lui, & il les avoit reçues à composition: aucune n'avoit été prise de force. Le siége même d'Amisus alloit mollement: & il étoit clair que Lucullus vouloit épargner cette grande & belle ville. *Où nous méne-t-il?* disoient les mutins. *Dans des déserts, pour donner la chasse à Mithridate, pendant que s'il attaquoit vivement Amisus, il pourroit nous enrichir par le pillage d'une ville Royale?* Lucullus mépriſa ces murmures, dont il ne prévoyoit pas alors les suites. Il se croyoit plus obligé de se disculper envers ceux qui pensoient qu'il ne serroit pas d'assez près Mithridate, & que s'amusant dans un pays où il n'y avoit rien d'important à faire, il donnoit à ce Prince le tems de se fortifier de nouveau, & de rassembler des troupes.

Raisons pour lesquelles il laissoit le tems *C'est préciſément ce que je demande*, leur disoit-il, *que Mithridate se voyant encore une fois à la tête d'une nombreuse armée, croye pouvoir nous attendre, & ne s'enfuie pas à notre approche. Ne voyez-*

voyez-vous pas qu'il a derriére lui des déſerts immenſes, & le mont Caucaſe, dont les gorges & les profondeurs pourroient cacher & mettre à l'abri de notre pourſuite mille Rois qui auroient deſſein d'éviter le combat? Autre reſſource pour Mithridate. Il eſt maintenant à Cabire: de-là il n'y a que quelques journées de chemin pour arriver en Arménie, dont le Roi Tigrane eſt ſon gendre. Ce Roi, le plus puiſſant de l'Aſie, dont l'Empire s'étend depuis les frontiéres des Parthes juſqu'à la Paleſtine, ne cherche qu'une occaſion de nous faire la guerre. Et quel plus ſpécieux prétexte pouvons-nous lui fournir que celui de défendre un Prince allié, qui implorera ſa protection? Qui peut douter, que Mithridate, ſi nous le pouſſons à bout, n'aille ſe jetter entre les bras de Tigrane? Eſt-ce à nous à lui montrer la reſſource dont il doit s'aider pour nous réſiſter? Au lieu qu'en lui donnant le tems de trouver chez lui des forces qui raniment ſa confiance, nous n'aurons affaire qu'à des Cappadociens, que nous avons déja battus en toute occaſion, & non pas à des Arméniens & à des Médes, que nous ne connoiſſons point.

AN. R. 679. AV. J.C. 73. à Mithridate de raſſembler une nouvelle armée.

Par toutes ces raiſons Lucullus laiſſa paſſer le reſte de la campagne ſans faire d'en-

AN. R. 679. AV. J.C. 73. d'entrepriſe conſidérable : & réellement Mithridate profita de ce tems de relâche pour raſſembler pendant l'hiver quarante mille hommes de pied, & quatre mille chevaux, avec leſquels au commencement du printems il paſſa le Lycus *, & marcha à la rencontre des Romains, qui de leur côté s'étoient avancés pour venir le chercher.

* *Aujourd'hui le* Tofanlu, *ou Riviére de* Tocat.

L. GELLIUS POPLICOLA.
CN. CORNELIUS LENTULUS CLODIANUS.

AN. R. 680. AV. J.C. 72. *Plut. Appian. Memnon.* Les deux armées furent aſſez long-tems en préſence, & ſembloient ſe craindre réciproquement. Car il n'y eut point d'action générale. Il ſe donna ſeulement quelques combats, & d'abord un de cavalerie, où Mithridate eut tout l'avantage. Parmi les priſonniers, on lui amena un officier Romain, qui ſe nommoit Pomponius, & qui étoit bleſſé dangéreuſement. Le Roi lui demanda, ſi en lui ſauvant la vie il pourroit compter l'avoir pour ami. *Oui*, répondit le priſonnier, *ſi vous faites la paix avec les Romains. Sinon, je n'ai pas même à délibérer.* Ceux qui étoient préſens, irrités de cette fiére réponſe, pouſſoient Mithridate à le faire mourir. Mais ce Prince eut la généroſité de rejetter ce lâche

Noble fierté d'un officier Romain priſonnier, & généroſité de Mithridate à ſon egard.

lâche conſeil, & dit qu'il ne falloit pas maltraiter une vertu malheureuſe. AN. R. 680. AV. J.C. 72.

L'événement de ce combat fit comprendre à Lucullus que les ennemis lui étoient ſupérieurs pour la cavalerie, & que par conſéquent il devoit éviter la plaine. Inſtruit par ceux qui connoiſſoient le pays, il tranſporta ſon camp ſur une hauteur, d'où il étoit à portée d'attaquer, & ne pouvoit être forcé de combattre malgré lui. Le hazard engagea pourtant encore une action, ſans l'ordre des Chefs. Comme quelques officiers de Mithridate pourſuivoient un cerf, des Romains qui ſe trouvérent ſur le chemin, les coupérent. De-là on en vint aux mains. Les pelotons, qui étoient d'abord peu conſidérables, ſe groſſirent, par les renforts que chacun recevoit: & les Cappadociens avoient la ſupériorité. Les Romains, qui du camp voyoient fuir leurs camarades, étoient fort indignés, & demandoient à Lucullus le ſignal de la bataille. Mais il voulut leur faire comprendre ce que peut la préſence d'un Général habile & reſpecté. Il leur donna ordre de ſe tenir en repos: & pour lui, deſcendant dans la plaine avec peu de monde, il cria aux premiers fuyards qu'il rencontra de

Combat fortuit, où Mithridate a quelque avantage.

s'ar-

AN. R. 680. AV. J. C. 72. s'arrêter, & de retourner au combat. Ils obéirent, & leur exemple ayant encouragé les autres, il repouſſa ſans peine les ennemis dans leur camp. Lucullus, ſévére obſervateur de la diſcipline, impoſa à ceux qui avoient fui une peine militaire uſitée chez les Romains, & les condamna à creuſer en tuniques, & ſans armes ni ceintures, un foſſé de douze pieds.

Danger que court Lucullus d'être aſſaſſiné par un transfuge.

Dans ce même tems ſa bonne fortune le préſerva d'un péril, que toute ſa prudence n'auroit pû ni prévoir ni éviter. Il avoit reçu dans ſon camp un transfuge d'importance, qui ſe nommoit Olthacus, Prince des Dardariens, nation voiſine des Palus Méotides. Ce transfuge étoit un traître, qui avoit promis à Mithridate de le défaire de Lucullus: d'ailleurs brave homme, intelligent, actif, inſinuant: de ſorte que le Général Romain, qui reconnut bientôt en lui ces qualités, l'admettoit ſouvent à ſa table, & même au conſeil. Lorſque le Dardarien crut avoir trouvé l'occaſion qu'il cherchoit, il commanda à ſes gens de lui tenir ſon cheval prêt hors du camp: & ſur l'heure de midi, pendant que la chaleur, qui étoit très-grande, invitoit tout le monde, ſoldats

&

& officiers, à prendre quelque repos, il va à la tente de Lucullus, comptant entrer ſans obſtacle par droit de familiarité. C'en étoit fait, ſi le ſommeil, qui a cauſé la perte de tant de Généraux, n'eût ſauvé Lucullus. Comme il avoit beaucoup fatigué les jours précédens, & paſſé les nuits ſans dormir, il repoſoit alors; & ſon valet de chambre refuſa de laiſſer entrer Olthacus. Celui-ci inſiſta, diſant qu'il étoit néceſſaire qu'il parlât au Général pour affaire preſſée. Mais l'eſclave lui répondit qu'il n'y avoit rien de plus néceſſaire que la ſanté de ſon maître, & ſans vouloir l'écouter le pouſſa dehors par les épaules. Olthacus craignit d'être ſupçonné, & ne croyant pas qu'il fût ſûr pour lui de reſter plus long-tems dans le camp de celui qu'il avoit voulu aſſaſſiner, il ſe retira promptement auprès de Mithridate, qui n'eut ainſi que la honte d'avoir donné ſon conſentement à une trahiſon criminelle, & contraire à toutes les loix de la guerre. AN. R. 680. AV. J.C. 72.

Cependant les deux armées commençoient à ſe ſentir de la diſette. Le pays qu'elles occupoient étoit mangé: les Romains ne tiroient leurs vivres que du Royaume d'Ariobarzane, & étoient obli- Deux combats, où les Romains ſont vainqueurs.

AN. R. 680. AV. J.C. 72. obligés de faire de gros détachemens pour accompagner & assurer leurs convois. Mithridate comprit que, s'il pouvoit enlever ces convois, il rendroit le change à Lucullus, & le réduiroit dans un état pareil à celui où il s'étoit vû lui-même devant Cyzique. Il envoyoit donc des troupes sur les chemins par où devoient arriver les vivres de l'armée Romaine. Il y eut à ce sujet deux grands combats, dans lesquels les Romains furent vainqueurs. Le second surtout fut important & décisif. Les Cappadociens étoient au nombre de six mille, quatre mille hommes de pied, & deux mille chevaux. Les Généraux qui les commandoient, eurent l'imprudence d'attaquer les Romains dans un défilé, où leur cavalerie, qui faisoit leur principale force, ne pouvoit être d'aucun usage. Fabius Adrianus, qui étoit à la tête des Romains, sçut profiter parfaitement de l'avantage des lieux. La défaite des gens de Mithridate fut entiére; & à peine s'en sauva-t-il assez pour aller porter à leur maître la nouvelle de ce désastre. Le Roi de Pont effrayé voulut au moins empêcher que le bruit ne s'en répandît dans son armée. Mais le vainqueur passa fiérement devant son camp, faisant

faiſant filer un grand nombre de charétes chargées de proviſions & de dépouilles. AN. R. 680. AV. J.C. 72.

Conſternation des troupes de Mithridate, & fuite de ce Prince.

Cette vûe jetta la conſternation parmi les troupes de Mithridate : & le Roi lui-même, qui voyoit que ſon camp manquoit de vivres, & qu'il ne lui étoit pas poſſible de compter ſur le ſervice de ſoldats ainſi découragés, prit un parti, excuſable peut-être par la néceſſité, mais peu digne de la hauteur qu'il avoit affectée juſqu'alors. Il réſolut de ſe dérober par la fuite, & d'abandonner ſon armée. Il fit même confidence de cette réſolution aux principaux de ſon conſeil, qui ſur le champ ſongérent à ſauver leurs équipages en les faiſant partir diligemment. Les ſoldats, qui virent les préparatifs de cette fuite déſeſpérée, voulurent retenir les équipages. De-là naquit une querelle. La multitude irritée pille les chariots, & tue ceux à qui ils appartenoient. Dorylaus, l'un des premiers Généraux de Mithridate, fut tué, uniquement à cauſe de l'habit de pourpre qu'il portoit. Un certain Hermaſus, Sacrificateur, fut foulé aux pieds des hommes & des chevaux. A ce tumulte le Roi ſort de ſa tente, & veut appaiſer les troupes. Mais perſonne ne lui prête l'oreille : & forcé de ſe ſauver

AN. R. 680. AV J. C. 72.

par la fuite, n'ayant auprès de lui ni officier, ni eſclave, il fut lui-même renverſé par terre; & auroit couru riſque de périr, ſi un de ſes eunuques, qui l'apperçut dans ce triſte état, ne lui eût donné ſon cheval pour l'aider à ſe mettre promptement en ſûreté.

Il échape à grande peine, & ſe ſauve en Arménie.

Il étoit tems. Car Lucullus, inſtruit de ce qui ſe paſſoit, avoit envoyé ſa cavalerie à la pourſuite des fuyards, pendant que lui-même avec les légions il entroit dans le camp, & y faiſoit main baſſe ſur tous ceux que le déſir d'emporter au moins ce qu'ils avoient de plus précieux, y avoit encore retenus. Un corps de cavaliers Gallogrecs pourſuivoit Mithridate de ſi près, qu'il étoit impoſſible qu'il leur échappât. Heureuſement pour lui, ou plutôt par un effet de ſon adreſſe, un mulet chargé d'or ſe trouva à la rencontre de ces cavaliers. Attirés par l'avidité d'une ſi riche proie, ils en oubliérent une bien plus importante : pendant qu'ils pilloient l'or, Mithridate ſe ſauva, & arriva d'abord à Comanes, d'où il paſſa auprès de Tigrane en Arménie. C'eſt cette fuite de Mithridate que Cicéron [a] compare avec

[a] Ex ſuo regno ſic Mithridates profugit, ut ex eodem Ponto Medea illa quondam profu-

avec celle de Médée, qui pourſuivie par ſon pére répandit ſur toute la route les membres déchirés de ſon frére Abſyrte. Autant que ces déplorables reſtes d'un fils tendrement aimé avoient apporté de retardement à ſon malheureux pére, autant les richeſſes éparſes à deſſein ſur tout le chemin par Mithridate en cauſérent aux Romains. AN. R. 680. AV. J.C. 72.

Ce fut bien là le plus grand, mais non pas le ſeul tort que l'avidité & l'inſolence des troupes Romaines firent à leur Général. Le Sécretaire d'Etat de Mithridate avoit été pris, & Lucullus avoit ordonné qu'on le gardât ſoigneuſement. Mais ceux qui le menoient s'étant apperçus qu'il avoit ſur lui cinq cens piéces d'or, le tuérent & le volérent.

En entrant dans le camp des ennemis,

fugiſſe dicitur : quam prædicant in fuga, fratris ſui membra in iis locis quâ ſe parens perſequeretur diſſipaviſſe, ut eorum collectio diſperſa mœrorque patrius celeritatem perſequendi retardaret. Sic Mithridates, fugiens, maximam vim auri atque argenti, pulcherrimarumque rerum omnium, quas & à majoribus acceperat, & ipſe bello ſuperiore ex tota Aſia direptas in ſuum regnum congeſſerat, in Ponto omnem reliquit. Hæc dum noſtri colligunt omnia diligentiùs, rex ipſe è manibus effugit. Ita illum in perſequendi ſtudio mœror, hos lætitia retardavit. *Cic. pro Lege Manil. n.* 22.

AN. R. 680. AV. J.C. 72. Lucullus donna ordre de tuer tout, & de ne point piller. Son but étoit ſans doute, ſelon l'ancienne diſcipline, de faire apporter tout le butin en un monceau, & d'en faire une diſtribution égale entre toutes les troupes. Mais ce n'étoit plus le tems où les ſoldats Romains gardoient fidélement un riche butin, par eſprit d'équité pour leurs camarades, & de ſoumiſſion pour leurs Généraux. La vûe des vaſes d'or & d'argent, des tapis de pourpre, & de tant d'autres riches dépouilles, fit oublier aiſément les défenſes de Lucullus: & tout fut pillé.

Voyez T. V. l. XVII. §. III. *p.* 623.

Forts & châteaux de Mithridate livrés à Lucullus. Priſonniers d'Etat mis en liberté.

Du reſte la victoire fut complète, & ſoumit aux Romains tout le Pont. Lucullus prit la ville de Cabire, où Mithridate avoit paſſé l'hiver précédent: & de toutes parts ceux qui commandoient dans les châteaux & les forts s'empreſſoient d'en apporter les clefs au vainqueur. Le Romain trouva dans ces châteaux de grands tréſors: il y trouva auſſi des priſons affreuſes, où étoient enfermés depuis pluſieurs années bien des Grecs, bien des Princes de la famille Royale, qui paſſoient la plupart pour morts, & à qui l'arrivée & les bontés de Lucullus procurérent non pas la liberté, mais comme une nouvelle vie, & une eſpéce

ce de réſurrection. Nyſa, ſœur de Mithridate, & veuve[a] de Nicoméde, devint auſſi priſonniére de Lucullus en cette occaſion : ce qui fut un grand bonheur pour elle. Car les ſœurs & les femmes de Mithridate, qui paroiſſoient fort loin du danger, & qui étoient gardées près de Pharnacie *, périrent miſérablement, pour n'être point tombées ſous la puiſſance de leur généreux ennemi. AN. R. 680. AV. J.C. 72.

* *C'eſt la même ville que* Cérafonte, *ou une ville voiſine.*

Le Roi de Pont s'étoit retiré, comme je l'ai dit, à la cour de Tigrane ; & ne trouvant point cet Allié fort empreſſé à le ſecourir, il ſe crut perdu ſans reſſource, & envoya l'eunuque Bacchide à Pharnacie porter aux Princeſſes qui y étoient enfermées l'ordre de mourir. Précaution cruelle, & bien digne des mœurs ſanguinaires de Mithridate. Il avoit en ce lieu deux ſœurs, Roxane & Statire, agées d'environ quarante ans, & qui n'avoient point été mariées. Elles reçurent la mort avec des diſpoſitions bien différentes. Roxane accabla d'imprécations un frére barbare, qui lui arrachoit la vie après la lui avoir

Mort de Roxane & de Statire, ſœurs de Mithridate.

a *Plutarque ne donne point cette qualité à la ſœur de Mitridate, dont il parle ici. Mais la veuve de Nicoméde eſt nommée Nyſa dans la lettre de Mithridate au Roi des Parthes parmi les fragmens de Salluſte. C'eſt ce qui donne lieu de conjecturer que Nyſa ſœur de Mithridate, & la veuve de Nicoméde, ne ſont qu'une ſeule & même Princeſſe.*

AN. R. 680. AV. J.C. 72.

avoir fait triſtement paſſer dans une priſon. L'autre au contraire montra un courage héroïque, & ſe loua beaucoup des derniéres bontés du Roi, qui ne pouvant les ſauver leur épargnoit au moins la honte de la captivité, & peut-être les traitemens les plus indignes de leur rang.

Mort de Bérénice, l'une des femmes de Mithridate.

Deux des femmes du Roi périrent dans ce même château. L'une étoit Bérénice, qui avoit auprès d'elle ſa mére alors fort âgée. Cette mére déſolée ne voulut point ſurvivre à ſa fille, & la pria de partager avec elle la coupe de poiſon. La choſe ſe fit ainſi ; & il y en eut aſſez pour faire mourir promptement une femme vieille & infirme. Mais la doſe ne ſe trouva plus aſſez forte pour Bérénice, qui étoit jeune, & comme elle ſouffroit beaucoup & ne paroiſſoit pas devoir mourir aſſez tôt, Bacchide qui avoit hâte l'étouffa.

Mort de Monime. *T. X. p. 119.*

Reſte la fameuſe Monime, dont nous avons parlé ci-deſſus. Depuis long-tems elle étoit plongée dans une noire triſteſſe, pleurant une beauté funeſte, qui lui avoit donné un maître au lieu d'un époux, & une priſon où elle étoit gardée par des barbares, au lieu d'une maiſon & d'un établiſſement tranquille & heureux. Elle regrettoit ſans ceſſe la Gréce dont elle ſe voyoit éloignée, n'ayant

n'ayant reçu que des biens chimériques & qui n'ont pas plus de réalité qu'un ſonge, en échange des biens les plus doux, la liberté & la vûe de ſa patrie. Lors donc que Bacchide lui eut ſignifié l'ordre du Roi, qui lui permettoit néanmoins comme aux autres de choiſir le genre de mort qu'elle voudroit, elle arracha le diadême qui lui ceignoit le front; & ſe l'étant mis autour du cou, elle ſe ſuſpendit pour s'étrangler. Mais le poids de ſon corps ayant rompu aiſément le diadême, elle le jetta crachant deſſus, & diſant: *Miſérable bandeau, ne pouvois tu au moins me rendre un déplorable ſervice?* En même tems elle préſenta la gorge au fer de l'Eunuque. AN. R. 680. AV. J.C. 72.

Toutes ces cruautés affligérent extrémement Lucullus, qui avoit toute la douceur d'une belle ame. Mais il n'étoit pas en ſon pouvoir d'y apporter ni obſtacle ni reméde. Il ſuivit Mithridate à la trace, juſqu'à ce qu'il eût appris que ce Prince étoit entré ſur les terres de Tigrane. Alors il revint ſur ſes pas, & après avoir réduit la petite Arménie, & quelques nations voiſines de la Colchide, il ſe rabattit ſur les villes d'Amiſus & d'Eupatorie, qui réſiſtoient encore, n'ayant été que bloquées pendant l'abſence du Général. Lucullus revient au ſiége d'Eupatorie & d'Amiſus.

AN. R. 681. AV. J. C. 71.

CN. AUFIDIUS ORESTES.
L. CORNELIUS LENTULUS SURA.

Priſe d'Eupatorie.

Eupatorie ne tint pas long-tems contre Lucullus : il la prit par eſcalade, & la raſa.

Priſe d'Amiſus.

Amiſus avoit un Gouverneur qui donna plus de peine aux Romains, (il ſe nommoit Callimaque) bon machiniſte & habile ingénieur, ſachant parfaitement employer tous les moyens connus alors pour la défenſe des places. Il ſe laiſſa néantmoins ſurprendre par une ruſe aſſez ſimple & aſſez uſitée. Lucullus l'avoit accoutumé à voir pendant pluſieurs jours conſécutifs livrer l'attaque à peu près à la même heure : au bout d'un certain tems les aſſiégeans ſe retiroient, & la garniſon prenoit du repos. Ce fut ce moment de repos que le Général Romain choiſit pour donner tout d'un coup un aſſaut furieux à la place. Callimaque, qui ne s'y attendoit pas, n'avoit pas eu ſoin de ſe tenir ſur ſes gardes : & la muraille fut forcée. Il y auroit peut-être eu encore de la reſſource, ſi le Gouverneur eût raſſemblé promptement ſon monde, & qu'il eût fait ferme avec courage : mais il ne penſa qu'à s'enfuir promptement par mer, & en partant il mit le feu à la ville, ſoit pour empêcher

les

les Romains de s'enrichir par le pillage, soit pour assurer sa retraite. AN. R. 681. AV. J.C. 71.

Ce fut une vraie douleur pour Lucullus, lorsqu'il vit la flamme s'élever en l'air. En effet Amisus étoit une ville, non seulement très-belle, mais Grecque d'origine, colonie d'Athénes : & par ces raisons le vainqueur n'épargna rien pour la sauver. Il voulut exiger de ses soldats qu'ils éteignissent le feu, & qu'ils ne pillassent point : mais les voyant prêts à se mutiner, & frappant de leurs lances contre leurs boucliers en même tems qu'ils jettoient des cris d'indignation, il leur permit le pillage, dans la pensée qu'au moins le désir du butin les engageroit à arrêter l'incendie. Il se trompa. La plupart au contraire prenant en main des flambeaux, & visitant curieusement tous les endroits où ils s'imaginoient que l'on pouvoit avoir caché des choses de prix, mirent eux-mêmes le feu à un grand nombre d'édifices. Heureusement pour cette ville infortunée, il survint une grosse pluie qui en sauva les restes. Lucullus fut inconsolable de cet événement : & lorsqu'il entra le lendemain pour prendre possession de sa conquête, il dit à ses amis les larmes aux yeux : „ qu'il „ avoit toujours admiré le bonheur de

Générosité de Lucullus par rapport à la ville & aux habitans d'Amisus.

AN. R. 681. AV. J. C. 71. „ Sylla, mais que ſur tout en ce jour il „ le trouvoit tout-à-fait heureux d'avoir „ pû ſauver Athénes comme il le déſi- „ roit.„ *Au lieu que moi*, ajouta-t-il, *qui voulois être ſon imitateur, je me trouve réduit à la gloire de Mummius, qui a pris Corinthe, mais qui l'a détruite.*

Ce vainqueur ſi plein d'humanité fit tout ce qui dépendoit de lui pour réparer au moins le déſaſtre qu'il n'avoit pû prévenir. Il donna ſes ordres pour rebâtir ce qui avoit été brûlé. Il recueillit avec bonté tous ceux des habitans qui avoient pû échapper au fer & aux flammes: il invita les autres Grecs à venir repeupler la ville; & pour les y attirer, il en augmenta le territoire d'un eſpace de quinze mille pas. Il prit un ſoin particulier des Athéniens qui s'y étoient réfugiés du tems de la tyrannie d'Ariſtion. Car comme Amiſus étoit une colonie Athénienne, elle avoit paru à pluſieurs une retraite favorable, & ils étoient venus s'y établir en aſſez grand nombre, ne s'attendant pas que les mêmes maux qu'ils auroient eu à ſouffrir dans leur patrie les pourſuivroient juſques dans l'aſyle qu'ils alloient chercher ſi loin. Lucullus leur donna à chacun des habits honnêtes & deux * cens dragmes, & les renvoya ainſi à Athénes. Par-

Cent francs.

Parmi les priſonniers qui tombérent entre les mains des Romains, ſe trouva le célébre Grammairien Tyrannion, qui ſe fit dans la ſuite une grande réputation dans Rome. Muréna, le plus diſtingué des Lieutenans de Lucullus, & qui avoit commandé le ſiége d'Amiſus en ſon abſence, demanda ce priſonnier à ſon Général, qui lui accorda ſa requête, comptant qu'il en uſeroit bien avec un homme de ce mérite, & qu'il auroit pour lui les égards dûs aux gens de Lettres. Mais Muréna, pour acquérir ſur lui les droits de patron, l'affranchit: ce qui étoit une injure, & non pas un bienfait, puiſque pour l'affranchir il commençoit par le faire eſclave; & qu'ainſi il ne lui donnoit pas la liberté, mais le privoit de celle dont il avoit toujours joui. Plutarque blâme fort cette action, & obſerve qu'elle n'eſt pas la ſeule où Muréna ait paru demeurer fort au-deſſous de la nobleſſe des ſentimens qu'on admiroit dans ſon Général: ce qui doit nous avertir de rabattre quelque choſe des grands éloges que donne Cicéron à ce même Muréna dans le plaidoyer qu'il a fait pour lui. Il ne ſe contente pas de dire „ que [a] ce „ Lieutenant de Lucullus a livré des

AN. R. 681. AV. J.C. 71.

Le Grammairien Tyrannion fait priſonnier, & affranchi par Muréna.

„ com-

[a] Signa contulit, manum conſeruit, copias ma-

AN. R. 681. AV. J. C. 71. „ combats, mis en fuite des corps de „ troupes considérables, & pris des villes; mais qu'ayant parcouru l'Asie, pays „ si riche & si voluptueux, il n'y a laissé aucune trace ni d'avidité, ni de mauvaise „ conduite; qu'il a fait de grandes choses „ sans son Général, & que son Général „ n'en a fait aucune sans lui.„ Ces louanges pourroient bien avoir été plutôt dictées par l'intérêt de la cause, que par l'exacte vérité.

Lucullus, après avoir donné ses soins au rétablissement d'Amisus, revint passer l'hiver en Asie, envoyant en même tems Appius Claudius son beau-frére vers Tigrane, pour lui demander qu'il livrât Mithridate aux Romains.

§. II.

Vexations horribles exercées en Asie par les financiers & les usuriers Romains. Sages ordonnances de Lucullus pour soulager l'Asie. Plaintes des financiers. Joie des peuples de l'Asie. Grande puissance de

gnas hostium fudit, urbes partim vi, partim obsidione cepit, Asiam istam refertam, & eamdem delicatam sic obiit, ut in ea neque avaritiæ, neque luxuriæ vestigium reliquerit: maximo in bello sic est versatus, ut hic multas res & magnas sine imperatore gesserit, nullam sine hoc imperator. *Cic. pro Mur. n.* 20.

de Tigrane. Son faſte. Il donne audience à Appius, envoyé par Lucullus pour redemander Mithridate. Entrevûe & réconciliation de Mithridate & de Tigrane. Héraclée priſe & ravagée par Cotta. Ce Proconſul, de retour à Rome, eſt privé de la dignité de Sénateur. Priſe de Sinope par Lucullus. Songe de Lucullus. Le Pont entiérement ſubjugué. Lucullus y paſſe l'hiver. Il ſe prépare à marcher contre Tigrane. Pluſieurs blâment cette entrepriſe comme téméraire. Lucullus paſſe l'Euphrate & le Tigre. Sot & incroyable orgueil de Tigrane. Un de ſes Généraux défait & tué. Tigrane abandonne Tigranocerte. Lucullus, pour le forcer à combattre, va mettre le ſiége devant cette ville. Tigrane, d'abord un peu humilié, reprend courage, & vient chercher Lucullus. Lucullus vient à ſa rencontre. Plaiſanteries des Arméniens ſur le petit nombre des troupes Romaines. Bataille. Fuite de Tigrane. Carnage incroyable de ſon armée. Obſervation importante ſur la conduite de Lucullus. Mithridate rejoint Tigrane. Priſe & deſtruction de Tigranocerte. Lucullus gagne le cœur des Barbares vaincus. Tigrane envoye des Ambaſſadeurs au Roi des Parthes. Lettre de

Mithri-

Mithridate à ce même Prince. Lucullus veut attaquer les Parthes: mais il en eſt empêché par la déſobéiſſance de ſes ſoldats. Tigrane & Mithridate lévent une nouvelle armée. Lucullus paſſe le mont Taurus pour aller à eux. Voulant les forcer à une bataille, il ſe prépare à aſſiéger Artaxate. La bataille ſe donne, & Lucullus remporte la victoire. La mutinerie de ſes ſoldats l'empêche d'achever la conquête de l'Arménie. Il aſſiége & prend Niſibe. Epoque des mauvais ſuccès de Lucullus. Sa hauteur avoit aliéné les eſprits de ſes ſoldats. Origine du mécontentement des troupes. Les ſoldats ſe trouvent appuyés par un Décret du Peuple, qui donne le congé à une partie des troupes de Lucullus, & lui nomme des ſucceſſeurs. La révolte des ſoldats eſt portée à l'excès par les diſcours ſéditieux de P. Clodius. Mithridate & Tigrane ſe relévent. Sanglante défaite de Triarius. Opiniâtreté invincible des ſoldats de Lucullus. Ils ſe portent à une inſolence incroyable, & l'abandonnent. Réfléxion de Plutarque. Les victoires de Lucullus ont occaſionné le malheur de Craſſus. Pompée eſt nommé pour ſuccéder à Lucullus. Mauvais procédés de Pompée à l'égard de Lucullus.

cullus. Entrevûe des deux Généraux. Leur converſation commence par des politeſſes, & finit par des reproches. Diſcours qu'ils tenoient l'un de l'autre. Lucullus retourne en Italie.

M. LICINIUS CRASSUS. AN. R. 682.
CN. POMPEIUS MAGNUS. AV. J.C. 70.

L'ASIE étoit dans un état d'oppreſſion & de calamité, qui avoit grand beſoin de la ſageſſe & des bontés de Lucullus. L'amende de vingt * mille talens à laquelle Sylla l'avoit condamnée, avoit donné lieu à une infinité de vexations de la part des financiers & des uſuriers Romains, toutes plus horribles les unes que les autres. Les villes étoient obligées de vendre les ornemens de leurs temples, les tableaux, & les ſtatues ſacrées qui décoroient les édifices publics. Les péres vendoient leurs fils & leurs filles. Eux-mêmes, après toutes ces miſéres, n'avoient à attendre pour fin que l'eſclavage : mais avant que d'en venir là, il leur falloit ſouffrir des traitemens encore plus rigoureux, les eſtrapades, les chevalets, les tortures de différentes eſpéces : on les forçoit de demeurer au grand ſoleil dans les plus fortes chaleurs, ou

Vexations horribles exercées en Aſie par les financiers & les uſuriers Romains.

* *Soixante millions.*

AN. R. 682. AV. J.C. 70. ou au contraire pendant les froids on les tenoit enfoncés dans la boue, ou ſur la glace : enſorte que la ſervitude où ils tomboient enfin, leur paroiſſoit une délivrance & un état de paix.

Sages ordonnances de Lucullus pour ſoulager l'Aſie.

Lucullus s'appliqua efficacement à remédier à tant de maux, & à ſoulager les peuples. Pour cela il fit pluſieurs ordonnances, qui toutes reſpiroient la ſageſſe & la douceur. Premiérement il défendit d'exiger les intérêts au-delà de douze pour cent, ce qui étoit ſelon l'uſage des Romains le denier légitime de l'argent prêté. En ſecond lieu, il abolit totalement les dettes dont les intérêts avoient excédé le principal. Enfin le réglement le plus utile & le plus important, fut qu'il ſtatua que le quart du revenu du débiteur ſeroit abandonné au créancier juſqu'à fin de payement; déclarant en outre que quiconque joindroit les intérêts au principal pour exiger la rente des deux réunis enſemble, perdroit ſa créance en entier. Par ces tempéramens en moins de quatre ans les dettes ſe trouvérent payées; & les biens revinrent francs & quittes à leurs premiers poſſeſſeurs. Les uſuriers ne laiſſérent pas de retirer le double de la ſomme principale: mais ils l'avoient portée juſqu'au

ſex-

sextuple, & prétendoient qu'il leur étoit dû six vingts mille talens, c'est-à-dire, selon notre façon de compter, trois cens soixante millions de livres Tournois. AN. R. 682. AV. J.C. 70.

Aussi s'élevérent-ils avec fureur contre Lucullus, & non-seulement en Asie, où ils ne pouvoient lui faire aucun mal, mais à Rome, où ils suscitérent contre lui des orateurs mercénaires: & comme ceux qui ont l'argent à commandement ne manquent jamais de crédit & d'amis, nous verrons dans la suite qu'ils lui nuisirent beaucoup: tant les actions les plus justes & les plus louables sont souvent sujettes à être mal récompensées. Lucullus mépriſa ces clameurs, & se livra à la douce joie d'être comblé de bénédictions par les peuples qu'il avoit tirés de la misére. La renommée de sa justice se répandit aussi dans les provinces voisines, qui toutes portoient envie au bonheur de celles qui avoient un tel commandant. Plaintes des financiers. Joie des peuples d'Asie.

Aux sages réglemens par lesquels il rétablissoit le bon ordre & la tranquillité dans l'Asie, Lucullus joignit même les divertissemens publics & les spectacles; & pour célébrer sa victoire, il donna des jeux à Ephèse, où il fit combattre

AN. R. 682. AV. J.C. 70. battre des athlétes & des gladiateurs. Ces jeux attirérent un concours infini de peuples, qui chantoient avec des tranſports de joie les louanges de leur libérateur. Ils célébrérent auſſi de leur côté avec grande pompe dans toutes leurs villes des fêtes qu'ils inſtituérent en ſon honneur, comme avoient déja fait les Cyzicéniens, ſous le nom de *Lucullea*: & l'affection ſincére d'où partoient ces honneurs & ces reſpects, avoit quelque choſe de plus doux pour Lucullus, que les honneurs mêmes.

Grande puiſſance de Tigrane. *Plut. Luc. & Strab. l.* XI. *p.* 532. Cependant Ap. Claudius arriva d'auprès de Tigrane, vers lequel il avoit été envoyé, comme je l'ai dit, pour redemander Mithridate. Tigrane étoit alors le plus puiſſant Roi de l'Aſie, & c'étoit lui-même qui étoit l'artiſan de ſa fortune & de ſa grandeur. Avant & après lui jamais l'Arménie n'a été dans une ſituation ſi brillante. Son pére, qui ſe nommoit comme lui, ne régnoit que dans une partie de l'Arménie. Lui-même, il paſſa ſa jeuneſſe comme otage chez les Parthes, & ne fut relâché par eux qu'en leur cédant une partie conſidérable du Royaume de ſes ancêtres. Mais dès qu'il ſe vit ſur le trône, il ſongea à s'aggrandir. Il ſubjugua pluſieurs petits Princes

ſes

ſes voiſins : ce qui lui fit prendre le titre faſtueux de Roi des Rois. Ayant augmenté ſes forces par ces conquêtes, il reprit ſur les Parthes le pays qu'il avoit été obligé de leur céder : il entra même ſur leurs terres, & y fit de grands ravages. Jamais aucun ennemi n'avoit autant affoibli leur puiſſance. Il ſoumit la Méſopotamie, qu'il remplit de Grecs transplantés de Cilicie & de Cappadoce. Il tira les Arabes Scénites de leurs déſerts, & les ayant établis dans des demeures fixes, il s'en ſervit pour le commerce des différentes parties de ſes vaſtes Etats. Enfin l'éclat de ſon nom étoit ſi grand, que les Syriens, fatigués des diviſions cruelles qui renaiſſoient ſans ceſſe entre les Princes de la maiſon des Séleucides, ſe jettérent entre ſes bras : & ce fut dans la ville d'Antioche, capitale du Royaume de Syrie, qu'il donna audience à Ap. Claudius. AN. R. 682. AV. J.C. 70.

Ce cours de proſpérités, qui n'avoit été interrompu par aucune diſgrace, avoit enyvré Tigrane d'un fol orgueil, qui rendoit ſa domination inſupportable aux Grecs. Rien n'égaloit le faſte & la hauteur de ſa perſonne & de ſa maiſon. Il avoit parmi ſes officiers pluſieurs Rois par leſquels il ſe faiſoit ſervir ; & en par- Son faſte. *Plut.*

AN. R. 682. AV. J.C. 70. particulier quatre, qui, lorſqu'il étoit à cheval, l'accompagnoient à pied vétus de ſimples tuniques; &, s'il donnoit audience aſſis ſur ſon trône, ils ſe tenoient debout autour de lui, ayant les mains croiſées, pour témoigner par cette attitude qu'ils étoient d'humbles eſclaves prêts à ſouffrir tout ce qu'il plairoit à leur maître impérieux d'ordonner.

Il donne audience à Appius, envoyé par Lucullus pour redemander Mithridate.

Cet appareil théatral n'impoſa point à Appius, & lorſqu'il fut admis à l'audience de Tigrane, il lui dit nettement & en quatre paroles, „ qu'il venoit „ pour emmener Mithridate, comme „ un ennemi vaincu, deſtiné à orner le „ triomphe de Lucullus; ou, en cas de „ refus, pour lui déclarer la guerre à „ lui-même.„ A ce compliment ſi court & ſi fier, Tigrane fit ce qu'il put pour affecter un air ſerein & tranquille. Mais ſon viſage le trahit: & il fut aiſé d'appercevoir, que n'ayant jamais entendu une parole de liberté depuis vingt-cinq ans qu'il régnoit, ou plutôt qu'il exerçoit une inſolente tyrannie ſur tant de peuples, il avoit été déconcerté par la hardieſſe de ce jeune Romain. Il ſe poſſéda néantmoins, & répondit: „ qu'il „ ne lui convenoit point d'abandonner „ ſon beau-pére; & que ſi les Romains

„ ju-

„ jugeoient à propos de l'attaquer lui- AN. R. 682. AV. J.C. 70.
„même, il ſauroit ſe défendre.„ Il donna à l'Ambaſſadeur une lettre pour Lucullus, qui contenoit cette réponſe: & ſe tenant offenſé de ce que le Général Romain ne lui avoit point donné le titre de Roi des Rois, mais ſimplement celui de Roi, il ne mit ſur la ſuſcription de ſa lettre que le nom ſeul de Lucullus, ſans ajoûter la qualité de Général. Du reſte, il ne laiſſa pas d'envoyer ſelon l'uſage des préſens à Appius, qui les refuſa: & comme Tigrane inſiſta, & lui en envoya de plus conſidérables, le Romain ne voulant point paroître de mauvaiſe humeur, ni agir déja avec le Roi ſur le pied d'ennemi, reçut une coupe, renvoya tout le reſte, & ſe rendit en diligence auprès de Lucullus.

Entrevûe & réconciliation de Mithridate & de Tigrane.

Cette Ambaſſade fit un bon effet pour Mithridate. Juſques-là Tigrane s'étoit montré bien froid ſur les intérêts de ſon beau-pére; & ſi autrefois il l'avoit ſervi en entrant dans la Cappadoce, ſon but n'étoit que de travailler à ſon propre aggrandiſſement. En dernier lieu, il ne lui avoit point envoyé de ſecours contre Lucullus: & depuis un tems conſidérable que Mithridate étoit retiré dans ſes Etats, Tigrane l'avoit négligé au

AN. R. 682. AV. J.C. 70. au point de ne le pas même voir, & de le laiſſer dans des lieux écartés, où on le gardoit plutôt en priſonnier qu'on ne le traitoit en Roi. Alors l'Arménien changea de conduite à ſon égard, l'invita à venir à ſa Cour, & eut de fréquentes conférences avec lui.

Les deux Rois commencérent par s'expliquer à cœur ouvert ſur les ſoupçons qu'ils avoient conçus l'un contre l'autre: & il en couta cher à quelques-uns de leurs amis & conſeillers, ſur leſquels ils rejettérent la faute de leur méſintelligence. Du nombre de ceux qui périrent à ce ſujet fut Métrodore de Scepſis, homme qui à beaucoup de connoiſſances joignoit le talent de la parole, & qui avoit été admis ſi avant dans l'amitié & la confidence de Mithridate, que ce Prince l'appelloit ſon pére. Métrodore avoit réellement oublié dans une occaſion importante & délicate ce qu'il devoit à ſon maître. Car ayant été envoyé par Mithridate vers Tigrane pour lui demander du ſecours, & le Roi d'Arménie lui ayant dit, *Mais vous, Métrodore, que me conſeillez-vous?* il lui avoit répondu, *Comme Ambaſſadeur, je vous y exhorte: comme votre ami, je ne vous le conſeille pas.* Tigrane, dans l'en-

l'entretien dont nous parlons, rendit ce mot à Mithridate, qui étant déja depuis quelque tems indiſpoſé contre Métrodore, le fit mourir ſur le champ. Tigrane n'avoit pas cru que la choſe dût aller ſi loin, & il fut fâché de la mort de celui dont il avoit trahi le ſecret. Il lui fit des obſéques magnifiques: réparation tardive & frivole pour la vie qu'il lui avoit fait perdre par ſon indiſcrétion. AN. R. 682. AV. J.C. 70.

Lucullus n'eut pas plutôt reçu par Appius la réponſe de Tigrane, qu'il ſe diſpoſa à porter la guerre dans les Etats de ce Prince. Il partit de l'Aſie, alla rejoindre ſon armée dans le Pont, & trouva en arrivant que Cotta avoit enfin pris Héraclée, après un ſiége de deux ans. Encore ce Proconſul n'avoit-il pas eu la principale part au ſuccès. Il avoit mandé Triarius avec ſa flote pour aſſiéger la place par mer, pendant que lui il l'attaqueroit du côté de la terre. Triarius vainquit dans un combat naval les Héracléotes, qui étoient ſortis en mer au devant de lui. Cet avantage ne fut pas déciſif, le ſiége dura encore long-tems. Enfin la famine, & la maladie qui vint à ſa ſuite, déſolant cette malheureuſe ville, pour comble de

Héraclée priſe & ravagée par Cotta. *Memnon.*

AN. R. 682. AV. J.C. 70. de maux la défiance ſe mit entre le commandant de la garniſon que Mithridate y avoit laiſſée, & les habitans. Connacorix, c'étoit le nom de ce commandant, ne cherchant qu'à ſe tirer de péril aux dépens de la ville, entra en négociation avec les Romains. Mais ce fut à Triarius qu'il s'adreſſa, parce qu'il ſe défioit de la perfidie de Cotta. Triarius fut donc introduit par trahiſon dans la ville, qu'il livra au pillage; & Cotta n'en apprit la nouvelle que par ceux des Héracléotes qui s'enfuirent dans ſon camp. Il en fut très-irrité, & peu s'en fallut que les deux Généraux Romains n'en vinſſent à un combat. Enfin Triarius appaiſa le Proconſul & ſes ſoldats, qui n'étoient pas moins irrités que leur chef, en leur promettant de partager avec eux le butin. Cotta acheva de ravager Héraclée : il emmena grand nombre des habitans en captivité, & recherchant tout ce qui avoit pû échaper à Triarius, il ne laiſſa rien qui fût de quelque prix, n'épargnant pas même les offrandes conſacrées dans les temples, & les ſtatues des Dieux. Il n'oublia pas ſur tout un Hercule, que les Héracléotes regardoient comme leur divinité tutélaire, mais qui étoit trop riche pour ne pas exciter

exciter la cupidité de Cotta. Car ils lui avoient donné une maſſue d'or, avec une peau de lion, & un carquois plein de fléches du même métal. Après avoir enlevé toutes les richeſſes d'Héraclée, Cotta fit mettre le feu à la ville, dont la plus grande partie périt ainſi par les flammes. Il s'en retourna enſuite par mer en Italie, laiſſant à Lucullus ce qu'il avoit eu de troupes ſous ſon commandement. AN. R. 82. AV. J.C. 70.

Il fut fort mal reçu à Rome. Les Héracléotes y avoient envoyé des Ambaſſadeurs pour ſe plaindre de ſes violences: & les tréſors avec leſquels on le voyoit arriver, quoiqu'il eût perdu une partie de ſon butin par les naufrages, dépoſoient contre lui. Le Sénat rendit la liberté aux priſonniers Héracléotes. Le peuple, devant qui l'affaire fut auſſi portée, rétablit la ville dans la poſſeſſion de ſon territoire & de ſon port, & défendit qu'aucun habitant fût retenu en eſclavage. Avec ces adouciſſemens Héraclée eut bien de la peine à ſe relever d'un déſaſtre ſi affreux. Pour ce qui eſt de Cotta, il fut perdu de réputation: & même, ſi nous en croyons Memnon, Hiſtorien d'Héraclée, on le priva de la dignité de Sénateur. Il méritoit & par Cotta de retour à Rome eſt privé de la dignité de Sénateur.

AN. R. 682. AV. J.C. 70.

son impéritie, qui avoit causé de grandes pertes aux Romains, & par sa cruauté & son avarice, un traitement plus rigoureux. Mais ce qui est bien injuste, c'est que les envieux & les ennemis de Lucullus faisoient retomber sur ce Général, si digne de toutes sortes de louanges, une partie du décri que s'étoit attiré son Collégue.

Prise de Sinope par Lucullus. *Plut. Appian. Memnon.*

Lucullus continuoit à augmenter sa gloire de plus en plus. Peu de tems après qu'il fut rentré dans le Pont, il prit Sinope, ville importante, dans laquelle Mithridate étoit né, & avoit passé son enfance, & qu'il avoit faite par cette raison la capitale de ses Etats. La multiplicité des commandans qu'il y avoit mis, en facilita la conquête à Lucullus. L'un d'eux, sans attendre que le Général Romain fût arrivé devant la place, entama une négociation avec lui. Mais il fut découvert & égorgé par ses Collégues. Les deux restans, Cléocharès Eunuque, & Seleucus chef de Pirates, se préparérent d'abord à se bien défendre; & même ayant attaqué un convoi qui venoit aux Romains par mer avec une escorte de quinze vaisseaux de guerre, ils eurent l'avantage dans le combat, & emmenérent les bâtimens de charge.

Mais

Mais lorſque Lucullus ſe fut rendu en perſonne devant Sinope, & eut commencé à battre vigoureuſement la place, les deux commandans déſeſpérérent de pouvoir réſiſter. Ils prirent donc leur parti de s'enfuir par mer : ſans oublier de faire auparavant piller la ville par leurs troupes pendant la nuit, & de charger ſur leurs vaiſſeaux tout ce qu'ils purent emporter de richeſſes. En partant ils mirent le feu aux bâtimens qu'ils étoient obligés de laiſſer. Lucullus voyant la flamme s'élever en l'air, fit appliquer les échelles aux murailles, & s'en rendit aiſément le maître. Il ne put empêcher que ſes ſoldats ne fiſſent d'abord bien du déſordre & du carnage dans une place priſe par eſcalade. Mais enfin il arrêta la fougue du ſoldat, empêcha la ruine entiére de la ville, & ſoulagea du mieux qu'il fut poſſible ceux des habitans qui avoient pû ſe ſauver. AN. R. 682. AV. J.C. 70.

Plutarque ajoute à ce récit une circonſtance, que j'omettrois volontiers, ſi je ne me croyois autant obligé à faire l'Hiſtoire de l'eſprit humain, que celle des faits. Lucullus, dit-il, la veille de la priſe de Sinope, avoit eu pendant la nuit un ſonge dans lequel il crut entendre quelqu'un qui lui diſoit : *Avance* Songe de Lucullus.

AN. R. 682. AV. J. C. 72.

un peu ; Autolycus vient à ta rencontre. Il ne comprit point ce que ſignifioient ces paroles. Mais après avoir forcé la ville, s'étant mis à la pourſuite de quelques pirates traîneurs, qui n'étoient pas encore ſortis du port, il vit ſur le rivage une belle ſtatue, que les pirates n'avoient pas eu le tems de mettre dans leur vaiſſeau. Il demanda qui repréſentoit cette ſtatue ; & il lui fut répondu, que c'étoit Autolycus fondateur de Sinope. Lucullus ſe rappella alors, continue Plutarque, ce que Sylla lui avoit recommandé dans ſes Mémoires, & l'avertiſſement qu'il lui avoit donné, de ne regarder rien comme plus ſûr & plus digne d'une entiére créance, que ce qui lui ſeroit prédit en ſonge. Belle Philoſophie, & digne de la ſuperſtition payenne ! Lucullus emporta la ſtatue d'Autolycus : du reſte il laiſſa à la ville tout ce qu'elle avoit de pareils ornemens.

Le Pont entiérement ſubjugué. Lucullus y paſſe l'hiver.

Sinope étant priſe, il ne reſtoit plus de place conſidérable qui tînt encore pour Mithridate, que la ville d'Amaſée. Bientôt elle ſe ſoumit, & le Pont fut entiérement ſubjugué. Il paroît que Lucullus paſſa l'hiver dans ce pays pour affermir ſa conquête, & accoutumer les

les peuples à la domination Romaine. Pendant qu'il y étoit, il reçut des Ambaſſadeurs d'un des fils de Mithridate, Macharès, qui régnoit dans le Boſphore. Ce Prince voyant ſon pére abandonné de tous ſes ſujets, l'abandonna auſſi lui-même, & ayant déja recherché l'amitié de Lucullus pendant le ſiége de Sinope, il lui envoya dans le tems dont nous parlons une couronne d'or. Lucullus de ſon côté le reconnut Roi allié & ami du peuple Romain. AN. R. 682. AV. J.C. 70.

Q. HORTENSIUS.
Q. CÆCILIUS METELLUS, qui fut depuis ſurnommé CRETICUS. AN. R. 683. AV. J.C. 69.

Il n'étoit bruit que des préparatifs de Tigrane, & l'on publioit qu'on le verroit inceſſamment entrer en Lycaonie & en Cilicie avec Mithridate, pour venir enſuite attaquer les Romains juſques dans leur province d'Aſie. Lucullus fut peu effrayé de ces bruits, auxquels il ne voyoit nul fondement. Mais il étoit fort étonné de la conduite de Tigrane, & trouvoit avec raiſon tout-à-fait étrange, que ce Prince eût attendu, pour ſecourir Mithridate, qu'il le vît entiérement ruiné, s'expoſant ainſi à s'enveloper dans un même naufrage avec lui; Lucullus ſe prépare à marcher contre Tigrane.

AN. R. 683. AV. J.C. 69.

lui; au lieu qu'il eût dû l'appuyer pendant qu'il ſe ſoutenoit encore, & joignant les forces de l'Arménie à celles du Pont, prévenir & empêcher le déſaſtre de ſon Allié.

Lucullus, mépriſant un tel ennemi, ne crut pas qu'il lui convînt de ſe tenir ſur la défenſive; & voyant la premiére guerre finie, par la ſoumiſſion entiére du Royaume de Pont, & par l'alliance de Macharès, il laiſſa l'un de ſes Lieutenans Sornatius avec ſix mille hommes dans le pays, pour le tenir dans le devoir, & pour réſiſter à Mithridate, en cas que ce Prince voulût tenter de rentrer dans ſes Etats à la tête de dix mille hommes que Tigrane lui avoit donnés: & pour lui, n'ayant pas plus de douze mille hommes d'infanterie, & trois mille chevaux, il ſe prépara à aller attaquer dans le cœur de ſon Royaume un des plus puiſſans Souverains qu'il y eût alors au monde.

Pluſieurs blâment cette entrepriſe comme téméraire.

Son entrepriſe parut téméraire à pluſieurs. On ne concevoit pas comment avec ſi peu de troupes il alloit ſe jetter au milieu de nations belliqueuſes, dont la cavalerie étoit innombrable; & s'engager dans un pays immenſe, coupé de fleuves profonds, & environné de montagnes

tagnes toujours couvertes de neiges. Ses soldats, qui d'ailleurs n'étoient pas dociles, ne le suivoient qu'avec peine, & il eut besoin de toute son autorité pour les obliger de marcher. Dans Rome, lorsqu'on fut informé de son dessein, les Orateurs gagés par ses ennemis crioient „ que Lucullus faisoit naître „ guerre sur guerre, non pour le besoin „ ou le service de la République, mais „ afin d'être toujours à la tête des armées, „ de se perpétuer dans le commande- „ ment, & de ne cesser de s'enrichir en „ exposant l'Empire à de grands dangers. Ces clameurs ne furent que trop écoutées, & eurent leur effet dans la suite. AN. R. 683. AV. J.C. 69.

Cependant Lucullus suivoit son plan, & après avoir traversé le Royaume d'Ariobarzane, Prince allié & ami des Romains, il s'avança vers l'Euphrate. On sortoit de l'hiver : & il trouva ce fleuve enflé & bourbeux à cause des neiges fondues ; ce qui l'affligea fort dans la pensée qu'il eut qu'il lui faudroit beaucoup de tems & de travail, pour ramasser des barques & construire des radeaux. Mais sur le soir les eaux commencérent à baisser, & elles s'écoulérent si bien durant la nuit, qu'au point du jour non-seulement le fleuve étoit ren- Lucullus passe l'Euphrate & le Tigre.

AN. R. 683. AV. J.C. 69. tré dans ſon lit, mais on découvroit de petites iſles qui marquoient que les eaux étoient fort baſſes. Cet événement parut un prodige aux gens du pays; ils regardérent Lucullus comme un homme divin, aux déſirs duquel le fleuve ſembloit ſe ranger, contre toute apparence, pour lui procurer un trajet facile & commode. Le Général Romain ſe hâta de profiter du moment, & paſſa l'Euphrate ſans difficulté. Il campa ce jour là ſur le bord du fleuve. Le lendemain & les jours ſuivans, il traverſa la Sophéne, ne faiſant aucun dégât dans le pays, ce qui lui concilia l'affection des habitans, enſorte qu'ils recevoient les troupes Romaines avec joie, & leur fourniſſoient toutes les proviſions dont elles avoient beſoin. Il ſe preſſoit d'aller en avant: & ſes ſoldats ayant témoigné déſirer d'attaquer un fort, qui paſſoit pour être rempli de richeſſes, *Voici le fort qu'il s'agit d'emporter*, leur dit Lucullus en leur montrant le mont Taurus, qui étoit fort loin. *Ce que nous laiſſons derriére nous, ſera le prix de notre victoire.* Il continua donc ſa marche, & ayant paſſé le Tigre, il ſe mit à portée de tomber ſur Tigranocerte.

Sot & Il n'eſt pas poſſible qu'on ne ſoit étonné

étonné de voir Lucullus pénétrer ainſi ſans obſtacle dans le centre du pays ennemi. Le ſot & incroyable orgueil de Tigrane en eſt la cauſe. Le premier qui lui apporta la nouvelle de l'approche de Lucullus, pour récompenſe de ſon bon office eut la tête tranchée. Après un tel exemple on ne ſe preſſa pas ſans doute de donner avis à ce Prince des mouvemens de l'armée Romaine: & pendant que ſes Etats étoient déja en proye à l'ennemi, il étoit flatté des diſcours de ſes courtiſans, qui lui diſoient „ que Lucullus ſeroit un grand Général, „ s'il oſoit l'attendre à Ephéſe, & s'il ne „ s'enfuyoit pas promptement de l'Aſie, „ dès qu'il verroit la multitude immenſe „ de combattans qu'il auroit en tête.„ Tel étoit l'aveuglement dont étoit frappée cette ame, trop [a] foible, dit Plutarque, pour ſoutenir le poids de ſa fortune, comme ces tempéramens peu robuſtes que le vin altére & fait ſuccomber.

AN. R. 683. AV. J.C. 69. incroyable orgueil de Tigrane.

Enfin l'un de ceux qui avoient le plus d'accès auprès de lui, Mithrobarzane, oſa

Un de ſes Généraux défait & tué.

[a] Οὕτως ὅτε σώμα-τος πυκτὸς ἐϛι πολὺν ἄπρατον ἐνεγκεῖν, ὅτε διανοίας τῆς τυχούσης ἐν ἐυτυχήμασι μεγάλοις μὴ ἐνέγκαι τῶν λογισμῶν.

AN. R. 683. AV. J. C. 69. osa lui dire la vérité, & lui annoncer l'arrivée de Lucullus. Tigrane, toujours yvre de sa grandeur, lui donna trois mille chevaux & un corps nombreux de fantassins, avec ordre de lui amener vif le Général des ennemis, & de marcher sur le ventre aux autres. La commission étoit plus aisée à donner qu'à exécuter. Mithrobarzane s'y comporta en brave homme. Lorsqu'il approchoit, une partie de l'armée de Lucullus dressoit le camp, & l'autre étoit encore en marche. Ce Général craignit d'être attaqué dans cette position, & il détacha Sextilius à la tête de seize cens chevaux, & d'un pareil nombre tant de soldats des légions que d'infanterie légére, le chargeant d'observer les Arméniens, & de les empêcher d'avancer, mais sans combattre. Il ne fut pas possible à Sextilius de suivre cet ordre. Mithrobarzane vint fondre sur lui avec furie, & le força de se mettre en défense. Le combat s'engagea : Mithrobarzane y fut tué sur la place : le reste s'enfuit & fut taillé en piéces.

Tigrane abandonne Tigranocerte.

Tigrane commença alors à concevoir qu'il pouvoit y avoir du danger pour lui : & contraint d'abandonner Tigranocerte, il se retira vers le mont Taurus,

rus, pour raſſembler ſes forces de toutes les parties de ſes Etats, envoyant en même tems avertir Mithridate de ſe rendre auprès de lui. Lucullus fit divers détachemens, ſoit pour empêcher, autant qu'il ſeroit poſſible, la jonction des corps de troupes qui arrivoient de tous côtés à Tigrane, ſoit pour le harceler lui-même dans ſa retraite. Muréna tomba ſur lui dans une gorge où il étoit obligé de faire filer les troupes qui l'accompagnoient: il les mit en déſordre, en tua un grand nombre, & força le Roi lui-même à prendre la fuite avec précipitation, laiſſant tous ſes bagages au pouvoir du vainqueur. AN. R. 683. AV. J.C. 69.

Ces avantages remportés par les Romains étoient d'heureux commencemens, mais ne ſuffiſoient pas pour leur donner une ſupériorité décidée. Lucullus ne craignoit rien tant que de n'avoir pas occaſion de combattre. Car il ne pouvoit ſe ſoutenir dans un pays ennemi que par des victoires continuelles. Ainſi pour engager Tigrane à en venir à une bataille générale, il réſolut d'aſſiéger Tigranocerte, qui étoit la ville chérie de ce Prince, ſon ouvrage, ſa gloire; perſuadé qu'il ne ſouffriroit jamais tranquillement le danger d'une

Lucullus pour le forcer à combattre va mettre le ſiége devant Tigranocerte.

AN. R. 683. AV. J.C. 69. place qui lui étoit ſi précieuſe. C'étoit lui qui l'avoit fondée, comme je l'ai dit, & il lui avoit donné ſon nom *. Il l'avoit fortifiée de murailles de cinquante coudées de haut, & d'une telle épaiſſeur, qu'elles renfermoient dans les bas des écuries pour une très-grande multitude de chevaux. Il y avoit ajouté une citadelle. Il s'y étoit conſtruit un palais, & dans les fauxbourgs il avoit des parcs d'une vaſte étendue pour la chaſſe, & de grandes piéces d'eau. Ses ſujets à l'envi, pour faire leur cour au Prince, s'étoient efforcés de la décorer de beaux édifices. Elle étoit remplie de richeſſes, de tableaux & de ſtatues des plus grands maîtres. Il avoit porté la paſſion pour peupler cette ville juſqu'à y tranſporter par force des habitans de preſque toutes les nations, Grecs, Aſſyriens, Gordyéniens, Arabes, dont il détruiſoit les villes, & forçoit les peuples à venir s'établir à Tigranocerte.

Tigrane, d'abord un peu humilié, reprend courage, & vient cher-

Lucullus avoit penſé juſte, & l'événement fut tel qu'il l'avoit prévû. Tigrane d'abord un peu humilié par les échecs qu'il avoit reçus, prêtoit l'oreille aux conſeils de Mithridate, qui lui écrivoit & lui faiſoit dire par Taxile, l'un de

* *Tigranocerte veut dire* ville de Tigrane.

de ſes meilleurs Généraux, qu'il ne falloit point livrer bataille aux Romains: qu'ils étoient invincibles dans une action: mais qu'il les feroit périr en ſe ſervant de ſa nombreuſe cavalerie pour leur couper les vivres. Rien n'étoit plus ſage, ni mieux entendu. Mais lorſque Tigrane vit ſe raſſembler autour de lui un ſi grand nombre de peuples différens, Arméniens, & Gordyéniens, Médes & Adiabéniens amenés par leurs Rois, Arabes venus du voiſinage de la mer qui eſt près de Babylone, Albaniens & Ibéres des bords de la mer Caſpienne, & même des nations libres & Nomades des environs de l'Araxe, qui n'obéïſſant à aucun Prince étoient attirées par les préſens & les largeſſes du Roi d'Arménie, alors ce Prince reprit confiance: & cette confiance étoit encore augmentée par les diſcours de tous ceux qui l'environnoient, & qui dans les repas, dans les conſeils, ne faiſoient entendre que fanfaronades & que menaces préſomptueuſes. L'orgueil de Tigrane ſe ranima ſi bien, que peu s'en fallut qu'il n'en coutât la vie à Taxile, pour avoir continué de s'oppoſer au deſſein de donner bataille. Mithridate, qui l'en détournoit pareillement, lui devint ſuſpect de jalou-

AN. R. 683. AV. J.C. 69. cher Lucullus.

AN. R. 683. AV. J.C. 69. jalouſie. Dans cette penſée il voulut faire diligence, de peur que le Roi de Pont ne vînt partager avec lui la gloire d'avoir vaincu les Romains; & bien fâché, diſoit-il, de n'avoir à combattre que le ſeul Lucullus, & non pas tous les Généraux Romains réunis enſemble, il ſe mit en marche avec toute ſon armée.

Ses forces étoient en effet ſi nombreuſes, qu'il eſt moins étonnant qu'elles lui inſpiraſſent une grande confiance. Il avoit vingt mille archers & frondeurs, & cinquante-cinq mille hommes de cavarelie, dont dix-ſept mille étoient bardés de fer. Son infanterie ſe montoit à cent cinquante mille hommes, & les pionniers & autres travailleurs à trente-cinq mille. Lorſque cette multitude prodigieuſe eut paſſé le mont Taurus, & fut à portée d'être apperçue de Tigranocerte, les aſſiégés pouſſérent des cris de joie, & de deſſus leurs murailles ils menaçoient les Romains en leur montrant cette nuée de vengeurs. Mais leur joie fut de courte durée.

Lucullus vient à ſa rencontre. Lucullus tint conſeil ſur le parti qu'il convenoit de prendre. Les uns vouloient qu'il levât le ſiége & marchât à Tigrane: les autres, qu'il continuât de preſſer la ville,

ville, & ne laiſſât pas derriére lui une place ſi importante & une ſi forte garniſon. Il leur dit que chacun des deux avis étoit mauvais, & que les deux enſemble étoient bons. Il partagea ſon armée, laiſſa Muréna devant Tigranocerte avec ſix mille hommes de pied : & prenant avec lui le reſte de l'Infanterie, qui ne ſe montoit guéres à plus de dix mille hommes, toute ſa cavalerie, & les gens de trait au nombre d'environ mille, il alla hardiment au-devant des Arméniens, & ſe campa dans une grande plaine ſur le bord d'un fleuve qui n'eſt pas nommé. AN. R. 683. AV. J. C. 69.

Plaiſanterie des Arméniens ſur le petit nombre des troupes Romaines.

Quand les ennemis découvrirent cette petite troupe, ce fut à qui en feroit des plaiſanteries. Il y en avoit qui déja ſûrs des dépouilles jouoient entre-eux aux dés à qui les auroit. Chacun des Généraux & des Rois qui compoſoient la cour de Tigrane, venoit s'offrir pour aller ſeul avec ſon monde attaquer cette poignée de Romains, contre laquelle il ne convenoit pas, diſoient-ils, au Roi des Rois de ſe meſurer. Tigrane lui-même voulut faire le bel eſprit, & dit ce mot qui eſt devenu célébre : *En voilà trop, ſi ce ſont des Ambaſſadeurs ; & trop peu, ſi ce ſont des ſoldats.* La journée ſe paſſa ainſi en bons mots & en bravades.

Le

AN. R. 683. AV. J.C. 69. Le lendemain matin Lucullus ayant fait prendre les armes à ſes troupes, ſe prépara à paſſer la riviére. Les Barbares étoient à l'Orient : mais comme le fleuve faiſoit un coude vers l'Occident à l'endroit où le trajet étoit plus facile, Lucullus allant chercher ce gué paroiſſoit tourner le dos à l'ennemi. Tigrane, qui apperçut ce mouvement, commença à triompher, & appellant Taxile, *Les voyez-vous*, lui dit-il, *vos invincibles Romains, qui fuyent devant nous* ? Taxile lui répondit : *Seigneur, je ſouhaite que votre bonne fortune opére ici ce qui m'a toujours ſemblé incroyable. Mais je vois briller leurs armes : & je ſai que lorſqu'ils ſont en marche, ils les couvrent de ſurtouts de cuir. C'eſt pour aller à l'ennemi qu'ils portent à découvert leurs boucliers & leurs caſques fourbis & reſplendiſſans.* Pendant qu'il prononçoit encore ces mots, la premiére Aigle Romaine parut faire un demi-tour, & le reſte des troupes marcher à la ſuite, ſe diſpoſant à paſſer la riviére. *Eh quoi* ! s'écria Tigrane deux ou trois fois, frappé du plus grand étonnement, *ces gens-là viennent à nous* ! Il ſe mit alors à ranger ſon armée avec beaucoup de précipitation. Il prit le centre, donna la gauche au Roi

Roi des Adiabéniens, & la droite à celui des Médes. Il plaça à la tête de l'aîle droite ſa lourde & peſante cavalerie, dont on faiſoit grand cas parmi ces Barbares. AN. R. 683. AV. J.C. 69.

Lorſque Lucullus étoit près de traverſer le fleuve, quelqu'un lui fit obſerver qu'il alloit combattre en un jour malheureux. C'étoit le ſix Octobre, jour auquel Cépion autrefois avoit été défait par les Cimbres, & qui depuis ce tems paſſoit pour être de mauvais préſage, & étoit marqué comme tel dans le Calendrier Romain. *Eh bien*, dit Lucullus, *je vais en faire un jour heureux.* En même tems il paſſa la riviére, & marcha le premier aux ennemis, ayant une cuiraſſe travaillée en façon d'écailles couchées les unes ſur les autres, & une cotte d'armes à grandes franges. Il tenoit ſon épée nue à la main, pour montrer aux ſiens qu'il falloit joindre de près un ennemi accoutumé à combattre de loin, & lui ôter, par une approche prompte & vigoureuſe, l'eſpace dont il avoit beſoin pour lancer ſes traits & ſes fléches. Bataille.

Il retourna tout d'un coup vers ces cavaliers bardés de fer, qui paroiſſoient à la droite des ennemis: & ayant obſervé qu'ils

AN. R. 683. AV. J.C. 69. qu'ils occupoient le pied d'une colline, au haut de laquelle ſe trouvoit un eſpace de terrain uni, & dont l'accès n'étoit pas difficile, il donna ordre à ce qu'il avoit de cavaliers Thraces & Gaulois de prendre cette peſante cavalerie en flanc, & de tâcher avec leurs épées de leur faire tomber des mains les longues piques qu'ils portoient, & qui faiſoient toute leur force. Car du reſte empriſonnés en quelque façon dans leur armure, ils ne pouvoient ſans leurs piques ni s'aider eux-mêmes, ni faire aucun mal aux ennemis. En même tems Lucullus ſe mettant à la tête de deux cohortes, s'efforce de gagner le haut de la colline, ſecondé de l'ardeur de ſes ſoldats, qui voyant leur Général marcher le premier à pied, & ne craindre ni la fatigue ni le péril, le ſuivoient avec courage & avec une pleine confiance.

Quand il ſe vit arrivé au haut, il s'écria par deux fois, *La victoire eſt à nous, ſoldats, la victoire eſt à nous*: & il donna ordre à ceux qui l'accompagnoient de ne point lancer leurs javelines, mais de les tenir à la main pour en frapper les ennemis aux jambes & aux cuiſſes, qui étoient les ſeules parties du corps qu'ils euſ-

euſſent découvertes. Il ne fut pas beſoin d'en venir là. Ces braves cavaliers tout couverts de fer n'eurent pas même le courage d'attendre les Romains: & dès qu'ils les virent s'approcher, ils s'enfuirent honteuſement en pouſſant de grands cris. Ce n'eſt pas tout encore. Eperdus & déconcertés, ils ſe jettérent eux & leurs chevaux tout à travers leur infanterie, qu'ils renverſérent & mirent en déſordre: enſorte que ſans qu'il y eût ni bleſſure, ni ſang répandu, cette multitude infinie d'hommes ſe trouva diſſipée & vaincue. Les Romains n'eurent la peine que de tuer ces Barbares, qui fuyoient devant eux, ou plutôt qui vouloient fuir. Car ils ne le pouvoient pas, parce que leurs rangs étant ſerrés & ayant beaucoup de profondeur, ils s'embarraſſoient eux-mêmes & ne pouvoient ſe démêler les uns d'avec les autres. AN. R. 683. AV. J.C. 69.

Fuite de Tigrane.

Tigrane s'étoit enfui des premiers avec peu de monde: & voyant ſon fils qui couroit la même fortune que lui, il ôta ſon diadême, & le dui donna en pleurant, l'exhortant en même tems à ſe ſauver par une autre route. Le jeune Prince n'oſa pas ceindre le diadême, & le remit à l'un de ſes pages en qui il avoit

AN. R. 683. AV. J.C. 69. avoit le plus de confiance. Ce page ayant été fait priſonnier fut mené à Lucullus : & le diadême de Tigrane fit partie du butin, & paſſa entre les mains des vainqueurs.

Carnage incroyable de ſon armée. Le carnage fut horrible, d'autant plus que Lucullus avoit pris la précaution de défendre à ſes ſoldats de s'amuſer à dépouiller les morts. Ainſi marchant ſur les bracelets & les hauſſecols enrichis de pierreries, ils pourſuivirent les Barbares très-loin, tuant toujours, juſqu'à-ce que leur Général, voyant la victoire bien aſſurée, donna le ſignal de la retraite. Alors les Romains revenant ſur leurs pas ramaſſérent à l'aiſe les dépouilles. On prétend qu'il périt du côté des Arméniens plus de cent mille hommes de pied, & preſque toute leur cavalerie. Du côté des Romains cent furent bleſſés, & cinq ſeulement tués.

Nous trouvons donc ici renouvellé le prodige de la victoire remportée par Sylla à Chéronée. On eſt tenté de croire de deux choſes l'une, ou que la perte des Arméniens a été étrangement exagérée, ou celle des Romains diminuée à plaiſir. Ce qui eſt certain, c'eſt que les Anciens qui ont parlé de cet événement, ſe ſont épuiſés en expreſſions pour témoi-

témoigner leur ſurpriſe. L'un diſoit, au rapport de Plutarque, *que jamais le ſoleil n'avoit éclairé une ſemblable journée*; l'autre, *que les Romains avoient eu honte eux-mêmes d'avoir tiré l'épée contre d'auſſi mépriſables eſclaves.* Tite-Live remarquoit que jamais les Romains n'avoient remporté de victoire, où leur nombre fût autant inférieur à celui des ennemis. Car il s'en falloit beaucoup que les vainqueurs ne fuſſent la vingtiéme partie des vaincus. AN. R. 683. AV. J. C. 69.

Obſervation importante ſur la conduite de Lucullus.

Mais une obſervation plus importante eſt celle que faiſoient les gens du métier ſur la conduite de Lucullus. Ils admiroient comment ayant eu ſucceſſivement à combattre deux grands & puiſſans Rois, il les avoit vaincus par deux voies tout oppoſées, la lenteur & la célérité. Car il conſuma Mithridate auprès de Cyzique, & enſuite ſous Cabires, en temporiſant & preſque ſans combattre; & il écraſa Tigrane en ſe hâtant. Ainſi il a la gloire, peu commune parmi les Généraux, d'avoir ſçu employer ſoit une lenteur agiſſante, ſoit une audace qui écarte le danger en le prévenant.

Mithridate rejoint Tigrane.

Mithridate y fut trompé: & penſant que Lucullus uſeroit de ſa réſerve & de

AN. R. 683. AV. J. C. 69. ſa circonſpection ordinaire, il ne crut pas être obligé de faire diligence pour joindre Tigrane. Il apprit la déroute de ſon Allié par les fuyards qui vinrent à ſa rencontre. Il chercha le Roi d'Arménie, & l'ayant trouvé dans un triſte état, abattu, conſterné, manquant de tout, il n'inſulta point à ſon infortune ; & étant deſcendu de cheval il pleura avec lui leurs communs malheurs, lui donna une ſuite & un cortége convenables à ſon rang, & tâcha de lui rehauſſer le courage pour l'avenir. Ces deux Princes s'occupoient donc à raſſembler de nouvelles forces.

Priſe & deſtruction de Tigranocerte.

La ſuite naturelle de la victoire de Lucullus, fut la priſe de Tigranocerte. Cette ville ne ſe rendit pas néantmoins ſur le champ. Mancéus, qui en étoit Gouverneur, entreprit de la défendre: & il ne laiſſa pas d'embarraſſer quelque tems les Romains, ſur-tout à l'aide du naphte qu'il faiſoit lancer ſur eux. C'eſt une ſorte de bitume, qui prend feu aiſément, qui s'attache à tout, & que l'eau même a peine à éteindre. Mais la diviſion ſe mit dans la ville. Mancéus ſe défiant des Grecs, & avec raiſon, (car ils vouloient tous que l'on ouvrît les portes au Général Romain) les déſarma.

Xiphil. ex Dione.

Ceux-

Ceux-ci, craignant quelque choſe de pis, s'attroupérent, & ayant pris des bâtons, & mis leurs habits autour de leur bras gauche, pour leur ſervir de boucliers, ils combattirent les Barbares, qui tout armés qu'ils étoient ne pûrent leur réſiſter: & les vainqueurs à meſure qu'ils en avoient renverſé quelqu'un, s'emparoient de ſes armes. Alors ils furent en état de ſe faire craindre: & s'étant rendu maîtres de quelques-unes des tours dont la muraille étoit flanquée, ils appellérent les Romains, & les aidérent à entrer. AN. R. 683. AV. J.C. 69.

Lucullus ayant pris ainſi Tigranocerte, mit ſous la garde du Queſteur les tréſors du Roi ſeulement, & abandonna la ville au pillage. Il s'y trouva, ſans compter le reſte, huit * mille talens d'argent ou d'or monnoyé: & le Général diſtribua encore huit † cens deniers à chaque ſoldat. Tigrane avoit amaſſé beaucoup de Comédiens, de Muſiciens, de Danſeurs, pour la dédicace d'un Théatre qu'il avoit fait conſtruire. Le vainqueur les deſtina pour célébrer les jeux qu'il donneroit lors de ſon triomphe. Il renvoya tous les Grecs, chacun dans leur patrie, en leur fourniſſant de quoi faire le voyage. Il traita de

* *Vingt-quatre millions.*
† *Quatre cens francs.*

AN. R. 683. AV. J.C. 69. de même les Barbares, que Tigrane avoit forcés malgré eux de venir s'établir dans Tigranocerte, qui fut ainſi détruite avant que d'être entiérement achevée. Lucullus la réduiſit à l'état d'une chétive bourgade, & en diſperſant les habitans d'une ſeule ville, il en repeupla un grand nombre, qui le regardérent comme leur bienfaiteur & leur ſecond fondateur.

Lucullus gagne le cœur des Barbares vaincus.

Tout [a] le reſte réuſſiſſoit de même à ce Général, plus curieux de la gloire de la juſtice & de l'humanité, que de celle qui s'acquiert par les armes. En effet, dit Plutarque, ſon armée, & encore plus la fortune, partageoient la derniére avec lui: au lieu que l'autre étoit dûe toute entiére à ſes qualités perſonnelles, à la douceur d'une ame généreuſe, perfectionnée encore par l'étude & par les connoiſſances. Auſſi ſoumettoit-il par cette voie les Barbares, ſans même employer la force. Il avoit trouvé dans Tigra-

Dio. l. XXXV.

[a] Περιχώρει ἢ κὴ τἄλλα πάντ' ἀξίαν τ' ἀνδρὶ, τῶν ἀπὸ δικαιοσύνης κὴ φιλανθρωπίας ἐπαίνων ὀρεγομένῳ μᾶλλον, ἢ τῶν ἐπὶ τοῖς πολεμικοῖς κατορθώμασιν. ἐπείνων μὲν γὰρ οὐκ ὀλίγον ἢ στρατία, κὴ πλεῖον ἢ τύχη μετεῖχε· ταῦτα δ' ἦν ἡμέρα ψυχῆς κὴ πεπαιδευμένης ὕπαρξις. οἷς ὁ Λούκουλλος τότε χωρὶς ὅπλων ἐχειρώτο τὸς βαρβάρους. *Plut. in Luc.*

Tigranocerte pluſieurs illuſtres Princeſ- AN. R.
ſes, qu'il traita avec tous les égards dûs 683
à leur ſexe & à leur rang ; & par là il ſe AV. J.C.
gagna l'amitié des Princes leurs époux, 69.
qui étoient au ſervice de Tigrane. Les
Rois Arabes vinrent d'eux-mêmes le
trouver pour remettre tous leurs inté-
rêts entre ſes mains. La nation des So- *Plut.*
phéniens lui promit obéiſſance : & celle
des Gordyéniens conçut pour lui une
telle affection, qu'ils vouloient laiſſer
leur pays & leurs villes, pour le ſuivre
avec leurs femmes & leurs enfans. Voici
ce qui leur avoit inſpiré cet attachement
ſi vif pour Lucullus.

Lorſqu'Appius Claudius fut envoyé en Ambaſſade vers Tigrane, il avoit fait un ſéjour aſſez long à Antioche, attendant ce Prince, qui étoit actuellement occupé au ſiége de Ptolemaïs. Le Romain ne perdit pas ſon tems : & ſachant que Zarbiénus, Roi des Gordyéniens, ſupportoit impatiemment l'orgueilleuſe tyrannie de Tigrane, il le ſonda, & trama avec lui une négociation. Mais l'intrigue fut découverte : & le Roi des Gordyéniens fut mis à mort avec ſa femme & ſes enfans, avant que les Romains entraſſent dans l'Arménie. Lorſque Lucullus fut maître du pays, il n'oublia

AN. R. 683. AV. J.C. 69. point ce malheureux Allié. Il vint dans la Gordyéne, lui fit célébrer des obſéques, lui dreſſa un bûcher qu'il orna magnifiquement, ſoit de ce que le Gordyénien avoit poſſédé de plus précieux, ſoit des dépouilles conquiſes ſur Tigrane; il y mit lui-même le feu, & fit les libations accoutumées avec les parens & les amis de Zarbiénus. Enfin il lui conſtruſit un monument ſuperbe, employant à cet uſage une partie des tréſors qu'il avoit trouvés dans le palais de ce Prince. La récompenſe de ces attentions pleines d'humanité fut l'affection que conçurent pour lui les anciens ſujets de Zarbiénus. Il trouva auſſi dans ſes magaſins trois * millions de médimnes de bled: enſorte que l'armée Romaine étoit dans une pleine abondance, & que l'on admiroit infiniment un Général, qui ſans recevoir une dragme du tréſor public, ſoutenoit les frais de la guerre par la guerre même.

Tigrane envoie des Ambaſſadeurs au Roi des Parthes. Lettre de Mithridate

Cependant Tigrane & Mithridate travailloient à attirer dans leur alliance le Roi des Parthes, qui étoit alors Sinatruce †. Tigrane lui envoya des Ambaſſadeurs, offrant de lui céder la Méſopota-

* *Près de quinze millions de nos boiſſeaux.*

† *Quelques Auteurs diſent Phrahate fils de Sinatruce. Je ſuis le ſentiment d'Uſſerius.*

potamie, l'Adiabéne, & cette partie de l'Arménie que les Parthes lui avoient autrefois enlevée, & qu'il avoit enſuite reconquiſe ſur eux. Mithridate écrivit de ſon côté à Sinatruce. Nous avons ſa lettre parmi les fragmens de Salluſte. Il y montre beaucoup d'adreſſe & d'habileté, & préſente les choſes ſous la face la plus avantageuſe à ſes intérêts, & la plus propre à faire impreſſion ſur le Prince qu'il veut gagner. Il y avoit eu des guerres entre Tigrane & les Rois des Parthes; & la ſituation préſente des affaires des deux Rois de Pont & d'Arménie n'invitoit pas à ſe joindre à eux. Mithridate prévient ces deux objections, & tâche de les tourner en preuves. „ Tigrane [a], dit-il, maintenant humilié, „ recevra de vous la loi, & achétera votre „ alliance par toutes les conditions que „ vous voudrez lui preſcrire: & pour ce „ qui eſt de mes malheurs, ſi la Fortune „ m'a enlevé bien des choſes, elle m'a „ fait acquérir l'expérience, ſource du „ bon conſeil; & rien n'eſt plus déſira-

AN. R. 683. AV. J.C. 69. à ce même Prince. *Plut. Appian. Memnon. Dio.*

E 2 „ ble

a Ille obnoxius, qualem tu voles, ſocietatem accipiet: mihi Fortuna, multis rebus ereptis, uſum dedit bene ſuadendi; &, quod florentibus optabile eſt, ego non validiſſimus præbeo exemplum, quo rectiùs tua componas. *Salluſt.*

AN. R. 683. AV. J.C. 69. ,, ble pour un grand Roi comme vous, ,, dont les affaires ſont actuellement flo- ,, riſſantes, que d'avoir en moi un exem- ,, ple qui lui montre la voie de ſe main- ,, tenir & de réuſſir plus heureuſement ,, que je n'ai fait. ,,

Suit une violente invective contre les Romains, dans laquelle Mithridate prétend prouver par toute leur hiſtoire leur ambition inſatiable, & leur cupidité effrénée. C'eſt à ces motifs qu'il attribue la guerre qu'ils lui ont faite, & dont il rapporte en abrégé les événemens, faiſant un expoſé artificieux de ſes diſgraces, qu'il rejette ſur des circonſtances malheureuſes, ſur les trahiſons, ſur les naufrages. De là il paſſe à faire ſentir au Roi des Parthes, qu'il eſt menacé des mêmes dangers. ,, Ignorez-vous [a], lui dit-il, ,, que les Romains, depuis ,, que l'Océan a borné leurs conquêtes ,, du côté de l'Occident, ont tourné ,, leurs armes vers ces contrées que nous

a An ignoras Romanos, poſtquam ad Occidentem pergentibus finem Oceanus fecit, arma huc convertiſſe? neque quidquam à principio niſi raptum habere; domum, conjuges, agros, imperium: convenas olim, ſine patria, ſine parentibus, peſte conditos orbis terrarum: quibus non humana ulla neque divina obſtant, quin ſocios amicos, procul juxtà ſitos, inopes potenteſque trahant excidantque; omniaque non ſerva, & maximè regna, hoſtilia

„ habitons ? que dès le commencement ils n'ont rien eu qui ne fût le fruit de „ l'injuſtice & de la violence, maiſons, „ femmes, terres, empire ? Vil amas de „ miſérables dans leur origine, ſans pa- „ trie, ſans parens, fondés pour le mal- „ heur de l'Univers, rien ne les arrête : „ ni les loix divines, ni les loix humai- „ nes, ne peuvent les empêcher d'atta- „ quer & de renverſer tout ce qui leur „ fait obſtacle, leurs alliés même & leurs „ amis, Etats voiſins ou éloignés, foi- „ bles ou puiſſans : ils regardent en un „ mot comme ennemi tout ce qui ne ſu- „ bit pas le joug de la ſervitude, & princi- „ palement les Rois. Leurs armes en veu- „ lent à tous, mais particuliérement à „ ceux dont la défaite leur promet de „ plus riches dépouilles. Devenus grands „ par l'audace, par la fourberie, par „ les guerres qu'ils ont ſçu perpétuer, „ il faut qu'en ſuivant cette conduite „ ils oppriment tout, ou périſſent eux- „ mêmes. „ AN. R. 683. AV. J. C. 69.

Enfin Mithridate fait enviſager à Sinatruce un ſuccès facile & aſſuré, s'il

ducant.... Romani in omnes arma habent; acerrima in eos quibus victis ſpolia maxima ſunt. Audendo, & fallendo, & bella ex bellis ſerendo magni facti, per hunc morem exſtinguent omnia, aut occident.

AN. R. 683. AV J. C. 69.

veut s'unir à lui & à Tigrane ; & en même tems le pique d'honneur en lui propoſant pour dernier motif la [a] double gloire de ſecourir de grands Rois, & de détruire les oppreſſeurs de l'Univers.

Lucullus veut attaquer les Parthes : mais il en eſt empêché par la déſobéiſſance de ſes ſoldats. *Plut.*

Lucullus fut informé de cette négociation, & chercha à la traverſer. Le Roi des Parthes prêta l'oreille aux propoſitions des deux partis, réſolu de ne ſe livrer ni à l'un ni à l'aute, mais de demeurer neutre. Il craignoit trop les Romains, ſoit pour ſe les attirer ſur les bras, ſoit pour travailler à les aggrandir & à les rendre exceſſivement puiſſans dans ſon voiſinage. Lucullus mécontent de cette conduite flotante & ambigue, & d'ailleurs avide de gloire, réſolut de l'attaquer. Il lui ſembloit beau de détrôner trois Rois par une ſuite d'une même guerre, & de faire paſſer ſucceſſivement ſes armes, toujours invincibles, toujours victorieuſes, à travers les trois plus grands Empires qu'il y eût alors ſous le ciel.

Il envoya donc ordre à Sornatius, qu'il avoit laiſſé dans le Pont, comme il a été dit, avec ſix mille hommes, de lui

[a] Te illa fama ſequetur, auxilio profectum magnis Regibus latrones gentium oppreſſiſſe.

lui amener ces troupes dans la Gordyéne, d'où il prétendoit entrer dans le pays des Parthes. Mais les ſoldats de Sornatius, depuis long-tems difficiles à gouverner & mutins, montrérent alors à découvert leur inſolence. Car il n'y eut ni perſuaſion, ni autorité, qui pût les forcer à marcher. Au contraire ils déclaroient qu'ils ne demeureroient pas même dans le Pont, mais qu'ils l'abandonneroient pour s'en retourner en Italie. L'exemple de cette déſobéiſſance fut comme une contagion qui gagna le camp de Lucullus. Ses ſoldats enrichis & accoutumés aux délices vouloient enfin renoncer aux fatigues de la guerre, & jouir du repos. Ainſi dès qu'ils furent inſtruits de la révolte de ceux du Pont, ils ſe mirent à les louer comme gens de cœur. „ Imitons-les, diſoient-ils. „ N'avons-nous pas ſervi aſſez long-„ tems & avec aſſez de gloire pour mé-„ riter notre congé, & pour ſonger à „ une douce & honorable retraite?„ Ces murmures forcérent Lucullus à renoncer au deſſein de faire la guerre aux Parthes, & il ſe diſpoſa à marcher contre Tigrane. AN. R. 683. AV. J.C. 69.

AN. R. 684. Q. MARCIUS REX.
AV. J.C. 68. L. CÆCILIUS METELLUS.

Tigrane & Mithridate lévent une nouvelle armée.

Les deux Rois avoient paſſé l'hiver à faire de nouveaux préparatifs. Ils ſe trouvérent au commencement du printems avoir raſſemblé une armée de ſoixante-&-dix mille hommes de pied, & de trente-cinq mille chevaux. Mithridate, à qui Tigrane, inſtruit par ſes malheurs, laiſſoit prendre la principale autorité, avoit levé ces troupes dans l'Arménie, les avoit diſtribuées ſelon la milice Romaine, & les avoit fait exercer par des Officiers ſes ſujets, qui avoient de l'expérience. Il avoit fait auſſi fabriquer une grande quantité d'armes dans toutes les villes. Avec tout cela néantmoins les deux Rois ne cherchérent point Lucullus, & ce fut le Général Romain, qui traverſa le mont Taurus pour aller à eux.

Lucullus paſſe le mont Taurus pour aller à eux.

Il partit en plein été, & fut bien ſurpris, lorſqu'il eut paſſé les montagnes, de trouver de l'autre côté les campagnes encore toutes vertes. Les montagnes & les bo s dont l'Arménie eſt pleine, y rendent la belle ſaiſon plus tardive. Ces reſte d'hiver ne l'empêchérent

chérent point d'agir, & ſuivant toujours ſon plan d'attirer les ennemis à la bataille, il ſe mit à ravager le pays, & tâcha auſſi de s'emparer des magaſins que les deux Rois avoient faits pour leurs armées. Il y eut à ce ſujet différens petits combats, dans leſquels l'infanterie Romaine garda toujours la ſupériorité. Mais la cavalerie Arménienne incommodoit fort les Romains, ſe battant à la maniére des Parthes, & devenant ſouvent plus terrible lorſqu'elle prenoit la fuite. Ils ſe ſervoient auſſi de fléches, dont les bleſſures étoient tout-à-fait fâcheuſes: parce que ces fléches avoient un double fer, dont l'un attaché foiblement à la principale lame, entroit dans la plaie; mais comme il étoit fort petit, & garni de dents, on ne pouvoit l'en tirer qu'avec beaucoup de difficulté & de péril. AN. R 684. AV. J.C. 68. *Dio.*

Lucullus, à tout prendre, avoit néanmoins l'avantage: il étoit maître du plat pays: & Mithridate, campé ſur une hauteur, évitoit conſtamment une action générale, pendant que Tigrane avec la cavalerie harceloit les Romains dans la plaine. Cette façon de faire la guerre ne convenoit point du tout au Général Romain. Il ſe détermina donc à uſer du même

Voulant les forcer à une bataille, il ſe prépare à aſſiéger Artaxate. *Plut.*

AN. R. 684. AV. J.C. 68.

même expédient qu'il avoit employé l'année précédente pour forcer les ennemis à hazarder la bataille: & il ſe mit en marche pour aller aſſiéger Artaxate, l'une des villes Royales de Tigrane, où étoient ſes femmes & ſes enfans en bas âge. Il comptoit avec raiſon qu'un intérêt ſi cher ne permettroit pas au Roi d'Arménie de demeurer tranquille. En effet Tigrane n'eut pas plutôt reconnu le deſſein de Lucullus, qu'il marcha à ſa rencontre, & vint ſe camper ſur le bord du fleuve Arſanias, que les Romains devoient paſſer pour aller à Artaxate.

La bataille ſe donne, & Lucullus remporte la victoire.

Lucullus penſoit que voir les ennemis & les vaincre c'étoit la même choſe. Ainſi plein de confiance, il paſſa la riviére, & rangea ſon armée en bataille. Son front étoit de douze cohortes, faiſant ſix mille hommes d'infanterie. Les autres cohortes formoient le corps de réſerve, pour ſe porter par tout où il ſeroit beſoin. Car la multitude des ennemis faiſoit craindre au Général Romain qu'ils n'entrepriſſent de l'envelopper. Lorſqu'on en vint aux mains, l'infanterie Romaine eut bientôt décidé la victoire. Les Barbares, ſoit gens de pied, ſoit même cavaliers, ne pouvoient tenir

nir contre elle, & dès qu'elle paroiſſoit ils prenoient auſſitôt la fuite. Trois Rois furent préſens à cette bataille, Tigrane, Mithridate Roi de Pont, & un autre Mithridate Roi des Médes. Des trois aucun ne montra moins de fermeté que le Roi de Pont : il s'enfuit honteuſement, accoutumé de longue main à ne point réſiſter à Lucullus. La déroute des Barbares fut entiére. Le carnage néantmoins ne fut pas ſi grand, que dans la bataille de l'année précédente : mais il y eut plus de gens de marque parmi les morts. AN. R. 684. AV. J.C. 68.

C'en étoit fait de Tigrane, ſi les troupes Romaines euſſent répondu à l'ardeur & à l'activité de leur chef. Lucullus vouloit pouſſer l'ennemi vaincu, & achever la conquête des vaſtes Etats du Roi d'Arménie. La ſaiſon fâcheuſe rebuta totalement ſes ſoldats. On en étoit à l'Equinoxe d'Automne, & déja les neiges & les glaces couvroient les campagnes, & rendoient les riviéres impraticables. Ces difficultés n'arrêtoient point Lucullus. Mais une armée indocile, & qui avoit donné une premiére fois la loi à ſon Général, ne pouvoit manquer de ſe prévaloir d'un prétexte auſſi ſpécieux. Ainſi, après avoir marché avec

La mutinerie de ſes ſoldats l'empêche d'achever la conquête de l'Arménie.

AN. R. 684. AV. J.C. 68. aſſez de tranquillité pendant peu de jours, bientôt ils commencérent à montrer de la réſiſtance. Ils s'y prirent d'abord avec quelque ſorte de modeſtie, envoyant leurs Tribuns porter leurs repréſentations à Lucullus. Mais n'ayant rien obtenu par cette voie, ils s'attroupérent tumultueuſement, & pendant la nuit on entendoit des cris confus & menaçans partir de leurs tentes : de façon que le Général voyant tous les apprêts d'une révolte, ſe trouva fort embarraſſé.

Il eut recours aux exhortations & aux priéres, conjurant ſes ſoldats de prendre un peu de patience, juſqu'à ce qu'ils euſſent pû détruire la Carthage d'Arménie. C'étoit ainſi qu'il appelloit la ville d'Artaxate, que l'on diſoit avoir été bâtie par Annibal, lorſque cet illuſtre fugitif, après la défaite d'Antiochus, ſe fut retiré à la cour d'Artaxias, le chef de la maiſon d'où Tigrane deſcendoit. Lucullus vouloit donc animer ſes troupes par le motif de renverſer le monument du plus grand ennemi que jamais euſſent eu les Romains. Mais rien ne fut capable de les fléchir : il fallut qu'il repaſſât le mont Taurus, & qu'il vînt ſe rabattre ſur Niſibe, ville ſituée ſous

un

un climat doux, & au milieu d'un pays fertile. AN. R. 684. AV. J.C. 68.

Dans cette Place, dès-lors importante, & qui dans la ſuite eſt devenue bien célébre ſous les Empereurs, Guras frére de Tigrane avoit les honneurs de Commandant : mais celui qui en faiſoit réellement les fonctions, étoit ce même Callimaque qui avoit défendu Amiſus contre les Romains, & qui en l'abandonnant y avoit mis le feu. Lucullus fit battre vigoureuſement Niſibe, & au bout de peu de jours il l'emporta de vive force. Guras, qui devint ſon priſonnier, fut traité avec douceur & humanité. Mais Callimaque, quoiqu'il promît de découvrir des tréſors cachés, ne put obtenir ſa grace. Le vainqueur le fit charger de chaînes, & garder en cet état à la ſuite de l'armée juſqu'à ſon triomphe, réſolu de lui faire ſubir alors la juſte peine qu'il méritoit pour l'incendie d'Amiſus. Il ne pouvoit lui pardonner de l'avoir privé de la ſatisfaction de témoigner ſa clémence & ſa généroſité à l'égard d'une ville Grecque des plus illuſtres. Il aſſiége & prend Niſible.

L'armée Romaine prit ſes quartiers d'hiver dans ſa nouvelle conquête, & paſſa commodément & tranquillement

la

la mauvaiſe ſaiſon dans une bonne ville & un beau pays.

AN. R. 685. AV. J.C. 67. M'. ACILIUS GLABRIO. C. CALPURNIUS PISO.

Epoque des mauvais ſuccès de Lucullus.

Juſqu'ici une proſpérité éclatante avoit partout accompagné Lucullus. Mais de ce moment, comme ſi le vent favorable, qui l'avoit fidélement ſeconde, l'eût abandonné tout-à-coup, il lui fallut lutter ſans ceſſe contre les obſtacles, & il trouva partout des écueils. Sa vertu ſe ſoutint; c'étoit toujours le même homme, & le même courage: mais ce brillant, cette grace des ſuccès manqua à toutes ſes entrepriſes; & peu s'en fallut qu'échouant dans tout ce qu'il tentoit, il ne perdit même la gloire de ſes victoires paſſées.

Sa hauteur avoit aliéné les eſprits de ſes ſoldats.

Il pouvoit s'en prendre à lui-même en grande partie, n'ayant eu aucun ſoin de ſe concilier l'affection de ſes ſoldats. Il ne ſavoit point ſe rendre aimable, & regardoit toute démarche faite pour plaire à ceux qui devoient lui obéir comme un aviliſſement & une dégradation du commandement. Sa hauteur alloit juſqu'à ne ménager pas même les premiers officiers de ſon armée, & ceux qui pouvoient devenir ſes égaux. C'eſt ainſi

ainſi que nulle vertu humaine n'eſt ſans quelque tache. Lucullus, à le conſidérer par tout autre endroit, paroît un homme accompli, grand Général, grand orateur, aimant & cultivant les ſciences, plein de probité & de nobles ſentimens, capable de ſe faire eſtimer & même admirer, ſoit dans la guerre, ſoit dans la paix. Rien ne lui eût manqué, s'il eût eu l'art de ſe faire aimer. AN. R. 685. AV. J.C. 67.

Origine du mécontentement des troupes.

Les mécontentemens de ſes ſoldats venoient de fort loin. Deux hivers conſécutifs, où ils avoient éprouvé de grandes fatigues, d'abord auprès de Cyzique, puis devant Amiſus, avoient commencé à donner lieu à leurs plaintes. Les hivers qui ſuivirent ne leur apportérent pas beaucoup d'adouciſſement. Il les leur avoit fallu tous paſſer ou en terre ennemie, ou, s'ils étoient en pays amis, ſous des tentes. Car jamais Lucullus ne diſtribua ſes troupes en quartiers dans aucune ville Grecque ou alliée de l'Empire. Cette diſcipline étoit certainement ſévére; & ſe trouvant accompagnée de maniéres hautaines, il n'étoit pas poſſible qu'elle n'aliénât des ſoldats, qui ſavoient qu'ils n'étoient ſoumis que pour le tems de leur ſervice, & que retournés dans leur patrie, & de ſoldats redevenus

An. R. venus citoyens, ils rentroient dans une
685. Av. J.C. eſpéce d'égalité avec leur Général.
67. Ces eſprits ainſi aigris apprenoient qu'ils étoient ſoutenus dans Rome par des harangueurs que l'envie ſuſcitoit contre Lucullus, & qui l'accuſoient publiquement d'une avidité inſatiable de commander & de s'enrichir. On faiſoit entendre au Peuple, que Lucullus n'avoit pourſuivi vivement ni Mithridate, ni Tigrane, après les avoir vaincus, afin de laiſſer à ces Rois le tems de ſe relever: ce qui le rendoit néceſſaire, & lui donnoit un prétexte de garder pendant une longue ſuite d'années un commandement immenſe, qui embraſſoit la Cilicie, la Province d'Aſie, la Bithynie, la Paphlagonie, la Galatie, le Pont, l'Arménie, & la Colchide juſqu'au Phaſe.

Les ſoldats ſe trouvent appuyés par un Décret du Peuple, qui donne le congé à une partie des troupes de Lucullus, & lui nomme des ſucceſſeurs.

Dio. Plut. *Il vient encore en dernier lieu*, diſoit un de ces miſérables déclamateurs, *de piller la ville Royale de Tigrane, comme ſi nous l'avions envoyé pour dépouiller les Rois, & non pour les vaincre.* Un autre, c'étoit Gabinius, étaloit aux yeux du peuple un Tableau, où étoit peinte la maiſon de campagne, que Lucullus s'étoit fait bâtir : digne cenſeur d'un luxe qu'il ſurpaſſa bientôt lui-même, & qu'il ne blâmoit que par envie. Ces diſcours, ces manœu-

Cic. pro Sext. n. 93.

manœuvres firent leur effet; & le Peuple ordonna premiérement que les plus vieilles troupes de Lucullus, & ſpecialement les Légions de Fimbria, auroient leur congé; en ſecond lieu, qu'on lui nommeroit des ſucceſſeurs, qui furent Q. Marcius Rex, Conſul de l'année précédente, pour la Cilicie, & M'. Acilius Glabrio, actuellement Conſul, pour la Bithynie, le Pont, & la conduite de la guerre contre les Rois Mithridate & Tigrane. AN. R. 685. AV. J. C. 67. *Plut.*

Enfin ce qui porta le dernier coup à l'autorité de Lucullus, & qui contribua peut-être plus que toute autre choſe à révolter contre lui ſes ſoldats, ce furent les diſcours & les intrigues d'un homme dont nous aurons lieu de parler ſouvent dans la ſuite, & dont nous n'aurons jamais à dire que du mal. Cet homme étoit P. Clodius, que ſes inimitiés contre Cicéron ont rendu ſi fameux, vrai ſcélérat, qui terniſſoit l'éclat de ſa naiſſance & de ſon nom par l'aſſemblage de tous les vices; ſans honneur, ſans pudeur, ſans aucun ſentiment de probité; audacieux & téméraire juſqu'à tout oſer, & débauché juſqu'à être ſoupçonné, non ſans fondement, d'inceſte avec toutes ſes ſœurs, dont l'une étoit femme de Lucul- La révolte des ſoldats eſt portée à l'excès par les diſcours ſéditieux de P. Clodius.

AN. R. 685. AV. J.C. 67. Lucullus. Clodius étoit alors dans l'armée de ſon beau-frére, fort mécontent de n'en être pas autant conſidéré qu'il le ſouhaitoit. Il avoit aſſez d'ambition pour vouloir primer; & néantmoins ſes mauvaiſes mœurs & ſon indignité déterminoient Lucullus à lui en préférer pluſieurs autres. Ce factieux chercha donc à ſe venger, en ſoulevant les ſoldats contre leur Général.

Il s'adreſſa particuliérement à ceux qui avoient ſervi ſous Fimbria, & qui étoient par eux-mêmes, comme je l'ai déja dit pluſieurs fois, très-portés à la ſédition. Il feignoit de s'intéreſſer pour eux, demandant „ ſi jamais des ſoldats „ qui avoient vieilli ſous les armes ne „ verroient de fin à tant de guerres & à „ tant de fatigues; s'il leur faudroit paſſer „ leur vie à attaquer toutes les nations „ les unes après les autres, à parcourir „ ſucceſſivement tout l'Univers; & cela „ ſans retirer aucun autre fruit de tant „ de travaux & de dangers, que d'être „ employés à eſcorter les chariots & „ les chameaux de Lucullus, chargés de „ vaſes d'or tout brillans de pierreries. „ *Les ſoldats de Pompée au contraire*, diſoit-il, *qui n'ont ni repouſſé Mithridate & Tigrane dans des déſerts inhabitables, ni forcé*

forcé les villes Royales d'Aſie, mais qui ont eu à combattre des exilés en Eſpagne & des eſclaves en Italie, jouiſſent aujourd'hui d'un plein repos avec leurs femmes & leurs enfans, ayant de bonnes terres & habitant de belles villes. Si donc, ajoutoit-il, *notre deſtinée eſt de ne jamais ceſſer de faire la guerre, réſervons ce que nous avons encore de forces pour un Général, qui met ſa plus grande gloire à enrichir les ſoldats dont il a tiré du ſervice.*

AN. R. 685. AV. J.C. 67.

Il eſt aiſé de concevoir quel effet produiſirent parmi les troupes de pareils diſcours. Lucullus n'en fut plus le maître, & leur déſobéiſſance le réduiſit à ſe laiſſer enlever ſes conquêtes par des ennemis vaincus. Car Tigrane & Mithridate ne manquérent pas de profiter de ſon inaction involontaire. Le premier rentra dans l'Arménie, & obligea L. Fannius, qui y commandoit pour les Romains, de ſe renfermer dans un château, où il l'aſſiégea, & où il l'auroit bientôt forcé, ſi Lucullus n'y eût envoyé du ſecours.

Mithridate & Tigrane ſe relévent.

Plut. Appian. Dio.

Mithridate de ſon côté, avec quatre mille hommes de ſes propres troupes, & un égal nombre d'Arméniens que lui fourniſſoit Tigrane, ſe mit en devoir de reconquérir ſes Etats, & y réuſſit en par-

AN. R. 685. AV. J.C. 67. partie, aidé moins encore de ſon courage, & de l'affection des peuples pour leur Roi légitime & naturel, que des vices de ſes ennemis. Car les Commandans que Lucullus avoit laiſſés dans ces pays nouvellement ſoumis, s'y conduiſirent avec négligence, & de plus firent haïr par leurs exactions le gouvernement Romain. Ainſi Mithridate trouva une entrée facile dans le Pont. Fabius Adrianus étant venu à ſa rencontre fut vaincu & mis en déroute, de façon que le corps de troupes qu'il commandoit auroit été entiérement diſſipé ou détruit, ſi le Roi de Pont, pendant qu'il paye de ſa perſonne & s'expoſe avec la hardieſſe d'un jeune guerrier, quoiqu'âgé de près de ſoixante-&-dix ans, n'eût reçu deux bleſſures qui le mirent hors de combat, l'une au genou d'un coup de pierre, l'autre d'une fléche qui vint le frapper un peu au-deſſous de l'œil. Cet événement rallentit l'ardeur & le feu des vainqueurs: & ce qui reſtoit de Romains avec leur chef Adrianus purent gagner le fort de Cabires, où ils ſe renfermérent.

Mithridate ne fut pas long-tems retenu par ſes bleſſures. Il ſe fit panſer par des Agariens, nation Scythique, qui avoit,

avoit, dit Appien, le ſecret de guérir les plaies avec le venin des ſerpens. Je laiſſe à diſcuter aux maîtres de l'art ce fait, que je rapporte tel que je le trouve dans mon Auteur. Le Roi de Pont ne fut pas plutôt guéri, qu'il alla aſſiéger Adrianus. Mais bientôt il apprit que Triarius arrivoit avec tout ce qu'il avoit pû raſſembler promptement de troupes. Il ne crut pas devoir l'attendre, & ſe retira. Triarius le pourſuivit juſqu'à Comanes, & remporta même ſur lui un petit avantage, qui termina la campagne. Car tout ce que je viens de raconter des mouvemens de Tigrane & de Mithridate appartient à l'année précédente, & au tems où Lucullus d'abord aſſiégea Niſibe, puis, après l'avoir priſe, y mit ſes troupes en quartier d'hiver. AN. R. 685. AV. J. C. 67.

Au retour du printems, Mithridate, qui avoit ſans doute reçu des recrues conſidérables, entreprit de chaſſer entiérement Triarius du Royaume de Pont, avant que Lucullus eût le tems de venir à ſon ſecours. Le Romain ſe tint quelque tems ſur la défenſive, & évitoit le combat. Le Roi, pour l'y forcer, ſe prépara à aller attaquer un châ- Sanglante défaite de Triarius.

teau

AN. R. 685. AV. J.C. 67. teau où étoient tous les gros bagages de l'armée Romaine. Cette démarche lui réuſſit. Les ſoldats de Triarius, ne voulant pas perdre leurs bagages, forcérent à combattre leur commandant, qui lui-même ſe laiſſa auſſi flatter de l'eſpérance de vaincre en l'abſence de ſon Général. Les deux armées ſe rencontrérent à trois mille pas de diſtance de Ziéla, ou Zéla, ville qui eſt devenue célébre par cete action dans l'Hiſtoire Romaine. Triarius fut entiérement défait: & il ne ſe ſauva du carnage quelques reſtes de ſon armée, que parce que Mithridate fut encore bleſſé. Comme ce Prince avoit parmi ſes troupes beaucoup de gens habillés & armés à la Romaine, il ne ſe défia point d'un Centurion, qui s'approcha de lui, & qui, dans le tems qu'il y penſoit le moins, lui perça la cuiſſe de ſon épée. Le Centurion fut tué ſur le champ. Mais le Roi étoit ſi violemment bleſſé, qu'il fallut l'emporter en hâte: & ſes Généraux firent ſonner la retraite, & ceſſérent de pourſuivre les vaincus. Cette défaite fut la plus ſanglante que les Romains ayent éprouvée dans tout le cours de la guerre contre Mithridate: & Cicé-

Cicéron a eu raiſon de dire que ce Prince [a] après avoir été vaincu fit plus qu'il n'eût oſé eſpérer lorſqu'il avoit toutes ſes forces. Il reſta ſept mille Romains ſur le champ de bataille, parmi leſquels on compta vingt-quatre Tribuns, & cent cinquante Centurions. Le même [b] Cicéron, ſans entrer dans aucun détail, nous donne encore une idée plus forte de la perte que firent les Romains en cette occaſion, lorſqu'il dit que Lucullus en apprit la nouvelle par le bruit public, & non par aucun ſoldat qui fût échapé de la bataille. AN. R. 685. AV. J. C. 67.

Lucullus n'avoit pû empêcher ni prévenir ces malheurs, parce que ſes ſoldats avoient refuſé de le ſuivre. Quand ils ſçurent que Triarius étoit en danger, la honte les rendit dociles, & ils conſentirent à ſe mettre en marche. Mais il étoit trop tard, & Lucullus n'arriva dans le Pont qu'après le déſaſtre. Il eut bien de la peine à ſauver Triarius de la fureur des ſoldats, qui vouloient le mettre en piéces. Il lui procura les moyens

a Victus tantum efficere potuit, quantum incolumis nunquam eſt auſus optare. *Cic. pro L. Manil. n.* 25.

b Sinite me præterire noſtram calamitatem: quæ tanta fuit, ut eam ad aures L. Luculli non ex prælio nuncius, ſed ex ſermone rumor afferret. *Id. ibid.*

AN. R. 685. AV. J.C. 67. moyens de ſe dérober par la fuite.

Mithridate avoit toujours craint Lucullus, & dès qu'il l'eût en tête, il chercha à temporiſer, ſe contentant de ſe mettre hors d'inſulte : d'autant plus qu'il attendoit Tigrane, qui étant rentré en poſſeſſion de la plus grande partie de ſes Etats, avoit raſſemblé un corps d'armée conſidérable, & venoit à ſon ſecours. Le Général Romain ne pouvant forcer Mithridate à hazarder une action, réſolut d'aller au-devant de Tigrane, dans l'eſpérance de trouver ſes troupes fatiguées d'une longue marche, & de les défaire aiſément, en les attaquant ſubitement & lorſqu'elles ne s'y attendroient point. Ce plan étoit bien pris : mais les ſoldats Romains le dérangérent par leur indocilité opiniâtre. Car après avoir ſuivi leur chef pendant quelque tems, lorſqu'ils virent qu'il tournoit vers la Cappadoce, ils refuſérent obſtinément de marcher. Il n'y eut point de baſſeſſe, à laquelle ne ſe ſoumît Lucullus pour tâcher de les fléchir. Il alloit de tente en tente les ſuppliant avec larmes, leur prenant les mains, les careſſant en toutes les maniéres dont il pouvoit s'aviſer. Mais le mal étoit fait, & déſormais ſans reméde. Ils lui préſentoient

Opiniâtreté invincible des ſoldats de Lucullus.

toient avec des reproches amers leurs bourſes vuides & lui diſoient qu'il devoit faire lui ſeul une guerre, dont il ſavoit ſeul s'enrichir. AN. R. 685. AV. J.C. 67.

Ce qui nourriſſoit l'inſolence ſurtout des Légions de Fimbria, c'eſt qu'elles étoient informées du décret qui leur donnoit leur congé, & qui nommoit Glabrion pour ſuccéder à Lucullus. Ce Conſul étoit déja en Bithynie, & faiſoit publier dans tous les pays circonvoiſins, que le Peuple Romain avoit mis fin au commandement de Lucullus, & qu'il défendoit de le ſuivre & d'obéir à ſes ordres, ſous peine de confiſcation de biens. Ainſi les ſoldats de Fimbria ne regardoient plus Lucullus que comme un particulier, ſans pouvoir & ſans autorité légitime. Tout ce que pûrent obtenir de ces mutins les ſoldats des autres légions, qui reſpectoient encore leur Général, ce fut qu'ils reſteroient juſqu'à la fin de la campagne, ſous la condition expreſſe que ſi l'ennemi ne paroiſſoit pas dans cet intervalle, ils auroient pleine liberté de ſe retirer.

Il falut bien que Lucullus agréât ce qu'on lui accordoit, s'il ne vouloit être entiérement abandonné, & voir tout le pays retourner ſous la puiſſance des Bar- Ils ſe portent à une inſolence incroyable, &

AN. R. 685. AV. J.C. 67. Barbares. Ainſi trop heureux d'avoir autour de lui un corps d'armée, dont il ne tiroit néantmoins aucun ſervice, il fut contraint de laiſſer ravager la Cappadoce par Tigrane, & de ſouffrir les inſultes de Mithridate, après avoir écrit au Sénat qu'il avoit vaincu & dépouillé ces deux Rois, & qu'il étoit à propos de lui envoyer ſelon l'uſage dix Commiſſaires pour régler avec lui l'état de ſes nouvelles conquêtes. Ils arrivérent en effet dans le tems dont nous parlons, & trouvérent Lucullus ſi peu maître du pays ennemi, qu'il n'étoit pas même maître de ſes troupes, qui le dominoient au contraire & lui faiſoient la loi. Il étoit réduit à dire que les ſuites de la guerre ne le regardoient plus, mais regardoient Glabrion, qui avoit été nommé pour lui ſuccéder; pendant que Glabrion de ſon côté, qui avoit montré beaucoup d'empreſſement lorſqu'il croyoit n'avoir qu'à recueillir le fruit des victoires de ſon devancier, reculoit & demeuroit en arriére depuis qu'il avoit ſenti la difficulté & le danger.

Ils abandonnent.

Cependant arriva la fin de l'été, qui étoit le terme que les ſoldats de Fimbria avoient marqué à Lucullus. Ils ne ſe conten-

tentérent pas d'exécuter leur menace, mais ils bravérent leur Général avec une insolence qui eſt à peine croyable. Ils ſortirent du camp, & ayant tiré leurs épées, ils appellérent à grands cris l'ennemi, qui ne paroiſſoit point: & après s'être eſcrimés en l'air & avoir fait tous les mouvemens de gens qui combattent, ils prétendirent avoir rempli leurs engagemens, & déclarérent qu'ils vouloient ſe retirer. Ce fut une néceſſité pour Lucullus de leur donner leur congé. Il envoya auſſi à Glabrion une partie des autres troupes, & ne garda avec lui qu'un aſſez petit nombre de ſoldats, avec leſquels il ne lui étoit plus poſſible de rien entreprendre. AN. R. 685. AV. J.C. 67.

Réflexion de Plutarque.

Voilà à quoi ſe terminérent toutes les victoires de Lucullus. Un ſeul défaut lui fit perdre le fruit d'un grand nombre de vertus: & ſans avoir jamais éprouvé perſonnellement aucune défaite, ſa hauteur lui nuiſit davantage que n'auroit fait la perte de pluſieurs batailles. „Si à toutes les grandes qualités „qu'il avoit, dit Plutarque, la bravoure, „l'activité, l'intelligence, l'amour de la „juſtice, il eût joint la plus eſſentielle „de toutes, qui eſt l'art de ſe faire aimer, „l'Empire des Romains n'auroit pas eu

AN. R. 685. AV. J.C. 67. „ pour borne l'Euphrate, mais les ex-
„ trémités de l'Orient, & la mer Caſ-
„ pienne. Car en vainquant Tigrane, ils
„ profitoient de ſes victoires, & ſou-
„ mettoient toutes les nations que ce
„ Prince avoit domptées. Et pour ce qui
„ eſt des Parthes, ils n'étoient pas alors
„ auſſi puiſſans, que lorſque dans la ſuite
„ Craſſus les attaqua. Déchirés par des
„ guerres civiles, & harcelés par leurs
„ voiſins, ils n'étoient pas même capa-
„ bles de réſiſter à un Roi d'Arménie. „

Les victoires de Lucullus ont occaſionné le malheur de Craſſus.

Les avantages que remporta Lucullus tournérent dans la ſuite au malheur du nom Romain. „ Car, comme l'obſerve ce même Hiſtorien, dont les réfléxions ſont toujours juſtes & toujours intéreſſantes, „ les trophées érigés en
„ Arménie, les conquêtes de Tigrano-
„ certe & de Niſibe, les richeſſes im-
„ menſes qui furent apportées de ces
„ pays à Rome, & le diadême de Ti-
„ grane porté en pompe dans le triom-
„ phe de Lucullus, voilà ce qui fit naître
„ à Craſſus l'idée & le déſir de porter
„ les armes Romaines du côté de l'O-
„ rient. Il s'imagina que ces Barbares
„ n'étoient qu'une proye toute prête
„ pour quiconque iroit ſeulement l'en-
„ lever. Mais bientôt les fléches des
„ Par-

„ Parthes lui prouvérent le contraire : AN. R. 685. AV. J.C. 67.
„ & ſa défaite déplorable fait voir que
„ Lucullus devoit ſes victoires, non pas
„ à l'imprudence & à la molleſſe des
„ ennemis, mais à ſon propre coura-
„ ge & à ſon habileté. „

M. ÆMILIUS LEPIDUS. AN. R. 686. AV. J.C. 66.
L. VOLCATIUS TULLUS.

Tout demeuroit comme en ſuſpens dans l'Aſie. Lucullus ne pouvoit plus agir : Glabrion avoit, à ce qu'il paroît, peu de tête & de capacité. Un nouveau Général, qui fut nommé dans l'année où nous entrons, réchauffa la guerre & enfin la termina. C'eſt Pompée : qui avoit reçu l'année précédente un commandement preſque ſans bornes pour attaquer & détruire les Pirates, & qui après avoir mis fin glorieuſement à cette entrepriſe, obtint encore un ſurcroît énorme de puiſſance par le commandement de la guerre contre Mithridate, qu'une loi portée par le Tribun Manilius lui donna, en lui laiſſant tout ce qu'il avoit déja ſous la main. Je parlerai de ces faits dans la ſuite avec étendue. Maintenant je ne les touche que pour achever ce qui regarde Lucullus.

Pompée eſt nommé pour ſuccéder à Lucullus.

Rien ne pouvoit être plus déſagréable à ce Mauvais procé-

AN. R. 686. AV. J.C. 66. dés de Pompée à l'égard de Lucullus. *Plut. in Luc. & Pomp.*

à ce Général, que d'avoir Pompée pour ſucceſſeur. Il y avoit eu entre eux de tout tems, & du vivant même de Sylla, une émulation, qui approchoit fort de la pique & de la jalouſie. Juſqu'ici Lucullus avoit pû prétendre à l'égalité. Mais maintenant Pompée triomphoit, & ſe plaiſoit même à profiter de tous ſes avantages pour humilier ſon rival. Ainſi faiſant afficher des ordonnances dans toutes les villes, il enjoignit aux troupes Romaines de ſe rendre auprès de lui: en quoi il fut obéi ponctuellement, & au-delà même de ce qu'il avoit droit de prétendre. Car les Légions de Fimbria, qui avoient obtenu leur congé par un Décret du Peuple, & qui avoient forcé Lucullus de les renvoyer, ſe rangérent volontairement ſous les drapeaux de Pompée.

Il en étoit de même de tout le reſte. Pompée mandoit les Princes & les Magiſtrats des Nations Aſiatiques, & leur défendoit d'avoir aucun égard aux ordres de Lucullus. Celui-ci avec le conſeil des dix Commiſſaires avoit fait quelques arrangemens, décerné des récompenſes aux uns, des peines contre les autres, ſelon qu'ils avoient bien ou mal mérité de la République. Pompée caſſoit tous

tous ces décrets, & partout où il alloit, il ne laiſſoit rien ſubſiſter de ce qu'avoit ordonné Lucullus, affectant en tout de le rendre, s'il eût pû, mépriſable, & de ſe faire regarder comme le ſeul arbitre de toutes choſes. AN. R. 686. AV. J.C. 66.

Lucullus pouſſé à bout fit faire des plaintes à Pompée par des amis communs: & en conſéquence les deux Généraux ſe virent près d'une bourgade de Galatie. Là il arriva une choſe de peu d'importance, mais qui fut regardée comme un préſage. Comme ils avoient l'un & l'autre remporté de grandes victoires, les faiſceaux de leurs licteurs étoient entourés de lauriers. Ceux de Lucullus ſe trouvérent être frais & verds, parce qu'il venoit d'un pays couvert & rempli d'arbres: ceux de Pompée au contraire étoient fanés, parce que le pays par où il avoit paſſé étoit ſec & ſans aucune verdure. Les licteurs de Lucullus s'étant donc piqués de politeſſe envers ceux de Pompée, & leur ayant fait part des belles branches de laurier qu'ils portoient, cela fut remarqué, & pris pour un augure qui annonçoit que les trophées de Lucullus ſerviroient à rehauſſer la gloire de Pompée. Entrevûe des deux Généraux.

La converſation commença entre les deux Leur conver-

AN. R. 686. AV. J.C. 66.

deux Généraux par des complimens. Ils ſe félicitérent réciproquement ſur leurs victoires : la matiére étoit riche de part & d'autre. Ils avoient même des motifs de ſe reſpecter mutuellement. Lucullus étoit le plus âgé & le plus ancien Conſul: Pompée avoit pardevers lui plus de commandemens différens, & deux triomphes. Mais lorſqu'ils vinrent à parler d'affaire, bientôt ils changérent de ton. La converſation dégénéra en reproches pleins d'aigreur, & peu dignes de la gravité de deux ſi grands perſonnages. Pompée reprocha à Lucullus ſa paſſion pour l'argent, & les richeſſes prodigieuſes qu'il avoit amaſſées dans la guerre ; Lucullus faiſoit honte à Pompée de ſon ambition effrénée, qui vouloit tout envahir. Un Hiſtorien obſerve qu'ils avoient tous deux raiſon. Il fallut que leurs amis les ſéparaſſent, & ils partirent plus acharnés que jamais l'un contre l'autre. Lucullus voulut continuer à agir en arbitre des graces & des peines : Pompée annulla toutes ſes ordonnances, & lui enleva toutes ſes troupes, hors ſeize cens hommes, qui étoient les plus intraitables, & qu'il jugea par cette raiſon inutiles pour lui, & déſagréables à Lucullus.

Vell. II. 33. Plut.

Diſpoſi-tion com-mence par des politeſſes, & finit par des reproches.

Leur

Leur animosité ne pouvoit se contenir, & éclatoit dans tous les discours qu'ils tenoient l'un de l'autre. Pompée rabaissoit les exploits de son prédécesseur, disant „ qu'il n'avoit eu à com- „ battre qu'un vain appareil, plein de „ pompe & de faste, mais sans aucune „ force véritable : au lieu que lui, il au- „ roit à vaincre de bonnes troupes, bien „ armées ; que Mithridate devenu sage „ par ses malheurs avoit appris à ne plus „ décorer d'or & d'argent, mais à hé- „ risser de fer, ne mettant plus sa con- „ fiance que dans les boucliers, les épées, „ les chevaux, & dans tout ce qui donne „ le moyen de faire une vigoureuse ré- „ sistance.„ Lucullus lui rendoit bien le change. Il traitoit d'ombre & de phantôme de guerre ce qu'il laissoit à faire à Pompée, & ne craignoit point de comparer ce Général à ces oiseaux également avides & lâches, qui se jettent sur les corps tués par d'autres, & en déchirent les restes. *C'est ainsi*, ajoutoit-il, *qu'il est venu achever les guerres de Lépidus, de Sertorius, de Spartacus, & qu'il s'en est attribué la gloire, qui appartenoit à Catulus, à Métellus, à Crassus. Et comment l'éclat des trophées d'Arménie & de Pont ne le tenteroit il pas, lui qui n'a pas*

An. R. 685. Av. J.C. 65. Discours qu'ils tenoient l'un de l'autre.

AN. R. 686. AV. J.C. 66. *eu honte de vouloir s'approprier une part dans un triomphe ſur des eſclaves?*

Quel honneur ne ſe ſeroient pas fait ces deux grands hommes, ſi au lieu de chercher à ſe décrier l'un l'autre par une baſſe malignité, ils s'étoient étudiés au contraire à relever mutuellement leurs exploits! Mais la paſſion aveugle les hommes, & fait qu'on ſe nuit à ſoi-même en voulant nuire à ſon adverſaire.

Lucullus retourne en Italie.

Lucullus de retour en Italie trouva de grands obſtacles à ſon triomphe, qui fut différé de près de trois ans. J'en parlerai en ſon lieu. Maintenant il faut revenir ſur nos pas, & placer ici un aſſez grand nombre de faits que nous avons été obligés de laiſſer en arriére. La ſuite de ces faits nous raménera aux exploits de Pompée contre Mithridate.

§. III.

Rivalité de Craſſus & de Pompée. Richeſſes de Craſſus. Voies par leſquelles il les acquit. Maniéres populaires & obligeantes de Craſſus. Réſerve & froideur de Pompée. Motifs de cette conduite. La rivalité entre Pompée & Craſſus fut toujours exempte de violence. Caractére variable de la conduite de Craſſus. Son goût pour les Lettres & pour

pour les Sciences. Ils demandent enſemble le Conſulat, & ſont élus. Manuel inſtructif compoſé par Varron pour Pompée. Méſintelligence entre les Conſuls. Pompée paſſe en revûe comme Chevalier Romain devant les Cenſeurs. Il rétablit le Tribunat dans tous ſes droits. Corruption des Jugemens. Hortenſius avoit grande part à cette corruption. Loi pour partager la judicature entre le Sénat, les Chevaliers, & les Tribuns du Tréſor. Accuſation de Verrès : ſes crimes. Confiance de Verrès en ſon argent, & en la protection d'Hortenſius. Conduite louable de Cicéron. Verrès s'exile lui-même, ſans attendre le jugement. Soupçon peu vraiſemblable jetté par Plutarque ſur Cicéron. Cet Orateur compoſa après coup les cinq livres de l'accuſation contre Verrès. Soixante & quatre Sénateurs rayés du Tableau par les Cenſeurs : dont C. Antonius, P. Lentulus Sura, & Q. Curius. Clôture du Luſtre. Plus de neuf cens mille citoyens. Les deux Conſuls ſe réconcilient, & licentient leurs armées. Naiſſance de Virgile. Dédicace du Capitole. Edilité de Cicéron. On déclare la guerre aux Crétois. Premiers ſuccès d'Hortenſius au Barreau : ſa mémoire : ſon geſte : ſon ardeur

au travail. Il déchoit de ſon vivant, & ſa réputation tombe totalement après ſa mort. Molleſſe & luxe d'Hortenſius. Douceur de ſes mœurs, & ſon amitié avec Cicéron. Q. Marcius ſeul Conſul. Il va commander en Cilicie. Pompée chargé de la guerre contre les Pirates. Troubles dans la Ville. Loi de Roſcius au ſujet des Chevaliers Romains. Conteſtations entre Cornelius Tribun & Piſon Conſul par rapport à leurs loix contre la brigue. Piſon exclut Palicanus du Conſulat. Loi de Cornélius au ſujet des diſpenſes accordées par le Sénat ſeul. Autre loi pour obliger les Préteurs à juger conformément à leur Edit. Etat violent de la République. Cornelius accuſé. Cicéron le défend. Pompée chargé de la guerre contre Mithridate. Motif de Manilius en faiſant donner ce commandement à Pompée. Cicéron Préteur. Il condamne Licinius Macer. Il ſe charge de défendre Manilius.

RIVALITÉ DE CRASSUS ET DE POMPÉE.

Rivalité de Craſſus & de Pompée.

JE reprens les affaires de la ville par le Conſulat de deux hommes bien fameux, Craſſus & Pompée. C'étoient deux rivaux de gloire, ou du moins de puiſ-

puiſſance. Leur émulation avoit commencé dès le tems qu'ils faiſoient enſemble la guerre ſous les ordres de Sylla contre les chefs de la faction de Marius: & la préférence que Sylla avoit donnée hautement à Pompée, quoique le plus jeune de beaucoup, avoit vivement piqué Craſſus. Elle étoit juſte néantmoins, cette préférence; & fondée tant ſur la ſupériorité du mérite guerrier qui éclatoit d'une façon brillante dans Pompée, que ſur le vice dominant de Craſſus, je veux dire ſon inſatiable avidité pour les richeſſes, qui le rendoit odieux & mépriſable. Après tout, il faut convenir que Craſſus n'étoit pas ſans talens pour la guerre. Nous l'avons vû ſe ſignaler ſous Sylla en plus d'une occaſion; & la maniére dont il termina la guerre de Spartacus, ſi malheureuſement & ſi ignominieuſement conduite juſqu'à lui, doit aſſurément lui faire honneur. D'un autre côté il n'eſt pas moins certain qu'il auroit été entiérement effacé par les victoires éclatantes de Pompée, & ſeroit toujours demeuré fort au-deſſous de lui, s'il ne l'eût balancé par ſes richeſſes immenſes, & de plus par une affabilité populaire, un caractére obligeant, qui faiſoit qu'on le trouvoit toujours prêt lorſ-

Plut. in Sylla & Craſſo & Pomp.

lorſqu'on avoit beſoin de ſon crédit & de ſes ſervices. Plutarque nous donne ſur ces deux articles des détails qui me paroiſſent intéreſſans, & qui nous feront connoître & le génie de Craſſus, & les voies par leſquelles, ſans avoir aucune qualité éminente, il acquit une ſi grande puiſſance dans Rome.

Richeſſes de Craſſus.

Tout le monde a entendu parler des richeſſes de Craſſus. Mais Plutarque nous en donne une idée juſte & préciſe, & nous apprend qu'après avoir conſacré à Hercule la dixme de ſes biens, après avoir donné un repas à tout le peuple Romain, après avoir fait diſtribuer à tous les citoyens du bled pour trois mois, ayant voulu compter avec lui-même, lorſqu'il partit pour aller faire la guerre aux Parthes, il ſe trouva poſſéder ſept mille cent talens, c'eſt-à-dire, vingt & un millions trois cens mille livres ſelon notre façon de compter.

Voies par leſquelles il les acquit.

Il s'en faloit de beaucoup qu'il n'eût reçu tout ce grand bien de ſes péres. Son patrimoine ne ſe montoit originairement qu'à trois cens mille écus. Mais une avidité extrême, jointe à une œconomie pratiquée conſtamment & avec intelligence, lui donna moyen d'acquérir

rir ces prodigieuſes richeſſes. Toute voie lui étoit bonne. Non-ſeulement il s'engraiſſa des miſéres publiques par les confiſcations des biens des proſcrits, mais il fut accuſé auprès de Sylla d'avoir tourné à ſon profit la plus grande partie du butin de Tudertum, ville d'Ombrie, qu'il avoit priſe de force; & dans une autre occaſion d'avoir proſcrit de ſon autorité privée un riche Bruttien, pour s'emparer de ſa dépouille. Ce furent ces deux traits d'une baſſe & cruelle avarice qui dégoutérent Sylla de Craſſus, & qui le déterminérent à ne plus lui donner d'emploi. Cette eſpéce de diſgrace ne le guérit pas: &, ſi nous en croyons Cicéron, qui le dépeint ſans le nommer dans ſon ſixiéme Paradoxe, il n'eſt point de ſorte d'injuſtice, ni de moyens odieux qu'il n'ait employés pendant toute ſa vie pour augmenter ſans ceſſe ſes poſſeſſions.

Il s'étoit fait une étude de l'art de s'enrichir, & y étoit très-entendu. Ainſi ayant remarqué que les maiſons de Rome étoient ſujettes à périr ſouvent par le feu & par les tremblemens de terre, il acquit des eſclaves architectes & maçons au nombre de plus de cinq cens: & lorſqu'une maiſon étoit brûlée

ou

ou tombée en ruine, il l'achetoit à bon marché avec les maiſons voiſines qui ſe trouvoient endommagées ; puis il les faiſoit rebâtir par ſes eſclaves : de façon qu'il devint peu-à-peu le propriétaire de la plus grande partie des maiſons de Rome. Mais quoiqu'il eût parmi ſes eſclaves un ſi grand nombre d'ouvriers propres aux bâtimens, jamais il ne bâtit rien pour lui, ſi ce n'eſt ſa propre maiſon : & il avoit coutume de dire que ceux qui aimoient à bâtir ſe ruinoient eux-mêmes, ſans avoir beſoin que leurs ennemis les y aidaſſent.

Outre les maiſons il poſſédoit des biens de toute eſpéce, mines d'argent, terres bien exploitées. Mais ſa principale richeſſe conſiſtoit dans ſes eſclaves. Il eſt incroyable quel nombre il en avoit pour toute ſorte d'emplois ; lecteurs, ſécretaires, intendans, banquiers, maîtres-d'hôtel : & il prenoit un très-grand ſoin à les faire inſtruire chacun dans leur métier, y veillant par lui-même, & ſuivant attentivemennt leurs progrès. En général il penſoit que rien ne demande plus l'œil du maître que les eſclaves, qu'il regardoit comme les inſtrumens vivans & animés de l'œconomie : & il diſoit que le maître devoit gouverner ſes autres

tres poſſeſſions par ſes eſclaves, & ſes eſclaves par lui-même. Il leur faiſoit ſans doute exercer les différens métiers qu'il leur avoit appris, & en tiroit le profit : car ſans cela cette multitude d'eſclaves lui auroit été plutôt à charge, que capable de l'enrichir.

Au milieu de toutes ces richeſſes Cicéron lui reproche qu'il n'étoit pas riche; & il en apporte pour preuve ſa fureur d'accumuler, & ſes déſirs augmentant ſans ceſſe avec ſes revenus. Craſſus étoit ſur ce point d'accord avec Cicéron, puiſqu'il diſoit ,, qu'un homme n'étoit pas ,, riche à moins qu'il ne pût lever & en- ,, tretenir une armée à ſes dépens. ,, Parole inſenſée, & bien différente, comme l'obſerve Plutarque, de la façon de penſer de Marius. Car celui-ci ayant diſtribué à des ſoldats quatorze arpens de terre par tête, & apprenant qu'ils en demandoient davantage, les réprimanda en ces termes remarquables : *Aux Dieux ne plaiſe qu'il ſe trouve un Romain qui regarde comme inſuffiſante une portion de terre qui le peut nourrir.* *Parad.* VI.

On ſent aſſez que ces énormes richeſſes devoient donner un grand crédit à Craſſus. Ce qui y contribuoit encore davantage, c'étoient ſes maniéres populaires & obligeantes Maniéres populaires & obligeantes

lai-

de Craſſus. laires, comme je l'ai dit, & ſon inclination à obliger. Il prêtoit à ſes amis ſans intérêt : ce qui étoit une grande généroſité chez les Romains, attentifs comme ils étoient, même ceux qui paſſoient pour les plus gens de bien, à faire profiter leur argent. Il eſt vrai qu'il exigeoit qu'on lui rendît exactement à l'échéance les ſommes qu'il avoit prêtées; & ſa rigueur ſur ce point étoit ſi grande, que quelquefois on aimoit mieux s'adreſſer aux uſuriers.

Sa maiſon étoit ouverte à tout le monde : ſa table toujours environnée d'un grand nombre de perſonnes. On n'y faiſoit pas bonne chére. Mais néantmoins elle étoit ſervie proprement & honnêtement : & les maniéres douces & aimables du maître, la gayeté & la liberté qui y régnoient, étoient des aſſaiſonnemens préférables aux mets les plus exquis.

Il portoit par tout ce caractére de douceur. Jamais il ne rencontra un citoyen, ſi pauvre & ſi obſcur qu'il pût être, qu'il ne lui rendît le ſalut en l'appellant par ſon nom : ce qui étoit une politeſſe ſuivant l'uſage des Romains.

Il s'étoit beaucoup exercé à l'éloquence, qui étoit, comme tout le monde ſçait,

ſçait, ſi néceſſaire dans Rome: & quoiqu'il n'eût pas beaucoup de talent naturel, par le travail & par l'application il vint à bout de ſurpaſſer des hommes que la nature avoit bien plus avantagés que lui. Car quelque petites que fuſſent les cauſes, il n'en plaida jamais aucune ſans s'être préparé avec ſoin. Mais ſurtout il ſe faiſoit aimer par ſa facilité à recevoir toutes celles qu'on lui préſentoit. Pompée, Céſar, Cicéron lui-même, en refuſoient. Mais Craſſus ſe chargeoit de toutes, & par là s'attiroit la réputation d'homme populaire & bienfaiſant.

Réſerve & froideur de Pompée. Motif de cette conduite.

Ce fut principalement par cet endroit qu'il eut un grand avantage ſur Pompée, qui tenoit une conduite toute différente. Pompée, lorſqu'il étoit à la ville, ſe montroit peu, ne ſe laiſſoit pas aiſément aborder, paroiſſoit rarement dans la place publique, & toujours avec un grand cortége, gardant ſon rang, & craignant de ſe commettre. Il recevoit fort peu de cauſes; & lorſqu'on avoit enfin obtenu de lui qu'il en plaidât quelqu'une, on voyoit qu'il ne s'y portoit qu'avec une ſorte de répugnance. En général il ne s'intéreſſoit guéres pour les affaires des autres, ménageant ſon crédit pour lui-même, & ne voulant pas l'uſer

l'uſer pour autrui. Cette réſerve avoit un air de dignité, mais étoit peu propre à lui faire des créatures parmi la multitude. C'étoit laiſſer le champ libre à ceux qui ſe propoſoient pour but le crédit dans l'intérieur de la ville & auprès des citoyens. Pompée le ſavoit, & par une politique raffinée il n'étoit pas fâché que la choſe fût ainſi, afin de ſe maintenir plus aiſément dans la poſſeſſion de tout ſon éclat & de toute ſa ſupériorité par rapport aux affaires de la guerre. Car [a] la vie de ſimple citoyen eſt bien périlleuſe pour la réputation d'un Général d'armée, qui a acquis de la gloire dans les armes, & qui eſt, pour me ſervir de l'expreſſion de Plutarque, incommenſurable avec l'égalité populaire. La plupart veulent primer dans la ville, comme dans le camp. Or c'eſt une choſe inſupportable pour ceux qui

a Ὁ γὰρ ἐν ἰματίῳ βίος ἐπισφαλὴς ἐστι πρὸς ἀδοξίαν τοῖς ἐπὶ τῶν ὅπλων μεγάλοις, καὶ πρὸς ἰσότητα δημοτικὴν ἀσυμμέτροις. αὐτοῖ μὲν γὰρ καὶ σύνταξιν πρωτεύειν ὡς ἐπὶ δικαίοις. τοῖς δὲ ἐπὶ φερομένοις ἔλαττον, σύνταξιν γὲν μὴ πλέον ἔχειν οὐκ ἀνεκτόν ἐστι. διὸ τὸν ἐν στρατοπέδοις καὶ θριάμβοις λαμπρὸν, ὅταν εἰς ἀγορᾶς λάβωσιν, ὑπὸ χεῖρα ποιοῦνται καὶ καταβάλλουσι. τῷ δὲ ἀπολεγομένῳ καὶ ὑποχωροῦντι τὴν ἐπὶ τιμὴν ἢ δύναμιν ἀνεπίφθονον φυλάττουσιν. Plut. Pomp.

qui ſe voyent inférieurs dans le militaire, de n'avoir pas au moins leur revanche dans la paix. Lors donc qu'ils trouvent en leur chemin dans le maniement des affaires civiles celui qui s'eſt illuſtré à la tête des armées, ils le renverſent & le mettent ſous leurs pieds. Mais s'il eſt aſſez ſage pour ne point entrer en lice avec eux, & pour leur abandonner le prix qu'ils ambitionnent, il épargne à ſa gloire militaire les attaques de l'envie, & ſe conſerve plus aiſément ſa ſupériorité par l'endroit qui lui eſt le plus cher, en conſentant à être inférieur dans l'autre.

Ainſi raiſonnoit & agiſſoit Pompée. Craſſus en ſuivant un plan tout contraire, ſe montrant toujours prêt à rendre ſervice, acceſſible, affable à tous, diſpoſé à prendre en main les intérêts de quiconque recouroit à ſa protection, ſe faiſoit un très-grand nombre d'amis & de partiſans: de façon que, par une ſingularité aſſez remarquable, Pompée abſent effaçoit Craſſus, & ſe trouvoit effacé à ſon tour lorſqu'ils étoient tous deux ſous les yeux de leurs concitoyens.

La rivalité entre Pompée & Craſſus

Cette rivalité, qui avoit commencé de bonne heure, & qui dura toute leur vie, ne produiſoit pourtant point une inimitié violente ni irréconciliable. Ils avoient

fut toujours exemte de violence.

avoient l'un & l'autre beaucoup d'ambition: & les ambitieux réglent leur conduite, non pas ſur leurs ſentimens, mais ſur leur intérêt. Craſſus étoit piqué de l'eſſor qu'il avoit vû prendre à Pompée au-deſſus de lui: & un jour que quelqu'un lui diſoit, *Voici Pompée le Grand qui arrive*, il demanda en riant de combien de pieds étoit ſa taille. Ils eurent donc enſemble bien des différens, bien des querelles: mais ils ne ſe portérent à aucun excès, & redevenoient toujours amis.

Caractére variable de la conduite de Craſſus.

Craſſus tint la même conduite par rapport à Céſar, comme j'aurai lieu de l'obſerver ailleurs. Et en général, il étoit toujours flottant & mitoyen entre tous les partis; & changeant ſouvent de ſyſtême dans les affaires publiques, il ne ſe montroit ni ami conſtant, ni ennemi implacable. Par tout où il voyoit l'utile, l'amitié ni le reſſentiment n'avoient plus aucun pouvoir ſur lui: enſorte qu'il lui arriva ſouvent dans un aſſez court intervalle d'attaquer & de défendre ſoit les mêmes loix, ſoit les mêmes perſonnes. Caractére bien peu eſtimable, & auſſi éloigné, que les grands vices, de la véritable vertu, qui eſt néceſſairement accompagnée de fer-

fermeté, parce qu'elle ſe fonde ſur des principes immuables.

J'ai cru que ces traits, empruntés de Plutarque, qui font connoître parfaitement Craſſus, & les voies par leſquelles il s'égala à Pompée, feroient plaiſir au Lecteur, & lui ſerviroient à ſuivre avec plus de goût & de fruit ce que j'aurai à raconter des manœuvres de l'un & de l'autre.

Son goût pour les Lettres & pour les Sciences.

Je ne dois pas omettre qu'ils aimoient tous deux les Lettres & les Sciences. Craſſus en particulier paſſoit pour ſavant dans l'Hiſtoire : & il s'appliqua à l'étude de la Philoſophie d'Ariſtote. Son maître en Philoſophie fut un certain Aléxandre, dont l'attachement à Craſſus prouvoit bien, dit Plutarque, la douceur & la facilité. Car il étoit difficile de décider s'il étoit plus pauvre en entrant dans la maiſon de ce riche Seigneur, ou s'il le devint davantage depuis qu'il y fut entré. Seul de tous les amis de Craſſus, lorſqu'il l'accompagnoit en voyage, il recevoit un manteau qui lui étoit redemandé quand on étoit de retour. Lequel doit le plus étonner, ou de la lézine du Patron, ou de la patience du Philoſophe ?

Ils demandent

Lorſque Craſſus & Pompée ſe pré- pa-

dent enſemble le Conſulat, & ſont élus.

paroient à demander le Conſulat, ils venoient de terminer, l'un la guerre de Sertorius, l'autre celle de Spartacus. Ils avoient donc chacun une armée, & bien des gens craignoient dans Rome que Pompée ne gardât la ſienne, & ne voulût avec les forces qu'il avoit en main ſe rendre maître de la République, à l'exemple de Sylla. Il n'eſt pas à croire qu'il eût cette penſée. Mais en tout cas Craſſus avoit ſoin de le tenir en reſpect, déclarant qu'il ne licentieroit point ſes troupes, que Pompée ne donnât auſſi congé à celles qui lui obéiſſoient. Cette querelle, qui fournit matiére à bien des diſcours, & à bien des craintes, ſe calma tout d'un coup par la promeſſe que fit Pompée de renvoyer ſes ſoldats dès qu'il auroit triomphé.

Reſtoit l'affaire du Conſulat. Pompée n'avoit que trente-quatre ans, & il falloit en avoir quarante-trois pour pouvoir être nommé Conſul. Il n'avoit encore exercé aucune charge, & les loix vouloient qu'on ne s'élevât au Conſulat qu'en paſſant par les degrés des dignités inférieures. Mais ſa gloire étoit ſi grande, & l'admiration pour lui ſi univerſelle, qu'il fut diſpenſé ſans peine de toutes les loix. Craſſus n'oſa pas ſe mettre

ſur

ſur les rangs ſans avoir ſon agrément, & il le fit ſonder ſur cela. Pompée charmé d'être recherché par Craſſus, & déſirant depuis long-tems d'avoir lieu de le ſervir, ſaiſit cette occaſion, & alla juſqu'à déclarer dans une aſſemblée du Peuple, qu'il n'auroit pas moins d'obligation à ſes concitoyens de lui donner Craſſus pour Collégue, que de ſa propre nomination. Ils furent donc élus tout d'une voix, & de la façon la plus honorable. Après qu'ils eurent triomphé l'un & l'autre, ainſi que je l'ai rapporté ailleurs, ils entrérent en charge.

M. LICINIUS CRASSUS. AN. R.
CN. POMPEIUS MAGNUS. 682.
AV. J.C.
70.

Comme Pompée, qui n'avoit point eu juſqu'alors d'autre rang dans la ville que celui de Chevalier Romain, n'étoit jamais par conſéquent entré dans le Sénat, il ne connoiſſoit qu'imparfaitement les uſages de cette auguſte compagnie, & n'étoit point au fait des droits & des devoirs des Conſuls, lorſqu'ils préſidoient au Sénat, & en formoient les Décrets. Il eut recours au docte Varron: & celui-ci lui dreſſa un Manuel qui pût lui ſervir de guide, &, comme il l'ap-

Manuel inſtructif compoſé par Varron pour Pompée. *A. Gell.* XIV. 7.

AN. F. 682. AV. J.C. 70. pella lui-même, d'Introduction * dans des fonctions toutes nouvelles pour un homme qui ne ſe trouvoit Sénateur que parce qu'il étoit Conſul.

Méſintelligence entre les Conſuls. La méſintelligence commença bientôt à renaître entre Pompée & Craſſus, & dura autant que leur Magiſtrature. Auſſi ne firent-ils rien de mémorable.

Plut. in Craſſo & Pomp. Craſſus conſacra alors à Hercule cette dixme de ſes biens, & fit au peuple ces largeſſes, dont j'ai parlé. Pompée, qui étoit vain, eut de quoi ſe ſatisfaire le jour que les Chevaliers, ſuivant la coutume, paſſérent en revûe devant les Cenſeurs.

Pompée paſſe en revûe, comme Chevalier Romain, devant les Cenſeurs. Un ancien uſage ordonnoit que les Chevaliers Romains, lorſqu'ils avoient fini leur tems de ſervice, qui étoit de dix ans, ſe préſentaſſent aux Cenſeurs, leur fiſſent le dénombrement de toutes leurs campagnes & des Généraux ſous qui ils avoient ſervi, & leur rendiſſent compte de la conduite qu'ils avoient tenue : enſuite de quoi on leur diſtribuoit les témoignages d'honneur ou d'ignominïe, qui étoient dûs à la maniére dont ils s'étoient gouvernés. Alors donc les Cenſeurs L. Gellius & Cn. Lentulus étant aſſis ſur leurs chaiſes curules à

* *Commentarius εἰσαγωγικός.*

à la porte du temple de Caſtor, on apperçut Pompée qui deſcendoit dans la place avec toute la pompe du Conſulat, mais menant lui-même ſon cheval par la bride. Quand il fut à la vûe des Cenſeurs, il fit écarter les licteurs qui marchoient devant lui, & amena ſon cheval aux pieds des Cenſeurs. Tout le peuple étoit en ſilence & en admiration, & un ſpectacle ſi ſingulier inſpiroit aux Magiſtrats eux-mêmes des ſentimens de joie & de reſpect. L'ancien des Cenſeurs lui fit cette queſtion : *Pompée, je vous demande ſi vous avez rempli toutes les années de ſervice que vous devez à la République. Oui*, répondit-il en élevant la voix, *je les ai toutes remplies, & ſans avoir d'autre Général que moi-même.* A ces paroles le peuple ne put contenir ſa joie, & toute la place retentit de cris d'applaudiſſemens. Les Cenſeurs ſe levérent, & reconduiſirent Pompée à ſa maiſon, ſachant bien qu'en cela ils faiſoient grand plaiſir à la multitude, qui les accompagna avec des tranſports d'allégreſſe & en battant ſans ceſſe des mains. An. R. 682. Av. J.C. 70.

Pompée, qui de tout tems en avoit été aimé, s'étoit acquis un redoublement d'affection populaire par le réta- Pompée rétablit le Tribunat dans

AN. R. 682. AV. J. C. 70. tous ſes droits. T. X. §. II. p. 462.

bliſſement du Tribunat, comme je l'ai déja dit. Car c'étoit proprement ſon ouvrage : & quoique Craſſus y ait concouru, ne pouvant pas apparemment l'empêcher, c'eſt à Pompée que l'attribuent & Plutarque & Cicéron.

La Nobleſſe ne pouvoit que ſavoir très-mauvais gré à Pompée d'avoir contribué à relever cette puiſſance ennemie : & après cela, il n'eſt pas étonnant que pendant qu'il étoit adoré du Peuple, Craſſus eût un plus grand crédit dans le Sénat. Pompée ſe relâcha encore, au préjudice du Sénat, ſur un autre article très-important, & ſouffrit que la judicature, que Sylla avoit rendue aux ſeuls Sénateurs, leur fût enlevée en grande partie.

Corruption des jugemens.

Il eſt vrai que la corruption des jugemens étoit telle, qu'il n'y avoit plus de juſtice dans Rome. C'étoit un affreux brigandage : les juges vendoient publiquement leurs voix : & il [a] étoit paſſé en maxime, qu'un homme riche, quelque coupable qu'il fût, ne pouvoit pas être condamné. L'abus alloit au point, que Q. Calidius, qui avoit gouverné l'Eſpagne avec l'autorité de Préteur, ayant été ac-

Cic. Act. I. in Verr. n. 38. & ibi Aſcon.

[a] Inveteravit jam opinio . . . his judiciis quæ nunc ſint, pecunioſum hominem, quamvis ſit nocens, neminem poſſe damnari. *Cic. Act. I. in Verr. n. 1.*

accuſé au retour, & condamné, reproAN. R. choit à ſes juges, non pas de l'avoir con-682. AV. J.C. damné préciſément, mais d'avoir fait 70. trop bon marché de ſa comdamnation. [a] *Vous deviez*, leur diſoit-il, *vous faire mieux payer pour perdre un homme qui a été revêtu de la Préture. Vous m'avez vendu pour un morceau de pain.* Un trait peut-être unique en ce genre, eſt celui que Cicéron raconte dans ſon plaidoyer pour Cluentius. J'abrégerai ſon récit, autant qu'il me ſera poſſible.

Oppianicus, dont j'ai parlé à l'occaſion de la proſcription de Sylla, homme couvert de crimes, empoiſonneur de ſes femmes & de ſes proches, corrupteur de la jeuneſſe, fabricateur de faux teſtamens, enfin capable de violer toutes les loix les plus ſaintes, dès qu'il pouvoit en eſpérer du profit, avoit tenté d'empoiſonner ſon beau-fils Cluentius. La choſe fut découverte, & Cluentius le pourſuivit en juſtice. Il s'y prit habilement. Avant que d'accuſer Oppianicus, il mit en cauſe un affranchi entre les mains duquel le poiſon avoit été ſurpris en préſence de témoins. Cet affranchi,

a Vel idoneam mercedem pro meo capite paciſci debuiſtis. Hoc ſaltem honeſtatis eſſet in vobis, ut hominem prætorium non vili pretio venderetis.

AN. R. 682. AV. J.C. 70. chi, qui se nommoit Scamandre, fut condamné. Cluentius accusa ensuite le patron de Scamandre, qui avoit été l'entremetteur de cette criminelle intrigue, & le fit condamner aussi. Ce fut alors qu'il attaqua Oppianicus, qui se trouvoit ainsi condamné d'avance par les jugemens prononcés contre ses deux complices. Oppianicus dans un si extrême danger s'adresse à Stalenus, l'un de ses juges, & l'engage, moyennant soixante-&-quatre mille livres qu'il fait porter chez lui, à lui acheter seize voix, qui suffisoient pour l'absolution. Car le Tribunal étoit composé de trente-deux juges. Stalenus aussi scélérat que celui avec qui il négocioit, voyant cette somme entre ses mains, chercha les moyens de pouvoir se l'approprier : & s'étant persuadé, que si Oppianicus étoit condamné personne ne la lui redemanderoit, il travaille à rendre certaine la condamnation de celui de qui il avoit reçu de l'argent pour le faire absoudre. Pour cela, il promet quatre mille livres au nom d'Oppianicus à ceux des juges qui n'étoient pas plus gens de bien que lui; & après quelques jours, quand le moment presse, il leur dit qu'Oppianicus lui a manqué de parole, & ne lui a point

Cic. pro Cl. 66-76.

point remis d'argent. Ainſi les honnêtes gens ayant donné leurs voix contre l'accuſé parce qu'il étoit coupable, & les mauvais juges parce qu'ils croyoient en avoir été les dupes, Oppianicus fut condamné. Les ſuites de cette affaire, qui furent grandes, ne ſont pas de mon ſujet. Ce qui me reſte à ajouter, c'eſt que ce fait déja ſi étrange, le deviendroit encore davantage, s'il étoit vrai, comme il pourroit bien être, & comme Cicéron l'avoit dit lui-même dans un plaidoyer précédent, que Stalenus, muni de l'argent de l'accuſé, en avoit encore reçu de l'accuſateur. AN. R. 632. AV. J.C. 70. *Cic. Act. I. in Verr. n. 39.*

Hortenſius avoit grande part à cette corruption univerſelle de la juſtice. Il régnoit dans les jugemens, & il ne s'en tenoit pas à employer en faveur des accuſés qu'il défendoit ſes talens & ſon éloquence. Il n'y avoit point de moyen qu'il ne mît en œuvre, les ſollicitations, les careſſes, les menaces, l'argent. Comme il ſe défioit avec raiſon de ces miſérables juges qui vendoient leurs ſuffrages, il prenoit pour s'aſſurer d'eux les précautions les plus ſinguliéres. Alors on opinoit dans les jugemens par ſcrutin. On diſtribuoit aux juges trois petites tablettes enduites de cire, dont l'une *Hortenſius avoit grande part à cette corruption.*

AN. R. 682. AV. J.C. 70. portoit un A marque de l'abſolution, l'autre un C qui ſignifioit la condamnation, la troiſiéme les lettres N. L. dont le ſens eſt, *non liquet*, l'affaire n'eſt pas aſſez éclaircie, il faut la plaider de nouveau. Les juges mettoient dans une urne ou capſe celui de ces trois bulletins qu'ils jugeoient convenable. Hortenſius donc pour être ſûr que ceux qui avoient reçu de l'argent de ſes parties lui tenoient parole, non-ſeulement avoit parmi eux quelqu'un de confiance, qui leur ſervît de ſurveillant & d'eſpion; mais dans une affaire qu'il avoit à cœur, il ſe porta juſqu'à faire donner aux juges des tablettes enduites de cire diverſement colorées, afin que lorſqu'on tireroit les bulletins de la capſe, il pût voir par ſes yeux, en remarquant la différence des couleurs, ſi les juges qui lui avoient promis d'abſoudre l'accuſé avoient été fidéles à leur parole.

Cic. Divin. n. 24. & Act. I. in Verr. n. 40. & utrobique Aſcon.

Loi pour partager la judicature entre le Sénat, les Chevaliers, & les Tribuns

De ſi grands déſordres ne pouvoient pas être tolérés: & Pompée dans la harangue qu'il avoit faite au Peuple avant ſon Conſulat, en promettant de rétablir la puiſſance des Tribuns, s'étoit auſſi engagé à réformer les abus qui ſe commettoient dans l'adminiſtration de la juſtice. On peut donc conjecturer que

ce

ce fut de concert avec lui que L. Aurelius Cotta actuellement Préteur proposa une loi qui ordonnoit que les juges fussent pris à l'avenir, non plus du corps seul des Sénateurs, mais des trois ordres de la République, du Sénat, des Chevaliers Romains, & des Tribuns du Tréſor public, qui étoient de l'ordre du Peuple. Tout ce que nous savons des fonctions de ces Tribuns, c'eſt qu'ils tiroient du Tréſor l'argent qui devoit être distribué aux troupes, & le remettoient aux Questeurs. La loi passa, & fut observée, avec quelques changemens de peu d'importance, jusqu'à la Dictature de Céſar: mais elle ne remédia qu'imparfaitement au mal. Ce n'étoit pas l'ordre seul du Sénat qui étoit infecté de corruption, comme il a été déja remarqué ailleurs sur un pareil sujet: c'étoit toute la République. Nous verrons par des exemples éclatans combien ce reméde fut peu efficace.

AN. R. 682. AV. J.C. 70. du Tréſor. *Cic. Act. I in Verr. n. 42. Aſcon. in Divin.*

On sent assez que cette loi apportoit une diminution considérable à la puiſsance des Grands. Mais elle accréditoit Pompée auprès du Peuple, sans le brouiller néantmoins totalement avec le Sénat; parce qu'elle gardoit un certain équilibre entre les deux ordres, & que si elle

AN. R. 682. AV. J. C. 70. étendoit les droits de l'un, elle ne dépouilloit pas entiérement l'autre; comme avoit fait la loi de C. Gracchus. C'étoit la politique de Pompée de ſe rendre populaire, mais de ne ſe livrer pas tellement au Peuple, que le Sénat le regardât comme un ennemi.

Accuſation de Verrès. Pendant que l'affaire de cette loi s'agitoit, & avant qu'elle fût entiérement conclue, Cicéron accuſa Verrès. Ce fait, quoiqu'il paroiſſe n'intéreſſer qu'un particulier, eſt extrémement important: & j'eſpére que le Lecteur me ſaura gré d'en tracer ici une idée un peu étendue. La célébrité des deux Avocats, Cicéron accuſateur, & Hortenſius défenſeur de Verrès; l'oppreſſion horrible des peuples de la Sicile, qui fera connoître juſqu'où les Magiſtrats Romains pouſſoient ſouvent la tyrannie à l'égard des ſujets de l'Empire; enfin la façon de procéder des Romains dans ces ſortes de jugemens: tout cela me paroît digne de curioſité. Je tâcherai cependant de n'être point trop long.

Ses crimes. J'ai déja parlé de Verrès, & j'ai raconté quelques-uns de ſes crimes, lorſqu'il étoit Queſteur de Carbon, & lorſqu'il fut enſuite Lieutenant de Dolabella en Cilicie. Il fut Préteur ſous le Conſulat

lat de Lucullus, & le ſort lui donna le plus beau département, celui que les Romains appelloient la Préture de la ville. Cette place, qui le mettoit à la tête de toute la juſtice civile de Rome, ne ſervit que d'occaſion à cet homme corrompu de commettre impunément toute ſorte de véxations. Pour peindre ſa conduite en un mot, il ſuffit de dire qu'une [a] courtiſane, qui ſe nommoit Chélido, gouvernoit abſolument le Préteur, & par lui tous les Tribunaux de la ville: „ & cela, dit Cicéron, d'une „ maniére ſi publique, qu'il n'eſt point „ de campagnard venu à Rome pen- „ dant cette année là pour quelque pro- „ cès que ce puiſſe être, qui n'en ait été „ informé. „ AN. R. 682. AV. J.C. 70.

Après qu'il eut paſſé l'année de ſa Préture, non à rendre la juſtice, mais à uſer du pouvoir de la Magiſtrature pour opprimer le bon droit, & piller tous ceux qui avoient affaire à lui, le gouvernement de la Sicile lui échut pour le malheur de cette province: & il arriva

a Nemo tam ruſticanus homo, L. Lucullo M. Cotta conſulibus, Romam ex ullo municipio vadimonii cauſa venit, quin ſciret jura omnia populi Romani nutu atque arbitrio Chelidonis meretriculæ gubernari. *Cic. in Verr.* V. 34.

AN. R. 682. AV. J.C. 70. même par des circonſtances particuliéres que ſon adminiſtration, qui ne devoit être que d'un an, dura trois années entiéres. Il eſt bon de ſe rappeller ici ce qui a été obſervé ailleurs, que les Magiſtrats Romains réuniſſoient en eux toute la puiſſance civile & militaire. Un Préteur étoit comme Roi dans ſa province. Les finances, les jugemens, la guerre & les troupes de terre & de mer, tout étoit en ſa main. Verrès profita de ce pouvoir illimité pour tourmenter les Siciliens en toutes les façons imaginables. Il foula aux pieds leurs priviléges & toutes les loix: & ſon caprice fut la ſeule régle qui le guida dans les jugemens qu'il rendit. Cette iſle eſt, comme tout le monde ſait, très-fertile, & elle fourniſſoit à la ville de Rome une grande partie des bleds néceſſaires pour la faire ſubſiſter. Il n'eſt point d'avanies, ni de vexations, qu'il ne fît ſouffrir aux infortunés laboureurs, qu'il auroit dû protéger & encourager. Sa paſſion pour les ſtatues, pour les tableaux, & pour les autres ouvrages des beaux Arts, alloit juſqu'à la fureur: il en dépouilla & les villes, & les temples, & les maiſons des particuliers. A tous ces excès ajoutez la lâcheté & la négligence par rapport

port à la guerre & aux Pirates, une molleſſe inconcevable, des débauches infames par leſquelles il déshonora les meilleures familles de la Sicile, enfin une cruauté tyrannique. Ce fut un monſtre en un mot plus funeſte à cette iſle malheureuſe, que tous ceux qu'avoit pû imaginer la Fable, que les Cyclopes, les Charybdes, & les Scylla: & il y faiſoit regréter les Denys & les Phalaris. AN. R. 680. AV. J.C. 72. *Id. ibid.* 145. 146.

Ce portrait, tracé d'après Cicéron, n'eſt point chargé: les faits en atteſtent la reſſemblance. Sur la multitude de ceux que préſentent les cinq livres de l'Accuſation contre Verrès, j'en choiſirai deux ſeulement; & j'aurai ſoin d'en abréger même le récit.

Le premier regarde Sthénius, cet excellent citoyen d'Himére, dont la généroſité ſe montra ſi admirable, lorſque Pompée fut envoyé par Sylla en Sicile pour y pourſuivre les reſtes de la faction de Marius. Ce Sthénius, qui étoit riche, & curieux en vaſes d'airain de Corinthe, & en belle argenterie, ayant reçu & logé chez lui le Préteur, la premiére récompenſe dont Verrès paya l'hoſpitalité exercée très-noblement à ſon égard, ce fut d'enlever toute cette précieuſe *Cic. in Verr.* II. 83-117.

vaiſ-

AN. R. 682. AV. J.C. 70.

vaiſſelle. Le [a] Sicilien le ſouffrit. C'étoit le Préteur qui le voloit; & il ne pouvoit oppoſer que le ſilence à ſon injuſtice: c'étoit un hôte, & il croyoit même lui devoir de la modération & de la douceur.

La patience de Sthénius enhardit Verrès, & il lui propoſa de l'aider à obtenir des Himériens de très-belles ſtatues, qu'ils avoient dans leur ville. On ſait combien les Grecs étoient jaloux de ces ſortes d'ouvrages, dans leſquels leur nation excelloit. D'ailleurs parmi ces ſtatues il y en avoit qui étoient chéres aux Himériens par les objets qu'elles repréſentoient. Telle étoit celle de la ville même d'Himére ſous la figure d'une femme; & celle de Stéſichore, grand Poëte Lyrique, leur compatriote. Enfin elles étoient pour eux des monumens de la bonté de Scipion, qui les leur avoit rendues après avoir pris Carthage, & de leur alliance avec les Romains. Ainſi Sthénius, toujours généreux dès qu'il s'agiſſoit du bien & de la gloire de ſa patrie, répondit nettement au Préteur que ce qu'il demandoit étoit impoſſible, &

[a] Prætoris injurias tacitè, hoſpitis placidè ferendas arbitrabatur. *num.* 84.

& que bien loin de l'aider il s'y oppoſeroit de toutes ſes forces. AN. R. 681. AV J.C. 70.

Verrès ne laiſſa pas d'aller en avant, & fit propoſer la choſe au Sénat d'Himére. Sthénius lui tint parole, & comme il étoit éloquent, il parla avec beaucoup de vigueur, ſoutenant qu'il „ vaudroit [a] mieux que les Himériens „ abandonnaſſent tous leur ville, que „ de ſe laiſſer enlever les monumens de „ leurs ancêtres, les dépouilles recon„ quiſes ſur leurs anciens ennemis, les „ dons du plus grand homme qui fut „ jamais, les témoignages de leur al„ liance & de leur amitié avec le peuple „ Romain.„ Tous furent frapés de ces véhémentes repréſentations: & il n'y en eut pas un ſeul qui ne déclarât qu'il ſouhaiteroit mourir plutôt, que de conſentir à une telle indignité.

Verrès outré de trouver une réſiſtance qu'on n'avoit oſé lui faire dans aucune ville de Sicile, rompt l'hoſpitalité avec Sthénius, ſort de chez lui, & va ſe loger dans

a Urbem reliquere Thermitanos * eſſe honeſtius, quàm pati tolli ex urbe monumenta majorum, ſpolia hoſtium, beneficia clariſſimi viri, indicia ſocietatis populi Romani atque amicitiæ. *n.* 88.

* *Thermes avoit été bâtie en la place de l'ancienne ville d'Himére. La nouvelle ville ſe nommoit* Thermæ Himerenſes, *& les habitans* Thermitani.

AN. R. 682. AV. J. C. 70. dans une maiſon ennemie. Il engage le chef de cette maiſon, qui étoit un des premiers citoyens d'Himére, à accuſer Sthénius d'avoir corrompu les regîtres publics. Cette affaire étoit de nature à être jugée par les Himériens même, & Sthénius s'offrit à répondre devant ſes juges naturels. Mais Verrès évoque la cauſe à ſoi, & s'en rend le maître contre toute juſtice. En même tems Sthénius apprend que le deſſein du Préteur eſt de le faire battre cruellement de verges. Dans cette extrémité il prend le parti de s'enfuir, & quoique la ſaiſon fût déja fâcheuſe, (on étoit à la fin du mois d'Octobre) il paſſa la mer & vint à Rome. Verrès fut au déſeſpoir que ſa victime lui eût échapé. Il envoya des ſatellites & à la ville & à la campagne pour chercher Sthénius, & le lui amener en quelque lieu qu'on le rencontrât. Enfin s'étant aſſuré de ſa fuite, il le condamna ſans aucune diſcuſſion, ſans aucun examen, à une amende de cinquante mille livres: & il auroit fait vendre tous ſes biens, ſi on ne lui eût trouvé cette ſomme dans le moment.

Ce n'eſt pas tout: il déclara de deſſus ſon Tribunal que quoique Sthénius fût abſent, ſi quelqu'un vouloit le pourſui-

ſuivre comme coupable de quelque crime digne de mort, il admettroit la requête & rendroit juſtice. Celui qui s'étoit porté pour accuſateur dans la premiére affaire, eut aſſez de modération pour dire qu'il ne demandoit point le ſang de ſon ennemi. Un homme obſcur, & que ſa miſére rendoit capable de tout, s'offrit à ſervir la paſſion du Préteur : & Sthénius fut ajourné à comparoître devant Verrès à Syracuſes au premier Décembre. AN. R. 682. AV. J.C. 70.

Cependant Sthénius, qui avoit beaucoup d'amis dans Rome, fait porter des plaintes au Sénat contre une procédure ſi inique : & ſur la propoſition des Conſuls on étoit près de ſtatuer qu'il n'étoit point permis d'intenter une action criminelle dans les Provinces contre des abſens ; & que ce qui ſeroit fait au préjudice du préſent Sénatuſconſulte ſeroit nul de plein droit. Mais le pére de Verrès ſe donna tant de mouvemens, & fit naître tant d'obſtacles, que la nuit ſurvint avant que le Décret pût être formé. Il appaiſa enſuite les amis de Sthénius, en leur promettant que la choſe n'iroit pas plus loin. Il écrivit fortement à ſon fils pour lui repréſenter qu'il alloit ſe perdre. Ni les priéres

AN. R. 682. AV. J.C. 70. priéres d'un pére, ni la conſidération de ſon propre danger, ne purent arrêter Verrès. Au jour marqué il fait citer Sthénius. L'accuſateur ne ſe préſenta point : & l'accuſé n'ayant point de partie, devoit être renvoyé. Verrès fait en même tems la fonction d'accuſateur & de juge, & prononce contre Sthénius une condamnation que perſonne ne lui demandoit.

Après qu'il eut pleinement ſatisfait ſa vengeance, il fit pourtant quelque réfléxion : il craignit les ſuites de cette affaire, & pour les prévenir il commit un nouveau crime, en falſifiant ſes propres regîtres. On y avoit écrit d'abord, comme il étoit vrai, que Sthénius avoit été accuſé étant abſent : Verrès y fit mettre qu'il étoit préſent. Et afin qu'on ne pût pas lui reprocher d'avoir condamné un homme qui n'eût pas été défendu, il lui donna ſur le même regître un Procureur, qui étoit un miſérable, ame damnée de Verrès, & ennemi perſonnel de Sthénius. Quelle complication de crimes & d'injuſtices ! quelle tyrannie ! Le fait que je vais raconter, eſt encore plus atroce.

Cic. in Verr. V. 60-121. Comme les Pirates infeſtoieent les côtes de Sicile, il étoit néceſſaire de met-

mettre en mer une flote pour leur donner la chaſſe. Verrès commença par violer toutes les maximes du gouvernement Romain, qui réſervoient abſolument aux Romains ſeuls le commandement ſuprême; & fit Généraliſſime un Syracuſain, nommé Cléoméne, dont il entretenoit la femme. De plus cet armement fut pour lui une occaſion de voler de la façon la plus baſſe & la plus contraire au bien du ſervice. Les vaiſſeaux de cette flote étoient fournis par les villes de Sicile qui les équippoient, & les montoient de ſoldats & de matelots, dont elles payoient & la ſolde & la ſubſiſtance. Tout cet argent avoit coutume d'être adminiſtré par les capitaines de vaiſſeaux, qui étoient eux-mêmes tirés de la ville à laquelle chaque vaiſſeau appartenoit. Verrès ſe rendit maître de ces ſommes, & voulut qu'elles paſſaſſent par ſes mains. On conçoit que ce n'étoit pas dans le deſſein qu'elles en ſortiſſent, au moins pour la plus grande partie. Tout ſoldat ou matelot obtenoit ſon congé en payant un certain prix fixe & connu. Par ces congés le Préteur gagnoit doublement, profitant & de l'argent donné par le ſoldat ou matelot, & de celui qu'il avoit

AN. R. 682. AV. J.C. 70.

reçu

AN. R. 682. AV. J.C. 70. reçu de ſa ville pour le payer & le nourrir. Ajoutez qu'il ne fit nulles proviſions, point de magaſins, point d'amas de bled ſur les vaiſſeaux : enſorte que des Siciliens, des enfans de laboureurs, étoient réduits à vivre de racines de palmiers ſauvages, qu'ils arrachoient quand ils pouvoient en trouver.

Une flote en cet état, compoſée de vaiſſeaux preſque vuides, & où ceux qui reſtoient mouroient de faim, n'étoit pas capable de ſe faire craindre. Auſſi ayant rencontré les Pirates en mer, quoiqu'ils fuſſent ſept vaiſſeaux contre quatre brigantins, ils ne rendirent aucun combat. Cléoméne le premier prit la fuite, les autres le ſuivirent, & lorſqu'ils furent près de la terre, ce fut à qui ſe ſauveroit le plus précipitamment. Les Pirates qui les avoient pourſuivis, brulérent les vaiſſeaux : & non contens de la victoire qu'ils avoient remportée, ils voulurent en aller annoncer eux-mêmes la nouvelle à Syracuſe. Ils voguérent vers cette capitale de l'iſle, où étoit actuellement le Préteur : ils entrent dans le port, c'eſt-à-dire, dans le cœur de la ville : car le port étoit tout environné d'édifices devant & derriére : ils s'y promé-

nent

nent tranquillement, jettant sur les quais avec insulte les racines de palmiers sauvages qu'ils avoient trouvées dans les vaisseaux Siciliens, & [a] faisant presque rejaillir l'eau avec leurs rames jusques dans les yeux du lâche & indigne Préteur. AN. R. 682. AV. J.C. 70.

Une si grande infamie jointe au danger pensa exciter une sédition dans Syracuse. Du moins les murmures éclatérent de toute part contre Verrès: & les capitaines de vaisseaux, qui s'étoient retirés dans cette ville, ne faisoient mystére à personne des vraies causes qui avoient attiré ce désastre, & en faisoient retomber toute la faute sur le Préteur. Il fut instruit de ces discours: & comme il comptoit être accusé dès qu'il seroit de retour à Rome, & qu'il ne doutoit pas que ce ne fut là un des principaux chefs sur lesquels on lui feroit son procès, il voulut se précautionner. Il mande les capitaines, il se plaint à eux de la façon dont ils parloient de lui; il les prie de changer de langage, & de dire qu'ils avoient eu chacun sur leur bord le nombre complet de soldats & de matelots. Ils

[a] Quum prætoris nequissimi inertissimique oculos prædonum remi respergerent. *Cic. l. V. in Verr. num.* 100.

AN. R. 682. AV. J.C. 70. Ils consentent à tout : & sur le champ Verrès les interroge en présence de témoins, & fait dresser un procès verbal de leurs réponses, qui furent telles qu'il les leur avoit dictées. Mais bientôt, soit de lui-même, soit averti par quelqu'un, il comprit qu'un acte mendié, & qui portoit des caractéres visibles de suggestion, ne pouvoit lui être d'aucune utilité.

J'ai déja remarqué quelque part que les lâches sont cruels. Verrès résolu d'étouffer à quelque prix que ce pût être les preuves de sa mauvaise administration, prend le parti de faire mourir ces infortunés capitaines, comme traîtres, & coupables d'avoir livré la flote aux Pirates. Une seule difficulté le retint quelques momens. C'est qu'il ne savoit quel traitement faire à Cléoméne, qui étant Général, & ayant fui le premier, se trouvoit dans un cas encore plus défavorable que les autres. Mais quel moyen de faire trancher la tête au compagnon de ses débauches, à un mari qui avoit eu pour lui les plus criminelles cómplaisances ? Verrès avoit tellement perdu toute pudeur, qu'il met hors de cause le Général, pendant qu'il fait le procès aux capitaines : & dans le même tems

tems que ces malheureux étoient arrêtés & chargés de chaînes par ſon ordre dans la place publique, Cléoméne étoit à ſes côtés, lui parlant familiérement à l'oreille ſelon ſa coutume. AN. R. 682. AV. J.C. 70.

Les péres & méres des accuſés, avertis du danger de leurs enfans, viennent en diligence à Syracuſe. Mais ni le grand âge & les priéres des uns, ni la jeuneſſe & l'innocence des autres, ne peuvent fléchir ce cœur impitoyable. Verrès accompagné de quelques aſſeſſeurs, auſſi grands ſcélérats que lui, condamne les capitaines à avoir la tête tranchée. La fin de ce récit dans Cicéron eſt quelque choſe de ſi touchant & de ſi pathétique, que je ne puis me diſpenſer de tranſcrire ici ce morceau. Le Lecteur y trouvera un mélange incroyable de cruauté & d'avarice.

„ On [a] enferme dans la priſon ces „ innocens condamnés: on fait les ap- „ prêts de leur ſupplice; & on tour- „ mente d'avance leurs triſtes parens, en

a Includuntur in carcerem condemnati: ſupplicium conſtituitur in illos, ſumitur de miſeris parentibus navarchorum: prohibentur adire ad filios ſuos; prohibentur liberis ſuis cibum veſtitumque ferre. Patres.. jacebant in limine, matreſque miſeræ pernoctabant ad oſtium carceris, ab extremo conſpectu liberûm excluſæ; quæ nihil aliud orabant, niſi ut filiorum extremum ſpiritum ore excipere ſibi

AN. R. 682. AV. J.C. 70.

„ les privant de la consolation de voir „ leurs fils, & de leur porter la nourri„ture & les autres soulagemens dont „ ils pouvoient avoir besoin. Les péres „ & les méres de ces infortunés se cou„ choient à la porte de la prison, & y pas„ soient les nuits entiéres, ne pouvant ob„ tenir la liberté d'embrasser leurs enfans, „ ni avoir même l'espérance de recueillir „ leurs derniers soupirs. Devant la porte „ se tenoit le geolier de la prison, le „ bourreau du Préteur, la terreur & la „ mort des alliés & des citoyens: en un „ mot le licteur Sestius, qui tiroit un „ tribut de toutes les larmes qu'il faisoit „ verser. *Pour entrer, vous donnerez „ tant: pour avoir la permission de porter „ de la nourriture, tant.* Personne ne re„ fusoit de se soumettre à tout ce qu'il „ lui plaisoit d'exiger. *Mais que me don„ nerez vous pour tuer votre fils d'un seul „ coup, afin qu'il ne souffre pas longtems, „ afin*

liceret. Aderat janitor carceris, carnifex prætoris, mors terrorque sociorum & civium lictor Sestius, cui ex omni gemitu doloreque certa merces comparabatur. *Ut adeas, tantum dabis: ut cibum tibi introferre liceat, tantum.* Nemo recusabat. *Quid, ut uno ictu securis afferam mortem filio tuo, quid dabis? ne diu crucietur; ne sapius feriatur; ne cum sensu doloris aliquo, aut cruciatu, spiritus auferatur.* Etiam ob hanc causam pecunia lictori dabatur. O magnum atque intolerandum dolorem! O gravem acerbamque fortu-

„ *afin qu'il ne ſoit pas frapé pluſieurs* AN. R.
„ *fois, afin qu'il perde la vie ſans aucun* 682.
„ *ſentiment de douleur?* On payoit en- AV. J.C.
„ core ce miſérable pour un ſi funeſte 70.
„ ſervice. O douleur inconcevable! ô
„ ſituation la plus cruelle qui fût jamais!
„ Des péres étoient contraints de don-
„ ner de l'argent, non pour ſauver la
„ vie de leurs fils, mais pour hâter leur
„ mort. Et les fils eux-mêmes négo-
„ cioient avec Seſtius cette grace d'un
„ coup unique; & pour derniére mar-
„ que de tendreſſe, ils demandoient à
„ leurs parens de rendre par de l'argent
„ ce licteur plus traitable, & de dimi-
„ nuer ainſi leurs tourmens. „

„ Voilà ſans doute bien des rigueurs
„ exercées contre des péres malheureux:
„ mais au moins que la mort de leurs
„ fils ſoit la derniére. Non: elle ne le
„ ſera pas. La cruauté peut-elle donc
„ s'étendre au-delà de la vie? On en
„ trouvera le moyen. Car après que

nam! Non vitam liberûm, ſed mortis celeritatem pretio redimere cogebantur parentes. Atque ipſi etiam adoleſcentes cum Seſtio de eadem plaga, & de uno illo ictu loquebantur: idque poſtremum parentes ſuos liberi orabant, ut levandi cruciatûs ſui gratiâ pecunia lictori daretur.

Multi & graves dolores inventi parentibus & propinquis: multi. Ve-

AN. R. 682. AV. J.C. 70. „ leurs fils auront été exécutés, on expo-
„ ſera leurs corps aux bêtes. Si c'eſt là
„ le comble de la douleur pour un pére,
„ qu'il achéte à prix d'argent la liberté
„ de donner la ſépulture au corps de
„ ſon fils. „ Ce ne fut qu'après toutes ces conventions faites & réglées que les capitaines de vaiſſeau furent menés au ſupplice & exécutés publiquement, au milieu des larmes & des gémiſſemens d'une multitude infinie de ſpectateurs, pendant que le ſeul Verrès triomphoit, & ſe liyroit à la joie de s'être délivré des témoins de ſa mauvaiſe conduite.

Cet homme, ſi cruel pour les autres, qui n'épargnoit pas même les citoyens Romains, dont pluſieurs furent battus de verges ou décapités, ou même mis en croix par ſon ordre, étoit d'une molleſſe inexprimable pour lui-même. Je croi que je ferai plaiſir au Lecteur de lui préſenter ici les principaux traits du tableau qu'en fait Cicéron. Il ſuit Verrès dans la diſtribution qu'il s'étoit faite des ſaiſons de l'année: & comme Hortenſius vouloit le faire paſſer pour un

Cic. in Verr. V. 26-30.

Verumtamen mors ſit extrema. Non erit. Eſtne aliquid ultrà, quò progredi crudelitas poſſit? Reperietur. Nam illorum liberi quum erunt ſecuri percuſſi & necati, corpora feris objicientur. Hoc ſi luctuoſum eſt parenti, redimat pretio ſepeliendi poteſtatem. *Cic. in Verr.* V. 117. 118. 119.

grand Général, Cicéron joue ſans ceſſe ſur cette idée, qui eſt pour lui une ſource inépuiſable de plaiſanteries. AN. R. 682. AV. J.C. 70.

Pendant l'hiver, il dit que Verrès avoit fixé ſon ſéjour à Syracuſe, ville ſituée ſous un climat ſi pur & ſi ſerein, qu'il n'y a point de jour, quelque pluvieux & quelque orageux qu'il puiſſe être, où le ſoleil ne ſe montre au moins pour quelque tems. „ Là[a] cet excellent „ Général vivoit de façon qu'il n'étoit „ pas aiſé de le voir hors de ſon Palais, „ ni même hors du lit. Le court eſpace „ des jours ſe paſſoit à table, & les lon- „ gues nuits de cette ſaiſon dans les dé- „ bauches les plus honteuſes. „

„ Le printems étoit ſa ſaiſon de tra- „ vail. Il en déterminoit le commence- „ ment, non par le retour réglé des vents, „ ou par quelque conſtellation : mais „ lorſqu'il avoit vû une roſe, c'étoit de

a Hîc ita vivebat iſte bonus imperator hibernis menſibus, ut eum non facilè, non modo extra tectum, ſed ne extra lectum quidem quiſquam videret. Ita diei brevitas conviviis, noctis longitudo ſtupris & flagitiis conterebatur. Quum autem ver eſſe cœperat, (cujus iſte initium, non à Favonio, neque ab aliquo aſtro notabat; ſed quum roſam viderat, tunc incipere ver arbitrabatur) dabat ſe labori atque itineribus : in quibus uſque eò ſe præbebat patientem atque impigrum,

AN. R. 682. AV. J.C. 70. „ ce moment que le printems commen-
„ çoit pour lui. Alors il ſe livroit à la fa-
„ tigue des marches pour viſiter ſa Pro-
„ vince : & il y faiſoit preuve d'une
„ vigueur ſi laborieuſe, que jamais per-
„ ſonne ne le vit à cheval. Car, ſuivant
„ la pratique des Rois de Bithynie, il ſe
„ faiſoit porter ſur les épaules de huit
„ hommes dans une litiére, où étoit un
„ couſſin d'une étoffe tranſparente tout
„ rempli de roſes. Il en avoit une cou-
„ ronne ſur la tête, une autre autour
„ du cou, & tenoit à la main un ſachet
„ de fin lin, pareillement plein de roſes,
„ qu'il portoit de tems en tems à ſon nés.
„ Il faiſoit ainſi ſon entrée dans les villes,
„ & ne ſortoit point de ſa litiére, qu'il
„ ne fût arrivé dans la chambre où il de-
„ voit loger. Là ſe rendoient ceux qui
„ avoient affaire à lui, Magiſtrats Sici-
„ liens, Chevaliers Romains, & autres,
„ auxquels il donnoit de courtes au-

grum, ut eum nemo unquam in equo ſedentem videret. Nam, ut mos fuit Bithyniæ regibus, lecticâ octophoro ferebatur; in quâ pulvinus erat perlucidus, Melitenſi roſâ fartus: ipſe autem coronam habebat unam in capite, alteram in collo, reticulumque ad nares ſibi admovebat, tenuiſſimo lino, minutis, maculis, plenum roſæ. Sic confecto itinere, quum ad aliquod oppidum venerat, eâdem lecticâ uſque in cubiculum deferebatur. Eò veniebant Siculi magiſtratus, veniebant Equites

„ diences : & après qu'il avoit vaqué AN. R.
„ pendant quelques momens rapides à 682.
„ rendre des jugemens peſés au poids AV. J.C.
„ de l'argent, & non à celui de la juſ- 70.
„ tice, il comptoit que le reſte du tems
„ étoit dû à ſes deux divinités favorites,
„ Bacchus & Vénus.„

L'été avoit toujours paru aux autres Préteurs de Sicile la ſaiſon de l'année qu'ils devoient choiſir pour faire leur ronde, afin de connoître par eux-mêmes l'état de la récolte, & d'empêcher les attroupemens d'eſclaves, que l'on craignoit beaucoup dans cette isle depuis les maux horribles que deux guerres ſerviles y avoient cauſés. Verrès, Général d'une nouvelle eſpéce, établiſſoit alors ſes quartiers de rafraichiſſement ſur le rivage de Syracuſe, ſous des tentes de fin lin, à l'ombre d'un boſquet délicieux, où il ſe renfermoit deux mois entiers, ſans ſortir pendant un ſi long intervalle hors de ce lieu charmant; & ſans que perſonne y eût accès auprès de lui, ſi ce n'eſt les compagnons de ſes débauches.

C'eſt ainſi que Verrès paſſoit ſon année, ne ſe détournant de ſes honteux plaiſirs

tes Romani... Deinde ubi pauliſper in cubiculo, pretio non æquitate jura deſcripſerat, Veneri jam & Libero reliquum tempus deberi arbitrabatur. *Cic. in Verr.* V. 26. 27.

AN. R. 682. AV. J.C. 70.

que pour commettre des injuſtices, & des violences. Comme les concuſſions & les vols faiſoient l'objet propre de l'accuſation que Cicéron intenta contre lui, & qu'il ne me ſeroit pas poſſible d'en faire ici le détail, je vais en tracer l'idée générale par rapport aux ouvrages de peinture, de ſculpture, d'orfévrerie, & autres ſemblables, telle que l'Orateur nous la donne à la tête de ſon quatriéme diſcours.

„ Je [a] paſſe maintenant, dit-il, à ce „ que Verrès appelle ſon goût pour les „ belles choſes, ce que ſes amis nom- „ ment ſa folie & ſa maladie, les Sici- „ liens ſes brigandages : pour moi je ne „ ſai quel nom y donner ; voici le fait. „ La Sicile eſt une province bien grande, „ bien riche, qui jouit depuis long-tems „ de la paix ſous notre Empire : elle ren- „ ferme bien des villes & bien des mai- „ ſons opulentes. J'avance & je ſoutiens „ que dans toute cette isle il n'y a aucun

[a] Venio nunc ad iſtius, quemadmodum ipſe appellat, ſtudium ; ut amici ejus, morbum & inſaniam ; ut Siculi, latrocinium : ego quo nomine appellem, neſcio. Rem vobis proponam. ...Nego in Sicilia tota, tam locupleti, tam vetere provincia, tot oppidis, tot familiis, tam copioſis, ullum argenteum vas, aut Corinthium, aut Deliacum fuiſſe, ullam gemmam aut margaritam, quidquam ex auro aut ebore factum, ſignum ullum æneum, marmoreum, eburneum ; nego ullam picturam, neque in tabula, neque textilem fuiſſe, quin conquiſie-

„ vaſe d'argent, ou d'airain, ſoit de Co- AN. R. 682. AV. J.C. 70.
„ rinthe, ſoit de Délos, aucune pierre
„ précieuſe, aucun ouvrage d'or ou
„ d'yvoire *, aucune figure d'yvoire,
„ d'airain, ou de marbre, aucun tableau,
„ aucune tapiſſerie à perſonnages, que
„ Verrès n'ait convoitées, qu'il n'ait fait
„ paſſer ſous ſes yeux, s'appropriant tout
„ ce qui a eu le malheur de lui plaire.
„ Vous ſoupçonnez de l'exaggération
„ dans ce que je dis: il n'y en a aucune.
„ Ce n'eſt point ici un langage d'accu-
„ ſateur: je parle uniment & ſimple-
„ ment. Non, Meſſieurs, il n'y a eu au-
„ cun ouvrage rare de la nature de ceux
„ que je viens de décrire, ni dans les
„ maiſons particuliéres, ni dans les villes,
„ ni dans les places publiques, ni dans les
„ temples, ni chez les Siciliens, ni chez

 „ les

rit, inſpexerit, quod placitum ſit abſtulerit. Quum dico nihil iſtum ejuſmodi rerum in tota provincia reliquiſſe, Latinè me ſcitote, non accuſatoriè loqui. Etiam planiùs. Nihil in ædibus cujuſquam, ne in oppidis quidem; nihil in locis communibus, ne in fanis quidem; nihil apud Siculum, nihil apud civem Romanum: denique nihil iſtum, quod ad oculos animumque acciderit, neque privati, neque publici, neque profani, neque ſacri, tota in Sicilia reliquiſſe. *Cic. in Verr.* IV. 1. 2.

* *L'yvoire étoit une matiére très-précieuſe chez les anciens, & infiniment plus eſtimée qu'elle ne l'eſt parmi nous.*

AN. R. 682. AV. J. C. 72. „ les citoyens Romains établis dans l'iſle, „ que Verrès ait laiſſé dans toute l'éten- „ due de ſa province. Il a tout enlevé, „ public & privé, ſacré & profane. „

Qu'il me ſoit permis d'ajouter un dernier trait à ce tableau de la conduite de Verrès. Les anciens avoient coutume d'appliquer ſur leur vaiſſelle, & ſur leurs autres piéces d'argenterie, des ornemens d'orfévrerie & de ciſelure travaillés & recherchés avec ſoin, & qui pouvoient s'en ſéparer. Cicéron aſſure qu'il n'y avoit pas une maiſon un peu aiſée en Sicile, où il n'y eût une ſoucoupe & une coupe pour les libations, & une caſſolette pour brûler des parfums en l'honneur des Dieux, le tout d'argent avec les ornemens dont j'ai parlé: & il aſſure avec la même confiance, que depuis la préture de Verrès, il ne reſtoit pas en Sicile une ſeule de ces piéces qui eût conſervé ſes ornemens. Le Préteur les enlevoit tous, & rendoit l'argenterie nue & dégarnie. Il fit cette opération dans pluſieurs villes de Sicile d'un ſeul coup & par un ſeul ordre, donnant commiſſion à quelqu'un d'aller de maiſon en maiſon, & de dépouiller toutes les piéces d'argenterie. Il s'y prit mieux encore dans une certaine occaſion. Il étoit arrivé près de la ville d'Haluntium, qui

étoit ſituée ſur une hauteur, & dont l'accès par cette raiſon étoit un peu difficile. Il ne voulut pas ſe donner la peine d'y monter : mais ayant mandé l'un des premiers citoyens, il le chargea de lui apporter toute l'argenterie de la ville, en arracha les incruſtations, & lui permit de remporter le reſte. AN. R. 682. AV. J. C. 70.

Voici maintenant l'uſage qu'il faiſoit de tous ces ornemens volés avec tant d'injuſtice & d'impudence. Lorſqu'il en eut aſſemblé un amas prodigieux, il établit un attelier dans le palais des Préteurs à Syracuſe, y appella une très-grande multitude d'ouvriers, orfévres, ciſeleurs, & autres ſemblables, & ſe fit faire par eux de la vaiſſelle d'or. Pendant huit mois conſécutifs l'ouvrage ne leur manqua pas, quoiqu'ils ne travaillaſſent qu'en or. Le Préteur préſidoit à leur travail, & trouvoit le moyen d'appliquer & d'enchaſſer ſur ces vaſes d'or les figures qu'il avoit volées, & qui étoient comme autant de petits chefs-d'œuvre. Il joignoit ainſi les beautés de l'art à la richeſſe de la matiére. *Cic. in Verr.* IV. 54.

J'ai été bien-aiſe d'entrer dans quelque détail ſur ces faits, parce qu'ils me paroiſſent extrémement ſinguliers, & que pareilles choſes ne ſe devinent point.

AN. R. 682. AV. J. C. 70. Accoutumés à posséder nos biens sûrement & tranquillement sous la protection des Loix, nous n'avons point d'idée d'une tyrannie poussée à un excès aussi étrange. Je sai que Cicéron est ici un accusateur, dont il paroît qu'on ne doit point prendre le témoignage à la lettre. Mais il ne parle que d'après des piéces & des dépositions de témoins, & l'événement du procès autorisera ses discours.

Confiance de Verrès en son argent, & en la protection d'Hortensius.

Que si l'on s'étonne que Verrès ait osé commettre tant de crimes odieux & manifestes, & qu'il n'ait pas craint de s'exposer à la sévérité des Loix, Cicéron me fournit la réponse. Le criminel, sachant qu'il n'y avoit point de justice dans Rome, comptoit sur l'impunité, & s'étoit persuadé qu'en partageant ses vols avec les juges qui devoient les punir, il se mettoit à l'abri de toute recherche. Il ne s'en cachoit point, & ne feignoit point de dire „ que ceux-là devoient „ craindre, qui n'avoient volé que pour „ eux seuls: mais que lui, il avoit assez „ volé pour satisfaire la cupidité de plu- „ sieurs.„ Ayant eu dans les commencemens de son affaire un petit succès, qui consistoit en ce qu'il avoit trouvé moyen de gagner du tems, il se félicitoit lui-même d'avoir connu de bonne heure le

Act. I. in Verr. n. 4. n. 8.

prix

prix de l'argent, dont il tiroit dans l'occaſion un ſi grand ſervice. Enfin dans ſa Province même il lui étoit arrivé de dire ſouvent en préſence de témoins, „ qu'il „ avoit un ami puiſſant, (c'étoit Hortenſius) avec l'appui duquel il comptoit pouvoir impunément piller les „ peuples; & qu'il n'amaſſoit pas des „ richeſſes pour lui-même ſeulement, „ mais qu'il avoit fait le partage des trois „ années de ſa préture, de façon qu'il ſe „ trouveroit bienheureux d'en avoir une „ année pour lui ſeul: qu'il en deſtinoit „ une à ſes avocats & défenſeurs; & ré„ ſervoit la troiſiéme récolte, qui étoit „ la plus abondante, pour les juges. „ AN. R. 682. AV. J. C. 70. n. 90.

Ce n'étoit pas ſans raiſon que Verrès mettoit ſa confiance dans Hortenſius. Cet Orateur ne ſe piquoit pas d'imiter la netteté de la conduite de ſes devanciers, dont Cicéron lui rappelle plus d'une fois les exemples, L. Craſſus & Marc-Antoine, qui n'employoient pour la défenſe des cauſes dont ils ſe chargeoient, qu'un zèle plein d'honneur, & les talens de leur eſprit. Nous avons vû qu'il étoit accoutumé à corrompre hardiment les juges. Il n'imitoit pas non plus le déſintéreſſement de ces anciens, comme Cicéron le lui reproche d'une

AN. R. 682. AV. J C. 70.

façon très-piquante. „ Craſſus [a] & Antoine, lui dit-il, n'auroient point entrepris la défenſe d'un accuſé tel que „ Verrès. Ils auroient appréhendé, en „ ſoutenant un homme ſans pudeur, „ de s'expoſer eux-mêmes à paſſer pour „ en manquer. Auſſi avoient-ils grand „ ſoin de ſe conſerver dans une parfaite „ liberté à l'égard de leurs cliens: & ils „ ne ſe mettoient point dans le cas, ou „ de paroître peu délicats ſur l'article „ de la probité en défendant une cauſe „ manifeſtement mauvaiſe, ou d'être „ accuſés d'ingratitude, en abandonnant „ un homme dont ils auroient éprouvé „ la libéralité. „

Hortenſius avoit reçu des préſens de Verrès, ce qui étoit regardé alors comme contraire à la nobleſſe de la profeſſion. Il étoit mention en particulier d'un Sphinx d'yvoire, qui donna lieu à un bon mot de Cicéron. Car comme celui-ci attaquoit ſon adverſaire d'une façon un peu fine & cachée, Hortenſius, qui feignit de ne pas l'entendre, lui dit qu'il ne

[a] Ad hanc cauſam non accederent, ne in alterius impudentia ſui pudoris exiſtimationem amitterent. Liberi enim ad cauſas ſolutique veniebant: neque committebant, ut, ſi impudentes in defendendo eſſe noluiſſent, ingrati in deſerendo exiſtimarentur. *Cic. in Verr. l.* II. *n.* 192.

ne ſavoit pas expliquer les énigmes. *Cela* [a] *eſt étonnant*, lui répondit Cicéron, *vû que vous avez chez vous le* * *Sphinx.* AN. R. 682. AV. J.C. 70.

La conduite de Cicéron étoit bien différente. Rien de plus honorable que le motif qui le portoit à accuſer Verrès. Il [b] en étoit prié par les Siciliens, qui après avoir reconnu ſon déſintéreſſement & ſon intégrité, pendant qu'il avoit été Queſteur en Sicile, vouloient maintenant faire épreuve de ſon zèle & de ſes talens. Il combattoit pour une province opprimée, contre un miſérable qui avoit néantmoins pour lui une partie de ce qu'il y avoit de plus grand dans Rome, Hortenſius, Siſenna, les Métellus, les Scipions. Et du moment qu'il eut entrepris l'affaire, il la pouſſa avec un courage, qu'aucun obſtacle ne put diminuer ni retarder. Conduite louable de Cicéron.

La

a Atqui debes, quum Sphingem domi habeas. *Quintil.* VI. 3.

* *Le Sphinx dans la Fable propoſe une énigme: & qui propoſe une énigme, la ſait expliquer. C'eſt ſur cela que roule le mot de Cicéron. Si quelqu'un n'avoit pas la fable du Sphinx aſſez préſente à l'eſprit, qu'il me ſoit permis de le renvoyer à ce qu'en dit Corneille dans ſon Oedipe.*

b Quum hanc cauſam Siculorum rogatu recepiſſem, idque mihi amplum & præclarum exiſtimaſſem, eos velle meæ fidei diligentiæque periculum facere, qui innocentiæ abſtinentiæque feciſſent; tum, &c. *Cic. Act. I. in Verr, n.* 34.

AN. R. 682. AV. J.C. 70. La premiére chicane qu'Hortenſius lui ſuſcita, ce fut de lui faire conteſter la fonction même d'accuſateur par un certain Q. Cécilius, qui avoit été Queſteur de Verrès, & qui prétendoit être chargé de l'accuſer préférablement à Cicéron. Cette difficulté fit un procès en régle: & notre Orateur fut obligé de plaider d'abord pour faire valoir le choix des Siciliens qui s'étoient adreſſés à lui, & pour écarter cet homme de paille, qui ne demandoit à accuſer Verrès, qu'afin de lui procurer le moyen de ſe faire abſoudre. Hortenſius ſe donna des mouvemens infinis par rapport à ce préliminaire, dont il ſentoit la conſéquence: & rien ne fait plus d'honneur à Cicéron, que la crainte qu'avoit de lui un adverſaire qui régnoit alors dans le barreau. Les diſcours que Cicéron lui met dans la bouche pour ſolliciter les juges en faveur de Cécilius, ſont quelque choſe de curieux. Il l'introduit, parlant à un des juges, & lui diſant: „ Je [a] ne vous de-„ mande point ce que j'ai coutume d'ob-„ tenir, lorſque je m'anime un peu vive-„ ment. Il ne s'agit point ici d'abſoudre „ l'ac-

a Non illud peto, quod ſoleo, quum vehementiùs contendi, impetrare: reus ut abſolvatur, non peto; ſed ut ab hoc potiùs quàm ab illo accu-

„ l'accuſé, mais ſeulement d'ordonner AN. R.
„ que ce ſoit celui-ci plutôt que celui-là 682.
„ qui faſſe le perſonnage d'accuſateur. AV. J.C.
„ Faites cela pour moi. Accordez-moi 70.
„ une choſe qui eſt aiſée, qui n'a rien
„ que d'honnête, qui n'eſt point ſujette
„ à la critique : & lorſque vous me l'au-
„ rez accordée, ſans aucun danger pour
„ vous, ſans que votre réputation coure
„ aucun riſque, j'aurai obtenu ce que
„ je déſire, & celui pour qui je m'in-
„ téreſſe ſera abſous „. Cicéron rendit toutes les ſollicitations d'Hortenſius inutiles, & les juges lui déférérent le titre & le caractére d'accuſateur, comme à celui que les Siciliens demandoient, & que Verrès craignoit le plus.

Il s'agiſſoit alors pour Cicéron de faire des informations & de raſſembler des preuves contre l'accuſé. Pour cela, après avoir pris une commiſſion du Préteur qui préſidoit au jugement des crimes de concuſſions, il fit un voyage en Sicile. En cinquante jours il parcourut toute la province, & ramaſſa un nombre prodigieux de piéces & de mémoi-

Cic. Lib. I. in Verr. n. 16.

accuſetur, id peto. Da mihi hoc : concede quod facile eſt, quod honeſtum, quod non invidioſum ; quod quum dederis, ſine ullo tuo periculo, ſine infamia illud dederis, ut is abſolvatur, cujus ego cauſâ laboro. *Cic. Divin. n. 23.*

AN. R. 682. AV. J.C. 70. res, avec lesquels il se hâta de revenir à Rome. Mais ce qui fait beaucoup d'honneur à son désintéressement, c'est qu'il ne profita point du titre de défenseur de la cause commune pour se procurer des réceptions honorables & somptueuses. Par tout il ne logea que chez ses anciens amis, chez ceux avec lesquels il étoit depuis sa Questure en liaison d'hospitalité. Ses courses ne coutérent ni frais ni soins, soit aux villes, soit aux particuliers.

n. 17. Verrès, qui se voyoit en tête un ennemi vigilant, laborieux, incorruptible, craignoit beaucoup, quoiqu'il affectât des airs de confiance. Pour semer la division entre l'Avocat & ses cliens, il fit courir le bruit que Cicéron s'étoit laissé gagner par une grosse somme d'argent; qu'il n'accuseroit que pour la forme, & de maniére à ne point faire de tort à celui qu'il feignoit de poursuivre. Cicéron détruisit bientôt ce soupçon injurieux. C'étoit l'usage chez les Romains dans les causes criminelles que l'on tirât au sort un plus grand nombre de juges qu'il n'en devoit rester pour le jugement. Entre ceux que le sort avoit désignés, l'accusateur & l'accusé avoient droit d'en rejetter à leur volonté chacun un

un certain nombre, qui étoit égal pour l'un & pour l'autre. Dans cette eſpéce de triage Cicéron tint une conduite parfaitement nette & au-deſſus de tout reproche. Les juges qu'il retint étoient d'une probité reconnue, & il ne donna l'exclusion qu'à ceux dont la réputation étoit équivoque : enſorte que le Tribunal devant lequel il avoit à plaider ſe trouva, comme il le témoigne lui-même, d'une façon auſſi obligeante pour les juges qu'honorable pour lui, le mieux compoſé & le plus reſpectable que l'on eût vû depuis la Dictature de Sylla. AN. R. 682. AV. J.C. 70. n. 18.

L'intégrité des juges déconcerta les projets de Verrès. La corruption s'exerçoit ſi publiquement dans Rome, qu'en arrivant de ſa province il avoit fait marché avec une compagnie, qui s'étoit chargée, moyennant une ſomme convenue & dépoſée en main tierce, de le faire abſoudre par les juges devant leſquels il ſeroit accuſé. Mais lorſqu'on vit quels hommes formeroient ce Tribunal, le marché fut rompu, & Verrès retira ſon argent. Cic. Act. I. in Verr. n. 16.

Un événement de grande conſéquence pour lui ranima cependant ſes eſpérances. Hortenſius ſon défenſeur fut nommé Conſul. Non ſeulement Verrès n. 18.

compta

AN. R. 682. AV. J.C. 70. compta dès-lors être tiré d'affaire, mais tout le monde le penſa comme lui. Curion, homme illuſtre & perſonnage conſulaire, dans le moment que l'aſſemblée finiſſoit, au lieu de faire compliment au Conſul déſigné, courut à Verrès, l'embraſſa; & lui dit, *Je vous annonce que par l'élection qui vient de ſe faire vous êtes abſous.* Ajoutez d'autres circonſtances, toutes plus favorables les unes que les autres à Verrès. J'ai dit que les Métellus le ſoutenoient & s'intéreſ-
n. 27. ſoient vivement pour lui. Trois fréres de cette famille étoient dans des places qui leur donnoient moyen de le ſervir puiſſamment: Q. Métellus, déſigné Conſul avec Hortenſius; M. Métellus, nommé auſſi Préteur pour l'année ſuivante, & dont le département devoit être de connoître du crime de concuſſion; enfin L. Métellus, actuellement Préteur en Sicile, & qui avoit ſuccédé à Verrès. Le Conſul déſigné Q. Métellus ne fit pas même difficulté de mander chez lui les Siciliens qui étoient à Rome pour la pourſuite de leur affaire, & de les intimider par différentes conſidérations, les aſſurant qu'ils ne réuſſiroient pas. Il ſe montroit reconnoiſſant, s'il eſt vrai, comme Cicéron le dit fort clairement, que

que Verrès lui avoit acheté des ſuffrages pour le porter au Conſulat. AN. R. 682. AV. J. C. 70.

Tant d'obſtacles ne diminuoient point le zêle de Cicéron, qui ſe vit même attaqué perſonnellement, & en danger de manquer l'Edilité. Verrès remua beaucoup contre lui, & promit de l'argent à ceux qui étoient accoutumés à ſe mêler de ces ſortes d'intrigues, s'ils pouvoient empêcher ſon accuſateur de parvenir à la charge à laquelle il aſpiroit. Mais tous ces mouvemens demeurérent ſans effet. Le [a] peuple Romain ne voulut pas ſouffrir que celui dont les richeſſes n'avoient pû ſéduire Cicéron, ni l'écarter des voies de l'honneur & du devoir, réuſsît à lui fermer par argent l'entrée aux dignités. n. 25.

Cicéron ayant donc été nommé Edile, & ſe trouvant ainſi libre de tout autre ſoin que celui de ſon accuſation, réſolut de la pouſſer avec vivacité. Le jeu d'Hortenſius étoit de traîner l'affaire en longueur, & de tâcher de gagner le mois de Janvier, qui étoit celui où les nouveaux Magiſtrats entroient en charge. Alors Verrès auroit eu pour lui les deux Con-

[a] Fecit animo libentiſſimo populus Romanus, ut cujus divitiæ me de fide deducere non potuiſſent, ne ejuſdem pecuniis de honore dejicerer. *Cic. Act. I. in Verr. n. 25.*

An. R. 682. Av. J.C. 70. Consuls, & le Préteur qui devoit préſider à ſon jugement. Quoiqu'on ne fût encore qu'au commencement du mois d'Août, l'eſpérance d'Hortenſius n'étoit n. 31. pas mal fondée, parce qu'une cauſe auſſi importante & auſſi chargée de faits devoit naturellement conſumer un très-grand nombre d'audiences. Or depuis le mois d'Août juſqu'à la fin de l'année, preſque tout cet eſpace étoit rempli par des jeux & des ſpectacles, qui étoient des tems de vacations.

Verrès s'exile lui-même ſans attendre le jugement. n. 32. 33. Cicéron prit ſon parti, non-ſeulement en habile homme, mais en homme de bien, qui préfére l'intérêt de ſa cauſe à celui de ſa gloire. S'il eût traité cette affaire avec étendue, il auroit eu le plus beau champ qui fut jamais pour déployer ſon éloquence. Mais il étoit à craindre que l'accuſé ne lui échapât. Il renonça donc à l'avantage qui lui étoit propre & perſonnel: & après un court exorde, il produiſit ſur le champ les témoins, diſant un mot pour expliquer les faits & en tirer les inductions. Par cette méthode l'affaire fut bientôt inſtruite: & la multitude des témoins jointe à l'atrocité des faits, déconcerta tellement Verrès & ſon défenſeur, qu'ils n'entreprirent preſque pas même de répon-

pondre. Avant que les jeux commençaſſent la cauſe fut finie : & l'accuſé voyant qu'il lui étoit impoſſible d'éviter la condamnation, n'attendit pas le jugement & s'exila lui-même. AN. R. 682. AV. J.C. 70.

Ainſi fut terminée cette grande affaire, qui fit un honneur infini à Cicéron par les preuves qu'il y donna, non de ſon éloquence, mais de qualités plus précieuſes que toute l'éloquence imaginable, d'un amour vif pour la juſtice, pour le ſoulagement des peuples indignement opprimés, pour l'honneur du Sénat dont il étoit membre ; d'activité, de vigilance, d'un courage qui ſurmonta tous les obſtacles, enfin d'une intégrité parfaite à l'égard d'un adverſaire à qui les plus grandes profuſions n'auroient rien couté pour ſe tirer de péril.

Soupçon peu vraiſemblable jetté par Plutarque ſur Cicéron

Je ſuis fâché que Plutarque jette un nuage ſur ce dernier article, en rapportant que Cicéron fut ſoupçonné de s'être laiſſé corrompre par rapport à l'eſtimation des dommages & intérêts, qui, ſelon cet hiſtorien, ne furent portés qu'à ſept cens cinquante mille dragmes, c'eſt-à-dire, trois cens ſoixante & quinze mille livres de notre monnoye. S'il étoit vrai que Verrès en eût été quitte pour une ſomme ſi modique, il ſeroit difficile de

AN. R. 682. AV. J. C. 70.

de juſtifier ſon accuſateur. Mais qui croira que Cicéron ſe ſoit contenté de trois cens ſoixante & quinze mille livres de dommages & intérêts, pendant qu'en commençant l'affaire il avoit déclaré aux juges qu'il répétoit douze millions cinq cens mille livres? D'ailleurs la ſomme énoncée par Plutarque eſt démentie par Aſconius Pedianus, qui dit qu'il en couta à Verrès cinq millions. Enfin toute la vie de Cicéron, toujours infiniment éloignée de ce qui s'appelle baſſeſſe & ſordide intérêt, fait hautement ſon apologie contre un bruit populaire, que Plutarque a recueilli avec trop peu de précaution.

Divin. n. 19.

Aſcon. in Act. I. in Verr.

Cet Orateur compoſa après coup les cinq livres de l'accuſation contre Verrès.

Au reſte, après avoir ſatisfait à ce qu'il devoit aux Siciliens & à la République, Cicéron crut qu'il lui étoit permis de faire quelque choſe pour lui-même. Il ne voulut pas perdre une ſi riche matiére, qui lui donnoit occaſion de déployer tous ſes talens, & il compoſa les cinq livres d'Accuſation que nous avons ſous le titre d'*Actio ſecunda in Verrem.* Il y ſuppoſe que Verrès, au lieu de ſe retirer, comme il fit effectivement, avoit eu l'impudence de ſe repréſenter, & que les juges avoient ordonné une ſeconde plaidoirie. Ces cinq

cinq livres, & ſur tout les deux derniers, ſont des chefs-d'œuvre, où l'on ne ſait ce qui doit charmer davantage, ou la richeſſe & la fécondité des expreſſions & des tours, ou la ſagacité & la force des raiſonnemens, ou la véhémence des mouvemens & des paſſions, ou l'élévation des ſentimens, ou enfin l'art ingénieux avec lequel l'Orateur ſait jetter de la variété dans un ſujet uniforme, & de l'agrément dans une matiére triſte par elle-même. Il n'eſt perſonne entre ceux qui ont eu de l'éducation, qui ne connoiſſe & n'admire ces diſcours. Ce qui contribua à déterminer Cicéron à les compoſer, c'eſt qu'il n'avoit pas deſſein d'accuſer ſouvent : & réellement Verrès eſt le premier & le ſeul qu'il ait jamais accuſé. AN. R. 682. AV. J.C. 70.

Il me reſte peu d'événemens pour achever le récit de ce qui s'eſt paſſé dans la ville ſous le Conſulat de Pompée & de Craſſus. Les Cenſeurs L. Gellius & Cn. Lentulus, avant la Magiſtrature deſquels il s'étoit écoulé un intervalle de quinze ans ſans qu'il y eût eu de Cenſeurs dans la République, firent la revûe du Sénat avec ſévérité, & effacérent du Tableau ſoixante-quatre Sénateurs, le double du nombre que nous avons re-

Soixante-&-quatre Sénateurs rayés du Tableau par les Cenſeurs. *Liv. Epit.* XCVIII.

AN. R. 682. AV. J.C. 70. remarqué avec étonnement ſous l'an 637. L'un des exclus étoit C. Antonius, ſecond fils de l'Orateur Marc-Antoine, homme ſans mœurs & ſans conduite, diſſipateur, & cherchant à remplacer par des concuſſions exercées ſur les ſujets de l'Empire le vuide que laiſſoient dans ſa fortune ſes prodigalités inſenſées.

Dont C. Antonius. *Aſcon. in Tog. Cand.*

P. Lentulus Sura. *Plut. Cic.*

Les Cenſeurs chaſſérent encore du Sénat P. Lentulus Sura, qui avoit été Conſul l'année précédente. La cauſe qui lui fit donner, ou du moins * qui lui confirma le ſurnom de *Sura*, montre tout d'un coup quel homme c'étoit. Lentulus étant Queſteur pendant la Dictature de Sylla, avoit diſſipé les deniers publics qui lui avoient été confiés. Le Dictateur lui en ayant demandé compte en plein Sénat, il eut l'impudence de répondre qu'il n'étoit pas en état de rendre ſon compte, & que tout ce qu'il pouvoit faire,

* *Je mets cette alternative, parce que d'habiles Critiques ont obſervé qu'il eſt fait mention d'un P. Sura dans Tite-Live, l. XXII n. 31. près de cent quarante ans avant le fait dont il s'agit ici. C'eſt une preuve indubitable que le ſurnom de* Sura *ne fut pas inventé pour ce Lentulus dont nous parlons actuellement. Mais je ne vois pas qu'il s'enſuive que le fait rapporté par Plutarque doive néceſſairement paſſer pour faux. Lentulus pouvoit faire une double alluſion, & à la pratique des enfans dans le jeu, & au ſurnom qu'il avoit hérité de ſes péres.*

faire, c'étoit de préſenter le gras de la jambe, *præbere ſuram*; faiſant une alluſion miſérable & indécente à la pratique des enfans, qui lorſqu'ils avoient fait quelque faute au jeu recevoient ſur cette partie un coup de main de quelqu'un de leurs camarades. De là lui vint, ou lui fut rendu propre d'une maniére ſpéciale, le ſurnom de *Sura*, qui ſignifie en Latin *le gras de la jambe*. Ce même Lentulus ayant été accuſé, & s'étant ſervi de la voie toute commune alors, qui étoit de corrompre les juges, ſe trouva avoir deux ſuffrages favorables au-delà du nombre de ceux qui lui furent contraires. Il ſe plaignit d'avoir fait une dépenſe inutile. *J'ai acheté*, diſoit-il, *une voix de trop : il me ſuffiſoit d'avoir exactement mon nombre*. On ne ſera pas étonné de voir entrer un homme de ce caractére dans la conjuration de Catilina. AN. R. 682. AV. J.C. 70.

Un troiſiéme Sénateur qui fut encore dégradé, étoit un joueur de profeſſion, & ſe nommoit Q. Curius. Nous le verrons auſſi parmi les complices de Catilina. Pour ce qui eſt des ſoixante-&-un reſtans, il y en a peu que nous connoiſſions. Mais à juger de tous par ceux qui viennent d'être nommés, ils méri- Q. Curius.

AN. R. 682. AV. J.C. 70. toient bien la note dont ils furent flétris.

Clôture du Luſtre. Les Cenſeurs firent la cérémonie de la clôture du Luſtre. Le nombre des citoyens, extrémement augmenté par les Alliés qui avoient été admis au droit de bourgeoiſie, ſe trouva monter à plus de neuf cens mille, c'eſt-à-dire, à près du double du dernier luſtre, qui étoit déja plus nombreux que les précédens.

Plus de 900000. citoyens.

Les deux Conſuls ſe réconcilient, & licentient leurs armées. La fin de l'année fut mémorable par la réconciliation des deux Conſuls. Ils avoient été en diſcorde pendant toute leur magiſtrature : & Pompée, malgré ſa promeſſe, ayant retenu ſes troupes ſous leurs drapeaux auprès de la ville, Craſſus n'avoit point non plus licentié les ſiennes, enſorte que l'on craignoit dans Rome de voir renaître une guerre civile, ſemblable à celle de Marius & de Sylla. Dans les derniers jours de Décembre, le peuple étant aſſemblé prioit inutilement les Conſuls de terminer leurs différens & de ſe réconcilier enſemble, lorſqu'un Chevalier Romain, qui ſe nommoit C. Aurélius, homme qui ne s'étoit jamais mêlé des affaires publiques, ſe préſenta à eux, & leur dit qu'il avoit vû en ſonge Jupiter qui lui ordonnoit de déclarer au Peuple de ſa part qu'il ne

Plut. in Craſſo & Pomp. Appian. Civil. l. 1. fin.

fal-

falloit point ſouffrir que les Conſuls ſortiſſent de charge, qu'ils ne fuſſent redevenus amis. Quelque choſe que l'on doive penſer de cette apparition, à laquelle je n'oblige perſonne d'ajouter foi, le Peuple en fut frapé, & redoubla ſes inſtances auprès des Conſuls. Mais Pompée demeuroit toujours fier, & ne s'ébranloit point de deſſus ſa chaiſe curule. Craſſus, plus traitable & moins haut, ſe leva, & s'approcha de ſon collégue en diſant; *Romains, je ne crois point m'avilir, en faiſant les premiéres avances vers un homme que vous avez honoré du ſurnom de Grand lorſqu'il étoit encore dans ſa premiére jeuneſſe, & de deux triomphes avant qu'il fût Sénateur.* En même tems il tendit la main à Pompée, qui de ſon côté répondit à une invitation ſi obligeante. Ainſi ſe fit la réconciliation: & le Peuple ne voulut point ſe ſéparer, qu'ils n'euſſent l'un & l'autre fait afficher l'ordonnance pour congédier leurs armées. AN. R. 682. AV. J.C. 70.

Ils abdiquérent leur Magiſtrature le dernier Décembre, ſelon l'uſage, & rentrérent tous deux dans l'état de ſimples particuliers. Pompée ne s'étoit preſque point encore trouvé dans ce cas. Depuis qu'il avoit commencé à prendre part aux affaires publiques, il avoit tou-

AN. R. 682. AV. J.C. 70. jours été revêtu de quelque commandement. Il craignit enfin l'envie que lui attireroit cette perpétuité de pouvoir & d'emplois : & il jura étant Conſul, qu'au ſortir de charge il ne prendroit point de gouvernement. Il tint parole : & ſon exemple fut ſuivi par ſon collégue.

Vell. II. 31.

Naiſſance de Virgile.

Cette année eſt celle de la naiſſance de Virgile.

AN. R. 683. AV. J.C. 69.

Q. HORTENSIUS.

Q. CÆCILIUS METELLUS, qui fut depuis ſurnommé CRETICUS.

Dédicace du Capitole.

Le Capitole étant enfin achevé quatorze ans après l'incendie qui l'avoit détruit, Catulus, qui avoit préſidé à la réconſtruction de ce ſuperbe édifice, eut l'honneur d'en faire la dédicace. Je dis l'honneur : car c'eſt ainſi que penſoient les Romains. Les plus graves écrivains ont obſervé qu'il a manqué quelque choſe au bonheur de Sylla, en ce qu'il n'a pas dédié le Capitole : & l'on peut ſe rappeller combien Publicola ambitionna cette fonction religieuſe, la premiére fois que le Capitole fut bâti ; & combien ſes proches furent jaloux de la voir déférée à M. Horatius ſon collégue. Le nom de celui qui avoit fait la dédicace étoit gravé ſur le frontiſpice du

Plin. VII. 43. *Tac. Hiſt.* III. 72.

Hiſt. Rom T. I. *p.* 365.

du Temple ; & cette circonſtance n'étoit pas indifférente pour des hommes ſi curieux de tranſmettre leur ſouvenir à la poſtérité. Catulus, dans les jeux qu'il donna pour accompagner cette cérémonie, introduiſit un luxe juſqu'alors inconnu dans Rome. Comme leurs Théatres étoient en plein air, il couvrit le ſien de voiles de fin lin teints en diverſes couleurs. Cet exemple fut ſuivi, & porté bien plus loin. AN. R. 683. AV. J.C. 69. *Plin.* XIX. 1. *Val. Max.* II. 4.

Il ne gâta point Cicéron, qui étoit pour lors Edile, & qui en cette qualité avoit trois jeux ou ſpectacles à donner au Peuple. Il ſe glorifie lui-même avec raiſon d'avoir fait peu de dépenſe dans ſon Edilité. Il ſçut mieux placer ſa libéralité en travaillant à diminuer la cherté des vivres. Les Siciliens vouloient lui témoigner leur reconnoiſſance pour les ſervices qu'il leur avoit rendus contre Verrès. Il ne tourna à ſon profit aucun de leurs préſens, mais les employa à ſoulager la diſette qui affligeoit toujours la ville en conſéquence des courſes des Pirates. Edilité de Cicéron. *Cic. l. II. de Off. n. 59. Plut. Cic.*

Cette année la guerre contre les Crétois fut entrepriſe par autorité publique. J'ai raconté plus haut comment le Préteur Marc-Antoine les avoit attaqués de On déclare la guerre aux Crétois.

AN. R. 683. AV. J. C. 69. son chef, prétendant qu'ils étoient d'intelligence avec Mithridate & avec les Pirates. Ce Général souverainement négligent, comme je l'ai dit, fut vaincu: & les Crétois ayant eu grand soin du Questeur & des autres prisonniers Romains qui tombérent en leur puissance, croyoient être en droit de s'attendre à des témoignages de reconnoissance & d'amitié de la part du Sénat. En effet leurs Députés, au nombre de trente, étant venus à Rome, sollicitérent si habilement les Sénateurs, & firent si bien valoir leur ancienne alliance avec le peuple Romain, & les secours qu'ils lui avoient donnés dans toutes les occasions, que peu s'en faliut qu'ils n'obtinssent un Décret qui les eût reconnus pour bons & fidéles alliés & amis de la République.

Diod. Appian. & Dio, apud Fulv. Ursin.

La brigue des Consuls, qui désiroient la guerre, pour avoir occasion de se signaler & de mériter le triomphe, empêcha l'effet de la bonne volonté du Sénat. Par leurs manœuvres ils vinrent à bout de faire passer à la pluralité un Senatusconsulte foudroyant contre les Crétois, par lequel il leur étoit ordonné de rendre tous les prisonniers Romains & les transfuges, de payer quatre mille ta-

talens * d'argent, de donner trois cens otages, de livrer tous leurs gros vaisseaux, & d'envoyer à Rome deux des principaux & des plus illustres chefs de la Nation, Lasthénes & Panarès, que l'on prétendoit punir comme auteurs de la guerre. Et pour l'exécution de ce Décret, on n'attendit pas que les Députés des Crétois eussent été en porter la nouvelle dans leur isle, & qu'ils rapportassent la réponse. Il fut dit que sur le champ l'un des deux Consuls partiroit pour aller recevoir la soumission des Crétois, ou les y forcer par les armes. Les [a] Romains ne vouloient point qu'il restât de pays libre dans l'Univers. Tout devoit céder à leur puissance. Et cette ambitieuse prétention favorisa sans doute beaucoup le projet des Consuls. Un trait qui me paroît singulier, c'est qu'il étoit si public qu'avec de l'argent on venoit à bout de tout dans Rome, que les Consuls, qui appréhendérent que les Députés ne gagnassent par cette voie quelque Tribun qui s'opposât au Sénatusconsulte, firent défendre par le Sénat que personne leur prêtât de l'argent.

AN. R. 683. AV. J.C. 69.

* *Douze millions.*

Lorsque le Décret du Sénat fut connu

a Creticum bellum ... nos fecimus, solâ vincendi nobilem insulam cupiditate. *Flor.*

AN. R. 683. AV. J.C. 69. en Créte, les plus ſages & les plus âgés vouloient qu'on ſe ſoumît, repréſentant, ce qui étoit ſenſible, que leurs forces n'étoient pas capables de réſiſter à une puiſſance, qui engloutiſſoit même les plus grands Royaumes. Mais Laſthénès & Panarès, qui ſe voyoient menacés perſonnellement de la vengeance des Romains, aimérent mieux entraîner leur patrie dans leur ruine, que de périr ſeuls. Ils ameutérent la multitude, & par des diſcours propres à l'enflammer ils l'engagérent à ne point trahir lâchement une liberté qu'ils avoient conſervée depuis les tems les plus reculés. Ils faiſoient valoir la victoire remportée ſur Antoine, & exagéroient la honte qu'il y auroit à ſubir étant vainqueurs les conditions les plus dures qui pourroient leur être impoſées, s'ils euſſent été vaincus. La guerre fut donc réſolue: & les Crétois ſe préparérent à bien recevoir Métellus, qui arrivoit dans leur iſle avec une armée Romaine.

Métellus avoit eu ce département par la ceſſion volontaire d'Hortenſius, qui d'abord s'étoit fort empreſſé pour faire déclarer la guerre, dans l'eſpérance d'avoir cet emploi, comme en effet le ſort le lui donna. Mais il étoit trop accoutumé

tumé à cette eſpéce de Royauté dont il jouiſſoit dans les jugemens, pour pouvoir aiſément s'en détacher. Il préféra donc les douceurs du ſéjour de la ville aux fatigues de la guerre, & céda à ſon collégue un commandement qu'il avoit ambitionné en l'enviſageant de loin, mais qui, toute réfléxion faite, ne lui parut pas valoir le ſacrifice qu'il lui auroit coûté. Comme les événemens de la guerre de Créte ſe croiſent, dans ce qu'ils ont de plus important, avec celle de Pompée contre les Pirates, je remets à traiter les deux enſemble. Ici je vais ramaſſer quelques faits anecdotes ſur Hortenſius, afin de faire mieux connoître le caractére d'un homme ſi célébre. An. R. 683. Av. J. C. 69. *Xiphilin.*

C'eſt ſurtout par ſon éloquence qu'il eſt fameux. Il brilla dès ſa plus grande jeuneſſe, & la premiére cauſe qu'il plaida, à l'âge de dix-neuf ans, lui fit tout d'un coup une éclatante réputation. „ Le „ talent [a] d'Hortenſius, dit Cicéron, „ dès qu'il parut, fit le même effet qu'une „ belle ſtatue de Phidias, dont le pre„ mier coup d'œil charme & enléve dans „ le moment. „ Il avoit toutes les parties Premiers ſuccès d'Hortenſius au Barreau.

I 5 d'un

a Q. Hortenſii admodum adoleſcentis ingenium, ut Phidiæ ſignum, ſimul adſpectum & probatum eſt. *Cic. Bruto, n.* 228.

AN. R. 683. AV. J.C. 69. d'un grand Orateur : mais il en poſſédoit deux en un degré rare & preſque unique, la mémoire & le geſte.

Sa mémoire. *Cic. Brut. 10, n. 301.* Sa mémoire étoit ſi ſûre, qu'après avoir médité en lui-même un diſcours ſans en écrire un ſeul mot, il le rendoit dans les mêmes termes dans leſquels il l'avoit préparé. Rien ne lui échapoit : ce qu'il avoit arrangé dans ſon eſprit, ce qu'il avoit écrit, ce qu'avoient dit les adverſaires, tout lui étoit préſent. Cette faculté alloit en lui juſqu'au prodige : & l'on rapporte qu'en conſéquence d'une gageûre faite avec Siſenna, il paſſa un jour entier à une vente, & lorſqu'elle fut finie, il rendit compte de toutes les choſes qui avoient été vendues, du prix de chacune, du nom des acheteurs, & cela par ordre, ſans ſe tromper dans une ſeule circonſtance, comme il fut vérifié par l'Huiſſier priſeur, qui le ſuivoit ſur ſon livre à meſure qu'il parloit. *Sen. Præf. Controv. L. I.*

Son geſte. *Val. Max. VIII. 10.* Pour ce qui eſt de ſon geſte, il étoit ſi parfait, que lorſqu'il plaidoit on étoit auſſi curieux de le voir que de l'entendre, tant les mouvemens du corps accompagnoient admirablement ſes diſcours. Eſope & Roſcius, les deux plus fameux Acteurs qui ayent jamais été, l'un

l'un dans le tragique, l'autre dans le comique, venoient assister à ses plaidoiries, pour se perfectionner dans leur art, en étudiant le modéle que leur en donnoit cet Orateur. Il faut avouer néantmoins qu'il poussoit ce talent trop loin, & au-delà de ce qui convenoit à la gravité de sa profession. On l'eût pris souvent moins pour un Orateur que pour un Comédien: & il s'en attira le reproche de la part de Torquatus, qui plaidant contre lui, le compara publiquement à une danseuse fort connue de ce tems-là. AN. R. 683. AV. J.C. 69. *A. Gell.* l. 5.

Son ardeur au travail.

Aux heureuses dispositions qu'il avoit reçues de la nature il joignit pendant long-tems une ardeur incroyable pour le travail, sans[a] laquelle en effet, comme le remarque ailleurs Cicéron, il n'est pas possible de rien faire d'excellent en aucun genre, mais surtout en éloquence. Hortensius ne laissoit passer aucun jour sans plaider dans la place publique, ou s'exercer dans son cabinet: souvent même il faisoit les deux choses en un même jour. C'est ainsi qu'il parvint à effacer tous ceux qui l'avoient précédé,

I 6 &c

a Studium & ardorem quemdam amoris: sine quo quum in vita nihil quidquam egregium, tum certè hoc quod tu expetis, (eloquentiam) nemo unquam assequetur. *Cic. de Or. l.* I. *n.* 134.

AN. R. 683. AV. J.C. 69. & tous ceux qui concouroient avec lui : & il fut pendant un tems en poſſeſſion paiſible du premier rang entre tous les Orateurs.

Son conſulat eſt une époque funeſte à ſon éloquence, comme M. Rollin l'a remarqué d'après Cicéron. Je ne répéterai point ici ce qu'on peut aiſément trouver dans le Traité des Etudes T. II. J'obſerverai ſeulement que s'il ſe vit décheoir les derniéres années de ſa vie, ſa gloire tomba preſque totalement après ſa mort. Il lui eſt arrivé ce qu'éprouvent toujours ceux qui joignent à un goût d'antithéſes, de penſées brillantes, & de fleurs recherchées, une déclamation ſéduiſante. Ils ont du ſuccès en prononçant : mais à la lecture leurs diſcours ne ſe ſoutiennent point. Tel fut le ſort des ouvrages d'Hortenſius, que Quintilien, qui les avoit ſous les yeux, trouvoit extrémement au-deſſous de la réputation qu'il avoit eue de ſon vivant.

Lib. XI. *c.* 3.

Molleſſe & luxe d'Hortenſius.

S'il eſt vrai, comme le penſe Sénéque, qu'il [a] y a un rapport infaillible & néceſſaire entre les mœurs & le goût d'éloquence, ce que nous ſavons du luxe & de la délicateſſe exceſſive d'Hortenſius, & de ſes attentions ſur des ba-

ga-

[a] Talis hominibus oratio qualis vita. *Senec. Ep.* 184.

gatelles, nous donnera une idée de ſes diſcours, qui ne s'écartera pas du jugement qu'en portoit Quintilien. AN. R. 683. AV. J.C. 69.

Il étoit d'une ſi curieuſe propreté ſur ſa perſonne, qu'il s'habilloit devant un miroir, compaſſant les plis de ſa toge de façon qu'ils euſſent de la grace, & les ſerrant enſuite avec la ceinture qui les tenoit en état, & dont le nœud artiſtement formé ſe perdoit dans un des pans de la robe, qui ſembloit tomber négligemment. On ajoute, (mais la choſe eſt-elle croyable?) qu'un jour qu'il avoit mis ainſi beaucoup de peine & d'étude à s'arranger, s'étant trouvé dans un paſſage étroit où ſon collégue le preſſa & le foula un peu, il traita d'affaire capitale le dérangement des plis de ſa robe, & fit aſſigner devant les juges l'auteur d'une ſi ſinguliére injure. *Macrob. Sat. II. 9.*

Il étoit fou de ſes arbres, au point qu'il arroſoit lui-même ſes planes avec du vin: & l'on rapporte qu'ayant à plaider avec Cicéron, il le pria de changer d'heure avec lui, parce qu'il lui falloit aller promptement à ſa maiſon de Tuſcule pour arroſer avec du vin un plane qu'il y avoit planté.

Sa paſſion pour les poiſſons qu'il avoit dans

AN. R. 683. AV. J.C. 69. dans ſes viviers, n'étoit pas moins extravagante. Cicéron s'en moque en plus d'un endroit de ſes lettres à Atticus. Varron entre dans le détail, & rapporte qu'Hortenſius ſe conduiſoit à l'égard de ſes poiſſons comme les avares par rapport à leur argent : il n'oſoit y toucher. Et ce n'étoit pas aſſez pour lui de ne s'en pas nourrir ; il les nourriſſoit lui-même de ſa main. Vous euſſiez plutôt tiré de lui une mule de ſon écurie, qu'un beau ſurmulet de ſon vivier. Quand ſes poiſſons étoient malades, il en avoit autant de ſoin que de ſes eſclaves. Il leur faiſoit tiédir l'eau, de peur que ſi elle étoit froide elle ne les incommodât. On a dit de lui, comme de l'Orateur Craſſus, qu'il pleura la mort d'une muréne.

Varr. l. III. *de re Ruſt. c.* 17.

Plin. IX. 55.

Douceur de ſes mœurs, & ſon amitié avec Cicéron.

Voilà bien des petiteſſes, que je ne rapporte qu'à regret, mais que la fidélité de l'Hiſtoire ne m'a pas permis de ſupprimer. Je rendrai plus volontiers juſtice à la douceur de ſes mœurs, dont nous avons une grande preuve dans l'amitié qu'il entretint toujours avec Cicéron, malgré leur rivalité par rapport à la gloire de l'éloquence, & ſurtout malgré l'eſſor que Cicéron avoit pris au-deſſus de lui. Car il me paroît qu'il en devoit moins coûter à celui-ci pour con-

tinuer d'aimer un ennemi vaincu, qu'à Hortenſius pour pardonner à un rival par qui il ſe voyoit effacé. Le célébre Atticus, cet homme ſi inſinuant & ſi aimable, & ami de l'un & de l'autre, étoit le lien de leur amitié mutuelle. Cicéron parle preſque en toute occaſion très obligeamment d'Hortenſius. Mais particuliérement en déplorant ſa mort il rend témoignage à la cordialité de leur affection réciproque. „ J'ai perdu, dit-il, [a] „ non point un rival jaloux de „ ma gloire, comme quelques-uns ſe „ l'imaginoient, mais un compagnon „ fidéle dans des travaux utiles & glo- „ rieux. Dans la carriére que nous cou- „ rions enſemble, je n'ai jamais cherché „ à lui faire obſtacle: jamais je n'en ai „ éprouvé de ſa part. Mais plutôt nous „ nous étions fait une loi de nous aider „ mutuellement par des avis & des con- „ me-

AN. R. 683. AV. J.C. 69. *Corn. Nep. in vita Attici.*

a Dolebam, quòd non, ut plerique putabant, adverſarium, aut obtrectatorem laudum mearum, ſed ſocium potiùs & conſortem glorioſi laboris amiſe-monendo, & favendo. *Cic. Bruto, n.* 3.

Duodecim poſt meum conſulatum annos in maximis cauſis, quum ram... Quum præſertim non modò nunquam ſit: aut illius à me curſus impeditus, aut ab illo meus, ſed contrà ſemper alter ab altero adjutus: & communicandò, & ego mihi illum, ſibi me ille anteferret, conjunctiſſimè verſati ſumus. *n.* 323.

AN. R. 683. AV. J.C. 69. „ ſeils, par l'intérêt ſincére que nous „ prenions à la réputation l'un de l'au- „ tre, & qui nous portoit chacun à re- „ garder notre gloire & nos ſuccès com- „ me un bien commun entre nous. Nous „ avons ainſi paſſé les douze ans qui ſe „ ſont écoulés depuis mon conſulat juſ- „ qu'à ſa mort, plaidant enſemble les „ plus grandes cauſes, & nous déférant „ l'un à l'autre la palme & le premier rang.

Dans une ſeule rencontre il y eut un nuage ſur leur amitié. Cicéron crut n'avoir pas été ſervi fidélement par Hortenſius dans ſon affaire avec Clodius; & de ſon exil il en écrit à ſon frére & à Atticus dans les termes les plus durs. Mais il me ſemble qu'il ne faut pas prendre à la lettre les diſcours d'un homme accablé de ſa diſgrace, qui s'en prend à tout le monde, & ſouvent à lui-même plus qu'à perſonne. Je reviens à la ſuite de l'Hiſtoire.

AN. R. 684. AV. J.C. 68. **Q. MARCIUS REX.**
L. CÆCILIUS METELLUS.

Q. Marcius ſeul Conſul. Q. Marcius gera ſeul le Conſulat cette année. Son collégue, qui étoit ce Métellus que nous avons dit avoir ſuccédé à Verrès dans la Préture de Sicile, mou-

rut

rut dans les premiers jours de Janvier : & le ſucceſſeur que l'on ſubſtitua à Métellus pour le Conſulat étant mort auſſi avant même que d'entrer en charge, on ne jugea pas à propos de procéder à une nouvelle élection. AN. R. 684. AV. J.C. 68.

Le Conſul unique, Q. Marcius, ne s'eſt pas rendu fort célébre dans l'Hiſtoire : & tout ce que nous avons à en dire, c'eſt qu'après ſon conſulat, il alla ſe mettre en poſſeſſion du gouvernement de Cilicie, que l'on ôtoit à Lucullus, & où Marcius ne ſe diſtingua pas extrémement. Il va commander en Cilicie.

M'. ACILIUS GLABRIO.
C. CALPURNIUS PISO. AN. R. 685. AV. J.C. 67.

Ce fut cette année que Gabinius Tribun du Peuple fit donner à Pompée le commandement de la guerre contre les Pirates. Je traiterai ce fait avec étendue dans la ſuite. Pompée chargé de la guerre contre les Pirates.

Le même Gabinius acheva de dépouiller Lucullus, en faiſant ordonner par le Peuple que le Conſul Glabrion auroit la Bithynie & le Pont pour département, & prendroit la conduite des troupes que Lucullus avoit depuis pluſieurs années ſous ſes ordres. Nous avons vû que cette commiſſion étoit au-deſſus du mérite & de

AN. R. 685. AV. J.C. 67. de la capacité de celui que l'on en chargeoit.

Troubles dans la ville. Dans la ville il y eut beaucoup de trouble & de tumulte. Le Tribunat rétabli dans tous ſes droits par Pompée, ſe remit en poſſeſſion d'allumer le feu dans la République. Outre le bruit & les querelles violentes, qu'excita la loi de Gabinius, qui donnoit à Pompée, comme nous le verrons, un commandement d'une immenſe étendue, pluſieurs autres entrepriſes des Tribuns, quoique colorées d'un zêle apparent pour la juſtice & pour le bien public, quoiqu'utiles pour la plupart & raiſonnables en ſoi, ramenérent les anciennes diviſions.

Loi de Roſcius au ſujet des Chevaliers Romains. L. Roſcius Othon, Tribun du Peuple, propoſa & fit paſſer une loi qui eſt ſouvent citée dans les Auteurs. Elle regardoit les Chevaliers Romains, & fixoit à quatre cens mille ſeſterces (cinquante mille livres) le bien que devoit avoir un citoyen pour être admis dans cet ordre. De plus, au lieu que juſqu'alors les Chevaliers n'avoient point eu de places diſtinguées au Théatre, mais étoient confondus avec la foule, cette même loi leur aſſigna quatorze rangs de ſiéges au-deſſus de ceux des Sénateurs. Ce dernier

nier article, qui fit grand plaiſir aux Chevaliers, indiſpoſa le Peuple. Il a été rapporté plus haut qu'une ſemblable diſtinction accordée plus de cent ans auparavant aux Sénateurs, avoit fait beaucoup murmurer la multitude, qui ſe croyoit par-là mépriſée. Elle ne fut pas moins mécontente de la loi de Roſcius, & ſon indignation éclata dans une occaſion, où toute l'éloquence de Cicéron, comme nous le dirons dans la ſuite, fut néceſſaire pour l'appaiſer. AN. R. 685. AV. J.C. 67. *T.* VII. *p.* 85.

C. Cornelius autre Tribun, cauſa de bien plus grands mouvemens. Ce n'eſt pas qu'il fût méchant par inclination; ni factieux: mais s'étant trouvé piqué de ce que le Sénat avoit rejetté une propoſition qu'il avoit faite, & n'avoit point voulu en délibérer, il réſolut de ſe venger, & s'acharna à mortifier cette auguſte Compagnie. Conteſtations entre Cornelius Tribun & Piſon Conſul par rapport à leurs loix contre la brigue.

La brigue pour arriver aux honneurs étoit alors portée à de grands excès. Outre les motifs ordinaires qui l'animoient, il y en avoit un récent qui en augmentoit l'activité. Le grand nombre de Sénateurs dégradés par les derniers Cenſeurs ſouhaitoient avec paſſion de recouvrer leur dignité: & la voie pour y réuſſir étoit *Aſcon. in Or. pro C. Cornel'o, & Dio. l.* XXXVI.

AN. R. 685. AV. J.C. 67. étoit d'obtenir du peuple une des charges curules, en vertu desquelles on avoit de droit l'entrée au Sénat. C. Cornelius saisit cette occasion, & proposa contre la brigue une loi plus sévére que les précédentes. Le Sénat ne pouvoit pas s'opposer honnêtement à une pareille loi. Mais il ne voulut pas se laisser insulter par un Tribun. Il engagea le Consul Pison, qui étoit resté seul dans Rome, son collégue étant parti pour la Bithynie, à porter lui-même une loi contre cet abus, mais un peu différente de celle du Tribun. Cette loi consulaire étoit très rigoureuse, & condamnoit celui qui seroit coupable de brigue, à perdre non-seulement la charge qu'il auroit briguée, mais le rang de Sénateur, & à payer encore une amende. Ni Cornélius ne renonça pour cela au projet de sa loi, ni la brigue ne cessa d'aller son train avec une telle fureur, qu'il y eut des hommes tués dans la place publique. Le Consul & le Sénat obligés donc de résister en même tems & aux désordres de la brigue, & à l'opiniâtreté du Tribun, s'armérent de courage. Le Sénat ordonna qu'il fût informé contre les auteurs des meurtres commis dans les assemblées, qui s'é-

s'étoient tenues pour l'élection des Magistrats. Le Consul prit une garde : & dans une vive contestation entre lui & Cornélius, se voyant poussé à bout, il éleva sa voix, & employa cette formule consacrée à marquer l'extrémité du péril : *Que tous ceux qui aiment le salut public se rangent autour de moi, & se réunissent pour faire passer la loi que je propose.* Il l'emporta enfin : & sa loi fut autorisée par les suffrages du peuple. AN. R. 685. AV. J.C. 67.

Ce Consul étoit, comme on le voit, homme de tête : & c'est de quoi il donna une nouvelle preuve lorsqu'il s'agit de l'élection de ses successeurs au Consulat. La faveur populaire & la recommandation des Tribuns portoient à cette suprême dignité un certain Palicanus, dont j'ai parlé à l'occasion des mouvemens qui avoient pour objet le rétablissement du Tribunat, homme fort propre à se faire écouter d'une multitude ignorante, mais du reste sans mérite, sans naissance, sans probité, sans honneur. Les Tribuns qui s'intéressoient pour lui, amenérent le Consul Pison à la Tribune aux harangues, & là en présence du Peuple assemblé ils lui demandérent s'il déclareroit Palicanus Consul, supposé que ce Candidat

Pison exclut Palicanus du Consulat. *Val Max.* III. 8.

AN R. 685. AV. J.C. 67. didat eût la pluralité des voix. Car il appartenoit au Conſul qui préſidoit à l'élection de prononcer le réſultat des ſuffrages donné par les Centuries, & de déclarer ou Conſul, ou Préteur, ou Cenſeur, celui que le Peuple venoit d'élire. A la queſtion captieuſe des Tribuns Piſon répondit, qu'il ne croyoit pas que le Peuple Romain pût être aſſez aveugle, pour conférer la premiére charge de l'Etat à un ſujet auſſi indigne. *Mais ſi le cas arrivoit*, reprirent les Tribuns, *que feriez-vous ? Je proteſte*, répliqua Piſon, *que je refuſerai de conclure, & ne nommerai jamais Conſul un homme tel que Palicanus.* Cette fermeté du Conſul donna l'excluſion à ce ſéditieux, & épargna à la République la honte & le malheur d'avoir un ſi mépriſable & ſi dangereux chef.

Loi de Cornélius au ſujet des diſpenſes accordées par le Sénat ſeul. *Aſcon. & Dio.*

Les diſſenſions & les troubles domeſtiques n'en demeurérent pas là. Le Tribun Cornélius étoit très-piqué d'avoir ſuccombé dans l'affaire de ſa loi contre la brigue : il chercha par où il pourroit trouver priſe ſur le Sénat. Un abus introduit depuis quelque tems lui préſenta l'occaſion qu'il ſouhaitoit. Autrefois perſonne ne pouvoit être diſpenſé des

des loix que par le concours de l'autorité du Sénat & de celle du Peuple. Le Sénat donnoit ſon Décret, & le Peuple y apposoit le ſceau par ſes ſuffrages. Cette clauſe même du recours au Peuple étoit exprimée à la fin du Sénatuſconſulte. Depuis un tems on avoit ceſſé de porter ces ſortes d'affaires devant le Peuple : & même la clauſe ne ſe mettoit plus. Souvent un petit nombre de Sénateurs rendoient ces ſortes de Décrets : ce qui donnoit aux Grands beaucoup de facilité pour obliger différentes perſonnes, & ſe faire des créatures. Cornélius s'éleva contre cet abus, & propoſa une loi qui ordonnoit qu'aucun citoyen ne pût être diſpenſé des loix que par l'autorité du Peuple. AN. R. 685. AV. J.C. 67.

La choſe étoit raiſonnable. Néantmoins les Grands, dont cette réforme diminuoit la puiſſance, s'y oppoſérent, & trouvérent un Tribun diſpoſé à les ſervir : il ſe nommoit P. Servilius Globulus. Lors donc que Cornélius entreprit de faire annoncer ſa loi au Peuple ſelon l'uſage par la voix d'un Crieur public, à qui un Greffier liſant ſur un papier qu'il avoit en main ſuggéroit chaque mot, Servilius ordonna & au Crieur

AN. R. 685. AV. J.C. 67. Crieur & au Greffier de ſe taire. Cornélius, hardi & opiniâtre, ne ſe démonta point, & prenant lui-même le papier, il le lut à haute voix. Le Conſul Piſon, qui étoit préſent, ſe récrie contre cette entrepriſe inſolite, qui anéantiſſoit le droit d'oppoſition. Il s'excite à ce ſujet des clameurs : & quelques-uns de ceux qui étoient en bas dans la place eurent l'inſolence de menacer le Conſul d'un geſte de la main. Le Conſul veut les faire arrêter : la multitude ſe ſoulève, briſe les faiſceaux du Conſul ; il y eut même des pierres jettées contre lui. Cornélius, qui ne laiſſoit pas d'être capable de modération, rompit l'aſſemblée. Il fit plus, & adouciſſant ſa loi, il propoſa ſeulement d'ordonner que les diſpenſes ne puſſent être accordées par le Sénat, à moins qu'il n'y eût deux cens Sénateurs préſens à la délibération, & que lorſque l'affaire ſeroit portée au Peuple, il ne fût permis à perſonne de s'oppoſer au Décret du Sénat. La loi paſſa avec ces tempéramens : mais les Grands ne laiſſérent pas d'en conſerver du reſſentiment contre Cornélius.

Autre loi pour

Une autre loi très-ſage & très-néceſſaire,

ceſſaire lui fit encore beaucoup d'ennemis, quoique perſonne n'osât s'y oppoſer ouvertement. Les Préteurs qui préſidoient à toute la juſtice civile dans Rome, avoient coutume en entrant en charge de publier un Edit, dans lequel ils annonçoient quelle juriſprudence ils prétendoient ſuivre dans le jugement des affaires qui ſeroient portées devant eux. Comme les loix n'avoient pas prévû tous les cas, & que d'ailleurs la puiſſance des Magiſtrats Romains étoit très-grande dans la ſphére de leur Magiſtrature, ils pouvoient ſuppléer à ce que les loix avoient omis, ou même y faire des changemens. Chaque Préteur donnoit donc ſon Edit: & ce qu'il y avoit de pis, c'eſt que ſouvent ils ne s'en tenoient pas à ce qu'ils avoient annoncé, & varioient dans leurs jugemens ſelon les perſonnes. C'eſt à ce dernier abus que Gornélius prétendit remédier, en faiſant ordonner par une loi, que les Préteurs fuſſent aſtreints à juger conformément à l'Edit qu'ils auroient publié en entrant en exercice. Cette loi fut reçue, au grand mécontentement de ceux qui étoient accoutumés à faire trafic de la juſtice. Dans la ſuite la réforme fut pouſſée plus loin:

AN. R. 685. AV. J. C. 67.

obliger les Préteurs à juger conformément à leur Edit.

AN. R. 685. AV. J.C. 67. & ſous l'Empereur Adrien d'habiles Juriſconſultes par ordre de ce Prince rédigérent un Edit perpétuel, pour ſervir de régle dans l'adminiſtration de la juſtice à tous les Préteurs.

Etat violent de la République.

Cornélius propoſa encore d'autres loix, qui toutes ſouffrirent beaucoup de contradictions. Mais on voit par l'expoſé de celles dont la mémoire s'eſt tranſmiſe juſqu'à nous, que la République étoit bien véritablement alors dans l'état [a] que Tite-Live déplore, lorſqu'il dit que de ſon tems on ne peut plus ſouffrir ni les maux, ni les remédes. Les abus étoient grands : mais ceux qui entreprenoient de les réformer s'y portoient ſouvent plutôt par animoſité & par pique, que par un amour ſincére du bien public. Et d'ailleurs ces abus avoient de puiſſans protecteurs. Ainſi rien ne ſe propoſoit de ſalutaire, qui n'excitât du trouble : & les remédes devenoient ſouvent pires que les maux. L'Etat étoit toujours en convulſion : & il ne ſortit de cette ſituation violente, que par l'anéantiſſement d'une liberté, qui

a Donec ad hæc tempora, quibus nec vitia noſtra, nec remedia pati poſſumus, perventum eſt. *Liv. Præf.*

qui ne ſervoit plus que d'occaſion & de nourriture à toutes ſortes de déſordres. AN. R. 685. AV. J.C. 67.

Dès que Cornélius fut ſorti de charge, il ne manqua pas d'être accuſé. Mais partie par la violence d'un tas de populace attroupée en ſa faveur, partie par la connivence du Préteur & des accuſateurs, l'affaire ne fut point plaidée, & conſéquemment il n'y eut point de jugement. L'année d'après, ſous le Conſulat de Cotta & de Torquatus, l'inſtance fut repriſe, & ſuivie aſſez tranquillement. Les premiéres perſonnes du Sénat, Hortenſius, Catulus, Métellus Pius, & pluſieurs autres, dépoſérent contre lui. Cicéron le défendit avec une adreſſe merveilleuſe, évitant de bleſſer de ſi illuſtres témoins, & cependant n'omettant rien de ce qui pouvoit aller à la décharge de l'accuſé. Cornélius fut renvoyé abſous. Outre qu'on ne pouvoit lui reprocher que trop d'opiniâtreté à ſoutenir des entrepriſes qui n'avoient rien de condamnable en ſoi, il avoit été Queſteur de Pompée : & c'étoit alors une puiſſante recommandation.

Cornélius accuſé.

Cicéron le défend.

AN. R. 686. AV. J.C. 66.

M. ÆMILIUS LEPIDUS.
L. VOLCATIUS TULLUS.

Pompée chargé de la guerre contre Mithridate.

Cette année le Tribun Manilius fit donner par le Peuple à Pompée le commandement de la guerre contre Mithridate. Je remets au livre ſuivant le détail de cette affaire. Je dirai ſeulement ici que ce ne fut point le zêle pour la gloire des armes Romaines, qui détermina Manilius à propoſer cette loi. Il eut en vûe de faire ſa cour à Pompée, & de ſe delivrer lui-même d'une mauvaiſe affaire qu'il s'étoit attirée par ſa faute.

Motif de Manilius en faiſant donner ce commandement à Pompée.

Car ſur la fin de Décembre de l'année précédente, étant à peine entré en charge, il propoſa une loi ſéditieuſe pour diſtribuer les affranchis dans toutes les Tribus, & donner ainſi un très-grand crédit à cette canaille dans les aſſemblées populaires. Comme tout ſe faiſoit alors par violence, la faction du Tribun s'empara des avenues du Capitole. Mais L. Domitius Ahenobarbus, alors fort jeune, & qui n'étoit encore que Queſteur, ayant formé un gros de braves gens, ſe jetta ſur cette populace ramaſſée, la diſſipa, & en tua pluſieurs. Dès que les nouveaux Conſuls fu-

Dio, & Aſcon. in Or pro Corn. & pro Mil.

furent en charge, ils propoſérent au Sénat de délibérer ſur le fait de Manilius: & le Sénat ayant improuvé la loi, le Tribun fut ſi effrayé, qu'il voulut d'abord s'autoriſer du nom de Craſſus, diſant qu'il avoit agi par ſon conſeil. Et comme perſonne ne le croyoit, ou ne voulut l'en croire, il chercha à ſe donner un appui, en [a] vendant ſon miniſtére à l'ambition de Pompée. AN. R. 686. AV. J.C. 66.

Si Cicéron n'eût pas été Préteur cette année, nous n'aurions rien à ajouter ici touchant les affaires de la ville. Il eut l'honneur d'être nommé le premier ſur huit Préteurs que l'on éliſoit alors. Le ſort ne lui fut pas ſi favorable que les ſuffrages du Peuple: il lui donna pour département la commiſſion de juger des crimes de concuſſion: emploi triſte, & dans lequel il avoit peu d'occaſions de faire briller ſes talens. Il s'y conduiſit avec équité & intégrité. La condamnation de Licinius Macer en eſt une preuve. Cicéron Préteur. *Plut. Cic.*

Cet homme, qui avoit été Préteur, ayant été accuſé devant Cicéron, comptoit ſi fort ſur l'appui de Craſſus ſon ami, Il condamne Licinius Macer.

a Venalis alienæ potentiæ miniſter. *Vell.* II. 33.

AN. R. 686. AV. J.C. 66. ami, & peut-être * ſon parent, que pendant que les juges étoient aux voix, il s'en retourna dans ſa maiſon, ſe fit raſer, quitta toutes les marques de deuil, & déja ſe préparoit à reparoître dans la place publique tout triomphant, lorſque Craſſus vint lui annoncer qu'il étoit condamné. Il fut tellement ſaiſi, qu'il rentra auſſitôt, ſe mit au lit, & mourut peu de tems après. Cette affaire fit beaucoup d'honneur à Cicéron, qui ſe félicite lui-même, dans une lettre à Atticus, d'avoir pû, en rendant juſtice, s'attirer les applaudiſſemens & l'eſtime de la multitude. Licinius Macer ne manquoit pas de talens pour l'éloquence; & il fut pére de Calvus, l'un des grands Orateurs du bon ſiécle.

Cic ad Att. I. 3.

Il ſe charge de défendre Manilius.

Manilius, qui ceſſa d'être Tribun le dix Décembre ſelon l'uſage, fut accuſé auſſi devant Cicéron, lorſqu'il ne reſtoit plus à celui-ci que deux ou trois jours de ſa Préture. C'étoient les adverſaires de Pompée qui ſuſcitoient cette affaire à Manilius, en haine de ſon dévouement à ce Général. L'accuſé ayant de-

Plut. & Dio.

* *Macer & Craſſus portoient tous deux le même nom de Famille*, Licinius.

demandé au Préteur le tems néceſſaire pour ſe mettre en état de répondre, Cicéron lui ordonna de comparoître dès le lendemain, quoique l'on accordât ordinairement au moins dix jours de délai. Sur cela les Tribuns s'emportent contre Cicéron, & le font paroître devant le Peuple pour rendre raiſon de ſa conduite. Il monte tranquillement à la Tribune aux harangues, & dit qu'il s'étonne extrémement des plaintes des Tribuns : que perſonne ne s'intéreſſe plus vivement que lui à la cauſe de Manilius, & qu'il ne pouvoit le faire mieux connoître qu'en voulant être ſon juge. Le peuple applaudit à ce diſcours. Néantmoins, comme il étoit néceſſaire de différer le jugement, & que Cicéron alloit ſortir de charge, on le pria avec de grands cris de ſe charger de défendre Manilius. Il le promit, & conformément au ton qu'il avoit pris en parlant pour la loi Manilia, il s'étendit ſur les louanges de Pompée, & fit une ſortie contre ceux qui par jalouſie s'oppoſoient à la grandeur d'un ſi illuſtre & ſi excellent citoyen. L'affaire de Manilius traîna, & n'eut pas de ſuite. An. R. 685. Av. J.C. 66.

AN. R. 686. AV. J.C. 66. Cicéron au ſortir de ſa Préture, ne voulut point prendre de gouvernement de Province. C'étoit une ſuite de la réſolution qu'il avoit formée en revenant de ſa Queſture de Sicile.

Je m'arrête ici pour paſſer à décrire les exploits de Pompée contre les Pirates & contre Mithridate : ce qui fera la matiére du livre ſuivant.

LIVRE

LIVRE TRENTE-SIXIÉME.

GUERRES de Pompée contre les Pirates & contre Mithridate, juſqu'au retour de ce Général en Italie : le tout renfermé dans un eſpace de ſix ans, depuis l'an de Rome 685. juſqu'à l'an 690.

§. I.

Puiſſance des Pirates devenus abſolument maîtres de la mer. Gabinius propoſe une loi pour donner à Pompée le commandement des mers. Etendue de cette commiſſion. Allarme du Sénat au ſujet de cette loi. Diſcours de Pompée, qui feint de vouloir être diſpenſé de cet emploi. Diſcours de Gabinius pour forcer Pompée de l'accepter. Deux Tribuns s'oppoſent inutilement à la loi. Diſcours de Catulus pour en faire ſentir les inconvéniens. La loi paſſe. Auſſi-tôt le

prix des vivres diminue dans Rome. Plan formé par Pompée pour purger de Pirates toutes les mers. En quarante jours il nettoye tout le côté de l'Occident. En quarante-neuf autres jours il achéve l'entrepriſe, fixe & établit dans les terres 20000. priſonniers Pirates. Varron, Lieutenant de Pompée, reçoit une couronne navale. Guerre de Métellus en Créte. Pompée accorde ſa protection aux Crétois contre Métellus. Débats à ce ſujet en Créte. Métellus ſoumet cette iſle, qui juſqu'alors avoit été libre. Situation actuelle de Mithridate. Loi propoſée par Manilius pour charger Pompée de la guerre contre ce Prince. Le Sénat y réſiſte, & ſurtout Hortenſius & Catulus. Cicéron appuye la loi. Réfléxion ſur ſa conduite en cette occaſion. Eloge de la douceur & de la juſtice de Pompée. La loi paſſe. Diſſimulation de Pompée. Mithridate ſe trouve ſeul & ſans alliés. Négociation entamée entre Pompée & Mithridate. Ce Prince jure de ne point faire de paix avec les Romains. Mouvemens reſpectifs des deux armées. Bataille livrée pendant la nuit. Mithridate eſt vaincu. Fuite de Mithridate. Il ſe réſout à tourner par terre le Pont-Euxin pour gagner le Boſ-

Boſphore. Le fils de Tigrane révolté contre ſon pére vient ſe jetter entre les bras de Pompée. Pompée entre en Arménie. Tigrane vient dans ſon camp ſe remettre à ſa diſcrétion. Audience donnée par Pompée à Tigrane. Conduite folle du jeune Tigrane. Le vieux Roi eſt laiſſé en poſſeſſion de l'Arménie, & ſon fils mis aux fers par Pompée. Combat de tendreſſe & de reſpect entre Ariobarzane & ſon fils.

GUERRE DES PIRATES.

J'AI déja tâché de donner une idée des forces des Pirates, & des torts infinis qu'ils cauſoient à tous les peuples, ſoit en interrompant la liberté de la navigation & du commerce dans toute l'étendue de la Méditerranée, ſoit en pillant les côtes, & ravageant les bourgades, les châteaux, & même les villes voiſines de la mer.

Puiſſance des Pirates, devenus abſolument maîtres de la mer.

Leur puiſſance depuis leur origine avoit toujours été en croiſſant, & ils en étoient venus juſqu'à avoir plus de mille vaiſſeaux, bien conſtruits, bien équipés, montés par une jeuneſſe floriſſante, & gouvernés par d'habiles Pilotes. A cet appareil redoutable ils joignoient la magnificence: &, ſi on les craignoit

Plut. in Pomp. Appian. Mithrid. Dio. l XXXVI.

beaucoup, on étoit encore plus indigné de l'orgueil & du faſte qu'ils affectoient. Ils faiſoient briller l'or & l'argent ſur leurs vaiſſeaux; les rideaux des chambres étoient de pourpre, les rames argentées. Sils deſcendoient à terre, c'étoit pour y préparer des repas ſuperbes, qui étoient accompagnés de ſymphonie & de muſique, & dans leſquels ils ſe livroient aux excès du vin: enſorte qu'ils paroiſſoient inſulter au genre humain, & faire gloire de leurs brigandages.

Leurs ravages & leurs priſes alloient au-delà de ce que l'on peut imaginer. On comptoit plus de quatre cens villes qu'ils avoient forcées, & treize temples des plus célébres dans tout l'Univers, & juſqu'alors inviolables, dont ils avoient enlevé les tréſors. Ils s'attachoient particuliérement à braver les Romains, & ils ſembloient prendre plaiſir à humilier & infeſter ſur tout cette orgueilleuſe Italie, maîtreſſe des nations. Ils en fermoient les ports, & empêchoient ſouvent de partir les Généraux Romains & leurs armées. Ils aſſiégeoient même les grands chemins, & pilloient les maiſons de campagne, qui n'étoient pas loin de la mer. Mais écoutons Cicéron nous peindre, avec toute la force de ſon elo-

éloquence, l'état honteux où l'Empire étoit alors réduit par de miſérables Pirates. C'eſt en louant Pompée devant l'aſſemblée du Peuple, qu'il rappelle toutes les circonſtances déplorables & ignominieuſes d'une guerre, que ce Général avoit heureuſement terminée.

„ Pendant [a] les années derniéres, dit „ notre Orateur, quel lieu dans tout „ l'eſpace de la Méditerranée s'eſt-il „ trouvé ou aſſez fort pour ſe défendre, „ ou aſſez caché pour ſe dérober aux re„ cherches des Pirates ? Qui eſt-ce qui „ s'eſt mis en mer ſans s'expoſer ou à la „ mort, ou à la captivité, puiſqu'il fal„ loit naviger ou dans la ſaiſon rigou„ reuſe, ou pendant que les mers étoient „ couvertes de corſaires ? Quelle pro„ vince aviez-vous, qui fût à l'abri de „ leurs incurſions ? quels revenus aſſurés ? „ quel allié, que vous ayez pû défendre, „ & à qui vos flotes ayent été de quel-

[a] Quis enim toto mari locus per hoſce annos, aut tam firmum habuit præſidium ut tutus eſſet; aut tam fuit abditus ut lateret ? Quis navigavit, qui non ſe aut mortis, aut ſervitutis periculo committeret, quum aut hieme, aut referto prædonum mari navigaret ? . . Quam provinciam tenuiſtis à prædonibus liberam per hoſce annos? quod vectigal vobis tutum fuit ? quem ſocium defendiſtis ? cui, præſidio, claſſibus veſtris fuiſtis? Quàm multas exiſtimatis inſulas eſſe deſertas ? quàm multas aut metu relictas, aut à prædonibus captas urbes eſſe ſocio-

„ que ſecours ? Combien penſez-vous
„ qu'il y ait eu d'iſles abandonnées, de
„ villes de vos alliés, ou devenues déſer-
„ tes par un effet de la crainte, ou for-
„ cées par ces ennemis du genre humain ?
„ Mais pourquoi vous parler ici des pays
„ éloignés ? C'étoit, il eſt vrai, c'étoit au-
„ trefois la gloire du Peuple Romain, de
„ porter la guerre au loin, & d'employer
„ ſes forces à défendre les alliés de la Ré-
„ publique, & non pas ſes propres foyers.
„ Me plaindrai-je que la mer ait été fer-
„ mée à vos alliés, pendant que nos ar-
„ mées ne ſont jamais parties de Brindes
„ que dans le plus fort de l'hiver ? Cite-
„ rai-je ceux qui envoyés vers vous par les
„ nations étrangéres ont été pris ſur la
„ route, pendant qu'il a fallu racheter des
„ citoyens revêtus d'un caractére public
„ par le Peuple Romain ? Vous repré-
„ ſenterai-je que la navigation n'étoit
„ plus libre pour les négocians, pen-

rum ? Sed quid ego longinqua commemoro ? Fuit hoc quondam, fuit proprium Populi Romani longè à domo bellare, & propugnaculis imperii ſociorum fortunas, non ſua tecta defendere. Sociis veſtris ego mare clauſum per hoſce annos dicam fuiſſe ; quum exercitus noſtri nunquam, niſi ſummâ hieme, Brundiſio tranſmiſerint ? Qui ad vos ab exteris nationibus venirent captos querar, quum legati Populi Romani redempti ſint ? Mercatoribus tutum mare non fuiſſe dicam, quum duodecim ſecures in poteſtatem hoſtium pervе-

„ dant que douze faiſceaux & douze ha-
„ ches ſont tombées avec les Préteurs
„ Sextilius & Belliénus entre les mains
„ des Pirates? Vous rapporterai-je enfin
„ la priſe de Cnide, de Colophon, de
„ Samos, & de tant d'autres villes des
„ plus illuſtres, pendant que vous ſavez
„ que vos ports, & des ports d'où dé-
„ pend votre vie & votre ſubſiſtance,
„ ont été au pouvoir de ces mêmes en-
„ nemis? Ignorez-vous que le port de
„ Gaëte, ſi fréquenté, & alors rempli
„ de vaiſſeaux, a été pillé par les Corſai-
„ res ſous les yeux d'un Préteur du Peu-
„ ple Romain? que la fille de ce même
„ Marc-Antoine, qui avoit été chargé
„ de leur donner la chaſſe, a été enlevée
„ par eux de ſa maiſon de Miſéne? Mais
„ par quelles expreſſions aſſez fortes
„ pourrois-je déplorer la honte & le dé-
„ ſaſtre d'Oſtie, lorſque preſque à votre

nerint? Cnidum, aut Colophonem, aut Samum, nobiliſſimas urbes, innumerabileſque alias, captas eſſe commemorem, quum veſtros portus, atque eos portus quibus vitam & ſpiritum ducitis, in prædonum fuiſſe poteſtatem ſciatis? An verò ignoratis, portum Caietæ celeberrimum, atque pleniſſimum navium, inſpectante prætore, à prædonibus eſſe direptum? ex Miſeno autem, ejus ipſius liberos, qui cum prædonibus antea ibi bellum geſſerat, à prædonibus eſſe ſublatos? Nam quid ego Oſtienſe incommodum, atque illam labem

„ vûe, une flote commandée par un Con-
„ ſul a été vaincue, priſe, & coulée à
„ fond par ces mépriſables brigands. „

Ce détail ne laiſſe rien à déſirer. Seulement Plutarque nous fournit un trait remarquable de leur inſolence à l'égard des Romains. Lorſque quelqu'un pris par eux s'écrioit qu'il étoit Romain, ils feignoient d'être effrayés & tremblans: ils ſe frappoient la cuiſſe, & ſe jettoient à ſes genoux pour lui demander pardon. Puis lorſqu'ils avoient obtenu leur grace, ils ſe mettoient autour de lui, le chauſſoient, le revêtoient de ſa toge, afin, diſoient-ils, qu'on ne fût plus expoſé à le méconnoître: & après s'être longtems joués de lui, ils plaçoient une échelle ſur le bord de leur vaiſſeau en pleine mer, exhortant leur priſonnier à ſortir, & à s'en aller où bon lui ſembleroit, avec une pleine liberté; & ſur ſon refus ils le jettoient à la mer.

AN. R. 685. AV. J.C. 67. M'. ACILIUS GLABRIO. C. CALPURNIUS PISO.

De tous les maux que faiſoient les Pirates, celui qui excitoit le plus de plainte

Gabinius propoſe

bem atque ignominiam Reipublicæ querar, quum, prope inſpectantibus vobis, claſſis ea cui Conſul Populi Romani præpoſitus eſſet, à prædonibus capta atque oppreſſa eſt? *Cic. pro Leg. Manil.* 31. 32. 33.

plaintes dans Rome, c'étoit ſans doute la diſette & la cherté des vivres : cet objet ne peut manquer de remuer toujours vivement le Peuple. Auſſi la multitude reçut-elle avec avidité la propoſition que fit le Tribun Gabinius de donner à Pompée le commandement des mers pour les purger de cette peſte, qui en interrompoit tout le commerce. Le projet étoit utile en ſoi. Mais le Tribun qui le forma, n'y fut point engagé par l'amour du bien public. Car c'étoit un mauvais citoyen, & un méchant homme, ainſi qu'il paroîtra par toute la ſuite de ſa vie. Son but étoit de ſe gagner la faveur de Pompée, & de s'élever par ſon moyen. Il ne le nommoit pourtant pas dans ſa loi : mais la voix publique le déſignoit ſuffiſamment : & la loi étoit dreſſée de façon à en faire, non un Général, mais un Monarque dans toute l'étendue de l'Empire Romain. Gabinius propoſoit „ qu'entre les perſonnages conſulaires le „ peuple en choiſît un, à qui il donne- „ roit pour trois ans le commandement „ ſur toutes les mers depuis les colonnes „ d'Hercule, & ſur toutes les terres juſ- „ qu'à cinquante * milles de diſtance de „ la mer : „ (ce qui renfermoit la plus grande partie des pays qui obéiſſoient aux

AN. R. 685. AV. J.C. 67.

une loi pour donner à Pompée le commandement des mers. Etendue de cette commiſſion.

* *Près de dix ſept lieues.*

AN. R. 685. AV. J.C. 67. aux Romains, avec les plus puiſſantes nations, & les plus grands Royaumes.) Il vouloit "que celui qui ſeroit élû, pût „ ſe choiſir quinze Lieutenans parmi les „ Sénateurs, pour les différens départe- „ mens dans leſquels il jugeroit à propos „ de les diſtribuer: qu'il eût droit de „ prendre de l'argent à diſcrétion & dans „ le tréſor public, & entre les mains des „ Fermiers Généraux: qu'on lui donnât „ une flote de deux cens voiles, avec le „ pouvoir de lever & des ſoldats & des „ matelots en tel nombre qu'il jugeroit „ néceſſaire.„

Allarmes du Sénat au ſujet de cette loi. *Vell. II.* 31.

Les Sénateurs furent extrêmement allarmés de la propoſition du Tribun, qui viſiblement leur donnoit un maître. Ils avoient ſouffert qu'une commiſſion à peu près ſemblable fût attribuée quelques années auparavant à Marc-Antoine. Mais ici la différence des perſonnes faiſoit une grande différence pour la choſe même. Antoine n'étoit point capable de ſe faire craindre, quelque autorité qu'on lui confiât. Pompée, au contraire, armé une fois d'un commandement auſſi étendu, ne pouvoit plus être forcé de le quitter; & mettoit la République en ſituation de n'avoir plus qu'une liberté précaire, & dépendante de la modération & de la ſageſſe d'un de ſes citoyens.

Auſſi le ſoulévement fut-il général dans le Sénat, ſi l'on excepte le ſeul Céſar, qui autoriſoit dans Pompée l'exemple de ce qu'il ſouhaitoit pour lui-même. Tous les autres Sénateurs tombérent ſur Gabinius avec tant d'animoſité, que peu s'en fallut, ſi l'on en croit Dion, qu'il ne fût tué ſur la place. Il ſe ſauva néantmoins: & le Peuple inſtruit de la violence que ſon Tribun avoit ſoufferte, s'irrita à ſon tour ſi furieuſement contre les Sénateurs, qu'ils furent contraints de ſe ſéparer, & de ſe mettre en ſureté par la fuite. Le Conſul Piſon, duquel j'ai rapporté d'avance divers traits de fermeté & de courage, ſe ſignala dans l'affaire préſente par-deſſus tous les autres: & il ſe porta juſqu'à dire à Pompée, „que puiſqu'il marchoit ſur les „pas de Romulus, il devoit s'attendre à „finir comme lui.„ Il eſt bon de remarquer ici en paſſant, que Romulus, qu'ils adoroient comme un Dieu ſous le nom de Quirinus, étoit ſous un autre rapport & comme Roi, déteſté du Sénat, & paſſoit pour oppreſſeur des droits de la patrie & de la liberté publique. Piſon ſe vit expoſé au même danger dont il menaçoit Pompée. La multitude s'attroupa autour de lui: & il auroit couru riſque

AN. R. 685. AV. J C. 67.

Plut. in Pomp. Dio. & Plut.

Voyez Hiſtoire Rom. Tom. I. p. 98. & 100.

AN. R. 685. AV. J.C. 67.

risque de la vie, si Gabinius, qui ne vouloit pas se rendre odieux par un excès aussi horrible que le meurtre d'un Consul, n'eût retenu la fureur de la populace. Le Sénat avoit la ressource de l'opposition: & d'abord les neuf collégues de Gabinius sembloient disposés à prendre ce parti. Mais le danger devenant de plus en plus sérieux, il n'en resta que deux, L. Trebellius & L. Roscius.

Discours de Pompée, qui feint de vouloir être dispensé de cet emploi.

Cependant arriva le jour auquel le peuple devoit donner ses suffrages sur la loi proposée. Pompée joua son personnage au mieux: & il est à propos de s'y rendre attentif ici. Car tel qu'il paroîtra aujourd'hui, tel on le verra dans tout le reste de sa vie; toujours profondément dissimulé, & cachant son ambition sous un langage & des dehors modestes. Il souhaitoit avec passion le commandement que lui destinoit la loi de Gabinius, & on a tout lieu de penser que ce Tribun ne l'avoit proposée que de concert avec lui. Mais il sentoit qu'en témoignant désirer cet emploi il s'attireroit l'envie; & qu'au contraire ce lui seroit un honneur infini de n'avoir paru l'accepter qu'avec répugnance, & forcé par le consentement unanime de ses concitoyens. Ainsi, comme c'étoit l'usage pour

pour toutes les loix ſur leſquelles le Peuple devoit délibérer, que différentes perſonnes parlaſſent pour & contre, afin de faire connoître à la multitude les avantages ou les inconvéniens de la propoſition qui lui étoit faite, Pompée monta à la Tribune aux harangues, & fit un diſcours dans lequel il affectoit de montrer beaucoup d'éloignement pour le fardeau dont on vouloit le charger. AN. R. 685. AV. J.C. 67.

Il n'allégua que de mauvaiſes raiſons, ſes fatigues paſſées, par leſquelles il étoit, diſoit-il, épuiſé; pendant qu'on le voyoit plein de vigueur, & dans la force de l'âge, puiſqu'il n'étoit alors que dans ſa trente-huitiéme année. Il ajouta qu'il craignoit l'envie, & qu'il déſiroit le repos d'une vie tranquille & privée: beaux diſcours, auxquels perſonne n'étoit trompé. Enfin il obſerva que la République avoit pluſieurs autres ſujets capables de la bien ſervir. Mais il ſe donna bien de garde d'en nommer aucun, ſous le prétexte ſpécieux, de ne vouloir pas paroître faire ſa cour aux uns en bleſſant les autres.

Gabinius fit auſſi ſon rôle dans cette comédie, & entreprit de réfuter Pompée. Il employa de grands principes, très-beaux en eux-mêmes, mais qui faiſoient Diſcours de Gabinius pour forcer

AN. R. 685. AV. J.C. 67. Pompée de l'accepter.

ſoient un contraſte choquant avec le caractére de celui qui les débitoit, homme pour qui le bien de la République étoit une chimére, & qui ne connoiſſoit que ſes intérêts. Il dit „ qu'il ſeroit à ſouhaiter que dans un Etat on eût un grand „ nombre de ſujets d'un mérite ſupérieur. Mais que comme ils ſont rares, „ lorſque l'on eſt aſſez heureux pour en „ poſſéder un, il faut le mettre en place, „ il faut tirer du ſervice de lui, quand „ même il ne le voudroit pas.„ *Car*, ajouta-t-il, *cette violence eſt tout-à-fait avantageuſe, & à ceux qui la font, & à celui qui la ſouffre: aux uns, parce qu'ils y gagnent la délivrance des dangers qui les menacent; & à l'autre, parce qu'elle le met à portée de ſauver ſes concitoyens, pour qui il n'eſt point de zélé patriote, qui ne prodigue avec joye ſa perſonne & ſa vie. Vous n'êtes point né pour vous ſeul*, diſoit-il à Pompée: *vous êtes né pour la patrie; vous vous devez à ſes beſoins: & quand même vous devriez trouver la mort en la ſervant, il vous convient de ne point attendre l'ordre de la deſtinée, mais d'aller au-devant, & de braver les hazards.* Ces maximes ne perdent rien de leur vérité pour être miſes en œuvre par un Gabinius: mais il faut avouer

avouer qu'elles n'ont guéres de dignité dans ſa bouche, & que l'uſage moqueur qu'il en fait, peut preſque paſſer pour une eſpéce de profanation. AN. R. 685. AV. J.C. 67.

J'ai dit que deux Tribuns étoient réſolus de s'oppoſer à la loi. Trébellius ſe leva pour parler : mais comme il vit que perſonne ne l'écoutoit, il déclara en deux mots qu'il défendoit que les Tribus fuſſent envoyées aux ſuffrages. Gabinius étoit préparé à tout ; & muni de l'exemple de Ti. Graccus, qui autrefois avoit deſtitué du Tribunat ſon collégue M. Octavius, il entreprit de traiter Trébellius de la même façon : & au lieu d'envoyer les Tribus aux ſuffrages touchant ſa loi, il les fit opiner ſur la deſtitution du Tribun oppoſant. Trébellius tint ferme juſqu'à ce qu'il y eût dix-ſept tribus qui euſſent donné leurs voix contre lui. Mais alors, voyant que ſi la dix-huitiéme ſe joignoit aux autres, il étoit perdu, il aima mieux ſe déſiſter de ſon oppoſition. Deux Tribuns s'oppoſent inutilement à la loi.

Roſcius Othon, autre Tribun, intimidé par le danger que venoit de courir ſon collégue, & d'ailleurs ne pouvant vaincre par aucun effort de voix le tumulte affreux d'une ſi grande multitudè & ſi violemment agitée, leva deux doigts *Plut. & Dio.*

AN. R. 685. AV. J. C. 67. doigts en l'air, pour faire comprendre qu'il demandoit que l'on ne donnât pas ce commandement monarchique au ſeul Pompée, mais qu'on le partageât entre lui & un ſecond. Le Peuple comprit fort bien la penſée de Roſcius : & l'indignation leur fit élever à tous un cri ſi effroyable, que l'on rapporte qu'un corbeau, qui voloit au-deſſus de l'aſſemblée, en fut frappé comme d'un coup de tonnerre, & tomba au milieu de la place.

Diſcours de Catulus pour en faire ſentir les inconvéniens.

Il étoit inutile de tenter de nouveaux efforts. Cependant Hortenſius & Catulus, ſoit qu'ils ne déſeſpéraſſent pas de gagner au moins quelque choſe, ſoit pour pouvoir ſe rendre à eux-mêmes le témoignage d'avoir fait ce qui étoit en eux dans une occaſion qu'ils regardoient comme périlleuſe pour la liberté, parlérent ſucceſſivement contre la loi de Gabinius. On leur prêta ſilence ; le reſpect que l'on portoit à de ſi illuſtres perſonnages ayant diſpoſé la multitude à les écouter. Je donnerai ici quelques extraits du diſcours que Dion attribue à Catulus, parce qu'on y trouvera les vrais motifs qu'avoit le Sénat de réſiſter à la loi, & expoſés avec beaucoup de modération.

Il repréſenta d'abord qu'il ne convenoit point

point d'accumuler les emplois & les honneurs ſur la tête d'un même homme. *C'eſt une choſe*, dit-il, *contraire à nos loix : & l'expérience doit nous en avoir aſſez fait connoître le danger. Ce ſont les ſix conſulats de Marius, ce ſont pluſieurs années conſécutives de commandement prorogés à Sylla, qui ont inſpiré à l'un & à l'autre ces vûes ambitieuſes dont nous avons reſſenti les effets funeſtes. Il n'eſt pas poſſible, non ſeulement qu'un jeune homme, mais que les têtes les plus mûres & les plus ſages, lorſqu'elles ont goûté durant un trop long tems de l'autorité, rentrent volontiers ſous la puiſſance des loix. Ce n'eſt pas*, ajouta-t-il, *que je prétende taxer Pompée. Je parle de la choſe en général. Or ſoit qu'on la conſidére comme un honneur, il faut que tous ceux qui ont droit d'y aſpirer, y parviennent à leur tour. Car c'eſt en cela que conſiſte l'égalité Républicaine. Soit qu'on la conſidére comme un travail & une fatigue, il faut que tous portent leur part du fardeau. Car c'eſt là l'obligation commune à tous les citoyens.* AN. R. 685. AV. J.C. 67.

Le ſecond motif allégué par Catulus n'eſt pas moins ſolide. *Vous avez*, diſoit-il au Peuple, *des Magiſtrats & des Généraux établis par les loix. Vous avez des Conſuls, des Préteurs, & ceux à qui au*

AN. R. 685. AV. J.C. 67. *ſortir de ces charges on en continue l'autorité. Convient-il de les laiſſer tous oiſifs pour introduire une nouvelle forme de commandement? Pourquoi donc créez-vous des Magiſtrats annuels? Eſt-ce afin qu'ils ſe proménent dans la ville avec leurs robes bordées de pourpre? Prétendez-vous que revêtus du ſeul nom de Magiſtrats, ils n'en faſſent aucune fonction? Ne voyez-vous pas que par cette conduite vous vous attirez leur haine: & que vous donnez à tous ceux qui peuvent aſpirer aux charges un juſte ſujet de ſe plaindre, ſi vous anéantiſſez les Magiſtratures établies par vos ancêtres, ſi vous ne donnez aucun emploi à ceux qui ſont créés ſelon les loix, & que vous alliez chercher un particulier pour lui confier une autorité toute nouvelle, & dont il n'y a juſqu'ici aucun exemple?*

Catulus propoſa enſuite de partager le commandement entre pluſieurs Généraux. Mais ce plan, plus conforme ſans doute à l'eſprit du gouvernement Républicain, étoit d'un autre côté moins avantageux pour l'objet que l'on avoit en vûe. Et de plus, l'eſtime & l'admiration pour Pompée rempliſſoient entiérement l'eſprit du Peuple. Ce fut cette eſtime même qui fournit à Catulus un dernier moyen. Il dit au Peuple en finiſſant:

Vous

Vous aimez Pompée, & vous avez raiſon. Mais votre affection pour lui vous emporte au delà des bornes. Vous le chargez de toutes les commiſſions les plus hazardeuſes: vous l'expoſez à tous les plus grands périls. Si vous veniez malheureuſement à le perdre, en qui déſormais mettrez-vous votre confiance? Toute l'Aſſemblée ſe récria: *Ce ſera en vous, Catulus.* Cette réponſe ſi flatteuſe, & qui marquoit en même tems une réſolution ſi déterminée, ferma la bouche à Catulus: & il deſcendit de la Tribune aux harangues. Tant de conteſtations & de diſcours avoient conſumé la plus grande partie de la journée. Ainſi il fallut remettre à un autre jour la délibération du Peuple, & la concluſion de l'affaire.

AN. R. 685. AV. J. C. 67. *Cic. pro Lege Manil. n. 59. Vell. II. 32. Plut. Dio.*

Pompée ſe retira à la campagne, pour couvrir de plus en plus ſon jeu, & pour avoir l'honneur d'être nommé abſent à un emploi d'une ſi grande importance. Quand il eut nouvelle que la loi étoit paſſée, il revint de nuit à Rome, afin d'éviter le concours de la multitude, & de ceux qui venant le féliciter lui auroient fait comme une entrée triomphante. Au point du jour il ſortit de ſa maiſon, offrit un ſacrifice; & le Peuple s'étant aſſemblé, il obtint bien des

La loi paſſe.

AN. R. 685. AV. J. C. 67.

choſes, qui ne lui avoient pont été accordées par la loi, & doubla preſque ſes forces. Car on lui décerna cinq cens vaiſſeaux, ſix vingts mille hommes de pied, & cinq mille chevaux, vingt-quatre Lieutenans Généraux pris entre les Sénateurs, deux Queſteurs, & ſix mille talens d'argent, c'eſt-à-dire, dix-huit millions de notre monnoie.

Auſſitôt le prix des vivres diminue dans Rome.

Le bruit ſeul de ce formidable appareil, & la terreur du nom de Pompée, commencérent à produire l'effet que le peuple ſouhaitoit, & lui donnérent lieu de s'applaudir du parti qu'il avoit pris. Les Pirates effrayés n'oſérent plus faire leurs courſes avec tant de licence: les vivres arrivérent plus librement à Rome, & diminuérent de prix. C'eſt ce qui prouve évidemment que le plan de Gabinius étoit bien entendu pour remédier aux vexations des Pirates. Mais les allarmes des Sénateurs n'en étoient pas moins bien fondées. Ce n'en étoit pas moins une bréche de grande conſéquence faite aux loix, & un grand péril pour la liberté. C'eſt ainſi que ſouvent les choſes humaines ont deux faces: ce qui opére & variété dans les ſentimens, & perpléxité lorſqu'il s'agit d'en juger même ſans paſſion.

Cic. pro Lege Manil. n. 44.

Pom-

Pompée ne perdit point de tems pour l'exécution de l'entrepriſe dont il étoit chargé, & il forma ſon plan en homme ſupérieur. Il partagea toute l'étendue de la Méditerranée en treize départemens, prépoſant à chacun un ou deux de ſes Lieutenans Généraux, à qui il donnoit des vaiſſeaux, & un nombre conſidérable d'infanterie & même de cavalerie. Ces Lieutenans étoient tous égaux, & avoient chacun le commandement en chef dans le département qui leur étoit aſſigné : & Pompée, comme Roi des Rois, ſelon l'expreſſion d'Appien, préſidoit à tout, & ſe portoit vers les endroits où il jugeoit ſa préſence néceſſaire. Par cet arrangement les Pirates n'avoient plus de retraite. S'ils échapoient à une eſcadre, ils tomboient dans l'autre : & ce qu'ils avoient une fois perdu d'eſpace, étoit perdu pour eux ſans retour, parce que les flotes qui les en avoient chaſſés gardoient toujours les derriéres, & les pouſſoient en avant vers l'Orient & la Cilicie. Toute la flote Romaine ainſi diſtribuée ne peut, ce me ſemble, être mieux comparée, qu'à une enceinte que l'on forme pour une batue, & au moyen de laquelle tout le gibier

AN. R. 685. AV. J.C. 67.

Plan formé par Pompée pour purger de Pirates toutes les mers.

Flor. III. 6. *Plut.* *Appian.* *Dio.*

AN. R. 685. AV. J.C. 67.

est forcé de se rassembler à l'endroit choisi par les chasseurs.

Pompée commença, comme je l'ai déja fait entendre, par le côté de l'Occident. Son objet étoit de rétablir d'abord l'abondance dans la ville, & pour cela de délivrer de la crainte des Pirates les [a] trois greniers de Rome, la Sicile, la Sardaigne, & la côte d'Afrique. Il agit avec tant de vigueur, & fut si bien secondé par ses Lieutenans, qu'en quarante jours, toutes les mers depuis le Détroit jusqu'à la Gréce furent parfaitement libres, & qu'il n'y resta pas un seul vaisseau Corsaire. En conséquence les provisions arrivérent en très-grande quantité: les marchés de Rome furent garnis, le prix des vivres tomba: & tout le monde élevoit Pompée jusqu'au ciel.

En quarante jours il nettoye tout le côté de l'Occident.

Cependant le Consul Pison, par un acharnement que l'on ne peut excuser d'opiniâtreté, empêchoit ou retardoit les levées de soldats & de matelots que l'on continuoit toujours. Ces chicanes obligérent Pompée de revenir à Rome. Il fut reçu avec des applaudissemens incroyables: & le Peuple alla au-devant de

a Tria frumentaria subsidia Reipublicæ. | *Cicer. pro Lege Manil. num. 3.*

de lui avec autant d'empreſſement que si ſon abſence eût été fort longue, au lieu qu'elle n'avoit été que de peu de jours. L'indignation au contraire étoit ſi violente contre Piſon, qu'il ne s'agiſſoit de rien moins que de le priver du Conſulat: & Gabinius avoit déja ſa loi toute prête pour en faire la propoſition au Peuple. Mais Pompée n'avoit garde de pouſſer les choſes à cette extrêmité. Le Sénat même n'appuyoit plus le Conſul dans ſes derniéres démarches, & ſe prêtoit enfin de bonne grace à ce qu'il ne pouvoit empêcher. Ainſi Pompée ayant eu pleine ſatisfaction, repartit promptement de Rome, & alla s'embarquer à Brindes pour ſuivre & achever ſon entrepriſe. AN. R. 685. AV. J. C. 67.

Les Pirates, à meſure qu'ils avoient été obligés d'abandonner différentes parties des mers, regagnoient la Cilicie, qui étoit comme leur fort & leur retraite la plus aſſurée. Ce fut donc vers ce côté que Pompée dirigea ſa courſe: & ſur la route il rencontra diverſes flotilles de Pirates, qui ſe rendirent à lui ſur ſa parole. Il en uſa à l'égard de ſes priſonniers avec beaucoup d'humanité & de clémence: il ne leur fit aucun mal: & cette conduite lui facilita extréme- En quarante-neuf autres jours il achéve l'entrepriſe.

AN. R. 685. AV. J. C. 67. ment la victoire. Car de toutes parts les Corſaires venoient ſe ſoumettre à lui, évitant ſes Lieutenans, qui montroient plus de ſévérité.

Il tira encore un nouvel avantage de ſa douceur. Ceux qui s'étoient trouvés ſi bien de s'être confiés à lui, l'inſtruiſirent des retraites des plus opiniâtres, de ceux qui ſe ſentant coupables de plus grands crimes que les autres, ne pouvoient eſpérer de pardon. C'eſt ainſi qu'il arriva juſqu'en Cilicie, toujours victorieux par la ſeule terreur de ſon nom, ou par la confiance qu'inſpiroit ſa bonté. Les plus puiſſans des Pirates s'étoient réunis pour ſe préparer à faire une vigoureuſe réſiſtance : & après avoir retiré leurs femmes, leurs enfans, & tout ce qu'ils poſſédoient de plus précieux dans des forts ſitués autour du mont Taurus, ils avoient équipé ce qui leur reſtoit de meilleurs vaiſſeaux ; & ils attendoient le Général Romain auprès de Coracéſium, ville maritime de Cilicie. La bataille ſe donna : & Pompée, qui avoit une flote de ſoixante vaiſſeaux, bien équipés & bien armés, n'eut pas de peine à vaincre les Pirates. Ils ſe renfermérent dans Coracéſium, & ſoutinrent un ſiége : mais enfin leur ob-

obſtination fut obligée de céder: ils prirent le parti de ſe ſoumettre, & livrérent au vainqueur leurs perſonnes, leurs villes, les iſles qu'ils avoient fortifiées, leurs arcenaux, leurs magaſins, en un mot tout ce qu'ils avoient en leur puiſſance. On trouva dans les places qu'ils remirent une quantité prodigieuſe d'armes, les unes déja fabriquées, les autres que l'on travailloit actuellement; beaucoup de vaiſſeaux, dont pluſieurs étoient encore ſur le chantier; des amas immenſes de cuivres, de fers, de voiles, de cordages, de bois, en un mot de toute ſorte de matériaux: & de plus un très grand nombre de priſonniers qu'ils tenoient dans les chaînes, ſoit en attendant une forte rançon, ſoit pour en tirer du ſervice par rapport à différentes ſortes d'ouvrages. Pompée délivra tous ces priſonniers, & les renvoya dans leurs patries, où pluſieurs avoient été depuis long-tems pleurés comme morts, & trouvérent même des tombeaux vuides, ou *cénotaphes*, que leurs proches leur avoient fait conſtruire. AN. R. 685. AV. J.C. 67.

Ainſi fut terminée la guerre des Pirates par la ſoumiſſion de la Cilicie, le quarante-neuviéme jour après le départ de Pompée du port de Brindes, enſorte *Cic. pro Lege Manil. n. 35.*

AN. R. 685. AV. J. C. 67. qu'une auſſi grande entrepriſe depuis ſon commencement juſqu'à ſon heureuſe fin n'occupa pas ce Général pendant trois mois entiers. Et la victoire fut ſi compléte, qu'au lieu [a] que les Romains peu de tems auparavant voyoient des flotes de Pirates devant Oſtie, à l'embouchure du Tibre, il n'en reſta plus un ſeul vaiſſeau dans tout l'eſpace de la Méditerranée depuis le Détroit juſqu'aux plages où cette mer ſe porte le plus avant vers l'Orient.

Il fixe & établit dans les terres 20000 priſonniers Pirates.

Il s'agiſſoit de rendre durable le fruit de cette victoire : & Pompée en vint à bout par une conduite également conforme à la bonne politique & à l'humanité. Dans ce grand nombre de vaiſſeaux qu'il avoit pris, dont quatre-vingts-dix étoient des vaiſſeaux de guerre, & de plus dans les places qui avoient appartenu aux Pirates, au nombre de ſix-vingts, ſelon Appien, il avoit fait plus de vingt mille priſonniers. Il falloit déterminer ce que l'on feroit de cette multitude. Pompée n'eut pas même la penſée de les condamner à la mort. Mais d'un autre côté les relâcher, & donner à

a Ut vos, qui modò ante Oſtium Tiberinum claſſem hoſtium videbatis, ii nunc nullam intra Oceani Oſtium prædonum navem eſſe audiatis. *Cic. pro Lege Manil. n.* 33.

à des hommes réduits à l'indigence & audacieux les moyens de ſe répandre de tous côtés, & de former des pelotons, c'étoit s'expoſer au danger de voir renaître les maux que l'on avoit eu tant de peine à finir. Pompée [a], dit Plutarque, fit réfléxion, que l'homme n'eſt ni féroce, ni inſociable; que la violence eſt en lui un vice contre nature, qui peut changer par le changement d'habitation & de genre de vie, puiſque par ces voies on apprivoiſe même les bêtes les plus farouches. Il réſolut donc d'éloigner ſes priſonniers de la mer, & de les transplanter dans les terres, pour leur y faire prendre le goût d'une vie douce & tranquille, en les accoutumant à habiter dans des villes, & à s'occuper de l'agriculture.

AN. R. 685. AV. J.C. 67.

Il en établit pluſieurs dans différentes villes de Cilicie, qui étoient preſque déſertes, & ſur-tout dans celle de Soli, qui venoit d'être ruinée par Ti-

L 6 grane,

[a] Ἐννοήσας ὅτι φύσει μὲν ἄνθρωπος οὔτε γέγονεν οὔτ' ἔστιν ἀνήμερον ζῷον οὐδ' ἄμικτον, ἀλλ' ἐξίσταται τῇ πονηρίᾳ παρὰ φύσιν χρώμενος, ἔθεσι δὲ καὶ τόποις καὶ βίοις μεταβολαῖς ἐξημερῶται, καὶ θηρία δικαίτης ποιμνῶν ἥμερα πραοτέρας ἐνδύεται τὸ ἄγριον καὶ χαλεπὸν, ἔγνω τοὺς ἄνδρας εἰς γῆν μεταφέρειν ἐν τῇ θαλάσσης, καὶ βίου γεύειν ὑπημερεύοντας συνεθιζόντας ἐν πόλεσιν οἰκεῖν καὶ γεωργεῖν.

AN. R. 685. AV. J. C. 67. grane, & qui du nom de ſon reſtaurateur fut appellée dans la ſuite Pompeiopolis. Il en tranſplanta auſſi un nombre conſidérable en Achaïe, où la ville de Dymé manquoit d'habitans, & avoit un territoire fort étendu. Enfin il en envoya même quelques-uns en Italie dans le voiſinage de Tarente : & l'ancien Commentateur de Virgile donne lieu de penſer que ce vieillard Corycien, excellent jardinier, & ſi content de ſon ſort, dont on trouve l'éloge au quatriéme livre des Géorgiques, étoit du nombre de ces Pirates dépayſés.

Virg. Georg. IV. 125.

Flor. Les Rhodiens eurent part à la gloire des Romains dans cette guerre : ils leur fournirent des vaiſſeaux.

Varron, Lieutenant de Pompée, reçoit une couronne navale.

Pour ce qui eſt des Lieutenans de Pompée, il n'y en a aucun dont les exploits ſoient venus juſqu'à nous. Nous ſavons ſeulement que le docte Varron, l'un d'entre eux, renouvella le projet de * Pyrrhus, & voulut unir par un pont l'Italie & l'Epire. Il faut qu'il ſe ſoit diſtingué d'ailleurs par quelque grande & belle action. Car Pompée lui donna une couronne navale, honneur très-rare parmi les Romains. Ainſi Varron doit être compté entre ceux qui ont

Plin. III. 11. & VII. 30.

* *Voyez Hiſt. Rom. Tom.* III. *p.* 48.

ont joint le laurier militaire à la gloire pacifique des Lettres. AN. R. 685. AV. J C. 67.

Pompée paroît bien grand dans la guerre contre les Pirates : & c'eſt je crois le plus bel endroit de ſa vie. Mais nous l'allons voir bien petit dans les affaires de Créte. Q. Métellus, avant que l'on eût donné le commandement des mers à Pompée, avoit été chargé, comme je l'ai dit, de réduire cette iſle, & il s'acquitoit de ſa commiſſion avec ſuccès. Il vainquit en bataille rangée Laſthénès, l'un des chefs de la nation. Il força les principales villes de Créte, Cydonie, aujourd'hui *la Canée*, Gnoſſus, Lyctus. Il obligea les auteurs de la guerre, Panarès, & Laſthenès lui-même, de ſe rendre ſes priſonniers. Tout alloit bien, ſi ſa rigueur contre les vaincus n'eût aigri les eſprits des Crétois. Opiniâtres par eux-mêmes, & ſoutenus d'un bon nombre de Pirates, qui de longue main avoient des retraites & des intelligences dans l'iſle, & qui alors n'avoient plus d'autre reſſource, ils ſe cantonnérent en différentes places, & réſiſtérent avec vigueur. Ils firent plus. Comme ils entendoient vanter la douceur & la clémence de Pompée, ils lui envoyérent des Députés en Pamphylie, où il étoit actuel-

Guerre de Métellus en Créte.

Freinshem. Supplem. Liv. XCVIII. 84. Xiph. IX. 1. & 47.

Plut. & Dio.

AN. R. 685. AV. J.C. 67. actuellement après avoir ſoumis la Cilicie, & lui firent déclarer qu'ils ſe rendoient à lui, prêts à exécuter tout ce qu'il leur ordonneroit.

Pompée accorde ſa protection aux Crétois contre Métellus. Toutes ſortes de raiſons devoient empêcher Pompée de ſe mêler d'une guerre commencée avant qu'il fût en autorité. La conquête de la Créte, très-grand objet pour Métellus, étoit un ſi mince acceſſoire aux lauriers & à la gloire de Pompée, qu'il ſemble étonnant qu'il pût en être jaloux. Mais ambitieux de dominer ſeul, d'être le ſeul de qui tout dépendît, à qui tous euſſent recours, il reçut la députation des Crétois, & des Pirates qui leur étoient aſſociés : il écrivit à Métellus, pour lui défendre de continuer à leur faire la guerre, prétendant que ſa commiſſion embraſſoit la Créte toute entiére, parce qu'il n'y avoit aucun point de cette iſle, qui fût éloigné de la mer de cinquante milles : enfin il y envoya un de ſes Lieutenans, L. Octavius, pour recevoir les ſoumiſſions des peuples, & pacifier l'iſle en ſon nom & ſous ſon autorité.

Débats à ce ſujet en Créte. Métellus ſoutint ſon droit avec hauteur, & pouſſa ceux qui lui réſiſtoient, ſans s'embarraſſer des ordres de Pompée, qu'il ne reconnoiſſoit point : enſorte que

que par la plus ſinguliére de toutes les avantures, on vit Octavius, Commandant Romain, s'enfermer dans une place avec des Pirates, pour ſoutenir un ſiége contre une armée Romaine. Métellus n'en battit pas la place avec moins de vigueur, & l'ayant forcée à ſe rendre, il envoya les Pirates au ſupplice, & traita Octavius lui-même avec le dernier mépris, lui repréſentant l'indignité de ſa conduite & de celle de ſon Général, qui pour ſatisfaire une baſſe jalouſie, prenoit ſous ſa ſauve-garde les ennemis des Dieux & des hommes. AN. R. 685. AV. J.C. 67.

Le dénouement de cette affaire fut le commandement de la guerre contre Mithridate donné à Pompée par la loi de Manilius, dont nous allons parler dans le moment. Alors ce Général occupé de ſoins plus importans négligea la Créte, & Métellus en acheva tranquillement la conquête. Cette iſle, qui juſques-là n'avoit jamais connu aucune domination étrangére, perdit ainſi ſa liberté, & ſubit enfin le joug que portoit déja preſque tout l'Univers. Les loix mêmes des Crétois, ces loix tant vantées dans l'antiquité, furent abrogées en grande partie par les nouvelles loix que leur donna le vainqueur, qui remporta

Métellus ſoumet cette iſle, qui juſqu'alors avoit été libre. *Strab. l. X. p. 484.*

AN. R. 685. AV. J.C. 67. porta de cette expédition le surnom de *Créticus*. Pour le triomphe, il le lui fallut attendre long-tems. Les intrigues de Pompée, & les chicanes des Tribuns qu'il avoit à ses gages, reculérent le triomphe de Métellus de trois ans entiers. Nous en ferons mention en son lieu.

AN. R. 686. AV. J.C. 66.

M. ÆMILIUS LEPIDUS.
L. VOLCATIUS TULLUS.

Situation actuelle des affaires de Mithridate.

Il est bon de se rappeller ici quelle étoit la situation actuelle des affaires de Mithridate. Ce Prince, revenu des rudes coups que Lucullus lui avoit portés, étoit rentré dans ses Etats, avoit vaincu dans une action sanglante Triarius Lieutenant de Lucullus; & toujours soutenu de Tigrane, il pouvoit être regardé encore comme un ennemi redoutable. Pour ce qui est des Généraux Romains, Lucullus étoit révoqué, & d'ailleurs avoit perdu toute autorité sur ses troupes. Marcius Rex en Cilicie, M'. Acilius Glabrion en Bithynie, étoient des hommes de peu de mérite. Pompée étoit sur les lieux, ayant été amené en Asie par la suite de ses exploits contre les Pirates. Tout invitoit à employer ce grand & heureux Général pour terminer enfin une

une guerre, à la portée de laquelle il ſe trouvoit, & dont on avoit lieu d'eſpérer une glorieuſe fin, dès qu'il en prendroit la conduite. AN. R. 686. AV. J.C. 66.

Le Tribun Manilius, animé par les motifs que j'ai expliqués ailleurs, propoſa donc une loi qui ordonnoit, „ qu'en „ laiſſant à Pompée tout ce que la loi „ Gabinia lui avoit déféré, le comman- „ dement des mers, les flotes, les trou- „ pes, les Lieutenans Généraux qui lui „ obéiſſoient, on y joignît le comman- „ dement de la guerre contre les Rois „ Mithridate & Tigrane, & les Provin- „ ces qu'avoient eues ſous leurs ordres „ Lucullus, Marcius Rex, & Glabrion. „ C'étoit, comme l'obſerve Plutarque, mettre au pouvoir d'un ſeul homme toute l'étendue de l'Empire Romain. Car cette nouvelle loi ſoumettoit à Pompée tout ce qui n'étoit pas compris dans la loi précédente, c'eſt-à-dire, les pays placés au cœur de l'Aſie Mineure & tout l'Orient. Loi propoſée par Manilius pour charger Pompée de la guerre contre ce Prince. *Plut. in Pomp. Appian. Mithrid. Dio. l.* XXXVI.

On ſent aiſément que le Sénat dut être encore plus allarmé de la loi de Manilius, qu'il ne l'avoit été de celle de Gabinius. L'intérêt de Lucullus touchoit les honnêtes gens. Il étoit viſible qu'on lui arrachoit non pas le commandement d'une Le Sénat y réſiſte, & ſurtout Hortenſius & Catulus.

AN. R. 686. AV. J.C. 66. d'une guerre, mais le triomphe ſur des ennemis qu'il avoit tant de fois vaincus. Ce n'étoit pas néantmoins ce motif qui faiſoit le plus d'impreſſion ſur les eſprits. Pompée établi Monarque, la République opprimée, la liberté détruite, c'étoient là les grands objets qui échauffoient le zêle des Sénateurs. Auſſi s'encourageoient-ils mutuellement à s'oppoſer à la tyrannie. Mais le Peuple, dont Pompée étoit alors l'idole, vouloit ſon élévation avec un tel emportement, qu'il y avoit du péril à entreprendre de lui réſiſter. Cette crainte réduiſit le plus grand nombre au ſilence: & il ne s'en trouva que deux, Hortenſius & Catulus, qui oſaſſent élever leur voix, comme ils l'avoient déja fait l'année précédente, en faveur des anciennes maximes du Gouvernement. Ils employérent des raiſons déja uſées, & dont le Peuple, qui en étoit rebattu, n'avoit garde d'être touché: enſorte que Catulus, voyant qu'il ne gagnoit rien, s'écria avec la plus grande indignation, & répéta plus d'une fois du haut de la Tribune aux harangues, „ qu'il ne reſtoit „ de reſſource au Sénat que d'imiter „ l'exemple que lui avoit autrefois don- „ né le Peuple, & de ſe retirer ſur quel-

„ que

„ que nouveau Mont Sacré pour ſauver „ la liberté & les Loix. „„ An. R. 686. Av. J. C. 66.

La loi de Manilius ne manqua pas néantmoins de partiſans & de protecteurs, même parmi les plus illuſtres membres du Sénat. Pluſieurs Conſulaires, dont Servilius Iſauricus eſt le plus célébre ; Céſar, toujours attentif à ſeconder les inclinations de la multitude, & à ſe frayer le chemin aux emplois nouveaux & contre les régles ; enfin Cicéron, actuellement Préteur, appuyérent la propoſition du Tribun. Nous avons le diſcours que prononça le dernier en cette occaſion, & j'avoue franchement qu'il eſt plus aiſé d'y reconnoître les talens de l'Orateur, que les principes du citoyen. Dion lui fait ſon procès à ce ſujet avec une rigueur, que je n'ai garde de prendre pour modéle. Cet Hiſtorien eſt preſque toujours injuſte dans ſes jugemens à l'égard de tous ceux qui ſe ſont diſtingués par leur vertu dans les tems dont nous parlons. Mais il eſt bien difficile de laver Cicéron du reproche de n'avoir pas été aſſez fidéle aux maximes de l'Ariſtocratie. Il avoit le Conſulat en perſpective : il y touchoit preſque : & c'étoit un puiſſant motif

Cicéron appuye la loi. Réflexion ſur ſa conduite en cette occaſion.

AN. R. 686. AV. J. C. 66. motif pour l'engager à ſe concilier la faveur du Peuple, & à ſe faire un ami de Pompée.

Je ſuis pourtant perſuadé que ſi Cicéron eût regardé le projet de Manilius comme pernicieux à la République, il ne l'auroit jamais appuyé, quelque avantage perſonnel qu'il pût s'en promettre. Mais premiérement il étoit clair que donner à Pompée le commandement de la guerre contre Mithridate, c'étoit prendre la voie la plus courte & la plus ſûre pour la terminer heureuſement. En ſecond lieu Pompée s'étoit toujours montré ſi modeſte, & ſi éloigné d'une ambition tyrannique, que Cicéron comptoit ſans doute qu'il n'abuſeroit point de la puiſſance exceſſive qu'on lui mettoit en main: & cette penſée ſera vérifiée par l'événement. Enfin, outre les qualités guerriéres, Pompée en avoit d'autres très-capables de lui attirer l'eſtime d'un homme tel que Cicéron, un éloignement infini des concuſſions & des rapines, une grande douceur dans l'adminiſtration du pouvoir ſuprême, beaucoup d'attention à protéger les ſujets de l'Empire: qualités d'autant plus précieuſes, qu'elles étoient alors plus rares;

rares; enſorte [a] que Pompée n'étoit pas moins grand par les vices d'autrui, que par ſes propres vertus. AN. R. 686. AV. J.C. 66.

Cicéron a grand ſoin de relever par de magnifiques éloges ces vertus vraiment héroïques, & peut-être les ſeules dignes de ce nom. L'endroit eſt ſi beau, & ſi propre à la matiére que je traite, que je croi faire plaiſir au Lecteur de le lui préſenter ici. L'Orateur rappelle aux Romains qui l'écoutoient la célérité de la victoire remportée ſur les Pirates. Eloge de la douceur & de la juſtice de Pompée.

„ A quoi [b] attribuez-vous, leur dit-il, „ cette rapidité prodigieuſe, cette na„ vigation dont la viteſſe paroît incroya„ ble? Ce n'eſt point aſſurément une „ force ſinguliére dans les rameurs, ni „ une habileté ſans exemple dans les „ pilotes, ni des vents d'une nouvelle „ eſpéce, qui ont porté Pompée en ſi „ peu

a Quaſi verò Cn. Pompeium non quum ſuis virtutibus, tum etiam alienis vitiis magnum eſſe videamus. *Cic. pro Lege Manil. n. 67.*

b Unde illam tantam celeritatem, & tam incredibilem curſum inventum putatis? Non enim illum eximia vis remigum, aut ars inaudita quædam gubernandi, aut venti aliqui novi tam celeriter in ultimas terras pertulerunt. Sed hæ res quæ ceteros remorari ſolent, non retardarunt: non avaritia ab inſtituto curſu ad prædam aliquam devocavit, non libido ad voluptatem, non amœnitas ad delectationem, non nobilitas urbis ad cogni-

AN. R. 686. AV. J C. 66.

„ peu de jours aux extrémités les plus „ reculées. Mais tout ce qui retarde „ les autres, ne lui a jamais fait perdre „ un inſtant. On ne l'a jamais vû ſe „ laiſſer écarter de ſa route, ni par la „ cupidité, pour courir après une riche „ proie; ni par l'amour des plaiſirs, „ pour ſe livrer à la volupté; ni par les „ délices des plus beaux pays, pour y „ chercher un amuſement agréable; ni „ par la gloire & la renommée d'une „ ville célébre, pour aller la viſiter; ni „ enfin par la fatigue même, pour ſe „ procurer un repos néceſſaire. Sa mo- „ dération va ſi loin, que les tableaux, „ les ſtatues, & les autres ornemens des „ villes Grecques, qui irritent la con- „ voitiſe des autres, lui, il ne les a pas „ crû même dignes de ſa curioſité. Auſſi „ tous les peuples le regardent-ils au- „ jourd'hui comme un homme extraor- „ di-

tionem, non denique labor ad quietem: poſtremò ſigna, & tabulas, ceteraque ornamenta Græcorum oppidorum, quæ ceteri tollenda eſſe arbitrantur, ea ſibi ille ne viſenda quidem exiſtimavit. Itaque omnes quidem nunc in his locis Cn. Pompeium, ſicut aliquem non ex hac urbe miſſum, ſed de cœlo delapſum intuentur. Nunc denique incipiunt credere, fuiſſe homines Romanos hac quondam abſtinentiâ; quod jam nationibus exteris incredibile, ac falsò memoriæ proditum videbatur. Nunc imperii noſtri ſplen-

„ dinaire, qui ne leur a point été envoyé AN. R.
„ de cette ville, mais qui ſemble être 686.
„ deſcendu du ciel. C'eſt lui qui leur a AV. J.C.
„ appris à ſe perſuader qu'il y a eu au- 66.
„ trefois des Romains de ce déſintéreſ-
„ ſement tant vanté : fait abſolument
„ décrédité maintenant parmi les na-
„ tions étrangéres, & ſur lequel on ſuſ-
„ pectoit la foi de nos annales. Aujour-
„ d'hui la juſtice de notre gouvernement
„ brille de tout ſon éclat à leurs yeux.
„ C'eſt aujourd'hui qu'ils comprennent
„ que leurs ancêtres ont eu raiſon, lorſ-
„ que nous avions des Magiſtrats auſſi
„ équitables & auſſi modérés qu'ils
„ voyent Pompée, d'aimer mieux ſe
„ rendre ſujets du peuple Romain, que
„ de commander aux autres. Que dirai-
„ je de ſon affabilité, qui ouvre toutes
„ les entrées auprès de ſa perſonne à tous
„ ceux qui ont beſoin de ſon ſecours,
„ ou quelque plainte à porter devant
„ lui ? Ce grand homme, qui par ſon
„ élévation l'emporte ſur tous ceux qui
„ tien-

dor illis gentibus lucet : nunc intelligunt, non ſine cauſa majores ſuos, tum quum hâc temperantiâ magiſtratus habebamus, ſervire populo Romano, quàm imperare aliis, maluiſſe. Jam verò ita faciles aditus ad eum privatorum, ita liberæ quærimoniæ de aliorum injuriis eſſe dicuntur, ut is qui dignitate principibus excellit, facilitate par infirmis eſſe videa-

AN. R. 686. AV. J. C. 66. „ tiennent le premier rang dans l'Univers, par ſa facilité ſemble s'égaler „ aux plus petits. Pour ce qui eſt de ſa „ fidélité à ſes engagemens, combien „ croyez-vous que s'y repoſent tranquil„ lement vos Alliés, puiſqu'elle a paru „ aux ennemis du genre humain une „ aſſurance ſacrée & inviolable? Enfin „ ſon humanité & ſa clémence eſt telle, „ qu'il eſt difficile de décider, ſi les en„ nemis ont plus redouté ſa vaillance „ dans les combats, ou plus aimé ſa „ douceur après leur défaite. „

Voilà de grands éloges, mais qui ne doivent pas cependant être ſoupçonnés d'exaggération. L'Hiſtoire parle de Pompée, comme fait ici ſon panégyriſte : & cette conſidération eſt très-puiſſante pour excuſer au moins Cicéron dans une démarche, contraire véritablement au parti Ariſtocratique, mais ſpécieuſe, & même utile à bien des égards.

La loi paſſe. Diſſimu.

La loi de Manilius paſſa, & mit Pompée au comble de ſes vœux : il ſe vit élevé

tur... Fidem verò ejus inter ſocios quantam exiſtimari putatis, quam hoſtes omnium gentium ſanctiſſimam judicaverunt? Humanitate jam tantâ eſt, ut difficile dictu ſit, utrùm hoſtes magis virtutem ejus pugnantes timuerint, an manſuetudinem victi dilexerint. *Cic. pro Lege Manil.* 40. 41. 42.

élevé par les ſuffrages de ſes concitoyens à une puiſſance preſque égale à celle que Sylla avoit envahie par les armes. Mais porté par caractére, & accoutumé par une longue habitude à uſer d'une diſſimulation profonde, lorſqu'il reçut cette nouvelle, il feignit d'en être fort affligé. Ses amis s'empreſſoient de lui en témoigner leur joie. Pour lui, fronçant le ſourcil, & ſe frappant la cuiſſe, *Je ſuis donc condamné*, s'écria-t-il, *à des fatigues interminables. Ne vaudroit-il pas mieux pour moi être caché dans un état obſcur, que de ne ceſſer jamais de faire la guerre, & de me voir toujours ſurchargé d'emplois qui m'attirent l'envie, toujours privé de la douceur de vivre à ma campagne avec ma femme & mes enfans?* Ce langage ſi peu ſincére non ſeulement n'impoſoit à perſonne, mais déplaiſoit à ceux-mêmes qui lui étoient le plus attachés, & qui ſavoient parfaitement qu'outre le plaiſir de voir ſon ambition ſatisfaite, il trouvoit ici un ſecond ſujet de joie dans la mortification qu'il cauſoit à Lucullus. J'ai parlé ailleurs de tout ce qui ſe paſſa entre ces deux Généraux. Ainſi je vais tout d'un coup mettre Pompée aux mains avec Mithridate.

AN. R. 686. AV. J.C. 66. lation de Pompée. *Appian.*

Pompée ne trompa point les eſpé-

AN. R. 686. AV. J.C. 66.

rances que l'on avoit conçues de lui ; & la ruine de Mithridate fut l'affaire d'une campagne. Le Général Romain profita d'abord de la flote nombreuſe qu'il avoit à ſes ordres pour ôter toute reſſource à l'ennemi du côté de la mer; & il borda de vaiſſeaux toutes les côtes depuis la Phénicie juſqu'au Boſphore. Le Roi de Pont affoibli par les pertes qu'il avoit faites, ne pouvoit ſe ſoutenir que par le ſecours de ſes alliés, & il comptoit ſur l'amitié de Phraate Roi des Parthes, & de Tigrane Roi d'Arménie. Pompée détacha de lui le Roi des Parthes : & par une circonſtance tout-à-fait heureuſe pour le progrès des armes Romaines, le fils de Tigrane ſe révolta contre ſon pére. Ce jeune Prince étoit gendre de Phraate, & s'étant retiré chez ſon beau-pére, il l'engagea à épouſer ſa querelle, & rentra en Arménie avec les Parthes. Ainſi Tigrane ſe trouva hors d'état de ſecourir Mithridate quand même il l'auroit voulu; & de plus il conçut de violens ſoupçons contre lui, & ſe perſuada que le Prince rebelle, qui étoit petit-fils du Roi de Pont, étoit appuyé ſecrétement par ſon grand-pére. Mithridate ſe trouva donc ſeul obligé de réſiſter à toutes les forces des Romains.

Mithridate ſe trouve ſeul & ſans alliés.

Il

Il n'avoit que trente mille hommes de pied, & trois mille chevaux : & avec ces troupes il gardoit l'entrée de ſon Royaume, réſolu d'éviter le combat, & de tâcher de couper les vivres à l'ennemi : à quoi il eſpéroit réuſſir d'autant plus aiſément, que tout le pays avoit été ravagé par Lucullus. AN. R. 686. AV. J.C. 66.

Pompée ſe mit promptement en marche pour aller à lui, ayant groſſi ſes forces de preſque toutes celles que Lucullus avoit commandées, & en particulier des Légions de Fimbria. En partant il dépêcha Métrophane à Mithridate, pour ſonder les diſpoſitions de ce Prince, & voir ſi l'on pourroit l'amener à ſe ſoumettre. Mithridate ne refuſa point d'entrer en négociation, & envoya de ſon côté des Ambaſſadeurs à Pompée. Mais les conditions propoſées par le Géneral Romain furent étrangement dures. Il exigeoit que Mithridate livrât tous les transfuges, & ſe rendît lui-même à diſcrétion. Ce Prince étoit trop fier pour ne pas rejetter avec indignation l'article qui le regardoit. Il n'avoit garde de ſe deshonorer par une ſi honteuſe baſſeſſe. Mais les transfuges, qui avoient vû partir & revenir les Ambaſſadeurs, & qui ſe doutérent ou furent

Négociation entamée entre Pompée & Mithridate. Ce Prince jure de ne point faire de paix avec les Romains.

AN. R. 686. AV. J.C. 66. rent inſtruits de ce qui ſe propoſoit par rapport à eux, ſe ſoulevérent, & entraînérent dans leur mécontentement les troupes Nationales, qui ſentoient le beſoin qu'elles avoient de ces étrangers. La ſédition fut portée ſi loin, que Mithridate courut riſque de ſa perſonne. Il appaiſa néantmoins les eſprits, en proteſtant qu'il ne livreroit jamais aucun de ceux qui lui avoient rendu ſervice, & même que jamais il ne feroit de paix avec les Romains; qu'il nourriroit toujours contre eux une haine implacable, & leur feroit une guerre éternelle. Il ajouta que les Ambaſſadeurs qu'il avoit envoyés à Pompée, étoient moins des Ambaſſadeurs que des eſpions, & qu'il n'avoit point eu du tout la penſée de traiter ſérieuſement de paix.

Mouvemens reſpectifs des deux armées. Cependant Pompée arriva, & ſe diſpoſa d'abord à l'attaquer. Mais ne voyant pas jour à le déloger aiſément des poſtes qu'il avoit occupés, & craignant la diſette, il ſe rabbatit ſur la petite Arménie, qui étant dégarnie de troupes lui offroit une facile conquête. Mithridate, à qui appartenoit cette Province, fut obligé d'y ſuivre l'ennemi: & il ſe campa avantageuſement ſur une hauteur, dont l'accès étoit difficile, & le mettoit en état

état de n'être point forcé à combattre. Là ce Prince bien retranché, & tirant ſes vivres commodément de ſes derriéres, pendant qu'il faiſoit battre la plaine par ſa cavalerie, & enlevoit ſouvent les convois des ennemis, auroit pû donner bien de la peine à Pompée. Mais il quitta ce poſte, parce qu'il y manquoit d'eau. Ce fut une faute. Il ne l'eut pas plutôt abandonné, que Pompée s'en empara : & la verdure dont la colline étoit couverte ayant fait conjecturer au Général Romain, qu'il devoit s'y trouver des ſources, il fit creuſer des puits, qui ſe remplirent d'eau, & en fournirent en abondance à tout le camp. AN. R. 686. AV. J.C. 66.

La nature du pays, qui étoit couvert, & coupé de vallons, fit naître à Pompée l'idée d'une embuſcade. Elle lui réuſſit. La cavalerie de Mithridate ſe laiſſa attirer aſſez loin pour être enveloppée & priſe en queue par un gros de Romains, qui avoit été caché à ce deſſein dans un vallon. Elle y périt preſque toute entiére : & ce fut une grande perte pour le Roi de Pont, qui en tiroit beaucoup de ſervice, & qui juſqu'alors avoit eu par cet endroit la ſupériorité ſur les Romains.

Le ſuccès du premier combat livré

AN. R. 686. AV. J.C. 66. par Pompée peut être regardé comme ayant décidé de la victoire. Car de ce moment les Romains eurent plus de facilité d'amener des vivres dans leur camp, & en même tems ils en devinrent plus hardis à harceler & à fatiguer l'armée de Mithridate, qui se trouvoit destituée du secours de sa cavalerie. Ce Prince s'obstinoit à refuser le combat. Pompée entreprit de l'enfermer par des lignes de six à sept lieues d'étendue, & fortifiées de redoutes d'espace en espace. Mithridate demeura ainsi comme assiégé pendant quarante-cinq jours. Enfin pressé par la disette, voyant que Pompée soumettoit tout le pays des environs, & apprenant qu'il lui venoit des renforts considérables, il fut réduit à songer à la fuite. Il s'arrangea habilement pour l'exécution de ce dessein, & trompa la vigilance de Pompée. Il partit pendant la nuit, laissant des feux allumés dans son camp, & après avoir pris la précaution barbare de tuer les malades & les blessés.

Dès le lendemain Pompée se mit à sa suite. Mais Mithridate ne marchoit que de nuit, & le jour il se tenoit bien enfermé dans son camp : ensorte que Pompée ne pouvoit attaquer pendant le jour un

un ennemi qui ne ſe montroit jamais alors en campagne, & d'un autre côté il n'oſoit engager un combat nocturne, parce qu'il ne connoiſſoit point les lieux. Il fut pourtant obligé de prendre ce dernier parti, lorſqu'il vit que le Roi de Pont alloit paſſer l'Euphrate, & entrer dans le Royaume de Tigrane. Comme il étoit inſtruit de la route que les ennemis devoient tenir, il fit une marche forcée & ſecréte en même tems, au moyen de laquelle les ayant paſſés pendant le jour, il vint ſe poſter ſur leur chemin dans un endroit où il trouva quelques hauteurs, qui devoient donner à ſes troupes de l'avantage dans le combat. AN. R. 686. AV. J.C. 66.

Bataille livrée pendant la nuit. Mithridate eſt vaincu.

Mithridate étoit ſi mal ſervi en eſpions, qu'il ne ſçut rien de cette marche de Pompée : & ſes troupes étant parties ſur le ſoir à l'ordinaire, moins attentives & moins ſur leurs gardes que jamais, parce qu'elles comptoient ſe trouver bientôt en pays de ſureté, vinrent donner imprudemment dans l'armée Romaine. On peut juger quelle fut leur ſurpriſe & leur effroi : & Pompée prit ſoin d'achever de les troubler en faiſant ſonner la charge par toutes les trompettes enſemble, & en ordonnant à tous

AN. R. 686. AV. J.C. 66. ſes ſoldats de jetter de grands cris. En même tems une nuée de traits de toute eſpéce partit de deſſus les hauteurs occupées par les Romains, & mit le déſordre & la confuſion dans une armée, qui étant arrangée pour la marche & non pour la bataille, ſe trouvoit attaquée ſubitement pendant les ténébres, & ne voyoit pas même ſes ennemis.

Le mal devint encore plus grand, lorſque les Romains, après les premiéres décharges, vinrent s'approcher en bon ordre de ces troupes déja à demi vaincues. La lumiére de la Lune, qui s'éleva en ce moment, réjouït un peu les Barbares: & ce fut au moins pour eux une conſolation d'appercevoir ceux qui les attaquoient. Mais leur joie fut courte: & cette lumiére leur fut plutôt nuiſible qu'avantageuſe. Car, comme la Lune étoit fort près de l'Horizon, les corps des Romains, qui l'avoient à dos, jettoient une ombre très-grande devant eux; ce qui trompoit les ſoldats de Mithridate, enſorte que prenant les ombres pour les corps, ils perdoient preſque tous leurs coups: pendant que les Romains voyoient nettement & diſtinctement leurs ennemis, ſur le viſage deſquels la Lune donnoit en plein. Un combat

bat ſi inégal ne put pas durer long-tems. AN. R. 686. AV. J.C. 66. Bientôt les Barbares prirent la fuite & ſe diſperſérent, laiſſant plus de dix mille des leurs ſur la place. Le nombre des priſonniers ne fut pas beaucoup moindre.

Fuite de Mithridate.

Mithridate, lorſqu'il vit la déroute de ſon armée, ſongea à ſe mettre en ſureté: & avec huit cens chevaux il ſe fit jour à travers les Romains. Cette eſcorte ne l'accompagna pas long-tems: & tous s'étant diſperſés, il ſe trouva réduit à fuir lui quatriéme. Entre les perſonnes qui s'attachérent à lui fidélement dans cette fuite étoit Hypſicratée, l'une de ſes concubines, femme d'un courage mâle, & que par cette raiſon le Roi nommoit Hypſicrate, ce qui eſt un nom d'homme dans la langue Grecque. Cette femme ne le quitta point: & vêtue en cavalier Perſan, bien montée, non ſeulement elle réſiſta à la fatigue par rapport à elle-même, mais c'étoit elle qui prenoit tous les ſoins néceſſaires & de la perſonne de Mithridate & de ſon cheval.

Ce Prince recueillit ſur ſa route environ trois mille hommes de pied & quelque cavalerie étrangére: & avec cette troupe il arriva à un fort, appellé Synoria, qu'il avoit fait conſtruire ſur les frontiéres de la grande Arménie.

AN. R. 686. AV. J.C. 66. C'étoit un des lieux où il renfermoit ſes tréſors. Il y prit ſix mille talens, (dix-huit millions) proviſion bien utile à un Prince fugitif. Pour ce qui eſt des riches habillemens qu'il y trouva, il les diſtribua à ſes amis: & leur donna auſſi à chacun du poiſon, afin qu'ils fuſſent maîtres de leur ſort, & qu'ils puſſent s'empêcher, s'ils craignoient moins la mort que la honte, de tomber vivans au pouvoir des Romains.

Son deſſein étoit de paſſer dans la grande Arménie, & de chercher un aſyle auprès de Tigrane. Mais l'Arménien, aigri par les ſoupçons dont j'ai parlé, & d'ailleurs trop peu généreux pour ſe charger de la défenſe d'un malheureux ami, fit arrêter les couriers que Mithridate lui avoit envoyés pour lui demander la permiſſion d'entrer dans ſes Etats, & ſe porta même juſqu'à mettre ſa tête à prix, promettant cent talens à quiconque la lui apporteroit.

Il ſe réſout à tourner par terre le Pont Euxin, pour gagner le Boſphore.

Mithridate ſe voyant privé de toute autre reſſource que celle qu'il pouvoit trouver en lui-même, ſe réſolut d'abandonner ce qu'il étoit hors d'état de défendre: & laiſſant au vainqueur le Royaume de ſes péres, & toutes les conquêtes par leſquelles il l'avoit arrondi, il prit le parti

parti de tenter la derniére eſpérance qui lui reſtoit, en ſe retirant au Boſphore, où régnoit ſon fils Macharès. Les ennemis étoient maîtres de la mer. Ainſi Mithridate ne pouvoit aller au Boſphore que par terre : & le chemin étoit capable d'effrayer le courage le plus hardi, tant par ſa longueur, que par les obſtacles d'un climat ſauvage, & habité par des peuples belliqueux, dont la plupart n'avoient pas lieu de lui vouloir du bien. Rien ne rebuta ce Prince. Il gagna les ſources de l'Euphrate, paſſa le Phaſe, & vint à Dioſcurias ſur le Pont Euxin, où il ſéjourna pendant l'hiver. De là il ſe mit en route lorſque le printems commençoit, & arriva enfin au Boſphore, ayant vaincu toutes les difficultés, tant celles que lui oppoſoit la nature du pays même, que celles que lui ſuſcitérent les Barbares qui l'habitoient. Sa patience infatigable d'une part, & de l'autre, tantôt la terreur de ſon nom, tantôt la force des armes, lui ouvrirent tous les paſſages. AN. R. 685. AV. J.C. 66.

Pompée envoya d'abord de la cavalerie & quelques troupes armées à la légére pour le pourſuivre. Mais lorſqu'il apprit que ce Prince avoit paſſé le Phaſe, il renonça à l'eſpérance de l'atteindre, & fonda, dans le lieu où il

l'avoit vaincu, une ville qu'il appella
AN. R. 686. *Nicopolis*, c'eſt-à-dire, *ville de la victoire.*
AV. J.C. 66. Il y dépoſa ce qu'il avoit dans ſon armée de ſoldats trop vieux, ou eſtropiés de leurs bleſſures, auxquels ſe joignirent quelques familles du pays. Cette ville devint conſidérable dans la ſuite.

Le fils de Tigrane, révolté contre ſon pére, vient ſe jetter entre les bras de Pompée. *Appian.*

Ce fut alors que le fils de Tigrane vint dans le camp des Romains. Ce jeune Prince reſtoit ſeul à ſon pére de trois fils qu'il avoit eus de Cléopatre fille de Mithridate. Tigrane avoit fait mourir les deux autres; le premier, parce qu'il s'étoit révolté; le ſecond, pour une preuve d'avidité & de mauvais cœur qu'il lui avoit donnée dans une avanture de chaſſe. Car le Roi étant tombé de cheval, ce fils non-ſeulement avoit paru peu touché de cet accident, mais ſur le champ, ſuppoſant ſon pére mort, il avoit ceint le diadême. Le troiſiéme au contraire, qui eſt celui dont nous parlons, & qui ſe nommoit Tigrane comme ſon pére, avoit couru à lui, l'avoit aidé à ſe relever: & le vieux Roi, ſenſible à cette marque d'amitié de ſon fils, lui avoit donné en récompenſe une couronne.

La fidélité de ce fils, & ſon attachement pour ſon pére, ne furent pas de longue durée.

rée. Bientôt ſéduit par les conſeils de quelques Seigneurs Arméniens mécontens du gouvernement, & encore plus par ſa propre ambition, il ſe révolte, aſſemble des troupes, & fait ouvertement la guerre à ſon pére. Vaincu par lui, il ſe retira, comme je l'ai déja dit, auprès de Phraate Roi des Parthes, qui venoit de ſuccéder à Sinatruce. Ce Roi, ſon beau-pére, non ſeulement le recueillit, mais, comme il étoit gagné au parti des Romains par Pompée, de concert avec ce Général, il remena le jeune Tigrane en Arménie à la tête d'une armée conſidérable, & vint mettre le ſiége devant Artaxate. Car le Roi d'Arménie avoit cédé au torrent, & s'étoit retiré ſur les montagnes. Artaxate étoit une place bien munie & bien défendue. Ainſi comme le ſiége tiroit en longueur, Phraate appellé ailleurs par le beſoin de ſes propres affaires, retourna dans ſon Royaume. Le vieux Tigrane ne vit pas plutôt ſon fils ſeul & deſtitué des principales forces des Parthes, qu'il vint tomber ſur lui & le vainquit une ſeconde fois. Le jeune Prince penſa d'abord à aller joindre Mithridate ſon grand-pére. Mais ayant appris qu'il avoit été lui-même vaincu par les Romains, & qu'il avoit

AN. R. 686. AV. J. C. 66.

AN. R. 686. AV. J. C. 66.

avoit plutôt beſoin du ſecours des autres qu'il n'étoit en état d'en donner, ce fils rebelle n'eut d'autre reſſource que de ſe jetter entre les bras de Pompée.

Pompée entre en Arménie. Tigrane vient dans ſon camp ſe remettre à ſa diſcrétion.

Il lui ſervit de guide pour entrer en Arménie : & Prince auſſi aveugle, que fils dénaturé, il introduiſoit ainſi tantôt les Parthes, tantôt les Romains, dans ſon propre héritage, détruiſant lui-même ſes eſpérances, & livrant en proie des Etats, dont il alloit bientôt devenir le poſſeſſeur légitime, s'il eût eu aſſez de patience & de modération pour attendre la mort d'un pére déja avancé en âge. Tout cédoit à Pompée : & Tigrane effrayé ne ſongea qu'à appaiſer un ſi redoutable ennemi. Il commença par lui livrer les Ambaſſadeurs de Mithridate qu'il avoit à ſa cour. Il lui fit faire auſſi des propoſitions de paix, mais qui furent traverſées par ſon fils: enſorte que Pompée avançoit toujours, & avoit déja paſſé l'Araxe. Alors le vieux Roi, réduit à l'extrémité, d'ailleurs entendant faire de grands éloges de la douceur & de la clémence de Pompée, prit une réſolution peu généreuſe, mais peut-être la ſeule utile dans la triſte extrémité où il ſe trouvoit. Il reçut garniſon Romaine dans Artaxate, & ſe mit lui-même en mar-

Plut. & Dio.

marche avec les principaux Seigneurs qui lui étoient encore reſtés fidéles, pour aller ſe jetter aux pieds du vainqueur, & ſe remettre à ſa diſcrétion. Il prit pour cette humiliante cérémonie un équipage, qui tenoit le milieu entre ſa grandeur paſſée, & ſon abaiſſement préſent. Il quitta ſa tunique mipartie de blanc, & la caſaque de pourpre; mais il garda la tiare & le diadême: voulant paroître en Roi ſuppliant, qui mérite des égards en même tems qu'il excite la compaſſion. AN. R. 686. AV. J.C. 66.

Audience donnée par Pompée à Tigrane.

Le camp des Romains étoit éloigné d'environ ſeize milles. Lorſque Tigrane approcha, il vit venir au-devant de lui quelques officiers que Pompée lui avoit envoyés par honneur. Mais à l'entrée du camp deux licteurs lui ordonnérent de deſcendre de cheval, en lui diſant que jamais étranger n'étoit entré à cheval dans un camp Romain. Tigrane étoit trop abattu pour ſentir cette humiliation. Il obéit, & même donna ſon épée à ceux qui gardoient les portes. Il fit plus: & après avoir traverſé à pied tout le camp Romain, lorſqu'il ſe vit près de Pompée, il ôta ſa tiare, & voulut la mettre aux pieds du vainqueur, & ſe proſterner lâchement lui-même. Mais Pom-

AN. R. 686. AV. J.C. 66. Pompée l'en empêcha en lui prenant la main, & le fit asseoir à sa droite, ayant à sa gauche le jeune Tigrane.

Le Roi d'Arménie conserva néantmoins quelque air de dignité dans le discours qu'il tint à Pompée, pendant que sa conduite étoit si pleine de bassesse. Il lui dit „ que jamais il ne se seroit „ résolu pour tout autre que pour lui à „ la démarche qu'il venoit de faire. Mais „ qu'il a ne pouvoit être honteux d'être „ vaincu par un Général, qu'il n'étoit „ pas permis d'espérer de vaincre : & que „ ce n'étoit point se déshonorer, que de „ se soumettre à celui que la Fortune „ avoit élevé au-dessus de tout le reste „ des mortels. „ Pompée répondit à ce compliment flatteur en consolant le malheureux Prince, & en l'assurant qu'il n'auroit pas lieu de se plaindre de son sort : qu'il ne perdroit point l'Arménie, & qu'il gagneroit l'amitié des Romains. Il l'invita ensuite à souper avec son fils.

Vell. II. 37.

Plut. & *Dio.*

Conduite folle du jeune Tigrane. Le vieux

Le jeune Tigrane n'étoit point du tout content de ce qui se passoit. Il paroît qu'il s'étoit flatté d'être mis par les Romains en possession de la couronne d'Arménie

a Non esse turpe ab eo vinci, quem vincere esset nefas; neque ei inhoneste aliquem submitti, quem fortuna super omnes extulisset. *Vell.*

ménie : & voyant que les choſes ne tournoient point au gré de ſes vœux, il fit paroître ſon chagrin de la façon du monde la plus indécente & la plus folle. Il ne ſe leva point quand il vit ſon pére arriver, & ne lui donna aucun témoignage ni d'amitié, ni de reſpect. Il refuſa d'aller au ſouper où il étoit invité avec lui : & il ne ménagea pas même Pompée, ne craignant point de dire que ſi ce Général ne lui donnoit point ſatisfaction, il ſauroit en trouver quelque autre par qui il ſeroit mieux ſervi. AN. R. 686. AV. J.C. 66. Roi eſt laiſſé en poſſeſſion de l'Arménie, & ſon fils mis aux fers par Pompée.

Ce langage & ces procédés n'étoient pas propres à le conduire à ſon but. Auſſi le lendemain Pompée ayant tenu un grand conſeil, où il appella le pére & le fils pour les entendre contradictoirement, prononça ſon arrêt, par lequel il laiſſoit au vieux Tigrane le Royaume de ſes péres. En même tems, pour faire valoir ſa clémence, & pour rejetter ſur un homme qu'il haïſſoit toutes les plaintes que Tigrane pourroit ſe croire en droit de faire, il ajouta „ qu'il n'ôtoit „ rien au Roi d'Arménie. Que ſi ce „ Prince perdoit la Syrie, la Phénicie, „ partie de la Cilicie, la Galatie, & la „ So-

AN. R. 686. AV. J.C. 66.

„ Sophéne, c'étoit à Lucullus qu'il de-
„ voit s'en prendre; c'étoit par Lucullus
„ qu'il en avoit été dépouillé.„ Il le condamna ſeulement à payer aux Romains ſix mille talens. Pour ce qui eſt du jeune Tigrane, il déclara qu'il lui donnoit la Sophéne, pour y régner en toute ſouveraineté, lui aſſurant de plus la ſucceſſion de ſon pére.

Le vieux Roi fut très-content de ce jugement. Devenu auſſi bas dans ſa diſgrace qu'il avoit été faſtueux & inſolent dans la bonne fortune, il regardoit comme un don tout ce qu'il plaiſoit au vainqueur de lui laiſſer. Et ſe voyant ſalué Roi par les Romains, il en fut ſi tranſporté de joie, qu'il promit de donner une demi-mine [a] à chaque ſoldat, dix [b] mines aux Centurions, & un talent [c] aux Tribuns.

a *Vingt-cinq francs.*

b *Cinq cens francs.*

c *Trois mille livres.*

Son fils ne ſe comporta pas de même: & il n'eut point de repos, qu'il n'eût forcé Pompée à lui faire ſentir tout le poids de ſa colére. Il prétendit que les Tréſors Royaux qui étoient dans les châteaux de la Sophéne lui appartenoient. Le pére les revendiqua: & Pompée jugea en ſa faveur, parce qu'il n'avoit pas d'autre moyen d'être payé des

ſix

ſix mille talens auxquels il avoit impoſé le Roi d'Arménie. Le jeune Prince de plus en plus mécontent, voulut s'enfuir; & Pompée, qui en fut averti, le fit alors garder à vûe. Il envoya ordre en même tems aux Gouverneurs des châteaux où étoient dépoſés ces tréſors, de les remettre au vieux Roi. Mais ils refuſérent, diſant qu'ils ne pouvoient s'en deſſaiſir que ſur les ordres du jeune Tigrane, à qui le pays appartenoit. Pompée prit donc le parti d'envoyer le Prince lui-même aux portes des châteaux pour donner les ordres de ſa propre bouche. Cette démarche fut encore inutile : les Gouverneurs, qui étoient ſans doute d'intelligence avec le jeune Tigrane, répondirent que leur maître n'étoit pas libre, & que c'étoit malgré lui qu'on le faiſoit agir & parler. Il eſt inutile de vouloir lutter par adreſſe contre une force majeure. Tous ces ſubterfuges n'aboutirent qu'à faire mettre le jeune Tigrane aux fers. Il fallut donc enfin obéir. Les tréſors furent livrés au vieux Roi : il paya les ſix mille talens, & Pompée, ſelon ſa pratique conſtante, fit remettre cette ſomme entre les mains du Queſteur, qui en chargea ſes regîtres.

AN. R. 686. AV. J.C. 66.

Vell.

Tigrane avec ces tréſors acquitta auſſi les

Plut. & Dio.

AN. R. 686 AV. J.C. 66. les promeſſes qu'il avoit faites aux officiers & aux ſoldats de l'armée Romaine: & toute ſa conduite fut ſi agréable à Pompée, que peu de tems après ce Général le déclara allié & ami du peuple Romain; & pour le délivrer une bonne fois des chagrins & des inquiétudes que lui donnoit ſon fils, il fit garder ce jeune Prince dans les chaînes, & ſe réſolut de le tranſporter à Rome & de le mener en triomphe. Phraate ſon beau-pére s'intéreſſa inutilement pour lui. Pompée répondit aux Ambaſſadeurs que le Roi des Parthes lui envoya pour le redemander, qu'un pére avoit plus de droit ſur ſon fils, qu'un beau-pére ſur ſon gendre. Et ſur la propoſition que le même Roi lui fit faire de convenir que l'Euphrate ſervît de borne aux deux Empires, le Général ſans vouloir entrer dans aucune diſcuſſion, & parlant en homme qui donne la loi, dit qu'il ne connoiſſoit de bornes que le droit & la juſtice.

Ariobarzane profita du malheur du jeune Tigrane. Ce Roi de Cappadoce, toujours fidéle aux Romains à qui il devoit ſon élévation, avoit été le jouet de leurs ennemis, chaſſé, puis rétabli, chaſſé de nouveau, tantôt par Mithridate,

date, tantôt par Tigrane. La fuite, & la ruine des affaires du Roi de Pont, & la paix faite par les Romains avec le Roi d'Arménie, l'affermirent dans ſes Etats. Pompée même, en récompenſe de ſa fidélité, lui donna la Sophéne, qu'il avoit deſtinée d'abord au Prince d'Arménie. AN. R. 686. AV. J.C. 66.

Combat de tendreſſe & de reſpect entre Ariobarzane & ſon fils. *Val. Max.* V. 7.

Ariobarzane & ſon fils donnérent alors * à l'armée Romaine un ſpectacle bien différent de celui que lui avoient donné les deux Tigranes. Le Roi de Cappadoce étoit venu au camp de Pompée; & pendant que ce Général étoit ſur ſon Tribunal, lui, il étoit aſſis à côté ſur une chaiſe curule. Mais il apperçut ſon fils placé auprès du bureau d'un greffier. La tendreſſe de ce pére ne put ſupporter de voir ſon fils tenir une place ſi peu convenable à ſon rang. Il deſcendit, & alla lui ceindre le diadême, & l'exhorter à prendre la place qu'il venoit de quitter. Le fils combattant par ſon reſpect contre la tendreſſe de ſon pére, verſa des larmes, laiſſa tomber le diadême, & ne voulut point ſe rendre, quelques inſtances qui lui fuſſent faites.

Ainſi

* *Uſſérius remet ce fait à l'année ſuivante, & au ſéjour que Pompée fit dans la ville d'Amiſus.*

AN. R. 686. AV. J.C. 66. Ainſi [a] par un événement qui ſembleroit incroyable, celui qui quittoit une couronne étoit plein de joie, & celui à qui on la mettoit ſur la tête, étoit plongé dans une triſteſſe amére. Quel combat! & qui peut ne pas en être attendri & charmé, même au ſimple récit? Il falut que l'autorité de Pompée intervînt pour terminer une querelle ſi ſinguliére. Il confirma le jugement du pére, & ordonna au fils d'obéïr. C'eſt la ſeconde * fois que la Cappadoce nous fournit un ſi bel exemple.

* *Voyez Hiſt. Anc. T.* IX. *p.* 596.

§. II.

Pompée s'avance vers le Caucaſe & défait les Albaniens. Il défait auſſi les Ibériens. Arrivé à l'embouchure du Phaſe, il revient ſur ſes pas par l'Albanie. Nouvelle victoire remportée par lui ſur les Albaniens. On a dit fauſſement qu'il s'étoit trouvé des Amazones à cette bataille. Pompée évite d'engager une guerre contre les Parthes. Sageſſe & retenue de Pompée. Stratonice mére de Xipharès livre à Pompée un château dont elle avoit la garde. Avanture du pére de Stratonice. Généroſité de Pompée. Mémoires ſecrets de

[a] Quodque penè fidem veritatis excedit, lætus erat, qui regnum deponebat; triſtis, cui dabatur. *Val. Max.* V. 7.

de Mithridate. Recueil d'obſervations ſur la médecine fait par ordre de ce Prince. Réglemens de Pompée par rapport aux Etats dont Mithridate avoit été dépouillé. Pompée paſſe en Syrie. Etat actuel de ce Royaume. Pompée le réduit en Province Romaine. Rois de Commagéne. Mithridate arrivé au Boſphore fait tuer ſon fils Macharès. Juſtice bizarre de Mithridate. Il fait égorger Xipharès. Il envoye une Ambaſſade à Pompée, ſans fruit. Nouveaux préparatifs de Mithridate. Il penſe à marcher vers l'Italie par terre. Murmures de ſes troupes. Pharnace les ſouléve contre ſon pére. La révolte devient générale. Mithridate eſt aſſiégé dans le château de Panticapée. Il fait des imprécations contre Pharnace. Sa mort. Jugement ſur ſon caractére & ſon mérite. Pompée apprend dans les plaines de Jericho la mort de Mithridate. Actions de graces aux Dieux dans Rome. Honneur ſingulier décerné à Pompée. Pompée aſſure la tranquillité de la Syrie. Troubles dans la Judée à l'occaſion de la ſucceſſion au Trône diſputée entre Hyrcan & Ariſtobule. Pompée favorable à Hyrcan & irrité par Ariſtobule, marche contre Jéruſalem.

Il

Il s'empare de la ville, & assiége le Temple. Prise du Temple. Constance religieuse des Prêtres Juifs. Pompée entre dans le Saint des Saints. Conduite généreuse de Pompée. Richesse & insolence de Démétrius son affranchi. Indulgence excessive de Pompée à l'égard de ceux qu'il aimoit. Il vient à Amisus, où il reçoit le corps de Mithridate. Il confirme à Pharnace la possession du Royaume du Bosphore. Son retour. Considération particuliére qu'il témoigne au Philosophe Possidonius. Il apprend la mauvaise conduite de sa femme Mucia, & la répudie. Ses mariages.

AN. R. 686. AV. J.C. 66. Pompée s'avance vers le Caucase, & défait les Albaniens *Plut. & Dio.*

POMPE'E ayant ainsi réglé toutes les affaires des pays au milieu desquels il se trouvoit, songea à poursuivre Mithridate : & laissant Afranius avec quelques troupes en Arménie, il s'avança vers le Caucase, & se prépara à traverser toute cette bande de terre qui est située entre le Pont Euxin à l'Occident, & la mer Caspienne à l'Orient. Il trouva des obstacles, sur-tout de la part de deux nations puissantes & belliqueuses, les Albaniens & les Ibériens, & il n'eut pas moins à se précautionner contre leurs ruses & leurs perfidies, qu'à combattre

combattre leurs forces, qui étoient con- AN. R. 686. AV. J.C. 66. sidérables. Il vainquit d'abord en bataille rangée quarante mille Albaniens près du fleuve Cyrus. Cette victoire fut remportée par les Romains pendant les jours des Saturnales, c'eſt-à-dire, après le milieu du mois de * Décembre. Pompée fut bien-aiſe qu'Orésès Roi des Albaniens lui demandât la paix, & il la lui accorda volontiers, afin que ſes troupes puſſent jouïr de quelque repos pendant l'hiver.

L. AURELIUS COTTA. AN. R. 687. AV. J.C. 65.
L. MANLIUS TORQUATUS.

Il défait auſſi les Ibériens.

Dès qu'il fut poſſible de tenir la campagne, Pompée ſe mit en marche pour entrer dans le pays des Ibériens, peuple jaloux de ſa liberté, & qui n'avoit jamais été ſoumis à aucune domination étrangére. Ils n'avoient obéi ni aux Médes, ni aux Perſes; & ne s'étant point trouvés ſur la route d'Aléxandre, ils avoient échapé à ce conquérant. D'ailleurs ils étoient portés d'affection pour Mithridate: & ils ne voyoient pas volontiers dans leur pays une armée venue

* *L'année des Romains étoit alors fort dérangée: & lorſqu'ils comptoient le mois de Décembre, ils auroient dû plutôt compter partie de Septembre & d'Octobre.*

AN. R. 687. AV. J.C. 65. des extrémités de l'Occident, & qui ſubjuguoit tous leurs voiſins. Leur Roi Artocès ſe conduiſit en Prince qui n'avoit guéres de tête ni de bonne foi. Son inclination naturelle le portoit à haïr les Romains & à leur faire la guerre: la crainte le retenoit. Dominé tantôt par l'une, tantôt par l'autre de ces impreſſions, il offroit le paſſage, & enſuite le refuſoit. Enfin il falut en venir à une bataille, où neuf mille Ibériens demeurérent ſur la place, & dix mille furent faits priſonniers. Alors Artocès déſira la paix ſérieuſement, & l'obtint, mais en donnant ſes fils en otages.

Arrivé à l'embouchure du Phaſe, il revient ſur ſes pas par l'Albanie.

De-là Pompée paſſa dans la Colchide, & arriva à l'embouchure du Phaſe, où il trouva une flote commandée par Serviliius l'un de ſes Lieutenans. Mais plus les Romains s'enfonçoient dans ces contrées ſauvages, moins il paroiſſoit poſſible de joindre Mithridate, qui avoit bien de l'avance, & gagnoit actuellement le Boſphore par les pays qui ſont au Septentrion du Pont Euxin. Ainſi il eſt à préſumer que Pompée ne fut pas fâché d'avoir un prétexte auſſi ſpécieux de retourner en arriére, que celui que lui offroit la révolte des Albaniens, qui depuis qu'il étoit ſorti de leurs terres avoient

avoient repris les armes. Il ſe contenta donc de charger Servilius de fermer ſi exactement le Boſphore, que Mithridate ne pût ni en ſortir, ni recevoir par la mer aucunes proviſions: & pour lui il retourna en Albanie. AN. R. 687. AV. J.C. 65.

Il avoit à repaſſer le Cyrus: & les Barbares, à l'endroit où le trajet étoit le plus commode, avoient planté des pieux d'eſpace en eſpace, qui le rendoient impraticable. Il prit donc le parti d'aller chercher un autre gué par un aſſez long détour: & comme les eaux ne laiſſoient pas d'y être fortes & abondantes; pour en rompre la violence, il plaça vers le haut une ligne de cavalerie dans le travers du fleuve; au-deſſous une ſeconde ligne formée par les chariots & les bêtes de ſomme qui portoient les bagages; & l'infanterie paſſa encore plus bas, à l'abri de ces deux eſpéces de digues. Il lui fallut enſuite traverſer un pays ſec & ſans eau. Il pourvut à cet inconvénient, en faiſant remplir d'eau dix mille outres, qui furent portés à la ſuite de l'armée. C'eſt ainſi qu'il arriva aux ennemis. Ils étoient campés auprès d'un fleuve, que Plutarque & Dion nomment Abas, au nombre de plus de ſoixante mille hommes de pied, Nouvelle victoire remportée par lui ſur les Albaniens.

AN. R. 687. AV. J. C. 65. & deux mille chevaux, mais mal armés, & la plupart couverts ſeulement de peaux de bêtes. Coſis frére du Roi les commandoit.

La bataille s'étant bientôt engagée, Coſis, qui étoit brave, s'attacha a Pompée, & lui donna lieu de payer de ſa perſonne en même tems qu'il faiſoit les fonctions de Général. Car l'Albanien lui ayant lancé un javelot qui porta ſur ſa cuiraſſe, Pompée plus adroit ou plus heureux perça ſon ennemi de ſa lance, & le renverſa mort à l'inſtant. Les Barbares ayant perdu leur chef, ne firent pas beaucoup de réſiſtance. Ils ſe retirérent en grand nombre dans une forêt, à laquelle Pompée fit mettre le feu après l'avoir environnée de ſes ſoldats, de ſorte que ceux qui ſe ſauvérent des flammes périrent par l'épée.

On a dit fauſſement qu'il s'étoit trouvé des Amazones à cette bataille.

Il s'eſt répandu au ſujet de cette action une fable, qui flattoit la vanité des vainqueurs. On a dit qu'il s'y étoit trouvé des Amazones. Mais Plutarque obſerve, qu'on rencontra ſeulement parmi les dépouilles de petits boucliers & des cothurnes, tels qu'on en attribuoit à ces femmes guerriéres, ſans que parmi les priſonniers ni parmi les morts on ait vû aucune femme. Il ne traite pourtant point

point de fable ce qu'on dit des Amazones, & il leur assigne une habitation dans le Caucase vers les bords de la mer Caspienne. AN. R. 687. AV. J.C. 65.

Pompée avoit dessein de pénétrer jusqu'à cette mer, & il s'en faisoit une gloire. Mais la multitude des serpens & des animaux venimeux dont le pays étoit rempli, l'obligea de retourner sur ses pas, lorsqu'il n'en étoit qu'à trois journées de chemin. Il revint donc dans la petite Arménie. Il y reçut des Ambassadeurs des Rois des Médes & des Elyméens, auxquels il répondit gracieusement.

Pompée évite d'engager une guerre contre les Parthes.

Il y eut plus de difficultés entre lui & Phraate. Ce Prince se plaignoit des Lieutenans de Pompée, qui lui donnoient de la jalousie en s'avançant trop près de ses frontiéres. Gabinius même avoit passé l'Euphrate, & étoit venu jusqu'au Tigre. D'ailleurs Phraate avoit d'anciens démêlés avec Tigrane, & il auroit été bien aise de profiter de l'affoiblissement du Roi d'Arménie, pour faire revivre de vieilles prétentions. Il revendiquoit en particulier la Gordyéne, & y étoit entré en armes. Mais il n'osa pas défendre ce pays contre Afranius envoyé par Pompée, qui s'en étant ainsi

AN. R. 687. AV. J.C. 65. rendu maître ſans réſiſtance, le reſtitua à Tigrane.

Phraate & Pompée ſe craignoient mutuellement. Phraate voyoit ſes voiſins trop maltraités par les Romains, pour avoir envie de s'expoſer à une ſemblable diſgrace : & Pompée ne déſiroit nullement de s'engager en une nouvelle guerre dans des pays inconnus, & contre des peuples qui ſe battoient d'une façon à laquelle ſes troupes n'étoient point accoutumées. Il ne ſouhaitoit que de ſortir d'affaire honorablement, & en conſervant la majeſté du nom Romain. Ainſi ſans écouter ni les plaintes de Tigrane, qui lui demandoit du ſecours, ni les exhortations de ſes amis, qui n'enviſageoient que la gloire & le profit d'une nouvelle conquête, il réſolut de ne point ſe déclarer ennemi de Phraate ; & content d'humilier ſon orgueil, en lui refuſant le titre de Roi des Rois, dont il étoit fort jaloux, du reſte il ſe porta pour arbitre & médiateur entre lui & Tigrane, & dépêcha trois commiſſaires pour terminer ſur les lieux leurs querelles, & régler les limites des deux Royaumes.

Il paroît que la médiation des Romains étoit peu néceſſaire. Tigrane & Phraate

Phraate ne demandoient qu'à ſe concilier. Le premier étoit mécontent de n'avoir pas été ſecouru par Pompée : l'autre, toute réfléxion faite, s'étoit perſuadé qu'il lui étoit avantageux que Tigrane ſubſiſtât, parce qu'il pourroit trouver en lui un allié, ſi dans la ſuite les Romains attaquoient les Parthes ; au lieu qu'en allumant une guerre, il étoit à craindre qu'après qu'ils auroient épuiſé leurs forces l'un contre l'autre, le vainqueur & le vaincu ne devinſſent également la proie des Romains. Ainſi tout ſe diſpoſa à la paix, & de ce côté la tranquillité fut parfaitement rétablie. AN. R. 687. AV. J.C. 65.

Ces derniers événemens appartiennent à l'année où furent Conſuls L. Céſar & Figulus.

L. JULIUS CÆSAR.
C. MARCIUS FIGULUS. AN. R. 688. AV. J.C. 64.

Pompée paſſa en Arménie les derniers mois de l'année d'où nous ſortons & les premiers de celle dont nous commençons à raconter les événemens. Il y fut principalement occupé à recueillir les fruits de la victoire qu'il avoit remportée ſur Mithridate. On lui livroit de toutes parts les châteaux & les treſors Sageſſe & retenue de Pompée.

AN. R. 688. AV. J.C. 64. de ce Prince. On lui amena en particulier grand nombre de ſes femmes & de ſes concubines. Il les reſpecta toutes : & *Plut.* ſans ſe laiſſer ſéduire par la beauté d'aucune, il les renvoya à leurs péres & à leurs proches. Car elles appartenoient pour la plupart à des Princes, ou à des Généraux d'armées.

Stratonice mére de Xipharès, livre à Pompée un château dont elle avoit la garde. Avanture du pére de Stratonice.

Stratonice, l'une d'entre elles, étoit de baſſe naiſſance, fille d'un Muſicien, dont l'avanture a paru à Plutarque digne d'être racontée en détail. Cette Stratonice, étant fort jeune, chanta un jour dans un repas de Mithridate d'une façon qui le charma. Il la mit ſur le champ au nombre de ſes concubines : & le pére ſe retira chez lui, fort mécontent de n'avoir pas même été honoré d'un regard. Mais à ſon réveil il fut étrangement ſurpris de voir dans ſa chambre des tables couvertes de vaſes d'or & d'argent, un nombreux domeſtique, des eunuques & des eſclaves qui lui préſentoient de beaux & magnifiques habits ; & à ſa porte un cheval ſuperbement enharnaché, comme ceux des Seigneurs que l'on appelloit amis du Roi. Il crut qu'on ſe moquoit de lui, & voulut s'enfuir. Mais les eſclaves l'ayant arrêté, & lui diſant que c'étoit un préſent du Roi,

Roi, qui lui avoit donné toute la maiſon d'un homme très-riche mort récemment; & que ce n'étoient-là que de légéres prémices des dons qu'il avoit lieu de ſe promettre: il eut bien de la peine à ſe laiſſer perſuader. Enfin néantmoins il endoſſa la pourpre, monta à cheval, ſuivi de ſon cortége: & en traverſant la ville, il crioit à pleine tête dans les rues: *Tout cela eſt à moi.* Il s'attira par là bien des railleries, auxquelles il répondoit, „ que s'il y avoit quelque „ choſe qui dût étonner, c'étoit qu'il ne „ jettât pas des pierres à tous les paſſans, „ dans le tranſport de joie qui lui trou- „ bloit la raiſon. „ Freinshémius, qui raconte ce fait d'après Plutarque, y joint une réfléxion, que je ne puis me réſoudre à omettre. „ Voilà[a] s'écrie-t-il, „ ce que ſont les richeſſes, & quels en „ ſont les effets! C'eſt ainſi que le plus „ ſouvent on s'en joue, & qu'à leur tour „ elles ſemblent ſe jouer des hommes, „ en leur renverſant l'eſprit. „ Mais que dirons-nous d'un pére, qui ſe fait une gloire du déshonneur & de l'ignominie de ſa fille, & qui ne connoit d'autre ſentiment qu'une yvreſſe de joie

An. R. 683. Av. J. C. 64.

a Hoc ſunt & poſſunt divitiæ; hiſque interdum modis illuduntur & illudunt! *Suppl. Liv.* CII.

qu'il avoit vaincu. Il y vit que Mithridate avoit fait empoiſonner un grand nombre de perſonnes, entre autres Ariarathe, l'un de ſes fils, & Alcée de Sardes, qui dans une courſe de chevaux avoit eu le malheur de le ſurpaſſer. Il y trouva les explications de pluſieurs ſonges, ſoit du Roi lui-même, ſoit de ſes femmes: tant les hommes, même les plus élevés par leur rang, & par leurs connoiſſances, (car Mithridate étoit très-ſavant) ſemblent faits pour ſe repaître de chiméres. On gardoit auſſi en ce même lieu des lettres licentieuſes de Mònime à Mithridate, & de Mithridate à Monime. C'eſt encore par cette voie que Théophane diſoit qu'avoit été découvert le prétendu diſcours de Rutilius à Mithridate pour l'exhorter à faire maſſacrer les Romains. Mais nous avons remarqué ailleurs ce qu'il faut penſer de cette impoſture.

AN. R. 688. AV. J.C. 64.

Parmi tant de papiers & de piéces, qui ſont aſſurément peu d'honneur à Mithridate, il s'en trouva d'un genre bien différent. Ce Prince étoit curieux & même habile en Médecine: & l'on ſait qu'il a donné ſon nom à une ſorte de contrepoiſon fameux dans l'antiquité, & dont la réputation n'eſt pas encore

Recueil d'obſervations ſur la Médecine, fait par ordre de ce Prince.

AN. R. 688. AV. J. C. 64.

éteinte. Ainſi ſur tout ce qui appartient à cette ſcience, ſur les vertus des médicamens, & la maniére d'en faire uſage, il avoit ramaſſé des obſervations de toutes les provinces de ſes Etats, qui pendant un tems avoient embraſſé une grande partie de l'Univers. Ce recueil parut à Pompée, un tréſor précieux, dont il devoit faire part à ſa nation, & il le fit traduire en Latin par un de ſes affranchis. Ainſi [a], dit Pline, de qui nous tenons ce fait, la victoire de Pompée ſur Mithridate ne fut pas moins utile au genre humain, qu'à la République Romaine.

Réglemens de Pompée par rapport aux Etats dont Mithridate avoit été dépouillé. *Plut.*

Pompée vint enſuite à Amiſus, où il avoit indiqué le rendez-vous des Rois, & des Députés des peuples d'Aſie, dont il alloit régler le ſort. Il s'y trouva douze Rois Barbares, & un bien plus grand nombre de Princes & d'Ambaſſadeurs. Là, comme ſi Pompée eût eu deſſein de conſoler Lucullus, & de lui donner ſa revanche, il tomba dans le même ridicule qu'il lui avoit reproché. Il avoit raillé impitoyablement ce Général, ſur ce qu'il avoit agi en vainqueur, avant que d'être ſûr de la victoire, & pendant que

a Vitæque ita profuit non minùs, quàm Reipublicæ, victoria illa. *Plin.* XXV. 2.

que ſon ennemi avoit encore des forces conſidérables. Il en fit autant lui-même, & tandis que Mithridate non ſeulement étoit vivant, mais aſſembloit dans le Boſphore des troupes nombreuſes, Pompée diſtribuoit ſes dépouilles. Il réduiſit le Pont en forme de Province Romaine: il donna à Déjotarus, Tetrarque des Gallogrecs, & fidéle allié des Romains, la petite Arménie. Il fit encore pluſieurs autres arrangemens, moins intéreſſans par rapport à la ſuite de l'Hiſtoire. Mais je ne dois pas omettre qu'il établit Prêtre de Bellone à Comanes, dans le Pont, Archélaüs, fils de cet Archélaüs qui avoit été vaincu par Sylla, & qui depuis avoit embraſſé le parti des Romains. Cette dignité étoit très grande & d'un revenu très-conſidérable. Le Pontife de Comanes, pendant que le Royaume de Pont avoit ſubſiſté, étoit la ſeconde perſonne de l'Etat. Il avoit même le droit de ceindre le diadême aux jours de Fêtes ſolennelles. Tout le canton des environs lui obéiſſoit: & Pompée en faveur d'Archélaüs, ajouta, aux anciennes terres relevantes de ce ſacerdoce, deux lieues de pays à la ronde. Au reſte, quoique Bellone ſoit une déeſſe guerriére, la diſſolution, eſſentielle au culte du Paganiſme, en

AN. R. 688. AV. J.C. 64.

Eutrop. l. VI.

Strabo, l. XII. *p.* 557. *&* 558.

AN. R. 688. AV. J C. 64. en avoit fait une vraie Vénus. Toute la ville étoit remplie de courtiſanes, qui étoient pour la plupart conſacrées à la Déeſſe. Il y avoit une autre ville de Comanes dans la Cappadoce, dont celle de Pont étoit comme une colonie: & tout ce qui ſe pratiquoit dans cette derniére par rapport au culte de Bellone, c'étoit à l'imitation de ſa Métropole.

Pompée paſſe en Syrie. *Plut.*

Pompée qui ſe trouvoit dans la ville d'Amiſus, ſituée vis-à-vis le Boſphore, dont elle eſt ſéparée par la largeur du Pont Euxin, ſembloit devoir penſer à aller attaquer Mithridate dans ſon aſyle. Il ne le fit point, & ſe porta au contraire vers la Syrie. Il diſoit qu'il laiſſoit au Roi de Pont un ennemi plus redoutable que Pompée: c'étoit la faim. Il donna de nouveaux ordres pour faire une garde ſévére autour du Boſphore, & empêcher qu'on n'y portât des proviſions, ſoumettant à la peine de mort tous ceux qui ſeroient pris en fraude. Quant à lui, un projet plus flateur pour ſa vaine & faſtueuſe ambition, l'attira du côté du Midi. Il vouloit augmenter l'Empire Romain du Royaume de Syrie, qui étoit alors comme vacant: & il ſe propoſoit de pouſſer ſes conquêtes juſqu'à la mer Rouge, afin qu'il fût dit que de toutes

parts,

parts, & sous les climats les plus éloignés, il avoit pénétré jusques à la grande mer, en Afrique, en Espagne, & maintenant du côté de l'Orient; sans parler de la mer Caspienne dont il s'étoit approché, comme nous l'avons dit, à la distance seulement de trois journées de chemin. AN. R. 688. AV. J. C. 64.

Il se mit donc en marche pour aller en Syrie; & traversant le Pont, il vint à la ville de Zéla ou Ziéla, auprès de laquelle Triarius avoit été défait par Mithridate. Il trouva les corps morts des Romains encore étendus sur la terre sans sépulture. Il leur fit rendre les derniers honneurs avec magnificence, & par là il aggrava & fit paroître davantage le tort de Lucullus, qui avoit négligé ce devoir, quoiqu'il y fût plus obligé. Cette omission avoit beaucoup contribué à indisposer & à aigrir contre Lucullus les esprits de ses soldats. La marche de Pompée n'eut d'ailleurs rien de mémorable. Tous les pays par où il passa pour venir en Syrie, étoient subjugués ou amis.

La Syrie, en conséquence des divisions & des guerres entre les Princes de la maison des Séleucides, avoit été déchirée & désolée pendant long-tems. On peut voir dans l'Histoire Ancienne le détail

Etat actuel de ce Royaume. *Justin.* XL. 2.

AN. R. 688. AV. J.C. 64. détail de ce que ce malheureux Royaume eut à souffrir. Aucun de ces Princes n'étoit assez puissant pour le défendre, & tous le ravageoient. Enfin les Syriens las de tant de maux & de désordres, se jettérent entre les bras de Tigrane, qui régna en Syrie pendant dix-huit ans. Lucullus l'en chassa: & Antiochus l'Asiatique s'étant présenté au vainqueur comme l'héritier légitime du Trône des Séleucides, Lucullus reconnut ses droits, & lui permit d'en jouïr. Mais avoir obtenu de Lucullus ou faveur ou justice, c'étoit un titre pour être maltraité par Pompée.

Appian. Mithrid. & Dio.

Pompée le réduit en Province Romaine.

Lors donc que celui-ci fut en Syrie, Antiochus eut beau alléguer l'ancienne possession de ses péres, Pompée lui répondit „ qu'il avoit lui-même renoncé à ses „ droits, lorsque se tenant caché dans „ un coin de la Cilicie, il avoit laissé Ti„ grane jouïr tranquillement pendant „ dix-huit ans du Royaume des Séleuci„ des. Que pour lui, il ne l'auroit point „ dépouillé, s'il l'eût trouvé sur le Trône. „ Mais que les Romains n'avoient pas „ vaincu Tigrane, afin qu'Antiochus „ profitât de leur victoire. Que la Syrie „ étoit leur conquête, faite par eux sur „ un ennemi qu'ils en avoient trouvé en „ possession. „ Ces raisons étoient spécieu-

cieuſes. Mais le bon argument, c'eſt que Pompée étoit le plus fort. Ainſi la Syrie fut réduite en Province Romaine. AN. R. 688. AV. J.C. 64.

Rois de Commagéne.

Pluſieurs Savans prétendent que Pompée pour conſoler l'Aſiatique, lui donna le Royaume de Commagéne, & que les Rois de ce pays, qui paroiſſent dans l'Hiſtoire juſqu'au tems de Veſpaſien, étoient deſcendus de celui-ci, & par conſéquent de la race des Séleucides. Cette opinion eſt très probable, quoique peut-être elle ſouffre quelque difficulté.

C'eſt pendant le ſéjour que Pompée fit en Syrie, que ſe terminérent les querelles entre Tigrane & Phraate, & que la paix fut cimentée entre les Parthes & les Romains.

M. TULLIUS CICERO. AN. R. 689.
C. ANTONIUS. AV. J.C. 63.

Pompée, ſuivant toujours ſon projet, achevoit de pacifier la Syrie, entreprenoit la guerre contre Arétas Roi d'une partie des Arabes, prenoit connoiſſance des démêlés entre Hyrcan & Ariſtobule, qui ſe diſputoient la Royauté de la Judée, & ſembloit avoir oublié Mithridate. Sa bonne fortune acheva ſans lui ce qu'il laiſſoit en arriére : & la mort délivra enfin les Romains d'un ennemi impla-

AN. R. 689. AV. J.C. 63. implacable, qui ne leur auroit jamais laiſſé de repos, tant qu'il auroit vécu. C'eſt ce que je vais raconter, en reprenant les choſes d'un peu plus haut.

Mithridate arrivé au Boſphore, fait tuer ſon fils Macharès. *Dio, l.* XXXVI. *Appian. Mithrid.*

Mithridate ayant vaincu tous les obſtacles qui s'oppoſoient à ſa fuite, étoit arrivé au Boſphore. Macharès ſon fils, qui régnoit en cette contrée, trembla à ſon approche. Il avoit quelques années auparavant négocié avec Lucullus, qui l'avoit reconnu Roi ami & allié des Romains. C'étoit une offenſe qu'il n'eſpéroit pas que ſon pére lui pardonnât. Il connoiſſoit ſon courroux inéxorable, & étoit inſtruit par plus d'un exemple que le ſang de ſes fils ne lui coutoit rien pour établir ſa ſureté. Ainſi, quoiqu'il eût envoyé au-devant de Mithridate quelques-uns de ſes amis pour lui faire des excuſes & tâcher de le fléchir, il n'oſa pas l'attendre : & lorſqu'il le ſçut peu éloigné, il paſſa le détroit, & vint dans la Cherſonèſe Taurique, ayant même pris la précaution de brûler les vaiſſeaux qu'il ne lui fut pas poſſible d'emmener, afin que ſon pére n'eût pas de quoi le pourſuivre. Il ne put néantmoins échaper à la vengeance de Mithridate. Quelques-uns de ceux qui étoient auprès de lui furent gagnés par l'eſpérance de l'impu-

punité & d'une récompenſe. Macharès fut tué par eux, ou, ſelon Appien, ſe voyant trahi, il ſe tua lui-même. Mithridate, par une juſtice aſſez bizarre, ne fit grace à aucun de ceux qu'il avoit mis auprès de ſon fils, & pardonna à ceux que le jeune Prince s'étoit attachés par lui-même, diſant que ces derniers ne lui devoient rien, puiſque ce n'étoit pas lui qui les avoit placés. AN. R. 689. AV. J C. 63. Juſtice bizarre de Mithridate.

On trouve dans ſa vie un autre trait aſſez ſemblable. Un Sénateur Romain, qui ſe nommoit Acilius, & qui condamné à l'exil, s'étoit retiré auprès de Mithridate, & avoit même eu quelque part à ſa confiance, ayant conſpiré contre ſa perſonne, fut mis à mort, lui & ſes complices; avec cette différence néantmoins, que le Prince, par égard pour ſa qualité de Sénateur, lui épargna les tortures. Mais ſes affranchis, quoiqu'ils euſſent trempé dans le complot, furent exemts de la peine: & Mithridate déclara, qu'il ne croyoit pas devoir les punir pour avoir obéi à leur patron. *Appian. Mithrid. p. 233.*

Après la mort de Macharès, le Roi de Pont paſſa dans la Cherſonèſe, & s'y étant rendu maître du fort de Panticapée, ſitué préciſément ſur le détroit, il Il fait égorger Xipharès. *Appian.*

AN. R. 689. AV. J.C. 62. *Mithrid. p. 244.*

y commit un nouveau parricide, bien plus inexcuſable que le précédent. Car pour ſe venger de Stratonice, qui avoit livré, comme je l'ai dit, à Pompée un château rempli de toutes ſortes de richeſſes, il fit mourir le fils qu'il avoit eu d'elle, & dont elle avoit voulu aſſurer la vie en ſe ménageant l'amitié des Romains. Xipharès fut égorgé ſur le rivage, à la vûe même de ſa mére, qui, au rapport d'Appien, étoit de l'autre côté du Détroit.

Il envoye une Ambaſſade à Pompée, ſans fruit.

Dans ce même tems il dépêcha des Ambaſſadeurs à Pompée, pour offrir de payer tribut aux Romains, ſi on vouloit le rétablir dans le Royaume de ſes péres. Pompée répondit qu'il falloit que Mithridate vînt faire ſa ſoumiſſion en perſonne, à l'exemple de Tigrane. Le Prince fugitif ne délibéra pas un moment ſur la propoſition qu'on lui faiſoit d'une telle baſſeſſe. *C'eſt à quoi*, dit-il, *on ne réduira jamais Mithridate. Mais je pourrai envoyer quelques-uns de mes enfans, & des principaux Seigneurs de ma Cour.* Cette négociation n'eut point de ſuite, & Mithridate continua ſes préparatifs pour renouveller la guerre.

Nouveaux préparatifs.

Il levoit beaucoup de monde, ſans diſtinction de libres & d'eſclaves. Il fabriquoit

quoit des armes & des machines : & pour avoir des matériaux, il faiſoit couper les arbres même fruitiers, & tuer les bœufs dont on ſe ſervoit pour le labourage, parce que les nerfs de ces animaux étoient utiles pour les machines & les arcs. Il faiſoit auſſi des levées d'argent très onéreuſes aux peuples, qui déja effrayés & déſolés par un tremblement de terre, le plus horrible qui fût jamais, & encore foulés & maltraités par leur Souverain, changérent en haine & en indignation le reſpect qu'ils avoient conſervé pour lui juſques dans ſa mauvaiſe fortune. Ce qui les aigriſſoit ſurtout, c'étoient les violences & les vexations des miniſtres chargés de l'exécution des ordres du Prince. Et Mithridate n'étoit pas en état de remédier à ces injuſtices, parce qu'étant actuellement malade, & ayant le viſage tout couvert d'ulcéres, il ſe renfermoit dans ſon palais avec trois Eunuques qui le ſoignoient, & qui étoient les ſeules perſonnes qui le viſſent. On ne laiſſa pas de lui raſſembler durant ce tems des forces conſidérables ; ſoixante cohortes de ſix cens hommes chacune, tous gens d'élite ; & de plus une grande multitude d'autres ſoldats enqui l'on mettoit moins de

An. R. 689. Av. J. C. 63. tifs de Mithridate.

AN. R. 689. AV. J.C. 63. de confiance. Il avoit auſſi des vaiſſeaux : & ſes Généraux lui avoient ſoumis pluſieurs poſtes & châteaux aux environs du Boſphore. Lorſqu'il fut en état d'agir lui-même & de conduire ſes affaires, il envoya des troupes à Phanagorée, place ſituée ſur le Détroit du côté de l'Orient, afin d'être abſolument maître du canal, dont il dominoit lui-même le côté de l'Occident par le fort de Panticapée.

Il tente quelques entrepriſes, qui ne lui réuſſiſſent pas.

Caſtor, homme de bas lieu, qui commandoit dans Phanagorée, rompit les meſures de Mithridate. Il avoit été autrefois maltraité en ſa perſonne par l'eunuque Tryphon. Voyant donc arriver cet eunuque avec les troupes du Roi, il le tua, & appella les habitans aux armes, les invitant à ſe mettre en liberté. Toute la ville s'émut: la citadelle ſeule, où étoient pluſieurs enfans de Mithridate, & entre autres Artapherne âgé de plus de quarante ans, fit quelque réſiſtance. Mais comme le peuple mutiné ſe préparoit à y mettre le feu, & avoit déja amaſſé & allumé du bois tout autour, le courage manqua bientôt à Artapherne, & il ſe rendit priſonnier de Caſtor, avec trois de ſes fréres, Darius, Xerxès, Oxathrès, & une ſœur qui ſe nommoit Eupatra, tous quatre en bas âge. Cléopatre, digne fille

fille de Mithridate, quoiqu'abandonnée de ſon frére, tint bon contre les rebelles, & donna le tems à ſon pére de lui envoyer des vaiſſeaux pour la tranſporter à Panticapée. Caſtor livra ſes priſonniers aux Romains. AN. R. 689. AV. J.C. 63.

L'exemple de Phanagorée fut ſuivi de pluſieurs autres places des environs: & Mithridate, qui voyoit les trahiſons devenir ſi fréquentes, & qui en craignoit toujours de nouvelles, voulut s'aſſurer de l'amitié des Rois Scythes, en leur donnant quelques-unes de ſes filles en mariage avec de riches préſens, pour obtenir d'eux des troupes. Mais l'eſcorte de ſoldats qui conduiſoit les Princeſſes, tua les eunuques ſous la garde deſquels elles étoient, & les livra elles-mêmes au pouvoir des Romains. Outre que l'infortune attire aiſément l'infidélité, les gens de guerre ne ſouffroient qu'avec indignation la confiance qu'avoit Mithridate dans les eunuques, & l'autorité qu'il leur donnoit.

Il penſe à marcher vers l'Italie par terre.

Tout fondoit autour de Mithridate, & il ne montra jamais un plus grand cœur. Ce fut alors qu'il penſa ſérieuſement à exécuter un projet, dont l'idée lui étoit venue depuis long-tems: c'eſt-à-dire, à pénétrer en Italie par terre, *Plut. in Pomp.*

ga-

AN. R. 689. AV. J.C. 63. *Dio l.* XXXVII. *Appian.*

gagnant d'abord le Danube à travers les nations Scythiques, qui occupoient le pays depuis les Palus Méotides juſqu'à ce grand fleuve, enſuite traverſant la Thrace, & enfin l'Illyrie, qui le mettoit au pied des Alpes. Ce projet eſt effrayant, ſoit que l'on conſidére la longueur immenſe d'une route de cinq à ſix cens lieues ; ou les difficultés que préſentoient les paſſages des riviéres, les montagnes, les défilés, les forêts ; ou la néceſſité de combattre tant de nations féroces, qui ne devoient pas voir tranquillement entrer ſur leurs terres une armée nombreuſe commandée par un Roi d'un ſi grand nom ; ou enfin le terme de l'entrepriſe, qui étoit d'attaquer les Romains dans le centre de leur Empire & de leurs forces. Auſſi tant que le ſyſtême des affaires d'Aſie laiſſa quelque eſpérance à Mithridate, il ne penſa point à effectuer cette idée. Mais dans la ſituation déſeſpérée où il ſe trouvoit actuellement, c'étoit-là ſon unique reſſource, réſolu comme il étoit de mourir en Roi plutôt que de vivre dégradé. D'ailleurs il eſpéroit que la plupart des obſtacles qui effrayoïent dans le projet s'évanouïroient dans l'exécution. Il y avoit grand nombre de Nations Gauloiſes établies

établies autour du Danube & des rivières qui s'y jettent. Mithridate avoit entretenu de longue main des liaiſons avec ces peuples : & il comptoit non-ſeulement n'être point arrêté par eux, mais les avoir pour alliés, & groſſir ſon armée des troupes qu'ils lui fourniroient. L'exemple d'Annibal, qu'il avoit toujours admiré, lui rehauſſoit le courage: & cela d'autant plus qu'il lui ſembloit que les conjonctures étoient bien plus favorables pour lui, qu'elles ne l'avoient été pour le Général Carthaginois. Les feux de la guerre Sociale encore mal éteints, Spartacus, un vil gladiateur, qui avoit ramaſſé dans l'Italie même aſſez de forces pour faire trembler Rome, voilà ce qui le portoit à eſpérer que lorſqu'il paroîtroit dans le pays à la tête d'une armée formidable, les peuples s'empreſſeroient à ſe ranger autour de ſes drapeaux. AN. R. 689. AV. J.C. 63.

Telles étoient les penſées que Mithridate rouloit dans ſon eſprit; mais ſes ſoldats étoient dans des ſentimens bien différens. La ſeule idée d'une entrepriſe ſi vaſte & ſi étrange les épouvantoit. *Et quand même*, diſoient-ils, *à travers mille fatigues & mille dangers nous parviendrions à achever une ſi longue & ſi pénible marche*, Murmures de ſes troupes.

AN. R. 689. AV. J. C. 63.

che, quel fruit pourrions-nous en attendre? Nous n'avons pû ſoutenir les Romains dans notre propre pays. Comment les vaincrons-nous dans le cœur de leur Empire? C'eſt ici un parti de déſeſpoir : le Roi ne cherche qu'une mort honorable, & non pas le ſuccès d'un deſſein, dont il ſent lui-même l'impoſſibilité. Cependant, malgré toutes leurs répugnances, la crainte & le reſpect les contenoient dans le devoir, & les empêchoient d'éclater.

Pharnace ſoulève contre ſon pére.

Un fils de ce Roi infortuné anima à la révolte des ſoldats qui demeuroient ſoumis. Pharnace, que Mithridate avoit toujours diſtingué entre ſes autres enfans, & dont il avoit déclaré pluſieurs fois qu'il prétendoit faire ſon ſucceſſeur, conſpira contre ſon pére, & réſolut de lui arracher la couronne & la vie. L'ambition & la crainte concoururent à lui faire prendre ce funeſte deſſein. Mithridate, aigri par ſes malheurs, & par tant de perfidies qu'il éprouvoit de toutes parts, devenoit plus cruel que jamais. La mort récente de Xipharès, à qui il n'y avoit rien à reprocher que la trahiſon de ſa mére, étoit un nouvel avertiſſement bien capable d'intimider Pharnace. Mais de plus ce Prince ſouhaitoit de ſe conſerver au moins les débris de

la fortune de ſon pére : & il prévoyoit AN. R. 689. AV. J.C. 63. que le projet de marcher vers l'Italie, s'il commençoit à l'exécuter, alloit vraiſemblablement lui faire tout perdre, en rendant les Romains irréconciliables avec toute la maiſon de Mithridate. Il ſe réſolut donc, pour mériter leur faveur, à commettre un horrible parricide : & il engagea d'abord ſecrétement quelques mécontens à entrer dans ſes intérêts & dans ſes vûes.

Mithridate fut informé de ce complot : car il avoit des eſpions auprès de ſon fils, qui obſervoient toutes les démarches du Prince : & il envoya ſur le champ quelques-uns de ſes gardes pour l'arrêter. Mais [a], ſelon la remarque d'un Hiſtorien, ce Roi, d'ailleurs ſi grand, & ſi habile dans l'art de gouverner, ne ſavoit pas que les armes & la multitude des ſujets ne ſervent de rien à celui qui n'a pas pris ſoin de mériter leur amour : & qu'au contraire, plus il a de forces, plus, ſi elles ne ſont pas fidéles, il a

a Καὶ τοι σοφώτατος ὁ Μιθριδάτης ἐς πάντα τὰ βασιλικὰ γενόμενος, οὐκ ἔγνω ὅτι οὐδενὶ ὄφελος ὅπλα, οὔτε τὰ πλήθη τῶν ὑπηκόων, ἄνευ τῆς παρ' αὐτῶν φιλίας, ἰσχύει. ἀλλὰ μὴ ὅσῳ τις ἂν πλείω, μὴ μᾶλλον καὶ πιστὰ αὐτῷ ἔχῃ, χαλεπώτερα αὐτῷ γίνεσθαι. Dio, L. XXXVII.

AN. R. 689. AV. J.C. 63.

lieu de trembler. Ceux qu'il avoit envoyés pour ſe ſaiſir de Pharnace, ſe laiſſérent gagner : & le Prince les ayant joints aux premiers conſpirateurs, alla d'abord ſolliciter les transfuges Romains, qui formoient un corps de troupes le plus voiſin de Mithridate, quoique campé hors de la ville de Panticapée. Il leur repréſenta le danger propre & perſonnel auquel ils étoient expoſés, ſi on les menoit en Italie. Il leur fit eſpérer toute ſorte de douceurs & de bienfaits de ſa part, s'ils vouloient s'attacher à lui. Les transfuges prêtérent ſans peine l'oreille à de pareils diſcours, & ſe déclarérent pour Pharnace. Il attira à ſon parti avec la même facilité les autres camps répandus autour de Panticapée : & à la tête de toute cette multitude de rebelles, il vint à la pointe du jour ſe préſenter devant la place.

La révolte devient générale.

Dès que le ſignal eut été donné par les cris que jettérent les transfuges, en un inſtant la révolte devint générale. Ceux même qui n'avoient eu juſques-là aucune connoiſſance du complot, furent entraînés par l'exemple. Le mépris pour un Roi malheureux, l'eſpérance de voir changer leur fortune ſous un nouveau gouvernement, dans quelques-uns la crain-

crainte de ſe trouver ſeuls, s'ils s'opiniâtroient à une réſiſtance inutile; tous ces motifs firent un effet ſi prompt & ſur les troupes de terre, & ſur les ſoldats de marine, que Mithridate ſe vit abandonné de tous, excepté de ceux qui étoient avec lui dans la ville. Bientôt la ville même lui échapa. Quelques officiers qu'il avoit détachés pour s'informer de la cauſe du tumulte qu'il entendoit, ayant paſſé avec leurs ſoldats du côté de Pharnace, les habitans lui ouvrirent les portes: enſorte que le Roi fut réduit à ſe renfermer dans le château. AN. R. 689. AV. J. C. 63.

Mithridate eſt aſſiégé dans le château de Panticapée.

De là il envoya demander aux mutins ce qu'ils prétendoient. Ils répondirent avec une audace extrême, „ qu'ils vou„ loient que Pharnace régnât: qu'il leur „ falloit un jeune Roi, & non pas un „ vieillard gouverné par des Eunuques, „ & qui ne faiſoit connoître ſa puiſſance „ que par les cruautés qu'il exerçoit ſur „ ſes amis, ſur ſes Généraux, ſur ſes en„ fans.„ Mithridate tenta encore une derniére reſſource, & s'avança lui-même pour parler aux rebelles. Mais les ſoldats qui étoient ſortis avec lui, ſuivirent le torrent, & offrirent leurs ſervices au parti contraire. Les transfuges, qui

AN. R. 689. AV. J.C. 63. étoient toujours à la tête, fiers de leurs nombre & de leurs forces, leur déclarérent qu'ils ne les recevroient point, s'ils ne prouvoient leur zêle par quelque coup d'éclat : & en même tems ils leur montroient du doigt Mithridate. Ce malheureux Prince, dans une telle extrémité, n'eut d'autre parti à prendre que de s'enfuir dans sa forteresse, où il ne rentra qu'avec grande peine, ayant eu son cheval tué sous lui. Dans le moment toute la multitude des révoltés proclama Roi Pharnace : & faute de diadême, quelqu'un ayant tiré d'un temple voisin une large bande de papier d'Egypte, la lui ceignit autour de la tête.

Il fait des imprécations contre Pharnace.

L'infortuné Mithridate du haut d'une tour voyoit tout ce qui se passoit. Il envoya coup sur coup plusieurs de ceux qui restoient autour de lui à Pharnace, pour lui demander la vie, & la permission de se retirer en sureté. Et comme aucun ne revenoit, enfin réduit à la nécessité de mourir, il s'écria : *Dieux vengeurs des péres, s'il est vrai que vous existiez, & qu'il y ait une justice au ciel, faites qu'un jour Pharnace s'entende à son tour prononcer son arrêt de mort par ses enfans.*

Oros. VI. 5.

Alors

Alors ayant appellé ceux de ſes officiers & de ſes gardes, qui lui étoient juſques-là demeurés fidéles, il loua leur généroſité, & leur ordonna d'aller ſe rendre auprès du nouveau Roi. Pour lui, il deſcendit dans l'appartement où étoient ſes femmes & ſes filles, fit préparer du poiſon, le leur préſenta, & ſe diſpoſa à en prendre lui-même. Deux de ſes filles, Mithridatis & Nyſſa, qui devoient être mariées aux deux Ptolémées, l'un Roi d'Egypte, l'autre Roi de Chypre, voulurent avoir la conſolation de mourir avant leur pére, & ſe hâtérent de prendre le poiſon. Elles expirérent promptement. Mais la précaution dont avoit uſé Mithridate, en ſe muniſſant de contrepoiſons dès ſa plus tendre jeuneſſe, empêcha, ou du moins amortit l'effet du poiſon qu'il avoit pris: de ſorte qu'il fut obligé de recourir à ſon épée, dont il ſe perça. La bleſſure fut légére. Sa main étoit affoiblie & par l'âge, & par le poiſon qu'il venoit de prendre. Il couroit donc riſque de ne pouvoir trouver la mort qu'il cherchoit, lorſqu'il vit entrer un officier Gaulois, qui ſe nommoit Bituitus, & qui à la tête d'une troupe de ſoldats avoit forcé les murailles du château. *Brave guerrier*, lui dit

AN. R. 689. AV. J.C. 63. Sa mort. *Dio. Appian.*

AN. R. 689. AV. J.C. 63. Mithridate, *tu m'as rendu de grands ſervices, dans le tems que tu combattois ſous mes ordres. Tu m'en rendras un plus grand, ſi tu veux m'achever, & me préſerver par là de la honte de tomber vivant au pouvoir des Romains, & d'être mené par eux en triomphe.* Bituitus lui obéit: & ceux qui l'accompagnoient, portérent encore à Mithridate pluſieurs coups de leurs lances & de leurs épées. Mort déplorable pour un ſi grand Roi, & doublement malheureuſe, parce que c'étoit un fils qui l'avoit ordonné. La juſtice divine ſe ſervit du crime de Pharnace pour commencer à punir dès cette vie les cruautés dont Mithridate s'étoit rendu coupable: & le parricide commis en ſa perſonne vengea en particulier celui qu'il avoit commis lui-même ſur ſa mére.

Eloges donnés à ce Prince.

Ce Prince a été beaucoup loué. Cicéron l'appelle [a] le plus grand des Rois depuis Aléxandre: & Velleius, enflé à ſon ordinaire, après avoir dit qu'il [b] n'eſt permis ni de le paſſer ſous ſilence, ni d'en

a Ille rex poſt Alexandrum maximus. *Cic. Luc. n. 3*

b Vir neque ſilendus, neque dicendus ſine cura, bello acerrimus, virtute eximius, aliquando fortunâ, ſemper animo maximus, conſiliis dux, miles manu, odio in Romanos Annibal. *Vell.* II. 18.

d'en parler indifféremment, ajoute qu'il fut courageux dans la guerre, admirable par ſes vertus, grand dans certains tems de ſa vie par ſa fortune, toujours grand par les ſentimens, Général par la conduite, ſoldat par les actions de main, un ſecond Annibal par ſa haine contre Rome. AN. R. 679. AV. J.C. 63.

Jugement ſur ſon caractère & ſon mérite.

On ne peut en effet lui refuſer un génie vaſte, & capable de former les plus grandes entrepriſes, un courage élevé, une fermeté d'ame à l'épreuve des difficultés & des diſgraces, un eſprit de reſſource, qui lui donna moyen plus d'une fois de ſe rétablir après d'horribles pertes. Il joignit à ces talens la bravoure perſonnelle, & les bleſſures qu'il reçut plus d'une fois dans les combats en ſont la preuve. Mais je ne vois point d'exploits dans ſa vie qui lui aſſurent le mérite de grand & excellent Capitaine. Je le vois vainqueur des nations Aſiatiques, & même des Romains mal commandés. Mais dès que ceux-ci ont à leur tête d'habiles Généraux, la guerre devient pour lui une ſuite de défaites & d'infortunes, ſans mélange preſque d'aucun bon ſuccès: & il ne paroît pas avoir fait beaucoup acheter la victoire, ni à Lucullus, ni à Pompée.

AN. R. 689. AV. J.C. 63. Je ne parle point de Sylla, qui ne combattit jamais contre Mithridate en perſonne.

Quant à l'habileté dans le gouvernement politique, ſi la douceur en fait une partie eſſentielle, comment déférer cette gloire à un Prince cruel à l'excès?

J'oſe donc dire que dans le mérite de Mithridate il y a plus de pompe & de faſte, que de réalité. L'ambition, l'audace, la hauteur, qualités impoſantes, ont fait toute ſa réputation. Mais ce qu'il y a de véritablement & ſolidement eſtimable en lui, me paroît ſe réduire à bien peu de choſe.

La littérature lui doit pourtant des hommages. Outre ce que j'ai dit des recherches & des collections qui furent faites par ſon ordre ſur la Médecine, & de l'étude qu'il fit lui-même de cette ſcience, Appien le vante comme habile dans les Arts des Grecs, & Pline nous apprend une ſingularité remarquable en genre de connoiſſances dans un Prince occupé du gouvernement d'un vaſte empire, & qui a preſque toute ſa vie été en guerre. C'eſt que Mithridate, qui comptoit dans l'étendue de ſes Etats vingt-deux langues différentes, les ſavoit toutes, les parloit avec facilité, & n'eut

Plin. XXV. 2.

ja-

jamais beſoin d'interpréte pour donner audience à aucun de ſes ſujets. AN. R. 689 AV. J.C. 63.

Pour ce qui eſt des qualités du corps, il avoit la taille & le maintien héroïques. Haut [a] de ſtature, & armé à l'avantage, il ſe préſentoit au combat de bonne grace, & en même tems d'une façon propre à inſpirer la terreur aux ennemis. Il s'acquittoit merveilleuſement de tous les exercices, & conſerva juſqu'à la fin & la vigueur & l'adreſſe néceſſaires pour lancer le javelot, manier un cheval, & courir avec une telle diligence, qu'il fit pluſieurs fois avec des relais mille ſtades (quarante lieues en un jour). Il ſavoit même conduire les chariots, & gouvernoit ſeize chevaux à la fois attelés à un même char. Il vécut environ ſoixante & douze ans, & en régna ſoixante. On a beaucoup varié ſur le nombre des années que dura la guerre qu'il fit aux Romains, & que quelques-uns ont porté juſqu'à quarante ans, ou même plus. Dans l'exacte vérité, depuis ſes premiéres hoſtilités juſqu'à ſa mort, l'eſpace n'eſt que de vingt-ſix ans. Mais avant que d'entrer en action, il y avoit long-tems qu'il s'y préparoit.

[a] Mithridates corpore ingenti, perinde armatus. *Salluſt. ap. Quintil.* VIII. 3.

AN. R. 689. AV. J.C. 63.

Pompée apprend dans les plaines de Jéricho la mort de Mithridate.

Joſ. Ant. XIV. 7. *Plut. in Pomp.*

Pompée étoit en Judée dans les plaines de Jéricho, (je rendrai compte dans la ſuite des affaires qui l'y avoient amené) lorſqu'il apprit la mort de Mithridate. Déja il avoit dreſſé ſon camp, & faiſoit dehors ſes exercices à cheval. Tout d'un coup on voit arriver à lui des couriers porteurs de bonnes nouvelles: ce qui, ſelon la pratique des Romains, ſe faiſoit connoître aiſément, parce que les couriers en ce cas avoient le fer de leurs piques environné de laurier. Pompée vouloit achever ſes exercices. Mais l'empreſſement des ſoldats fut ſi grand, qu'il fallut ſur le champ les ſatisfaire. Il rentra donc dans le camp: & comme on n'avoit pas eu le tems de lui dreſſer un Tribunal de gazon ſelon l'uſage, on amaſſa des bagages & des bâts de mulets, ſur leſquels on le fit monter. De là il leur annonça que Mithridate avoit été forcé par la défection de ſon fils Pharnace à ſe donner la mort à lui-même: & que c'étoit Pharnace, ſoumis aux Romains, qui lui donnoit la nouvelle de cet important événement. Auſſi-tôt la joie fut univerſelle dans l'armée: ce ne furent que réjouiſſances & ſacrifices d'actions de graces: on croyoit, par la mort du ſeul Mithridate, être dé-

délivré de pluſieurs milliers d'ennemis.

AN. R. 689. AV. J.C. 63.

On ne fut pas moins charmé à Rome, lorſque cette nouvelle y fut portée. Sur la propoſition de Cicéron actuellement Conſul, le Sénat ordonna des fêtes & des actions de graces aux Dieux, dont la ſolennité s'étendit juſqu'à dix jours, au lieu qu'on n'avoit jamais paſſé auparavant le nombre de ſix. On ne croyoit point pouvoir aſſez honorer Pompée. Deux Tribuns du peuple, T. Labienus & T. Ampius, portérent une loi qui lui donnoit le droit d'aſſiſter aux jeux du Cirque avec la couronne d'or, la robe brodée, & tout l'appareil des triomphateurs; & aux jeux Scéniques avec la robe prétexte, (qui n'appartenoit qu'aux ſeuls Magiſtrats) & la couronne de laurier. Cette diſtinction étoit ſi marquée, & ſi contraire à l'eſprit Républicain, que Pompée en eut honte, & n'oſa en faire uſage qu'une ſeule fois, ſi nous en croyons Velleius & Dion. Un mot de Cicéron dans une lettre à Atticus ſemble dire le contraire. La guerre de Mithridate étant enfin terminée par la mort de ce Prince, Pompée ſembloit devoir être libre de revenir en Italie. Mais les affaires de la Syrie & des pays voiſins le retinrent encore aſſez longtems.

Actions de graces aux Dieux dans Rome. Honneur ſingulier décerné à Pompée. *Cic. de Prov. Conſ. n.* 27. *Vell.* II. 40. *Dio.*

Cic. ad Att. I. 18.

J'ai

AN. R. 689. AV. J.C. 63.

Pompée assure la tranquillité de la Syrie

Joseph. Ant. XIV & *de B. Jud.* I.

J'ai dit qu'il étoit venu en Syrie pour réunir à l'Empire Romain ce Royaume, qu'il regardoit comme faisant partie de la dépouille de Tigrane. Il n'eut besoin pour cela que de se montrer. Il détruisit aussi sans beaucoup de peine quantité de petits tyrans, qui pendant la foiblesse du gouvernement des Séleucides, & les dissensions domestiques, s'étoient cantonnés dans des forts, dans des châteaux, d'où ils tenoient sous leur dépendance le pays des environs. Ceux de ces tyrans qui se trouvérent riches, rachetérent leur vie au moyen de leur argent. Les autres payérent de leurs têtes. Le Général Romain voulut ensuite aller faire la guerre à Arétas, Roi des Arabes Nabatéens, qui durant les troubles de Syrie, s'étoit emparé de Damas, & qui tout récemment étant entré en Judée avec une armée très-nombreuse, avoit même mis le siége devant le Temple de Jérusalem. Pompée, résolu d'assurer la tranquillité de la Syrie, vouloit châtier ce Prince, & lui ôter l'envie d'inquiéter ses voisins par des courses, auxquelles le génie des Arabes a été de tout tems, & est encore extrémement enclin. Il étoit déja arrivé à Damas, d'où Arétas avoit été chassé par Métellus & Lollius, lorsqu'Hyrcan

&

& Ariſtobule, qui ſe diſputoient le Royaume de Judée, ſe préſentérent à lui, pour tâcher de l'attirer chacun dans leur parti. Ce fait mérite par plus d'une conſidération d'être traité avec quelque étendue. AN. R. 689. AV. J.C. 63.

Troubles dans la Judée à l'occaſion de la ſucceſſion au Trône diſputée entre Hyrcan & Ariſtobule.

Hyrcan & Ariſtobule étoient fréres, tous deux fils d'Aléxandre Jannée, mais de caractére fort différent. Hyrcan, Prince foible, d'un eſprit borné, ſans vices & ſans vertus, ſans talens & ſans ambition, n'avoit pas de quoi faire valoir le droit d'aîneſſe contre un cadet hardi, entreprenant, ambitieux, & qui ſentoit toute la ſupériorité que lui donnoient ces qualités ſur ſon frére. Aléxandra leur mére, qui régna ſeule neuf ans après la mort de Jannée, voulut ſuivre l'ordre de la naiſſance, & laiſſer en mourant la couronne à ſon aîné. Ariſtobule forma un parti, & s'empara de pluſieurs fortereſſes: enſorte qu'il ne reſta d'autre moyen à Aléxandra de le contenir, que d'enfermer ſa femme & ſes enſans dans une tour, où ils ſerviſſent d'otages à Hyrcan. A peine la Reine fut-elle morte, que la guerre éclata. Les deux fréres livrérent un combat près de Jéricho: mais les ſoldats d'Hyrcan l'ayant quitté pour paſſer dans le

AN. R. 689. AV. J.C. 63. le parti de ſon frére, il fallut qu'il cédât: & par un accord conclu & juré dans le Temple, Hyrcan abandonna à Ariſtobule la ſouveraine ſacrificature & la couronne qui y étoit attachée.

Il auroit tenu cet accord vraiſemblablement, & ſe ſeroit renfermé dans la vie privée, s'il n'eût eu auprès de lui un Miniſtre, qui ne lui permit point de ſuivre ſon inclination pour le repos. C'étoit Antipatre, Iduméen de nation, pére d'Hérode le Grand. Cet homme d'un caractére ardent, & d'un courage élevé, ne ceſſa d'attaquer l'indolence & la molleſſe d'Hyrcan; & le voyant peu ſenſible à l'ambition, il parvint à l'ébranler par la crainte. Il lui perſuada qu'Ariſtobule avoit trop d'intérêt à ſe défaire de lui, pour le laiſſer vivre: & que l'unique reſſource qu'il eût pour mettre ſa perſonne & ſa vie en ſureté, étoit de ſe jetter entre les bras d'Arétas. Le même Antipatre négocia avec Arétas: & lorſque toutes les meſures furent priſes, il enléve tout d'un coup Hyrcan, & le tranſporte à Pétra, qui étoit la capitale des Arabes Nabatéens.

Ce fut à cette occaſion, & pour rétablir Hyrcan, qu'Arétas entra, comme je l'ai dit, en Judée avec une armée de cin-

cinquante mille hommes. Ariſtobule, qui n'avoit pas à beaucoup près d'auſſi grandes forces, fut vaincu, & obligé de ſe renfermer d'abord dans Jéruſalem, puis dans le Temple. Toute la multitude des Juifs ſe rangea autour du vainqueur: ce qui n'empêcha pas Ariſtobule de faire dans le Temple une vigoureuſe défenſe. AN. R. 689. AV. J.C. 63.

Exemple admirable d'un eſprit de douceur & de charité fraternelle dans un Juif nommé Onias.

Ici Joſéphe rapporte un exemple mémorable de fermeté, & d'amour pour la patrie, dans un Juif illuſtre qui ſe nommoit Onias. Cet homme juſte & chéri de Dieu, comme l'appelle l'Hiſtorien, & des priéres duquel le peuple croyoit avoir éprouvé l'efficace dans une ſéchereſſe, ſe cacha aux approches de la guerre civile, à laquelle il ne vouloit prendre aucune part. Mais ayant été découvert, & amené dans le camp des aſſiégeans, il ſe vit preſſé de faire des imprécations contre Ariſtobule & contre ceux de ſon parti. Il refuſa, il s'en défendit pendant long-tems. Enfin la multitude violente & emportée s'étant ſaiſie de lui, & l'ayant placé entre le camp & le Temple, il fit cette priére, qui reſpire une douceur & une charité dignes de ſervir de modéles à tous ceux qui ont le malheur de vivre dans des tems

AN. R. 689. AV. J.C. 63. tems de trouble & de diviſion : *Grand Dieu*, s'écria-t-il, *Roi de l'univers, puiſque ceux au milieu deſquels je me trouve ſont votre peuple, & que ceux qui ſont aſſiégés ſont vos Prêtres, je vous ſupplie & vous conjure de ne prêter l'oreille aux vœux ni des uns ni des autres contre leurs compatriotes & leurs fréres.* Pour prix d'une vertu ſi pure & d'une impartialité ſi louable, Onias fut lapidé ſur le champ : & Joſéphe aſſure que ſa mort attira la vengeance divine ſur toute la Nation.

Cependant arriva Scaurus, envoyé par Pompée, qui étoit alors dans l'Arménie Mineure au retour de ſon expédition contre les Ibériens & les Albaniens. Le Romain s'étant conſtitué tout d'un coup l'arbitre du différent entre les deux fréres, ils lui offrirent l'un & l'autre de l'argent : mais Ariſtobule paya comptant; & quatre cens talens, qu'il fit remettre à Scaurus, rendirent ſes raiſons bonnes, & donnérent à ſa cauſe un mérite qu'elle n'avoit pas par le fond. Ce juge mercénaire ſe déclara pour lui, & menaçant Arétas de la colére de Pompée, & des forces Romaines, il l'obligea de ſe retirer. Hyrcan, qui le ſuivit, ne ſçut pas plutôt Pompée à Damas, qu'il alla lui porter ſes plain-

plaintes : & Ariſtobule, pour ne pas laiſſer le champ libre à ſon adverſaire, fut contraint de venir auſſi plaider ſa cauſe, & tâcher de faire valoir le jugement de Scaurus. AN. R. 689. AV. J.C. 63.

Le Général, plus équitable que ſon Lieutenant, & inacceſſible à la corruption, entendit les deux parties; & ayant vû du premier coup d'œil de quel côté étoit le bon droit, il réſolut de rendre juſtice à Hyrcan. Cependant, comme il avoit en tête ſon expédition contre Arétas, il ne prononça point encore de jugement, & ſe contenta d'ordonner aux deux Princes de demeurer tranquilles, en attendant ſon retour d'Arabie. Ce n'étoit point le compte d'Ariſtobule, qui ſentoit que les choſes ne prenoient pas un tour avantageux pour ſes prétentions, & qui d'ailleurs ayant l'ame plus haute que ſa fortune, ne pouvoit ſe plier qu'avec grande répugnance aux baſſeſſes néceſſaires pour faire ſa cour à ces fiers étrangers. Il partit donc bruſquement, & ſe retira en Judée. Pompée irrité, & de plus ne voulant point laiſſer à Ariſtobule le tems d'aſſembler ſes forces, crut n'avoir rien de plus preſſé à faire que de le pourſuivre. C'eſt dans cette marche qu'il apprit la mort de Mithridate.

Pompée, favorable à Hyrcan, & irrité par Ariſtobule, marche contre Jéruſalem.

Cet

AN. R. 689. AV. J. C. 63.

Il s'empare de la ville, & assiége le Temple.

Cet événement, qui mettoit fin à sa commission, le détermina à ne plus songer qu'à achever promptement l'affaire qu'il avoit entamée, pour s'en retourner ensuite en Italie. Il marcha donc en toute diligence vers Jérusalem: de quoi Aristobule fut tellement effrayé, qu'il vint lui-même dans le camp de Pompée, comme pour se soumettre à tout, offrant de l'argent, & promettant de livrer la ville. Pompée le retint, & envoya Gabinius avec quelques troupes pour recevoir les sommes promises, & se mettre en possession de Jérusalem. Mais ce Lieutenant revint sans avoir rien obtenu, les gens d'Aristobule, en conformité peut-être de ses ordres secrets, n'ayant point voulu exécuter le traité. Le Général Romain entra en colére, & ayant fait mettre aux fers le malheureux Prince, qui étoit venu imprudemment se livrer à lui, il s'avança jusqu'au pied des murs. La division des habitans le rendit bientôt maître de la ville. Les uns tenoient pour Aristobule, & ne vouloient point recevoir les Romains: les autres tenoient pour Hyrcan, & vouloient leur ouvrir les portes. Enfin les premiers s'étant retirés dans le Temple, pour s'y cantonner, les autres restés seuls dans la ville

ville y introduiſirent Pompée, qui après avoir inutilement tenté d'engager ceux qui s'étoient emparés du Temple à ſe rendre par compoſition, en entreprit le ſiége dans les formes. AN. R. 689. AV. J.C. 63.

La place étoit forte, & entiérement ſéparée de la ville. Un pont faiſoit la communication: mais il avoit été rompu par les aſſiégés. La montagne ſur laquelle le Temple étoit bâti, avoit tout autour de larges & profondes vallées, qu'il falloit combler pour parvenir à battre les murs. Les approches étoient néantmoins plus aiſées du côté du Nord: & c'eſt par là que Pompée l'attaqua. Comme il avoit beaucoup de monde, il fit jetter tant de faſcines dans le foſſé, qu'enfin il le combla, & parvint à élever une plate-forme à la hauteur des murailles. Il ne put achever cet ouvrage qu'après bien du tems & des fatigues: & il n'y auroit peut-être pas même réuſſi, ſi les Juifs ne l'y euſſent aidé par leur obſervation ſcrupuleuſe du ſabbat. Car ils s'étoient * perſuadés qu'il ne leur étoit permis de manier les armes en ce jour, que lorſqu'on leur livroit des com-

* *La déciſion faite ſur ce ſujet au tems de Mathathias paroît accorder plus que ne ſe permettent ici les Juifs.* Omnis homo quicunque venerit ad nos in bello die ſabbatorum, pugnemus ad- *L. I. Mach. c. 2. V. 41.*

AN. R. 689. AV. J. C. 63.

combats; & que tout autre mouvement ou entrepriſe que pouvoient faire les ennemis, ne les diſpenſoit pas de la loi ſévére du repos. Les Romains, qui ſavoient leur façon de penſer, ne donnoient point d'aſſauts à la place, & ne tiroient point ſur eux le jour du ſabbat, mais travailloient à leurs ouvrages, & préparoient tranquillement tout ce qui étoit néceſſaire pour attaquer dans la ſuite les aſſiégés.

Priſe du Temple. Conſtance religieuſe des Prêtres Juifs.

Quand la plateforme fut en état, Pompée y dreſſa les machines qu'il avoit fait apporter de Tyr, & il fit battre ſi furieuſement la muraille, que bientôt il y eut bréche. Fauſtus Sylla monta le premier ſur le mur avec le corps qu'il commandoit, & fut ſuivi de deux Centurions & de leurs compagnies. C'eſt ainſi que la place fut forcée après trois mois de ſiége, le jour même du jeûne du troiſiéme mois, qui, ſelon quelques-uns, avoit été inſtitué en mémoire de la priſe de Jéruſalem par Nabuchodonoſor. Ce même jour étoit un jour de ſabbat. On ne peut aſſez admirer la conſtance religieuſe que firent paroître les

versûs eum. *C'eſt bien attaquer une place, que de travailler aux ouvrages par le moyen deſquels on l'attaquera dans la ſuite.*

les Prêtres Juifs en cette occaſion. Pendant tout le tems que le Temple avoit été aſſiégé, ils n'avoient jamais interrompu les ſacrifices du matin & du ſoir: & lorſque la place fut emportée, ils ſe tinrent tranquillement occupés de leurs ſaintes cérémonies. Ni la crainte d'un ſi affreux péril, ni la vûe de ceux que l'on maſſacroit autour d'eux, ne purent les détourner de leur pieuſe attention au ſacrifice. Aucun ne ſongea à s'enfuir: & ils aimérent mieux attendre la mort au pied des Autels, que de manquer à ce que la loi leur preſcrivoit pour le culte de Dieu. Joſéphe aſſure que les Auteurs Payens mêmes avoient rendu témoignage à cette merveille, & il cite Strabon, Nicolas de Damas, & Tite-Live. Pour ce qui eſt du reſte des Juifs, le carnage en fut très-grand. Outre ceux qui périrent par le fer des ennemis, le déſeſpoir en porta pluſieurs ſoit à ſe précipiter du haut des rochers, ſoit à mettre le feu aux édifices voiſins du Temple, & à ſe jetter au milieu des flammes. Joſéphe fait monter le nombre des morts à douze mille. Du côté des vainqueurs il y eut beaucoup de bleſſés, mais peu de tués. AN. R. 689. AV. J.C. 63.

Dans une ſi horrible calamité, ce qui cauſa Pompée entre

AN. R. 689. AV. J.C. 63. dans le Saint des Saints.

cauſa aux Juifs la douleur la plus vive & la plus profonde, ce fut la profanation du Sanctuaire, qu'ils ne révéroient pas moins religieuſement, quoiqu'il ne contînt plus l'Arche, qui avoit péri dans la deſtruction du premier Temple par Nabuchodonoſor. On ſçait que le ſeul Grand-Prêtre avoit droit d'y entrer une ſeule fois l'année. Pompée, qui ne connoiſſoit point cette loi, ou qui l'auroit mépriſée s'il l'eût connue, entra avec ſes principaux officiers juſques dans le Saint des Saints: viſita tout curieuſement, & fut très-étonné, auſſi bien que ceux qui l'accompagnoient, de ne trouver aucune ſtatue, ni repréſentation de divinité. Mais cet étonnement fut entiérement ſtérile. Il ne paroît point que ni lui, ni aucun de ſa ſuite, ait fait une attention ſérieuſe à cette ſingularité. Les Payens, depuis cet événement, n'en ont guéres été plus inſtruits de la Religion des Juifs, ou du moins n'en ont tiré aucune conſéquence contre leur pratique abſurde d'adorer le bois & la pierre. Long-tems après ceci, & lors même que le Chriſtianiſme étoit déja répandu par tout l'Univers, les plus doctes d'entr'eux ont débité, parmi quelques vérités, des réveries extravagantes ſur l'Hiſtoire

l'Hiſtoire du peuple Juif & ſur ſon culte : tant les hommes ſont indifférens ſur la Religion ; tant les Savans même regardent ſouvent plutôt tout autre objet comme digne de leurs recherches. AN. R. 689. AV. J.C. 63.

Du reſte Pompée en uſa en vainqueur généreux. Il trouva dans le Temple bien des richeſſes, le chandelier d'or à ſept branches, la table des pains de propoſitions, un grand nombre de vaſes d'or, un prodigieux amas de parfums de grand prix, & deux * mille talens d'argent. Toutes ces richeſſes ne le tentérent point. Il n'emporta de la Judée que la vigne d'or, qu'Ariſtobule lui avoit fait porter en préſent à Damas, pour tâcher de ſe le rendre favorable. C'étoit moins une vigne, qu'un jardin en forme de montagne quarrée, avec des repréſentations de cerfs, de lions, & de fruits de différentes eſpéces, le tout environné de ſeps de vigne. Cet ouvrage étoit eſtimé cinq cens talens. Pompée ne s'appropria point un butin ſi précieux. Il fit placer cette vigne dans le Capitole, où Strabon, au rapport de Joſéphe, atteſtoit qu'il l'avoit vûe avec ſon ancienne inſcription, qui portoit le nom d'Aléxandre Roi des Juifs. Le vainqueur montra auſſi ſa clémence, en ce que dès le

Conduite généreuſe de Pompée.

* *Six millions.*

Plin. XXXVII. 2.

AN. R. 689. AV. J.C. 63. lendemain de la prise du Temple, il le fit nettoyer avec soin, & en rendit l'usage libre aux Prêtres pour y reprendre & continuer leurs cérémonies & leurs sacrifices.

Il n'oublia pas les intérêts d'Hyrcan, dont le parti lui avoit été d'un grand secours dans cette guerre. Il le remit en possession de la souveraine sacrificature, & l'établit Prince des Juifs, mais en lui défendant de porter le diadême: il fit mettre à mort, ou retint dans les fers les principaux chefs de la rebellion: il emmena prisonnier Aristobule avec ses deux fils & ses deux filles: il démolit les murs de Jérusalem: il imposa un tribut à la nation des Juifs, & les resserra dans leurs anciennes limites, leur enlevant plusieurs places, qu'ils avoient conquises sur les Rois de Syrie. Tels furent les fruits de la funeste division entre les deux fréres, Hyrcan & Aristobule; la nation privée de sa liberté, assujettie aux Romains, dépouillée de ses conquêtes, appauvrie par les sommes * immenses qui sortirent du pays pour le payement des tributs: & nous verrons dans peu d'an-

* *Joséphe les fait monter à plus de dix mille talens, c'est-à-dire, selon notre façon de compter, à plus de trente millions de livres.*

d'années, par une ſuite de ces mêmes diviſions, la maiſon Royale éteinte, & l'autorité du gouvernement tranſportée à une famille étrangére. AN. R. 689. AV. J.C. 63.

Parmi les villes de Syrie que les Juifs avoient priſes, étoit celle de Gadara, qu'ils avoient même détruite. Pompée en releva les murailles & la repeupla, en conſidération d'un de ſes affranchis, dont elle étoit la patrie, & qui avoit un trés-grand crédit auprès de lui.

Richeſſe & inſolence de Démétrius ſon affranchi.

Cet affranchi, qui ſe nommoit Démétrius, eſt célébre par ſon inſolence. Il [a] n'avoit pas honte, dit Sénéque, d'être plus riche que Pompée: & Plutarque rapporte de lui, qu'avant que d'être revenu à Rome, il poſſédoit déja de très belles maiſons dans les fauxbourgs les plus agréables de la ville avec des jardins magnifiques, pendant que Pompée n'avoit qu'une maiſon ſimple & modeſte. Souvent auſſi dans des repas, lorſque Pompée attendoit les convives, & les recevoit avec politeſſe à meſure qu'ils arrivoient, Démétrius étoit déja à table, la tête couverte, & prenant ſes aiſes. Comme l'affranchi ſembloit partager la puiſſance de ſon *Plut. in Pomp.*

[a] Quem non puduit locupletiorem eſſe Pompeio. *Sen. de Tranq. animi, n.* 8.

AN. R. 689. AV. J.C. 63. patron, tout le monde lui faiſoit la cour : & Plutarque nous a conſervé à ce ſujet une avanture qui a quelque choſe de plaiſant.

Id. ibid. & in Cat. min. Caton voyageoit en Aſie, pendant que Pompée y étoit à la tête des armées Romaines. Dans le cours de ſon voyage il vint à Antioche, curieux de voir une des plus belles villes de l'Orient. Il n'en étoit pas fort éloigné, lorſqu'il apperçut hors la porte une multitude de perſonnes en habits blancs, & des deux côtés du chemin de jeunes gens & des enfans rangés en ordre. Il s'imagina que c'étoit une réception qu'on lui faiſoit : & cela le mit de mauvaiſe humeur : car il n'aimoit point le faſte ni le cérémonial. Il marchoit à pied, ſelon ſa pratique conſtante : & ſes amis étoient à cheval. Il leur ordonna de deſcendre, pour faire honneur à ceux qu'il croyoit venir au devant de lui. Mais lorſqu'il étoit à peu de diſtance, celui qui arrangeoit toute cette troupe, ayant une couronne ſur la tête & une baguette à la main, s'avança, & lui demanda où il avoit laiſſé Démétrius, & s'il arriveroit bientôt. A cette queſtion, les amis de Caton ſe mirent à rire de tout leur cœur : mais Caton, toujours ſérieux & auſtére, ſans ré-

répondre un seul mot à celui qui l'interrogeoit, passa outre, en s'écriant: *O la malheureuse ville!* Il trouvoit honteuse & indigne cette adulation envers un misérable affranchi, encore flétri des fers de la servitude: & Julien l'Apostat s'est cru en droit de renouveller ce reproche plusieurs siécles après contre les habitans d'Antioche, dont il étoit mécontent. AN. R. 689. AV. J.C. 63. *Julian. Misopog.*

La richesse & la puissance énorme de ce Démétrius ne fait point honneur à son patron. Mais telle étoit la conduite de Pompée: il passoit tout à ceux qu'il aimoit, dont plusieurs ne lui ressembloient guéres. Doux par lui-même, clément, modéré, généreux, tous ceux qui s'adressoient à lui immédiatement, se louoient infiniment du traitement qu'ils en recevoient. Mais Gabinius, Scaurus, & les autres, exerçoient sous son autorité toutes sortes de vexations & d'injustices, & s'enrichissoient en pillant à toute main. Pompée le souffroit, ou par foiblesse, n'osant les reprendre, ou par politique, pour s'attacher des creatures, qu'il craignoit d'écarter par trop de sévérité. C'est une tache à sa réputation. Car il ne suffit pas pour un homme en place, que sa conduite personnelle soit nette & exemte de reproche. Il répond

Indulgence excessive de Pompée à l'égard de ceux qu'il aimoit. *Plut. in Pomp.*

AN. R. 689. AV. J.C. 63. des fautes & des injuſtices de ſes ſubalternes.

Il vient à Amiſus, où il reçoit le corps de Mithridate.

Lorſque Pompée eut réglé les affaires de la Judée, il laiſſa Scaurus en Syrie avec deux légions, & ſe mit en marche pour retourner en Italie. Il traverſa promptement la Cilicie & le Pont, & vint à Amiſus, où il reçut les Députés de Pharnace, qui lui apportoient de grands préſens, & le corps de Mithridate. Il ne voulut point voir ce cadavre, ni paroître inſulter au malheur d'un grand Roi après ſa mort: il l'envoya à Sinope, pour être mis dans le tombeau de ſes péres, avec ordre de lui faire de magnifiques funérailles. Mais il admira la richeſſe & la grandeur de ſes habillemens & de ſes armes. Il y manquoit néantmoins deux piéces rares & précieuſes: un fourreau d'épée, qui avoit couté quatre cens talens, & un bonnet Royal à la Perſienne d'un ouvrage admirable. Ces deux piéces furent volées, la derniére à la ſollicitation de Fauſtus Sylla, qui s'en empara.

Il confirme à Pharnace la poſſeſſion du Royau-

Pharnace envoya auſſi à Pompée un grand nombre d'otages que Mithridate avoit exigés de différens Princes ou peuples Grecs & Barbares. Il lui livra de plus ceux qui avoient pris M'. Aquillius

à

à Mityléne, afin qu'il en fit juſtice. Enfin il lui demandoit d'être rétabli dans le Royaume de Pont, qui avoit appartenu à ſes ancêtres, ou du moins confirmé dans la poſſeſſion du Royaume du Boſphore. Pompée lui accorda le Boſphore avec la qualité de Roi ami & allié du Peuple Romain : ſeulement il excepta du nombre de ſes ſujets, & érigea en peuple libre, les habitans de Phanagorée, dont la révolte avoit porté le dernier coup à Mithridate. Caſtor, chef de cette révolte, reçut le titre d'allié & ami du Peuple Romain, & dans la ſuite il devint gendre du Roi Déjoratus.

AN. R. 689. AV. J.C. 63. me du Boſphore. *Appian. Mithrid.*

Pluſieurs Gouverneurs de châteaux avoient attendu l'arrivée de Pompée dans le pays, pour lui remettre leurs places, craignant que les tréſors qu'elles renfermoient ne fuſſent pillés, & qu'on ne leur en demandât compte. Pompée recueillit ainſi beaucoup de meubles précieux & de bijoux rares, dont quelques-uns venoient, à ce que l'on prétendoit, de Darius fils d'Hyſtaſpe, auquel les Rois de Pont faiſoient remonter leur origine. Avant que de partir, il diſtribua des récompenſes aux petits Princes qui avoient bien mérité de la République : il bâtit ou répara pluſieurs

Dio, l. XXXVII. *& Appian.*

AN. R. 689. AV. J.C. 63. villes dans le Pont & les pays circonvoiſins : après quoi, libre d'affaires, il continua ſa route, voyageant plutôt avec pompe, qu'il ne marchoit en guerrier.

AN. R. 690. AV. J.C. 62. D. JUNIUS SILANUS. L. LICINIUS MURÆNA.

Son retour. *Plut.* Le rendez-vous général des troupes étoit à Ephèſe, où devoit ſe faire l'embarquement. Pompée, en attendant la belle ſaiſon, employa ſon loiſir à viſiter quelques iſles fameuſes. Il vint à Leſbos, où il accorda la liberté à la ville de Mityléne, pour honorer Théophane, ſon Hiſtorien, ſon ami, & ſon confident, qui en étoit natif. Ce fut ſans doute une grande joie pour Théophane d'effacer aux yeux des Romains la tache de perfidie dont ſes concitoyens s'étoient ſouillés en livrant M'. Aquillius à Mithridate; & de pouvoir non-ſeulement relever ſa patrie des maux qu'elle avoit ſoufferts, mais encore lui rendre tout ſon ancien éclat. Pompée aſſiſta dans cette même ville aux jeux & aux combats de poëſie, pour leſquels il y avoit des prix propoſés, ſelon l'uſage de la plupart des villes Grecques : & la matiére de toutes les piéces qui furent ré-

récitées devant lui n'étoit autre que ſes exploits & ſes victoires, que tous les beaux eſprits s'efforçoient de chanter à l'envi. Le théatre de Mityléne lui plut : & il en fit prendre le plan, pour en conſtruire un dans Rome du même goût, mais plus grand & plus vaſte. AN. R. 690. AV. J. C. 62.

A Rhodes il écouta tous les Philoſophes, & leur fit préſent à chacun d'un talent. Mais ſur-tout il rendit toute ſorte d'honneurs à Poſidonius : [a] juſques-là qu'en allant lui rendre viſite, il ne voulut point que ſes licteurs frappaſſent de leurs baguettes, comme c'étoit la coutume, à la porte du Philoſophe. Ainſi le vainqueur de l'Orient & de l'Occident, ſoumit en quelque façon ſa grandeur à la gloire des Lettres. Conſidération particuliére qu'il témoigne au Philoſophe Poſidonius.

Poſidonius avoit la goute : & Pompée, après l'avoir ſalué très-obligeamment, & en termes pleins d'eſtime, témoigna être fâché de ce qu'il ne pouvoit pas avoir la ſatisfaction de l'entendre. *Vous le pouvez*, reprit le Philoſophe : *& il ne ſera pas dit que la douleur ſoit aſſez puiſſante pour faire qu'un auſſi grand homme m'ait rendu viſite inutilement.* *Cic. Tuſc.* II. 61.

a Fores percuti de more à lictore vetuit ; & faſces litterarum januæ ſubmiſit is cui ſe Oriens Occidenſque ſubmiſerat. *Plin.* VII. 30.

AN. R. 690. AV. J. C. 62.

ment. Auſſitôt il prit une Thèſe de morale Stoïque, & couché dans ſon lit il commença un long diſcours, où il ſe propoſoit de prouver que rien ne mérite le nom de bien que la vertu. Pompée, de qui Cicéron tenoit tout ce récit, ajoutoit que de tems en tems les pointes de la douleur devenoient ſi perçantes, que Poſidonius étoit obligé de s'interrompre; & qu'il répéta ſouvent: *Non* [a], *douleur, tu n'y gagneras rien. Quoique tu ſois incommode, je n'avouerai jamais que tu ſois un mal.* On doit ſavoir bon gré à ce Philoſophe d'avoir eu le courage, malgré ce qu'il ſouffroit, de diſcuter des matiéres de raiſonnement avec une ſorte de tranquillité. Mais n'eſt-ce pas une ſubtilité puérile, que de refuſer d'appeller la douleur un mal, pendant qu'elle fait jetter les hauts cris?

Appian. Sur la fin de l'hiver, Pompée diſtribua des récompenſes en argent à ſes troupes avec une magnificence qui a de quoi nous étonner. Il donna quinze cens dragmes (ſept cens cinquante livres) à chaque fantaſſin, & aux centurions & cavaliers à proportion, c'eſt-à-dire, ſelon ce que nous voyons pratiqué en pluſieurs

[a] Nihil agis, dolor: quamvis ſis moleſtus, nunquam te eſſe confitebor malum.

sieurs endroits de Tite-Live, le double aux centurions, & le triple aux cavaliers. La somme à laquelle se monta cette largesse, est portée par Appien à seize mille talens, ou quarante-huit millions de notre monnoye. AN. R. 690. AV. J.C. 62.

Pompée croyoit revenir en Italie le plus glorieux des hommes. Mais un malheur domestique l'attendoit pour l'affliger & le déshonorer. Mucia sa femme, de laquelle il avoit eu trois enfans, avoit tenu en son absence une conduite peu digne & du nom qu'elle portoit, & de la gloire de son époux. Pompée prit le parti de lui envoyer sur le champ des lettres de divorce. Mais le chagrin que lui causa cette avanture ne l'empêcha point de s'unir très étroitement peu de tems après avec Césat, qui passoit constamment pour le corrupteur de Mucia. Et cette Dame, malgré sa mauvaise réputation, trouva un autre mari, qui fut ce même Scaurus Questeur de Pompée, dont j'ai fait mention plus d'une fois, & qui étoit fils du fameux Scaurus Prince du Sénat. Il apprend la mauvaise conduite de sa femme Mucia, & la répudie. *Plut.* *Suet. Cæs. n.* 50.

Puisque j'ai eu occasion de parler de la femme de Pompée, je croi pouvoir rendre compte ici de ses différens mariages. La premiére femme qu'il épousa Ses mariages.

AN. R. 690. AV. J.C. 62. fut Antiſtia, fille d'Antiſtius, qui étant Préteur préſida au jugement de Pompée accuſé pour les faits de ſon pére, comme je l'ai rapporté ci-deſſus. La ſeconde fut Emilie, fille du vieux Scaurus, & de Métella. Ce fut Sylla qui fit ce ſecond mariage de Pompée. Il vouloit l'attacher à ſa famille; & il l'en approchoit de très-près en lui faiſant épouſer Emilie, fille de Métella qui étoit devenue ſa femme. Dans cette affaire les procédés furent tyranniques, & plus convenables aux tems de Sylla, qu'aux mœurs de Pompée. Celui-ci fut obligé de répudier Antiſtia, dont le pére venoit d'être tué à cauſe de lui par la faction du jeune Marius: & Emilie fut enlevée à Glabrion ſon époux, étant actuellement groſſe. Ce mariage ne proſpéra point. Emilie mourut en couche dans la maiſon de Pompée. Il épouſa une troiſiéme femme, qui fut cette Mucia dont je viens de parler. La quatriéme ſera Julie, fille de Ceſar.

Tom. X. pag. 207.

LIVRE TRENTE-SEPTIÈME.

CONJURATION de Catilina, avec quelques autres faits qui s'y trouvent entremêlés. Ans de Rome 687 ---- 689.

§. I.

Nobleſſe de Catilina. Valeur héroïque de Sergius Silus ſon biſayeul. Caractére de Catilina. Corruption des mœurs des Romains. Il eſt accuſé pour cauſe d'inceſte avec une Veſtale, & abſous. Après ſa préture il gouverne l'Afrique, & de retour à Rome il eſt accuſé de concuſſion. Premiére conjuration de Catilina. Céſar & Craſſus ſoupçonnés d'y être entrés. Les conſpirateurs manquent leur coup. Catilina eſt déchargé de l'accuſation de concuſſion. Céſar étant Edile donne de magnifiques ſpectacles au

au Peuple. Il place dans le Capitole des ſtatues de Marius. Diverſité de ſentimens au ſujet de ce coup hardi. Mot célébre de Catulus. Céſar tente inutilement de ſe faire envoyer en Egypte. Succeſſion des Rois d'Egypte depuis Lathyre. Teſtament d'Alexandre III. Craſſus & Catulus Cenſeurs s'accordent mal enſemble, & abdiquent. Fermeté de Caton à rejetter la ſollicitation de Catulus. Famille de Caton. Son enfance. Sa tendre amitié pour ſon frére. Ardeur de Caton pour la Philoſophie Stoïque. Il s'applique à l'éloquence. Il travaille à ſe fortifier & à s'endurcir le corps. Il s'accoutume à boire avec excès. Il prenoit plaiſir à contrequarrer le goût de ſon ſiécle. Sa conſtance ſuperbe. Sa jeuneſſe parfaitement ſage. Il ſe marie. Il avoit ſervi comme volontaire dans la guerre de Spartacus. Il ſert comme Tribun des ſoldats en Macédoine. Sa conduite admirable dans cet emploi. Caton fait le voyage d'Aſie. Sa ſimplicité & ſa douceur. Pompée lui fait un accueil, qui apprend aux peuples d'Aſie à le reſpecter. Déjotarus ne peut l'engager à recevoir de lui des préſens. Il ſe prépare à demander la Queſture. Devenu Queſteur, il range & réduit

réduit à la ſoumiſſion les greffiers. Il ſe montre juſte pour les payemens, attentif contre les fraudes, aſſidu à toutes les fonctions de ſa charge. Sentimens de ſes collégues à ſon égard. Trait remarquable de ſon courage par rapport à l'un d'entre eux. Sa fidélité à remplir les devoirs de Sénateur. Eclat de ſa réputation. Céſar condamne comme coupables de meurtres ceux qui avoient tué les proſcrits. Catilina eſt abſous. Il demande le Conſulat avec Cicéron, & cinq autres Candidats. Catilina travaille à avancer le projet de ſa conjuration. Il avoit attaché à ſa perſonne tous les ſcélérats de la ville. Ses artifices pour ſéduire la jeuneſſe. Force du parti de Catilina. Il en aſſemble les chefs dans ſa maiſon. Son diſcours aux conjurés. On peut douter s'il eſt vrai que Catilina leur ait fait boire du ſang humain. Le ſecret de la conjuration eſt éventé. Les bruits qui s'en répandent ſervent beaucoup à porter Cicéron au Conſulat. Mot de Cicéron ſur le Cenſeur Cotta.

COMMENCEMENS DE CATILINA.

PENDANT que Pompée étoit en Orient, Rome fut étrangement agitée, & expoſée aux plus grands dangers. Peu s'en falut que Catilina ne la fît périr par les flammes, & ne la noyât dans le ſang de ſes habitans : & Céſar, s'il ne peut pas être regardé comme complice d'un deſſein auſſi funeſte, quoiqu'il en ait été ſoupçonné & accuſé, au moins avança-t-il par pluſieurs démarches hardies & factieuſes le projet qu'il avoit formé de ſe rendre maître de la République. Je commence par Catilina.

Nobleſſe de Catilina. Valeur héroïque de Sergius Silus ſon biſayeul. *Plin.* VII. 28.

L. Sergius Catilina étoit de la plus haute nobleſſe. La maiſon des Sergius étoit patricienne, & avoit donné des Conſuls & des Tribuns militaires à Rome, preſque dès les premiers tems de la liberté. Entre les ancêtres de Catilina aucun n'eſt plus illuſtre, que ſon biſayeul M. Sergius Silus, dont la valeur tenoit du prodige. A ſa ſeconde campagne il perdit la main droite : en deux campagnes il fut bleſſé vingt-trois fois : & quoique ſes bleſſures le miſſent preſque hors d'état de s'aider ni de ſes pieds ni de ſes mains, il ne laiſſa pas encore

core de ſervir long-tems & avec beaucoup de gloire. Il ſe faiſoit attacher au bras droit une main de fer, & combattant le mieux qu'il pouvoit avec la gauche ſeule, il eut en différentes occaſions des chevaux tués ſous lui. Deux fois pris par Annibal, (car ce fut à ce redoutable ennemi qu'il eut affaire,) deux fois il ſe ſauva de priſon, y ayant été tenu vingt mois toujours dans les fers. Il ne ſe diſtingua pas ſeulement par ſa bravoure comme officier ſubalterne. Il eut des commandemens importans, dans leſquels il fit lever le ſiége de Crémone, il défendit Plaiſance, il prit dans la Gaule Ciſalpine douze camps des ennemis. Un ſi brave homme étant devenu Préteur, ſes collégues n'eurent pas honte de vouloir l'exclurre de leurs ſacrifices, comme eſtropié. Sergius repouſſa cette injure par un diſcours où il faiſoit tout le détail que je viens de rapporter, & qui nous a été conſervé par Pline. Cet Ecrivain prend un ton relevé pour louer la vaillance de Sergius. „ Quels [a] amas „ de couronnes, s'écrie-t-il, n'auroit „ pas accumulés ce guerrier, s'il eût eu

„ à

[a] Quos hic coronarum acervos conſecuturus erat hoſte mutato? Etenim plurimum refert, in quæ cujuſque virtus tempora inciderit. Quas Trebia, Ticinuſve, aut Traſymenus

„ à combattre contre un autre ennemi „ qu'Annibal? Car la différence des „ tems influe beaucoup ſur la maniére „ dont la bravoure peut ſe ſignaler. Les „ combats du Téſin, de Trébie, où de „ Traſyméne, ont-ils pû donner matiére „ à des couronnes civiques? Quelle ré- „ compenſe militaire a été acquiſe dans „ la bataille de Cannes, d'où le com- „ ble du mérite étoit d'avoir fui? Certes „ les autres ont vaincu des hommes, „ mais Sergius a vaincu la Fortune. „

Caractére de Catilina.

Catilina, arriére-petit-fils de ce Héros, au lieu d'en ſoutenir la gloire, fut l'opprobre d'un ſi beau nom. Ce n'étoient pas les talens qui lui manquoient. Il a avoit une grande force de courage, & un corps vigoureux, mais un naturel malfaiſant & pervers. Dès ſes premiéres années les guerres inteſtines, les meurtres, le pillage, les diſſenſions civiles firent

civicas dedere? Quæ Cannis corona merita? unde fugiſſe virtutis ſummum opus fuit. Ceteri profectò victores hominum fuere; Sergius vicit etiam fortunam. *Plin.*

a L. Catilina, nobili genere natus, fuit magnâ vi & animi & corporis, ſed ingenio malo pravoque. Huic ab adoleſcentia bella inteſtina, cædes, rapinæ, diſcordia civilis, grata fuere: ibique juventutem ſuam exercuit. Corpus patiens inediæ, algoris, vigiliæ, ſupra quàm cuiquam credibile eſt. Animus audax, ſubdolus, varius, cujuſlibet rei ſimula-

firent ſa joie & ſes délices : & ce furent là les exercices de ſa jeuneſſe. Robuſte de corps, il ſupportoit la faim, le froid, les veilles, au-delà de ce qui eſt concevable. Pour ce qui regarde l'eſprit, il étoit audacieux, fourbe, ſouple à prendre toute ſorte de formes, capable de tout feindre, & de tout diſſimuler, avide du bien d'autrui, prodigue du ſien, ardent & extrême dans ſes déſirs. Il n'étoit pas deſtitué d'éloquence, mais nulle ſageſſe dans ſa conduite. C'étoit un eſprit vaſte, qui tendoit toujours à l'exceſſif, à l'incroyable, à ce qui s'élevoit au deſſus de ſa portée. Depuis la domination de Sylla, il étoit poſſédé d'une violente paſſion de s'emparer de la République : & il ne s'embarraſſoit en aucune

tor ac diſſimulator, alieni appetens, ſui profuſus, ardens in cupiditatibus. Satis eloquentiæ, ſapientiæ parum. Vaſtus animus immoderata, incredibilia, nimis alta ſemper cupiebat. Hunc, poſt dominationem L. Sullæ, lubido maxuma invaſerat reipublicæ capiundæ : neque id quibus modis aſſequeretur dum ſibi regnum pararet, quidquam penſi habebat. Agitabatur magis magiſque in dies animus ferox inopiâ rei familiaris, & conſcientiâ ſcelerum : quæ utraque his artibus auxerat, quas ſuprà memoravi. Incitabant præterea corrupti civitatis mores ; quos peſſuma, ac diverſa inter ſe mala, luxuria atque avaritia, vexabant. *Salluſt. Cat.*

cune façon des moyens, pourvû qu'il réuſsît à ſe faire Roi. L'indigence & les remords de ſes crimes, double fruit des principes par leſquels il s'étoit gouverné, étoient en même tems comme deux aiguillons, qui échauffoient & animoient de plus en plus chaque jour ce courage féroce. Ajoutez l'eſpérance du ſuccès, fondée ſur la corruption générale des mœurs, qu'avoient totalement perverties deux vices, ce ſemble, oppoſés, mais également funeſtes, le luxe & la débauche d'une part, & de l'autre l'avidité pour l'argent.

Salluſte, de la main duquel eſt ce portrait de Catilina, y joint un tableau des mœurs des Romains : & il commence par l'expoſé des vertus des anciens tems, pour mieux contraſter avec les vices qui s'étoient introduits en conſéquence de l'aggrandiſſement de l'Empire. Tout ce morceau eſt parfaitement beau. Mais il me paroît peu néceſſaire d'inſérer ici l'éloge des mœurs anciennes, qui doivent être connues par toute cette hiſtoire : & pour ce qui eſt de l'autre partie, j'en extrairai ſeulement ce qui a un rapport plus direct avec Catilina.

Corruption des mœurs

Depuis la priſe de Carthage, la vertu des Romains, comme il a été remar-

marqué ailleurs, s'étoit bien démentie. L'ambition & l'amour de l'argent amenérent les plus horribles déſordres. Mais la victoire de Sylla eſt une ſeconde époque funeſte aux bonnes mœurs. „ Depuis [a] que Sylla, dit Salluſte, après „ avoir retiré la Républigue des mains „ de ceux qui l'opprimoient, eut mal „ fini ce qu'il avoit très bien commencé, „ la violence & le brigandage devinrent „ un goût univerſel : l'un déſiroit des „ maiſons, l'autre des terres : les vain- „ queurs ne connoiſſoient ni meſures, „ ni modération, & ſe portérent à tou- „ tes ſortes de cruautés contre leurs „ concitoyens. Et comment les ſoldats „ de Sylla, corrompus & gâtés par le „ luxe de l'Aſie, ſe ſeroient-ils modérés „ dans la victoire, pendant que la proſ- „ périté eſt une ſéduction violente même „ pour les ſages ? Les richeſſes com- „ men- des Romains.

a Poſtquam L. Sulla, Republicâ receptâ, bonis initiis malos eventus habuit, rapere omnes, trahere : domum alius, alius agros cupere : neque modum, neque modeſtiam victores habere; fœda crudeliaque in civis facinora facere... Quippe ſecundæ res ſapientium animos fatigant : ne illi, corruptis moribus, victoriæ temperarent. Poſtquam divitiæ honori eſſe cœperunt, & eas gloria, imperium, potentia ſequebantur; hebeſcere virtus, paupertas probro haberi, innocentia pro malivolentia duci cœpit. Igitur ex divitiis juventu-

„ mencérent donc à être tout-à-fait en „ honneur : par elles on parvenoit à la „ gloire, au commandement, à la puiſ- „ ſance. Dès-lors la vertu languit, la „ pauvreté devint une honte, & l'inté- „ grité des mœurs paſſa pour ſingula- „ rité & miſanthropie. La jeuneſſe éle- „ vée dans les délices ſe livra à la dé- „ bauche, à l'eſtime de l'argent, à l'or- „ gueil. Ils pilloient pour dépenſer : ils „ comptoient pour rien ce qu'ils poſſé- „ doient, & cherchoient à envahir ce „ qui appartenoit à autrui. L'honneur, „ la pureté des mœurs, toûtes les cho- „ ſes divines & humaines leur devinrent „ indifférentes : ils n'avoient pour objet „ unique, que de ſatisfaire leurs déſirs.

„ C'eſt une choſe curieuſe, ajoute Salluſte, „ de conſidérer les palais & les „ maiſons de campagne de nos contem- „ porains, qui égalent des villes par leur „ pro-

tem luxuria atque avaritia cum ſuperbia invaſere. Rapere, conſumere ; ſua parvi pendere ; aliena cupere ; pudorem, pudicitiam, divina atque humana promiſcua, nihil penſi, neque moderati habere. Operæ pretium eſt, quum domos atque villas cognoveris in urbium modum exædificatas, viſere templa deorum, quæ noſtri majores, religioſiſſumi mortales, fecere. Verùm illi delubra deorum pietate, domos ſuas gloriâ decorabant ; neque victis quidquam, præter injuriæ licentiam, eripiebant. At hi contrà, ignaviſſumi

„ prodigieuſe étendue, & de les com-
„ parer avec la ſimplicité des temples
„ bâtis en l'honneur des Dieux par nos
„ ancêtres, les plus religieux des mor-
„ tels. Mais ces Héros honoroient les
„ temples des Dieux par leur piété, &
„ leurs maiſons par la gloire de leurs
„ exploits; & ils n'ôtoient aux peuples
„ vaincus que la liberté de commettre
„ l'injuſtice. Au lieu que ceux d'aujour-
„ d'hui, gens ſans cœur & ſans aucun
„ ſentiment, dépouillent, par un crime
„ horrible, les alliés de la République,
„ des richeſſes & des choſes précieuſes,
„ que la modération des vainqueurs
„ avoit laiſſées à des ennemis vaincus:
„ comme ſi être injuſte impunément
„ c'étoit uſer de l'empire. Qu'eſt-il be-
„ ſoin que je cite ici ces ouvrages in-
„ croyables pour quiconque ne les a pas
„ vûs: des montagnes coupées & ap-
„ planies par des particuliers, les mers
„ ref-

mortales, per ſummum ſcelus, omnia ea ſociis ademere, quæ fortiſſumi viri victores hoſtibus reliquerunt: proinde quaſi injuriam facere, id demum eſſet imperio uti. Nam quid ea memorem, quæ niſi his qui videre, nemini credibilia ſunt? à privatis compluribus ſubverſos montes, maria conſtrata eſſe: quibus mihi ludibrio videntur fuiſſe divitiæ. Quippe, quas honeſtè habere licebat, per turpitudinem abuti properabant. Sed lubido ſtupri, ganeæ, ceterique cultûs non minor inceſſerat.

„ reſſerrées par des digues qui ſervent „ de fondement à de faſtueux édifices ? „ Inſenſés ! qui ſe jouent des richeſſes, „ & qui abuſent, à leur honte, de ce qui „ leur feroit honneur, s'ils ſavoient en „ faire un uſage modéré.

„ L'extinction de tout ſentiment de „ pudeur eſt toujours la ſuite de ce luxe „ forcené. La chaſteté n'étoit plus con- „ nue parmi les femmes : les hommes ſe „ déshonoroient par des débauches di- „ gnes d'horreur. La gourmandiſe étoit „ pouſſée au point que les terres & les „ mers ſuffiſoient à peine pour couvrir „ les tables. En tout régnoit une mol- „ leſſe, qui prévenoit tous les beſoins „ naturels, qui apprenoit à ſe mettre au „ lit avant que de ſentir la néceſſité du „ ſommeil, à aller au-devant du froid & „ de la laſſitude, à manger & à boire „ ſans attendre la faim ni la ſoif. La jeu- „ neſſe accoutumée à ce train de vie, „ lorſ-

Viri pati muliebria : mulieres in propatulo pudicitiam habere : veſcendi causâ, terrâ marique, omnia exquirere : dormire priùs, quàm ſomni cupido eſſet : non famem aut ſitim, neque frigus, aut laſſitudinem opperiri ; ſed ea omnia luxu antecapere. Hæc juventutem, ubi familiares opes defecerant, ad facinora incendebant. Animus imbutus malis artibus, haud facilè lubidinibus carebat : eo profuſiùs omnibus modis quæſtui atque ſumtui deditus erat.

„ lorſque l'argent lui manquoit, ſe por-
„ toit aux vols & aux meurtres. Livrée
„ à ſes paſſions, il lui falloit de quoi les
„ contenter. Les rapines & les profu-
„ ſions ſe donnoient la main, & s'ai-
„ doient à croître réciproquement. „

Dans une ville ſi remplie de déſordres, Catilina méritoit par ſes vices & par ſes crimes d'être à la tête de tout ce qu'elle contenoit de ſcélérats. J'ai rapporté ſes cruautés déteſtables dans la proſcription. Salluſte lui reproche d'avoir paſſé ſa jeuneſſe dans toute ſorte d'infamies; d'avoir corrompu une jeune fille d'illuſtre naiſſance, puis une Veſtale. Et dans la ſuite étant épris d'amour pour Aurélia Oreſtilla, qui n'avoit jamais rien eu de louable que la beauté, comme elle faiſoit difficulté de l'épouſer, parce qu'il avoit d'un autre mariage un fils déja grand, on regarde comme conſtant qu'il fit lui-même mourir ſon propre fils, pour lever par ce crime abominable l'obſtacle qui s'oppoſoit à ſes déſirs. Je paſſe ſous ſilence d'autres horreurs, que je ne puis me réſoudre à expoſer ici, quoiqu'elles lui ayent été reprochées en plein Sénat par Cicéron. *Cic. in Toga Cand.*

Vie criminelle de Catilina.

L'inceſte commis par lui avec la Veſtale Fabia lui attira une affaire ſérieuſe. Il eſt accuſé pour

cauſe d'inceſte avec une Veſtale, & abſous.

Aſc. in Or. Cic. in Toga Cand. Oroſ. VI. 3.

Il fut accuſé en forme, & pourſuivi criminellement. Mais Fabia étoit ſœur de la femme de Cicéron, & Catilina lui-même étoit protégé par Catulus. Le crédit l'emporta, & les coupables furent abſous.

On ſera peut-être étonné que Catulus, homme de bien, & citoyen vertueux, s'intéreſſât pour Catilina. Mais c'étoit un des talens de ce fourbe de ſavoir en impoſer aux honnêtes gens, qui ſouvent par la droiture de leur cœur ſont plus aiſés à duper que les autres. Cicéron remarque expreſſément que pendant que Catilina [a] étoit lié avec tout ce qu'il y avoit de plus méchant dans Rome, il feignoit d'être dévoué aux bons citoyens.

Après ſa Préture il gouverne l'Afrique, & de retour à Rome il eſt accuſé de concuſſion.

Cic. in Toga Cand. & it. Aſcon.

Catilina fut Préteur vraiſemblablement en l'année 684. ſous les Conſuls Q. Métellus & Marcius Rex; & après ſa Préture, il alla gouverner l'Afrique; c'eſt-à-dire, la piller, la vexer, la tourmenter. Il pouſſa les choſes ſi loin, que les Africains envoyérent des députés à Rome pour ſe plaindre au Sénat des injuſtices & des violences de leur Préteur. Il y eut pluſieurs avis très-rigoureux contre lui dans le Sénat. Cela ne l'empêcha

[a] Utebatur hominibus improbis multis; & quidem optimis ſe viris deditum eſſe fimulabat. *Cic. pro Cal. n.* 12.

pêcha pas de revenir tête levée à la ville en 686, ſous les Conſuls Lépidus & Volcatius, pour demander le Conſulat. Mais tout en arrivant il fut accuſé de concuſſion par Clodius, qui ne valoit pas mieux que lui. Cette accuſation l'empêcha de ſe mettre au nombre des Candidats. Il faloit qu'il ſe purgeât avant que de pouvoir y être reçu. *Salluſt.* *Dio. l. XXXVI.*

L'élection des Conſuls excita bien du tumulte. P. Sylla, proche parent du Dictateur de même nom, & P. Autronius, avoient été déſignés. Mais deux de leurs compétiteurs, L. Cotta & L. Torquatus, les ayant accuſé de brigue, les firent condamner, les dépouillérent ainſi de leur charge, & furent eux-mêmes nommés en leur place. Premiére conjuration de Catilina.

La fureur & le déſeſpoir s'emparérent de l'eſprit de ces deux Conſuls dépoſſédés; au moins de l'un des deux, P. Autronius. Car pour ce qui eſt de P. Sylla, quoique Suétone & Dion le donnent pour complice de la conjuration dont je vais parler, Salluſte ne le charge point; & l'affaire ayant été portée en juſtice quelques années après, Sylla fut défendu par Hortenſius ſur cet article, & abſous. Quant à ce qui regarde Autronius, il eſt certain qu'il ſe ligua avec *Suet. Caſ. c. 9.*

Catilina, qui étoit actuellement accusé de concussion. Ils s'associérent Cn. Pison, jeune homme de naissance, mais factieux, & que l'indigence & l'ambition rendoient capable de tout oser. Leur plan étoit, selon Salluste, de tuer les deux Consuls, Cotta & Torquatus, dans le Capitole même, le premier Janvier: après quoi Catilina & Autronius devoient s'emparer des faisceaux Consulaires, & envoyer Cn. Pison en Espagne avec la qualité de Préteur & une bonne armée.

César & Crassus soupçonnés d'y être entrés.

Suétone ajoute des circonstances tout-à-fait importantes, & change même quelque chose dans les faits. Il dit qu'on soupçonna César d'être entré avec Crassus dans ce noir complot: & qu'ils prétendoient, après avoir massacré les Consuls & les principaux du Sénat, Crassus se faire Dictateur, César maître de la cavalerie, & rendre le Consulat à Sylla & à Autronius. Je l'ai déja dit: j'ai peine à me persuader, que César, dont le caractére a toujours été éloigné de la cruauté, ait trempé dans un si horrible dessein. J'en dis à peu près autant de Crassus. Qu'ils ayent été informés des projets de Catilina, & que lui laissant l'odieux du crime ils ayent peut-être

être voulu en recueillir le fruit, c'eſt ce qui ne me paroît pas impoſſible. Pour Catilina, Autronius, & Piſon, il n'eſt pas douteux qu'ils n'ayent projetté de tuer les Conſuls le premier Janvier; & que leur coup ayant manqué, parce que le ſecret s'éventa, & que l'on donna une garde aux Conſuls, ils n'ayent remis au cinq Février ſuivant l'exécution de leur complot. Mais il y eut un mal-entendu entre les conjurés, qui fit encore échouer cette criminelle entrepriſe.

Les conſpirateurs manquent leur coup.

L. AURELIUS COTTA. AN. R.
L. MANLIUS TORQUATUS. 687.
AV. J.C. 65.

On ne fit point de recherche ſur des faits ſi graves: & le Sénat ayant voulu former un décret contre ceux que tout le monde regardoit comme coupables, un Tribun du peuple s'y oppoſa. Piſon fut même envoyé en Eſpagne par le crédit de Craſſus, qui vouloit ſe ménager un appui contre la puiſſance de Pompée, dont il prenoit beaucoup d'ombrage. On a prétendu que Céſar conſpira encore avec Piſon, & qu'il fut convenu entr'eux qu'ils travailleroient à faire ſoulever l'un l'Eſpagne, l'autre la Gaule Ciſalpine. Mais tous ces projets furent renverſés par la mort de Piſon,

AN. R. 687. AV. J.C. 65. qui fut aſſaſſiné preſque en arrivant dans ſa Province, ſoit que les Eſpagnols ne puſſent ſouffrir ſa dureté & ſon arrogance, ſoit que les meurtriers fuſſent des cliens de Pompée, qui le défirent d'un adverſaire qu'on élevoit contre lui.

Catilina eſt déchargé de l'accuſation de concuſſion.

Catilina, plus coupable que Piſon, étoit d'ailleurs pourſuivi en juſtice pour les crimes de concuſſion dont il étoit prévenu. Mais quoique chargé de la haine publique pour l'horrible conſpiration qu'il venoit de tramer, quoique convaincu de rapines & de brigandages exercés dans ſa Province, il fut néantmoins abſous. Ce qu'il y a de plus ſurprenant, c'eſt que le Conſul Torquatus, qu'il avoit voulu aſſaſſiner, s'intéreſſa pour lui, & vint aſſiſter à ſa cauſe pour ſolliciter les juges en ſa faveur. Clodius, ſon accuſateur, l'aida beaucoup à obtenir cette abſolution. Gagné par argent, ſi nous en croyons Cicéron, il prévariqua honteuſement, & par une colluſion indigne il ſauva un criminel, dont il feignoit de pourſuivre la punition. Catilina échapé d'un ſi grand péril, n'en fut pas plus retenu: au contraire il pouſſa ſon projet en avant, & groſſit de plus en plus ſon parti. Mais avant que de rendre compte de la ſuite de ces mou-

Cic. pro P. Sylla, n. 81.

Cic. de Har. Reſp. n. 42.

mouvemens, je dois placer ici les autres faits qui appartiennent au Conſulat de Cotta & de Torquatus, & premiérement ce qui regarde l'Edilité de Céſar. AN. R. 687. AV. J.C. 65.

Céſar, étant Edile, donne de magnifiques ſpectacles au Peuple. *Suet Caſ. c. 10. Plut. Caſ. Dio.*

Nous avons vû quels ſoupçons étoient tombés ſur Céſar à l'occaſion des entrepriſes de Catilina. Ces ſoupçons n'altérérent point ſon crédit auprès du Peuple, & l'Edilité lui fournit de nouveaux moyens de l'augmenter. Les Ediles étoient chargés de donner des jeux, ou repréſentations de piéces de Théatre. Céſar s'acquitta de cette fonction avec une magnificence qui ſurpaſſa tout ce que l'on avoit vû juſqu'alors. Il fit exécuter auſſi des chaſſes de bêtes fauves dans le Cirque. Parmi ces différens ſpectacles, il y en eut dont il fit la dépenſe en commun avec Bibulus ſon collégue, & d'autres qu'il donna en ſon propre nom : ce qui fit qu'on lui attribua l'honneur du tout. Il effaçoit d'ailleurs par tant d'endroits Bibulus, qu'il n'eſt pas étonnant qu'il profitât ſeul même de ce qu'ils faiſoient enſemble. Bibulus ſe plaignoit de ſon ſort, & diſoit aſſez agréablement, „ qu'il lui étoit arrivé la même choſe „ qu'à Pollux, qui avoit moitié dans le „ temple bâti ſur la place publique en „ l'honneur des deux fréres, & qui ce-

AN. R. 687. AV. J.C. 65. „ pendant étoit oublié univerſellement, „ puiſque ce temple n'étoit jamais appellé que le temple de Caſtor. „Cette avanture, jointe à la différence des caractéres, produiſit entre Céſar & Bibulus une inimitié, qui fut pouſſée dans la ſuite aux derniers excès.

Céſar donna encore pendant ſon Edilité, ſous prétexte d'honorer la mémoire de ſon pére, des combats de gladiateurs, juſqu'au nonbre de trois cens vingt couples. Encore en avoit-il préparé bien davantage. Mais l'allarme s'étant répandue à ce ſujet dans la ville, parce que l'on appréhendoit qu'il ne fît de ces gladiateurs un autre uſage que celui qu'il annonçoit, il fut rendu un décret du Sénat pour fixer le nombre de gladiateurs qu'il ſeroit permis de faire combattre dans ces jeux. Pline rapporte que dans ces mêmes jeux Céſar donna le premier exemple que l'on ait vû dans Rome, de faire en argent toutes les décorations de l'Amphithéatre.

Plin. XXXIII. 3.

Il place dans le Capitole des ſtatues de Marius.

Toute cette magnificence n'a rien abſolument de ſingulier, & qui ne ſe remarque dans d'autres. Mais voici un trait qui caractériſe Céſar. J'ai dit que ſon plan ſuivi & conſtant étoit de faire revivre la faction de Marius. Dans cette vûe,

vûe, lorſqu'il eut échauffé les eſprits de la multitude en ſa faveur par les jeux & les ſpectacles, il ſaiſit ce moment pour placer dans le Capitole pendant la nuit des ſtatues de Marius, qu'il avoit fait faire en ſecret, avec des Victoires ornées de trophées, & des inſcriptions qui célébroient le vainqueur des Cimbres. Au point du jour, l'éclat de ces ſtatues, qui étoient des chefs-d'œuvre de l'Art, & d'ailleurs toutes brillantes de dorures, attira un concours infini de ſpectateurs: & il n'y eut perſonne qui n'admirât un coup ſi hardi, dont l'auteur fut reconnu dans le moment de tout le monde. Pluſieurs néantmoins traitérent cette démarche d'attentat, qui faiſoit reparoître aux yeux du public des honneurs abolis par les décrets du Sénat. *C'eſt*, diſoient-ils, *une tentative que fait Céſar pour ſe frayer le chemin à la tyrannie. Il veut eſſayer ce que nous ſommes capables de ſouffrir en patience: & le ſuccès de l'entrepriſe préſente l'enhardira à en former de nouvelles plus grandes & plus dangereuſes.* Les partiſans de Marius au contraire, encouragés par un événement ſi agréable pour eux & ſi peu attendu, accoururent de toutes parts, & étonnérent par leur nombre ceux qui

AN. R. 687. AV. J.C. 65.

Diverſité de ſentimens au ſujet de ce coup hardi.

AN. R. 687. AV. J. C. 65. les croyoient preſque anéantis, parce qu'ils n'oſoient ſe montrer. Ils remplirent le Capitole, qu'ils faiſoient retentir de leurs acclamations. Pluſieurs même pleurérent de tendreſſe à la vûe de ces ſtatues, proſcrites depuis la Dictature de Sylla : & charmés de Céſar, ils s'écrioient qu'il étoit le ſeul qui ſoutint dignement l'honneur d'être allié de Marius.

Mot célébre de Catulus. L'affaire fut portée au Sénat, & y fit grand bruit. C'eſt à cette occaſion que Catulus dit ce mot célébre : *Il eſt tems, Meſſieurs, de penſer à nous. Car ce n'eſt plus par des mines & par des ſouterrains, c'eſt en dreſſant ouvertement ſes batteries, que Céſar attaque la République.* La réfléxion étoit juſte. Le gouvernement étoit alors fondé ſur les loix & les établiſſemens de Sylla, & il n'étoit pas poſſible de ranimer le parti de Marius, ſans produire un renverſement général de toutes choſes. Mais Céſar, avec cette éloquence forte & perſuaſive qu'il ſavoit ſi bien manier, détruiſit les reproches de Catulus, & vint à bout d'être approuvé même dans le Sénat.

Céſar tente inutilement de ſe faire Il échoua pourtant dans le deſſein qu'il forma de ſe faire envoyer en Egypte, à l'occaſion des troubles qui s'étoient élevés dans ce Royaume, & des

des droits que la République, ſelon quelques-uns, pouvoit y prétendre. C'eſt un point très-obſcur dans l'Hiſtoire, ſur lequel je vais propoſer briévement ce qui me paroît plus vraiſemblable. AN. R. 687. AV. J.C. 65. envoyer en Egypte.

Après la mort de Ptolémée Lathyre, les Egyptiens mirent ſur le trône Cléopatre ſa fille. Sylla alors Dictateur, & qui avoit auprès de lui Ptolémée Aléxandre, fils d'un autre Aléxandre frére de Lathyre, & mort avant lui, envoya ce Prince en Egypte pour y régner conjointement avec Cléopatre. Mais Alexandre au bout de dix-neuf jours fit maſſacrer Cléopatre, & fut lui-même tué par les Aléxandrins, qu'une ſi horrible cruauté avoit révoltés contre lui. Je ſuppoſe que cet Aléxandre laiſſa un fils de même nom, qui avoit des prétentions bien fondées ſur le Royaume d'Egypte, puſque ſon pére & ſon grand-pére y avoient régné, & que d'ailleurs la poſtérité légitime de Lathyre étoit éteinte par la mort de Cléopatre. Cependant les Egyptiens reconnurent pour Roi Ptolémée Auléte, fils naturel de Lathyre. Je ſuppoſe encore que les brouilleries qui arrivérent en Egypte pendant que Pompée faiſoit la guerre en Aſie, & qui attirérent des ambaſſades

Suet. Succeſſion des Rois d'Egypte depuis Lathyre. Teſtament d'Aléxandre III. *Porphyr. Gr. apud Euſeb. Appian. Mithrid. & de B. Civ. l.* I. *Plut. Craſſo. Cic.* Ia. & IIa. *in Rull.*

AN. P. 687. AV. J.C. 65. d'Egyptiens à ce Général, naiſſoient des prétentions contraires d'Aléxandre III. & d'Auléte. Pompée ne voulut point prendre connoiſſance de ce différent. Ptolémée Auléte demeura en poſſeſſion du trône, & Aléxandre réduit à ſe retirer à Tyr, y mourut peu de tems après. *

La nouvelle vint à Rome qu'Aléxandre en mourant avoit légué au Sénat & au Peuple Romain tous ſes droits ſur la ſucceſſion des Lagides, c'eſt-à-dire, ſur l'Egypte & ſur l'iſle de Chypre. Si ce Teſtament eſt vrai ou faux, c'eſt ce qu'il me paroît difficile de décider. Cicéron en parle dans une de ſes harangues, mais ſans vouloir s'expliquer nettement. Ce qui eſt conſtant, c'eſt que le Sénat fit acte d'héritier, & envoya des Députés à Tyr, pour s'emparer

Cic. II^a. *in Rull.*

* *Uſſérius & M. Prideaux, ſuivis par M. Rollin dans ſon Hiſtoire Ancienne, arrangent autrement la ſucceſſion à la couronne d'Egypte depuis Lathyre: mais averti par une note ſur M. Prideaux, j'ai cru voir clairement que le ſentiment d'Uſſérius étoit inſoutenable. Grévius, dans une note ſur la premiére Agraire de Cicéron, reconnoît le troiſiéme Ptolémée Aléxandre, dont je parle ici. C'eſt un dénouement qui m'a paru néceſſaire: & je ne vois rien de plus propre à concilier les témoignages combinés de Porphyre, d'Appien, de Suétone, de Plutarque, & ſur-tout de Cicéron, que le plan que je ſuis. Ce ſyſtéme lie enſemble toutes les parcelles détachées qui ſe trouvent dans les différens Auteurs.*

rer de l'argent qu'Aléxandre y avoit mis en dépôt. AN. R. 687. AV. J.C. 65.

Je crois donc que Céſar vouloit faire valoir ce teſtament, & ſe faire donner en conſéquence une commiſſion pour réduire l'Egypte & l'iſle de Chypre en province Romaine. Il étoit appuyé dans ce projet par Craſſus, actuellement Cenſeur, avec qui il paroît avoir été alors intimement lié. Mais il trouva des obſtacles de la part de Catulus, collégue de Craſſus, & de la part de pluſieurs autres des premiers de la ville, qui ſoutenoient qu'il n'exiſtoit point de teſtament, & que d'ailleurs il n'étoit pas de l'honneur du Peuple Romain de paroître avide de la ſucceſſion des Rois, & de vouloir envahir tous les Royaumes. Ces derniers l'emportérent, & Céſar manqua ſon coup. Cette affaire aura des ſuites, qui m'ont paru demander l'éclairciſſement que j'ai tâché de donner ici.

Craſſus & Catulus Cenſeurs s'accordent mal enſemble, & abdiquent.

J'ai dit que Craſſus & Catulus étoient Cenſeurs. Ils ne firent preſque aucune fonction de leur magiſtrature. Il n'y eut ni dénombrement de Peuple, ni revûe des Chevaliers, ni tableau dreſſé des Sénateurs. La diſcorde s'étoit miſe entre eux, tant au ſujet de l'Egypte, dont

je

AN. R. 687. AV. J.C. 65. *Plut. Craſſo. Suet. Caſ.* je viens de parler, que par rapport aux peuples de la Gaule Tranſpadane, que Craſſus, ſoutenu de Céſar, prétendoit faire citoyens Romains : ce que Catulus ne voulut point ſouffrir. Il ne leur fut pas poſſible de s'accorder, ſinon à abdiquer leur charge, comme ils firent réellement.

Fermeté de Caton à rejetter la ſollicitation de Catulus. *Plut. Cat. Min.*

Catulus, étant encore Cenſeur, s'attira un déſagrément de la part de Caton, qui cette même année géroit la Queſture. Caton avoit entrepris de réduire & de réformer le corps des Greffiers, qui ſouvent ſous ſes prédéceſſeurs s'en étoient fait beaucoup accroire, & avoient commis bien des injuſtices. Il en entreprit un en particulier, qui avoit la protection de Catulus, & qui engagea ce grave Magiſtrat à venir à la Chambre des Queſteurs ſolliciter Caton pour lui. Catulus, qui étoit Cenſeur, très-reſpecté perſonnellement pour ſa vertu, & ami de Caton, en conſéquence de la conformité des ſentimens & de la conduite, compta qu'il obtiendroit ſans peine ce qu'il ſouhaitoit. Mais Caton lui repréſenta, & lui prouva, que celui pour lequel il s'intéreſſoit étoit coupable. Catulus n'ayant rien à répliquer, ne laiſſa pas de demander qu'en ſa conſi-

dé-

dération on fit grace à ce Greffier. Un tel langage, bien éloigné des principes de Caton, donna lieu au jeune Queſteur de lui faire une ſérieuſe remontrance ſur ce qu'il ne gardoit pas les bienſéances qu'exigeoient ſa vertu & ſa dignité. Mais enfin, comme Catulus ne ſe rendoit point, Caton éleva la voix, & lui dit : *Il vous ſeroit honteux, Catulus, Cenſeur comme vous êtes, & chargé de l'inſpection ſur nos mœurs, de vous faire chaſſer d'ici par mes huiſſiers.* A ces mots Catulus troublé & irrité en même tems, ouvrit la bouche comme pour répondre ; & ne trouvant rien de raiſonnable à dire, il ſe retira très-confus. Il fit cependant ſi bien que le Greffier fut abſous. Mais Caton n'en perſiſta pas moins à ne plus ſe ſervir du miniſtére de cet officier, & il lui retrancha même ſes gages. AN. R. 687. AV. J.C. 65.

Caton eſt un perſonnage ſi intéreſſant, qu'à l'occaſion de ſon entrée dans les charges publiques, je crois faire plaiſir au Lecteur de lui tracer ici d'après Plutarque un portrait des premiéres années de ce rigide partiſan de la vertu. Ce ſera une eſpéce de ſoulagement & de conſolation, au milieu des vices qui inondent l'Hiſtoire des tems que je décris.

Caton,

AN. R. 687. AV. J.C. 65. Famille de Caton.

Caton, connu parmi nous ſous le nom de Caton d'Utique, étoit arriére-petit-fils de Caton le Cenſeur, & deſcendoit d'un fils que ce premier des Catons avoit eu dans ſa vieilleſſe, ayant contracté un ſecond mariage avec la fille d'un de ſes cliens. Notre Caton avoit une ſœur de pére & de mére, qui ſe nommoit Porcia. Sa mére avoit eu d'un premier mariage d'autres enfans, ſavoir un fils, dont le nom étoit Servilius Cépion, & pluſieurs filles, dont la plus connue eſt la mére de Brutus. Tous ces enfans ſe trouvérent orphelins étant encore fort jeunes, & furent élevés dans la maiſon du célébre Tribun Druſus leur oncle maternel.

Son enfance.

Dès ſa plus tendre enfance Caton montra ce qu'il ſeroit un jour. Son air de viſage, ſon ton de voix, ſon regard, & la façon même dont il ſe comportoit dans les jeux & les amuſemens de ſon âge, tout annonçoit en lui un caractére ſérieux, ſolide, & conſtant. Ses volontés étoient fermes & vigoureuſes. Dur & inacceſſible à la flatterie, il étoit encore moins capable de ſe laiſſer vaincre par la crainte. J'ai rapporté ailleurs ſa réſiſtance opiniâtre à toutes les voies de terreur & de menaces miſes en œuvre

T. IX. p. 534.

par

par Pompédius Silo pour l'ébranler : & ce trait ſingulier de l'enfance de Caton prouve bien quelle étoit dès-lors ſon intrépidité. Il rioit peu & rarement. Il n'étoit point ſujet à ces petites coléres, qui paſſent auſſi promptement dans les enfans qu'elles s'excitent. Mais quand il faiſoit tant que de ſe fâcher, c'étoit tout de bon : & il n'étoit pas aiſé de le ramener. Du reſte doux & docile, il obéiſſoit volontiers à ſes maîtres ; mais il demandoit raiſon de tout : & [a] ſon Précepteur, homme ſachant vivre, & qui aimoit mieux faire uſage avec ſon diſciple de la raiſon que des coups, ne manquoit pas de ſatisfaire la curioſité de cet enfant. AN. R. 687. AV. J.C. 65.

Ce caractére ſi ferme n'étoit rien moins que farouche & inſenſible. Il aima tendrement ſon frére : & dans ſes premiéres années, comme un jour quelqu'un lui demanda, qui il aimoit plus que tout autre, il répondit que c'étoit ſon frére. On inſiſta, & l'on voulut ſavoir à qui il accordoit le ſecond rang dans ſon amitié : il répondit que c'étoit à ſon frére ; & preſſé de nouveau, il ne

Sa tendre amitié pour ſon frére.

[a] Ἦν χαρίεις ὁ παιδ' ἀγωγὸς αὐτῷ, καὶ λόγον ἔχων τῷ καιρῷ προχειρότερον.

AN. R. 687. AV. J.C. 65. ne donna point d'autre réponſe, juſqu'à ce que celui qui lui faiſoit ces queſtions ſe rebuta. Cette amitié crut avec l'âge : & lorſque Caton eut vingt ans, il ne ſoupa jamais, il ne fit aucun voyage, il ne parut jamais dans la place publique, qu'avec ſon frére. Il ſe diſtinguoit néantmoins de lui en ce qu'il n'uſoit point de parfums : & dans tout le reſte de ſa conduite il étoit exact & ſévére. Auſſi Cépion, lorſqu'il s'entendoit louer ſur ſa retenue & ſa ſageſſe, diſoit que comparé aux autres il pouvoit bien mériter quelque éloge : *mais*, ajoutoit-il, *quand je me regarde vis-à-vis de Caton, je me trouve un* * *Apicius.*

Afin de réunir ici tout ce qui regarde la tendreſſe de Caton pour ſon frére, je dirai que Cépion étant Tribun des ſoldats dans la guerre de Spartacus ſous les Conſuls Gellius & Lentulus, Caton alla ſervir dans la même armée. Quelques années après Caton lui-même fut Tribun des ſoldats dans l'armée de Macédoine : & ſon frére, qui l'avoit accompagné, mais qui ſans doute n'avoit pas

* *Le texte Grec porte* un Sippius, *nom inconnu, & qui peut être aiſément une corruption de celui d'*Apicius, *fameux gourmand, comme tout le monde ſait.*

pas d'emploi, ayant voulu faire un voyage en Aſie, tomba malade à Enus en Thrace. Dès que Caton en ſçut la nouvelle, quoiqu'il fît un gros tems, il voulut partir de Theſſalonique, où il étoit; & ne pouvant avoir de grand vaiſſeau, il ſe jetta dans une petite barque avec deux amis & trois eſclaves. Il courut un très-grand péril, & n'échapa à la tempête que par un bonheur ineſpéré. En arrivant à Enus, il trouva ſon frére mort. La douleur parut triompher de toute ſa philoſophie. Non ſeulement il verſa des larmes, il embraſſa le mort, il tomba dans une noire triſteſſe; mais il fit de grandes dépenſes pour la ſépulture de ſon frére, en parfums, en étoffes précieuſes qui furent brulées avec lui. Enfin il lui fit ériger dans la place publique d'Enus un monument du marbre le plus précieux, qui lui coûta huit * talens. Ce n'étoit néantmoins qu'un cénotaphe, ou tombeau vuide, comme il paroîtra par la ſuite. AN. R. 687. AV. J.C. 65.

* *Vingt-quatre mille livres.*

Ces dépenſes donnérent lieu aux injuſtes reproches de quelques-uns, qui prétendoient qu'elles ne convenoient pas à la modeſtie & à la ſimplicité dont Caton faiſoit d'ailleurs profeſſion. Mais ils

AN. R. 687. AV. J.C. 67. ils ne [a] ſavoient pas, dit Plutarque, quel fonds de douceur & de tendre amitié il y avoit dans ce courage d'ailleurs ſi fier; & combien étoit acceſſible aux ſentimens ce même homme qui ſe maintenoit invincible ſoit aux voluptés, ſoit aux terreurs & aux périls, ſoit aux demandes contraires à la juſtice.

Il ne montra pas en cette occaſion moins de généroſité que de bon cœur. Les villes & les Princes des environs lui envoyérent de grands préſens pour honorer la mémoire de Cépion. Il ne reçut point l'argent, & fit uſage des parfums & autres choſes ſemblables, mais ayant attention à en faire honneur à ceux de qui il les tenoit. La ſucceſſion de ſon frére devoit ſe partager (je ne ſai pas pourquoi) entre lui & une fille en bas âge, que laiſſoit Cépion. Dans le partage Caton ne redemanda rien de la dépenſe qu'il avoit faite pour le tombeau.

C'eſt donc bien à tort que [b] Céſar l'accuſa

[a] Οὐ κατεθορῶντες, ὅσον ἐν τῷ πρὸς ἡδονὰς, ἢ φόβους, ἢ δείσεις ἀναιχύντως ἀγναμπτῳ καὶ στερρῷ τὸ ἄνδρος τὸ ἥμερον ἐνῆν καὶ φιλόστοργον.

[b] *Céſar n'eſt point nommé dans le texte de Plutarque, tel que nous l'avons. Mais tout altéré qu'eſt ce texte, Céſar y eſt ſuffiſamment déſigné.*

cuſa long-tems après, (ſans doute dans ſes Anti-Catons) d'avoir tamiſé les cendres de ſon frére pour y chercher ce qui pourroit s'y trouver de poudre d'or, à cauſe des riches broderies qui avoient été brulées avec le corps de Cépion. Ce reproche, ſelon que l'obſerve Plutarque, prouve ſeulement que Céſar croyoit tout permis à ſa plume, comme à ſon épée. AN. R. 687. AV. J.C. 65.

Enfin, lorſque Caton, après le voyage d'Aſie dont je parlerai plus bas, s'embarqua pour retourner à Rome, ſes amis lui conſeillérent de mettre l'urne où étoient renfermées les cendres de ſon frére, dans un autre bâtiment que celui qu'il montoit. Caton le refuſa, & déclara qu'on lui arracheroit plutôt la vie, que ces cendres qui lui étoient ſi chéres & ſi précieuſes; & qu'il ne ſe repoſeroit ſur perſonne du ſoin de les reporter en Italie.

Ardeur de Caton pour la Philoſophie Stoïque.

Je reviens aux études de Caton. La Philoſophie Stoïque avoit trop de reſſemblance avec ſon caractére, pour ne pas l'attirer puiſſamment. Il en étudia les principes ſous Antipatre de Tyr, & s'y appliqua [a] avec une ſorte d'avidité: non pas

a Hæc Cato arripuit: neque diſputandi cauſâ, ut magna pars, ſed ita vivendi. *Cic. pro Mur. n. 62.*

AN. R. 687. AV. J.C. 65. pas pour apprendre à en discourir, comme faisoient la plupart, mais pour y conformer sa conduite. Plein d'une espéce d'enthousiasme pour tout ce qui appartient à la vertu, il n'en négligea aucune partie. Il avoit néantmoins une prédilection pour la fermeté dans la défense de la justice, & pour cette roideur inflexible, qui ne se laisse amollir ni par la faveur, ni par aucune considération des personnes.

Son zéle pour le Stoïcisme étoit si grand, que pendant qu'il étoit en Macédoine Tribun des soldats, ayant entendu parler d'un Stoïcien célébre, qui se nommoit Athénodore, & qui retiré auprès de Pergame, & déja avancé en âge, avoit résisté constamment à toutes les sollicitations de plusieurs Princes & Rois, sans se laisser jamais persuader d'abandonner sa retraite, il résolut, à quelque prix que ce pût être, de se l'attacher. Il comptoit assez sur sa vertu, pour ne pas désespérer de réussir où tant d'autres avoient échoué. Mais il ne crut pas néantmoins que ce fût une affaire à traiter par lettres. Il profita d'un congé de deux mois, qui étoit de régle, pour se transporter à Pergame : & ayant triomphé de la résistance d'Athénodore,

il

il l'emmena, & revint avec lui au camp, plus fier & plus glorieux de ſa conquête, que Pompée & Lucullus ne l'étoient d'avoir ſubjugué des Nations & des Royaumes. AN. R. 687. AV. J.C. 65.

Caton cultiva l'éloquence, comme une arme néceſſaire pour défendre les droits de la juſtice, & pour faire valoir les bonnes raiſons. Il ſemble néantmoins qu'il s'en cachât. Car il ne s'exerçoit point avec d'autres jeunes gens de ſon âge, & perſonne ne l'entendit jamais déclamer. Il ne cherchoit point non plus l'occaſion de ſe produire: enſorte qu'un de ſes amis lui dit un jour: *On blâme votre ſilence. A la bonne heure*, répondit Caton, *pourvû qu'on ne trouve rien à blâmer dans ma conduite. Je commencerai à parler lorſque je ſerai en état de le faire de façon à ne pas mériter d'être condamné au ſilence.* Il s'applique à l'éloquence.

Il ſe crut néantmoins obligé de défendre par une action publique un monument de ſa famille & de ſon nom. Les Tribuns du peuple avoient coutume de donner leurs audiences dans la Baſilique Porcienne, ouvrage de Caton le Cenſeur; & comme il y avoit une colonne qui embarraſſoit leurs ſiéges, ils entreprirent de l'ôter, ou de la tranſporter

AN. R. 687. AV. J. C. 65. porter ailleurs. Le jeune Caton s'y oppoſa, & fit à ce ſujet un diſcours, qui donna une idée très-avantageuſe & de ſon éloquence & de la nobleſſe de ſes ſentimens. Son ſtyle n'avoit rien qui ſe reſſentît du goût ordinaire à ſon âge, nulles fleurs, nulle élégance recherchée: il étoit ſimple & uni, plein de choſes, & ferme juſqu'à la ſévérité. Du reſte la briéveté du tour qu'il donnoit à ſes penſées ne laiſſoit pas d'avoir de quoi plaire; & la gravité qui faiſoit le fonds de ſon caractére, ſe trouvoit ici tempérée par la nature de la cauſe qu'il défendoit, & qui lui donnoit moyen de ſe gagner les cœurs. On étoit charmé de voir un jeune homme prendre un intérêt vif & tendre à la mémoire du plus illuſtre de ſes ancêtres. Sa voix étoit forte, & capable de ſe faire entendre d'un ſi grand peuple; & de plus elle ſe ſoutenoit avec une vigueur, que nulle fatigue ne pouvoit vaincre. Souvent il eſt arrivé à Caton de parler une journée entiére ſans éprouver ni épuiſement ni laſſitude. Il eut le ſuccès qu'il ſouhaitoit dans ſon affaire contre les Tribuns: après quoi il rentra dans le ſilence, & ſe livra de nouveau à ſes exercices.

Il travaille à

Il ne cultiva pas uniquement ſon eſprit;

esprit : il travailla aussi à fortifier & à endurcir son corps d'une façon utile, & qui pût être de pratique. Ainsi il s'accoutumoit à souffrir le chaud & le froid, à recevoir sur sa tête nûe & le soleil & la neige, à marcher à pied non seulement dans des promenades, mais dans des voyages, & cela en toute saison. Ses amis qui l'accompagnoient, étoient à cheval : & Caton à pied se joignoit tantôt à l'un, tantôt à l'autre, pour faire la conversation tout en voyageant. Quand il étoit malade, il ne connoissoit d'autre reméde que la patience & la diéte. Il s'enfermoit, & ne voyoit personne, jusqu'à ce qu'il se sentit guéri. An. R. 687. Av. J. C. 65. Se fortifier & à s'endurcir le corps.

Dans ses repas il ne souffroit aucune distinction entre lui & ceux qu'il admettoit à sa table. Et pendant long-tems il y fut très-sobre, búvant seulement un coup après le repas, ensuite de quoi il se retiroit. Mais il s'accoutuma insensiblement à boire beaucoup, & à tenir table souvent jusqu'au matin. Ses amis l'excusóient, sur ce [a] qu'occupé tout le jour aux affaires de la République sans prendre aucun relâche, il n'avoit que les nuits pour jouïr du plaisir Il s'accoutume à boire avec excès.

a Cato vino laxabat animum, curis publicis fatigatum. *Sen. de Tranq. animi, n.* 15.

AN. R. 687. AV. J.C. 65. de la converſation avec des gens de lettres & des Philoſophes. Auſſi un certain Memmius ayant voulu dans une aſſemblée faire un reproche à Caton de cette pratique où il étoit, & ayant dit *qu'il paſſoit les nuits entiéres à boire;* Cicéron prit ſa défenſe, & dit à ce cenſeur : *Mais vous ne lui reprocherez pas au moins de paſſer les jours entiers à jouer aux dés.* C'eſt ce qui pouvoit ſe dire de mieux pour ſauver l'honneur de Caton.

Après tout, cette apologie, aſſez foible en elle-même, devient abſolument inſuffiſante, s'il eſt vrai, comme *Plin. Ep.* III. 12. Céſar l'en accuſoit, qu'il pouſsât les choſes juſqu'à s'enyvrer. Je ne ſai ſi ſur la foi d'un ennemi nous devons croire l'avanture dont je vais parler. Mais Céſar racontoit que Caton avoit été trouvé yvre au coin d'une rue par une troupe de gens du peuple, qui alloient de grand matin ſelon l'uſage au lever de quelque Seigneur; & que lorſqu'ils l'eurent reconnu en lui découvrant le viſage, ils rougirent de honte. *Vous* [a] *euſſiez cru*, ajoutoit-il, *non qu'ils avoient pris Caton en faute, mais que c'étoit Caton qui*

[a] Putares, non ab illis Catonem, ſed illos à Catone deprehenſos.

qui les y trouvoit. Pline a raiſon de remarquer que par cette réfléxion Céſar loue [a] ſon ennemi en même tems qu'il le blâme. Mais il n'en eſt pas moins vrai que le vice de l'yvrognerie, qui eſt celui des portefaix & de la plus vile canaille, dépareroit beaucoup la gravité d'un perſonnage tel que Caton. C'eſt une penſée non ſeulement abſurde, mais deſtructive de toute morale, que celle de [b] Sénéque, ſon outré panégyriſte & preſque ſon adorateur, qui oſe avancer qu'il eſt plus aiſé de rendre l'yvrognerie honnête, que Caton vicieux. AN. R. 687. AV. J.C. 65.

C'étoit un homme ſingulier, & en qui il s'en faut bien que tout ſoit imitable. Je compte, par exemple, pour un travers, quoiqu'en une matiére beaucoup moins grave, le plan qu'il s'étoit fait de contrequarrer le goût de ſon ſiécle dans des choſes indifférentes. Ainſi parce qu'il voyoit que la pourpre d'une couleur vive & éclatante étoit à la mode, il la choiſiſſoit ſombre & foncée. Souvent il paroiſſoit en public au milieu du jour ſans tunique & en pantoufles. Il prenoit plaiſir à contrequarrer le goût de ſon ſiécle.

a Ita reprehendit ut laudet.

b Catoni ebrietas objecta eſt. Faciliùs efficiet quiſquis objecerit, hoc crimen honeſtum, quàm turpem Catonem. *Sen. ibid.*

AN. R. 687. AV. J.C. 65. Plutarque a beau remarquer que Caton ne tiroit point de gloire de ces singularités, mais vouloit s'accoutumer à n'avoir honte que de ce qui eſt vraiment honteux. L'homme ſage & judicieux, qui ſent qu'il ſe ſingulariſe aſſez par la pratique des vertus néceſſaires, évite de contredire le goût public dans des bagatelles. Les uſages univerſels, lorſqu'ils ſont innocens, l'aſſujettiſſent & le ſubjuguent.

Sa conſtance ſuperbe. La grandeur d'ame & la conſtance de Caton ſont aſſurément admirables. Mais il y joignoit quelquefois une hauteur & un mépris pour les autres, que Sénéque peut bien prendre pour une matiére d'éloges, mais que ne loueront jamais ceux qui ont appris à diſtinguer l'orgueil de la vertu. „ Caton, dit [a] Sénéque, „ ayant reçu un coup au viſage, „ ne ſe fâcha point, ne ſe vengea point : „ il ne pardonna pas même l'offenſe, „ mais nia qu'il l'eût reçue. „ Et ſa penſée, ſelon ſon interpréte, étoit que ſa vertu l'élevoit ſi haut, que l'injure ne pouvoit parvenir juſqu'à lui. „ Il prouva „ plus de grandeur d'ame, au jugement

[a] Cato, quum illi os percuſſum eſſet, non excanduit, non vindicavit injuriam, ne remiſit quidem, ſed factam negavit. Majore animo non agnovit, quàm ignoviſſet. *Sen. de Conſtant. Sap. n.* 14.

de Sénéque, „ en ne reconnoiſſant „ point qu'il eût été offenſé, que s'il „ eût pardonné l'offenſe. C'eſt [a], ajoute-t-il ailleurs, „ l'eſpéce de vengeance la „ plus inſultante, de ne pas trouver „ l'offenſeur digne de ſa colére. Pluſieurs „ rendent plus profonde une plaie, lé- „ gére en ſoi, en voulant ſe venger. „ Celui-là eſt vraiment grand, qui ſem- „ blable au lion, écoute ſans daigner „ y faire attention les inutiles aboye- „ mens des petits chiens.„ Une conſtance ſi ſuperbe, mais ſi conforme aux principes de l'école Stoïque, eſt une preuve manifeſte, que la Philoſophie humaine ne corrige un vice que par un autre.

AN. R. 687. AV. J.C. 65.

Ces taches ſur la vie de Caton n'empêchent pas qu'il ne doive être regardé comme l'un des plus vertueux payens qui ayent jamais été. Ainſi, par exemple, c'eſt une choſe bien louable que dans une ville corrompue, & ſous une religion licentieuſe, il ait paſſé une jeuneſſe parfaitement ſage, & n'ait connu que l'amour légitime pour ſa femme. Il re-

Sa jeuneſſe parfaitement ſage. Il ſe marie.

[a] Ultionis contumeliosiſſimum genus eſt, non eſſe viſum dignum ex quo peteretur ultio. Multi leves injurias altiùs ſibi demiſere, dum vindicant. Ille magnus & nobilis eſt, qui, more magnæ feræ, latratus minutorum canum ſecurus exaudit. *Id. de Ira, l.* II. *n.* 32.

AN. R. 687. AV. J.C. 65. chercha d'abord Lépida, qui avoit été promiſe à Métellus Scipion : mais le mariage s'étoit rompu ; cependant, lorſque celui de Caton alloit ſe conclure, Scipion ſe raviſa, & fut préféré. Cet affront piqua vivement notre Philoſophe. Il voulut faire un procès à Scipion : & ſes amis lui ayant fait ſentir le ridicule d'un tel projet, il fallut au moins qu'il ſe vengeât par des ïambes, dans leſquels il imita l'aigreur d'Archiloque, mais non ſa licence & ſes obſcénités. Quand ce feu ſe fut rallenti, il épouſa Atilia, fille de Serranus. Mais, moins heureux que Lélius, l'ami du ſecond Scipion l'Africain, il ne fut pas en ſon pouvoir de faire enſorte que ce premier engagement fût auſſi le ſeul : & ſa femme s'étant trouvée moins ſage que lui, il fut obligé de la répudier, après en avoir eu deux enfans.

Il avoit ſervi comme volontaire dans la guerre de Spartacus.

Il étoit déja marié, lorſqu'il alla en Macédoine avec le titre de Tribun des ſoldats. J'ai dit qu'il avoit ſervi auparavant comme volontaire ſous le Conſul Gellius dans la guerre de Spartacus : & dès lors il s'étoit fait & des admirateurs & des envieux. Le luxe & la mauvaiſe diſcipline régnoient dans l'armée Romaine. Caton attira ſur lui tous les yeux par

par ſa ſimplicité & ſa modeſtie, ſoutenues de tout le courage néceſſaire dans les occaſions périlleuſes, & de preuves fréquentes d'un eſprit ſupérieur. Le refus qu'il fit des dons militaires, que lui offroit Gellius, & qu'il prétendoit n'avoir pas mérités, ſembla fort extraordinaire: enſorte que ceux-mêmes qui l'admiroient ſe trouvoient incommodés d'un exemple, qui leur paroiſſoit beau & grand, mais au-deſſus de l'imitation. AN. R. 687. AV. J.C. 65.

Il ſert comme Tribun des ſoldats en Macédoine. Sa conduite admirable dans cet emploi.

Quand il partit pour la Macédoine, il mena avec lui quinze eſclaves, deux affranchis, & quatre amis. Sur toute la route, tant qu'il eut à voyager par terre, il marcha, ſuivant ſon uſage, à pied, pendant que ſes amis étoient à cheval. Arrivé à l'armée, & „ chargé [a] par ſon „ Général Rubrius de la conduite d'une „ légion, il crut qu'en qualité d'officier „ revêtu d'un commandement impor- „ tant, c'étoit peu pour lui de ſe montrer „ perſonnellement vertueux, mais qu'il „ s'agiſſoit de faire de ceux qu'il avoit ſous „ ſes ordres des hommes qui lui reſſem-

 „ blaſ-

[a] Ἑνὸς τάγματος ἄρχων ἀποδειχθεὶς ὑπὸ τῦ στρατηγῦ, τῆς μὲν ἰδίας ἀρετῆς μιᾶς ὄσης, μικρὸν ἔργον ἡγεῖτο εἰ ὁ βασιλικὸν, τὴν ἐπίδειξιν. αὐτῷ δὲ ποιῆσαι τὰς ἀρχομένας ὁμοίας μάλιστα φιλοτιμούμενος, ὁ τὸν φόβον ἀφεῖλεν τῆς ἐξ-

AN. R. 687. AV. J.C. 65. „ blaſſent. Pour y parvenir, il n'anéantit „ point la terreur du commandement, „ mais il y joignit la raiſon & la dou- „ ceur, procédant toujours par voie de „ perſuaſion, & inſtruiſant ſoit les offi- „ ciers ſubalternes, ſoit les ſoldats, des „ motifs de tout ce qu'il leur comman- „ doit: à quoi il ajoutoit les peines & „ les récompenſes ſelon la conduite que „ chacun avoit tenue. Ce plan lui réuſſit „ à merveille: & il ſeroit difficile de „ dire s'il rendit ſes ſoldats plus amateurs „ de la paix, ou plus guerriers; plus „ ardens à agir, ou plus retenus par le „ reſpect des loix de la juſtice. Ils étoient „ redoutables aux ennemis, doux & „ aimables aux Alliés; timides pour le „ mal, & pleins de feu pour mériter les „ louanges. „ Quel modéle pour de jeunes Colonels? & pourquoi faut-il que de tels exemples ſoient ſi rares?

„ Caton, ſans avoir agi par aucun „ motif

σίας, ἀλλὰ προσέθηκε τὸν λόγον, ᾧ πείθων καὶ διδάσκων, ἐνομένης τιμῆς ἢ κολάσεως, χαλεπὸν ἦν εἰπεῖν πότερον ἀρηϊκὰς μᾶλλον ἢ πολεμικὰς, ἢ προθυμοτέρους ἢ δικαιοτέρους παρεσκεύασε τοὺς ἄνδρας. ἔτως ἐφαίνοντο φοβεροὶ μὲν τοῖς πολεμίοις, ἥμεροι δὲ τοῖς συμμάχοις, ἄτολμοι δὲ πρὸς τὸ ἀδικεῖν, φιλότιμοι δὲ πρὸς τὰς ἐπαίνους.

Οὐ δὲ ἥκιστα Κάτωνος ἐπεμελήθη, τοῦτο πλεῖστον αὐτῷ ὑπῆρχεν, καὶ

„ motif d'intérêt propre, recueillit né- AN. R.
„ antmoins le fruit de ſa bonne condui- 687. AV. J.C.
„ te. On ne pouvoit rien ajouter aux 65.
„ ſentimens d'eſtime, de reconnoiſſance,
„ de reſpect, & de tendreſſe, que ſes ſol-
„ dats avoient pour lui. Ils le voyoient
„ faire volontairement tout ce qu'il
„ commandoit aux autres; ſe rendre plus
„ ſemblable aux ſimples ſoldats qu'aux
„ officiers pour les habillemens, pour
„ les équipages, pour la maniére dont
„ il faiſoit les marches; & s'élever par
„ la dignité de ſes mœurs, par la no-
„ bleſſe de ſes ſentimens, & par la ſupé-
„ riorité de ſes vûes, au-deſſus de tous
„ ceux qui portoient les titres de Gé-
„ néraux & de Proconſuls. Caton en
„ tout cela ne ſe propoſoit que de leur
„ inſpirer l'amour de la vertu, & il leur
„ inſpiroit, ſans le vouloir & ſans y pen-
„ ſer, l'amour de ſa perſonne. Car l'a-
„ mour ſincére de la vertu n'entre point

 „ dans

δόξα, ϗ χάρις, ϗ ὑπερβάλλουσα τιμὴ, ϗ φιλοφροσύνη παρὰ τῶν στρατιωτῶν. ἃ γὰρ ἑτέροις ἐπέτατ∫εν, ἐκουσίως διαπονῶν, ϗ πολὺν μὲν ϗ αὐ διάϊταν ϗ πορείαν ἐπείνοις μᾶλλον ἢ τοῖς ἄρχουσιν ὁμοιούμενος, ἤδει δὲ

ϗ φρονήματι ϗ λόγῳ πάντας ὑπερκύρων τὸς αὐ∫ηρότερος ϗ στρατηγὸς προσαγορευομένους, ἔλαθε διὰ τούτων ἅμα τὴν πρὸς αὐτὸν εὐνοίαν ἐργασάμενος τοῖς ἄνδρασιν. ἀρε∫τῆς γὰρ ἀληθινὸς ὢν ἐγγίνε∫θαι ζῆλος,

AN. R. 687 AV. J.C. 65.

„ dans l'ame, ſans l'affection & le reſ-
„ pect pour ceux de qui on en reçoit
„ les enſeignemens. Ceux qui ſe con-
„ tentent de louer les gens de bien ſans
„ les aimer, rendent hommage à leur
„ gloire, mais ils ne ſont ni admirateurs
„ ni imitateurs de leur vertu. „ C'eſt pendant que Caton étoit Tribun des ſoldats en Macédoine, que ſon frére Cépion mourut.

Quand le tems de ſon emploi fut fini, il fut reconduit en partant, non au milieu des vœux & des acclamations, comme il arrivoit à pluſieurs, mais avec des démonſtrations de douleur & de reſpect, que l'on peut regarder comme uniques. Tout le monde étoit en pleurs: on le tenoit embraſſé ſans pouvoir le quitter, on lui baiſoit les mains : les ſoldats & les peuples étendoient leurs habits ſur les chemins par où il devoit paſſer. Eſt-il une joie plus douce, une gloire plus ſolide, que de ſe voir ainſi l'objet d'une tendreſſe & d'une eſtime univerſelle? Que l'on compare avec cette grandeur, toute fondée ſur la vertu, le

ἃ μὴ δι' ἄπρας τὴ παραδιδόντ@ ἐννοίας καὶ τιμῆς. οἱ δὲ ἀνὲυ τὴ φιλεῖν ἐπαιν῀ντες τὰς ἀγαθὰς, αὐδ῀νται τὴν δόξαν αὐτῶν, ὰ θαυμάζσι ἢ τὴν ἀρετὴν, ὰδὲ μιμῦνται.

le vain éclat que l'on eſt ſouvent curieux de ſe procurer par des équipages magnifiques, & par une table délicieuſe. Quelle différence ! AN. R. 687. AV. J.C. 65.

Caton fait le voyage d'Aſie. Sa ſimplicité & ſa douceur.

Caton, avant que de retourner à Rome, voulut voyager en Aſie, pour viſiter ce beau pays, connoître les mœurs des habitans, & s'inſtruire par lui-même des forces des peuples & des provinces. Il avoit encore un autre motif. Le Roi Déjotarus le prioit inſtamment de le venir voir: & comme ce Prince étoit un ancien ami de ſa famille, il ne voulut pas lui refuſer cette ſatisfaction. Voici de quelle façon il voyageoit. Loin d'imiter le faſte des autres Sénateurs, qui exigeoient des réceptions magnifiques, & qui mettoient preſque à contribution toutes les villes par où ils paſſoient, pour lui il évitoit ſoigneuſement d'être à charge à perſonne. Il faiſoit partir de grand matin ſon cuiſinier & ſon boulanger, afin qu'ils arrivaſſent de bonne heure au lieu où il devoit coucher. Ils entroient modeſtement & ſans bruit dans la ville: & ſi Caton n'y avoit point de connoiſſances, ils alloient tout uniment à l'hotellerie, & y préparoient le repas de leur maître. S'il n'y avoit point d'hotellerie, alors ils s'adreſſoient

AN. R. 687. AV. J.C. 65. au Magiſtrat de la ville, lui demandoient un logement, & ſe contentoient de celui qui leur étoit aſſigné. Souvent on ne tenoit aucun compte d'eux, parce qu'ils ne faiſoient ni fracas ni menaces; & Caton lorſqu'il arrivoit ne trouvoit rien de prêt. On n'étoit pas fort porté à le reſpecter quand on le voyoit lui-même: aſſis en ſilence ſur ſes bagages, on le prenoit pour un homme obſcur & timide. Quelquefois néantmoins il parloit d'un ton convenable à ſon rang, & mandant les Magiſtrats, il leur diſoit: *Miſérables, corrigez-vous de cette dureté, & de cette indifférence pour les devoirs de l'hoſpitalité. Tous ceux qui viendront dans vos villes ne ſeront pas des Catons. Ils ne demandent pour la plupart qu'un prétexte pour uſer de violence, comme ayant été négligés. Allez au devant de leur mauvaiſe volonté par vos politeſſes & par vos reſpects.* On peut ſe ſouvenir de l'avanture qui lui arriva aux portes d'Antioche.

Pompée lui fait un accueil, qui apprend

Mais Pompée corrigea bien par ſon exemple l'inattention de ceux qui méconnoiſſoient Caton, & ne lui rendoient pas ce qui lui étoit dû. Car ce Général dans le tems qu'il étoit à * Ephèſe, voyant

* *Ce fait ne peut point ſe rapporter au tems où Pompée vint à Ephèſe après avoir pacifié tout*

voyant venir à lui Caton qui vouloit le ſaluer, ſembla oublier la ſupériorité que lui donnoient & ſes dignités, & ſes victoires, & le commandement de la plus belle armée qui fût alors dans l'Empire Romain. Il ſe leva, courut au-devant de lui, le combla d'éloges en ſa préſence, & encore plus après qu'il ſe fût retiré: enſorte que tout le monde commença à tourner les yeux vers Caton; & l'on admira en lui préciſément ce qui lui avoit attiré le mépris, ſa ſimplicité, ſa modeſtie, & cette grandeur d'ame par laquelle il s'élevoit au-deſſus de tout le faſte extérieur. Ce qui étonna ſurtout, c'eſt qu'on remarquoit dans les maniéres de Pompée à ſon égard plus de reſpect que d'amitié: on ſentoit qu'il l'admiroit préſent, & ſouhaitoit ſon abſence. Car au lieu qu'il avoit retenu auprès de lui tous les autres jeunes Romains qui étoient venus le ſaluer, & les avoit engagés à faire quelque ſéjour, il ne fit point de pareille propoſition à Caton, comme ſi un tel témoin l'eût gêné, & que vis-à-vis de lui il ne ſe fût

AN. R. 687. AV. J.C. 65. aux peuples d'Aſie à le reſpecter.

l'Orient. Pompée & Caton ne peuvent s'être rencontrés à Ephèſe, que dans le tems de la guerre des Pirates, ou dans l'intervalle entre la concluſion de cette guerre, & le départ de Pompée pour marcher contre Mithridate.

AN. R. 687. AV. J.C. 65. fût pas cru Magiſtrat ſuprême & indépendant. Caton fut auſſi preſque le ſeul de ceux qui alloient à Rome, à qui Pompée recommanda ſa femme & ſes enfans, dont véritablement il étoit parent. Depuis ce jour, ce fut à qui feroit ſa cour à Caton: les villes & les particuliers lui rendoient à l'envi des reſpects, chacun vouloit le loger chez ſoi, chacun l'invitoit à des repas. Mais ni ces honneurs, ni les délices de l'Aſie ne le corrompirent, & il reporta à Rome toute l'auſtérité de ſa vertu.

Déjotarus ne peut l'engager à recevoir de lui des préſens.

J'ai dit que le Roi Déjotarus l'avoit prié de l'honorer d'une viſite. Le deſſein de ce Prince * étoit de ſe lier plus étroitement avec lui, & d'aſſurer un puiſſant protecteur à ſa famille & à ſes enfans. Caton ſe rendit à ſes déſirs & vint le voir. Mais Déjotarus ayant voulu lui offrir des préſens, & lui ayant fait, pour l'engager à les recevoir, de trop vives inſtances, le ſévére Romain s'en tint ſi fort offenſé, qu'étant arrivé ſur le ſoir, il ne paſſa que la nuit chez ſon hôte, & repartit le lendemain à la troiſiéme

* *Plutarque dit qu'alors Déjotarus étoit déja vieux, ce qui ne peut être vrai qu'en le comparant à Caton. Car puiſque ce Prince a encore vécu au moins vingt-cinq ans, il ne pouvoit pas encore être fort avancé en age.*

siéme heure du jour. Déjotarus ne se rebuta pas : & Caton en arrivant à Pessinonte trouva de nouveaux présens, & une lettre du Prince, qui le conjuroit, ou de les recevoir, ou du moins de permettre à ses amis de les partager entre eux. *Vos amis*, lui disoit-il dans sa lettre, *méritent de se ressentir de l'honneur qu'ils ont de vous être attachés : & votre fortune n'est pas assez grande pour les récompenser dignement.* Les amis de Caton se laissoient tenter : mais pour lui il demeura inflexible, & renvoya les présens, disant qu'on ne manquoit jamais de prétextes pour s'autoriser à accepter les dons qui contentent la cupidité ; & qu'il feroit part à ses amis de ce qu'il posséderoit ou auroit acquis par des voies légitimes & honorables. AN. R. 687. AV. J.C. 65.

Après avoir visité toute l'Asie & la Syrie, Caton revint à Rome, & d'abord partagea son tems entre l'étude du cabinet avec le Stoïcien Athénodore, & les affaires de ses amis dans la place publique, jusqu'à ce qu'il songeât à demander la Questure. Nous avons vû quel exemple Caton Tribun des soldats a donné aux jeunes officiers : le voici qui va paroître le modéle des jeunes Magistrats. Avant que de se mettre sur les rangs

Il se prépare à demander la Questure.

AN. R. 687. AV. J.C. 65. rangs pour être nommé Queſteur, il étudia à fond les devoirs & les droits de la charge à laquelle il aſpiroit. Il lut les loix qui y avoient rapport. Il conſulta ceux qui avoient en ce genre des lumiéres & de l'expérience. En un mot, il prit une connoiſſance exacte de tout ce qui appartenoit à cette Magiſtrature. Auſſi dès qu'il y entra, il fit un grand changement parmi les ſubalternes qui occupoient le bureau de la Queſture, & en particulier parmi les Greffiers.

Devenu Queſteur, il range & réduit à la ſoumiſſion les Greffiers.

Ces Officiers, qui étoient à vie, & par les mains deſquels paſſoient ſans ceſſe les regîtres publics & toutes les affaires, ayant à travailler ſous de jeunes Magiſtrats, qui ordinairement par leur inexpérience & leur ignorance avoient encore beſoin de maîtres & de précepteurs, faiſoient les importans; & au lieu d'être ſoumis comme ils le devoient aux ordres des Queſteurs, ils prétendoient les gouverner, & être eux-mêmes en quelque façon les Magiſtrats. Caton, qui n'apportoit pas à cette charge ſeulement le nom & le titre, mais la capacité & les lumiéres, apprit à ces orgueilleux Greffiers leur devoir, & les réduiſit aux fonctions de ſimples officiers, qui devoient exécuter les ordres de leurs ſupé-

ſupérieurs. Ils prétendirent réſiſter, & faiſant leur cour aux autres Queſteurs, ils ſe liguérent tous contre le ſeul Caton. Mais lui, découvrant les friponneries des uns, convainquant les autres d'ignorance, il les obligea tous de plier. Il fit même un ou deux exemples ſur ceux qui s'étoient rendus coupables de malverſations : & ſa fermeté, dont j'ai rapporté le trait qui regarde Catulus, fit comprendre qu'il n'y avoit nul quartier à attendre de lui. Ainſi Caton rétablit l'ordre, & ſe remit lui & ſes collégues en pleine poſſeſſion de tous les droits qui appartenoient à leurs charges. Après cette réforme, il rendit le Bureau de la Queſture plus auguſte que le Sénat même, & l'on diſoit tout communément que Caton avoit élevé la Queſture à la dignité du Conſulat.

AN. R. 687. AV. J.C. 65.

Il ſe montre juſte pour les payemens, attentif contre les fraudes, aſſidu à toutes les fonctions

Les Queſteurs avoient la garde du Tréſor, & le maniement des deniers publics. Caton reconnut qu'il reſtoit de vieilles dettes non acquitées, ſoit de la République envers les particuliers, ſoit des particuliers envers la République. Il fit ceſſer ce déſordre : il ne voulut point que l'Etat ni fit injuſtice, ni la ſouffrît : il exigea rigoureuſement de ceux qui devoient ; il paya promptement

&

AN. R. 687. AV. J C. 65. de ſa charge.

& volontiers ce qui étoit dû : enſorte que tout le peuple fut frappé d'étonnement & de reſpect pour un Magiſtrat qui réprimoit la fraude, & ne ſavoit ce que c'étoit que de la commettre; qui forçoit à rendre ceux qui s'étoient flattés de retenir, & rendoit à ceux qui n'eſpéroient plus de recevoir.

C'étoit ſur les ordonnances des Conſuls & du Sénat que les Queſteurs vuidoient leurs mains. Il s'y gliſſoit ſouvent bien des fourberies, ſur leſquelles ſes prédéceſſeurs, gagnés par ſollicitations & par intrigues, fermoient les yeux. Caton ne ſouffrit rien de tel: & il porta ſi loin le ſcrupule, qu'un jour qu'on lui préſentoit un décret ſur lequel il avoit quelque doute, quoique pluſieurs témoins lui en atteſtaſſent la vérité, il ne voulut point le coucher ſur ſon regître, que les Conſuls eux-mêmes ne fuſſent venus le reconnoître, & le certifier avec ſerment.

Une choſe qui plut extrémement au peuple, c'eſt qu'il fit rendre gorge à ces infames aſſaſſins, à qui Sylla avoit donné des gratifications conſidérables ſur le Tréſor pour le meurtre des proſcrits. Tout le monde les déteſtoit. Caton ſeul oſa les attaquer, & leur arracha le cruel ſalaire

salaire qu'ils avoient reçu, en leur reprochant en même tems toute l'horreur & toute l'indignité de leur crime. AN. R. 687. AV. J. C. 65.

Il s'attira encore de grands applaudissemens par son assiduité infatigable, & par son exactitude parfaite à tout ce qui intéressoit les fonctions de sa charge. Jamais aucun de ses collégues n'arriva avant lui au Bureau, ni n'en sortit après lui. Il ne manquoit aucune assemblée soit du Sénat soit du peuple, pour tenir en respect ceux qui par une facilité malentendue faisoient largesse des deniers publics, & qui accordoient souvent à la faveur, ou des gratifications, ou des remises de ce qui étoit dû à l'Etat. Par une conduite si bien soutenue, Caton écartant d'une part les Sycophantes, & ceux qui font métier de vexer les citoyens par des avanies & des chicanes au profit du fisc; & de l'autre remplissant d'argent les coffres de la République, fit voir que l'Etat pouvoit être riche sans faire d'injustice aux particuliers.

Sentimens de ses collégues à son égard.

Dans les commencemens son austérité & sa roideur déplaisoient à ses collégues. Mais ensuite ils furent charmés d'avoir son nom à opposer à toutes les sollicitations injustes, dont ils auroient eu

AN. R. 687. AV. J.C. 65. eu peine à ſe défendre. Caton leur ſervoit d'excuſe : & il prenoit ſur lui ſans peine tout l'odieux des refus.

Trait remarquable de ſon courage par rapport à l'un d'entre eux.

Le dernier jour de ſa Magiſtrature, après avoir été reconduit chez lui preſque par tous les citoyens, il apprit que Marcellus ſon collégue, qui étoit reſté au Bureau de la Queſture, y étoit comme aſſiégé par un grand nombre de perſonnes puiſſantes, qui vouloient obtenir ou plutôt extorquer de lui une gratification déraiſonnable & injuſte. Marcellus étoit ami de Caton dès l'enfance, & bien intentionné, mais foible, & peu capable de réſiſter aux priéres & aux importunités. Caton revient au Bureau, & trouvant la choſe faite, & l'acte déja dreſſé & ſigné, il demande cet acte, & l'efface en préſence de Marcellus, ſans que celui-ci dît un ſeul mot. Il l'emméne enſuite, & le remet à ſon logis : & Marcellus ſentit ſi bien que Caton avoit raiſon, qu'il ne lui fit jamais de plaintes ni de reproches à ce ſujet, & n'en demeura pas moins ſon ami.

Sorti de la Queſture, il ne devint pas pour cela indifférent à ce qui touchoit le Bureau des Queſteurs. Il avoit des eſclaves chargés de lui tenir un jour-

journal de toutes les affaires qui s'y traitoient. Et lui-même, il acheta cinq talens * des regîtres qui contenoient toute l'adminiſtration des Finances depuis Sylla juſqu'à ſa Queſture : & il les feuilletoit ſans ceſſe, pour ſe mettre parfaitement au fait. AN. R. 687. AV. J.C. 65. * *Quinze mille livres.*

Sa fidélité à remplir les devoirs de Sénateur, eſt quelque choſe d'admirable. Il entroit le premier au Sénat, & en ſortoit le dernier. Et comme il ſe paſſoit ſouvent un eſpace de tems conſidérable avant que la Compagnie fût aſſemblée, il apportoit un livre, & liſoit en attendant que la délibération commençât. Jamais il ne s'éloigna de la ville aux jours où le Sénat devoit ſe tenir. Pompée dans la ſuite le trouvant toujours en ſon chemin, lui fit tendre des piéges, & l'engagea dans différentes affaires qui l'obligeoient quelquefois de s'abſenter. Caton ſentit bientôt la ruſe, & prit ſon parti de préférer l'aſſiduité au Sénat à toute autre occupation. Car [a] comme ce n'étoit ni l'amour de Sa fidélité à remplir les devoirs de Sénateur.

[a] Οὔτε γὰρ δόξης χάριν, οὔτε πλεονεξίας, οὔτε αὐτομάτως ἢ κατὰ τύχην, ὡς ἕτεροί τινες, ἐμπεσὼν εἰς τὸ πράττειν τὰ τῆς πόλεως, ἀλλ' ὡς ἴδιόν ἔργον ἀνδρὸς ἀγαθοῦ τὴν πολιτείαν ἑλόμενος, μᾶλλον ᾤετο δεῖν προσέχεσθαι τοῖς κοινοῖς, ἢ τῷ πηλίκῳ τὴν μέλιτταν.

AN. R. 687. AV. J.C. 65. de la gloire, ni l'intérêt, ni une eſpéce de hazard, ainſi qu'il arrive à bien d'autres, qui l'avoit jetté dans le maniement des affaires publiques, mais qu'il s'y étoit attaché par principe, & parce qu'il étoit perſuadé qu'un citoyen ſe doit à ſa patrie; il ſe croyoit tenu de travailler au bien de l'Etat avec plus d'exactitude qu'une abeille ne travaille à ſa ruche. Non content des objets & des affaires qu'il avoit ſous les yeux, il étendoit ſes ſoins & ſa vigilance ſur les provinces. Il ſe faiſoit inſtruire de tout ce qui s'y paſſoit: décrets, jugemens, événemens importans & qui pouvoient avoir des ſuites, tout lui étoit mandé par les hôtes & les amis qu'il avoit en différens endroits de l'Empire.

Eclat de ſa réputation. Une conduite ſi parfaite dans toutes ſes parties lui fit une réputation étonnante. Son nom étoit preſque cité comme le nom de la vertu même. Un Avocat en plaidant dit un jour, „ qu'un ſeul „ témoin, quand ce ſeroit Caton, ne „ ſuffiſoit pas pour appuyer un juge„ ment.„ Et dans le Sénat un homme vicieux & débauché s'étant aviſé de faire l'éloge de la ſimplicité & de la tempérance, quelqu'un lui dit: *Qui peut vous ſupporter, vous qui êtes riche comme Craſ-*

Craſſus, qui vivez comme Lucullus, & qui parlez comme Caton? AN. R. 687. AV. J.C. 65.

La ſévérité avec laquelle Caton avoit fait rendre aux meurtriers des proſcrits les ſommes qu'ils avoient reçues du Tréſor, fraya le chemin à Céſar pour parvenir à les condamner comme coupables de meurtre. C'eſt peut-être la ſeule occaſion d'affaire publique, où Caton & Céſar ſe ſoient trouvés réunis de ſentiment. Ces condamnations appartiennent à l'année où furent Conſuls L. Céſar & Figulus.

Celle du Conſulat de Torquatus & de Cotta eſt remarquable par la naiſſance du Poëte Horace.

L. JULIUS CÆSAR.
L. MARCIUS FIGULUS. AN. R. 688. AV. J.C. 64.

Céſar, qui ſortoit de l'Edilité, prit, lorſqu'il fut devenu particulier, une commiſſion pour juger les cauſes de meurtres. Il fut donc ce que les Romains appelloient *judex quæſtionis*, c'eſt-à-dire, commiſſaire délégué pour préſider en la place d'un Préteur au jugement des cauſes qui tomboient dans un certain département. Il ſe ménagea vraiſemblablement cet emploi pour avoir lieu d'envelopper dans le cas & dans la peine des

Céſar condamne, comme coupables de meurtres, ceux qui avoient tué les proſcrits. *Dio, l.* XXXVII.

AN. R. 688. AV. J.C. 64. des meurtriers ceux qui avoient tué les proſcrits, quoiqu'ils fuſſent exceptés nommément par les loix de Sylla. Il les trouvoit déja condamnés en quelque maniére par Caton : & lorſqu'on les conduiſoit à ſon tribunal, il donnoit au peuple la ſatisfaction de voir ces ſcélérats punis pour les crimes dont ils avoient été auparavant récompenſés. C'étoit une joie publique que la cataſtrophe de ces miſérables. On regardoit leur condamnation comme effaçant entiérement les veſtiges de la tyrannie, & comme une vengeance que l'on prenoit de Sylla en la perſonne des miniſtres de ſes cruautés.

Suet. Cæſ. c. 11. Cic. in Tog. Cand. & ibi Aſcon.

Parmi ceux qui furent condamnés, on remarque un Centurion, qui ſe nommoit L. Luſcius, & qui s'étoit tellement enrichi par la victoire de Sylla, que ſon bien ſe montoit à dix * millions de ſeſterces. Belliénus, oncle de Catilina, qui avoit tué Lucrétius [a] Ofella, fut auſſi condamné. Mais Catilina, plus criminel qu'aucun, fut accuſé & abſous. L'Hiſtoire ne nous apprend point la raiſon de cette inégalité des juges dans des cauſes ſi ſemblables. On peut conjecturer

* 1250. *mille livres.*

Catilina eſt abſous.

a *Je ſuis ici Aſconius. Plutarque dit que Lucrétius Ofella fut tué par un Centurion.*

jecturer, que Céſar étoit trop bon ami de Catilina, pour vouloir le perdre. Au moyen de ce jugement Catilina, homme couvert de crimes, coupable d'une horrible conſpiration, trois fois accuſé ſur les objets les plus graves, & toujours abſous ſans ceſſer d'être regardé comme criminel, ſe trouva à portée d'aſpirer au Conſulat. AN. R. 688. AV. J. C. 64.

Cicéron, qui s'arrangeoit dès l'année précédente pour demander pendant celle-ci cette même charge, lorſqu'il vit Catilina accuſé de concuſſion, avoit dit „ qu'il l'auroit certainement pour „ compétiteur, ſi l'on jugeoit qu'il ne „ fit pas jour en plein midi. „ On le jugea : Catilina fut abſous : & même ſe voyant enſuite accuſé de nouveau, ſoit qu'il s'agît dans cette derniére occaſion de l'inceſte avec la Veſtale Fabia, ou plus vraiſemblablement du meurtre des proſcrits, il s'adreſſa à Cicéron lui-même pour le prier d'être ſon défenſeur. On ne ſait pas avec certitude ſi Cicéron plaida une ſi mauvaiſe cauſe. Ce qui eſt certain, c'eſt qu'il ne s'en éloignoit pas, & faiſoit ce raiſonnement : *Ou j'obtiendrai qu'il ſoit abſous, & en ce cas je pourrai compter ſur un plus grand concert entre lui & moi pour la demande du Conſulat ;* *Cic. ad Att.* I. 1. *Aſcon. in Tog. Cand.* *Cic. ad Att.* I. 2.

AN. R. 688. AV. J.C. 64. *ou il ſera condamné, & je m'en conſolerai.*

Il demande le Conſulat avec Cicéron, & cinq autres Candidats. *Aſcon.*

Cicéron & Catilina étoient les plus apparens des Candidats; le premier par ſon mérite, l'autre par ſa naiſſance ſoutenue d'un eſprit intriguant & audacieux. Ils avoient cinq compétiteurs, Galba, patricien & honnête homme, mais avec peu de talens : C. Antonius, fils de l'Orateur Marc-Antoine; L. Caſſius, qui conſpira l'année ſuivante avec Catilina, & deux autres, dont les noms ne ſont pas fort célébres dans l'Hiſtoire. Bientôt il parut que l'élection ne pouvoit guéres rouler qu'entre Cicéron, Catilina, & Antoine : & ces deux derniers appuyés de Craſſus & de Céſar, ſe liguérent enſemble & unirent leurs factions pour donner l'excluſion à un concurrent redoutable, & pour s'aſſurer à eux-mêmes le Conſulat. La brigue s'exerçoit par eux avec tant de hauteur & d'impudence, que tout ce qu'il y avoit d'honnêtes gens dans la ville en étoient indignés. Le Sénat ſouhaitoit une nouvelle loi contre la brigue, & vouloit augmenter la rigueur des peines portées par les loix précédentes. Mais un Tribun, qui ſe nommoit Q. Mucius, s'y oppoſa. Au milieu de l'indignation que

cette

cette oppoſition cauſa à tous les Séna- AN. R. 688. AV. J.C. 64.
teurs, Cicéron ſe leva, & fit une invective ſanglante contre Catilina & contre Antoine. Nous n'avons point ce diſcours en entier. Il ne nous en reſte que quelques fragmens, qui nous ont été conſervés par Aſconius Pédianus.

Catilina travaille à avancer le projet de ſa conjuration.

Cependant Catilina travailloit ſourdement à avancer le projet de ſa conjuration. L'occaſion lui paroiſſoit tout-à-fait favorable. Pompée étoit en Orient avec les principales forces de l'Empire. Il n'y avoit en Italie aucune armée conſidérable ſur pied. S'il pouvoit donc devenir Conſul avec Antoine, comme il s'en flattoit, il comptoit être maître abſolu de la République. Car Antoine, ſans être déſeſpérément méchant, étoit un de ces hommes qui par foibleſſe ſont capables d'être amenés aux plus grands crimes. Indifférent par lui-même au vice & à la vertu, & fait pour être gouverné, ſa conduite bonne ou mauvaiſe dépendoit de ceux qui ſavoient s'emparer de lui. Ainſi Catilina ſe promettoit avec raiſon de trouver dans un tel collégue un inſtrument ſouple à tous ſes deſſeins. *Salluſt. Plut. Cic.*

La diſpoſition générale des affaires de Rome & d'Italie ne lui donnoit pas de moindres eſpérances. La corruption

AN. R. 688. AV. J.C. 64. universelle des mœurs, que j'ai décrite d'après Salluste, avoit produit une prodigieuse quantité de dettes. Les premiers citoyens étoient abymés par de folles dépenses, constructions de théatres magnifiques, repas donnés au peuple, largesses pour acheter les suffrages: & tout l'argent étoit passé dans des mains ignobles, & incapables d'un zêle généreux pour le service de l'Etat. Les soldats de Sylla, qui avoient dissipé avec prodigalité ce qu'ils avoient acquis par la violence, désiroient une nouvelle guerre civile. Une autre espéce d'hommes dans un cas totalement différent, je veux dire, ceux qui avoient été ruinés par la victoire de Sylla, ne souhaitoient pas moins un changement, qui pût rétablir leur fortune. Le concours de tant de circonstances sembloit inviter Catilina à mettre en action les ressorts qu'il avoit préparés de longue main.

Cic. pro Mur. n. 49.

Il avoit attaché à sa personne tous les scélérats de la ville.

Car depuis long-tems il avoit pris soin de rassembler autour de lui tous les scélérats de la ville: & nous avons vû combien le nombre en étoit grand. Tous ceux qui par les désordres les plus honteux avoient entiérement dissipé leurs biens; tous ceux qui avoient contracté

Sallust.

tracté des dettes considérables pour se racheter de la sévérité des juges ; les parricides, les sacriléges ; ceux qui avoient été condamnés pour crimes, ou qui méritoient de l'être ; ceux qui ne subsistoient que par les meurtres & les parjures ; enfin tous ceux que la débauche, la misére, ou les remords troubloient sans cesse & rendoient ennemis du repos ; voilà ce qui composoit le cortége de Catilina : il s'étoit étudié à en faire ses amis & ses confidens. AN. R. 688. AV. J.C. 64.

S'il arrivoit même que quelqu'un apportât à son amitié des mœurs exemtes de crimes, bientôt par le commerce journalier avec tant de scélérats, & par la force de la séduction, il devenoit semblable aux autres. Catilina [a] cherchoit surtout à s'attacher les jeunes gens, dont les esprits encore foibles, & susceptibles par l'âge de toute sorte d'impressions, se laissoient aisément prendre à ses piéges. Car selon le goût & l'inclination qu'il connoissoit à chacun, il aidoit les uns dans leurs infames plaisirs, il achetoit aux autres des chiens & des chevaux : en un mot, argent, pudeur, Ses artifices pour séduire la jeunesse.

a Maxumè adolescentium familiaritates appetebat. Eorum animi molles, & ætate fluxi, dolis haud difficulter capiebantur.

AN. R. 688. AV. J.C. 64. il prodiguoit tout, pour les rendre dociles à ſes volontés, & fidéles à ſes intérêts.

Après qu'il les avoit ainſi amorcés, il les dreſſoit aux crimes les plus atroces. Il les employoit à ſervir ſes amis comme faux témoins, ou en forgeant de faux actes. Il leur apprenoit à compter pour rien l'honneur, les loix, leur réputation, leur fortune, & à n'être retenus par la crainte d'aucun danger. Enſuite procédant par degrés, lorſqu'il les avoit affermis & endurcis dans le mal, il couronnoit cette funeſte éducation en les accoutumant à verſer le ſang : & s'il n'y avoit perſonne dans le moment à qui il en voulût, il leur faiſoit tuer indiſtinctement ceux qu'il jugeoit à propos, ſans examiner s'il avoit des raiſons de les haïr ou non, préciſément pour tuer, & afin que leurs bras & leur audace ne s'engourdiſſent point faute d'exercice.

Je ſuis entré dans ce détail, qui fait horreur, parce que je ne connois point d'exemple plus propre à apprendre à la jeuneſſe, combien elle doit ſe précautionner contre les mauvaiſes compagnies ; & comment l'attrait du plaiſir, qui ſemble ſi doux, conduit bientôt ceux qui

qui s'y livrent aux excès les plus affreux. AN. R. 688. AV. J. C. 64.

Par ces manœuvres Catilina avoit corrompu la plus grande partie de la jeuneſſe de Rome, & ſurtout ceux qui étoient d'une naiſſance illuſtre. Preſque tous favoriſoient ſes entrepriſes : & par un enſorcélement déplorable, pendant qu'il leur étoit aiſé à la faveur de la tranquillité publique de vivre dans la magnificence & dans les plaiſirs, ils préféroient l'incertain au certain, la guerre à la paix.

Force du parti de Catilina.

Il réſulte de tout ce qui vient d'être rapporté, que le parti de Catilina étoit formidable. Il y avoit engagé des Sénateurs, des Chevaliers Romains, pluſieurs des plus illuſtres habitans des colonies & des villes municipales d'Italie. Outre ce grand nombre de partiſans déclarés, il en avoit de ſecrets, dont le motif étoit non pas tant le mauvais état de leurs affaires & l'indigence, que le déſir de dominer. Ce ſont les termes de Salluſte, qui pourroient bien déſigner Céſar. Le même Auteur obſerve que pluſieurs crûrent que Craſſus étoit inſtruit du complot; que la jalouſie & la crainte qu'il avoit de Pompée, le portoient à déſirer d'avoir à lui oppoſer un puiſſant adverſaire, quel qu'il pût être; & qu'il s'étoit flatté que, ſi la conjura-

AN. R. 688. AV. J.C. 64.

tion réuſſiſſoit, il ne lui ſeroit pas difficile de s'emparer du premier rang dans ce parti.

Catilina comptoit encore ſur les forces de l'Etrurie, qui ayant été horriblement maltraitée par Sylla, n'attendoit que l'occaſion de ſe révolter. Il entretenoit auſſi des intelligences avec Cn. Piſon en Eſpagne, & avec un certain Sittius, qui ayant été pourſuivi pour crime à Rome, s'étoit enfui en Afrique, & y avoit raſſemblé un corps de troupes aſſez conſidérable. Piſon lui manqua, ayant été tué dans ſa province, comme je l'ai dit ci-deſſus. Pour ce qui eſt de Sittius, la diſtance des lieux, & la promte ruine de Catilina, l'empêchérent ſans doute de ſe manifeſter.

Tous ces appuis rehauſſoient le courage de Catilina, & lui inſpiroient le déſir de hâter l'exécution de ſes deſſeins. Salluſte ajoute un dernier motif: c'eſt le trouble d'une conſcience agitée par le ſouvenir de ſes crimes. Cet[a] homme abominable, ennemi des Dieux & des hommes, dit l'Hiſtorien, ne trou-

a Animus impurus, diis hominibuſque infeſtus, neque vigiliis, neque quietibus ſedari poterat: ita conſcientia mentem excitam vexabat. Igitur colos ei exſanguis, fœdi oculi, citus modò, modò tardus inceſſus: prorſus in facie vultuque vecordia inerat.

voit de tranquillité ni dans l'action, ni dans le repos; ni dans la veille, ni dans le ſommeil: tant il étoit tourmenté par ſes remords. Le trouble de ſon ame paroiſſoit ſur ſon viſage & dans tout ſon extérieur. Sa pâleur, ſes yeux hagards, ſa démarche tantôt précipitée, tantôt peſante & tardive, tout annonçoit en lui la phrénéſie & la fureur. S'étant donc réſolu de mettre la main à l'œuvre, il convoqua chez lui vers les commencemens de Juin les colonnes de ſon parti, c'eſt-à-dire, ceux qui étoient en même tems & les plus miſérables & les plus audacieux. Salluſte en nomme onze, qui étoient, ou avoient été Sénateurs, & dont les plus célébres ſont Lentulus Sura, Conſul en l'année 681, & qui enſuite ayant été chaſſé du Sénat par les Cenſeurs, demandoit actuellement la Préture pour y rentrer; P. Autronius, chef avec Catilina de la conjuration de l'année précédente; deux Sylla fréres, dont l'un eſt le compagnon de fortune d'Autronius, mais innocenté par Cicéron, comme je l'ai dit; L. Caſſius, qui demandoit actuellement le Conſulat; Céthégus [a], homme de la plus haute naiſ-

An. R. 688. Av. J.C. 64.

Il en aſſemble les chefs dans ſa maiſon.

a *Il a été parlé plus haut, & notamment ſous le Conſulat de Lucullus, d'un Céthégus, homme*

AN. R. 638. AV. J. C. 64.

naiſſance, & ſorti d'une branche illuſtre de la maiſon Cornélia; enfin Q. Curius, qui fut celui par lequel Cicéron eut les premiéres & les plus grandes lumiéres touchant les deſſeins de Catilina. Tels étoient les principaux membres de cette criminelle aſſemblée. Voici maintenant le diſcours que Salluſte met dans la bouche de leur chef.

Son diſcours aux conjurés.

Après leur avoir donné des éloges, dans leſquels il érige le vice en vertu, ou plutôt il déguiſe l'odieux du crime par des termes qui n'annoncent rien que d'honorable & de vertueux; après leur avoir peint avec les couleurs les plus vives, d'une part la puiſſance & les richeſſes de ceux qui ſont à la tête de la République, & de l'autre la miſére & l'ignominie à laquelle ils ſont eux-mêmes réduits, il ajoute avec une éloquence digne d'une meilleure cauſe: *Juſqu'à* [a] *quand, braves & généreux citoyens, juſqu'à quand ſouffrirez-vous de*

très vicieux, & extrémement accrédité parmi le Peuple. Si celui-ci eſt le même, je m'étonne que Cicéron & Salluſte ne lui faſſent aucun reproche ſur ſa conduite paſſée.

a Quæ quouſque tandem patiemini, fortiſſumi viri? Nonne emori per virtutem præſtat, quàm vitam miſeram atque inhoneſtam, ubi alienæ ſuperbiæ ludibrio fueris, per dedecus amittere? Verùm enimverò, pro deûm atque hominum fidem! victoria in manu nobis eſt. Viget ætas, animus

telles indignités? Ne vaut-il pas mieux mourir avec courage, que d'être le jouet de l'orgueil de vos égaux, & de traîner dans l'opprobre une vie malheureuſe, pour la perdre enfin dans les ſupplices? Mais, de par tous les dieux, un ſort plus heureux nous attend. La victoire eſt à nous. Nous avons de notre côté la vigueur de l'âge, une audace intrépide: au contraire ceux que nous attaquons, affoiblis par la caducité, énervés par les délices, ſont tombés dans une langueur univerſelle. Il ne s'agit que de commencer: tout le reſte s'applanira de ſoi-même. Quoi de plus puiſſant, que les motifs qui vous animent? Quel eſt l'homme, ſi du moins il en mérite le nom, & s'il en a les ſentimens, quel eſt l'homme qui puiſſe ſupporter, que nos adverſaires regorgent de richeſſes, dont ils font des profuſions énormes, raſant les montagnes, reſſerrant la mer par des digues, ſur leſquelles ils élévent de magnifiques bâtimens; & que nous n'ayons pas de quoi ſuffire au néceſſaire le

AN. R. 688. AV. J. C. 64.

valet: contrà illis, annis atque divitiis, omnia conſenuere. Tantum modo incepto opus eſt: cetera res expediet. Etenim quis mortalium, cui virile ingenium ineſt, tolerare poteſt, illis divitias ſuperare, quas profundant in exſtruendo mari & coæquandis montibus; nobis rem familiarem etiam ad neceſſaria deeſſe? illos binas, aut ampliùs, domos continuare; nobis larem familiarem nuſquam ullum eſſe? Quum

AN. R. 688. AV. J.C. 64.

plus étroit ? qu'ils réuniſſent deux & trois maiſons enſemble pour ſe faire des palais ſuperbes ; & qu'il nous manque, à nous, un abri même où nous puiſſions nous retirer ? Ils achétent des tableaux, des ſtatues, & des vaſes de grand prix : ils détruiſent ce qu'ils viennent de bâtir, & élévent enſuite de nouveaux édifices : en un mot, il ſemble qu'ils prennent à tâche de lutter contre leurs richeſſes, & que par des efforts redoublés ils ayent entrepris de les anéantir ; & néantmoins ils ont beau ſatisfaire tous leurs caprices, ils ne peuvent réuſſir à vaincre ni à épuiſer leurs tréſors : & nous, au dedans de nos maiſons nous ne trouvons que miſéres, au dehors des créanciers qui nous perſécutent ; une ſituation triſte pour le préſent, & un avenir encore plus affreux. Quel bien nous reſte-t-il, ſinon une vie malheureuſe & déſeſpérée ! Réveillez donc vos eſprits & vos courages. La voilà, cette liberté tant déſirée, la voilà qui ſe préſente à vous,

tabulas, ſigna toreumata emunt; nova diruunt, alia ædificant ; poſtremò omnibus modis pecuniam trahunt, vexant: tamen ſummâ lubidine divitias ſuas vincere nequeunt. At nobis eſt domi inopia, foris æs alienum : mala res, ſpes multo aſperior : denique quid reliqui habemus, præter miſeram animam? Quin igitur expergiſcimini ? En illa, illa quam ſæpe optaſtis, libertas ; præterea divitiæ, decus, gloria, in oculis ſitæ ſunt. Fortuna ea omnia

accompagnée des richeſſes, de la gloire, & des honneurs : prix glorieux de la victoire ! La fortune pouvoit-elle vous en propoſer de plus grands ? Ne conſidérez point ici mes diſcours : ce ſont les choſes mêmes, les circonſtances, les dangers que vous courez, l'indigence que vous ſouffrez, les dépouilles magnifiques que la guerre vous offre, ce ſont là les aiguillons qui doivent agir ſur vos cœurs. Vous trouverez en moi un Général, ou un ſoldat, à votre choix. Mon corps & mon ame, toute ma perſonne eſt à vous. Bientôt, comme je l'eſpére, revêtu de la dignité de Conſul, j'exécuterai avec vous les projets dont je vous entretiens : à moins que je ne me trompe dans mon attente, & que vous ne préfériez la ſervitude à l'empire. AN. R. 688. AV. J.C. 64.

Ce diſcours fut reçu avec de grands applaudiſſemens. Néantmoins comme il ne contenoit que des choſes vagues, la plupart demandérent à Catilina une explication plus détaillée de ſes projets, & de ce que chacun pouvoit s'en promettre.

victoribus præmia poſuit. Res, tempus, belli pericula, egeſtas, belli ſpolia magnifica, magis quàm oratio mea, vos hortentur. Vel imperatore, vel milite me utemini. Neque animus, neque corpus à vobis aberit. Hæc ipſa, ut ſpero, vobiſcum unà Conſul agam: niſi fortè me animus fallit, & vos ſervire magis quàm imperare parati eſtis.

AN. R. 688. AV. J. C. 64. mettre. Il les ſatisfit, & leur annonça une abolition générale de toutes les dettes, la proſcription des riches, les magiſtratures, les ſacerdoces, le pillage, & en un mot tous les fruits que peut procurer la guerre à des vainqueurs, qui ne connoiſſent d'autre loi que leur volonté & leur caprice. Il leur fit enviſager en même tems la facilité de l'exécution, s'il avoit Antoine pour collégue dans le Conſulat. Il les renvoya ainſi pleins de bonnes eſpérances, en leur recommandant d'employer tout leur zêle & tous leurs ſoins pour l'élever avec Antoine à cette ſuprême dignité.

On peut douter s'il eſt vrai que Catilina leur ait fait boire du ſang humain.

Il courut un bruit, que Catilina dans cette aſſemblée avoit exigé de ſes complices un ſerment horrible, après leur avoir fait boire du ſang humain mêlé avec du vin dans une coupe. Salluſte n'aſſure point le fait. Les écrivains plus éloignés de la ſource ont été, comme c'eſt aſſez l'ordinaire, plus affirmatifs. Plutarque, Florus, & quelques autres rapportent la choſe comme conſtante. Quoiqu'il n'y ait rien d'incroyable de la part de tels ſcélérats, la ſage circonſpection de Salluſte, qui d'ailleurs ne ménage point Catilina & ſes partiſans, me paroît une raiſon de douter, à laquelle

quelle ne peut ſe refuſer un Lecteur judicieux. AN. R. 688. AV. J.C. 64.

Le ſecret, ſi néceſſaire dans de telles entrepriſes, & ſi rarement gardé, fut éventé par une voie qui en a découvert bien d'autres, je veux dire l'amour & la débauche. Curius, que j'ai nommé parmi ceux qui ſe trouvérent à l'aſſemblée de Catilina, & qui s'étant décrié de bonne heure par ſa mauvaiſe conduite & par ſa paſſion pour le jeu, avoit été en conſéquence chaſſé du Sénat par les Cenſeurs, étoit depuis long-tems en mauvais commerce avec Fulvie femme de condition. Cet homme n'avoit pas moins de légéreté dans le caractére, que d'audace: incapable de taire ce qu'il ſavoit, & de cacher même ſes propres crimes, il ne connoiſſoit pas plus de régle pour ſes diſcours, que pour ſes actions. Se voyant donc mépriſé de celle qu'il aimoit, parce que le dérangement de ſes affaires ne lui permettoit pas de donner autant qu'elle eût ſouhaité, tout d'un coup il change de ſtyle, ſe vante, lui fait de magnifiques promeſſes, quelquefois uſe de menaces; en un mot parle avec une fierté & une hauteur qui ne lui étoient point ordinaires. Fulvie remarqua ce changement: & en ayant

Le ſecret de la conjuration eſt éventé.

facil-

AN. R. 688. AV. J.C. 64.

facilement tiré de lui la cauſe, quoique femme ſans mœurs, elle n'agit pas néantmoins en mauvaiſe citoyenne: elle fut ſenſible au danger de la République, & raconta exprès à un grand nombre de perſonnes tout ce qu'elle ſavoit, ſupprimant ſeulement le nom de celui par qui elle en avoit été inſtruite.

Les bruits qui s'en répandent, ſervent beaucoup à porter Cicéron au Conſulat.

Ces bruits répandus dans la ville furent très-utiles à Cicéron pour lui applanir les voies du Conſulat. Tout ſon mérite avoit peine à triompher des obſtacles que lui attiroit la nouveauté de ſon origine. L'envie [a] poignardoit preſque tous les Nobles: il leur ſembloit que c'étoit ſouiller le Conſulat, que d'y laiſſer parvenir un homme ſans naiſſance, quelque recommandable qu'il fût d'ailleurs. Mais dans un danger auſſi preſſant, l'envie & l'orgueil cédérent à la crainte: & c'eſt ainſi que Cicéron [b] força, comme il s'en glorifie, les barriéres que la Nobleſſe lui avoit d'abord oppoſées. Quoique depuis un eſpace de tems conſidérable aucun homme nouveau n'eût été mis

a Pleraque Nobilitas invidiâ æſtuabat; & quaſi pollui conſulatum credebant, ſi eum, quamvis egregius, homo novus adeptus foret. Sed ubi periculum advenit, invidia atque ſuperbia poſtfuere. *Sall.*

b Quum ego tanto intervallo clauſtra iſta Nobilitatis refregiſſem, &c. *Cic. pro Mur. n.* 17. *vid. & II. in Rull. n.* 3.

mis à la tête de la République, Cicéron fut nommé Conſul le premier, & par le ſuffrage unanime de toutes les centuries, ou plutôt par une eſpéce d'acclamation générale, qui réunit en ſa faveur toutes les voix du peuple Romain. Catilina ne laiſſa pas d'obtenir un aſſez grand nombre de ſuffrages. Cependant Antoine l'emporta ſur lui de peu de voix, s'étant préſenté avec un cortége un peu plus honorable, dont il avoit l'obligation, non à ſon mérite, mais à la mémoire de ſon pére. AN. R. 688. AV. J.C. 64. *Aſcon. in Tog. Cand.*

Cet événement déconcerta beaucoup les partiſans de Catilina. Mais leur chef, toujours audacieux, & irrité par les mauvais ſuccès, ne ſe rebuta point, juſqu'à ce que ſes fureurs pouſſées à l'extrême le firent enfin périr avec le plus grand nombre de ceux qui s'étoient attachés à lui.

Comme les Cenſeurs de l'année précédente, Catulus & Craſſus, avoient abdiqué, ſans que la République eût tiré d'eux aucun ſervice, on jugea à propos d'en créer de nouveaux cette année. Il eſt vrai que jamais on n'avoit eu tant de beſoin de la ſévérité de la Cenſure. Mais les mêmes vices qui la rendoient néceſſaire, en empêchérent l'effet. Cenſeurs. *Dio. l.* XXXVII.

AN. R. 688. AV. J.C. 64. l'effet. Les Tribuns du Peuple, appréhendant d'être rayés du catalogue des Sénateurs, s'oppoſérent à la confection du tableau. Ainſi cette Cenſure ſe réduiſit à rien, & elle eſt demeurée ſi obſcure, que l'un * des deux Cenſeurs n'eſt point connu avec certitude, & que l'on n'eſt aſſuré de l'autre que par un mot de Cicéron qui le regarde.

Mot de Cicéron ſur le Cenſeur Cotta. *Plut. Cic.*

Il ſe nommoit L. Cotta, & aimoit beaucoup le vin. Cicéron, qui demandoit le Conſulat, s'étant fort échauffé, ſe fit apporter un verre d'eau dans la place: & pendant qu'il bûvoit, ſes amis s'étant mis autour de lui, *Vous faites bien de me cacher*, leur dit-il: *car le Cenſeur ne me le pardonneroit pas, s'il me voyoit boire de l'eau.*

§. II.

Idée du Conſulat de Cicéron. Loi Agraire de Rullus. Cicéron empêche qu'elle ne ſoit autoriſée par le Peuple. Il appaiſe le ſoulévement du Peuple contre Roſcius. Il défend Rabirius accuſé d'avoir tué Saturnin. Il s'oppoſe aux enfans des proſcrits, qui vouloient être admis aux charges. Il gagne ſon Collégue, en lui cédant

* *Les Savans devinent que ce pouvoit être* Q. *Métellus Pius, ou* P. *Servilius Iſauricus.*

cédant le gouvernement de la Macédoine. Triomphe de Lucullus. Luxe de Lucullus. Ses maiſons: ſes jardins. Dépenſe énorme de ſa table. Sa bibliothéque; noble uſage qu'il en fait. Naiſſance d'Auguſte. Catilina ranime ſon parti. Pluſieurs femmes de qualité entrent dans la conjuration. Caractére de Sempronia. Catilina ſe remet ſur les rangs pour demander le Conſulat. Ses compétiteurs. Cicéron éclaire toutes ſes démarches. Il l'apoſtrophe en plein Sénat, & le force à ſe démaſquer. Catilina veut faire aſſaſſiner le Conſul dans le champ de Mars. Il manque le Conſulat. Il prend le parti de faire ouvertement la guerre. Avis donné à Cicéron par Craſſus. Décret pour charger les Conſuls de veiller au ſalut de la République. Trouble & inquiétude dans Rome. Mallius prend les armes. Catilina tâche inutilement de faire aſſaſſiner Cicéron dans ſa maiſon. Il vient au Sénat. Cicéron l'apoſtrophe, & l'attaque en face: premiére Catilinaire. Réponſe de Catilina. Il ſort de Rome. Harangue de Cicéron devant le Peuple au ſujet du départ de Catilina: ſeconde Catilinaire. Cicéron défend Muréna, Conſul déſigné, accuſé de brigue. Franchiſe des procédés

de

de Caton accuſateur de Muréna. Plaidoyer de Cicéron. Habileté avec laquelle il manie ce qui regarde Caton. Muréna eſt abſous. Catilina ſe rend dans le camp de Mallius. Ils ſont tous deux déclarés par le Sénat ennemis de la patrie. Obſtination des partiſans de Catilina. La multitude le favoriſe. Lentulus veut gagner à ſon parti les Allobroges. Ceux-ci donnent avis de tout à Cicéron. Plan des conjurés pour brûler Rome. Les Allobroges tirent de Lentulus & des autres chefs de la conjuration un écrit. Cicéron, de concert avec eux, les fait arrêter avec leurs papiers. Lentulus, & quatre de ſes principaux complices ſont arrêtés. Ils ſont convaincus en plein Sénat. On les diſtribue dans des maiſons particuliéres pour y être gardés. Honneur unique rendu par le Sénat à Cicéron. Cicéron rend compte au Peuple de ce qui vient de ſe paſſer dans le Sénat : troiſiéme Catilinaire. La multitude change de diſpoſitions à l'égard de Catilina, & commence à le déteſter. Craſſus eſt dénoncé comme ayant part à la conjuration. Le dénonciateur eſt mis en priſon. Quelle part on peut croire que Craſſus & Céſar ont eue aux deſſeins de Catilina. Inquiétudes de Cicéron. Il

eſt

eſt encouragé par ſa femme & par ſon frére. Il aſſemble le Sénat pour décider du ſort des priſonniers. Silanus opine à la mort. Céſar ouvre un avis contraire, & veut que l'on ſe contente d'une priſon perpétuelle. Cicéron interrompt la délibération par un diſcours, dans lequel il fait ſentir qu'il incline pour le parti de la vigueur : quatriéme Catilinaire. Caton réfute le diſcours de Céſar, & entraîne tout le Sénat. Supplice de Lentulus, & de ceux qui avoient été arrêtés avec lui. Témoignages de l'eſtime & de la reconnoiſſance publique envers Cicéron. Catilina eſt vaincu par Antoine, & ſe fait tuer dans le combat. Un Tribun empêche Cicéron de haranguer le Peuple en ſortant du Conſulat. Serment du Conſul. Plan abrégé du Conſulat de Cicéron. Il avoit tâché de prévenir les maux futurs, en attachant l'Ordre des Chevaliers au Sénat. Le Conſulat de Cicéron eſt le plus haut point de ſa gloire. Jeux magnifiques donnés par Lentulus Spinther.

AN. R. 689. AV. J. C. 63.

M. TULLIUS CICERO.
C. ANTONIUS.

Idée du Consulat de Cicéron.

LE Consulat de Cicéron a de quoi nous attacher infiniment. Les événemens en sont importans par eux-mêmes. Mais la personne du Consul en augmente encore beaucoup l'intérêt. Nous verrons ce nom si célébre s'illustrer par la sage & heureuse administration des affaires, & le grand Orateur se montrer grand homme d'Etat. Son éloquence, jusques-là employée presque uniquement en faveur des particuliers, va maintenant avoir pour objet le salut public. Cicéron placé sur le plus beau théatre de l'Univers, & à la tête d'un Empire qui avoit englouti tous les autres, aura lieu de déployer tous ses talens & toutes ses vertus. Partagé entre une multitude étonnante de soins & d'objets différens, il suffira à tout par son ardeur infatigable, & par l'étendue de son esprit. Nous admirerons son zéle pour tout ce qui intéresse la tranquillité de l'Etat, sa pénétration à découvrir de noires & secrétes intrigues, sa fermeté à les punir : & nous aurons de quoi nous convaincre par son exemple qu'il peut se former dans le sein des Muses

Muſes un genre de mérite auſſi brillant, mais plus aimable, que celui des guerriers. AN. R. 689. AV. J.C. 63.

Le plus grand exploit du Conſulat de Cicéron eſt ſans doute la conjuration de Catilina étouffée : mais ce n'eſt pas le ſeul. Avant que de ſauver toute la République d'un danger commun, il la défendit contre les efforts de ceux qui l'attaquoient par parties.

Le premier adverſaire qu'il eut à combattre fut P. Servilius Rullus Tribun du Peuple, qui avoit propoſé une nouvelle loi Agraire, même avant que Cicéron entrât en charge. Car les Tribuns prenoient poſſeſſion de leur Magiſtrature dès le dix Décembre. Cette loi, plus ample, ou pour mieux dire plus exorbitante que toutes celles du même genre qui euſſent jamais été portées, livroit à un petit nombre de citoyens, ſous prétexte du ſoulagement des pauvres, preſque tous les revenus de la République. En voici les principaux articles. Elle ordonnoit que l'on vendit l'ancien domaine des Rois de Macédoine, le territoire de Corinthe, les terres voiſines de Carthagéne en Eſpagne, l'ancienne Carthage en Afrique, & de plus les terres, les édifices, ou

Loi Agraire de Rullus. *Cic. in Rull.*

AN. R. 689. AV. J.C. 63. ou toute autre choſe qui pourroit appartenir à l'Etat hors de l'Italie, & dont l'acquiſition auroit été faite depuis le premier Conſulat de Sylla. Elle faiſoit vendre auſſi tout ce que la République poſſédoit en Italie, terres, vignes, bois, prairies, auſſi bien que les fonds dont elle jouiſſoit en Sicile. La loi aſſujettiſſoit tous les Généraux, excepté le ſeul Pompée, à rapporter tout le butin & tout l'argent qu'ils avoient pris ou reçu dans la guerre, & qui n'étoit point entré au Tréſor public, ou n'avoit point été employé en quelque monument. Pour préſider à toutes ces opérations, elle ordonnoit que dix Commiſſaires fuſſent choiſis par la plus petite moitié du peuple, c'eſt à-dire, par dix-ſept Tribus tirées au ſort; & que l'on revêtit ces Commiſſaires de tous les pouvoirs dont ils auroient beſoin pour vendre, aliéner, faire rendre compte, juger quelles terres appartenoient à la République ou aux particuliers, en un mot faire tout ce qui étoit compris dans l'étendue de leur commiſſion, & cela ſans appel, pendant l'eſpace de cinq ans. Après qu'ils auroient recueilli par les différentes voies qui viennent d'êtres marquées des ſommes que l'on conçoit bien devenir immenſes,

immenſes, ils devoient en acheter des terres en Italie, pour y établir de pauvres citoyens. Ils avoient pouvoir de fonder des colonies nouvelles, & de renouveller les anciennes. Enfin la ville & le territoire de Capoue, qui avoient été confiſqués en punition de la révolte des Campaniens près de cent cinquante ans auparavant, & qui faiſoient un des plus beaux revenus de la République, devoient être diſtribués par les mêmes Commiſſaires à cinq mille citoyens Romains. AN. R. 689. AV. J.C. 63.

Ce ſimple expoſé peut ſuffire pour faire comprendre que Cicéron n'exaggéroit point, lorſqu'il diſoit que Rullus, ſous prétexte d'une loi Agraire, établiſſoit dix Rois, dix maîtres abſolus du Tréſor public, des revenus de l'Etat, de toutes les Provinces, de tout l'Empire, & preſque de l'Univers. Et le Conſul Antoine favoriſoit & appuyoit la propoſition du Tribun, eſpérant d'être l'un des dix Commiſſaires. Ainſi Cicéron ſe trouvoit ſeul chargé du poids d'une affaire ſi grande & ſi délicate. Il n'en fut point effrayé, & réſolut de s'oppoſer à la loi de toutes ſes forces, mais avec ſageſſe néantmoins, & en évitant ſoigneuſement d'effaroucher la multitude.

Cicéron empêche qu'elle ne ſoit autoriſée par le Peuple. *Cic.* II. *in Rull.* 15.

AN. R. 689. AV. J.C. 63. Il s'y étoit pris de bonne heure. N'étant encore que désigné Consul il entendit dire que les Tribuns du peuple désignés préparoient une loi Agraire. *Je croyois*, dit-il, *que puisqu'eux & moi nous devions être en charge pendant la même année, la République elle-même nous invitoit à nous unir & à agir de concert. Je fis donc des avances vers eux. Je leur témoignai que si la loi étoit vraiment utile au peuple, je l'appuyerois de toute l'autorité de ma magistrature. Mes offres furent mal reçues : on se cachoit de moi : on affectoit des airs mystérieux. Je cessai de m'offrir, de peur de paroître curieux & importun.*

Il. ibid. 11. 12. 13.

Enfin les Tribuns entrérent en charge: & aussi-tôt Rullus fit une harangue au Peuple pour annoncer son projet. Cicéron se moque fort agréablement de l'obscurité qui régnoit dans cette harangue. *Rullus*[a], dit-il, *déploya toute son éloquence. Il fit un discours long, & en bons termes. Une chose seulement m'y parut vicieuse : c'est que sur un si grand nombre d'auditeurs il ne s'en trouva pas un seul, qui pût comprendre de quoi l'Orateur avoit voulu parler. Je ne sai pas si c'est par ruse,*

a Explicat orationem sanè longam, & verbis valde bonis. Unum erat quod mihi vitiosum videbatur, quòd tanta ex frequentia nemo inveniri potuit, qui intelligere posset, quid diceret. Hoc ille utrùm insidiarum causâ fecerit,

ou par goût, qu'il affecte ce ſtyle. Il faut avouer néantmoins que ceux qui avoient plus de pénétration que les autres, ſoupçonnoient qu'il avoit prétendu jetter quelques propos qui pouvoient regarder une loi Agraire. Peu de jours après, la loi fut affichée ſelon l'uſage; & Cicéron s'en étant fait apporter des copies, prit ſur le champ ſon parti. Dès le premier Janvier, en entrant en charge, il fit dans le Sénat un diſcours contre cette loi, dont il prouva l'abus & le danger. AN. R. 689. AV. J.C. 63.

Il avoit beau champ, & un auditoire favorable. Le difficile étoit de traiter cette affaire devant le Peuple. Il l'entreprit, & mania ſon ſujet avec une adreſſe que l'on ne peut aſſez louer. Rien n'eſt plus inſinuant que l'exorde du diſcours qu'il fit au Peuple ſur cette matiére dans les premiers jours de ſon Conſulat. „ Il commence par des actions „ de graces pour le bienfait dont il vient „ d'être honoré par ſa promotion à la „ premiére charge de la République: „ & il reléve toutes les circonſtances de „ ce bienfait, qui le lui rendent plus „ cher & plus précieux, & qui exigent

an hoc genere eloquentiæ delectetur, neſcio. Tamen ſi qui acutiores in concione ſteterant, de lege Agraria neſcio quid voluiſſe eum dicere ſuſpicabantur. *n.* 13.

AN. R. 685. AV. J.C. 63. „ par conſéquent de lui une plus vive & „ plus parfaite reconnoiſſance. Il en conclut qu'il n'eſt rien qu'il ne doive faire „ pour juſtifier leur choix, & pour ſe „ montrer digne des diſtinctions uniques qu'ils lui ont accordées. Il va „ plus loin, & il ajoute que ſon plan „ n'eſt pas d'imiter la plupart de ſes prédéceſſeurs, qui n'ont paru que rarement devant le Peuple, & le moins „ qu'il leur a été poſſible : que pour „ lui, élevé au faîte des dignités, non „ par la recommandation de ſa naiſſance, „ non par le crédit de quelques particuliers, mais par la faveur & l'eſtime „ de tout le Peuple, il ſe fait un devoir „ d'être un Conſul populaire ; & que „ non ſeulement il le leur proteſte à „ eux-mêmes, mais qu'il l'a déclaré en „ plein Sénat. " Quelle entrée plus flateuſe pour la multitude ! Jamais Tribun du Peuple a-t-il tenu un langage plus agréable ? Mais Cicéron ſait bientôt reprendre le ton de Conſul, ſans néantmoins retracter ce qu'il vient de dire.

Il s'explique, & prétend „ que le „ terme de *populaire* eſt ſujet à équivoque, & ſouvent mal interprété. „ Selon lui, être *populaire*, c'eſt ſoutenir les vrais intérêts du Peuple, qui „ con-

„ consistent dans la paix, la liberté, la AN. R.
„ tranquillité au dedans de l'Etat : & 689.
„ comme ces trois objets sont ceux AV. J.C.
„ qu'il se propose d'avoir uniquement 63.
„ en vûe dans son Consulat, il peut
„ dire avec vérité qu'il sera un Consul
„ *populaire* dans le sens le plus exact &
„ le plus littéral. Au lieu qu'une lar-
„ gesse qui épuise le trésor public, ne
„ peut point mériter d'être appellée *po-*
„ *pulaire*, puisqu'elle nuit au Peuple. „
C'est ainsi que Cicéron s'approche in-
sensiblement de son sujet, & qu'il com-
mence à montrer le dessein d'attaquer
la loi de Rullus. Il ne le fait néant-
moins d'abord qu'avec beaucoup de
ménagement. Il proteste „ que les loix
„ Agraires en soi n'ont rien qui lui pa-
„ roisse blâmable. Il loue les Gracques
„ à pleine bouche. Il assure que lors-
„ qu'il a lû pour la premiére fois le pro-
„ jet de loi de Rullus, ç'a été avec la
„ résolution de l'appuyer, s'il trouvoit
„ qu'il fût utile au Peuple. Mais l'exa-
„ men désintéressé qu'il en a fait, ne
„ le lui a pas permis : & il entreprend
„ de [a] prouver, que cette loi Agraire,
„ que l'on veut faire valoir par un air

 „ de

[a] Sic confirmo, Quirites, hac lege Agrariâ, pulchrâ atque popularî, dari vobis nihil, con-

AN. R. 689. AV. J.C. 63. „ de popularité, ne donne rien aux gens „ du Peuple, & accorde tout à un certain nombre de perſonnes; qu'elle „ préſente au Peuple Romain des établiſſemens en idée, & lui ôte réellement la liberté; qu'elle augmente les „ richeſſes des particuliers, & épuiſe „ celles de l'Etat; en un mot, ce qui „ eſt le comble de l'indignité, que par „ cette loi un Tribun, qui eſt le défenſeur né de la liberté, établit des „ Rois dans la République. „

Tel eſt le plan que Cicéron remplit dans toute la ſuite du diſcours. Je ne le ſuivrai pas dans le détail de ſes preuves, qui nous méneroit trop loin. Je me contenterai d'obſerver que ſachant combien Pompée étoit chéri du Peuple, il ſe ſert fort habilement de ſon nom
23. 24. pour rendre la loi odieuſe. Il remarque que Rullus a eu ſoin d'exclure Pompée du nombre des dix Commiſſaires, en exigeant que ceux qui ſeroient nommés fuſſent préſens à Rome, & demandaſſent en perſonne. Or Pompée étoit alors en

donari certis hominibus omnia; oſtentari populo Romano agros, eripi etiam libertatem; privatorum pecunias augeri, publicas exhauriri; denique, quod eſt indigniſſimum, per tribunum plebis, quem majores præſidem libertatis cuſtodemque eſſe voluerunt, reges in civitate conſtitui. II. *in Rull.* 15.

en Orient. De plus il exaggére l'indignité du pouvoir que Rullus s'arrogera sur les conquêtes de Pompée. Pour rendre la choſe plus ſenſible, il dreſſe lui-même au Tribun une lettre, où il le fait parler inſolemment. Il ſuppoſe que Rullus arrivé en Aſie, écrira à Pompée en ces termes : RULLUS, TRIBUN DU PEUPLE, COMMISSAIRE DU NOMBRE DES DIX, A POMPE'E. (*Je ne crois pas*, dit Cicéron, *qu'il ajoute le ſurnom de* GRAND. *Ce ſurnom ne conviendroit pas dans la bouche de celui qui ne cherche qu'à le rabaiſſer.*) JE COMPTE QU'AUSSI-TÔT APRES LA PRESENTE REÇUE VOUS VOUS RENDREZ A SINOPE, ET M'Y AMENEREZ DES FORCES, AFIN QUE JE PUISSE VENDRE EN VERTU DE MA LOI, LES TERRES QUE VOUS AVEZ CONQUISES PAR VOS ARMES. On ſent aſſez combien tout ceci étoit capable de révolter une multitude qui adoroit Pompée.

AN. R. 689. AV. J.C. 63. 53.

Voici un autre trait, où profitant d'un mot indiſcret, qui avoit échapé à Rullus, il prend en même tems ſes auditeurs par l'endroit qui leur étoit le plus ſenſible. *Le Tribun*[a], dit Cicéron, *a avancé dans le Sénat, que la multitude* 70. 71.

[a] Et nimirum iſtud eſt, quod ab hoc Tribuno plebis dictum eſt in Senatu, urbanam plebem

AN. R. 689. AV. J.C. 63. *des citoyens de la ville avoit trop de pouvoir dans la République ; qu'il falloit en décharger Rome. C'eſt le terme dont il s'eſt ſervi, comme s'il eût parlé d'une ſentine qu'il s'agît de vuider, & non pas d'un ordre de citoyens très eſtimables. Eh ! Meſſieurs, ſi vous m'en croyez, conſervez-vous dans la poſſeſſion du crédit, de la liberté, de l'exercice de votre droit de ſuffrage, de la ſplendeur dont vous jouïſſez dans cette ville & dans la place publique, de tous les agrémens que vous y procurent les jeux & les fêtes, & toutes les commodités imaginables : à moins que vous n'aimiez mieux, en renonçant à tous ces avantages, & à l'éclat qui vous environne dans le centre de la République, aller vous établir ſous la conduite de Rullus, dans le terrain aride de Siponte *, ou dans le pays mal ſain de Salapie.*

L'éloquence du Conſul eut ſon effet. Les

nimiùm in Republica poſſe; *exhauriendam eſſe* : hoc enim verbo eſt uſus, quaſi de aliqua ſentina, ac non de optimorum civium genere loqueretur. Vos verò, ſi me audire vultis, retinete iſtam poſſeſſionem gratiæ, libertatis, ſuffragiorum, dignitatis, urbis, fori, ludorum, feſtorum diérum, ceterorum omnium commodorum : niſi fortè mavultis, relictis his rebus atque hac luce Reipublicæ, in Sipontina ſiccitate, aut in Salapinorum peſtilentiæ finibus, Rullo duce, collocari.

**Siponte & Salapie étoient des villes de la Pouille.*

Les Tribus entrérent ſi bien dans les ſentimens que Cicéron avoit entrepris de leur inſpirer, qu'elles ſe dégoutérent de ce qui leur avoit paru d'abord ſi avantageux, & n'eurent que du mépris pour une loi qui leur aſſuroit des terres & des établiſſemens, & qui reſſembloit à pluſieurs pour leſquelles la multitude s'étoit ſouvent paſſionnée juſqu'à la fureur. Rullus fut donc obligé d'abandonner ſon entrepriſe: & Cicéron ſignala ainſi les commencemens de ſon Conſulat par un ſervice des plus importans rendu à la République, „ faiſant [a] voir par un illuſtre exemple, „ comme l'obſerve Plutarque, combien „ l'adreſſe du diſcours ſait répandre d'agrément ſur ce qui eſt bon & louable; „ & que la juſtice eſt invincible, lorſqu'elle eſt ſoutenue d'une véritable „ éloquence. En effet le ſage Magiſtrat „ doit toujours dans ſes actions préférer „ le vrai, le beau, & l'honnête, à une „ molle & baſſe flatterie: mais il faut „ que

AN. R. 689. AV. J. C. 63.

T 5

[a] Μάλιστα γὰρ ἅπας ὁ ἀνὴρ ἐπέδειξε ῥωμαίοις ὅσον ἡδονῆς λόγος τῷ καλῷ προσίθησι, καὶ ὅτι τὸ δίκαιον ἀήττητόν ἐστιν ἂν ἐρρῶσθαι λέγηται. καὶ δεῖ τὸν ἐμμελῶς πολιτευόμενον ἀεὶ τῷ μὲν ἔργῳ τὸ καλὸν ἀντὶ τοῦ πολακεύοντος αἱρεῖσθαι, τῷ δὲ λόγῳ τὸ λυπῆσαι ἀφαιρεῖν τὸ συμφέροντος. Plut. Cic.

AN. R. 689. AV. J. C. 63. „ que par l'habileté du diſcours il ôte à „ l'utile ce qu'il a de déſagréable & de „ fâcheux. „

Outre cet art admirable de manier les eſprits, on doit encore louer le courage avec lequel Cicéron entreprit & pouſſa toute cette affaire: & ce courage ſuppoſe & prouve en lui un déſintéreſſement, qui n'étoit pas alors commun parmi les Grands de Rome. L'objet principal de l'ambition des Préteurs & des Conſuls, c'étoient les Gouvernemens de provinces, qui ſuivoient de droit l'année de leur magiſtrature. C'étoit là qu'ils s'enrichiſſoient aux dépens des peuples: c'étoit là qu'ils pouvoient acquérir de la gloire par les armes, & mériter l'honneur du Triomphe. Pour obtenir ces grandes places, ou du moins pour ne point rencontrer d'obſtacle qui les empêchât d'y parvenir, ils étoient ſouvent obligés de ſe ménager avec les Tribuns. Cicéron, qui ne cherchoit à briller que par les talens de l'eſprit & par les vertus, étoit fort indifférent ſur un Gouvernement de province, & par là ſe trouvoit à portée d'agir contre les Tribuns avec une entiére liberté. *Je ſuis réſolu*, diſoit-il au Sénat le premier jour de Janvier, *je ſuis reſolu de gérer le Conſulat*

ſulat de la ſeule façon dont on puiſſe le gérer honorablement & librement, c'eſt-à-dire, de ne déſirer ni Gouvernement de province, ni honneur, ni diſtinction, ni avantage, ni aucune choſe en un mot à laquelle un Tribun puiſſe mettre oppoſition. Je [a] me conduirai de maniére à être en état de ranger au devoir un Tribun mal-intentionné pour la République; & de mépriſer ſa colére, s'il eſt mal-intentionné pour moi. AN. R. 689. AV. J. C. 63.

Cicéron ne plioit pas même devant le Peuple: mais il ſavoit le tourner habilement, & l'amener à ſon but. C'eſt ainſi qu'il calma une émotion naiſſante, & l'arrêta ſur le champ. J'ai dit que Roſcius Othon avoit porté une loi étant Tribun du Peuple pour aſſigner aux Chevaliers Romains des places diſtinguées dans les jeux, & que le peuple avoit été très-mécontent de cette innovation, par laquelle il ſe croyoit mépriſé. Cet Othon, qui étoit actuellement Préteur, étant entré au Théatre, fut reçu par le peuple avec des huées effroyables. Les Chevaliers au contraire battirent des mains, & lui applaudirent.

Il appaiſe le ſoulévement du Peuple contre Roſcius. *Plut Cic.*

a Sic me in hoc magiſtratu geram, P. C. ut poſſim tribunum plebis Reipublicæ iratum coercere, mihi iratum contemnere. I. *in Rull. n.* 26.

AN. R. 689. AV. J.C. 63. On s'échauffe de part & d'autre, on ſe querelle, on ſe dit des injures; & les ſuites de ce tumulte étoient à craindre. Cicéron en ayant été promptement averti, convoque auſſitôt le Peuple dans le temple de Bellone, & par la force de ſon éloquence change tellement la diſpoſition des eſprits, qu'en rentrant au Théatre le Peuple donna par ſes applaudiſſemens toutes ſortes de témoignages d'eſtime & d'honneur à celui qu'il venoit de ſiffler cruellement.

Il défend Rabirius accuſé d'avoir tué Saturnin. *Cic. pro Rabir. Suet Caſ. c. 12. Dio, l. XXXVII.*

Une affaire bien plus importante donna lieu à Cicéron de faire briller de nouveau ſon éloquence, & ſa fermeté Conſulaire. Parmi les Tribuns de cette année étoit un T. Labiénus, neveu d'un autre Labiénus, qui avoit été tué trente-ſix ans auparavant avec Saturnin ſous le ſixiéme Conſulat de Marius. On peut ſe ſouvenir que la mort de Saturnin & de ſes partiſans n'étoit qu'une juſte punition de leurs excès, & avoit été l'ouvrage du Sénat, des Conſuls, de preſque tous les Magiſtrats, & de tout ce qu'il y avoit d'honnêtes gens & de bons citoyens dans Rome. Cependant Labiénus entreprit de venger ces ſcélérats, & de faire condamner à mort celui qu'il prétendoit être le meurtrier de Saturnin. C'étoit

C'étoit C. Rabirius, Chevalier Romain: qui pourtant n'avoit pas tué ce séditieux Tribun, mais qui avoit porté sa tête comme en triomphe de maison en maison par toute la ville. Au reste Labiénus n'étoit ici que l'interpréte & l'organe d'un plus puissant que lui. César le faisoit agir, & toujours occupé du dessein d'abattre l'autorité du Sénat, & de relever la faction populaire, les voies les plus odieuses ne lui coutoient rien à employer pour parvenir à ses fins. AN. R. 689. AV. J.C. 63.

Labiénus donc à son instigation attaqua Rabirius, comme coupable d'un crime qui méritoit la mort, & entreprit de renouveller contre lui la procédure qui avoit été faite autrefois contre le dernier des Horaces, après qu'il eut tué sa sœur, c'est-à-dire, qu'il proposa au Peuple d'ordonner que le procès fût fait à Rabirius par deux Commissaires, qui le condamnassent à être * battu de verges & mis en croix. Le Sénat, si vivement intéressé dans cette affaire, agit avec vigueur pour empêcher que la loi ne

* *Il paroît par un morceau du plaidoyer de Cicéron (depuis le n. 10. jusqu'au 17.) qu'il avoit fait apporter quelque modification à la rigueur de la loi & du supplice. Mais la chose n'est point dite assez clairement pour qu'il m'ait été aisé d'en faire usage dans ma narration.*

AN. R. 689. AV. J.C. 63. ne paſsât. Il ne put y réuſſir. Le Tribun l'emporta : & même les Commiſſaires ne furent pas nommés par le Peuple, comme il s'étoit pratiqué dans le procès criminel d'Horace, mais tirés au ſort par un Préteur. Le ſort ſervit au mieux les ennemis de Rabirius : &, par une circonſtance bien ſuſpecte, il tomba ſûr Céſar & ſur un de ſes parens. Les deux Commiſſaires jugérent l'accuſé, & le condamnérent : & Céſar ſurtout s'y porta avec un empreſſement ſi marqué, que Rabirius ayant appellé au Peuple, rien ne contribua davantage à adoucir les eſprits à ſon égard, que la partialité de ſon premier juge.

L'affaire ayant été portée par appel devant le Peuple, comme je viens de le dire, l'aſſemblée fut convoquée par Centuries dans le champ de Mars. Car ce n'étoit que dans ces ſortes d'aſſemblées, les plus ſolennelles & les plus auguſtes, que pouvoit être jugé en dernier reſſort un citoyen accuſé du crime de haute*trahiſon. Cicéron défendit l'accuſé avec toute la force imaginable : il fit valoir l'autorité du Sénat contre Satur-

* *C'eſt ainſi que je traduis le mot Latin* perduellio, *qui ſignifie proprement un crime tel, que celui qui l'a commis doit être regardé & traité comme ennemi public.*

turnin : il prouva qu'un citoyen ne pouvoit pas être criminel pour avoir suivi un parti, à la tête duquel étoient les Consuls, & toutes les premiéres personnes de l'Etat. AN. R. 689. AV. J.C. 63.

Labiénus, pour rendre Rabirius plus odieux, avançoit que Saturnin avoit été tué de sa main. Cicéron nie le fait, mais d'une maniére bien noble & bien courageuse. *Plût aux Dieux*, dit-il, *que la vérité me permît de publier hautement, que Rabirius a tué de sa propre main un ennemi de la patrie, tel que Saturnin* ! A ce mot il s'éleva une clameur, qui interrompit le Consul. *Vos cris*, reprit-il, *ne m'ébranlent point, mais me consolent, en me faisant voir que, s'il y a des citoyens que l'ignorance & l'erreur abusent, du moins le nombre en est petit. Certes le Peuple Romain, que vous voyez garder le silence, ne m'auroit jamais fait Consul, s'il eût pensé que j'eusse été capable d'être troublé par vos cris.* Ici les clameurs se renouvellérent, mais avec moins de force. Cicéron le fit remarquer : *Combien*, dit-il, *ce second cri est-il plus foible que le premier ? Retenez vos voix, qui ne font que prouver votre imprudence, & attester votre petit nombre. Oui, je le répéte, j'avouerois avec joie, si je le pouvois sans blesser la vérité ;*

AN. R. 689. AV. J.C. 63. *vérité, que Saturnin a été tué de la main de Rabirius. Je penſerois que c'eſt une action très-belle & très-glorieuſe, pour laquelle nous aurions à demander des récompenſes, & non à craindre des ſupplices. Ne pouvant faire cet aveu, j'en fais un, qui nous rend moins dignes de louange, mais qui, s'il y avoit du crime dans la cauſe, ne nous rendroit pas moins criminels. J'avoue que Rabirius a pris les armes pour tuer Saturnin.*

Une défenſe ſi généreuſe auroit dû entraîner tous les ſuffrages. Mais la faction de Céſar étoit ſi forte, que les amis de Rabirius, & les défenſeurs de l'autorité du Sénat, appréhendérent que le ſuccès du jugement ne fût pas favorable. Métellus Céler, qui étoit Préteur, ſauva l'accuſé, en forçant l'aſſemblée de ſe rompre. Voici comment.

Les aſſemblées par Centuries étoient en quelque façon militaires; le Peuple y étoit ſous les armes, & rangé en corps d'armée. Elles ſe tenoient dans le champ de Mars hors la ville. Ainſi dans les premiers tems, lorſque Rome encore foible n'avoit qu'un territoire fort borné, il étoit à craindre que la ville, abandonnée de tous ceux qui étoient en âge de porter les armes, ne fût expoſée à être ſur-

surprise par quelque course subite des voisins. Pour prévenir ce danger, tant que l'assemblée duroit, il y avoit un corps de garde avec son drapeau sur le Janicule: & ceux qui avoient fait la garde pendant un tems étoient relevés par ceux qui avoient donné leurs suffrages, & alloient à leur tour à l'assemblée. Cette précaution n'étoit plus nécessaire assurément dans les tems dont nous parlons. Mais on la conservoit comme une image de l'antiquité: & l'assemblée ne pouvoit rien ordonner légitimement, que le drapeau ne demeurât planté sur le Janicule. Métellus ayant donc fait enlever ce drapeau, l'assemblée se rompit de nécessité: Rabirius évita la condamnation, & Labiénus ne jugea pas à propos de reprendre la poursuite de l'affaire.

AN. R. 689. AV. J.C. 63.

Les enfans des proscrits donnérent encore de l'exercice au zèle de Cicéron pour la tranquillité publique, dans ces premiers tems de son Consulat. Nous avons vû que Sylla les avoit privés du droit de parvenir aux honneurs. Cela étoit bien dur: mais les loix de Sylla étoient alors la base du gouvernement; & il n'étoit pas possible d'y donner atteinte, sans mettre tout l'Etat en combustion.

Il s'oppose aux enfans des proscrits, qui vouloient être admis aux charges. *Cic. in Pis. n. 4. Plut. Cic.*

AN. R. 689. AV. J.C. 63. buſtion. Le Conſul étoit donc obligé de réſiſter à leur demande, quelque favorable qu'elle parût : & il eut le courage de prendre ſur lui tout l'odieux de cette réſiſtance, ſans commettre le Sénat. Il fit à ce ſujet une harangue au Peuple, qui s'eſt perdue, mais dont nous ſavons que le ſuccès fut tel qu'il le ſouhaitoit.

Il entreprend de reformer l'abus des Ambaſſades libres.

Un abus déja ancien, & fort commode pour les Sénateurs, attira auſſi l'attention du Conſul. Car ſon zêle n'étoit point partial, & les abus le bleſſoient par tout où il les rencontroit. Les Sénateurs qui avoient des affaires dans les Provinces, comme une ſucceſſion à recueillir, une dette à faire payer, ne ſe contentoient pas de prendre un congé, ſans lequel il ne leur étoit pas permis de s'abſenter de Rome & de l'Italie : ils ſe faiſoient donner le titre d'Ambaſſadeurs, pour pouvoir à l'abri d'un caractére public mieux pourvoir à leurs intérêts particuliers. Ces ſortes d'Ambaſſades étoient appellées Ambaſſades libres, *Legationes liberæ*, parce que ni la fonction, ni le tems, ni le lieu, n'en étoient déterminés. Cette pratique étoit tout-à-fait contraire au bon

bon ordre. „ Car [a] n'eſt-ce pas une choſe „ honteuſe, dit Cicéron dans ſon Traité „ des Loix, qu'une Ambaſſade qui n'a pas „ pour objet le ſervice de l'Etat? Qu'eſt-„ ce qu'un Ambaſſadeur ſans inſtruc-„ tions, & ſans aucun miniſtére qui ſe „ rapporte à la République? „ Il entreprit donc de retrancher cet abus: & il y auroit réuſſi avec l'approbation de tout le Sénat, tant il ſavoit gouverner les eſprits & s'en rendre maître, ſi un Tribun, dont il parle avec mépris ſans le nommer, n'y eût fait oppoſition. Il fallut que le Conſul ſe contentât de reſtraindre la durée de ces ſortes de commiſſions, & de réduire à un an ce qui étoit auparavant ſans bornes. „ [b] Ainſi „ le vice demeure, dit-il: ſeulement la „ longueur du tems en eſt réformée. „ AN. R. 689. AV. J.C. 63.

Nous n'avons parlé que de Cicéron ſeul dans toutes ces actions Conſulaires, parce que réellement ſon collégue Antoine n'étoit qu'une ombre, capable tout au plus de laiſſer faire le bien. Encore Il gagne ſon collégue, en lui cédant le gouverne-

a Illud apertum profectò eſt, nihil eſſe turpius, quàm quemquam legari niſi Reipublicæ cauſâ... Quæro quid reipſa ſit turpius, quàm legatus ſine mandatis, ſine ullo Reipublicæ munere. *Cic.* III. *de Leg. n.* 18.

b Ita turpitudo manet, diuturnitate ſublatâ.

AN. R. 689. AV. J C. 63. core étoit-ce la ſage conduite de Cicéron qui l'avoit amené à ce point, & l'avoit empêché de prêter l'oreille aux mauvais conſeils, auxquels ſa pente naturelle le portoit à ſe livrer. Il étoit ami de Catilina, abîmé de dettes, avide de richeſſes. Un tel Conſul étoit aſſurément bien à craindre dans une année auſſi orageuſe. Cicéron le gagna à la République, non-ſeulement par ſa douceur, mais par un beau préſent qu'il lui fit. On leur avoit deſtiné la Gaule & la Macédoine pour provinces, qu'ils devoient aller gouverner lorſqu'ils ſeroient ſortis du Conſulat. Le ſort avoit donné à Cicéron la Macédoine, qu'Antoine déſiroit extrémement, parce qu'elle préſentoit un bien plus beau champ pour la guerre, & de plus favorables occaſions de s'enrichir. Cicéron conſentit à la lui céder, & à prendre la Gaule en échange : & enſuite même il ſe détermina à renoncer au Gouvernement de la Gaule, & fit pour cela une harangue au Peuple, qu'il compte pour la ſixiéme de ſes harangues Conſulaires.

ment de de la Macédoine.

Cic. in Piſ. 5. Salluſt. Plut. Dio.

Cic. ad Att. II. 1.

Triomphe de Lucullus. Un événement mémorable du Conſulat de Cicéron eſt le triomphe de Lucullus, qui avoit été retardé juſques-là par

par les chicanes de ſes ennemis. Cicéron ſe fait honneur d'avoir [a] preſque introduit dans la ville, étant Conſul, le char triomphal de cet illuſtre perſonnage: & s'il contribua, comme ſes termes ſemblent le marquer, à faire rendre enfin juſtice au mérite & aux ſervices de Lucullus, il a raiſon de s'en féliciter. AN. R. 689. AV. J.C. 63. *Plut. Lucull.*

Ce Général, comme nous l'avons vû, étoit parti d'Orient brouillé avec Pompée: & en arrivant aux portes de Rome, il trouva toutes choſes préparées par ſon adverſaire pour le harceler & le chagriner. Un Tribun qui ſe nommoit C. Memmius, pourſuivoit M. Lucullus ſon frére pour de prétendus délits commis par lui pendant ſa Queſture en vertu des ordres de Sylla. Cette affaire fut bientôt terminée à l'avantage de l'accuſé. Mais le même Tribun entreprit enſuite d'arrêter le triomphe du vainqueur de Mithridate & de Tigrane, & il réuſſit au moins, lui ou ceux qui ſuivirent ce qu'il avoit commencé, à le reculer de trois ans. Enfin le mérite, appuyé des ſollicitations des premiers & des plus puiſſans citoyens, vainquit d'indignes obſtacles, & le Triomphe fut accordé à Lucullus.

La

[a] Nos Conſules introduximus penè in urbem currum clartiſſimi viri. *Cic. Lucull. n. 3.*

AN. R. 689. AV. J.C. 63. La pompe de ce triomphe ne fut point remarquable par la multitude des dépouilles & des priſonniers. La plus grande partie des fruits de la victoire de Lucullus étoit au pouvoir de Pompée. On n'y vit donc qu'un petit nombre de cavaliers bardés de fer, dix chariots armés de faux, & ſoixante amis ou Généraux de Mithridate. Le reſte du ſpectacle avoit quelque choſe de plus magnifique: cent dix vaiſſeaux de guerre avec leurs éperons d'airain, une ſtatue d'or de Mithridate de ſix pieds de haut, & un bouclier orné de pierreries, vingt brancarts chargés de vaiſſelle d'argent, & trente-deux de vaſes d'or, d'armes & de monnoies du même métal. Ces brancarts étoient portés par des hommes. Huit mulets portoient des [a] lits d'or; & cinquante-ſix, de l'argent en lingots. Cent ſept autres étoient chargés d'argent monnoyé, dont la ſomme ſe montoit à deux* millions ſept cens mille dragmes. On voyoit auſſi des écriteaux, qui marquoient les ſommes fournies par Lucullus à Pompée pour la guerre des Pirates, & celles qu'il avoit remiſes en différens tems aux Queſ-

**Un million trois cens cinquante mille livres Tournois.*

[a] *Le nombre des lits manque dans le texte de Plutarque. Il falloit que ces lits fuſſent bien petits, ſi huit mulets en portoient plus de deux.*

Questeurs qui avoient la garde du trésor public: outre * neuf cens cinquante dragmes distribuées à chaque soldat. AN. R. 689. AV. J.C. 63.

Lucullus donna un repas à tout le peuple, ayant fait dresser des tables & des buffets dans les rues : & il y distribua plus de cent mille barils [a] de vin Grec. Il orna les lieux & les édifices publics d'un grand nombre de statues, dont les plus renommées étoient un Hercule revêtu de la fatale tunique, qui lui faisoit sentir les approches de la mort ; & un colosse d'Apollon de trente coudées ** de hauteur, & du poids de cent † talens. Tout cela paroît magnifique. Mais un présent plus estimable qu'il fit à toute l'Europe, c'est le cerisier, arbre inconnu jusqu'alors dans nos contrées, & que Lucullus apporta des campagnes de Cérasonte dans le Pont, où il croît sans culture.

* *Quatre cens vingt-cinq livres.*

** *Quarante-cinq pieds.*

† *Plus de quatorze mille marcs.*

Plin. XV. 25. *Amm. Marc.* l. XXII.

Le jour du Triomphe de Lucullus fut le dernier de ses beaux jours. Le reste [b] de sa vie, dont je vais donner ici une idée par anticipation, en dépare les commencemens. Ce n'est plus que luxe, faste, dépenses folles, en un mot vrais

Luxe de Lucullus. Ses maisons, ses jardins.

a *Le mot Latin*, cadus, *marque une mesure qui contenoit plus de trente-neuf de nos pintes.*

b Ἐγὶ δ' ἦν τῷ Λευκόλλῳ βίῳ, καθάπερ ἀρχαίας κωμῳδίας, ἀνα-

AN. R. 689. AV. J.C. 63. vrais jeux d'enfans, attachés à la ſuite d'exploits, de combats, & de victoires; de preuves de ſageſſe, de bonne conduite, & de magnanimité. C'eſt d'après Plutarque que je traite de jeux d'enfans, des édifices ſuperbes, des jardins, des bains délicieux, & ſur-tout les tableaux & les ſtatues, qu'il amaſſoit à grands frais, diſſipant ſans aucune meſure, pour ſe procurer ces curieuſes bagatelles, les richeſſes qu'il avoit acquiſes par les armes. Il falloit que ſes jardins fuſſent d'une étonnante magnificence, puiſqu'encore du tems de Plutarque, malgré les étranges accroiſſemens que le luxe avoit reçus, les jardins de Lucullus étoient eſtimés les plus beaux de tous ceux qui appartenoient à l'Empereur.

Dépenſe énorme de ſa table.

Les ouvrages qu'il fit ſur les côtes de la mer de Campanie & aux environs de Naples, ſont quelque choſe de prodigieux

γνῶναι τὰ μὲν πρῶτα πολιτείας καὶ στρατηγίας, τὰ δ' ὕστερα πότους καὶ δεῖπνα, καὶ μονομαχίας καὶ λαμπάδας, καὶ παιδιὰν ἅπασαν. εἰς παιδιὰν γὰρ ἔγωγε τίθεμαι καὶ οἰκοδομὰς πολυτελεῖς, καὶ κατασκευὰς περιπάτων καὶ λουτρῶν, καὶ ἔτι μᾶλλον γραφὰς καὶ ἀνδριάντας, καὶ τὴν πρὸς ταῦτας τὰς τέχνας σπουδήν, ἃς ἐπεὶ καὶ συνήγε πολλοῖς ἀνταγωνίσμασιν, εἰς ταῦτα τῷ πλούτῳ ῥᾳδίην κατάχρωσιν, ὃν ἠθρόιζεν πολὺν καὶ λαμπρὸν ἀπὸ τῶν στρατειῶν.

digieux & preſque d'incroyable dans un particulier. Il creuſa des voutes ſous des collines, qui demeuroient ainſi en quelque façon ſuſpendues: il conduiſit des canaux autour de ſes édifices pour y recevoir l'eau de la mer, & y nourrir du poiſſon, qu'il y raſſembla en une ſi prodigieuſe quantité, qu'après ſa mort il en fut vendu pour quatre millions de ſeſterces (cinq cens mille livres:) il bâtit enfin des cabinets de plaiſance au milieu de la mer même. C'eſt ce qui le fit appeller à juſte titre par Tubéron, d'autres diſent par Pompée, un *Xerxès* [a] *Romain*. AN. R. 689. AV. J.C. 63. *Plin.* IX. 54.

La vie voluptueuſe de Lucullus trompa beaucoup les eſpérances du Sénat & des zélateurs de l'Ariſtocratie, qui avoient compté trouver en lui un chef qu'ils pourroient oppoſer à Pompée pour l'empêcher de tout envahir. Lucullus avoit aſſurément tout ce qui étoit néceſſaire pour remplir l'attente que l'on avoit conçûe de lui. Mais ſoit qu'il ne crût pas poſſible de ſoutenir la République, trop malade pour être ſuſceptible de guériſon, ſoit que raſſaſié de gloire il voulût jouïr des douceurs de la vie, il ſe conſola par les plaiſirs du ſuccès aſſez peu heureux auquel s'étoient

 termi-

a Xerxem togatum.

AN. R. 689. AV. J.C. 63. terminés ſes combats & ſes travaux.

Il ſemble qu'il ait voulu imiter ce ſoldat de ſon armée, dont Horace nous décrit ſi agréablement l'avanture. „ [a] Un „ ſoldat de Lucullus, dit cet aimable Poëte, „ après avoir amaſſé avec bien „ des ſoins & bien des peines une petite „ ſomme, fut volé pendant qu'il dor- „ moit. De ce moment, ce fut un loup „ famélique, furieux & contre lui-mê- „ me & contre l'ennemi: & dans l'atta- „ que d'un château royal très-bien for- „ tifié & très-riche, il fit merveilles, & „ contribua plus qu'aucun à la priſe de „ la place. Son Général le combla d'élo- „ ges, & de plus lui fit compter vingt „ mille* ſeſterces. Quelque tems après, „ une occaſion périlleuſe s'étant préſen- „ tée, Lucullus jetta les yeux ſur ce „ même ſoldat dont il avoit admiré la „ bravoure, & il l'exhortoit en des ter- „ mes qui auroient pû donner du cou-

2500. livres.

a ..... Luculli miles collecta viatica multis
Ærumnis, laſſus dum noctu ſtertit, ad aſſem
Perdiderat. Poſt hoc vehemens lupus, & ſibi & hoſti
Iratus pariter, jejunis dentibus acer,
Præſidium regale loco dejecit, ut aiunt,
Summè munito, & multarum divite rerum.
Clarus ob id factum, donis ornatur honeſtis,
Accipit & bis dena ſuper ſeſtertia nummûm.
Fortè ſub hoc tempus caſtellum evertere Prætor
Neſcio quod cupiens, hortari cœpit eundem

„ rage même à un lâche. *Allez*, lui di- AN. R.
„ ſoit-il, *où vous appelle votre valeur*: 689.
„ *allez vous couvrir d'une nouvelle gloire.* AV. J.C.
„ *Quoi! vous balancez!* Mais c'étoit un 63.
„ ruſé que ce ſoldat, quoique bon pay-
„ ſan: & il ſouhaitoit de conſerver ſes
„ vingt mille ſeſterces. *Choiſiſſez mieux*,
„ dit-il à ſon Général, *& chargez de*
„ *cette commiſſion quelqu'un qui ait été*
„ *dévaliſé*. „ On pourroit ſoupçonner de même Lucullus de n'avoir combattu que pour acquérir des richeſſes, & jouïr enſuite des plaiſirs & des commodités qu'elles procurent.

Quelques-uns l'en louérent, comme d'un trait de prudence, qui prévenoit les cataſtrophes tragiques de la vieilleſſe ambitieuſe de Marius, & de tant d'autres qui n'ont pas ſçû ſe repoſer ſur leurs lauriers. Mais Pompée & Craſſus ſe moquoient beaucoup de lui, prétendant que les délices & les voluptés ſeyoient encore moins à la vieilleſſe, que l'embarras & les ſoins des affaires publiques. Le fait eſt que les hommes ſont toujours blâmables à

Verbis, quæ timido quoque poſſent addere mentem:
I, bone, quò virtus tua te vocat: i pede fauſto,
Grandia laturus meritorum præmia. Quid ſtas!
Poſt hæc ille catus, quantumvis ruſticus: Ibit,
Ibit eò quò vis, qui zonam perdidit, inquit.
Hor. Epiſt. II. 2.

AN. R. 689. AV. J.C. 63. quelque paſſion qu'ils ſe livrent ; & que ſi la vie Epicurienne de Lucullus eſt bien indécente, l'ambition de ſes cenſeurs étoit forcenée.

Lucullus portoit le luxe à un excès intolérable, & en faiſoit gloire. Il avoit près de Tuſcule une maiſon de campagne, ſituée en belle vûe, bien percée pour recevoir & le jour & l'air, & avec des promenades très-étendues. Pompée l'y étant venu voir, (car malgré leurs anciennes brouilleries, ils gardoient entre eux les bienſéances & les dehors de la politeſſe,) n'y remarqua qu'un défaut, mais grand, à ce qu'il lui ſembloit. C'étoit que cette maiſon, très-commode pour l'été, étoit inhabitable en hiver. Lucullus ſe mit à rire. *Penſez-vous donc*, lui répondit-il, *que j'aie moins d'eſprit que les hirondelles* *, *& que je ne ſache pas changer de demeures ſelon les ſaiſons* ?

Un Préteur [a], qui vouloit donner des jeux magnifiques, le pria de lui prêter cent caſaques pour habiller ſes perſonnages.

* *Le Grec porte* les grues & les cigognes. *J'ai ſubſtitué le nom d'un oiſeau de paſſage plus commun parmi nous.*

a.... Chlamydes Lucullus, ut aiunt,
Si poſſet centum ſcenæ præbere rogatus,
Qui poſſum tot? ait. Tamen & quæram, & quot habebo. Mit-

nages. *Comment pourrois-je*, dit Lucullus, *vous en fournir un ſi grand nombre? Cependant je ferai viſiter ma garde-robe, & je vous envoyerai ce que j'en aurai.* Peu de jours après il écrit à ce Préteur qu'il a cinq mille caſaques à ſon ſervice. *C'eſt ainſi*, dit Horace dans ſon goût de morale enjouée, *c'eſt ainſi qu'il faut être riche. Une maiſon eſt chétive, lorſqu'elle ne renferme pas un ſuperflu, qui échappe à la connoiſſance du maître, & qui tourne au profit des voleurs.* AN. R. 689. AV. J.C. 63.

La dépenſe[a] de ſa table ſe ſentoit, dit Plutarque, du faſte & de l'inſolence des nouveaux riches. Il n'y cherchoit pas ſeulement la magnificence de l'appareil, les lits de pourpre, un buffet garni de vaſes précieux & tout brillans de pierreries : il étoit curieux de bonne chére, de mets exquis, de ragoûts fins, qu'il aſſaiſonnoit encore de la muſique & de la danſe : heureux au jugement de ceux

 qui

Mittam. Poſt paulò ſcribit ſibi millia quinque
Eſſe domi chlamydum : partem, vel tolleret omnes.
Exilis domus eſt, ubi non & plura ſuperſunt,
Et dominum fallunt, & proſunt furibus.
Hor. Ep. I. 6.

[a] Νεόπλουτα δ' ἦν τὰ Λουκούλλου τὰ δεῖπνα τὰ καθ' ἡμέραν, . . ζηλωτὸν ἀνελευθέροις ποιοῦντος ἑαυτόν.

AN. R. 689. AV. J.C. 63. qui ne connoiſſent point les ſolides plaiſirs de l'eſprit.

Pompée étoit bien éloigné de ce goût, & il ſe fit honneur par l'averſion qu'il en témoigna. Son médecin lui avoit ordonné dans une convaleſcence de manger une grive : & ſes gens lui ayant dit que pendant l'été, où l'on étoit alors, on n'en trouveroit point ailleurs que chez Lucullus, qui en faiſoit engraiſſer, *Comment donc?* répondit-il avec vivacité. *Eſt-ce que ſi Lucullus n'étoit pas gourmand, Pompée ne pourroit pas vivre?* & il voulut qu'on lui donnât quelque choſe de commun, & qui fût aiſé à trouver.

Lucullus, comme je l'ai déja dit, ſe faiſoit gloire de ſon intempérance, & de ſes profuſions. Des Grecs étant venus à Rome, il les régala magnifiquement pendant pluſieurs jours. A la fin ces bonnes gens, ſimples & provinciaux, furent honteux de ſe voir ſi bien traités; & ils le priérent de les diſpenſer de venir manger chez lui, ,, ne voulant pas, diſoient-ils, ,, lui être à charge, ni lui occaſionner ,, tant de dépenſes. ,, Lucullus leur répondit en ſouriant, *Il y a bien quelque choſe de tout ceci qui ſe fait pour vous : mais la plus grande partie eſt pour Lucullus.*

Un jour qu'il mangeoit ſeul, on lui ſervit

ſervit un ſouper médiocre. Il ſe fâcha, & gronda ſon maître-d'hôtel. Celui-ci s'étant excuſé ſur ce que, comme perſonne n'étoit invité, il avoit cru qu'il ne ſeroit pas beſoin d'un repas magnifique: *Que dis-tu?* reprit-il en colére. *Ne ſavois-tu pas qu'aujourd'hui Lucullus ſoupe chez Lucullus?* AN. R. 639. AV. J. C. 63.

Il n'étoit bruit dans Rome que de la bonne chére de Lucullus. Cicéron & Pompée voulurent s'en éclaircir par eux-mêmes. L'ayant donc trouvé dans la place publique, ils lui dirent: *Nous vous demandons à ſouper pour aujourd'hui; mais nous ne voulons que votre ordinaire.* Lucullus s'en défendit d'abord, & les pria de remettre la partie à un autre jour, afin qu'il eût le tems de ſe préparer à les recevoir. Ils inſiſtérent, vinrent chez lui ſur le champ, & même le gardérent à vûe, de peur qu'il ne donnât quelques ordres à ſes gens. Seulement, avec leur permiſſion, & en leur préſence, il dit à ſon maître-d'hôtel, qu'il vouloit ſouper dans la ſalle d'Apollon: & par là il trompa toute la vigilance de ſes deux convives. Car chaque ſalle chez lui avoit ſa dépenſe marquée: & en diſant ſeulement à ſes gens dans quelle ſalle il prétendoit ſouper, il leur

AN. R. 689. AV. J.C. 63.

faiſoit connoître ce qu'il falloit dépenſer, & comment il vouloit être ſervi. Or la dépenſe d'un repas dans la ſalle d'Apollon étoit de cinquante mille dragmes, c'eſt-à-dire, vingt-cinq mille francs. Cela paroît incroyable: mais je copie mon Auteur. Cicéron & Pompée furent donc extrémement ſurpris, & de la magnificence du ſervice, & de la diligence de l'apprêt.

Bibliothéque de Lucullus, & noble uſage qu'il en fait.

C'eſt [a] ainſi que Lucullus ſe jouoit de ſes richeſſes, les traitant, comme l'obſerve Plutarque, en vraies dépouilles de Barbares, auxquelles le droit de la guerre lui permettoit d'inſulter. Mais il lui eſt dû des éloges pour une autre ſorte de dépenſe plus noble & mieux entendue. Il fut curieux en livres, & en amaſſa un très-grand nombre, n'épargnant rien pour s'en procurer les plus beaux exemplaires. L'uſage qu'il faiſoit de ſa Bibliothéque étoit encore plus louable que le ſoin qu'il prit de la former. Les ſalles où étoient les livres, les jardins auxquels elles répondoient, les cabinets d'étude, étoient ouverts à tous: & les Grecs qui étoient à Rome, s'y rendoient de toutes parts comme dans

[a] Ἐνταῦθα μὲν οὖν ὑβριστικῶς ἐχρῆτο τῷ πλούτῳ, καθάπερ ἔντιμα αἰχμαλώτῳ καὶ βαρβάρῳ.

dans un hoſpice des Muſes, où ils paſ- AN. R. 689.
ſoient des journées délicieuſes, & ſe AV. J.C. 63.
délaſſoient par les lettres du tumulte & du tracas de leurs autres affaires. Lucullus venoit ſouvent ſe promener avec eux dans ſes jardins, s'entretenant de quelque matiére de littérature : car il avoit l'eſprit fort orné, comme nous l'avons dit ailleurs : & il ſervoit auſſi de ſon crédit ceux qui étoient chargés des intérêts de leurs petites républiques : enſorte que ſa maiſon étoit comme un aſyle commun & un Prytanée pour tous les Grecs qui venoient à Rome.

Les plaiſirs & les Lettres ne remplirent pas tellement les derniéres années de la vie de Lucullus, qu'il ne prît auſſi quelque part aux affaires publiques. Mais ce ne fut que mollement & par intervalles. J'aurai ſoin de placer dans l'occaſion le peu qui me reſte à dire de lui.

Je reviens au Conſulat de Cicéron & à la conjuration de Catilina. Mais auparavant je crois devoir encore parler ici de la naiſſance d'Auguſte, qui arriva cette même année le 22. Septembre. On a débité bien des fables à ce ſujet, & des écrivains flatteurs n'ont pas manqué d'illuſtrer par des prédictions la naiſſance

Naiſſance d'Auguſte. *Suet. Aug.* 5. 79. 94.

AN. R. 689. AV. J.C. 63. du maître de l'Empire. On a dit que C. Octavius son pére étant venu tard au Sénat, & s'étant excusé sur les couches de sa femme, Nigidius Figulus s'écria : *Votre femme vient de nous donner un maître.* Nigidius étoit un Sénateur très savant, & qui en particulier avoit fait une étude de l'Astrologie judiciaire. On peut croire que l'on a appliqué aussi à la naissance d'Auguste ce que nos saints Oracles ont prédit touchant l'avénement du Messie. Les tems en étoient proches : & le bruit de ces divines Prophéties s'étoit répandu parmi les Payens. On en trouvoit des traces dans les livres des Sibylles : & c'étoit alors une opinion constante, au rapport de Suétone, que la Nature étoit en travail, & se préparoit à enfanter le Roi de l'Univers. Mais rien n'est plus absurde que ce que le même Suétone rapporte d'après un affranchi d'Auguste, qui se nommoit Julius Marathus. Ce Marathus avoit écrit que le Sénat effrayé des prédictions qui couroient, avoit rendu un décret pour défendre d'élever aucun des enfans qui naîtroient pendant cette année ; & que ce Sénatusconsulte fut supprimé par ceux dont les femmes étoient grosses. Ce seroit faire trop d'honneur

Virgil. Ecl. IV.

à

à un pareil conte, que de le réfuter. AN. R. 689 AV. J.C. 63.

On ne fera pas plus de cas d'un prétendu ſonge de Catulus, qui, dit-on, après avoir dédié le Capitole vit deux nuits conſécutives un jeune enfant recevant de Jupiter des marques d'une faveur ſinguliére, & déſigné par ce Dieu pour être le gardien & le défenſeur de la République. Catulus ne connoiſſoit point cet enfant. Mais on ajoute que le lendemain de ſon ſecond ſonge, ayant rencontré le jeune Octavius, il le reconnut pour celui qu'il avoit vû entre les bras de Jupiter. Cette fable eſt ſi mal inventée, qu'on la lie avec la dédicace du Capitole, qui eſt antérieure de ſept ans à la naiſſance d'Auguſte.

Dans le tems qu'il naquit, les fureurs de Catilina étoient portées à leur comble, & répandoient l'allarme dans toute la ville. Depuis qu'il avoit manqué le Conſulat, il n'eſt point de reſſorts qu'il ne fit jouer, point de mouvemens qu'il ne ſe donnât, pour remettre ſon parti de ce rude coup: & il y réuſſit. Il ſe fortifia plus que jamais, fit des amas d'armes en differens endroits de l'Italie, raſſembla le plus d'argent qu'il lui fut poſſible ſur ſon crédit & ſur celui de ſes amis, & envoya ces ſommes à

Catilina ranime ſon parti. *Cic. in Catil. Salluſt. Plut. in C'c. & Craſſo, & Cæſ. & Cat. Dio. l. XXXVII. Appian. Civ. l.* II.

AN. R. 689. AV. J.C. 63. Féſules * en Etrurie pour être miſes entre les mains d'un certain Mallius, qui avoit autrefois ſervi avec diſtinction ſous Sylla, & qui réuni enſuite avec Catilina par les liens du crime & de l'infortune, fut le premier qui prit les armes ouvertement. Catilina s'attacha auſſi pluſieurs nouveaux partiſans, & il fit même entrer dans ſon complot un aſſez grand nombre de femmes de qualité, qui ne le cédoient en rien pour la débauche & pour l'audace aux hommes les plus ſcélérats. Il prétendoit ſe ſervir d'elles pour ſoulever les eſclaves, pour mettre le feu à la ville, pour gagner leurs maris, ou pour s'en défaire.

* Fiéſoli *en Toſcane.*

Pluſieurs femmes de qualité entrent dans la conjuration.

Caractére de Sempronia.

Salluſte n'en nomme qu'une, & il eſt, je penſe, également inutile & impoſſible de devenir les autres. Mais il peint celle qu'il nomme avec une force de pinceau, que je n'eſpére ni ne veux égaler. Sempronia, c'eſt le nom de cette femme, avoit de la naiſſance, de la beauté; &, ſi elle eût pû garder une conduite ſage, elle étoit heureuſe en époux & en enfans: inſtruite des Lettres Grecques & Latines, inſtruite auſſi de ces arts dangereux, qui ſont ſi propres à parer le vice, elle [a] chantoit, elle dan-

[a] Pſallere, ſaltare elegantiùs quàm neceſſe eſt probæ.

soit, dit l'Historien, avec plus d'élégance & de goût qu'il ne convient à une femme d'honneur. Il ne lui manquoit aucun des attraits les plus capables de séduire; & il n'y eut rien dont elle ne fit dans tous les tems plus de cas, que des loix de la vertu. Il eût été difficile de décider si elle ménageoit moins l'argent, ou sa réputation. Elle n'étoit point de ces femmes timides, qui même dans le crime gardent au moins quelques dehors: son front ne rougit jamais, & le vice étoit porté en elle jusqu'à l'impudence. La débauche l'avoit conduite aux actions les plus atroces. Trahir la foi jurée, faire de faux sermens pour nier un dépôt ou une dette, se rendre complice de plusieurs meurtres, tout cela n'avoit été qu'un jeu pour elle. A cette noirceur d'ame elle joignoit cependant les agrémens de l'esprit, savoit faire des vers, manier la plaisanterie, rendre sa conversation charmante, & la monter tantôt sur le ton modeste, tantôt sur celui de l'effronterie, selon le goût des personnes à qui elle vouloit plaire: beaucoup d'enjouement, beaucoup de graces: qualités que l'on érige souvent en vertus, & qui, comme on le voit dans cet exemple, ne s'accordent que trop bien avec le crime. AN. R. 689. AV. J.C. 63.

Ca-

AN. R. 689. AV. J C. 63.

Catilina se remet sur les rangs pour demander le Consulat. Ses compétiteurs. *Cic. pro Mur.*

Catilina sentoit toujours qu'il avoit besoin du Consulat pour exécuter ses projets. Il résolut donc de se mettre de nouveau sur les rangs, comptant autant que jamais sur le Consul Antoine, & persuadé que s'il réussissoit à se faire désigner, il retrouveroit en lui un ami prêt à le servir. Il avoit trois compétiteurs, D. Junius Silanus, L. Licinius Muréna, & Serv. Sulpicius Rufus. Il paroît que Silanus fut nommé d'abord sans difficulté. Ainsi restoit une place de Consul à disputer entre trois prétendans.

Sulpicius étoit un homme de bien, d'une maison patricienne, & le plus grand Jurisconsulte qu'il y eût jamais eu dans Rome. L'occasion qui le détermina à embrasser l'étude de la Jurisprudence n'est pas indigne d'être rapporté ici. Il plaidoit avec beaucoup de réputation, sans avoir aucune connoissance du Droit, comme c'étoit assez l'usage des Avocats dans Rome. Il vint donc consulter Q. Mucius Scévola sur l'affaire d'un de ses amis qui l'embarrassoit. Scévola lui expliqua le point de Droit qui faisoit la difficulté: mais Sulpicius n'y put rien comprendre. Scévola recommença, & ne fut point encore entendu. Alors il fit une grave réprimande à Sulpicius, & lui

Pompon. de Orig. Juris.

lui dit qu'il [a] étoit honteux à un patricien, à un homme d'un grand nom, à un Avocat plaidant, d'ignorer le Droit, dont à chaque inſtant il avoit beſoin. Sulpicius piqué de ce reproche, ſe livra à l'étude de la Juriſprudence avec tant d'ardeur & un ſi grand ſuccès, qu'il emporta la palme ſur tous ceux qui l'avoient précédé. Depuis ce tems la Juriſprudence l'occupa tout entier: il renonça preſque entiérement à l'exercice de l'éloquence, & plaida fort peu, [b] aimant mieux, dit Cicéron, être le premier dans un art qui tient le ſecond rang, que le ſecond dans celui auquel appartient le premier. AN. R. 689. AV. J.C. 63.

Tel étoit Sulpicius, bien digne aſſurément du Conſulat: mais Cicéron prétend que dans la demande de cette ſuprême dignité il ſe conduiſit de maniére à donner de grandes eſpérances à Catilina, & qu'il ſe montra plutôt Sénateur ſévére & courageux, que Candidat habile & prudent. La cabale & la brigue étoient d'un uſage preſque reçu dans les élections des Magiſtrats. Sulpicius, qui ne

a Turpe eſſe patricio, & nobili, & cauſas oranti, jus in quo verſaretur, ignorare.

b Videtur mihi in ſecunda arte primus eſſe maluiſſe, quàm in prima ſecundus. *Cic. Bruto, n.* 151.

AN. R. 689. AV. J.C. 63. ne connoiſſoit que les voies d'honneur, ſollicita une nouvelle loi contre cet abus : & ce fut à ſa pourſuite que Cicéron fut chargé par le Sénat de porter en effet une loi, qui enchériſſoit ſur les précédentes, & condamnoit les coupables de brigue à la peine de [a] l'exil. Sulpicius armé de cette loi, menaçoit ſes compétiteurs de les accuſer, faiſoit des recherches ſur leur conduite, ramaſſoit des preuves & des témoins, paroiſſant toujours triſte & ſombre, & ſemblant annoncer qu'il s'attendoit à un refus.

Catilina au contraire marchoit tête levée, avec un air d'aſſurance, environné d'une brillante jeuneſſe, remparé d'une multitude d'hommes audacieux. L'appui de beaucoup de gens de guerre, & les promeſſes du Conſul Antoine lui enfloient le courage. On voyoit autour de lui comme une armée de ſoldats de Sylla, qui ayant été établis en colonie à Arrétium* & à Féſules, cherchoient une nouvelle occaſion de s'enrichir du malheur de leurs concitoyens. Ses [b] diſcours étoient pleins d'arrogance : il portoit écri-

* *Arezzo.*

a *Dion limite cet exil à dix ans.*

b Vultus erat ipſius plenus furoris, oculi ſceleris, ſermo arrogantiæ : ſic ut ei jam exploratus & domi conditus Conſulatus videretur. *Cic pro Mur.*

écrites sur son front & dans ses regards l'audace & la fureur. On eût dit que le Consulat ne pouvoit lui échaper, & qu'il en étoit déja presque en possession. AN. R. 689. AV. J.C. 63.

Muréna, qu'il affectoit de mépriser, n'étoit pourtant pas un concurrent méprisable. Il étoit de bonne naissance, quoique plébéien. Son pére, son grand-pére, & son bisayeul avoient été Préteurs. Son pére même avoit triomphé, & il seroit certainement parvenu au Consulat si une mort trop prompte ne l'en eût empêché. Muréna lui-même avoit été Lieutenant Général sous Lucullus: & le triomphe de celui-ci venoit tout récemment de rassembler ses soldats à Rome le plus heureusement du monde pour favoriser la demande d'un de leurs principaux Officiers. Ajoutons qu'il est très vraisemblable que Muréna n'épargnoit point l'argent pour acheter des suffrages. Il avoit donné des fêtes au Peuple, & tâché par toutes sortes de voies de s'attirer la bienveillance des citoyens. Enfin c'étoit au fond un honnête homme, ami de la paix & de la tranquillité publique: ce qui déterminoit en sa faveur les vœux des gens de bien, que les espérances de Catilina allarmoient extrémement.

Mais

AN. R. 689. AV. J.C. 63.

Cicéron éclaire toutes ſes démarches.

Mais ce ſcélérat n'avoit point de plus grands obſtacles à vaincre, que ceux que lui oppoſoit Cicéron. Le vigilant Conſul éclairoit toutes ſes démarches. Dès le commencement de ſon Conſulat, il avoit gagné Curius, l'un des chefs de la conjuration, par le moyen de Fulvie: & en lui faiſant de grandes promeſſes il l'avoit engagé à lui rendre compte de tout ce que diſoit & faiſoit Catilina. Ce fut ſans doute par cette voie que Cicéron fut informé d'une nouvelle aſſemblée que Catilina avoit tenue chez lui de ſes principaux partiſans, & dans laquelle il avoit dit, „ [a] que „ perſonne ne pouvoit être un fidéle & „ conſtant défenſeur des malheureux, „ s'il n'étoit malheureux lui-même; que „ des hommes dont la fortune étoit en „ déſordre ne devoient point ſe fier aux „ promeſſes de ceux qui jouïſſoient „ d'une fortune aſſurée; que par con- „ ſéquent tous ceux qui prétendoient „ remplacer ce qu'ils avoient diſſipé, ou „ recouvrer ce qui leur avoit été enle-

[a] Miſerorum fidelem defenſorem (neminem) inveniri poſſe, niſi eum qui ipſe miſer eſſet: integrorum & fortunatorum promiſſis faucios & miſeros credere non oportere: quare qui conſumpta replere, erepta recuperare vellent, ſpectarent quid ipſe deberet, quid poſſideret, quid auderet: minimè timidum & valdè calamitoſum eſſe oportere

„ vé, n'avoient qu'à jetter les yeux sur lui, & considérer ce qu'il possédoit, combien il avoit de dettes, ce qu'il étoit capable d'oser, qu'il falloit que le chef & le porte-enseigne des misérables, fût extrémement misérable, & nullement timide. „ AN. R. 689. AV. J.C. 63.

Le bruit de ces discours si violens & si dangereux se répandit dans la ville, & l'on peut croire que ce fut par les soins de Cicéron. Il fit rendre sur le champ un décret du Sénat, pour remettre l'assemblée du Peuple qui devoit se tenir le lendemain, & où l'élection auroit pû se consommer. Au lieu d'une assemblée du Peuple il y en eut une du Sénat, à laquelle Catilina s'étant rendu, Cicéron l'apostropha, & lui ordonna de se purger sur les faits que je viens de rapporter. Catilina ne se déconcerta point. Audacieux à l'excès, mais se couvrant d'une feinte modestie, *Quel est donc mon crime?* dit-il. *Il y a dans la République deux corps, l'un foible & sans vigueur, qui a une tête aussi peu vigoureuse:* (il entendoit le Sénat, dont le Consul étoit le chef) *l'autre, fort & Cicéron l'apostrophe en plein Sénat, & le force de se démasquer.*

oportere eum qui esset futurus dux & signifer calamitosorum. *Cic.*

a Duo corpora esse Reipublicæ, unum debile infirmo capite, alterum firmum sine capite. Huic, quum ita

AN. R. 689. AV. J.C. 63.

& puiſſant, mais ſans tête. (c'étoit le Peuple qu'il déſignoit.) *Ce dernier corps,* ajouta-t-il, *a trop bien mérité de moi, pour que je le laiſſe manquer d'une tête, dont il a beſoin.* Cicéron a raiſon de dire que par cette réponſe Catilina ne ſe purgeoit pas, mais au contraire ſe démaſquoit & s'enferroit lui-même, puiſqu'il ſe déclaroit chef de parti contre le Sénat & contre le Conſul. Il s'étoit expliqué plus ouvertement encore quelques jours auparavant, en parlant à Caton, qui le menaçoit de l'accuſer. *Si* [a] *l'on allume*, avoit-il dit, *un incendie pour me faire périr, j'éteindrai le feu, non pas avec de l'eau, mais en abattant l'édifice.* C'étoit dire nettement qu'il ne s'en tiendroit point aux voies uſitées pour ſe défendre contre l'accuſation; & que s'il lui falloit périr, au moins il ne périroit pas ſeul.

Il eſt étonnant qu'après de pareilles déclarations Catilina pût encore demeurer tranquille dans Rome, & continuer à en demander la ſuprême Magiſtrature. Mais alors les Loix avoient ſi peu de force, & le parti de ce ſcélérat étoit ſi re-

de ſe meritum eſſet, caput, ſe vivo, non defuturum. *Cic.*

[a] Si quod eſſet in ſuas fortunas incendium excitatum, id ſe non aquâ, ſed ruinâ reſtincturum.

redoutable, que le Sénat ſe contenta de gémir de ſon audace, au lieu de prendre des meſures efficaces pour la réprimer. AN. R. 689. AV. J.C. 63.

Catilina fit plus : il ſe porta juſqu'à amener des gens armés dans le champ de Mars pour aſſaſſiner le Conſul au milieu même de l'aſſemblée à laquelle il préſidoit. Cicéron, qui en fut averti, ſe précautionna. Il ſe fit accompagner d'une eſcorte nombreuſe de ſes amis & de ſes cliens : il prit même ſous ſes habits Conſulaires une large cuiraſſe, qu'il avoit ſoin de montrer, afin que les bons citoyens connuſſent le danger que couroit la perſonne de leur Conſul, & que ce nouveau motif animât de plus en plus leur zêle. Tous les efforts de Catilina furent donc inutiles. Il ne put ni parvenir à ſe défaire de Cicéron, ni ſe faire nommer Conſul : & Muréna lui fut préféré.

Catilina veut faire aſſaſſiner le Conſul dans le champ de Mars. Il manque le Conſulat.

Catilina au déſeſpoir réſolut de pouſſer les choſes à toute extrémité, & de faire ouvertement la guerre, puiſque ſes intrigues ſourdes ne pouvoient réuſſir. Il * dépêcha Mallius à Féſules, un Septimius dans le Picénum, un C. Julius dans

Il prend le parti de faire ouvertement la guerre.

* *J'ai parlé dès auparavant de Mallius comme étant déjà à Féſules. En cela j'ai ſuivi Salluſte, comme je le ſuis ici. Peut-être Mallius dans l'inter-*

AN. R. 689. AV. J. C. 63. dans la Pouille, avec ordre d'ameuter par tout les mécontens, & de leur faire prendre les armes. Pour lui, il reſta encore à Rome, travaillant à dreſſer des embûches au Conſul, à faire les préparatifs néceſſaires pour mettre le feu en différens quartiers, à s'aſſurer des poſtes les plus importans de la ville. Il ſuffiſoit à tout; jour & nuit il étoit en action : ni la fatigue, ni les veilles ne pouvoient l'abattre.

Avis donné à Cicéron par Craſſus. *Plut. Cic. & Craſſ.*

Cicéron reçut avis de ce qui ſe paſſoit par une voie aſſez extraordinaire. Au milieu de la nuit Craſſus, M. Marcellus, & Métellus Scipion vinrent à ſa porte, & l'ayant fait éveiller lui remirent en main des lettres qui avoient été apportées à Craſſus après ſon ſouper par un homme inconnu. Entre ces lettres il y en avoit une pour Craſſus lui-même, mais anonyme : les autres étoient à différentes adreſſes. Craſſus ayant ouvert la ſienne, & voyant qu'on l'avertiſſoit de ſortir de Rome, parce que bientôt Catilina devoit y faire un grand carnage; frappé d'horreur & de crainte, & voulant éviter les ſoupçons que ſes anciencien-

ville étoit-il venu à Rome pour aider Catilina dans la demande du Conſulat : ou bien ce qui en a été raconté auparavant doit s'entendre comme dit par anticipation.

ciennes liaiſons avec le chef de la conſ- AN. R. piration pouvoient donner, il étoit venu 689. ſur le champ apporter toutes ces lettres AV. J. C. au Conſul. Cicéron fit aſſembler le Sé- 63. nat, rendit à chacun la lettre qui lui étoit adreſſée, les fit lire toutes: & on y trouva des avis ſemblables à ceux que contenoit la lettre qui étoit pour Craſſus.

Le danger fut jugé extrême: & il paroît que * ce fut dans cette aſſemblée, qui ſe tenoit le vingt-&-un Octobre, que l'on recourut enfin à cette forme de Sénatuſconſulte, qui donnoit aux Magiſtrats une puiſſance illimitée; il fut dit „ que les Conſuls étoient chargés par le „ Sénat de veiller à la défenſe & au ſalut „ de la République. „ En conſéquence de ce décret, on aſſembla des troupes, & l'on fit uſage de celles qui étoient déja aſſemblées, & que l'on avoit ſous la main. Q. Marcius Rex, qui avoit commandé en Cilicie, avant que Pompée fût envoyé contre Mithridate, & Q. Métellus Créticus étoient depuis long tems aux portes de Rome ſans pouvoir obtenir le triomphe. Comme ils n'étoient point encore entrés dans la ville, ils avoient

Décret pour charger les Conſuls de veiller au ſalut de la République. *Salluſt.*

* *Je m'écarte un peu de l'ordre de Salluſte; mais j'ai un bon garant.* | *C'eſt Cicéron dans ſa premiére Catilinaire.*

AN. R. 689. AV. J.C. 63. avoient conſervé la puiſſance Proconſulaire, & leurs ſoldats n'étoient point licentiés. Ces deux Proconſuls reçurent ordre de marcher, l'un du côté de Féſules, l'autre vers l'Apulie. Deux Préteurs, Q. Pompeius Rufus, & Q. Métellus Céler, eurent commiſſion de former chacun une armée, & d'aller, le premier vers Capoue, où l'on apprenoit qu'il ſe faiſoit des attroupemens d'eſclaves, le ſecond dans le Picénum. En même tems on promit des récompenſes à quiconque donneroit des lumiéres & des avis ſur les mauvais deſſeins qui ſe tramoient contre la République, en eût-il été complice : ſavoir, la liberté & cent * mille ſeſterces, ſi c'étoit un eſclave ; l'impunité & deux † cens mille ſeſterces, ſi c'étoit un homme libre. Enfin on fit la garde dans Rome comme dans une ville de guerre, & les Magiſtrats ſubalternes furent chargés d'y préſider.

* 12500 *livres.*

† 25000 *livres.*

Trouble & inquiétude dans Rome. Tous [a] ces préparatifs, toutes ces précautions extraordinaires changérent entiérement la face de la ville, & y répandirent la conſternation au lieu de la licence

[a] Quibus rebus permota civitas, atque immutata facies urbis erat. Ex ſumma lætitia atque laſcivia, quæ diuturna quies pepererat, repentè omnis triſtitia invaſit. Feſtinare,

licence & de la joie diſſolue qui y régnoient auparavant. On alloit, on venoit, avec empreſſement & inquiétude. Aucun lieu ne paroiſſoit aſſez ſûr, aucun homme à qui l'on crût pouvoir ſe fier. On ne faiſoit point la guerre, & l'on n'étoit point en paix. La crainte groſſiſſoit encore le péril. Les femmes ſurtout, qui dans une auſſi puiſſante ville ignoroient les maux de la guerre, ſe livroient aux gémiſſemens & aux larmes, levoient les mains au ciel, s'attendriſſoient ſur le ſort de leurs enfans en bas âge. Attentives à s'informer de tout, chaque mot, chaque nouvelle les faiſoit trembler. Il n'étoit plus queſtion pour elles de faſte ni de délices : le danger qu'elles couroient avec la patrie les occupoit uniquement. AN. R. 689. AV. J. C. 63.

Il croiſſoit de jour en jour, ce danger. Mallius ayant amaſſé des forces conſidérables en Etrurie, prit ouvertement les armes le vingt-ſept Octobre : & Mallius prend les armes. Catilina tâche inu-

trepidare; neque loco, neque homini cuiquam ſatis credere ; neque bellum gerere, neque pacem habere; ſuo quiſque metu pericula meriti. Ad hoc, mulieres, quibus pro magnitudine reipublicæ belli timor inſolitus inceſſerat, afflictare ſeſe, manus ſupplices ad cœlum tendere, miſerari parvos liberos, rogitare, omnia pavere; ſuperbiâ atque deliciis omiſſis ſibi patriæque diffidere.

AN. R. 689. AV. J C. 63.

& Catilina, outré de voir que rien juſqu'ici ne lui avoit réuſſi dans la ville, convoqua, la nuit du ſix au ſept Novembre, chez M. Porcius Læca, une aſſemblée des principaux de ſon parti. Là, après leur avoir fait de grands reproches de leur lâcheté, à laquelle il attribuoit le mauvais ſuccès de toutes ſes entrepriſes, il leur rendit compte de l'état préſent des choſes, & leur diſtribua leurs emplois & leurs poſtes, ſoit au dedans, ſoit au dehors de la ville. Il ajouta qu'il ſouhaitoit partir inceſſamment pour ſe mettre à la tête du corps d'armée qui s'étoit formé en Etrurie : mais qu'il falloit auparavant le délivrer de Cicéron, qui lui nuiſoit étrangement. La plupart furent effrayés de la propoſition. Deux Chevaliers Romains, dont l'un ſe nommoit C. Cornélius, ſe montrérent plus déterminés que les autres, & s'offrirent à aller au point du jour comme pour ſaluer le Conſul, & à l'aſſaſſiner dans ſon lit. Curius, voyant quel péril menaçoit la vie de Cicéron, le fit promptement avertir par Fulvie. Ainſi lorſque les deux Chevaliers ſe préſentérent pour entrer dans ſa maiſon, on leur ferma la porte : & Cicéron échapa encore à ce danger.

Reſolution de Catilina de faire aſſaſſiner Cicéron dans ſa maiſon.

Il tint le jour même une assemblée du Sénat, dans laquelle Catilina eut l'audace de se présenter, quoique les bruits publics lui fissent connoître que ses desseins étoient découverts, quoiqu'il fût même actuellement accusé par L. Paulus, comme coupable d'attentats contraires à la tranquillité & à la sûreté de la ville & de l'Etat. Une conscience criminelle se décéle ordinairement par quelque endroit. Catilina sembloit avoir donné un préjugé contre lui au sujet de cette accusation, en s'offrant à habiter dans une maison étrangére, & sous la garde de quelque citoyen connu, pour éviter, disoit-il, tout soupçon. [a] N'étoit-ce pas s'annoncer à soi-même les chaînes & la prison, comme Cicéron le lui reproche, que de reconnoître qu'il avoit besoin d'être gardé ? Mais de plus cette offre ne servit qu'à lui faire comprendre, jusqu'à quel point il étoit craint & détesté. M. Lépidus, chez qui il voulut d'abord aller loger, le refusa. Cicéron en fit de même, lui déclarant qu'il n'avoit garde de consentir à habiter sous un même toît avec celui de la part duquel

AN. R. 689. AV. J.C. 63. Il vient au Sénat. *Cic. in Catil.* I.

a Quàm longè videtur à carcere atque à vinculis abesse debere, qui se ipsum jam dignum custodiâ judicaverit ! *Cic. in Catil.* I. 19.

AN. R. 689. AV. J.C. 63. il ne ſe croyoit pas en ſûreté dans l'enceinte d'une même ville. Le Préteur Métellus Céler le rebuta pareillement : enſorte qu'il fut obligé de recourir à un M. Marcellus, homme preſque auſſi ſuſpect que lui, & l'un de ſes anciens amis.

Il reprit néanmoins ſon caractére également diſſimulé & audacieux pour venir au Sénat, comme s'il ne ſe fût agi que de vains bruits & de faux ſoupçons, qu'il eût pû diſſiper en paroiſſant avec un air de confiance. Mais il éprouva que ſa diſſimulation n'impoſoit à perſonne : & il reçut, en entrant, un nouveau témoignage de la haine & de la déteſtation publique. Car ſur un ſi grand nombre de Sénateurs, parmi leſquels il avoit pluſieurs parens & amis, aucun ne le ſalua : & lorſqu'il eut pris place, tous ceux près deſquels il ſe trouvoit, & qui étoient les premiers & les plus illuſtres de la Compagnie, ſe retirérent, & laiſſérent vuide tout le côté des bancs où il étoit.

Cicéron l'apoſtrophe, & l'attaque en face.

Ce n'eſt pas tout encore. Cicéron l'attaqua par un diſcours véhément, qui eſt venu juſqu'à nous, & dont tout le monde connoît cet exorde bruſque & plein de feu, qu'arrachérent au Conſul

la

la crainte & l'indignation. [a] *Juſqu'à quand donc, Catilina, abuſerez-vous de notre patience? combien de tems encore vos fureurs ſe joueront-elles de nous & de la République? Votre audace effrénée ne ceſſera-t-elle jamais de nous inſulter? Quoi! rien ne vous touche? rien ne vous ébranle? ni la précaution inuſitée de placer un corps de troupes pendant la nuit ſur le mont Palatin, ni la garde qui ſe fait dans toute la ville, ni l'effroi du public, ni le concours de tous les gens de bien qui ſe réuniſſent contre vous, ni ce lieu-ci même, ce temple de Jupiter Stator, choiſi, parce qu'il eſt fortifié, pour y tenir la préſente aſſemblée, ni enfin les viſages & les regards de tous ceux qui m'écoutent, & qui ne vous voyent qu'avec horreur. Ne comprenez-vous pas que vos deſſeins ſont découverts? ne ſentez-vous pas que votre conjuration, aujourd'hui connue de tous ceux qui compoſent cette Compagnie, eſt dans les en-*

AN. R. 689. AV. J.C. 63. Premiére Catilinaire.

a Quouſque tandem abutêre, Catilina, patientiâ noſtrâ? quamdiu etiam furor iſte tuus nos eludet? quem ad finem ſeſe effrenata jactabit audacia? Nihilne te nocturnum præſidium Palatii, nihil urbis vigiliæ, nihil timor populi, nihil concurſus bonorum omnium, nihil hic munitiſſimus habendi Senatûs locus, nihil horum ora vultuſque moverunt? Patere tua conſilia non ſentis? Conſtrictam jam omnium horum conſcientiâ teneri conjurationem tuam non vides? quid proximâ, quid

AN. R. 689. AV. J. C. 63.

traves ? Penſez-vous que quelqu'un de nous ignore ce que vous avez fait cette nuit & la précédente, où vous avez été, avec qui vous avez tenu conſeil, quelle réſolution vous avez priſe ? O tems ! ô mœurs ! Le Sénat eſt inſtruit de toutes ces choſes, le Conſul les voit : & cependant cet homme vit encore. Que dis je ? il vit. Il vient au Sénat, il eſt admis au Conſeil public : il choiſit actuellement parmi nous, & déſigne des yeux les victimes qu'il doit égorger. Et nous gens courageux, braves citoyens, nous croyons nous acquitter envers la République, pourvû que nous évitions la fureur & les couteaux de cet aſſaſſin.

Cicéron ſoutient ce to[illegible] dans toute la ſuite du diſcours. Il prouve que Catilina a mieux méri[illegible]a mort que C. Gracchus, que Satur[illegible], que tous les autres mauvais citoyens contre leſquels la République a pris les armes. Il ſe reproche à lui-même, & au Sénat, la molleſſe de la conduite dont on uſe à l'égard d'un ennemi public. Il lui fait

ſuperiore nocte egeris, ubi fueris, quos convocaveris, quid conſilii ceperis, quem noſtrûm ignorare arbitraris ? O tempora ! ô mores ! Senatus hæc intelligit, Conſul videt. Hic tamen vivit. Vivit ! imo verò etiam in Senatum venit : notat & deſignat oculis ad cædem unumquemque noſtrûm. Nos autem, viri fortes, ſatisfacere Reipublicæ videmur, ſi iſtius furorem ac tela vitemus.

le détail d'une grande partie de ſes démarches, & en particulier de ce qui s'étoit paſſé la nuit derniére dans la maiſon de Porcius Læca : & ſur ce qu'il voit dans la compagnie quelques-uns de ceux qui s'étoient trouvés à cette aſſemblée nocturne, il s'écrie : *O* [a] *Dieux immortels ! où en ſommes-nous ? comment ſe gouverne notre République ? en quelle ville vivons nous ? Ici, Meſſieurs, en ce lieu-même, au milieu de nous, dans cette Compagnie la plus auguſte & la plus reſpectable du monde entier, ſe trouvent des hommes qui ſont les apprêts de ma mort & de celle de tous tant que nous ſommes, qui méditent la ruine de cette ville, & par conſéquent de l'Univers. Je les vois, moi qui ſuis Conſul, je leur demande leur avis ſur les affaires publiques : & ceux qui devroient être dès ce moment égorgés par le fer, je n'oſe pas même les offenſer de parole.*

AN. R. 689. AV. J. C. 63.

Il profite enſuite de la déclaration

a O Dii immortales! ubinam gentium ſumus? quam Rempublicam habemus? In qua urbe vivimus? Hîc, hîc ſunt in noſtro numero, Patres Conſcripti, in hoc Orbis terræ, ſanctiſſimo graviſſimoque conſilio, qui de meo noſtrumque omnium interitu, qui de hujus urbis, atque adeo Orbis terrarum exitio cogitant. Hoſce ego video Conſul, & de Republica ſententiam rogo: & quos ferro trucidari oportebat, eos nondum voce vulnero. *num. 9.*

AN. R. 689. AV. J.C. 63. que Catilina avoit faite chez Porcius Læca, & du déſir qu'il avoit témoigné de ſortir inceſſamment de Rome, & il en prend occaſion de l'exhorter à exécuter cette réſolution. Il le preſſe de s'éloigner de la ville : il le lui commande même : mais il ne va pas juſqu'à lui en donner un ordre en forme, & ne met point la choſe en délibération. Cette réſerve, qui peut ſembler timidité, étoit prudence. Cicéron remarque dans ce diſcours qu'il y avoit pluſieurs Sénateurs, qui ou ne voyoient pas le danger dont la République étoit menacée, ou diſſimuloient ce qu'ils voyoient; qui avoient nourri les eſpérances de Catilina en opinant mollement ſur ſon compte, & fortifié la conjuration naiſſante en ne voulant pas la croire. Ces Sénateurs, qui n'étoient pas des moins accrédités, en entraînoient d'autres dans leur ſentiment : de façon que ſi le Conſul eût agi dans le moment préſent avec toute la ſévérité que demandoit la grandeur du crime & du péril, il auroit pu ſe trouver non ſeulement de méchans citoyens, mais même des gens bien intentionnés, qui, faute d'être inſtruits, l'auroient accuſé de cruauté & de tyrannie. Au lieu que, ſi Catilina ſortoit de Rome, &

& alloit ſe mettre à la tête de l'armée de Mallius, alors il levoit le maſque, ſon crime étoit pleinement découvert, & perſonne ne pouvoit plus prendre ſa défenſe. Ces réfléxions étoient ſolides : & l'exil de Cicéron ſera une preuve trop évidente du danger qu'il y avoit pour lui à aller vîte dans cette affaire. AN. R. 689. AV. J. C. 63.

Le diſcours du Conſul devoit être, ce ſemble, un coup de foudre pour Catilina. Mais rien ne pouvoit déconcerter ſon audace. Il prit un ton modeſte, un air ſuppliant, & pria les Sénateurs de ne le point croire aiſément coupable. Il repréſenta „ qu'il étoit né „ d'un ſang, & avoit tenu depuis ſa „ jeuneſſe une conduite, qui devoient „ le porter naturellement à une haute „ fortune, ſans qu'il eût beſoin de re„ courir au crime. Qu'ils ne penſaſſent „ donc pas qu'un patricien comme lui, „ en faveur duquel parloient & ſes pro„ pres ſervices & ceux de ſes ancêtres, „ voulût perdre la République, pen„ dant qu'elle auroit pour ſauveur un „ Cicéron, homme de néant, & à peine „ citoyen de Rome. „ Il ajoutoit encore d'autres termes injurieux contre le Conſul. Mais tous les Sénateurs s'élevérent contre lui : & le traitant d'ennemi pu- Réponſe de Catilina.

AN. R. 689. AV. J.C. 63. blic & de parricide, ils le forcérent de ſortir en fureur de l'aſſemblée.

Il ſort de Rome.

Après cet éclat il n'y avoit plus de meſures à garder pour lui. Il partit dès la nuit ſuivante avec trois cens hommes armés, après avoir donné ſes ordres à Céthégus, à Lentulus Sura, & aux autres chefs de l'entrepriſe, pour achever ce qu'il étoit obligé de laiſſer imparfait, c'eſt-à-dire, pour aſſaſſiner le Conſul, & mettre le feu à la ville : leur promettant qu'il ſeroit bientôt aux portes de Rome avec une grande armée. Cependant afin de rendre odieux le Conſul, on publioit qu'il avoit exilé Catilina de ſon autorité privée, & que celui-ci, pour ne point troubler la paix de la ville & de ſes concitoyens, avoit pris le parti de ſe retirer à Marſeille.

Harangue de Cicéron devant le Peuple au ſujet du départ de Catilina : ſeconde Catilinaire.

Il n'étoit pas poſſible que ces diſcours ne donnaſſent de l'inquiétude à Cicéron : mais ils ne diminuérent rien de ſon zêle ni de ſon activité. Il aſſembla le peuple dès le lendemain du départ de Catilina : & en leur rendant compte de cet important événement, il ne négligea pas de ſe purger de deux reproches tout contraires qu'on lui faiſoit à la fois, les uns l'accuſant de molleſſe pour n'avoir pas ôté la vie à l'ennemi public, & les autres de rigueur & preſque de tyrannie,

pour avoir, disoient-ils, exilé un ci- AN. R. toyen. J'ai déja exposé les motifs qui 689. l'empêchoient d'agir avec plus de fer- AV. J.C. meté: & pour ce qui est de l'autre arti- 63. cle, il nie le fait absolument, & annonce, comme sa justification complète, l'arrivée prochaine de Catilina dans le camp de Mallius. Il rejette & détruit ce qu'on disoit de sa retraite à Marseille: & à ce sujet il montre des sentimens bien dignes d'un souverain Magistrat.

Il remarque que si Catilina changeoit de plan & de volonté, & qu'il se reléguât effectivement à Marseille, mille bouches se déchaîneroient contre le Consul: qu'on ne lui sauroit point gré d'avoir privé de toute ressource, abbattu, réduit au désespoir un ennemi de la patrie, mais qu'on l'accuseroit d'avoir sans aucune procédure juridique forcé par ses menaces un homme innocent à aller en exil: qu'il se trouveroit des gens qui regarderoient Catilina non comme méchant, mais comme malheureux; & que pour lui, on le traiteroit non de Consul vigilant, mais de tyran cruel & insupportable. *Eh* a *bien, Messieurs*, ajoute-t-il, *je ne m'en plaindrai point.*

a Est mihi tanti, Quirites, hujus invidiæ falsæ atque iniquæ tempestatem subire, dum-

AN. R. 689. AV. J.C. 63.

Je conſens à expoſer ma tête à l'orage qu'excitera contre moi une prévention également fauſſe & injuſte, pourvû qu'à ce prix je vous délivre du danger de la guerre affreuſe & impie que l'on vous prépare. Qu'il ſoit dit que j'ai chaſſé de Rome Catilina, pourvû qu'il aille réellement en exil. Mais, croyez-moi, c'eſt ce qu'il ne fera point. Je ne ſouhaiterai jamais aſſûrément, qu'afin que je puiſſe me ſouſtraire à l'envie, vous entendiez dire que Catilina s'eſt mis à la tête d'un corps d'ennemis, & court la campagne avec une armée. Mais vous en recevrez la nouvelle dans trois jours: & je crains bien plus qu'on ne me reproche dans la ſuite de l'avoir laiſſé ſortir, que de l'avoir chaſſé. Ma réponſe néantmoins eſt toute prête. Maintenant qu'il eſt parti de ſon plein gré, on m'accuſe de l'avoir envoyé en exil. Que diroit-on donc, ſi je l'avois mis à mort?

modo à vobis hujus horribilis belli ac nefarii periculum depellatur. Dicatur ſanè ejectus eſſe à me, dummodò eat in exilium. Sed, mihi credite, non eſt iturus. Nunquam ego à diis immortalibus optabo, Quirites, invidiæ meæ levandæ cauſâ, ut L. Catilinam ducere exercitum hoſtium, atque in armis volitare audiatis. Sed triduo tamen audietis: multoque magis illud timeo, ne mihi ſit invidioſum aliquandò, quòd illum emiſerim potiùs, quàm ejecerim. Sed quum ſint homines, qui illum, quum profectus ſit, ejectum eſſe dicant, iidem, ſi interfectus eſſet, quid dicerent? II. *in Catil.* 15.

Le reſte du diſcours roule ſur les partiſans de Catilina, & notamment ſur ceux qu'il avoit laiſſés dans Rome. Cicéron regrette que leur chef ne les ait pas emmenés avec lui. Il ne craint point ceux qui ont pris ouvertement les armes. *Ce* [a] *ſont ceux que je vois*, dit-il, *voltiger avec un air de confiance dans la place publique, aſſiéger la porte du Sénat, entrer dans le Sénat même, bien parfumés, ornés de la pourpre la plus brillante: ce ſont ceux-là qui ſont plus à redouter pour nous, que l'armée même de Catilina. Ce ne ſont point des déſerteurs: ce ſont des braves placés en embuſcade, & qui menacent de près nos têtes & nos vies. Je les crains d'autant plus qu'ils ſavent que je ſuis inſtruit de tout ce qu'ils méditent; & que néantmoins ils n'en paroiſſent nullement* AN. R. 689. AV. J.C. 63.

a Hos quos video volitare in foro, quos ſtare ad curiam, quos etiam in Senatum venire; qui nitent unguentis, qui fulgent purpurâ, mallem ſecum ſuos milites eduxiſſet: qui ſi hîc permanent, mementote non tam exercitum illum eſſe nobis, quam hos, qui exercitum deſeruere, pertimeſcendos. Atque hoc etiam ſunt timendi magis, quòd quid cogitent, me ſcire ſentiunt: neque tamen permoventur. II. *in Catil. n.* 5.

Nec tam timendus eſt nunc exercitus Catilinæ, quàm iſti, qui illum exercitum deſeruiſſe dicuntur. Non enim deſeruerunt: ſed ab illo in ſpeculis atque inſidiis relicti, in capite atque in cervicibus noſtris reſtiterunt. *Pro Mur. n.* 79.

AN. R. 689. AV. J. C. 63.

émûs. Il les exhorte donc à ſuivre les pas de leur Général: il entreprend de les effrayer en leur déclarant que s'ils reſtent dans la ville, ils n'ont plus d'indulgence à eſpérer de ſa part; qu'au premier mouvement qu'ils feront pour exécuter leurs déteſtables projets, ils doivent s'attendre à être traités en ennemis, & que les chaînes, la priſon, & la mort feront leur partage.

Il connoiſſoit trop bien la dureté invincible du cœur de ces ſcélérats, pour eſpérer qu'ils cédaſſent à ſes exhortations & à ſes menaces. Ainſi comptant être obligé d'en venir aux derniéres rigueurs il raſſûre le peuple contre la crainte qu'il pourroit avoir de quelque trouble & de quelque émeute à l'occaſion du ſupplice de gens ſi diſtingués. *Tout* [a] *ce que nous aurons à faire*, dit-il, *nous le conduirons de maniére que les plus grandes choſes ſe décident avec très peu de mouvement; que d'extrêmes dangers ſoient écartés ſans tumulte; qu'une guerre inteſtine & domeſtique, la plus cruelle qui fut jamais, ſoit terminée ſans que votre chef & votre Con-*

a Atque hæc omnia ſic agentur, Quirites, ut res maximæ minimo motu, pericula ſumma nullo tumultu, bellum inteſtinum ac domeſticum, poſt hominum memoriam crudeliſſimum, ac maximum, me uno togato duce & imperatore ſedetur. Il *in Catil.* 28.

ſul quitte même l'habit de paix. Paroles remarquables, & qui font voir que Cicéron avoit déja dans la tête tout le plan & tout l'arrangement de la conduite qu'il devoit tenir par rapport aux conjurés. Car nous verrons exactement vérifiée la prédiction qu'il fait ici au Peuple. AN. R. 689. AV. J.C. 63.

Cicéron défend Muréna, Conſul déſigné, accuſé de brigue.

Au milieu de tant de ſoins ſi importans & ſi preſſans, Cicéron trouva encore le tems & la liberté d'eſprit néceſſaires pour plaider la cauſe de Muréna Conſul déſigné, & pourſuivi en juſtice comme coupable de brigue, par pluſieurs accuſateurs, dont les principaux étoient Ser. Sulpicius, qui avoit demandé le Conſulat avec lui, & Caton, actuellement déſigné Tribun du peuple. L'accuſé avoit des défenſeurs encore plus illuſtres, Craſſus, Hortenſius, & Cicéron. Son affaire étoit délicate. J'ai déja dit qu'il eſt fort probable, que Muréna, auſſi bien que la plupart de ſes compétiteurs, avoit fait des largeſſes pour acheter les ſuffrages: & l'autorité de Caton étoit un terrible préjugé contre lui. Ce rigide obſervateur des loix avoit déclaré en plein Sénat, avant l'élection des Conſuls, que ſi quelqu'un des Candidats, à l'exception néantmoins de Silanus, qui étoit ſon beaufrére, employoit

AN. R. 689. AV. J. C. 63.

ployoit la brigue, il l'accuſeroit. Il tint parole : & il accuſa Muréna. Mais il ſe conduiſit dans la pourſuite de cette affaire avec une franchiſe & une nobleſſe qui méritent de n'être pas oubliées ici.

Franchiſe des procédés de Caton accuſateur de Muréna. *Plut. Cat.*

C'étoit l'uſage que l'accuſé donnât à l'accuſateur une eſpéce de gardien & de ſurveillant, pour l'accompagner par tout, pour éclairer toutes ſes démarches, & en inſtruire exactement celui qui y avoit un ſi grand intérêt. L'homme de confiance que Muréna avoit chargé de cette commiſſion, remarquant la ſimplicité & la candeur avec laquelle Caton agiſſoit, nulle ruſe, nul détour, nulle fineſſe, en fut frapé d'admiration ; & de ſon côté agit avec lui ſi franchement, que les matins en venant ſur la place, il lui demandoit s'il s'occuperoit ce jour là de ce qui regardoit l'accuſation : & ſi Caton lui répondoit que non, il s'en alloit, comptant pleinement ſur ſa parole. Caton n'en attaqua pas Muréna avec moins de force & de véhémence : juſques-là qu'il n'épargna pas même Cicéron ſon Avocat.

Plaidoyer de Cicéron.

Je voudrois qu'il me fût permis de rendre compte avec quelque étendue du plaidoyer que Cicéron prononça en cette occaſion. C'eſt inconteſtablement l'un

l'un de ſes plus beaux diſcours. Peut-être ne trouve-t-on dans aucun plus d'adreſſe, plus d'art, plus de ſel. Les qualités du cœur s'y font admirer encore plus que les talens de l'eſprit. La douceur, la modération, la tendreſſe pour ſes amis, l'attention & l'habileté à concilier des devoirs qui paroiſſent contraires, en un mot tous les traits d'une belle ame y brillent tour-à-tour, & rendent l'orateur tout-à-fait aimable à tous ceux qui ont des ſentimens. Mais pour ne point trop diſtraire le Lecteur de la ſuite des faits, je m'attacherai ſeulement à ce qui regarde Caton, dont Cicéron trouve le moyen d'affoiblir l'autorité, ſans manquer à aucun des égards qui étoient dûs à ſa vertu. AN. R. 689. AV. J.C. 63.

Habileté avec laquelle il manie ce qui regarde Caton.

Il comble ſa perſonne d'éloges : il loue en lui l'élévation d'ame, la tempérance, la magnanimité, enfin toutes les vertus qui font le grand homme. Mais il tourne en ridicule la doctrine des Stoïciens, pour laquelle l'attachement & le zêle de Caton étoient connus. Il choiſit parmi les opinions de ces Philoſophes tout ce qu'il y a de plus outré & de plus déraiſonnable : que le Sage eſt beau, quand même il ſeroit difforme comme un Therſite ; qu'il eſt riche, quand

AN. R. 689. AV. J.C. 63. quand même il ſeroit dans la mendicité; Roi, quand même il ſeroit eſclave; & que tous ceux qui n'atteignent point à la ſublime perfection du Sage, ſont des eſclaves fugitifs, des exilés, des ennemis, des fous: que tous les péchés ſont égaux; que la faute la plus légére eſt un crime abominable; & que celui qui tue un coq ſans raiſon & ſans beſoin, eſt auſſi coupable que le fils dénaturé qui étrangleroit ſon pére. On ſent aſſez combien ces maximes ſont extravagantes, & comment le ridicule jetté par Cicéron ſur la doctrine, tomboit par contrecoup ſur celui qui l'avoit embraſſée, & qui en faiſoit profeſſion ouverte. Auſſi Caton lui-même ne put-il s'empêcher de rire au moins d'un ris forcé, & dit, en affectant une équivoque un peu piquante: *Nous* [a] *avons un Conſul tout-à-fait plaiſant.*

Muréna eſt abſous.

Cicéron ne s'en tint pas là, & la plaiſanterie ne fit que lui frayer les voies à des réfléxions bien ſérieuſes. Caton avoit dit que c'étoit l'intérêt de la République qui l'avoit engagé à accuſer Muréna. Cicéron lui prouve qu'il ſe trompe, & que le danger où eſt actuellement l'Etat, demande qu'on lui conſerve un Conſul atta-

[a] Ὦ ἄνδρες, ὡς γελοῖον ὕπατον ἔχομεν. *Plut.*

attaché au bien public, & que la situation de sa fortune aussi bien que son caractére rendent ami de la paix & de la tranquillité. Dans le tems qu'il parloit ainsi, il savoit que Lentulus & ses associés faisoient tous leurs apprêts pour parvenir incessamment à égorger le Sénat, & à mettre le feu à la ville. Il profite de cette considération pour effrayer les juges, pour leur faire comprendre qu'il ne s'agit point dans cette cause de l'intérêt d'un particulier, mais du salut de l'Etat; & qu'en privant Muréna du Consulat, & rejettant conséquemment la République dans l'embarras d'une nouvelle élection, ils s'exposent eux-mêmes à périr avec leurs femmes & leurs enfans. Cette vûe si importante fit impression sur les juges. Ils ne crurent pas même devoir écouter des accusations de brigue, pendant qu'il y alloit du salut public d'avoir à la tête du gouvernement deux Consuls au mois de Janvier. Muréna fut absous : & Caton lui-même, comme nous le verrons dans la suite, n'eut pas lieu de se plaindre que l'éloquence du Consul eût triomphé de sa sévérité.

AN. R. 689. AV. J.C. 63.

Cic. pro Flacco, n. 98.

Cependant Catilina s'éloignoit de Rome. A peine en étoit-il sorti, qu'il y écrivit

Catilina se rend dans le

AN. R. 689. AV. J.C. 63. écrivit pluſieurs lettres en conformité des bruits que ſes partiſans répandoient à ſon ſujet. Il proteſtoit de ſon innocence, & témoignoit qu'opprimé par la faction de ſes ennemis, il cédoit à ſa mauvaiſe fortune, & ſe retiroit à Marſeille. Dans le même tems Catulus reçut de lui, & lut dans le Sénat une lettre d'un ſtyle bien différent. Catilina s'y démaſquoit. Il déclaroit en termes formels „ qu'il s'étoit chargé de la cauſe com-„ mune des malheureux. Que pouſſé à „ bout par l'injuſtice de ſes ennemis, & „ voyant des ſujets indignes élevés aux „ honneurs, pendant qu'on jettoit ſur „ lui les ſoupçons les plus atroces, il „ avoit embraſſé la ſeule reſſource qui „ lui reſtât pour ſoutenir ſa dignité & ſa „ fortune. „ C'étoit s'expliquer aſſez clairement: & s'il reſtoit quelque obſcurité dans ſes expreſſions, ſa conduite les éclaircit. Car on apprit preſque en même tems, qu'il avoit pris des faiſceaux & des licteurs, & qu'avec quelques troupes ramaſſées dans les endroits où il avoit paſſé, il étoit allé joindre Mallius.

camp de Mallius.

Celui-ci, dès avant l'arrivée de Catilina, ſe voyant des forces aſſez conſidérables, avoit oſé faire des propoſitions

à

à Marcius Rex, qui étoit venu en Etrurie avec une armée. Il lui avoit envoyé des députés pour lui repréſenter la triſte ſituation de ce grand nombre de malheureux qu'il commandoit, & que le mauvais état de leurs affaires réduiſoit au déſeſpoir. Il le prioit de conſidérer „ que tant de citoyens méritoient bien „ que la République ſe portât à ſoula- „ ger leur infortune. Mais qu'en tout „ cas ils étoient réſolus au moins à ne „ périr qu'en gens de cœur, & après „ avoir vengé d'avance leur mort. „ Marcius avoit reçu comme il convenoit, ce diſcours mêlé de priéres & de menaces, & avoit répondu aux Députés de Mallius qu'ils n'avoient rien à eſpérer qu'auparavant ils n'euſſent mis les armes bas. AN. R. 689. AV. J.C. 63.

Le Sénat informé de tout ceci rendit un Décret, par lequel il déclaroit Catilina & Mallius ennemis de la patrie; promettoit l'impunité à ceux qui avoient ſuivi leur parti, (n'exceptant que les criminels condamnés à mort) pourvû qu'avant un certain jour, qui étoit marqué, ils ſortiſſent du camp, & quittaſſent les armes; ordonnoit enfin que les Conſuls levaſſent des troupes, qu'Antoine marchât en diligence contre Catilina

Il ſont tous deux déclarés par le Sénat ennemis de la patrie.

AN. R. 689. AV. J.C. 63. lina, & que Cicéron reſtât dans la ville pour la garder & la défendre.

Obſtination des partiſans de Catilina.

Ni les promeſſes, ni les menaces ne purent vaincre l'obſtination des partiſans de Catilina. Aucun ne vint à révélation, aucun ne mit bas les armes: ce qui donne lieu à Salluſte de [a] déplorer le malheur du Peuple Romain, parvenu alors au plus haut degré de puiſſance, maître de tout l'Univers, jouïſſant au dedans de la tranquillité & des richeſſes, qui paſſent parmi les hommes pour les plus grands des biens; & en même tems nourriſſant dans ſon ſein des citoyens aſſez miſérables pour vouloir obſtinément ſe perdre eux-mêmes avec la République. Il s'en trouva même quelques-uns, qui n'ayant juſques-là aucun engagement, au moins public, avec Catilina, partirent dans les conjonctures où nous en ſommes pour aller les joindre: entre autres le fils d'un Sénateur qui ſe nommoit A. Fulvius. Mais ſon pére fit courir après lui, & l'ayant ramené le mit à mort ſuivant le droit de la puiſſance

a Eâ tempeſtate mihi imperium populi Romani maxumè miſerabile viſum eſt: cui quum ad occaſum ab ortu ſolis domita omnia armis parerent; domi otium atque divitiæ, quæ prima mortales putant, affluerent; fuere tamen cives, qui ſeque remque publicam obſtinatis animis perditum irent. *Salluſt.*

sance paternelle, disant „ que [a] c'étoit „ pour la patrie, & non pour Catilina, „ qu'il lui avoit donné la naissance. „ AN. R. 689. AV. J.C. 63.

Ce qu'il y a de plus étonnant, c'est que dans Rome le gros de la multitude faisoit des vœux pour Catilina : ensorte que Salluste assure que si dans un premier combat ce chef de scélérats eût eu la supériorité, ou même se fût séparé à armes égales, c'en étoit fait de la République. Et il ajoute que les vainqueurs n'auroient pas long-tems joui du fruit de leur victoire : & que bientôt un plus puissant qu'eux, (soit qu'il faille entendre Pompée, ou plus vraisemblablement Crassus appuyé de César) profitant de l'état d'affoiblissement où leur propre victoire les auroit mis, leur auroit ôté l'empire & la liberté. Quel danger ! & combien la République eut-elle d'obligation à Cicéron, qui l'en délivra ! Lui seul avoit forcé Catilina de renoncer à la dissimulation dans laquelle il s'envelopoit, & de sortir de Rome : &, pendant que son collégue marchoit contre ceux qui avoient pris les armes, il sauva la ville des embûches domestiques, comme je vais le raconter. La multitude le favorise.

Len-

[a] *Præfatus* non se Catilinæ illum adversùs patriam, sed patriæ adversùs Catilinam genuisse. *Val. Max.* V. 8.

AN. R. 689. AV. J.C. 63.

Lentulus veut gagner à ſon parti les Allobroges.

Lentulus, ſelon les ordres de Catilina, ſongeoit à groſſir le parti, & à gagner tous ceux dont il eſpéroit pouvoir tirer du ſervice. Les * Allobroges avoient alors à Rome des Députés, qui y étoient venus pour ſe plaindre de l'avidité des Magiſtrats Romains, & qui n'obtenant aucune juſtice du Sénat, étoient fort mécontens de leur ſituation. La nation étoit abimée de dettes: les Ambaſſadeurs devoient eux-mêmes beaucoup. Dans de telles circonſtances Lentulus ſe perſuada qu'il les gagneroit aiſément: & il crut faire un grand coup, s'il pouvoit ſe procurer l'alliance d'une nation fiére, belliqueuſe, & qui lui fourniroit des troupes conſidérables, ſurtout de cavalerie, dont le parti manquoit abſolument. Il chargea donc de les ſonder un certain Umbrenus, négociant, qui avoit des habitudes dans la Gaule, où il avoit long-tems fait le commerce.

Umbrenus les aborde dans la place publique, & leur demande des nouvelles de leur pays, & de l'état où ſe trouvoit leur nation. Sur les plaintes que lui firent les Allobroges, il feignit de s'attendrir.

* *Peuple Gaulois, qui habitoit le pays entre l'Iſére & le Rhône.*

s'attendrir. *Quelle espérance avez-vous*, leur dit-il, *de sortir de tant de maux ?* Ils lui répondirent qu'ils n'en avoient aucune, & que l'unique remède qu'ils connussent à leur misére, c'étoit la mort. *Oh*, reprit Umbrenus, *si vous êtes gens de cœur, & capables d'une résolution, je vous enseignerai une autre voie pour mettre fin à votre calamité.* Ces paroles firent naître la joie dans le cœur des Allobroges. Ils le prient d'avoir compassion d'eux, l'assurant qu'il n'y avoit rien de si difficile, ni de si hazardeux, qu'ils ne tentassent volontiers pour délivrer leur nation des dettes qui l'accabloient. Umbrenus les ayant amenés au point où il les souhaitoit, les fait entrer dans la maison de D. Brutus, mari de Sempronia, dont il a été parlé. (Brutus étoit alors absent de Rome.) Il fait venir au même lieu Gabinius, afin de donner plus de poids & d'autorité à ses discours. Alors il expose aux Allobroges tout le plan de la conjuration, leur en nomme les principaux chefs, auxquels il ajoute même quelques personnages illustres qui n'y avoient aucune part, afin de donner à ces Gaulois de plus grandes espérances : & après avoir tiré d'eux parole

AN. R. 689. AV. J.C. 63.

AN. R. 689. AV. J.C. 63. d'entrer dans le complot, il les renvoye à leur maiſon.

Ceux-ci donnent avis de tout à Cicéron.

Mais lorſqu'ils furent ſeuls, & qu'ils réfléchirent ſur ce qui venoit de leur être propoſé, ils ſe trouvérent dans un grand embarras. D'un côté le triſte état de leur nation, le goût pour la guerre, l'eſpérance de tirer de grands fruits de la victoire, c'étoient là de puiſſans motifs. Mais ils enviſageoient de l'autre part toutes les forces de l'Empire Romain; nul riſque pour eux, nul péril, & même des récompenſes ſures s'ils découvroient une ſi dangereuſe conſpiration. Après qu'ils eurent quelque tems balancé, la bonne fortune de la République l'emporta, dit Salluſte : ou plutôt la Providence voulut ſauver Rome, qu'elle avoit fait la capitale de l'Univers. Les Allobroges ſe déterminérent donc à aller trouver Q. Fabius Sanga, qui étoit le patron & le protecteur de leur nation, ſans doute parce qu'il deſcendoit de Q. Fabius Allobrogicus. On ſait que ſuivant les mœurs Romaines les vainqueurs des peuples en devenoient, eux & leurs deſcendans, les protecteurs. Nos Gaulois inſtruiſent Sanga de tout ce qui leur avoit été dit par Umbrenus : Sanga en avertit

avertit sur le champ Cicéron, qui donne ordre aux Allobroges de feindre beaucoup de zêle pour le succès de la conjuration; de voir les conjurés, de leur faire de grandes promesses, & de tâcher de tirer d'eux des preuves qui pussent servir à les convaincre. AN. R. 689. AV. J.C. 63.

Le plan des conjurés étoit tout dressé, & leurs derniers arrangemens pris. L. Bestia Tribun du peuple désigné, & qui étoit près d'entrer en charge, devoit assembler la multitude, & invectiver contre Cicéron, comme contre un homme timide, qui remplissoit la ville de terreurs paniques, & qui par ses craintes mal fondées avoit donné lieu à une guerre très-fâcheuse. Ce discours eût été le signal pour avertir tous ceux qui avoient le mot, d'agir la nuit suivante chacun selon le département qui lui avoit été distribué. Statilius & Gabinius avoient charge de faire mettre le feu en douze quartiers de Rome à la fois. Pour cela ils avoient sous eux un grand nombre de gens, qui avoient fait provision de matiéres inflammables: d'autres étoient destinés à boucher les aqueducs & les fontaines, & à tuer ceux qui iroient chercher de l'eau. A la faveur de ce tumulte, ils comptoient pouvoir Plan des conjurés pour brûler Rome.

AN. R. 689. AV. J.C. 63. pénétrer aiſément juſqu'à Cicéron, & aux autres qui devoient être égorgés. Céthégus s'étoit chargé d'aſſiéger la maiſon du Conſul, & de le tuer: chaque aſſaſſin avoit ſa victime: des fils de famille devoient tuer leurs péres, des femmes leurs maris. On ſe ſeroit aſſuré des enfans de Pompée, que le projet étoit non de tuer, mais de garder comme des otages, pour ſe précautionner contre la vengeance de leur pére, dont on attendoit inceſſamment le retour. Dans cet affreux déſordre Catilina ſe ſeroit trouvé aux portes de Rome pour prendre comme au filet ceux qui ſe ſauveroient de la ville, & ſe joindre avec les auteurs de cette ſanglante exécution.

Il ne s'agiſſoit plus entre eux que du jour. Lentulus remettoit la choſe aux Saturnales, qui tomboient ſur la fin de Décembre, tems de licence, de joies folles, & de débauches, qui paroiſſoit propre à faciliter l'entrepriſe. Céthégus ne pouvoit ſouffrir aucun délai. C'étoit le plus violent & le plus emporté de tous, homme de main, & qui ſentoit tout le prix d'un moment perdu. Il ſe plaignoit ſans ceſſe de la lenteur & de la timidité de ſes aſſociés. Il prétendoit que par leurs irréſolutions, & en différant

rant d'un jour à l'autre, ils laiſſoient échaper les occaſions les plus favorables; que dans un tel péril il falloit agir, & non pas délibérer; & que pour lui, ſi un petit nombre ſeulement vouloit le ſuivre, il laiſſeroit les autres dans leur aſſoupiſſement, & iroit faire main baſſe ſur le Sénat aſſemblé. AN. R. 689. AV. J.C. 63.

Les Allobroges tirent de Lentulus & des autres chefs de la conjuration un écrit.

Cependant les Députés Allobroges exécutoient les ordres du Conſul. Introduits par Gabinius, ils virent les autres chefs, Lentulus, Céthégus, Statilius, Caſſius. Ils leur repréſentérent qu'ils ne pouvoient eſpérer d'être crus de leurs compatriotes, qu'un écrit à la main. Qu'il étoit donc à propos que Lentulus & les autres leur donnaſſent un ſerment en bonne forme, ſigné d'eux, & ſcélé de leur ſceau. Tous le firent, à l'exception de Caſſius, qui s'en diſpenſa ſous quelque prétexte, & ſortit de Rome avant eux.

Il fut réglé de plus que les Allobroges, en s'en retournant dans leur pays, paſſeroient par le camp de Catilina, & confirmeroient avec lui, par des engagemens ſolemnels & réciproques, le Traité d'alliance. Lentulus leur donna pour les accompagner un certain T. Volturtius de Crotone, qui étoit depuis peu

AN. R. 689. AV. J.C. 63. entré dans la conſpiration, & il le chargea d'une lettre pour Catilina, écrite de ſa main, mais non ſignée. Elle étoit conçue en ces termes, *Vous ſaurez du porteur qui je ſuis. Pour vous, ſongez à vous conduire en homme de cœur : & conſidérez bien en quelle ſituation vous êtes, & ce que la néceſſité exige de vous. Attirez-vous de nouveaux amis & de nouveaux ſecours, quels qu'ils puiſſent être : & ne rejettez pas même les derniers des hommes, s'ils peuvent vous être utiles.* Il chargea encore le même Volturtius de lui dire de vive voix, „ qu'il n'y pen„ ſoit pas de rebuter les eſclaves, après „ qu'il avoit été déclaré ennemi par le „ Sénat : que tout étoit prêt dans la „ ville, & qu'il ſe hâtât de s'en appro„ cher. " Toutes les meſures étant priſes, la lettre pour Catilina remiſe à Volturtius, les lettres & les ſermens pour la nation des Allobroges confiés aux Députés, on convint d'une nuit pour partir de Rome.

Cicéron, de concert avec eux, les fait arrêter avec leurs papiers.

Cicéron, inſtruit de tout par les Gaulois, profita de l'imprudence & de l'aveuglement des conjurés. Il fait venir les Préteurs L. Valérius Flaccus & C. Pontinius, les met au fait, leur ordonne de ſe ſaiſir ſecrétement du Pont Mul-

Mulvius, & d'arrêter tout le cortége lorſqu'il ſe préſenteroit pour paſſer. La choſe fut exécutée très heureuſement, ſans bruit & ſans tumulte, ſi ce n'eſt que Volturtius voulut ſe défendre, & mit l'épée à la main. Mais bientôt, voyant qu'il ne lui étoit pas poſſible de réſiſter à la multitude, il ſe rendit, en recommandant ſes intérêts & ſa vie à Pontinius, de qui il étoit connu particuliérement. AN. R. 689. AV. J.C. 63.

Ce fut une grande joie pour Cicéron de ſe voir en main les preuves par écrit d'un complot horrible, ſur lequel bien des gens n'étoient pas portés à l'en croire. Mais d'un autre côté il n'étoit pas peu embarraſſé du parti qu'il devoit prendre par rapport à des citoyens d'un haut rang & d'une illuſtre naiſſance, qui s'étoient rendus coupables d'un ſi grand crime. Il voyoit que leur ſupplice le rendroit odieux, & que leur impunité étoit la ruine de la République. Il prit ſa réſolution en homme de courage, & ne craignit point de ſe ſacrifier lui-même pour le ſalut de l'Etat. Lentulus, & quatre de ſes principaux complices ſont arrêtés.

Il mande ſur le champ Lentulus, Gabinius, Céthégus, Statilius, & un certain Céparius de Tarracine, qui s'étoit chargé d'aller dans la Pouille pour y

AN. R. 689. AV. J. C. 63. soulever les esclaves. Les quatre premiers vinrent, ne se doutant de rien. Céparius, qui avoit eu avis de ce qui s'étoit passé pendant la nuit, étoit sorti de la ville. Mais on courut après lui, & il fut ramené avant la fin du jour. Lorsque Cicéron se vit maître de la personne des principaux criminels, il assembla le Sénat dans le temple de la Concorde : & comme Lentulus étoit Préteur, il l'y conduisit lui-même le tenant par la main. Les autres furent amenés sous bonne escorte.

Ils sont convaincus en plein Sénat. Cicéron fit d'abord entrer dans le Sénat Volturtius, qui, sur la promesse qui lui fut faite de l'impunité, & même d'une récompense, déclara tout ce qu'il savoit. Les Allobroges furent entendus ensuite, & parlérent en conformité. Enfin les coupables, introduits l'un après l'autre, après quelques tergiversations, furent obligés de reconnoître leur écriture & leur sceau; & confrontés avec Volturtius & les Allobroges, ils ne purent en aucune façon se défendre, & avouérent leur crime. Cicéron remarque que [a] parmi tant de preuves, qui les convainquoient pleinement, il n'y en

a Quum illa certissima sunt visa argumenta atque indicia sceleris, tabellæ, signa, ma-

en avoit point de plus manifeſte que celle qu'ils adminiſtroient eux-mêmes par leur changement de couleur, leur regard, l'air de leur viſage, leur ſilence. *A les voir*, dit-il, *interdits & déconcertés, baiſſant les yeux en terre, ſe regardant les uns les autres à la dérobée, on eût penſé qu'ils n'étoient point décelés par d'autres, mais qu'ils s'accuſoient eux-mêmes.* AN. R. 689. AV. J. C. 63.

La folie de Lentulus avoit été portée au point, que ce qui l'avoit particuliérement déterminé à cette criminelle entrepriſe, c'étoit un prétendu oracle des Sibylles, qui promettoit la ſouveraine puiſſance dans Rome à trois Cornélius. *Cinna*, diſoit-il, *eſt le premier*, *Sylla le ſecond*, *& moi je ſerai le troiſiéme.*

Je ne puis auſſi omettre une belle réfléxion de Cicéron au ſujet du même Lentulus. Les anciens, comme l'on ſait, n'avoient point d'armoiries, & ils prenoient pour cachet telle figure qu'ils jugeoient à propos. Le cachet de Lentulus repréſentoit la tête de ſon grand-

nus, denique uniuſcujuſque confeſſio: tum mutato illa certiora, color, oculi, vultus, taciturnitas. Sic enim obſtupuerant, ſic terram intuebantur, ſic furtim nonnunquam interſe adſpiciebant, ut non jam ab aliis indicari, ſed indicare ſe ipſi viderentur. III. *in Catil.* 13.

AN. R. 689 AV. J.C 63. père, vénérable vieillard, qui avoit été Conſul, Prince du Sénat, & qui dans le mouvement où périt C. Gracchus, avoit ſignalé ſon zêle pour le parti des honnêtes gens & pour le bien de la République. Cicéron en faiſant reconnoître à Lentulus ſon cachet, lui en fit avec raiſon un ſujet de reproche. [a] *Voilà* lui dit-il, *l'image de votre ayeul, perſonnage infiniment recommandable, & qui a toujours aimé uniquement la patrie & ſes concitoyens. Comment cette image, toute muette qu'elle eſt, ne vous a-t elle pas détourné d'un crime auſſi horrible que celui que vous avez commis?*

On les diſtribue dans des maiſons particuliéres pour y être gardés.

Les criminels ayant été pleinement convaincus, & par tant de preuves, & par leur propre aveu, il fut ordonné par le Sénat que Lentulus abdiqueroit la Préture, & que lui & ſes complices ſeroient gardés à vûe dans des maiſons particuliéres. Lentulus fut remis à la garde de P. Lentulus Spinther, Edile Curule: Céthégus fut confié à Q. Cornificius, Statilius à Céſar, Gabinius à Craſſus, & Céparius, lorſqu'il eut été ramené, à Cn. Terentius.

a Eſt verò, inquam, quæ quidem te à tanto ſcelere etiam muta revocare debuit. III. *in Catil.* 10.

Le Sénat par le même Décret rendit des actions de graces à Cicéron dans les termes les plus honorables, donna des éloges au zêle des Préteurs Flaccus & Pontinius, & même loua le Conſul Antoine, ſur ce qu'il n'avoit voulu entrer en aucune liaiſon avec ceux qui avoient eu part à la conſpiration : louange équivoque, & qui faiſoit ſentir ce qu'on avoit appréhendé de ce Conſul. Enfin il fut dit [a] que l'on célébreroit des *ſupplications* au nom de Cicéron, c'eſt-à-dire, un jour de fête pour rendre graces aux Dieux *de ce que Cicéron avoit délivré la ville du feu, les citoyens du carnage, & l'Italie de la guerre.* C'étoit un honneur unique dans de pareilles circonſtances. Jamais les *ſupplications* n'avoient été décernées qu'au nom de Généraux qui euſſent vaincu les ennemis les armes à la main. AN. R. 689. AV. J.C. 63.

Honneur unique rendu par le Sénat à Cicéron.

Le Sénat ne ſe ſepara que ſur le ſoir. Cicéron monta auſſi-tôt à la Tribune aux harangues, & après avoir rendu compte de tout au Peuple aſſemblé, il

Cicéron rend compte au Peuple de ce qui

[a] Supplicatio diis immortalibus, pro ſingulari eorum merito, meo nomine decreta eſt : quod mihi primùm poſt hanc urbem conditam togato contigit : & his decreta verbis eſt, QUÒD URBEM INCENDIIS, CÆDE CIVIS, ITALIAM BELLO LIBERASSEM III. *in Catil. n.* 15.

AN. R. 689. AV. J.C. 63. vient de se passer dans le Sénat. Troisiéme Catilinaire.

il insista fortement sur la reconnoissance qui étoit dûe aux Dieux immortels pour la protection accordée par eux à la ville & à l'Empire. Il leur fit hommage de la sagesse avec laquelle il avoit lui-même conduit toute cette affaire. Il attribua à leur juste vengeance l'aveuglement dont avoient été frappés les coupables, en fournissant des preuves contre eux-mêmes. Maximes religieuses, & qui font partie de la tradition universelle du genre humain sur la Providence.

Cicéron n'oublie pas néantmoins l'intérêt de sa gloire personnelle, & se comparant à Pompée, il félicite [a] la ville de Rome d'avoir produit en même tems deux citoyens, dont l'un donnât pour bornes à l'Empire Romain, non les bornes de la terre, mais celles du Ciel & des Astres; & l'autre conservât le domicile & le siége du même Empire. Mais il témoigne en même tems quelque inquiétude sur les suites que le présent événement peut avoir par rapport à lui, & prie les citoyens de faire enforte que si les autres tirent avantage de leurs services, les siens

a Uno tempore in hac Republica duos cives exstitisse, quorum alter fines vestri imperii, non terræ, sed cœli regionibus terminaret; alter ejusdem imperii domicilium sedemque servaret. *n.* 26.

siens au moins ne lui faſſent aucun tort. AN. R. 689. AV. J.C. 63.

Ce diſcours fût très-bien reçu & unanimément applaudi. La multitude avoit entiérement changé de diſpoſitions, & déteſtoit alors Catilina autant qu'elle l'avoit auparavant favoriſé. Au contraire elle louoit Cicéron comme ſon libérateur, & ſe livroit à la joie d'avoir échapé aux plus extrêmes dangers. Ce qui opéroit ce changement, c'étoit la découverte du projet de mettre le feu à la ville. La guerre ne les avoit pas effrayés. Ils la regardoient plutôt comme une occaſion pour eux de gagner, que de perdre. Mais le feu leur paroiſſoit un fléau cruel, dont les bornes ne ſont pas au pouvoir de ceux qui l'allument; & qui devoit être d'autant plus funeſte aux gens du peuple, que toutes leurs poſſeſſions conſiſtoient dans leurs maiſons & dans leurs meubles.

La multitude change de diſpoſitions à l'égard de Catilina, & commence à le déteſter.

Le lendemain, qui étoit le quatre Décembre, le Sénat s'étant raſſemblé, on décerna des récompenſes à Volturtius & aux Députés des Allobroges, pour le ſervice qu'ils avoient rendu à la République en découvrant la conſpiration. Mais un nouvel incident occupa beaucoup les eſprits. On préſenta au Sénat un certain L. Tarquitius, que l'on diſoit

Craſſus eſt dénoncé comme ayant part à la conjuration. Le dénonciateur eſt mis en priſon.

AN. R. 689. AV. J. C. 63.

disoit avoir été pris sur la route d'Etrurie, cherchant à gagner le camp de Catilina. Cet homme ayant été interrogé, dit d'abord à peu près les mêmes choses que Volturtius & les Allobroges: mais il ajouta qu'il étoit envoyé vers Catilina par Crassus, & chargé de l'exhorter à ne se point allarmer de la prise de ses complices, & à n'en avoir que plus d'empressement pour s'approcher en toute diligence des murs de Rome. Au nom de Crassus, tout le Sénat se récria. Plusieurs ne le pouvoient croire coupable: & ceux mêmes qui le croyoient, faisoient encore plus de bruit que les autres, dans la pensée qu'il étoit de l'intérêt public en pareille conjoncture d'adoucir & de calmer un Sénateur si puissant, plutôt que de l'irriter. L'avis donné par Tarquitius fut déclaré faux, & lui-même mis en prison jusqu'à ce qu'il révélât les noms de ceux par lesquels il avoit été suborné.

Quelle part on peut croire que Crassus & César ont eue aux des-

C'est un problême que la part que peut avoir eu Crassus, aussi bien que César, dont nous parlerons tout-à-l'heure, aux desseins de Catilina. Il est certain que tous deux ils étoient anciennement amis de ce chef des conjurés: & si nous en croyons Plutarque, Cicé-

Cicéron dans un ouvrage, qui ne fut véritablement publié qu'après leur mort, les accuſoit l'un & l'autre d'avoir eu part à la conjuration. Cependant il paroît que la dépoſition de Tarquitius contre Craſſus fut regardée comme fauſſe. Quelques-uns crurent que c'étoit une intrigue d'Autronius, qui pour ſauver les priſonniers, vouloit leur aſſocier un complice ſi puiſſant, que l'on n'osât pouſſer l'affaire. D'autres attribuérent la choſe à Cicéron, dont le deſſein, en apoſtant Tarquitius, étoit d'empêcher Craſſus de prendre, ſelon ſa coutume, la défenſe des mauvais citoyens. Craſſus lui-même en demeura perſuadé, ou voulut le paroître : & Salluſte rapporte lui avoir entendu dire, que c'étoit Cicéron qui lui avoit fait cet affront ſanglant. Je ne trouve rien de plus vraiſemblable, que ce que j'ai dit plus haut, que Craſſus & Céſar, inſtruits juſqu'à un certain point des projets de ces miſérables, les laiſſoient faire, pour en recueillir eux-mêmes le fruit.

AN. R. 689. AV. J.C. 63. feins de Catilina.

Céſar fut encore plus ſoupçonné dans le public, que Craſſus. Il eſt vrai qu'il avoit deux ennemis d'un très grand nom, qui avoient tout mis en œuvre pour

AN. R. 689. AV. J.C. 63. pour répandre & accréditer des bruits désavantageux à son sujet. C'étoient C. Pison, Consul cinq ans auparavant, & Catulus, qui ne pouvoient lui pardonner, l'un d'avoir agi tout récemment pour le faire condamner comme coupable de concussion, l'autre de l'avoir supplanté dans la demande du grand Pontificat. (Je parlerai ailleurs de cette derniére affaire.) Si Cicéron étoit entré dans les vûes de Pison & de Catulus, César couroit un grand danger. Car ils sollicitérent vivement le Consul de faire nommer leur ennemi au nombre des conspirateurs par Volturtius & par les Allobroges; & n'ayant pû l'obtenir, ils prirent sur eux d'échauffer les esprits par leurs discours: à quoi ils réussirent si bien, que César en sortant du Sénat fut insulté par les Chevaliers Romains, qui étoient en armes autour du temple de la Concorde. Ces Chevaliers lui présentérent la pointe de leurs épées, & l'auroient tué sur la place, si Cicéron ne les en eût empêchés. Curion le pére couvrit César de sa toge, & le fit passer ainsi à travers ceux qui le menaçoient.

Quel motif détermina Cicéron à ménager César, c'est sur quoi les sentimens ont été partagés. Les uns ont pensé

penſé qu'il y avoit bien contre lui des ſoupçons, mais non pas des preuves ſuffiſantes. D'autres ſe ſont imaginés que Cicéron avoit appréhendé le crédit énorme de Céſar, & qu'il n'avoit oſé l'enveloper dans une même cauſe avec les priſonniers, de peur que le peuple ne les ſauvât plutôt à cauſe de Céſar, que de laiſſer périr Céſar avec eux. Qui peut eſpérer après tant de ſiécles de voir clair dans des myſtéres, qui ont été obſcurs même pour les contemporains? Je m'en tiens à la conjecture que j'ai hazardée ci-deſſus. AN. R. 689. AV. J.C. 63.

Inquiétudes de Cicéron. Il eſt encouragé par ſa femme & par ſon frére.

Cicéron fut obligé d'aller paſſer la nuit dans une maiſon d'ami, la ſienne étant occupée par les Veſtales, qui y célébroient les myſtéres de la Bonne Déeſſe. Ce ſacrifice ſe faiſoit avec de grandes cérémonies, & ne devoit avoir pour miniſtres & pour témoins que des femmes: il ne falloit pas même qu'aucun homme reſtât dans la maiſon. Pendant la nuit, les inquiétudes permirent peu à Cicéron de gouter le ſommeil. Terentia ſa femme vint le trouver par ordre des Veſtales, lui annonçant un prétendu prodige, qui devoit beaucoup l'encourager. Le feu, qui avoit paru éteint, s'étoit tout d'un coup rallumé ſous

AN. R. 689. AV. J.C. 63. sous la cendre, & avoit jetté une grande flamme. Les Veſtales avoient regardé cet événement bien ſimple, comme un préſage qui promettoit un heureux ſuccès & une grande gloire au Conſul. Il n'eſt pas probable qu'une pareille bagatelle eût beaucoup de pouvoir ſur l'eſprit d'un homme auſſi éclairé que Cicéron. Mais Plutarque fait entendre que les exhortations de Térentia ne lui furent point inutiles. Ce n'étoit point une femme d'un caractére doux ni timide; mais ambitieuſe & hautaine, elle prenoit plutôt part aux affaires publiques à cauſe de ſon mari, qu'elle ne lui faiſoit part à lui-même de ſes affaires domeſtiques. Quintus, frére de Cicéron, & Nigidius Figulus ſon ami, contribuérent auſſi à l'affermir.

Il aſſemble le Sénat pour décider du ſort des priſonniers.

La choſe ne ſouffroit point de délai. Il ſe faiſoit des mouvemens parmi les affranchis & les cliens de Lentulus & de Céthégus, pour les enlever de force des maiſons où on les gardoit. Cicéron aſſembla donc de nouveau le Sénat le lendemain, jour des Nones de Décembre, qu'il a tant célébré dans ſes écrits. Toute la ville étoit dans l'attente de ce qui alloit être ordonné. Le peuple en foule rempliſſoit la place publique, les Temples

ples qui en étoient voiſins, & toutes les avenues du Sénat. La colline du Capitole étoit couverte de Chevaliers Romains. Cet Ordre, ſi long-tems jaloux & ennemi du Sénat, s'étoit réconcilié avec lui, autant par attachement pour le Conſul, que par zéle pour la République. Toute la jeune Nobleſſe s'enrolloit à l'envi, pour prendre les armes, & appuyer par la force le décret qui alloit être rendu. Toutes les conditions, tous les âges, ſe trouvoient réunis dans un même ſentiment. Jamais le concert n'avoit été ſi parfait dans Rome contre de méchans citoyens. Les partiſans des conſpirateurs, foibles & en très-petit nombre, n'oſoient ſe montrer. AN. R. 689. AV. J.C. 63.

Lorſque Cicéron eut mis l'affaire en délibération, D. Silanus, Conſul déſigné, & qui en cette qualité étoit le premier opinant, prit le parti de la ſévérité, & fut d'avis que l'on mît à mort ſur le champ, ſans autre forme de procès, les cinq priſonniers, & de plus Caſſius & trois autres qui s'étoient enfuis, dès que les Magiſtrats les auroient en leur pouvoir. Cet avis fut ſuivi de ceux qui parlérent après Silanus, juſqu'à Céſar, qui étoit alors Préteur déſigné. Silanus opine à la mort.

Celui-

AN. R. 689. AV. J.C. 63. Celui-ci ne craignit point de réveiller des ſoupçons, qui avoient fait tant d'éclat, en opinant contre le ſupplice des conjurés. Soit amitié pour eux, ſoit qu'il voulût paroître reſpecter les droits des citoyens, qui ſembloient violés par une façon de procéder arbitraire & contraire aux loix; ſoit enfin, comme le dit Plutarque, que regardant tout trouble & toute faction dans l'Etat comme un germe & une ſemence de ce qu'il prétendoit faire lui-même, il aimât mieux accroître le feu, que de contribuer à l'éteindre; il éleva ſa voix contre le conſentement unanime de ceux qui l'avoient précédé, & entreprit de perſuader au Sénat de ſauver la vie à des criminels.

Céſar ouvre un avis contraire & veut que l'on ſe contente d'une priſon perpétuelle. Plut. Cat.

Salluſte lui met dans la bouche un diſcours, où il y a beaucoup d'art. Comme il ſent que la diſpoſition de ſon auditoire n'eſt point favorable au ſentiment qu'il embraſſe, & que les Sénateurs, juſtement irrités & effrayés en même tems, ne reſpiroient que la vengeance; pour calmer les eſprits émus, il étale d'abord & fortifie, ſoit de raiſons, ſoit d'autorités, la maxime indubitable, que l'on doit juger ſans paſſion.

Meſ-

Meſſieurs [a], dit-il, *tous ceux qui ont à délibérer ſur des affaires douteuſes, doivent mettre à l'écart la haine & l'amitié, la compaſſion & la colére. Il n'eſt pas aiſé de démêler le vrai, lorſque ces ſentimens offuſquent l'ame; & jamais perſonne en ſuivant la paſſion n'a pris un parti véritablement utile. Si vous faites agir votre eſprit, il vous guide dans vos démarches: ſi la paſſion s'en rend maîtreſſe, elle ſeule domine, & la raiſon n'a plus de pouvoir.* Il applique ce principe à la délibération préſente, & en convenant que le crime de Lentulus & de ſes complices eſt horrible, & digne des plus grands ſupplices, il prétend que le Sénat Romain ſe doit à lui-même d'uſer de modération, & de ne laiſſer échaper aucun ſoupçon de vengeance. *Il* [b] *y a*, dit-il, *une grande différence pour la liberté d'agir ſelon la différence des perſonnes. Ceux qui vivent inconnus dans un état de baſſeſſe, ſi*

AN. R. 689. AV. J. C. 63.

a Omnes homines, P. C. qui de rebus dubiis conſultant, ab odio, amicitia, ira, atque miſericordia vacuos eſſe decet. Haud facilè animus verum providet, ubi illa officiunt: neque quiſquam omnium lubidini ſimul & uſui paruit. Ubi intenderis ingenium, valet: ſi lubido poſſidet, ea dominatur, animus nihil valet.

b Alia aliis licentia eſt, P. C. Qui demiſſi in obſcuro vitam agunt, ſi quid iracundiâ deliquere, pauci ſciunt: fa-

AN. R. 689. AV. J. C. 63.

si la colére leur fait faire quelque faute, peu de gens en ſont inſtruits : leur fortune & leur nom ſont également obſcurs. Mais pour ceux qui revêtus d'une puiſſance ſans bornes ſont expoſés ſur un grand théatre, tout l'univers eſt informé de leurs actions. Ainſi la plus haute fortune eſt préciſément celle qui laiſſe moins de liberté. Il n'eſt permis alors ni de favoriſer, ni de haïr, ni ſurtout de ſe mettre en colére. Ce qui s'appelle colére chez les autres, dans ceux qui joüiſſent de l'empire paſſe pour orgueil & inhumanité.

Céſar ne s'en tient pas à ces réflexions générales. Il attaque le ſentiment de Silanus, comme contrevenant aux Loix, qui impoſent pour peine aux crimes des citoyens, non la mort, mais l'exil. Et même, comme il étoit imbu des maximes Epicuriennes, il avance que la mort n'eſt pas un ſupplice, mais un ſoulagement pour les miſérables ; qu'elle met fin à tous les maux des mortels; & qu'au delà de ce terme fatal il n'y a plus lieu ni à la douleur, ni à la joie.

Mais

ma atque fortuna eorum pares ſunt. Qui magno imperio præditi in excelſo ætatem agunt, eorum facta cuncti mortales novere. Ita in maxuma fortuna minuma licentia eſt. Neque ſtudere, neque odiſſe, ſed minumè iraſci decet. Quæ apud alios iracundia dicitur, ea in imperio ſuperbia atque crudelitas appellatur.]

Mais il triomphe ſur-tout à faire ſentir les conſéquences dangereuſes de l'exemple qu'on ſe prépare à donner. AN. R. 689. AV. J.C. 63.

Quelque a *traitement rigoureux*, dit-il, *que l'on faſſe ſouffrir aux conſpirateurs, ils l'ont bien mérité. Néantmoins vous devez, Meſſieurs, prendre garde aux ſuites qu'aura par rapport aux autres ce que vous allez ordonner. Tous les exemples les plus funeſtes ont commencé par quelque choſe de bon & de favorable. Enſuite lorſque la puiſſance paſſe entre les mains d'hommes peu inſtruits, ou mal intentionnés, ce qui avoit été ſtatué avec juſtice contre des coupables s'étend injuſtement à des innocens. Les Lacédémoniens, après avoir vaincu Athénes, établirent dans cette ville trente Magiſtrats pour la gouverner. Ceux-ci commencérent d'abord par faire mourir ſans forme de procès les plus méchans citoyens, des hommes déteſtés de tout le monde. Le peuple en étoit charmé, & approuvoit ces exécutions comme des ſupplices juſtement mérités. Mais bientôt, lorſque la licence & l'audace de ceux qui avoient l'au-*

a Illis meritò accidet quidquid evenerit: ceterùm vos, P. C. quid in alios ſtatuatis, conſiderate. Omnia mala exempla ex bonis initiis orta ſunt: ſed ubi imperium ad ignatos, aut minùs bonos pervenit, novum illud exemplum ab dignis & idoneis ad indignos & non idoneos transfertur. Lacedæmonii, devictis Athenienſibus, triginta viros impoſuere, qui Rempublicam eorum tractarent. Hi primò cœ-

AN. R. 689. AV. J.C. 63. *torité en main ſe fut accrue, ils ne firent plus de diſtinction entre les bons & les mauvais : ils en mirent à mort un très grand nombre indifféremment ſelon leur caprice, & effrayérent tous les autres par la crainte d'un pareil traitement. Ainſi cette ville réduite en ſervitude, fut bien punie de la joie imprudente & téméraire à laquelle elle s'étoit livrée. De nos jours, lorſque Sylla après ſa victoire fit égorger Damaſippe, & autres ſemblables ſcélérats, qui ne s'étoient aggrandis que par les miſéres publiques, qui eſt-ce qui ne louoit pas la juſtice du vainqueur ? On diſoit que c'étoient des hommes couverts de crimes, des factieux, auteurs de troubles & de ſéditions, qui ſubiſſoient la peine dont ils étoient bien dignes. Mais ces commencemens furent ſuivis des plus grands maux. Dès que quelqu'un avoit déſiré la maiſon de ville ou de campagne d'un autre, un*

pere peſſimum quemque & omnibus inviſum indemnatum necare. Ea populus lætari, & meritò dicere fieri. Poſt, ubi paulatim licentia crevit, juxtà bonos & malos lubidinosè interficere, ceteros metu terrere. Ita civitas ſervitute oppreſſa ſtultæ lætitiæ gravis pœnas dedit. Noſtrâ memoriâ victor Sulla quum Damaſippum, & alios ejuſmodi, qui malo Reipublicæ creverant, jugulari juſſit, quis non factum ejus laudabat? Homines ſceleſtos, factioſos, qui ſeditionibus Rempublicam exagitaverant, meritò necatos aiebant. Sed ea res magnæ initium cladis fuit. Nam uti quiſ-

un ameublement, un vaſe précieux, il faiſoit mettre celui dont il convoitoit la dépouille au nombre des proſcrits. De cette façon ceux qui s'étoient réjouïs de la mort de Damaſippe, bientôt après étoient eux-mêmes traînés à la mort : & l'on ne vit la fin des meurtres & des proſcriptions, que lorſque Sylla eut comblé de richeſſes tous ceux qui s'étoient attachés à lui. AN. R. 689. AV. J.C. 63.

Ce n'eſt pas, ajoute Céſar, *que je craigne rien de pareil de la part de Cicéron, ni dans les tems où nous ſommes. Maïs dans une grande ville, telle que la nôtre, il y a des eſprits & des caractères de toutes les eſpéces. Il pourra arriver dans un autre tems, ſous un autre Conſul, qui aura comme celui-ci la force en main & des troupes à ſes ordres, il pourra arriver que l'on prenne pour vrai ce qui ne ſera pas fondé, & que de fauſſes imputations trouvent du crédit dans les eſprits. Lorſqu'un Conſul,*

que domum, aut villam, poſtremò aut vas, aut veſtimentum alicujus concupiverat, dabat operam uti is in proſcriptorum numero eſſet. Ita illi quibus Damaſippi mors lætitiæ fuerat paulo poſt ipſi trahebantur. Neque priùs finis jugulandi fuit, quàm Sulla omnes ſuos divitiis explevit. Atque ego hoc non in M. Tullio, neque his temporibus vereor. Sed in magna civitate multa & varia ingenia ſunt. Poteſt alio tempore, alio Conſule, cui item exercitus in manu ſit, falſum aliquid pro vero credi. Ubi hoc exemplo per Senatûs decre-

AN R. 689. AV. J. C. 63.

appuyé de l'exemple que l'on veut donner aujourd'hui, aura tiré l'épée en vertu d'un décret du Sénat, qui eſt-ce qui lui arrêtera le bras, & l'obligera de ſe modérer?

Cette conſidération eſt aſſurément d'un grand poids, quoique dans l'affaire préſente elle ne dût pas emporter la balance. Telle eſt la nature des choſes humaines, que le bien y eſt toujours mêlé de mal, & que les partis les plus ſages ne laiſſent pas d'avoir auſſi leurs inconvéniens.

Céſar conclut en ces termes: [a] *Eſt-ce donc que je veux que l'on renvoye les priſonniers en liberté, & que l'on augmente ainſi l'armée de Catilina? Point du tout: mais voici mon avis. Je penſe qu'il faut ordonner la confiſcation de leurs biens, & les tenir eux-mêmes en priſon dans les villes municipales les plus puiſſantes de l'Italie: que là on doit les laiſſer dans un éternel oubli, ſans que perſonne puiſſe jamais ni propoſer au Sénat de délibérer ſur ce qui les regarde, ni porter leur affaire devant le Peuple. Et à la fin du Sénatuſconſulte*

tum Conſul gladium eduxerit, quis illi finem faciet, aut quis moderabitur?

a Placet igitur eos dimitti, & augeri exercitum Catilinæ? Minumè. Sed ita cenſeo: publicandas eorum pecunias; ipſos in vinculis habendos per municipia quæ maxumè opibus valent: neu quis de is poſtea ad Senatum referat,

ſulte il ſera dit que ſi quelqu'un faiſoit le contraire, le Sénat juge que ce ſeroit ſe rendre coupable d'un attentat contre la République, & contre le ſalut commun de tous les citoyens. AN. R. 689. AV. J.C. 63.

Le diſcours de Céſar avoit quelque choſe d'impoſant; & ſon crédit perſonnel y ajoutoit une grande force. Auſſi parmi ceux qui opinérent après lui, pluſieurs le ſuivirent. Silanus même fut ébranlé, & parut vouloir adoucir ſon opinion. Les amis de Cicéron, perſuadés qu'il y avoit moins de riſque pour lui, ſi les choſes n'étoient pas pouſſées aux derniéres extrémités, entroient auſſi dans le parti de la douceur.

Cicéron interrompt la délibération par un diſcours, dans lequel il fait ſentir qu'il incline pour le parti de la ri-

Le Conſul ne fut point ſenſible à ces craintes qui allarmoient ſes amis. Uniquement occupé du ſalut public, il interrompit la délibération, & réſumant les deux avis, il les balança de maniére, que ſans ſe déclarer ouvertement, il fit aſſez ſentir de quel côté il panchoit. La harangue qu'il fit en cette occaſion, eſt ſa quatriéme Catilinaire. Il y remarque habilement une inconſéquence dans l'avis de Céſar, qui d'une part réclamoit

ferat, neve cum populo agat: qui aliter fecerit, Senatum exiſtuma | re eum contra Rempublicam, & ſalutem omnium, facturum.

AN. R. 689. AV. J.C. 63. gueur. Quatrième Catilinaire.

en faveur de Lentulus & des autres les droits des citoyens Romains, & de l'autre condamnoit les accusés à une prison perpétuelle. Par les Loix, toute affaire criminelle d'un citoyen Romain devoit être portée, ou devant les juges, qui ne pouvoient aller au-delà de la peine de l'exil; ou dans des cas très-rares, devant le Peuple assemblé solennellement dans le champ de Mars, qui seul pouvoit condamner à mort un citoyen. Ainsi opiner dans le Sénat sur une affaire criminelle qui regardât des citoyens, & leur imposer une peine aussi grande que la prison perpétuelle, c'étoit manifestement contrevenir aux loix. Cicéron ne dévelope pas ce raisonnement, comme je le fais ici. Mais il loue César de ce que sagement populaire, il n'imite point ceux qui s'étoient absentés du Sénat pour ne point prendre part à la délibération présente; & de ce que sachant que les Loix que l'on veut faire valoir en faveur des accusés sont établies pour les citoyens, il ne pense pas qu'elles ayent d'application aux conspirateurs, qui ne sont plus citoyens, mais ennemis de la patrie. C'est dire bien clairement que César ne laisse point jouïr Lentulus & ses complices des

des droits que les Loix attribuoient aux citoyens. Or s'il lui eſt permis de s'écarter des Loix en condamnant les accuſés à une priſon perpétuelle, pourquoi ne pourroit-on pas aller juſqu'à la mort, dès qu'ils la méritent ſelon lui-même ? AN. R. 689. AV. J.C. 63.

Cicéron paſſe enſuite à l'autre avis : & ſous prétexte de le laver du ſoupçon de cruauté, il l'établit avec une grande force. *Quelle* [a] *cruauté*, dit-il, *peut-il jamais y avoir dans la punition d'un crime auſſi déteſtable ? Ainſi puiſſé-je jouïr avec vous, Meſſieurs, du bonheur de voir la République ſauvée de péril & floriſſante, comme il eſt vrai, que ſi je ſuis un peu ſévére dans l'affaire dont il s'agit ici, ce n'eſt point aſſurément par dureté, (eſt-il un homme plus porté à la douceur que je le ſuis ?) mais c'eſt au contraire par ſentiment d'humanité & de commiſération. Car je m'imagine voir cette ville, la gloire de l'Univers, & l'aſyle de toutes les nations, périr en un inſtant par un incendie*

a Quæ poteſt eſſe in tanti ſceleris immanitate punienda crudelitas ?... Ita mihi ſalvâ Republicâ vobiſcum perfrui liceat, ut ego, quòd in hac cauſa vehementior ſum, non atrocitate animi moveor, (quis enim eſt me mitior ?) ſed ſingulari quadam humanitate & miſericordia. Videor enim mihi hanc urbem videre, lucem Orbis terrarum, atque arcem omnium gentium, ſubitò uno incen-

AN. R. 689. AV. J.C. 63.

qui la dévore toute entiére : je me mets devant les yeux les monceaux de corps morts des citoyens reſtés ſans ſépulture au milieu de la patrie enſevelie ſous ſes ruines : je me repréſente le regard forcené de Céthégus, & la fureur de ce ſcélérat, qui ſe baigne dans votre ſang. Mais quand je me figure Lentulus devenu Roi, comme il a avoué lui même l'avoir eſpéré en vertu des oracles, Gabinius revêtu de pourpre, Catilina arrivant avec ſon armée ; je tremble & je friſſonne en me dépeignant à moi-même les cris & les pleurs des méres de familles, la fuite des jeunes gens de l'un & de l'autre ſexe, les Veſtales outragées : & parce que tout cela me paroît bien douloureux & bien digne de compaſſion, c'eſt par ce motif que je me montre ſévére à l'égard de ceux qui ont voulu exécuter toutes ces horreurs.

Car, Meſſieurs, je vous le demande,

dio concidentem : cerno animo ſepulta in patria miſeros atque inſepultos acervos civium. Verſatur mihi ante oculos adſpectus Cethegi & furor in veſtra cæde bacchantis. Quum verò mihi propoſui regnantem Lentulum, ſicut ipſe ſe ex fatis ſperaſſe confeſſus eſt, purpuratum eſſe hunc Gabinium, cum exercitu veniſſe Catilinam, tum fugam virginum atque puerorum, ac vexationem virginum Veſtalium perhorreſco. Et quia mihi vehementer hæc videntur miſera atque miſeranda, idcirco in eos qui ea perficere voluerunt me ſeverum vehementemque præbeo. Etenim quæro, ſi quis paterfamilias, liberis ſuis

ſi un pére de famille, après que ſa femme & ſes enfans auroient été égorgés & ſa maiſon brûlée par ſes eſclaves, ne faiſoit pas ſouffrir aux coupables les ſupplices les plus rigoureux, paſſeroit il dans votre eſprit pour un homme plein de clémence & de miſéricorde, ou au contraire pour inhumain, & pour cruel? Quant à moi, je le jugerois barbare, je lui croirois un cœur de fer & de bronze, s'il ne cherchoit pas à ſoulager ſa douleur & ſon infortune par les tourmens & la mort des criminels. Voilà préciſément le cas où nous ſommes. Nous avons à juger des hommes qui ont voulu nous aſſaſſiner avec nos femmes & nos enfans; qui ont projetté de détruire & nos maiſons particuliéres, & le domicile auguſte où réſide la République en corps; qui ont tenté d'élever la nation des Allobroges ſur les ruines de cette ville, & ſur les cendres de l'Empire conſumé par les flammes. A l'égard de tels hommes, ſi nous nous montrons

AN. R. 689. AV. J. C. 63.

à ſervo interfectis uxore occiſâ, incenſâ domo, ſupplicium de ſervis non quàm acerbiſſimum ſumpſerit, utrùm is clemens ac miſericors, an inhumaniſſimus & crudeliſſimus eſſe videatur. Mihi verò importunus ac ferreus, qui non dolore ac cruciatu nocentis ſuum dolorem cruciatumque lenierit. Sic nos in his hominibus, qui nos, qui conjuges, qui liberos noſtros trucidare voluerunt; qui ſingulas uniuſcujuſque noſtrûm domos, & hoc univerſum Reipublicæ domicilium delere co-

AN. R 689. AV. J.C. 63. *ſévéres, c'eſt alors que nous paſſerons pour miſéricordieux; ſi au contraire nous uſons de molleſſe, nous ſerons regardés comme ſouverainement cruels, & preſque comme complices de la perte de la patrie & des citoyens.*

Pour ce qui le regarde perſonnellement, Cicéron parle en héros. a *Penſez à votre ſureté, Meſſieurs*, dit-il aux Sénateurs; *veillez à celle de la patrie; conſervez vos perſonnes, celles de vos femmes & de vos enfans, & tout ce que vous poſſedez: défendez le nom & le ſalut du peuple Romain: quant à ce qui me touche, ceſſez de vous en occuper, & de vouloir me ménager. Car premiérement je dois avoir cette confiance, que tous les Dieux protecteurs de cette ville, me récompenſeront ſelon que je le mérite. Mais de plus, ſi quelque diſgrace m'eſt réſervée, je ſuis prêt de mourir avec joie. Car la mort ne*

nati ſunt; qui id egerunt ut gentem Allobrogum in veſtigiis hujus urbis, atque in cinere deflagrati Imperii collocarent, ſi vehementiſſimi fuerimus, miſericordes habebimur; ſin remiſſiores eſſe voluerimus, ſummæ nobis crudelitatis in patriæ civiumque pernicie fama ſubeunda eſt. IV. *in Catil.* 11. 12.

a Conſulite vobis, proſpicite patriæ, conſervate vos, conjuges, liberos, fortunaſque veſtras, populi Romani nomen ſalutemque defendite: mihi parcere ac de me cogitare deſinite. Nam primùm debeo ſperare, omnes deos qui huic urbi præſident pro eo mihi ac mereor relaturos gratiam eſſe. Deinde ſi

ſauroit être ni honteuſe pour un homme de cœur, ni prématurée pour un Conſulaire, ni malheureuſe pour un ſage. AN. R. 689. AV. J.C. 63.

Il voyoit toute la grandeur du péril, mais il n'en étoit point effrayé, & il ſe conſoloit par la vûe de la gloire qu'il avoit acquiſe. *Je* [a] *comprens*, dit-il, *qu'autant qu'il y a de partiſans de la conjuration, & le nombre en eſt très grand, autant je me ſuis fait d'ennemis : mais je mépriſe toute cette multitude, qui n'eſt qu'opprobre, que miſére, & que foibleſſe: Si cependant il arrive jamais qu'animée par la fureur de quelque ſcélérat, elle acquiére un crédit ſupérieur à votre autorité & à celle de la République, au moins il n'arrivera pas que je me repente de ce que j'ai fait, & de la ſageſſe des vûes par leſquelles je me ſuis conduit. La mort, dont peut-être ils me menacent, eſt la loi commune à tous les hommes : mais une vie*

quid obtigerit, æquo animo paratoq; moriar. Neque enim turpis mors forti viro eſſe poteſt, neque immatura Conſulari, neque miſera ſapienti. IV. *in Catil.* 3.

[a] Ego, quanta manus eſt conjuratorum, quam video eſſe permagnam, tantam me inimicorum multitudinem ſuſcepiſſe video : ſed eam eſſe judico turpem & infirmam, & contemptam, & abjectam. Quòd ſi aliquando alicujus ſcelere concita hæc manus iſta plus valuerit, quàm veſtra ac Reipublicæ dignitas, me tamen meorum factorum atque conſiliorum nunquam, P.

AN. R. 689. AV. J. C. 63.

auſſi glorieuſe, que celle dont je jouïs par les décrets dont vous m'avez honoré, c'eſt où jamais perſonne n'eſt parvenu. Les autres ont été loués par vous pour avoir bien ſervi la République, moi ſeul pour l'avoir ſauvée.

Caton réfute le diſcours de Céſar, & entraîne tout le Sénat.

Le parti de la fermeté, que Cicéron appuyoit ſi fortement, eut encore un défenſeur en la perſonne de Caton. Il ſoutint ce parti avec toute la vigueur qui faiſoit le fond de ſon caractére. Dans le diſcours que Salluſte lui attribue, il entre en matiére en obſervant que la plupart de ceux qui ont opiné avant lui, n'ont pas même pris l'état de la queſtion; qu'ils ont parlé comme s'il s'agiſſoit de délibérer ſur le ſupplice des coupables, au lieu qu'il s'agit de ſauver & la République & les particuliers du plus extrême danger qu'ils ayent jamais couru. *Je* [a] *vous apoſtrophe ici de par tous les Dieux*, dit-il, *vous, qui avez toujours fait plus de cas de vos maiſons de ville & de campagne, de vos ſtatues, & de vos tableaux, que de la République. Si vous*

C. pœnitebit. Etenim mors, quam illi mihi fortaſſe minitantur, omnibus eſt parata: vitæ tantam laudem, quantâ vos me veſtris decretis honeſtaſtis, nemo eſt aſſecutus. Ceteris enim ſemper bene geſtæ, mihi uni conſervatæ Reipublicæ gratulationem decreviſtis. IV. *in Catil.* 20.

a Per Deos immortales, vos ego appello, qui ſemper domos, ſigna, tabulas veſtras pluris quàm Rempublicam fe-

voulez conſerver ces frivoles objets dont vous êtes ſi fort épris, ſi vous voulez aſſurer le loiſir & la ſureté de vos plaiſirs, ſortez enfin de votre aſſoupiſſement, & prenez ici à cœur les intérêts de l'Etat. Il ne s'agit pas des revenus publics, ni des injures que ſouffrent nos alliés: c'eſt notre liberté & notre vie qui eſt en péril. AN. R. 689. AV. J.C. 63.

Souvent j'ai parlé devant vous, Meſſieurs, avec force & avec étendue, pour me plaindre du luxe & de l'avidité pour l'argent; deux vices qui marchent de pair parmi nos concitoyens: & par là je me ſuis fait beaucoup d'ennemis. Comme je ne m'étois jamais pardonné à moi-même aucune faute, je n'étois pas diſpoſé à faire grace aux autres des excès où les emportent leurs paſſions. Mais quoique vous n'écoutaſſiez pas mes remontrances, la République ne laiſſoit pas de ſubſiſter: ſes forces la ſoutenoient contre votre négligence. Au-

ciſtis. Si iſta, cujuſcumque modi ſunt, quæ amplexamini, retinere; ſi voluptatibus veſtris otium præbere vultis: expergiſcimini aliquando, & capeſſite Rempublicam. Non agitur de vectigalibus, neque de ſociorum injuriis: libertas & anima noſtra in dubio eſt. Sæpe numero, P. C. multa verba in hoc ordine feci, ſæpe de luxuria atque avaritia noſtrorum civium queſtus ſum, multoſque mortales eâ causâ advorſos habeo. Qui mihi atque animo meo nullius unquam delicti gratiam feciſſem, haud facilè alterius lubidini malefactu

AN. R. 689. AV. J.C. 63. *jourd'hui il n'en eſt plus de même : il n'eſt point queſtion de mœurs bonnes ou mauvaiſes, ni de conſerver la grandeur & l'éclat de l'Empire du peuple Romain : mais de décider ſi tout ce que nous poſſédons & que nous gouvernons, bien ou mal, nous demeurera, ou paſera avec nos perſonnes au pouvoir des ennemis.*

Dans de pareilles conjonctures on nous parle de douceur & de miſericorde ! Il y a longtems que nous avons perdu les vrais noms des choſes. La République n'eſt en ſi fâcheuſe ſituation, que parce que l'on appelle libéralités, des largeſſes du bien d'autrui, & courage, ce qui eſt audace à faire le mal. Qu'ils ſe piquent, puiſqu'on le veut & que la mode en eſt établie, qu'ils ſe piquent de libéralité aux dépens des alliés de l'Empire, & de miſéricorde envers les voleurs qui pillent le tréſor public. Mais qu'ils ne faſſent pas largeſſe de notre ſang; & que pour épargner

condonabam. Sed ea tametſi vos parvi pendebatis, tamen Reſpublica firma erat : opulentia negligentiam tolerabat. Nunc verò non id agitur, boniſne an malis moribus vivamus ; ſed cujus hæc cumque modi videntur, noſtra, an nobiſcum unà hoſtium futura ſint. Hîc mihi quiſquam manſuetudinem & miſericordiam nominat. Jam pridem equidem nos vera rerum vocabula amiſimus. Quia bona aliena largiri, liberalitas; malarum rerum audacia, fortitudo vocatur : eo Reſpublica in extremo ſita eſt. Sint ſanè, quo-

gner un petit nombre de scélérats, ils n'exposent pas à périr tous les gens de bien. AN. R. 689. AV. J.C. 63.

Caton réfute ensuite l'expédient imaginé par César, de tenir les accusés enfermés dans des prisons en différentes villes d'Italie: & il prouve évidemment que cet expédient est nul, & qu'il n'y auroit aucune sureté à s'y fier. La chose parle d'elle-même. Mais plein de zêle pour les mœurs, il revient à invectiver contre les vices de son tems, qui ont ouvert la porte à tous les dangers dont on a tant de peine à se tirer. Le morceau est si beau, que je crois qu'on me saura bon gré de le rapporter ici.

Ne [a] *pensez pas*, dit-il, *Messieurs, que ce soit par les armes que nos ancêtres ont rendu si grande une République dont les commencemens étoient si petits. S'il en étoit ainsi, nous l'aurions aujourd'hui bien plus florissante, puisque nous avons plus d'alliés & de citoyens, plus*

niam ita se mores habent, liberales in sociorum fortunis; sint misericordes in furibus ærarii: ne illi sanguinem nostrum largiantur; &, dum paucis sceleratis parcunt, bonos omnes perditum eant.

magnam fecisse. Si ita esset, multo pulcherrumam eam nos haberemus: quippe sociorum atque civium, præterea armorum atque equorum, major copia nobis quàm illis est. Sed alia fuere, quæ illos magnos fecere, quæ nobis nulla sunt: domi industria, foris justum

a Nolite existumare majores nostros armis Rempublicam ex parva

AN. R. 689. AV. J.C. 63.

d'armes & de chevaux, qu'ils n'en avoient. Mais ils avoient d'autres avantages, par lesquels ils ſont devenus grands, & dont il ne reſte plus de traces parmi nous : au dedans le travail & l'activité, au dehors la juſtice du gouvernement ; une fermeté d'ame & une innocence de mœurs qui les maintenoient parfaitement libres dans leurs délibérations, n'étant gênés ni par le ſouvenir des fautes précédentes, ni par des paſſions qu'ils euſſent à ſatisfaire. Au lieu de ces vertus qu'avons-nous ? La fureur de dépenſer jointe à celle d'accumuler ; l'Etat eſt pauvre, & les particuliers ſont riches. Nous n'eſtimons que l'argent, nous nous livrons à l'oiſiveté : nulle diſtinction entre les bons & les mauvais : l'ambition envahit toutes les récompenſes de la vertu. Etonnez vous après cela qu'il ſe forme des conſpirations dangereuſes. Pendant que vous ne ſongez chacun qu'à vos intérêts propres ; pendant que chez vous le ſoin de vos plaiſirs vous occupe, & qu'ici l'argent ou le crédit vous gouverne, la Répu-

imperium ; animus in conſulendo liber, neque delicto, neque lubidini obnoxius. Pro his nos habemus luxuriam atque avaritiam ; publicè egeſtatem, privatim opulentiam : laudamus divitias, ſequimur inertiam : inter bonos & malos diſcrimen nullum : omnia virtutis præmia ambitio poſſidet. Neque mirum : ubi vos ſeparatim ſibi quiſque conſilium capitis ; ubi domi voluptatibus, hîc pecuniæ aut gratiæ

blique indéfendue ſe trouve expoſée à quiconque veut l'attaquer. AN. R. 689. AV. J.C. 63.

Puis, ſe rapprochant de ſon objet, Caton demande à ceux qui opinoient mollement, d'où leur vient cette ſécurité dans les dangers extrêmes qui les menacent? [a] *Eſt-ce*, leur dit-il, *que vous ne craignez point ces maux, quelque grands qu'ils puiſſent être? Non: vous les craignez beaucoup: mais par foibleſſe & par langueur, vous attendant les uns aux autres, vous ne ſauriez prendre un parti. Vous comptez apparemment ſur les Dieux, qui ont tant de fois ſauvé cet Empire. Ce n'eſt point par des vœux, ni par des ſupplications foibles & timides, que l'on s'acquiert la faveur des Dieux. La vigilance, l'activité, le bon conſeil, voilà ce qui nous rend dignes de leur protection. Si vous vous livrez à l'oiſiveté & à la pareſſe, inutilement implorerez-vous le ſecours des Dieux. Ils ſont irrités, & vous deviennent ennemis.*

ſervitis, eo fit ut impetus fiat in vacuam Rempublicam.

a Scilicet res ipſa aſpera eſt, ſed vos non timetis eam. Imo verò maxumè: ſed inertiâ & mollitiâ animi, alius alium exſpectantes, cunctamini; videlicet Diis immortalibus confiſi, qui hanc Rempublicam in maxumis ſæpe periculis ſervavere. Non votis, neque ſuppliciis muliebribus auxilia deorum parantur. Vigilando, agendo, bene conſulendo proſpere omnia cedunt. Ubi ſocordiæ te- te atque ignaviæ tra-

AN. R. 689. AV. J.C. 63.

La concluſion répond à un diſcours ſi véhément. *Puiſque* [a], dit-il, *des citoyens ſcélérats, par une horrible conſpiration, ont mis la République en très grand péril, & qu'ils ſont convaincus, tant par les dépoſitions de Volturtius & des Allobroges, que par leur propre aveu, d'avoir voulu mettre cette ville à feu & à ſang, & d'avoir tramé les attentats les plus atroces contre la patrie & contre leurs concitoyens, je penſe qu'il faut les envoyer ſans délai au ſupplice, comme étant manifeſtement dignes de mort.*

C'eſt ainſi que Salluſte fait parler Caton. Mais peut-être a-t-il ſupprimé à deſſein ce que nous trouvons dans Plutarque; que Caton prit en quelque façon Céſar à partie, & lui reprocha „ qu'en affectant des airs populaires & „ un langage de douceur, il renverſoit „ la République; & qu'il prétendoit „ intimider le Sénat, pendant que c'é„ toit lui qui devroit craindre, & ſe „ trouver trop heureux de n'être point

dideris, nequicquam deos implores: irati infeſtique ſunt.

a Quare ita ego cenſeo: quum nefario conſilio ſceleratorum civium Reſpublica in maxuma pericula venerit, hique indicio T. Volturtii & legatorum Allobrogum convicti confeſſique ſint, cædem, incendia, aliaque fœda atque crudelia facinora in cives patriamque paraviſſe; de confeſſis, ſicuti de manifeſtis rerum capitalium, more majorum ſupplicium ſumendum.

„ ſoupçonné de complicité avec des en- AN. R.
„ nemis publics, dont il oſoit prendre 689.
„ ouvertement la défenſe. Caton ajouta AV. J.C.
„ qu'il étoit bien étrange que Céſar 63.
„ avouât qu'il n'avoit point de compaſ-
„ ſion pour ſa patrie, (& quelle patrie?)
„ qui avoit été ſur le point de périr; &
„ qu'il s'attendrît & verſât preſque des
„ larmes ſur des ſcélérats qui n'auroient
„ jamais dû voir le jour, & dont le ſup-
„ plice étoit néceſſaire pour aſſurer la
„ ville contre le danger des meurtres &
„ du carnage.„

Ces traits ſont d'autant plus précieux, qu'il y a lieu de croire que ce ſont preſque les propres termes de Caton, tirés du diſcours qu'il prononça réellement, & qui s'étoit conſervé, au rapport de Plutarque, ayant été recueilli ſur le champ par des écrivains que Cicéron avoit placés en différens endroits du Sénat, & à qui il avoit appris l'art d'écrire preſque auſſi vîte que l'on parle, au moyen de certaines abbréviations qu'il imagina. Cet art fut perfectionné dans la ſuite: & ceux qui l'exerçoient ſe nommoient *notarii*. Mais Cicéron en fournit alors l'idée & le premier eſſai.

Pendant que Caton parloit, il arriva un incident, qui ne devoit pas le diſ-

poſer

AN. R. 689. AV. J. C. 63. poſer à ménager Céſar. On apporta à celui-ci de dehors un billet cacheté, Auſſitôt Caton entra en ſoupçon, & s'imaginant que ce pouvoit être quelque avis ſecret de la part des conſpirateurs, ou de leurs amis, il demanda vivement que lecture en fût faite. Céſar, qui étoit près de lui, fut forcé de lui donner le papier: & Caton trouva que c'étoit un billet galant de ſa ſœur Servilie, avec laquelle Céſar étoit en intrigue. Il fut indigné, & jettant le papier à Céſar, *Tien, yvrogne*, lui dit-il: & il reprit la ſuite de ſon diſcours.

La fermeté & le courage de Caton en inſpirérent au Sénat, qui avoit commencé à ſe laiſſer ébranler. Son avis forma le Décret: & Cicéron ſe mit en devoir de l'exécuter ſur le champ. Il alla avec le Sénat ſur le mont Palatin, à la maiſon où étoit gardé Lentulus. Il le mena lui-même par la rue ſacrée, & à travers la place publique, au milieu d'un concours infini de tous les ordres de l'Etat. Les [a] chefs du Sénat environnoient le Conſul, & lui ſervoient comme de gardes. Le peuple ſaiſi d'étonnement & de

Supplice de Lentulus & de ceux qui avoient été arrêtés avec lui.

[a] Τῶν μὲν ἡγεμονικωτάτων ἀνδρῶν πλήρως πολιορκημένων, καὶ δορυφορούντων, τὸν δὲ δήμον φείδεσθαι τοῦ δρωμένου καὶ παρόντος σιωπῇ μά-

de crainte, marchoit à la ſuite en ſilence: & c'étoit ſur-tout pour les jeunes gens comme une eſpéce d'initiation effrayante aux myſtéres redoutables d'une ſévére Ariſtocratie. AN. R. 689. AV. J.C. 63.

Lorſque Cicéron fut arrivé avec Lentulus aux portes de la priſon, il le livra aux Magiſtrats ſubalternes qui préſidoient à l'exécution des criminels. On le fit deſcendre dans un cachot, où il fut étranglé. Ainſi périt un Patricien, de l'illuſtre maiſon Cornélia, homme Conſulaire, & qui comptoit tant de Conſuls parmi ſes ancêtres. Ses horribles attentats firent oublier tous ces titres, qui auroient dû le rendre recommandable: & ſa fin malheureuſe fut le digne ſalaire d'une vie remplie de crimes. Il avoit beaucoup de parens & d'alliés parmi ceux qui le condamnérent: & ſon beau-frére, L. Céſar, lui avoit dit en face dans le Sénat deux jours auparavant qu'il méritoit la mort. Il étoit marié avec Julie, mére d'Antoine le Triumvir, Dame de mérite & de vertu, dont j'ai parlé à l'occaſion de ſon premier mari. Antoine reprocha dans la ſuite à Cicéron, qu'il avoit privé

μάλιστα ὑπὸ τῶν νέων ὥσπερ ἱεροῖς τισι πατρίοις ἀρετῆς καὶ λιτῆς τινος ἐξ-

σίας τελεῖσθαι μετὰ φόβου καὶ δάκρυος δοκοῦντας. Plut. Cic.

AN. R. 689. AV. J.C. 63.

privé Lentulus de la ſépulture, & refuſé ſon corps à ceux qui le lui demandoient. Cicéron nie le fait, & doit en être crû. Les quatre autres complices de Lentulus furent amenés à la priſon par les Préteurs, & ſubirent le même ſort.

Comme ces exécutions ſe faiſoient dans la priſon, ceux qui étoient ſur la place n'en étoient pas témoins : & pluſieurs des conjurés demeuroient encore attroupés enſemble attendant la nuit, & ne déſeſpérant pas de ſauver leurs amis & leurs chefs, dont ils ignoroient la mort. Mais Cicéron les tira d'erreur, en leur criant à haute voix : *Ils ont vécu.* C'étoit le terme qu'employoient ſouvent les Romains, pour éviter celui de *mort*, qui leur paroiſſoit de mauvais préſage.

Témoignages de l'eſtime & de la reconnoiſſance publique envers Cicéron.

Il étoit nuit : & Cicéron traverſa la place pour s'en retourner à ſa maiſon, reconduit par tous les citoyens, qui ne gardoient plus de ſilence, ni aucun ordre entre eux, mais qui tranſportés de joie faiſoient retentir l'air de leurs cris & de leurs applaudiſſemens, l'appellant le ſauveur de la patrie & le ſecond fondateur de la ville. Les rues étoient éclairées, chacun mettant des flambeaux & des torches allumées ſur toutes les portes : & les femmes étoient aux fenêtres pour

pour voir paſſer le Conſul, & lui faire honneur. Il marchoit gravement, eſcorté des plus illuſtres perſonnages, dont pluſieurs avoient terminé heureuſement des guerres conſidérables, fait des conquêtes, & obtenu le triomphe. Mais ils ſe faiſoient une joie d'avouer, que ſi le peuple Romain leur étoit redevable d'un accroiſſement de richeſſe & de puiſſance, il devoit au ſeul Cicéron ſon ſalut & ſa ſureté : & ce qui leur paroiſſoit ſurtout digne d'admiration, c'étoit que la plus dangereuſe conſpiration qui fut jamais, eût été étouffée ſans aucun tumulte & avec ſi peu de ſang répandu. AN. R. 689. AV. J.C. 63.

Ce ne fut pas dans ce moment ſeul que Cicéron reçut de ſi glorieux témoignages d'eſtime & de reconnoiſſance. Caton en haranguant le Peuple, Catulus en opinant dans le Sénat, le nommérent *Pére de la patrie* : titre affecté depuis par les Empereurs, mais [a] que Rome libre n'a donné qu'au ſeul Cicéron. L. Gellius, qui avoit été Cenſeur, dit qu'il méritoit une couronne civique. C'étoit la plus honorable de toutes les couronnes, ſelon les mœurs Romaines : *Plut. in Cic.* *Cic. in Piſ. n. 6.*

&

[a] ..... Sed Roma parentem,
Roma patrem patriæ Ciceronem libera dixit.
Juven. Sat. 8.

AN. R. 689. AV. J.C. 63. & elle s'accordoit à celui qui avoit ſauvé la vie à un citoyen dans le combat. Les Empereurs furent auſſi dans la ſuite curieux de cet honneur. La couronne civique étoit étalée dans leur veſtibule, & paroît ſouvent ſur leurs médailles. Mais peu l'ont auſſi bien méritée que Cicéron.

Catilina eſt vaincu par Antoine, & ſe fait tuer dans le combat.

Le ſupplice de Lentulus, & des compagnons de ſon infortune, entraîna la ruine de tout le parti. Ce ne fut plus une affaire que de vaincre Catilina, qui avec une poignée de gens ne pouvoit pas réſiſter à toutes les forces de l'Empire. Lorſqu'il joignit ſa troupe à celle de Mallius, il n'avoit d'abord qu'environ deux mille hommes. Bientôt il ſe trouva des forces ſuffiſantes pour former deux légions complétes, quoiqu'il refusât les eſclaves, qui accouroient de toutes parts dans ſon camp, mais par leſquels il croyoit que ſeroit déshonorée une cauſe qu'il vouloit faire paſſer pour celle des citoyens malheureux. Sur ce nombre de ſoldats, qui pouvoit ſe monter à dix mille hommes, il n'y en avoit guéres que la quatriéme partie qui fût armée. Les autres n'avoient que des bâtons ferrés, ou des lances, ou des pieux éguiſés par le bout. Catilina eſpéroit que ſi ſes projets réuſſiſſoient dans Rome, il ver-

verroit dans peu à ſes ordres une nombreuſe armée. En attendant, il fatiguoit le Conſul Antoine par des marches & des contremarches, évitant toujours avec ſoin le combat. AN. R. 689. AV. J.C. 63.

La nouvelle du déſaſtre de ſes amis fut un coup de foudre pour lui & pour ſes troupes. Pluſieurs déſertérent, & lui-même ne ſongea plus qu'à s'enfuir dans la Gaule avec ceux qui lui reſtoient : & pour cela il s'avança vers Piſtoie. Métellus Céler, qui avoit nettoyé le Picénum de ce que la conjuration y avoit de partiſans, fut averti de ce mouvement de Catilina, & vint ſe poſter au pied des montagnes par où il devoit deſcendre pour paſſer de Toſcane en Ligurie. En même tems Antoine le ſuivoit à la piſte. Ainſi Catilina ſe trouva enfermé entre des montagnes & deux armées, l'une en tête, l'autre en queue. Il ne lui reſtoit plus d'autre reſſource qu'une bataille, & il réſolut de la tenter. Il revient ſur ſes pas & marche du côté d'Antoine, quoique celui-ci fût ſupérieur & par le rang, & par les forces, à Métellus. Mais Catilina eſpéroit quelque choſe d'un ancien ami, qu'il croyoit lui être encore attaché par le cœur. Et en effet Cicéron aſſure que ſi Sextius

AN. R. 689. AV. J.C. 63. *Cic. pro Sext. n. 12.*

Sextius Queſteur d'Anroine, & Pétreius ſon Lieutenant, ne l'avoient animé & aiguillonné, ſes lenteurs auroient pû donner à l'ennemi le tems de ſe reconnoître, & peut-être de ſe rendre redoutable.

Catilina, avant que de livrer la bataille, raſſembla ſes troupes pour leur repréſenter la néceſſité qui les réduiſoit à vaincre ou à mourir; nulle iſſue pour ſortir du lieu où elles étoient enfermées; deux armées ennemies, qui les environnoient; point de proviſions, point de vivres. *Tout vous manque*, leur dit-il: *il faut que vous trouviez tout dans votre courage. Car* [a] *chercher ſon ſalut dans la fuite, en ſe mettant hors d'état de tourner contre l'ennemi les armes qui ſont notre défenſe, c'eſt une folie manifeſte. Dans le combat toujours le plus grand danger eſt pour ceux qui craignent davantage: l'audace tient lieu de rempart. Lorſque je vous conſidére, ſoldats, & que je me rapelle vos belles actions, j'ai une grande eſpérance de vaincre. Votre courage, votre jeuneſſe,*

[a] Nam in fuga ſalutem quærere, quum arma, quibus corpus tegitur, ab hoſtibus averteris, ea verò dementia eſt. Semper in prælio iis maxumum eſt periculum, qui maxumè timent: audacia pro muro habetur. Quum vos conſidero, milites, & quum facta veſtra æſtumo, magna me ſpes victoriæ tenet. Animus, ætas, virtus

jeuneſſe, votre valeur, me rempliſſent de confiance; & pardeſſus tout la néceſſité, qui rend braves ceux mêmes qui ſeroient naturellement timides. Pour ce qui eſt du nombre des ennemis, vous n'en avez rien à craindre. Ce lieu étroit & ſerré, que j'ai choiſi pour combattre, ne leur permet pas de vous enveloper. Que ſi la fortune envieuſe de votre vertu vous refuſe la victoire, au moins vendez chérement vos vies. Voudriez-vous, devenus priſonniers, être égorgés comme des troupeaux? Combattez en gens de cœur: &, s'il faut périr, que la victoire au moins coute du ſang aux ennemis. AN. R. 689. AV. J. C. 63.

Après ce diſcours Catilina fit ſonner la charge, amena ſes troupes dans la plaine, & commença par renvoyer tous les chevaux, afin que le danger fût égal pour tous les combattans, & que les ſoldats en fiſſent mieux leur devoir & avec plus de courage, lorſqu'ils verroient le Général & les officiers renoncer auſſi bien qu'eux à la reſſource

veſtra me hortantur, præterea neceſſitudo, quæ etiam timidos fortis facit. Nam multitudo hoſtium ne circumvenire queat, prohibent anguſtiæ loci. Quod ſi virtuti veſtræ fortuna invideriit, cavete ne inulti animam amittatis; neu capti potiùs ſicuti pecora trucidemini, quàm virorum more pugnantes cruentam atque luctuoſam victoriam hoſtibus relinquatis. *Salluſt.*

AN. R. 689. AV. J.C. 63. d'une fuite plus promte & plus commode. La plaine où il étoit deſcendu ſe terminoit à gauche aux montagnes, & du côté de la droite, à un rocher fort difficile & fort eſcarpé. Il y rangea ſon armée ſur deux lignes, compoſant ſon front de huit cohortes, & plaçant le reſte en corps de réſerve, mais après en avoir tiré les centurions, les vieux ſoldats, & les mieux armés d'entre les nouveaux, pour fortifier ſa premiére ligne. Il donna le commandement de ſa droite à Mallius, la gauche à un officier qui n'eſt point connu d'ailleurs, & pour lui il ſe poſta au centre avec ſes affranchis près d'une Aigle d'argent qu'il prétendoit avoir ſervi d'enſeigne à Marius dans la guerre des Cimbres, & qu'il avoit coutume de révérer comme une eſpéce de divinité tutélaire.

L'armée du peuple Romain, car c'eſt ainſi que Salluſte l'appelle, fut rangée de la même façon. Les plus vieilles & les meilleures troupes formoient la premiére ligne, & les autres la ſeconde. Antoine ne ſe trouva point au combat. Il avoit la goute, ou feignit de l'avoir. Son abſence ne nuiſit en rien. Il fut remplacé par Petreius ſon Lieutenant, homme qui avoit vieilli dans

dans le métier des armes, ayant ſervi avec beaucoup de gloire pendant trente ans, comme Tribun, ou comme Lieutenant Général, ou comme Préteur. Ce vieux Capitaine connoiſſoit tous ſes ſoldats, & les encourageoit en leur rappellant leurs actions de bravoure dont il avoit été témoin. AN. R. 689. AV. J.C. 63.

Après que les gens de trait eurent fait leur décharge, les troupes peſamment armées en vinrent aux mains, & ſans faire uſage de leurs javelines s'attaquérent avec l'épée. Les vieux ſoldats de Pétreius tâtérent d'abord les ennemis pour eſſayer de les faire reculer. Mais Catilina accompagné de ſa troupe d'élite ſe trouvoit par tout, donnoit ordre à tout, ſoutenoit ceux qui plioient, faiſoit venir des ſoldats frais pour prendre la place des bleſſés, combattoit lui-même de la main, faiſant tout à la fois le devoir de ſoldat & celui de Capitaine. Pétreius voyant qu'il ne pouvoit enfoncer des gens qui ſe battoient avec tant d'opiniatreté, fit avancer la cohorte Prétorienne. C'étoient tous hommes choiſis qui compoſoient la garde du Général. Le choc de cette cohorte fut ſi violent, qu'il fit plier le centre de Catilina, & le mit en déſordre. En

AN. R. 689. AV. J.C. 63. même tems les deux aîles furent rompues, & perdirent leurs commandans, qui furent tués l'un & l'autre en combattant avec beaucoup de bravoure. Toute l'armée étoit en déroute. Catilina ne voyoit plus que très-peu de monde autour de lui. Il prit ſon parti en déſeſpéré, & ſe jettant au milieu des plus épais bataillons des ennemis, il y trouva une mort qui eût été glorieuſe s'il eût combattu pour une meilleure cauſe.

Ses ſoldats s'étoient montrés dignes de lui. Lorſque les vainqueurs viſitérent le champ de bataille, ils obſervérent que preſque tous couvroient de leur corps le poſte où ils avoient été placés pour combattre. Un petit nombre avoient été écartés par l'effort de la cohorte Prétorienne d'Antoine; mais il ne s'en trouva aucun qui ne périt avec honneur, & ne fût bleſſé par devant. Pas un ſeul, au moins de ceux qui étoient citoyens, ne fut fait priſonnier, ni dans le combat, ni dans la fuite. Catilina lui-même fut trouvé loin des ſiens au milieu des corps morts des ennemis. Il reſpiroit encore, & gardoit juſques dans ces derniers momens l'air de fierté & d'audace qu'il avoit toujours eu pendant ſa vie.

La

La perte du côté des vainqueurs ne laiſſa pas d'être conſidérable. Les plus courageux furent ou tués ſur la place, ou dangereuſement bleſſés. Ajoutez les horreurs ordinaires des guerres civiles. Ceux qui vinrent pour dépouiller les cadavres, trouvérent les uns un ami ou un hôte, les autres un parent. Quelques-uns y reconnurent avec joie leurs ennemis particuliers. Antoine, au rapport de Dion, fut proclamé *Imperator* ſur le champ de bataille : mais il ne ſongea pas même à demander le triomphe, qu'il n'étoit point d'uſage d'accorder pour des victoires remportées ſur des citoyens. AN. R. 689. AV. J.C. 63.

Ce combat, qui fut livré près de Piſtoie en Toſcane, appartient aux commencemens de l'année où Silanus & Muréna furent Conſuls : & je ne l'ai placé ici que pour achever tout de ſuite ce qui regardoit Catilina. Il me reſte encore quelque choſe à dire ſur le Conſulat de Cicéron.

Ce grand homme étoit alors l'objet de l'admiration & de l'amour de tous les bons citoyens. Mais il reſtoit dans Rome un mauvais levain, que le ſupplice des principaux coupables n'avoit pas chaſſé, mais aigri. A la tête de ces reſtes

Un Tribun empêche Ciéron de haranguer le Peuple en ſortant

AN. R. 689. AV. J.C. 63. du Consulat. Serment du Consul.

restes de la conjuration se montrérent Bestia & Métellus Nepos, Tribuns du peuple nouvellement entrés en charge, & soutenus de César, qui alloit prendre possession de la Préture au premier Janvier, ils entreprirent de harceler & de fatiguer Cicéron, & d'exciter contre lui les premiers mouvemens d'une tempête, à laquelle peu d'années après il fut obligé de succomber.

Cic. ad Fam. V. *Ep.* 2.

Nepos fut celui qui agit plus à découvert. Dès qu'il fut en charge, il tint des discours séditieux à la multitude, & dit qu'un Consul, qui avoit fait mourir des citoyens sans forme de procès, ne méritoit pas d'être admis à haranguer le Peuple. Il effectua sa menace, & le dernier Décembre, Cicéron étant monté à la Tribune aux harangues, pour rendre compte, selon l'usage, de sa gestion, le Tribun [a] lui défendit tout discours, lui permettant seulement de faire le serment usité en pareil cas, qui consistoit uniquement à ju-

[a] Quum ille mihi nihil, nisi ut jurarem, permitteret, magnâ voce juravi verissimum pulcherrimumque jusjurandum, (Rempublicam atque hanc urbem mea unius operâ esse salvam:) quod populus idem magnâ voce me verè juravit. *Cic. ad Fam.* V. *Ep.* 2. *& in Pis. n.* 6.

à jurer que l'on n'avoit rien fait contre les Loix. Cicéron ne ſe déconcerta point: & forcé d'obéir à l'injuſte défenſe du Tribun, il s'en vengea en faiſant, au lieu du ſerment accoutumé, un ſerment bien glorieux pour lui. Il jura que la République & la ville de Rome lui étoient redevables de leur ſalut. Le peuple fut charmé de cette préſence d'eſprit du Conſul: il y applaudit: & d'un cri unanime jura que rien n'étoit plus vrai que ce qu'il venoit d'affirmer à ſa gloire. AN. R. 689. AV. J.C. 63.

Ainſi finit le Conſulat de Cicéron, dont je ne puis mieux remettre ſous les yeux du Lecteur un plan abrégé, qu'en employant les expreſſions de Pline l'ancien, qui entre à ce ſujet dans une eſpéce d'enthouſiaſme. Il l'apoſtrophe comme s'il eût été encore vivant: „Par [a] votre éloquence, lui dit-il, „vous avez engagé les Tribus à re„jetter la loi Agraire, c'eſt-à-dire, Plan abrégé du Conſulat de Cicéron.

[a] Te dicente, legem Agrariam, hoc eſt, alimenta ſua, abdicarunt Tribus: te ſuadente, Roſcio theatralis auctori legis ignoverunt, notataſque ſe diſcrimine ſedis æquo animo tulerunt: te orante, proſcriptorum liberos honores petere puduit: tuum Catilina fugit ingenium. Salve, primus omnium parens patriæ appellate, primus in toga triumphum linguæque lauream merite. *Plin.* VII. 30.

AN. R. 689. AV. J.C. 63.

„des établiſſemens fixes, & un pain „aſſuré. Vous leur avez perſuadé en„core de pardonner à Roſcius la diſ„tinction humiliante pour elles, qu'il „avoit introduite dans les rangs & les „places au Théatre: vous avez fait „honte aux enfans des proſcrits de „demander les dignités: les talens de „votre eſprit ont mis Catilina en fuite. „Je vous ſalue & vous révére, vous „qui le premier de tous avez été ap„pellé Pére de la Patrie, qui le pre„mier avez mérité, ſans quitter l'habit „de paix, le laurier des triomphateurs.„

Les exclamations de Pline ne paroîtront point outrées, ſi l'on conſidére la grandeur des ſervices rendus par Cicéron à la République, ſon activité, ſa vigilance, la prudence avec laquelle il éteignit dans le ſang de cinq criminels le plus horrible incendie qui eût jamais menacé d'embraſer Rome & l'Empire, la fermeté qui le rendit capable d'impoſer au plus audacieux de tous les hommes, & de forcer Catilina à ſortir de la ville avant qu'il eût eu le tems de mûrir ſes entrepriſes, la magnanimité qui lui fit mépriſer tous les dangers préſens & avenir, enfin l'étendue de ſes vûes pour le bien public.

Car

Car il ne ſe contenta pas de ſauver l'Etat pendant ſa Magiſtrature : il le fortifia & le prémunit contre les maux qui pouvoient arriver dans la ſuite. Et il y a lieu de penſer que ſi ſon plan eût été ſuivi, la République auroit ſubſiſté plus long-tems & avec plus de dignité. Il avoit établi l'Ariſtocratie ſur les fondemens les plus ſolides, en appuyant le Sénat de toutes les forces de l'Ordre des Chevaliers. Ceux qui vouloient troubler, alloient toujours par la voie du Peuple, plus aiſé à ſéduire & à ſe laiſſer entraîner : & le Sénat ſe trouvoit ſouvent trop foible pour réſiſter à leurs attaques. Cicéron éleva & aggrandit la puiſſance de l'Ordre des Chevaliers : tellement que c'eſt depuis ſon Conſulat qu'ils commencérent, ſelon Pline, à former un troiſiéme corps dans la République, au lieu qu'auparavant on n'y comptoit que le Sénat & le Peuple. Il étoit ſorti de cet Ordre, & s'en faiſoit gloire en toute occaſion. Ainſi les Chevaliers attachés à lui perſonnellement, furent par lui attachés au Sénat. Ils concoururent avec un zêle incroyable à l'extinction de la conjuration. Ils ſe dévouérent pleinement à la

AN. R. 689. AV. J.C. 63.

Il avoit tâché de prévenir les maux futurs, en attachant l'Ordre des Chevaliers au Sénat.

Plin. XXXIII. 2.

AN. R. 689. AV. J.C. 63. défenſe de l'autorité du Sénat. Si cette union & ce concert s'étoient maintenus, l'Ariſtocratie auroit pû tenir bon contre la fougue de la multitude & contre les entrepriſes des ſéditieux. Mais d'une part les caprices déraiſonnables & injuſtes des Chevaliers, & de l'autre le zêle auſtére de quelques-uns des partiſans de l'Ariſtocratie, & ſur-tout de Caton, rompirent les liens d'une concorde ſi néceſſaire. Par cette rupture les intrigues de Céſar & les fureurs de Clodius ſe trouvérent pour ainſi dire à l'aiſe & en liberté. L'auteur du concert des deux Ordres fut ſacrifié & envoyé en exil : tout retomba dans la confuſion, & preſque dans une ſorte d'anarchie, où la force ſeule décidoit de toutes choſes.

Le Conſulat de Cicéron eſt le plus haut point de ſa gloire.

Le Conſulat de Cicéron eſt le plus haut point de ſa gloire : & il eſt arrivé à ce grand homme ce qu'ont éprouvé pluſieurs autres, qui auroient gagné à vivre moins. S'il fût mort immédiatement après ſon Conſulat, tout eût été brillant dans ſa vie ſans aucune tache. Mais on ne peut ſe diſſimuler que l'éclat de ſes ſuccès lui enfla le courage, & qu'il comptoit en ſortant de

de charge être l'ame des délibérations publiques, & gouverner l'Etat par ſes conſeils. Son exil l'abattit entiérement : & ſon retour ne le rétablit pas dans cette fermeté Ariſtocratique, par laquelle il s'étoit fait tant d'honneur. Il lui fallut ſe plier au joug, & faire pendant un tems ſa cour à Pompée, pour devenir enſuite l'eſclave de Céſar. AN. R. 689. AV. J.C. 63.

Jeux magnifiques donnés par Lentulus Spinther.

Lentulus Spinther, qui fut Edile Curule, comme je l'ai déja dit, l'année du Conſulat de Cicéron, ſurpaſſa dans les jeux qu'il donna au Peuple la magnificence de tous ceux qui l'avoient précédé. L'argent brilloit avec profuſion, & dans les décorations du Théatre, & ſur les habits des Acteurs, Muſiciens, & autres qui parurent ſur la ſcéne. C'étoit un homme qui aimoit le faſte : & l'on a remarqué qu'il fut le premier qui porta en [a] robe prétexte de la pourpre de Tyr teinte deux fois, dont le prix excédoit alors mille deniers * la livre. On l'en blâma : & peut-être vingt ou trente ans après il n'y avoit perſonne qui ne fît de cette même pourpre des meubles pour ſa

Cic. de Off. II. 16. *Val. Max.* II. 4. *Plin.* IX. 39.

* *Cinq cens francs.*

a *Robe bordée de pourpre que portoient les Magiſtrats.*

AN R. 689. AV. J. C. 63. salle à manger. Les progrès du luxe sont extrémement rapides. C'est pourquoi ceux qui donnent les premiers ces sortes d'exemples, sont bien répréhensibles, & doivent s'imputer les excès & les folies de leurs imitateurs.

Fin du Tome XI.

TABLE

TABLE
DU ONZIEME VOLUME
DE L'HISTOIRE ROMAINE.

LIVRE
TRENTE-CINQUIEME.

§. I. TROISIEME GUERRE DE MITHRIDATE. *Dispositions de Mithridate & des Romains pour la guerre*, pag. 4. *Mithridate se tient en haleine par diverses expéditions. Tigrane, de concert avec lui, envahit la Cappadoce*, 5. *Mithridate se déclare ouvertement, à l'occasion du testament de Nicoméde, qui donnoit la Bithynie aux Romains*, 6. *Préparatifs de Mithridate, mieux entendus que dans les guerres précédentes*, ib. *Commencemens de Lucullus. Ses pére & mére*, 9. *Son habileté dans les Arts & dans toutes les belles connoissances*, ib. *Science militaire de Lucullus*, 11. *Qualités du cœur*, 13. *Il réprime un Tribun inquiet*, 15. *Il se fait donner le commandement de la guerre*

contre Mithridate, ib. *Cotta ſon Collégue eſt envoyé en Bithynie*, 17. *Lucullus corrige la mutinerie de ſes troupes*, ib. *Il ſoulage les villes d'Aſie, vexées par les Financiers Romains*, 18. *Cotta ſe fait battre par Mithridate*, ib. *Lucullus marche au ſecours de ſon Collégue*, 19. *Il évite le combat, & entreprend de miner l'ennemi*, 20. *Mithridate décampe, & va aſſiéger Cyzique. Lucullus le ſuit*, 22. *Siége de Cyzique*, ib. *Famine dans l'armée de Mithridate*, 30. *Fuite de ce Prince. Déſaſtre de ſon armée*, 33. *Toute la Bithynie reconquiſe, hors Nicomédie où ſe renferme Mithridate*, 35. *Lucullus détruit en deux combats une flote que Mithridate envoyoit en Italie*, 36. *Mithritate ſe retire dans ſon Royaume*, 38. *Il ſe rend maître, en paſſant, d'Héraclée*, 39. *Lucullus le pourſuit, & porte la guerre dans ſes Etats*, ib. *Il fait bloquer Amiſus & Eupatorie*, 41. *Murmures de ſes ſoldats*, 42. *Raiſons pour leſquelles il laiſſoit le tems à Mithridate de raſſembler une nouvelle armée*, ib. *Noble fierté d'un Officier Romain priſonnier, & généroſité de Mithridate à ſon égard*, 44. *Combat fortuit, où Mithridate a quelque avantage*, 45. *Danger que court Lucullus d'être aſſaſſiné par un tranſfuge*, 46. *Deux combats où les Romains ſont vainqueurs*, 47. *Conſternation des troupes de Mithridate, & fuite de ce Prince*, 49. *Il échape à grande peine, & ſe ſauve en Arménie*, 50. *Forts & châteaux de Mithridate*

date livrés à Lucullus. Prisonniers d'Etat mis en liberté, 52. *Mort de Roxane & de Statira, sœurs de Mithridate*, 53. *Mort de Bérénice, l'une des femmes de ce Prince*, 54. *Mort de Monime*, ib. *Lucullus revient aux siéges d'Eupatorie & d'Amisus*, 55. *Prise de ces deux villes*, 56. *Générosité de Lucullus par rapport à la ville & aux habitans d'Amisus*, 57. *Le Grammairien Tyrannion fait prisonnier; & affranchi par Muréna*, 59.

§. II. *Vexations horribles exercées en Asie par les financiers & les usuriers Romains*, 63. *Sages ordonnances de Lucullus pour soulager l'Asie*, 64. *Plaintes des financiers. Joie des peuples de l'Asie*, 65. *Grande puissance de Tigrane*, 66. *Son faste*, 67. *Il donne audience à Appius, envoyé par Lucullus pour redemander Mithridate*, 68. *Entrevûe & réconciliation de Mithridate & de Tigrane*, 69. *Héraclée prise & ravagée par Cotta*, 71. *Ce Proconsul, de retour à Rome, est privé de la dignité de Sénateur*, 73. *Prise de Sinope par Lucullus*, 74. *Songe de Lucullus*, 75. *Le Pont entiérement subjugué. Lucullus y passe l'hiver*, 76. *Il se prépare à marcher contre Tigrane*, 77. *Plusieurs blâment cette entreprise comme téméraire*, 78. *Lucullus passe l'Euphrate & le Tigre*, 79. *Sot & incroyable orgueil de Tigrane*, 80. *Un de ses Généraux défait & tué*, 81. *Tigrane abandonne Tigranocerte*, 82. *Lucullus, pour le forcer à combattre,*

tre, va mettre le siége devant cette ville, 83. *Tigrane, d'abord un peu humilié, reprend courage, & vient chercher Lucullus*, 84. *Lucullus vient à sa rencontre*, 86. *Plaisanteries des Arméniens sur le petit nombre des troupes Romaines*, 87. *Bataille*, 89. *Fuite de Tigrane*, 91. *Carnage incroyable de son armée*, 92. *Observation importante sur la conduite de Lucullus*, 93. *Mithridate rejoint Tigrane*, ib. *Prise & destruction de Tigranocerte*, 94. *Lucullus gagne le cœur des Barbares vaincus*, 96. *Tigrane envoye des Ambassadeurs au Roi des Parthes. Lettre de Mithridate à ce même Prince*, 98. *Lucullus veut attaquer les Parthes : mais il en est empêché par la désobéissance de ses soldats*, 102. *Tigrane & Mithridate lévent une nouvelle armée*, 104. *Lucullus passe le mont Taurus pour aller à eux*, ib. *Voulant les forcer à une bataille, il se prépare à assiéger Artaxate*, 105. *La bataille se donne, & Lucullus remporte la victoire*, 106. *La mutinerie de ses soldats l'empêche d'achever la conquête de l'Arménie*, 107. *Il assiége & prend Nisibe*, 109. *Epoque des mauvais succès de Lucullus*, 110. *Sa hauteur avoit aliéné les esprits de ses soldats*, ib. *Origine du mécontentement des troupes*, 111. *Les soldats se trouvent appuyés par un Décret du Peuple, qui donne le congé à une partie des troupes de Lucullus, & lui nomme des successeurs*, 112. *La révolte des soldats est portée à l'excès*

l'excès par les discours séditieux de P. Clodius, 113. Mithridate & Tigrane se relévent, 115. Sanglante défaite de Triarius, 117. Opiniâtreté invincible des soldats de Lucullus, 120. Ils se portent à une insolence incroyable, & l'abandonnent, 121. Réflexion de Plutarque, 123. Les victoires de Lucullus ont occasionné le malheur de Crassus, 124. Pompée est nommé pour succéder à Lucullus, 125. Mauvais procédés de Pompée à l'égard de Lucullus, ib. Entrevûe des deux Généraux, 127. Leur conversation commence par des politesses, & finit par des reproches, ib. Discours qu'ils tenoient l'un de l'autre, 129. Lucullus retourne en Italie, 130.

§. III. Rivalité de Crassus & de Pompée, 132. Richesses de Crassus, 134. Voies par lesquelles il les acquit, ib. Maniéres populaires & obligeantes de Crassus, 137. Réserve & froideur de Pompée. Motifs de cette conduite, 139. La rivalité entre Pompée & Crassus fut toujours exempte de violence, 141. Caractére variable de la conduite de Crassus, 142. Son goût pour les Lettres & pour les Sciences, 143. Ils demandent ensemble le Consulat, & sont élus, ib. Manuel instructif composé par Varron pour Pompée. Mésintelligence entre les Consuls, 146. Pompée passe en revûe comme Chevalier Romain devant les Censeurs, ib. Il rétablit le Tribunat dans tous ses droits, 147. Corruption des Jugemens, 148. Hortensius avoit grande part

à cette corruption, p. 151. *Loi pour partager la judicature entre le Sénat, les Chevaliers, & les Tribuns du Tréſor*, 152. *Accuſation de Verrès : ſes crimes*, 154. *Confiance de Verrès en ſon argent, & en la protection d'Hortenſius*, 178. *Conduite louable de Cicéron*, 181. *Verrès s'exile lui même, ſans attendre le jugement*, 188. *Soupçon peu vraiſemblable jetté par Plutarque ſur Cicéron*, 189. *Cet Orateur compoſa après coup les cinq livres de l'accuſation contre Verrès*, 190. *ſoixante & quatre Sénateurs rayés du Tableau par les Cenſeurs*, 191. *dont C. Antonius, P. Lentulus Sura*, 192. *& Q. Curius*, 193. *Clôture du Luſtre. Plus de neuf cens mille citoyens*, 194. *Les deux Conſuls ſe réconcilient, & licentient leurs armées*, ib. *Naiſſance de Virgile*, 196. *Dédicace du Capitole*, ib. *Edilité de Cicéron*, 197. *On déclare la guerre aux Crétois*, ib. *Premiers ſuccès d'Hortenſius au Barreau* : 201. *ſa mémoire : ſon geſte* : 202. *ſon ardeur au travail*. 203. *Il déchoit de ſon vivant, & ſa réputation tombe totalement après ſa mort*, 204. *Molleſſe & luxe d'Hortenſius*, ib. *Douceur de ſes mœurs, & ſon amitié avec Cicéron*, 206. *Q. Marcius ſeul Conſul*, 208. *Il va commander en Cilicie*, 209. *Pompée chargé de la guerre contre les Pirates*, ib. *Troubles dans la Ville*, 210. *Loi de Roſcius au ſujet des Chevaliers Romains*, ib. *Conteſtations entre Cornelius Tribun & Piſon Conſul par rapport à leurs*

leurs loix contre la brigue, p. 211. *Pison exclut Palicanus du Consulat*, 213. *Loi de Cornélius au sujet des dispenses accordées par le Sénat seul*, 214. *Autre loi pour obliger les Préteurs à juger conformément à leur Edit*, 216. *Etat violent de la République*, 218. *Cornelius accusé*, 219. *Cicéron le défend*, ib. *Pompée chargé de la guerre contre Mithridate*, 220. *Motif de Manilius en faisant donner ce commandement à Pompée*, ib. *Cicéron Préteur*, 221. *Il condamne Licinius Macer*, ib. *Il se charge de défendre Manilius*, 222.

LIVRE TRENTE-SIXIEME.

§. I. GUERRE DES PIRATES. *Puissance des Pirates devenus absolument maîtres de la mer*, p. 227. *Gabinius propose une loi pour donner à Pompée le commandement des mers. Etendue de cette commission*, 232. *Allarme du Sénat au sujet de cette loi*, 234. *Discours de Pompée, qui feint de vouloir être dispensé de cet emploi*, 236. *Discours de Gabinius pour forcer Pompée de l'accepter*, 237. *Deux Tribuns s'opposent inutilement à la loi*, 239. *Discours de Catulus pour en faire sentir les inconvéniens*, 240. *La loi passe*, 243. *Aussitôt le prix des vivres diminue dans Rome*, 244. *Plan formé par Pompée pour purger de*

Pirates toutes les mers, 245. *En quarante jours il nettoye tout le côté de l'Occident*, 246. *En quarante-neuf autres il achéve l'entrepriſe*, 247. *Il fixe & établit dans les terres* 20000. *priſonniers Pirates*, 250. *Varron, Lieutenant de Pompée, reçoit une couronne navale*, 252. *Guerre de Métellus en Créte*, 253. *Pompée accorde ſa protection aux Crétois contre Métellus*, 254. *Débats à ce ſujet en Créte*, ib. *Métellus ſoumet cette iſle, qui juſqu'alors avoit été libre*, 255. *Situation actuelle de Mithridate*, 256. *Loi propoſée par Manilius pour charger Pompée de la guerre contre ce Prince*, 257. *Le Sénat y réſiſte, & ſurtout Hortenſius & Catulus*, ib. *Cicéron appuye la loi. Réflexion ſur ſa conduite en cette occaſion*, 259. *Eloge de la douceur & de la juſtice de Pompée*, 261. *La loi paſſe. Diſſimulation de Pompée*, 264. *Mithridate ſe trouve ſeul & ſans alliés*, 266. *Négociation entamée entre Pompée & Mithridate. Ce Prince jure de ne point faire de paix avec les Romains*, 267. *Mouvemens reſpectifs des deux armées*, 268. *Bataille livrée pendant la nuit. Mithridate eſt vaincu*, 271. *Fuite de Mithridate*, 273. *Il ſe réſout à tourner par terre le Pont Euxin pour gagner le Boſphore*, 274. *Le fils de Tigrane révolté contre ſon pére vient ſe jetter entre les bras de Pompée*, 276. *Pompée entre en Arménie. Tigrane vient dans ſon camp ſe remettre à ſa diſcrétion*,

crétion, 278. *Audience donnée par Pompée à Tigrane*, 279. *Conduite folle du jeune Tigrane. Le vieux Roi eſt laiſſé en poſſeſſion de l'Arménie, & ſon fils mis aux fers par Pompée*, 280. *Combat de tendreſſe & de reſpect entre Ariobarzane & ſon fils*, 285.

§. II. *Pompée s'avance vers le Caucaſe & défait les Albaniens*, 288. *Il défait auſſi les Ibériens*, 289. *Arrivé à l'embouchure du Phaſe, il revient ſur ſes pas par l'Albanie*, 290. *Nouvelle victoire remportée par lui ſur les Albaniens*, 291. *On a dit fauſſement qu'il s'étoit trouvé des Amazones à cette bataille*, 292. *Pompée évite d'engager une guerre contre les Parthes*, 293. *Sageſſe & retenue de Pompée*, 295. *Stratonice mére de Xipharès livre à Pompée un château dont elle avoit la garde. Avanture du pére de Stratonice*, 296. *Généroſité de Pompée*, 298. *Mémoires ſecrets de Mithridate*, ib. *Recueil d'obſervations ſur la Médecine fait par ordre de ce Prince*, 299. *Réglemens de Pompée par rapport aux Etats dont Mithridate avoit été dépouillé*, 300. *Pompée paſſe en Syrie*, 302. *Etat actuel de ce Royaume*, 303. *Pompée le réduit en Province Romaine*, 304. *Rois de Commagéne*, 305. *Mithridate arrivé au Boſphore fait tuer ſon fils Macharès*, 306. *Juſtice bizarre de Mithridate*, 307. *Il fait égorger Xipharès*, ib. *Il envoye une Ambaſſade à Pompée, ſans*

fruit, p. 308. *Nouveaux préparatifs de Mithridate*, ib. *Il tente quelques entrepriſes, qui ne lui réuſſiſſent pas*, 310. *Il penſe à marcher vers l'Italie par terre*, 311. *Murmures de ſes troupes*, 313. *Pharnace les ſoulève contre ſon pére*, 314. *La révolte devient générale*, 316. *Mithridate eſt aſſiégé dans le château de Panticapée*, 317. *Il fait des imprécations contre Pharnace*, 318. *Sa mort*, 319. *Eloges donnés à ce Prince*, 320. *Jugement ſur ſon caractére & ſon mérite*, 321. *Pompée apprend dans les plaines de Jericho la mort de Mithridate*, 324. *Actions de graces aux Dieux dans Rome. Honneur ſingulier décerné à Pompée*, 325. *Pompée aſſure la tranquillité de la Syrie*, 326. *Troubles dans la Judée à l'occaſion de la ſucceſſion au Trône diſputée entre Hyrcan & Ariſtobule*, 327. *Exemple admirable d'un eſprit de douceur & de charité fraternelle dans un Juif nommé Onias*, 329. *Pompée favorable à Hyrcan & irrité par Ariſtobule, marche contre Jéruſalem*, 331. *Il s'empare de la ville, & aſſiége le Temple*, 332. *Priſe du Temple. Conſtance religieuſe des Prêtres Juifs*, 334. *Pompée entre dans le Saint des Saints*, 335. *Conduite généreuſe de Pompée*, 337. *Richeſſe & inſolence de Démétrius ſon affranchi*, 338. *Indulgence exceſſive de Pompée à l'égard de ceux qu'il aimoit*, 341. *Il vient à Amiſus, où il reçoit*

reçoit le corps de Mithridate, p. 342. *Il confirme à Pharnace la poſſeſſion du Royaume du Boſphore*, ib. *Son retour*, 344. *Conſidération particuliére qu'il témoigne au Philoſophe Poſidonius*, 345. *Il apprend la mauvaiſe conduite de ſa femme Mucia, & la répudie*, 347. *Ses mariages*, ib.

LIVRE TRENTE-SEPTIEME.

§. I. COMMENCEMENS DE CATILINA. *Nobleſſe de Catilina. Valeur héroïque de Sergius Silus ſon biſayeul*, p. 352. *Caractére de Catilina*, 354. *Corruption des mœurs des Romains*, 356. *Vie criminelle de Catilina*, 361. *Il eſt accuſé pour cauſe d'inceſte avec une Veſtale, & abſous*, ib. *Après ſa préture il gouverne l'Afrique, & de retour à Rome il eſt accuſé de concuſſion*, 362. *Premiére conjuration de Catilina*, 363. *Céſar & Craſſus ſoupçonnés d'y être entrés*, 364. *Les conſpirateurs manquent leur coup*, 365. *Catilina eſt déchargé de l'accuſation de concuſſion*, 366. *Céſar étant Edile donne de magnifiques ſpectacles au Peuple*, 367. *Il place dans le Capitole des ſtatues de Marius*, 368. *Diverſité de ſentimens au ſujet de ce coup hardi*, 369. *Mot célébre de Catulus*, 370. *Céſar tente inutilement de ſe faire envoyer en Egypte*, ib. *Succeſſion*

ceſſion des Rois d'Egypte depuis Lathyre. Teſtament d'Alexandre III. 371. *Craſſus & Catulus Cenſeurs s'accordent mal enſemble, & abdiquent*, 373. *Fermeté de Caton à rejetter la ſollicitation de Catulus*, 374. *Famille de Caton*, 376. *Son enfance*, ib. *Sa tendre amitié pour ſon frére*, 377. *Ardeur de Caton pour la Philoſophie Stoïque*, 381. *Il s'applique à l'éloquence*, 383. *Il travaille à ſe fortifier & à s'endurcir le corps*, 384. *Il s'accoutume à boire avec excès*, 385. *Il prenoit plaiſir à contrequarrer le goût de ſon ſiécle*, 387. *Sa conſtance ſuperbe*, 388. *Sa jeuneſſe parfaitement ſage. Il ſe marie*, 389. *Il avoit ſervi comme volontaire dans la guerre de Spartacus*, 390. *Il ſert comme Tribun des ſoldats en Macédoine. Sa conduite admirable dans cet emploi*, 391. *Caton fait le voyage d'Aſie. Sa ſimplicité & ſa douceur*, 395. *Pompée lui fait un accueil, qui apprend aux peuples d'Aſie à le reſpecter*, 396. *Déjotarus ne peut l'engager à recevoir de lui des préſens*, 398. *Il ſe prépare à demander la Queſture*, 399. *Devenu Queſteur, il range, & réduit à la ſoumiſſion les greffiers*, 400. *Il ſe montre juſte pour les payemens, attentif contre les fraudes, aſſidu à toutes les fonctions de ſa charge*, 401. *Sentimens de ſes collégues à ſon égard*, 402. *Trait remarquable de ſon courage par rapport à l'un d'entre eux*, 404. *Sa fidélité à rem-*

remplir les devoirs de Sénateur, 405. *Eclat de ſa réputation*, 406. *Céſar condamne comme coupables de meurtres ceux qui avoient tué les proſcrits*, 407. *Catilina eſt abſous*, 408. *Il demande le Conſulat avec Cicéron, & cinq autres Candidats*, 410. *Catilina travaille à avancer le projet de ſa conjuration*, 411. *Il avoit attaché à ſa perſonne tous les ſcélérats de la ville*, 412. *Ses artifices pour ſéduire la jeuneſſe*, 413. *Force du parti de Catilina*, 415. *Il en aſſemble les chefs dans ſa maiſon*, 417. *Son diſcours aux conjurés*, 418. *On peut douter s'il eſt vrai que Catilina leur ait fait boire du ſang humain*, 422. *Le ſecret de la conjuration eſt éventé*, 423. *Les bruits qui s'en répandent ſervent beaucoup à porter Cicéron au Conſulat*, 424. *Cenſeurs*, 425. *Mot de Cicéron ſur le Cenſeur Cotta*, 426.

§. II. *Idée du Conſulat de Cicéron*, 430. *Loi Agraire de Rullus*, 431. *Cicéron empêche qu'elle ne ſoit autoriſée par le Peuple*, 433. *Il appaiſe le ſoulévement du Peuple contre Roſcius*, 443. *Il défend Rabirius accuſé d'avoir tué Saturnin*, 444. *Il s'oppoſe aux enfans des proſcrits, qui vouloient être admis aux charges*, 449. *Il entreprend de réformer l'abus des Ambaſſades libres*, 450. *Il gagne ſon Collégue, en lui cédant le gouvernement de la Macédoine*, 451. *Triomphe de Lucullus*, 452.

Luxe

Luxe de Lucullus. Ses maiſons, ſes jardins. Dépenſe énorme de ſa table, 455. *Sa bibliothéque ; noble uſage qu'il en fait*, 464. *Naiſſance d'Auguſte*, 465. *Catilina ranime ſon parti*, 467. *Pluſieurs femmes de qualité entrent dans la conjuration*, 468. *Caractére de Sempronia*, ib. *Catilina ſe remet ſur les rangs pour demander le Conſulat. Ses compétiteurs*, 470. *Cicéron éclaire toutes ſes démarches*, 474. *Il l'apoſtrophe en plein Sénat, & le force à ſe démaſquer*, 475. *Catilina veut faire aſſaſſiner le Conſul dans le champ de Mars. Il manque le Conſulat*, 477. *Il prend le parti de faire ouvertement la guerre*, ib. *Avis donné à Cicéron par Craſſus*, 478. *Décret pour charger les Conſuls de veiller au ſalut de la République*, 479. *Trouble & inquiétude dans Rome*, 480. *Mallius prend les armes. Catilina tâche inutilement de faire aſſaſſiner Cicéron dans ſa maiſon*, 481. *Il vient au Sénat*, 483. *Cicéron l'apoſtrophe, & l'attaque en face : premiére Catilinaire*, 484. *Réponſe de Catilina*, 489. *Il ſort de Rome*, 490. *Harangue de Cicéron devant le Peuple au ſujet du départ de Catilina : ſeconde Catilinaire*, ib. *Cicéron défend Muréna, Conſul déſigné, accuſé de brigue*, 495. *Franchiſe des procédés de Caton accuſateur de Muréna*, 496. *Plaidoyer de Cicéron*, ib. *Habileté avec laquelle il manie ce qui regarde Caton*, 497. *Muréna eſt abſous*, 498.

498. *Catilina ſe rend dans le camp de Mallius*, 499. *Ils ſont tous deux déclarés par le Sénat ennemis de la patrie*, 501. *Obſtination des partiſans de Catilina*, 502. *La multitude le favoriſe*, 503. *Lentulus veut gagner à ſon parti les Allobroges*, 504. *Ceux ci donnent avis de tout à Cicéron*, 506. *Plan des conjurés pour brûler Rome*, 507. *Les Allobroges tirent de Lentulus & des autres chefs de la conjuration un écrit*, 509 *Cicéron, de concert avec eux, les fait arrêter avec leurs papiers*, 510. *Lentulus & quatre de ſes principaux complices ſont arrêtés*, 511. *Ils ſont convaincus en plein Sénat*, 512. *On les diſtribue dans des maiſons particuliéres pour y être gardés*, 514. *Honneur unique rendu par le Sénat à Cicéron*, 515. *Cicéron rend compte au Peuple de ce qui vient de ſe paſſer dans le Sénat : troiſiéme Catilinaire*, ib. *La multitude change de diſpoſitions à l'égard de Catilina, & commence à le déteſter*, 517. *Craſſus eſt dénoncé comme ayant part à la conjuration. Le dénonciateur eſt mis en priſon*, ib. *Quelle part on peut croire que Craſſus & Céſar ont eue aux deſſeins de Catilina*, 518. *Inquiétudes de Cicéron. Il eſt encouragé par ſa femme & par ſon frére*, 521. *Il aſſemble le Sénat pour décider du ſort des priſonniers*, 522. *Silanus opine à la mort*, 523. *Céſar ouvre un avis contraire, & veut que l'on ſe contente d'une priſon perpétuelle*, ib.

ib. *Cicéron interrompt la délibération par un discours, dans lequel il fait sentir qu'il incline pour le parti de la rigueur : quatriéme Catilinaire*, 531. *Caton réfute le discours de César, & entraîne tout le Sénat*, 538. *Supplice de Lentulus, & de ceux qui avoient été arrêtés avec lui*, 546. *Témoignages de l'estime & de la reconnoissance publique envers Cicéron*, 548. *Catilina est vaincu par Antoine, & se fait tuer dans le combat*, 550. *Un Tribun empêche Cicéron de haranguer le Peuple en sortant du Consulat. Serment du Consul*, 557. *Plan abrégé du Consulat de Cicéron*, 559. *Il avoit tâché de prévenir les maux futurs, en attachant l'Ordre des Chevaliers au Sénat*, 561. *Le Consulat de Cicéron est le plus haut point de sa gloire*, 562. *Jeux magnifiques donnés par Lentulus Spinther*, 563.

Fin de la Table.
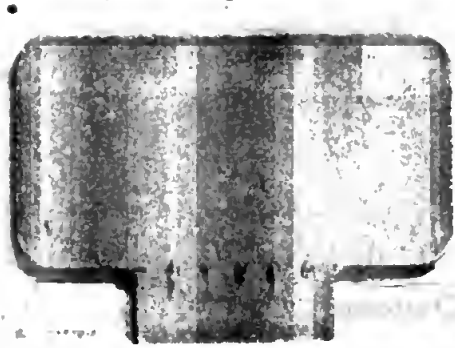
A01 14714907